



**HAL**  
open science

# Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités

Mirna Safi

► **To cite this version:**

Mirna Safi. Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités. Sociologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2007. Français. NNT: . tel-00257581

**HAL Id: tel-00257581**

**<https://theses.hal.science/tel-00257581>**

Submitted on 19 Feb 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

LE DEVENIR DES IMMIGRÉS EN FRANCE.

BARRIÈRES ET INÉGALITÉS

Thèse de doctorat en sociologie  
Soutenue par Mirna Safi  
Le 16 mai 2007

Directeur de thèse : Serge Paugam, Directeur de recherche au C.N.R.S

Jury

- Richard Alba, Professor at the State University of New York, Albany
- Alain Chenu, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- Denis Fougère, Directeur de recherche au C.N.R.S
- François Héran, Directeur de l'I.N.E.D
- Serge Paugam, Directeur de recherche au C.N.R.S et Directeur d'études à l'E.H.E.S.S
- Dominique Schnapper, Directrice d'études à l'E.H.E.S.S



*"On peut ne devenir immigrant qu'assez tard, et presque au terme du voyage [...], mais on le devient alors par le fait qu'on entre dans une condition qui est celle d'autres hommes formant un groupe, aux côtés desquels on travaille, au milieu desquels on vit, d'autant plus que c'est dans cet ensemble que vous renferme, c'est bien à lui que vous rattache l'opinion toute puissante de ceux qui sont nationaux ou naturalisés".*

*(Maurice Halbwachs, Morphologie sociale, 1938, p.97)*



## Remerciements

Il m'est impossible d'exposer cette thèse sans commencer par remercier Serge Paugam pour avoir accepté de diriger mes recherches mais aussi pour m'avoir encouragée, soutenue, et orientée tout au long de ce parcours. Je suis également très reconnaissante vis-à-vis de Denis Fougère, qui, par l'intermédiaire de travaux que nous avons eu l'occasion de réaliser ensemble, mais aussi de multiples discussions et échanges, a participé fortement à ma formation à la recherche.

Cette thèse doit beaucoup au Laboratoire de Sociologie Quantitative (CREST-INSEE) qui m'a accordé trois années de financement ainsi qu'un environnement de travail très stimulant et enrichissant. Les moyens mis à la disposition des doctorants du Crest et l'ambiance de recherche qui y règne, représentent à mon avis, un cadre idéal de travail pour un jeune chercheur en sciences sociales. Je tiens ici à remercier tout particulièrement, le directeur du LSQ, Yannick Lemel, toujours à l'écoute des doctorants ainsi que Chantal Masson, la secrétaire du laboratoire. Merci également à Philippe Coulangeon, mon tuteur-correspondant au LSQ et à Louis-André Vallet pour leurs conseils et directives qui m'ont été particulièrement utiles. Je remercie de même très vivement Laurent Lesnard pour son soutien, ses relectures avisées et ses conseils judicieux. Enfin, je dois beaucoup de soutien et de réconfort à tous les doctorants du LSQ que je remercie chaleureusement. Mes remerciements vont en particulier à Anne-Sophie Cousteaux pour ses remarques toujours pertinentes, à Claire Létroublon et Manuella Roupnel-Fuentes pour leur soutien et leur amitié et à mon collègue de bureau Camille Peugny pour sa patience durant les derniers jours. Un grand merci également à Roland

Rathelot (membre du laboratoire de microéconométrie du CREST) pour ses encouragements, les nombreuses coopérations et les échanges amicaux.

Bien que moins présente à l'équipe ERIS du Centre Maurice Halbwachs, j'ai pu également bénéficier de son dynamisme et de son soutien. Merci à l'ensemble des doctorants et chercheurs de l'équipe et tout particulièrement à Marion Selz, Ingrid Tucci, Sylvain Péchoux et Nicolas Duvoux.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans l'accès aux données de l'INSEE à partir desquelles j'ai choisi de mener mes recherches. C'est pour cela que je tiens à remercier Guy Desplanques, Aline Désesquelles, Christine Couet et Isabelle Robert-Bobée qui m'ont facilité l'accès à l'Echantillon Démographique Permanent. Merci aussi à Catherine Borrel et Jacqueline Perrin-Haynes dont la patiente aide m'a permis de construire des données contextuelles à partir des recensements français.

Enfin, cette thèse n'aurait jamais pu être conduite sans le soutien moral de ma famille et mes amis et surtout la patience et le réconfort de mon mari. Merci à toi Pierre.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I Immigration et intégration : enjeux politiques et débats sociologiques</b>	<b>15</b>
<b>1 Les transformations des modèles nationaux de l'immigration</b>	<b>19</b>
1.1 Existe-t-il une spécificité française de l'intégration des immigrés? . . . . .	21
a Quelques perspectives comparatives : la place de la France parmi les pays d'immigration . . . . .	21
b France, États-Unis : deux conceptions de l'immigration? . . . . .	29
c Le modèle républicain ou l'intégration à la française : entre discours et pratiques . . . . .	36
1.2 Vers la reconnaissance de la diversité? . . . . .	43
a Migrations internationales, globalisation, transnationalisme : les nouveaux enjeux de la question de l'immigration dans les pays développés . . . . .	43
b Le rôle de l'Etat dans la gestion de la diversité . . . . .	46
<b>2 Les sciences sociales, l'immigration et l'intégration des immigrés : perspectives théoriques</b>	<b>55</b>
2.1 Questions terminologiques : intégration, assimilation, insertion, accommodation, de quoi parle-t-on? . . . . .	56
2.2 Le cadre théorique de l'analyse de l'intégration des immigrés : des racines aux développements récents . . . . .	64
a La théorie classique de l'assimilation . . . . .	64
b Une grande étape de la théorisation sociologique de l'intégration : M. Gordon et la notion de multidimensionalité . . . . .	71
c La remise en cause du paradigme de l'assimilation classique : multiculturalisme et assimilation segmentée . . . . .	76
d Repenser l'assimilation : retour aux sources de l'École de Chicago? . . . . .	98
<b>3 Problèmes méthodologiques : l'analyse quantitative de l'immigration</b>	<b>105</b>
3.1 La méthodologie quantitative : sociologie et statistique . . . . .	105
3.2 Les statistiques de l'immigration en France : le problème des catégories ethniques . . . . .	108
3.3 Données et méthodes . . . . .	119



a	L'Échantillon Démographique Permanent . . . . .	119
b	Les apports de l'analyse longitudinale . . . . .	121
<b>II</b>	<b>Dimensions structurelles de l'intégration des immigrés en France : dynamique démographique, participation au marché du travail et distribution géographique (1968-1999)</b>	<b>125</b>
<b>1</b>	<b>L'immigration en France : quelques repères démographiques</b>	<b>129</b>
1.1	Les vagues d'immigration sur la période 1968-1999 : stabilisation quantitative et diversification qualitative . . . . .	130
1.2	Une immigration de plus en plus féminine . . . . .	143
<b>2</b>	<b>La dimension socioéconomique de l'intégration des immigrés en France : participation au marché du travail</b>	<b>147</b>
2.1	Caractéristiques socio-professionnelles des immigrés et participation au marché du travail . . . . .	148
2.2	Inégalités ethniques sur le marché du travail . . . . .	163
<b>3</b>	<b>La dimension spatiale de l'intégration des immigrés : évolution de la ségrégation ethnique en France</b>	<b>177</b>
3.1	L'espace et le processus d'intégration des immigrés : perspectives théoriques . . . . .	178
a	La dimension spatiale de l'intégration des immigrés . . . . .	178
b	Ségrégation sociale ou ségrégation ethnique? . . . . .	187
3.2	Mesurer la ségrégation ethnique en France . . . . .	192
a	L'enjeu du débat méthodologique . . . . .	192
b	Evolution de la ségrégation ethnique en France 1968-1999 . . . . .	197
<b>III</b>	<b>La dimension civique de l'intégration : l'acquisition de la nationalité française</b>	<b>231</b>
<b>1</b>	<b>L'acquisition de la nationalité : une étape ultime ou un facteur d'intégration?</b>	<b>237</b>
1.1	L'acquisition de la nationalité : intégration identitaire ou égalité juridique? . . . . .	237
1.2	L'acquisition de la nationalité et l'intégration sur le marché du travail . . . . .	246
<b>2</b>	<b>Les résultats sur la période 1968-1999 : l'acquisition de la nationalité, un facteur d'intégration</b>	<b>253</b>
2.1	Les acquisitions de la nationalité française entre 1968 et 1999 . . . . .	254
2.2	Quels sont les facteurs facilitant l'acquisition de la nationalité? . . . . .	264
2.3	Acquisition de la nationalité et accès à l'emploi des immigrés . . . . .	272
2.4	La naturalisation renforce l'installation durable dans le pays d'accueil . . . . .	285

<b>IV La dimension maritale : inter-mariage et processus d'intégration</b>	<b>293</b>
<b>1 Quelques perspectives théoriques : la question de l'inter-mariage dans la sociologie de l'immigration</b>	<b>297</b>
1.1 La mixité du mariage : polysémie et problèmes de définition . . . . .	297
a Comment définir la mixité culturelle? Les différentes approches scientifiques . . . . .	297
b Comment mesurer les mariages mixtes? La difficulté de repérage quantitatif . . . . .	304
1.2 Le mariage et le processus d'intégration . . . . .	306
1.3 Comment expliquer les mariages mixtes : facteurs individuels et contextuels . . . . .	311
<b>2 Panorama des mariages mixtes en France entre 1968 et 1999</b>	<b>327</b>
2.1 Les mariages mixtes entre 1968 et 2000 : quel poids au sein de la nuptialité en France? . . . . .	328
a Comment définit-on l'inter-mariage à travers les données de l'EDP	328
b L'inter-mariage en France . . . . .	331
2.2 Des communautés plus ouvertes que d'autres : comment expliquer les disparités du taux d'inter-mariage? . . . . .	339
a Comparer les comportements maritaux des différentes communautés immigrées . . . . .	339
b Les déterminants de l'inter-mariage des immigrés . . . . .	344
2.3 Inter-mariage et accès à l'emploi . . . . .	356
 <b>Conclusion</b>	 <b>371</b>
 <b>Annexes</b>	 <b>385</b>
<b>A L'EDP</b>	<b>385</b>
<b>B La dimension socioéconomique</b>	<b>389</b>
<b>C La dimension civique</b>	<b>393</b>
<b>D La dimension maritale</b>	<b>401</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>408</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>446</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>450</b>



# Introduction



Durant ces vingt dernières années, l'immigration est devenue un sujet brûlant non seulement en France mais aussi dans tous les pays d'immigration en Europe. Tous les partis politiques consacrent dans leur programme au moins des recommandations et au plus une politique bien définie en matière d'immigration. La montée des partis d'extrême droite en Europe est emblématique de l'importance grandissante de l'immigration : leurs dernières poussées électorales dans les pays européens peuvent dans une large mesure être attribuées à leur position hostile à l'immigration. Le Front National français (FN), le *Vlaams Belang* flamand (anciennement *Vlaams Block*), les libéraux nationalistes autrichiens (*Freiheitliche Partei Österreichs*), le *Die Republikaner* allemand ou les groupes issus du Parti du centre (CP) néerlandais ont en commun la conviction que le chômage, l'insécurité, la dette publique et quasiment tous les problèmes économiques et sociaux sont en grande partie imputables à l'immigration (Ivaldi et Evans, 2002; Pettigrew, 1998; Costa-Lascoux, 1992). Dans ce contexte, le chercheur en sciences sociales ne peut que pointer du doigt la contradiction qui existe entre la stabilité statistique observée de l'immigration en France, et le crescendo des discours politiques autour de ce sujet<sup>1</sup>.

Une des représentations omniprésentes dans le débat politique actuel autour de l'immigration consiste à opposer les anciennes vagues (principalement européennes et catholiques) aux nouvelles (issues de pays anciennement colonisés et dont une grande partie est musulmane). Cette représentation est apparue clairement en France lors des dernières "émeutes urbaines" en novembre 2005, ayant éclaté dans des communes à

---

1. Dans un *Insee Première* publié en novembre 2000, J. Boëldieu et C. Borrel montrent que, depuis 1975, la proportion d'immigrés en France est constante (7.5%).

forte présence immigrée (Lagrange et Oberti, 2006). Plusieurs hommes politiques n'hésitèrent pas à affirmer que les jeunes issus de l'immigration maghrébine ou africaine étaient dotés d'un potentiel d'intégration moindre que ceux venus du Portugal ou de l'Espagne. On attribue ainsi à cette nouvelle immigration, une résistance culturelle forte (symbolisée notamment par un attachement à l'Islam), un communautarisme exacerbé, voire un refus volontaire et réfléchi d'intégration dans la société française.

S'il est clair que cette antinomie entre l'aisée et silencieuse intégration des anciennes vagues et l'impossible assimilation des nouvelles n'a aucune pertinence historique<sup>2</sup>, elle est emblématique d'une certaine "tradition française" de penser l'intégration des immigrés<sup>3</sup>. En effet, en France, citoyens, politiciens voire même sociologues, ont tendance à considérer l'intégration des immigrés comme un processus individuel (d'où la notion de potentiel inégal d'intégration) auquel la communauté d'origine ne peut participer que d'une manière défavorable (d'où les accusations de communautarisme). L'intégration est conçue comme un processus de convergence des caractéristiques des immigrés vers ceux de la société moyenne. Dans cette perspective, l'acculturation - ou l'adoption des valeurs, cultures et langues de la société d'accueil - serait le moteur de l'intégration. Elle entraînerait et favoriserait d'autres formes d'assimilation, notamment l'assimilation socioéconomique. Cette conception de l'intégration des immigrés est tellement ancrée dans la société française, qu'elle est adoptée par quasiment tous les organismes politiques ou scientifiques qui traitent de l'immigration, y compris les associations qui militent contre la xénophobie et le racisme à l'encontre des immigrés ou des Français

---

2. Les travaux de G. Noiriel n'ont cessé de mettre l'accent sur la xénophobie parfois violente qu'ont connue les immigrés européens, notamment les Italiens, Belges et Polonais et la conviction profonde répandue dans la société française qu'il s'agissait de catégories "inassimilables" (Noiriel, 1988).

3. Signalons ici que cette opposition entre les anciennes et les nouvelles vagues d'immigrés peut être retrouvée dans quasiment tous les pays d'immigration. Aux États-Unis, les chercheurs luttent contre ces prénotions en mettant l'accent sur le fait que c'est la détérioration de la conjoncture économique, et plus précisément la difficulté croissante de s'intégrer sur le marché du travail, qui se trouvent à l'origine de cette différence, et non pas les origines géographiques des immigrés en tant que telles. Néanmoins, si cette antinomie est répandue en France comme aux États-Unis, les arguments des premiers sont plus axés sur une moindre disposition culturelle à l'assimilation des nouvelles vagues alors que ceux des seconds se focalisent sur leur supposé moindre niveau de qualification.

issus de l'immigration. Il s'agit bel et bien du modèle républicain de l'immigration ayant monopolisé la légitimité du discours politique, social et scientifique autour de ce sujet, notamment depuis la fin des années 1980 (Schnapper, 1991).

Néanmoins, derrière ce consensus idéologique autour de ce que l'intégration des immigrés devrait être, il existe très peu de vérités scientifiques établies en France sur les modes réels de leur intégration. Plusieurs travaux qualitatifs ont décrit de manière précise des groupes d'immigrés<sup>4</sup> mais leur portée générale reste limitée. Les travaux quantitatifs, très rares dans ce domaine, sont restés trop souvent "collés" au modèle républicain et ont ainsi négligé la possibilité d'existence de plusieurs modes d'intégration. On a souvent pris l'habitude d'opposer le modèle français de l'intégration des immigrés conçu comme universaliste et égalitaire, au modèle américain qualifié de communautaire et ethnique. Cette thèse tentera de nuancer cette opposition dans une analyse des différences qui peuvent exister entre la France et les États-Unis en matière d'immigration. Néanmoins, il est indéniable qu'une des conséquences de la prédominance quasi-exclusive du paradigme de l'intégration dite républicaine en France réside dans la rareté des travaux sociologiques sur ce sujet, et le retard considérable accumulé non seulement par rapport aux États-Unis - pays où ce type de littérature a connu un essor spectaculaire dès les premiers travaux sociologiques de l'École de Chicago - mais aussi par rapport à d'autres pays européens caractérisés par une histoire migratoire plus récente. Ces lacunes de la recherche française sont également liées à une certaine défaillance du dispositif statistique permettant d'investiguer la question de l'immigration - d'où le débat actuel sur les "statistiques ethniques".

Ainsi, le discours politique dominant, au travers de son implication sur la recherche scientifique, a conduit à une connaissance sociologique insuffisante et fragmentaire du "fait social" que constitue l'immigration. "Ce qui constitue la lacune la plus importante

---

4. Les travaux les plus célèbres peuvent être retrouvés dans l'œuvre de A. Sayad sur l'immigration algérienne (Sayad, 1999a).



pour tenter de donner pertinence aux actions en faveur de l'intégration, tient à l'absence de portrait fidèle et actualisé des populations d'origine étrangère présentes sur le sol français et de leur trajectoire" écrivent C. Costa-Lascaux et P. Cheyron (2004, p.201). En raison de ces lacunes, c'est tout un champ sociologique portant sur des formes structurantes d'inégalités dans la société française qui semble peu investi. Ces inégalités, ethniques ou raciales pour certains, uniquement sociales pour d'autres, se cristallisent dans différents domaines de la vie des immigrants. Alors que les représentations politiques et sociales retiennent principalement des considérations culturelles, les recherches sur ce sujet, notamment celles réalisées aux États-Unis, montrent que ce sont par-dessus tout des mécanismes structurels d'inégalités qui conduisent à l'infériorisation chronique de certains groupes d'immigrants. Ces mécanismes restent très peu analysés en France, et ce de manière relativement généralisée dans les disciplines de sciences sociales. Or, étudier l'intégration des immigrants n'est pas uniquement impératif pour l'appréhension des inégalités qui peuvent caractériser leur parcours ; il s'agit aussi d'une manière de traiter, plus généralement, la question de l'intégration de la société française, au sens durkheimien du terme, constamment remodelée et renouvelée *via* les vagues migratoires qu'elle accueille depuis près de deux siècles.

Dans cette perspective, le travail exposé dans le cadre de cette thèse propose de combler, du moins partiellement, ce déficit de la sociologie de l'immigration en France, en examinant le processus d'intégration des immigrants à partir de données qui réunissent à la fois la richesse de la période d'observation (30 ans) et des communautés d'immigrants (une dizaine). Loin des prénotions qui entourent les représentations politiques et sociales de l'immigration, il cherche à analyser dans une approche empirique les parcours des différents groupes d'immigrants en France afin de comprendre les mécanismes du processus d'intégration. Cette recherche se focalise notamment sur des dimensions particulières de ce dernier - les dimensions démographique, socioéconomique, spatiale, civique et maritale - afin d'analyser et de quantifier les liens entre les parcours indivi-

duels et collectifs des immigrés en France.

Dans l'objectif de synthétiser l'approche et l'apport de cette recherche, on peut mettre l'accent sur trois caractéristiques essentielles du travail qui sera exposé ci-dessous :

- La première est qu'il s'appuie sur une approche scientifique du processus d'intégration qui le conçoit comme un **processus multidimensionnel**.
- La seconde est qu'il cherche à analyser de manière précise la **structure des liaisons**, et les questions de **causalité** qui existent entre différentes dimensions de l'intégration, afin de mettre en évidence la diversité des modes d'intégration.
- La dernière est qu'il tente d'intégrer dans l'analyse les rôles respectifs des **différents acteurs** du processus. L'individu certes, et notamment ses caractéristiques socio-démographiques et son parcours dans la société d'accueil, mais aussi la communauté d'origine installée en France ainsi que les institutions de la société d'accueil.

## **L'intégration : un processus multidimensionnel**

Un des apports fondamentaux de cette thèse réside dans le fait qu'elle tente, à travers des analyses précises qui portent chacune sur des angles de vues différents de la vie des immigrés, d'explorer et de comprendre le déroulement de leur processus d'intégration dans sa globalité. Le point de départ de ce travail se situe ainsi dans une conception multidimensionnelle de l'intégration qui, bien que répandue dans les travaux anglo-saxons et européens, reste très rare dans les travaux français. Cette conception multidimensionnelle trouve ses racines dans les travaux pionniers de l'École de Chicago, fut théorisée de manière explicite par Milton Gordon (1964) et fut reprise par la suite par tous les travaux internationaux sur l'immigration. Elle souligne notamment la nécessité de distinguer entre les mécanismes d'intégration culturelle (acculturation) et les mécanismes d'intégration structurelle. La première partie de cette thèse expose

l'acheminement théorique ayant abouti à la prédominance de cette conception multidimensionnelle de l'intégration dans la littérature internationale. Soulignons ici que son intérêt est double. Elle constitue d'abord un fondement méthodologique de tout travail quantitatif sur l'intégration : il est nécessaire que le chercheur en sciences sociales sépare des dimensions de l'intégration en se fondant sur une typologie théorique précise. Le second apport réside dans le fait que seule cette séparation des différentes dimensions de l'intégration permet d'analyser les mécanismes du processus. C'est de cette multidimensionnalité théorique que découle la possibilité d'existence de diverses formes de corrélation, voire de contradiction entre les différentes dimensions de l'intégration et par conséquent de différents parcours d'intégration.

Cette conception multidimensionnelle de l'intégration se traduit concrètement dans cette thèse par le fait que des structures de rédaction distinctes seront consacrées à des dimensions particulières de l'intégration des immigrés. Ainsi, après une première partie dédiée à la recherche théorique sur le processus d'intégration des immigrés, le travail empirique s'efforce de fournir des analyses quantitatives de plusieurs dimensions de l'intégration, possibles à traiter via les données exploitées. La seconde partie de cette recherche fournit un panorama descriptif des dimensions démographique, socioéconomique et spatiale et c'est sur les dimensions civique et maritale que l'attention sera portée ensuite. Les analyses étayées exposent pour chacune des dimensions, l'évolution observée sur trente ans mais aussi la comparaison des trajectoires de chacune des communautés immigrées étudiées. Par ailleurs, si les dimensions citées ci-dessus intéressent tout particulièrement cette recherche, c'est moins dans le but de les décrire de manière séparée, qu'afin d'analyser les liaisons qui peuvent exister entre elles et ce dans l'optique de tester des développements théoriques sur les modes d'intégration des différentes populations immigrées dans une société d'accueil.

## L'analyse des liaisons entre les différentes dimensions de l'intégration

Lorsqu'on distingue les dimensions de l'intégration, il devient possible de mettre en évidence les configurations particulières des liaisons qui existent entre elles, et de discerner ainsi divers modes d'intégration. Ce fut l'approche adoptée dans un article publié dans la *Revue française de sociologie* intitulé "Le processus d'intégration des immigrés: inégalités et segmentation" (Safi, 2006). Dans ce travail, qui reprend et approfondit mon mémoire de DEA, différents indicateurs portant sur des dimensions distinctes de l'intégration sont construits à partir de l'enquête MGIS (Mobilité Géographique et Insertion Sociale, 1992, INSEE-INED) et c'est l'analyse des interactions qui peuvent exister entre ces dernières qui est exposée. L'objectif était de tester deux principales théories ayant façonné la sociologie de l'immigration: l'assimilation classique et l'assimilation segmentée. Cette thèse reprendra en détails les différences entre ces deux modèles lorsqu'elle traitera de l'évolution de la vision théorique de l'intégration. Soulignons à ce stade que la première théorie considère l'intégration comme un processus individuel de convergence alors que la seconde insiste sur la diversité des parcours et notamment la possibilité d'une infériorisation durable de certaines communautés d'immigrés, notamment sur le plan socioéconomique. Elle souligne ainsi la possibilité de "tension" entre l'intégration culturelle et l'intégration socioéconomique.

En analysant les articulations qui existent entre différents indicateurs construits<sup>5</sup>, ce travail a pu mettre l'accent sur la diversité des modes d'intégration des différentes communautés immigrées donnant ainsi une contrepartie empirique au modèle de segmentation à partir de données françaises. L'intégration classique semble être représentée surtout par les Espagnols: tous leurs indicateurs sont fortement positifs. L'intégration infériorisante (*downward assimilation*) concerne quant à elle surtout les Africains et

---

5. Il s'agit d'un indicateur socioéconomique, d'un indicateur de normes, d'un indicateur de mixité, d'un indicateur de références culturelles, d'un indicateur d'appartenance et enfin d'un indicateur global qui agrège tous les autres.

les Maghrébins. En effet, leur intégration culturelle plutôt avancée contraste avec leur position socioéconomique défavorable. Le cas des Portugais, des Asiatiques et des Turcs illustre bien l'intégration sur le mode du pluralisme culturel ; les Portugais présentent des valeurs élevées pour une grande partie des indicateurs tout en préservant un fort lien identitaire avec leur pays d'origine. Les Asiatiques et dans une moindre mesure les Turcs marquent une réussite socioéconomique qui ne s'accompagne pas d'une intégration structurelle dans la société d'accueil (leur indicateur de mixité présente de faibles valeurs). L'article se termine par une mesure concrète de l'effet du lien communautaire sur la réussite socioéconomique des membres. Une liaison significativement positive a été estimée entre la force du lien communautaire (mesuré par la moyenne de l'indicateur de mixité par pays d'origine) et le revenu, notamment pour les immigrés qui connaissent un mode d'intégration segmenté.

Bien que cette étude ait permis de mettre en avant des résultats originaux concernant le mode d'intégration des différents groupes immigrés en France, elle reste limitée par son caractère transversal qui entrave toute interprétation de l'enchaînement des liens entre les indicateurs d'intégration. Cette thèse a souhaité poursuivre ce premier travail et l'approfondir, en examinant plus précisément les liens qui peuvent exister entre la dimension socioéconomique de l'intégration (participation au marché du travail, distribution résidentielle) et d'autres dimensions liées à la sphère culturelle (le mariage et la naturalisation). Cet approfondissement se fera grâce à l'exploitation de données longitudinales qui permettent non seulement de décrire une dynamique globale d'intégration mais aussi de caractériser des liens de causalité entre les dimensions.

## **Les rôles respectifs des différents acteurs**

La vision multidimensionnelle de l'intégration va de pair avec une distinction des différents acteurs qui peuvent jouer un rôle dans le processus. En effet, alors que cette distinction était présente dès les premiers travaux sur l'immigration de l'École de Chi-

cago, la majorité des travaux empiriques se fondent sur des modèles individuels. Dans ces modèles, l'accent est mis sur les caractéristiques des immigrés - leur nationalité d'origine, leur maîtrise de la langue, leur scolarité, leur situation pré-migratoire, etc - dans l'explication de leur parcours d'intégration. Or, les travaux sociologiques mettent l'accent sur l'aberration qui consiste à considérer les immigrés comme un ensemble homogène d'individus interchangeables. Ils soulignent l'importance des acteurs collectifs (la communauté à laquelle appartient l'immigré, les institutions du pays d'accueil), dans le déroulement des parcours individuels (van Tubergen *et al.*, 2004). C'est ainsi que cette thèse tente, dans toutes les analyses qu'elle expose, d'introduire et de mesurer les effets de variables de contexte liées aux structures et parcours des différentes communautés immigrées en France. De ce point de vue, ce travail s'inscrit dans l'approche de la sociologie économique de l'intégration des immigrés (Portes, 1995).

Dans le modèle individuel de l'intégration, la réussite économique des immigrés est liée aux ressources qu'ils sont susceptibles de mobiliser pour atteindre leurs buts : il s'agit surtout du capital humain (Becker, 1957) et des ressources matérielles et financières proprement dites. L'objectif de la sociologie économique est de montrer grâce à la notion de "l'encastrement social de l'action économique"<sup>6</sup> l'existence d'autres logiques, notamment d'ordre social, qui expliquent le comportement des individus. Pour la sociologie économique, les immigrants sont considérés non seulement comme des individus arrivant avec des niveaux plus ou moins différents de talents personnels, mais surtout comme des membres d'un groupe qui participent dans des structures sociales plus ou moins larges affectant leur mobilité économique. Dans cette perspective, il est préférable d'utiliser le concept de "modes d'incorporation" pour référer au processus d'insertion des immigrés dans ces différentes structures sociales (Portes et Zhou, 1993). À côté du capital humain, il faut ainsi analyser avec précision les rôles de variables

---

6. On donnera ici la définition de K. Polanyi (1982), un des fondateurs de la sociologie économique : par encastrement social de l'économie, il entend l'inscription de cette dernière dans des règles sociales culturelles et politiques qui régissent certaines formes de production et de circulation de biens et services.

de contextes liées à la communauté d'origine ou à la société d'accueil dans l'étude du processus d'intégration des immigrés.

Ce souci de prendre en compte l'effet de variables collectives, était déjà présent dans l'article cité ci-dessus. Il a en effet pu proposer et tester une interprétation de la prédominance de l'effet de la nationalité d'origine dans les modèles d'intégration des immigrés en termes de réseaux communautaires en s'imprégnant de la théorie de la segmentation. Les résultats développés dans cet article montrent que, pour certaines communautés, il existe une corrélation positive entre la force du lien communautaire et la réussite économique individuelle. Ainsi, la démarche adoptée suggérait qu'il était possible d'interpréter la variable de l'origine nationale qui ressort toujours très significativement dans les modèles, comme une variable qui révèle, entre autres, le rôle du capital social dans l'intégration des individus. Ce ne sont pas les différences d'origine qui déterminent en elles-mêmes le phénomène d'intégration, mais des variables plus concrètes qui sont à relier aux conditions précises de l'histoire migratoire de telle ou telle groupe d'immigrés, au niveau des ressources matérielles qu'elle a pu accumuler, au niveau de solidarité qui existe entre ses membres, à l'intensité des liens tissés entre ces derniers mais aussi et surtout au degré d'acceptation - ou de non hostilité - que lui accorde la société d'accueil.

Cette thèse cherche à approfondir cette approche collective des phénomènes migratoires en intégrant dans l'analyse des variables contextuelles. C'est ainsi que dans l'étude des mariages mixtes, les effets sur le choix du conjoint de la taille des groupes d'immigrés, de leur déséquilibre démographique éventuel (mesuré par les sex-ratios), de leur niveau de concentration résidentielle, etc., sont pris en considération. L'analyse de la naturalisation tente d'intégrer l'effet des pratiques administratives ainsi que le rôle de la communauté dans la naturalisation de ses membres. Enfin, l'examen de la ségrégation spatiale des communautés immigrées permet de caractériser l'environnement socio-géographique dans lequel sont encastrés les parcours individuels d'intégration.

Ainsi, l'originalité de cette recherche sur l'intégration des immigrés en France réside dans ces trois points essentiels : approcher l'intégration en tant que phénomène multidimensionnel, étudier les liens de causalité entre les dimensions et intégrer dans l'analyse les rôles des différents acteurs individuels et collectifs. Par ailleurs, ce travail s'appuie sur le recours à une méthodologie quantitative d'analyse longitudinale très peu fréquente dans les travaux sociologiques en France et notamment ceux qui portent sur l'immigration. Enfin, la nature même du phénomène migratoire et son caractère multidimensionnel font qu'il nécessite la mobilisation d'outils conceptuels développés par des disciplines connexes à la sociologie. C'est pour cela que cette thèse revendique une certaine ouverture pluridisciplinaire. Ainsi, lorsque l'attention est portée sur les mariages, l'approche économique du choix du conjoint est développée ; lorsque les résultats sur l'assimilation spatiale sont exposés, des travaux de géographes sur l'intégration des immigrés sont présentés ; lorsque la question de la naturalisation est traitée, les points de vue des politologues et juristes sont étayés. À travers cette pluridisciplinarité, cette recherche tente de montrer la capacité de l'approche sociologique à opérer une synthèse des différents points de vue en sciences sociales sur la question migratoire.

C'est une partie théorique générale constituant le noyau des études empiriques qui entamera cette recherche. Cette partie expose les enjeux politiques et sociaux de la question de l'immigration pour présenter ensuite une lecture approfondie d'une littérature sociologique internationale portant sur la théorie de l'intégration des immigrés. Seront également présentés dans cette partie l'approche méthodologique générale, les données, et les principaux problèmes auxquels ce travail sera confronté.



Après ce cadrage théorique, les fondements du travail empirique seront exposés dans trois parties distinctes. La première dresse un panorama descriptif global de l'immigration en France à travers trois angles de vue : la dynamique démographique, la participation au marché du travail et la ségrégation spatiale. Elle s'attache ainsi, avant de se focaliser sur des questions plus pointues, à caractériser le parcours d'intégration des communautés immigrées qui seront étudiées tout au long de cette thèse. Dans les deux parties suivantes, l'attention sera dirigée sur deux dimensions considérées comme déterminantes pour le processus d'intégration des immigrés : l'acquisition de la nationalité et le mariage.

La naturalisation sera étudiée en tant qu'indicateur de la dimension civique de l'intégration. La troisième partie de cette thèse cherche ainsi à distinguer les facteurs explicatifs de l'acquisition de la nationalité pour un immigré, pour mesurer ensuite le lien de causalité qui existe entre l'accès à la nationalité française et l'accès à l'emploi sur le marché du travail. Cette partie cherche ainsi à apporter des éléments d'analyse autour du débat sur le statut de la naturalisation et la place qu'elle occupe dans le processus d'intégration.

Enfin, la quatrième partie traite de la dimension maritale de l'intégration en tant qu'indicateur de distance sociale entre les différents groupes d'immigrés. Les analyses réalisées dans cette partie permettent de décrire le comportement marital des immigrés en France et son évolution entre 1968 et 1999 et ce en comparant les différentes communautés. Elles se focalisent aussi tout particulièrement sur l'impact de l'inter-mariage sur la situation professionnelle des immigrés et notamment leur accès à l'emploi.

\*

\*

\*

## Première partie

Immigration et intégration : enjeux  
politiques et débats sociologiques



La question de l'immigration suscite des passions à la fois politiques et scientifiques. Tout travail sociologique sur l'immigration présente, plus ou moins explicitement, des liens avec des questions de politiques publiques. Il s'agit surtout de trois préoccupations principales : la régulation des flux migratoires, les politiques d'intégration (accueil, aide à l'installation) et les politiques anti-discrimination. A-t-on besoin de l'immigration? Que signifie le projet d'intégrer des immigrés? Quel type d'intégration faut-il viser? Convient-il d'avoir un discours universaliste ou pluraliste sur l'intégration? La reconnaissance formelle d'infra-cultures à l'intérieur de l'entité nationale est-elle favorable à l'intégration? Comment lutter contre les discriminations? Autant d'interrogations qui reviennent de manière récurrente dans le débat public, et qui peuvent être retrouvées au cœur de la réflexion sociologique consacrée à l'immigration. C'est la raison pour laquelle cette recherche s'ouvre par une partie théorique qui tente de faire le lien entre les enjeux politiques de la question de l'immigration d'une part, et les débats sociologiques sur les concepts et les méthodes qui doivent être utilisés pour analyser ce phénomène d'autre part.

Cette partie se compose de trois chapitres distincts. Le premier opère un passage en revue des travaux en sciences politiques, philosophie sociale et sociologie sur les spécificités nationales face à l'immigration et essaie de les confronter à l'observation de plus en plus fréquente d'une forme de convergence relative de l'expérience de l'immigration et des politiques publiques des différents pays démocratiques concernés par ce phénomène. Le second se concentre sur les débats sociologiques sur le "fait social" que représente l'immigration et sur la conceptualisation savante du processus d'intégration des immigrés dans une société d'accueil. Le dernier chapitre soulève les questions méthodologiques qui concernent l'ensemble de l'approche de ce travail et permettent d'éclaircir les choix et démarches de cette recherche.



# Chapitre 1

## Les transformations des modèles nationaux de l'immigration

Toute une série de travaux théoriques, en sociologie, en sciences politiques et parfois en philosophie sociale, développe l'idée selon laquelle, chaque pays a une tradition nationale qui façonne la manière dont il traite de l'immigration et plus généralement des relations inter-ethniques. Les grandes lignes de la politique de l'immigration seraient ainsi dictées par le "projet national", au sens historique du terme, et la configuration des États-nations en termes de citoyenneté serait la variable explicative la plus pertinente pour la compréhension des politiques nationales de l'immigration (Schnapper, 1992). Des modèles de citoyenneté on pourrait ainsi passer aux modèles d'intégration des immigrés.

Ce type de travaux repose souvent sur une distinction des idéaux-types des régimes de citoyenneté (Brubaker, 1992) : l'exclusionnisme ethnoculturel, l'assimilationnisme civique, et le multiculturalisme pluraliste. Ces "modèles nationaux" de gestion de la diversité sont fréquemment présentés comme incompatibles. Ainsi, selon ce cadre théorique, et lorsqu'on passe à la réalité empirique, on oppose souvent la France conjointement à deux pays : les États-Unis d'une part et l'Allemagne d'autre part. Les travaux sur l'immigration, la citoyenneté ou l'intégration présentent habituellement ces trois pays d'immigration comme les exemples les plus aboutis des idéaux-types des régimes de citoyenneté. La France est l'exemple par excellence du modèle de l'État-nation universaliste et égalitariste, qui ne considère que l'assimilation individuelle des citoyens.

Ce modèle est très fréquemment opposé au modèle américain d'une part, où l'on reconnaît les communautés culturelles, religieuses, sexuelles, ethniques et raciales comme des groupes actifs dans la vie politique, et à l'Allemagne d'autre part qui associe une conception ethnique et culturelle à la nation. Dans ses travaux comparatifs D. Horowitz (1992) considère que, en ce qui concerne la représentation sociale de l'immigration, on peut dresser un spectre allant des États-Unis, à une extrémité, jusqu'en Allemagne à l'autre. Et ce sont précisément les caractéristiques de la relation entre le statut d'immigré et celui de citoyen qui expliquent la position d'un pays au sein de ce spectre.

Cette recherche ne s'étendra pas sur les développements, plus de l'ordre de la science politique ou encore de la philosophie sociale de ces modèles théoriques. L'objectif de ce chapitre est d'apporter un éclairage sur la position de la France dans ce spectre, et ce en comparant représentations sociales d'une part, et politique publique d'autre part, ou encore plus généralement, discours et pratique. Il tente ainsi de fournir quelques nuances à la distinction théorique des modèles nationaux du traitement de l'immigration ou plus généralement de la diversité culturelle, en soulignant le fait que, en pratique, ces modèles engendrent souvent des politiques publiques relativement proches. Pour ce faire, il commence par évoquer les différentes représentations sociales de l'immigration, et ce notamment en étayant la comparaison entre la France et les États-Unis. Dans un second temps, grâce à un examen du modèle républicain français, ce chapitre montre que ces différences sont liées plus à une certaine conception de la nation qu'à une réelle divergence dans les politiques publiques face à l'immigration. Enfin, il se termine par l'analyse de plusieurs travaux qui mettent l'accent sur le phénomène de convergence de plus en plus visible entre les politiques d'immigration.

## 1.1 Existe-t-il une spécificité française de l'intégration des immigrés ?

### a Quelques perspectives comparatives : la place de la France parmi les pays d'immigration

Dans une approche positive, et sans avoir recours à des concepts tels que la citoyenneté ou les modèles nationaux, G. Freeman (1995) dresse une typologie distinguant trois groupes de pays d'immigration. Cette typologie repose notamment sur l'histoire migratoire des pays concernés ainsi que sur l'ancienneté des politiques publiques relatives à l'immigration et leur degré d'institutionnalisation.

- Le premier groupe de pays concerne les "**pays classiques**" d'immigration. Il comprend l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande, et les États-Unis. Pour chacun des ces pays, l'immigration est une réalité inhérente à leur existence même en tant que nations. Sur la scène internationale, et en dépit de la mouvance restrictive plus ou moins généralisée, ils représentent les pays les plus libéraux en matière d'immigration : ils continuent de nos jours à encourager la migration d'installation, l'immigration y occupe peu de place dans le débat public, et rares sont les partis politiques qui y sont fondamentalement opposés. Le multiculturalisme y représente un principe civique fondamental, les différentes communautés étant reconnues, respectées et parfois protégées par les pouvoirs publics. Elles interviennent sur la scène publique comme des acteurs politiques de première importance. Par ailleurs, chacun de ces pays est caractérisé par une longue tradition de politiques volontaristes menées par les gouvernements successifs en matière de gestion des flux, d'accueil des migrants et de lutte contre les discriminations. Par conséquent, une certaine confiance règne dans la capacité des institutions à gérer les problèmes d'immigration. L'Australie et le Canada représentent dans



cette perspective un degré fort de rationalisation de la politique d'immigration, notamment au travers du formulaire détaillé sélectionnant les immigrés, et leur permettant de répondre assez rapidement aux demandes de l'économie en matière de main d'oeuvre.

- Le second type de pays regroupe les pays européens caractérisés par une immigration post-coloniale de **main d'oeuvre**. Il s'agit principalement du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. La France occupe une place particulière au sein de ce groupe ; parce qu'elle a connu très précocement une immigration de masse notamment au cours du *XIX<sup>e</sup>* siècle, le concept d'immigration post-coloniale ne lui convient pas. Néanmoins, la fonction économique de l'immigration, la rapproche fortement de ce groupe<sup>1</sup>. Pour chacun de ces pays, l'expérience de l'immigration a commencé alors que leur existence en tant qu'État-nation était affirmée. Le débat public autour de l'immigration est régi par des dilemmes notamment en ce qui concerne les questions de citoyenneté et de nationalité. La politique d'immigration est caractérisée par un retard constant, et partant, par des erreurs récurrentes. Erreur d'avoir soutenu et cru en l'illusion que la migration de main d'oeuvre n'est que temporaire, et de n'avoir préparé que très peu, l'installation définitive inéluctable d'une grande partie des migrants ; erreur de ne pas avoir développé des programmes spécifiques à l'intégration des immigrés ; erreur de n'avoir compris que tard la nécessité de lutter activement contre les discriminations à l'encontre des populations immigrées. . . Ces erreurs s'accompagnent par un certain scepticisme quant à la capacité de l'État à contrôler l'immigration. Par conséquent, l'opinion pu-

---

1. Le lien entre immigration et colonisation est très présent dans les travaux de A. Sayad sur l'immigration algérienne. On peut lire dans son célèbre texte, "Les enfants illégitimes": "À la manière des colonisés, ils portent en eux [les immigrés], produit de leur histoire un système de référence double et contradictoire.[...] Considérée de la sorte, l'émigration n'est pas sans rappeler le précédent de la colonisation, et la situation des émigrés celle des colonisés, à travers l'immigration qui la prolonge c'est d'une certaine manière la colonisation qui survit." (Sayad, 1979, p.130)

blique et les gouvernements de ces pays sont caractérisés par une attitude bien moins positive vis-à-vis de l'immigration que celle que l'on trouve dans les pays dits classiques. Les conflits sociaux liés à l'immigration peuvent être relativement violents, et nombreux sont les partis politiques qui fondent leur programme et leur lignée idéologique sur l'hostilité aux immigrés. De plus, ils connaissent un certain succès dans l'opinion publique<sup>2</sup>. Ainsi, les politiques d'immigration ont pendant longtemps été caractérisées par une opposition entre l'attitude des entreprises et employeurs, plutôt favorable, et celle des opinions publiques plus ou moins opposée. Le contexte économique présente un impact fort sur les politiques d'immigration : c'est pour cela que ces pays ont connu à partir des années 1970, avec la dégradation du contexte économique, un retournement restrictif de leur politique d'immigration. Il est toutefois frappant de remarquer que la décision de suspendre l'immigration dans des pays comme la France, l'Allemagne et la Suède a été prise sans aucune consultation, débat public ou parlementaire (Hammar, 1985).

- La troisième catégorie concerne ce que l'on peut appeler les "**nouveaux pays d'immigration**". Il s'agit notamment du Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Ces pays ont connu une transition entre leur ancien statut de pays d'émigration et leur nouveau statut de pays d'immigration. Ils ont constitué des pôles attractifs notamment après la fermeture des frontières des autres pays européens et on été confrontés plus ou moins brutalement à des flux migratoires conséquents. Or, ils souffrent d'une absence quasi totale d'expérience en matière de politique d'immigration. Celle-ci s'impose de manière urgente autour de trois axes : orga-

---

2. L'Enquête Sociale Européenne réalisée en 2003 montre - et il s'agit là d'un phénomène général en Europe - que les Français sont parmi ceux qui sur-estiment le plus la part de l'immigration dans la population. La moyenne de leur estimation est de 29% soit trois fois supérieure à la fourchette la plus élevée admise par l'OCDE, à savoir 10% (cité par F. Héran (2007), p.9). Cette sur-estimation est à mettre en rapport avec les discours de l'extrême droite française qui martèlent des chiffres "exorbitants" sur les flux migratoires arrivant en France.

niser les entrées légales d'immigrés, bloquer les entrées illégales et régulariser les immigrés clandestins. C'est la dernière politique qui fut surtout utilisée, comme en témoignent les expériences en Italie (par exemple en 1990, 1995, 1998, 2002) et en Espagne (par exemple en 1985, 1991 et en 2005). Par ailleurs, une forte pression s'exerce de la part de l'Union Européenne sur ces pays, considérés comme les maillons faibles de la stratégie de cette dernière en matière de régulation de l'immigration.

Il est frappant de constater que, en dépit des différences plus ou moins fondamentales qui existent entre les histoires et les politiques migratoires de ces pays, ils ont tous comme point commun une forme plus ou moins prononcée d'hostilité de l'opinion publique à l'immigration. Dans un article publié dans *International Migration Review*, R. Simon et J. Lynch (1999) comparent l'attitude vis-à-vis de l'immigration en Australie, au Canada, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis sur la période 1970-1995. Ils montrent que, bien qu'aucun de ces pays ne présente une majorité stable favorable à l'immigration, il existe des degrés d'opposition plus ou moins forts. Les États-Unis sont caractérisés par une opinion publique plutôt favorable à l'immigration, comparativement aux autres, même si cette vision positive concerne plutôt les anciennes vagues migratoires (en 1993, 59% des Américains pensaient que l'immigration était une bonne chose pour le pays). Mais les pays classiques d'immigration ne sont pas tous caractérisés par une acceptation de l'immigration ; les gouvernements y sont souvent largement plus favorables que leur opinion publique. En Australie, entre 1988 et 1991, alors que les flux migratoires étaient très intenses, moins de 10% des Australiens pensaient qu'il fallait admettre plus d'immigrants sur le territoire (Freeman et Birrel, 2001). Dans les pays européens, et notamment en France, le rejet de l'immigration est plus lié à une peur de perte d'une identité nationale d'une part, ou à des questions d'insécurité sociale et économique d'autre part. En 1993, 76% des Français reconnaissent que les immigrés font le travail que les natifs refusent de

faire. Néanmoins, les déclarations xénophobes connaissent une progression qui va de pair avec celle du Front National. En 1991, 71% des Français pensent qu' "*il y a trop d'Arabes en France*" (Freeman et Birrel, 2001); en 2005, 47% des Français pensent qu' "*il y a trop d'immigrés en France*"<sup>3</sup>; en 2006, en France, une personne sur trois répond qu'elle pense être raciste (dont 24%, un peu raciste)<sup>4</sup>.

Si cette distinction entre pays classiques d'immigration, pays d'immigration de main d'œuvre et nouveaux pays d'immigration peut être utile dans les travaux empiriques comparatifs, elle paraît insuffisante pour expliquer les différences dans les représentations sociales et les pratiques politiques au sein de chacun des groupes de pays. L'hétérogénéité est par exemple très forte au sein du groupe des pays caractérisés par une immigration de main d'œuvre. Elle est aussi, dans une moindre mesure, présente au sein des pays classiques d'immigration. Ces hétérogénéités sont à l'origine de l'idée, répandue dans la littérature comparative sur ce sujet, de "modèles nationaux" d'immigration, étroitement liés à la construction historique de la nation ou, pour emprunter les termes de D. Schnapper (1992,1999), à la "tradition nationale".

Il convient d'abord de souligner que, expliquer la différence entre les politiques d'immigration adoptées par les pays occidentaux est une préoccupation devenue classique des sciences sociales. Nombreux sont les historiens, les sociologues, les économistes, les politologues et parfois les géographes ayant consacré des travaux comparatifs permettant d'analyser les divergences nationales des représentations sociales et des politiques publiques de l'immigration. Dans un effort de synthèse de cette littérature comparative, on peut remarquer qu'elle se structure autour de trois approches théoriques (Freeman et Birrel, 2001):

- Une approche par le **marché**, qui donne une importance cruciale aux groupes d'intérêts impliqués dans la question de l'immigration (chefs d'entreprise, tra-

---

3. Voir les enquêtes du CEVIPOF (Brouard et Tiberj, 2005a).

4. Il s'agit de résultats publiés par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (2005, p.81).

vailleurs qualifiés ou non, partis xénophobes, leaders communautaires, etc.). L'immigration en tant que politique d'accueil d'étrangers, est considérée comme ayant des conséquences sur les sociétés hôtes, qui se traduisent par une distinction nette entre des gagnants d'une part et des perdants d'autre part. Ce type d'approche, on le comprend bien, est largement répandu dans des travaux économiques qui étudient les effets de l'immigration sur le chômage, les salaires, les prélèvements sociaux, et le rapport entre main d'œuvre qualifiée ou non qualifiée dans la société d'accueil (Borjas, 1999b; Borjas, 1999a; Borjas, 1990). Néanmoins, les économistes ne sont pas les seuls à s'inscrire dans ce cadre théorique; plusieurs politologues adoptent cette démarche afin de comprendre le rapport de force entre les différents groupes et courants politiques concernés par la question de l'immigration. Tout se passe comme si la politique d'immigration était le fruit d'un équilibre de rapport de force entre des groupes politiques et économiques plus ou moins influents.

- Une approche **juridique** qui se focalise sur l'expansion des droits démocratiques dans les sociétés occidentales et analyse les conséquences de cette expansion sur les conditions objectives de la vie des migrants. Cette approche insiste ainsi sur deux niveaux de pression qui s'exercent sur les états occidentaux relativement aux droits des immigrés. La première pression est internationale symbolisée par des principes libéraux tels que la liberté des échanges et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que les différents accords, négociations, rapports et directives des Nations-Unies en matière d'immigration. Cette pression internationale trouve un écho au niveau national, et notamment dans les droits individuels garantis dans toute démocratie libérale. Ces deux pressions se traduisent par l'émergence, dans le domaine public consacré à l'immigration, d'un langage de plus en plus juridique qui insiste sur la protection des migrants.
- Une approche **politique** qui se focalise sur le rôle de l'État et sa marge de manœuvre dans les sociétés de plus en plus diversifiées que sont devenues les

démocraties occidentales. Cette approche privilégie ainsi les questions du rapport entre le citoyen et l'État, on encore entre ce dernier et la société civile qui s'exprime notamment à travers ses groupes d'intérêts, ses associations, et ses organismes actifs. La capacité de l'État à gérer les problèmes posés par l'immigration - l'équilibre et les négociations entre les différents groupes d'intérêts, le respect des principes de droits nationaux et internationaux, la définition unificatrice de la nation compréhensive de la question de la diversité - est fondamentale dans la formation et l'application des politiques publiques de l'immigration.

Ces approches sont sans doute complémentaires et le passage d'un cadre théorique à l'autre est fréquent. Néanmoins, toute une série de travaux comparatifs ayant surtout dominé le débat sur l'immigration dans les années 1990, insistent sur la notion de "culture civique", et sur son impact sur les politiques d'immigration. L'exemple le plus représentatif de ce courant peut être trouvé dans le travail pionnier de Brubaker (1992) faisant figure de référence dans les travaux comparatifs sur les politiques d'intégration. Sa comparaison entre la France et l'Allemagne insiste sur le rôle joué par l'histoire de la construction civique dans l'explication de la différence des politiques nationales de l'immigration. Par culture civique, il désigne la manière dont les citoyens et l'État se conçoivent en tant qu'unité politique abstraite. Son objectif est de montrer comment, alors que la France et l'Allemagne sont deux démocraties libérales "solides", elles développent deux cultures civiques et deux conceptions de la nation fortement opposées, qui se traduisent par deux modèles différents de l'intégration des immigrés. Son travail est considéré comme l'exemple même de ce qu'une comparaison historico-politique peut apporter à la compréhension des politiques publiques de l'immigration ; il a par conséquent déclenché toute une série de travaux théoriques dressant des typologies des pays d'immigration.

Pour schématiser, on peut dire que ces travaux distinguent trois types de modèles nationaux, directement liés à la conception de la citoyenneté : le modèle universaliste

d'assimilation civique (dont la France est l'exemple par excellence) d'une part, et les modèles pluralistes d'autre part qui peuvent se décliner en un multiculturalisme inclusif (États-Unis ou Royaume-Uni), ou en un exclusionnisme différencié (Allemagne, Belgique). Cette typologie repose sur des analyses politico-historiques de la relation entre le citoyen et l'État ainsi que sur la construction et la conception de la nation. Ses conséquences en termes de politiques publiques portent principalement sur des questions de citoyenneté et de nationalité. Le modèle universaliste d'assimilation garantit un accès relativement ouvert à la nationalité, mais ne reconnaît que la citoyenneté individuelle. Les politiques sociales sont en principe mises en œuvre sans tenir compte des origines culturelles, ethniques ou raciales des citoyens, ni de leurs revendications particulières. Dans les modèles pluralistes multiculturels, la notion de *jus solis* est centrale dans la conception de la citoyenneté. Des politiques préférentielles (notamment de discrimination positive) peuvent être mises en œuvre dans le domaine de l'emploi, de l'éducation ou du logement notamment pour lutter contre les discriminations. Le pluralisme peut aussi être exclusionniste : en Allemagne, les travailleurs immigrés sont aisément inclus sur le marché du travail, mais l'État favorise le maintien de leur culture notamment pour faciliter leur retour et sauvegarder l'homogénéité culturelle allemande. Dans ce type de pays, la politique de la nationalité et de la citoyenneté est très restrictive ; le *jus sanguinis* est au fondement de l'octroi de la nationalité.

Un des exemples les plus frappants des conséquences pratiques des modèles nationaux est celui de la catégorisation de la population à l'aide de la statistique publique. Dans les pays multiculturels, l'appareil statistique se dote de la connaissance de l'appartenance ethnique des individus, déclarée de manière subjective, comme un moyen de lutter contre les discriminations. Ce genre de pratique est considéré comme discriminatoire en France ; l'appareil statistique ne reconnaît que la distinction de la nationalité et du lieu de naissance, c'est à dire la distinction entre un immigré et un natif<sup>5</sup>. En

---

5. Le troisième chapitre de cette partie revient en détails sur ce rapport entre statistique et immigration en France (p.108-118).

Allemagne, on distingue les nationaux des étrangers.

Afin d'aller plus loin dans l'analyse de cette tradition théorique comparative, et afin de mieux comprendre la place de la France au sein des modèles d'immigration, il peut être utile de développer tout particulièrement la comparaison entre la France et les États-Unis. Cela permettra d'apporter des éléments de compréhension d'une opposition souvent présente dans le discours politique et scientifique sur l'immigration.

## **b France, États-Unis : deux conceptions de l'immigration ?**

Dans le cadre du bilan comparatif que ce paragraphe propose de dresser entre la France et les États-Unis face à l'immigration, il convient de commencer par les nombreux points communs. Il s'agit en effet de deux des démocraties les plus anciennes au monde, ayant longuement accueilli des immigrants et étant fières de leur "hospitalité" dans ce domaine. Elles sont toutes les deux caractérisées par une forte prédominance d'une doctrine officielle égalitaire qui trouve ses racines dans le siècle des lumières.

D'après le U.S Census Bureau, en 1999, on dénombre environ 26,5 millions de "foreign born" soit 9.7% de la population des États-Unis<sup>6</sup>. En France, le tableau II.1.1 présenté dans la partie suivante (p.134) le montre, la population immigrée représente environ 8% de la population totale. L'expression "France terre d'accueil" (Girard, 1971) a donc une vraie validité historique et l'intégration des étrangers devenus français fut tellement forte que G. Noiriel parle d'une "amnésie collective" des origines des immigrants (Noiriel, 1988, p.15-22). Aux États-Unis, très tôt la sociologie a tâché de montrer comment les immigrants sont devenus "des Américains comme les autres" (*just Americans*) (Lieberson et Waters, 1988). Ainsi, la France comme les États-Unis ont connu une immigration de masse quasi-constante depuis le *XIX<sup>e</sup>* siècle scandée par quelques périodes de restriction migratoire. De plus, ces deux pays ont connu une diversification

---

6. Signalons que la part de la population née à l'étranger a augmenté aux États-Unis depuis 1999 pour atteindre 11.7% en 2003 d'après la même source, alors qu'en France les études de l'INSEE montrent que la part de la population immigrée est stable (Boëldieu et Borrel, 2000; Borrel, 2006).



accrue des origines des migrants. Aux États-Unis, l'immigration majoritairement européenne du début du siècle a laissé place à une immigration des populations venues des continents sud-américain ou asiatique. En France, alors qu'au début du  $XX^e$  siècle les deux tiers de la population immigrée étaient d'origine belge ou italienne, entre les deux guerres mondiales des vagues en provenance de Pologne, et de l'ex-Yougoslavie enrichissaient le "stock" existant, et en 1975 plus de 4/5<sup>e</sup> des flux étaient en provenance d'Afrique du Nord et de la péninsule ibérique (essentiellement des Algériens et des Portugais). Comme les États-Unis, la France a donc son ancienne immigration et sa nouvelle, mais aussi une part non négligeable de clandestins. Ces deux pays sont ainsi confrontés à une plus grande hétérogénéité ethnique et religieuse de leur société.

Néanmoins, et en dépit de toutes ces similarités, il est frappant de constater l'ampleur des différences dans la représentation sociale dominante et le discours politique de l'immigration. Ainsi, alors que les États-Unis se considèrent comme un pays d'immigrants, la France est uniquement partiellement un tel pays ; contrairement aux Américains, les Français ne se considèrent pas comme des descendants d'immigrés. De subtiles particularités dans la conception de l'égalité ont conduit à des relations différentes entre les citoyens et l'État. D'autre part, des configurations dissemblables des institutions politiques ont produit des conceptions différentes du rôle des immigrés et des minorités dans le politique. On peut structurer ces différences autour de trois axes (Horowitz, 1992): le premier concerne la fonction de l'immigration et son rapport au territoire, le second porte sur la place qu'elle occupe dans l'"identité centrale" de la nation, et le troisième sur les rôles relatifs de l'État et de la société civile.

Le premier point d'opposition entre la France et les États-Unis se situe au cœur de la distinction, plus générale, entre les pays classiques de l'immigration et les pays d'immigration de main d'œuvre. Les États-Unis sont conçus comme une aventure de conquête d'une terre, et c'est l'immigration qui a permis la réalisation de cette aven-

ture. L'immigration se trouve donc aux fondements même de l'occupation géographique d'un territoire et de la construction d'une nation. En France, en revanche, l'immigration fut utilisée non pas pour occuper un territoire et fonder un pays, mais en tant que ressource de main d'œuvre (Noiriel, 1988). A. Sayad parle même d'une immigration "commandée" par le pays d'accueil, "organisée", et "délibérée" en tant que force de travail (Sayad, 1999a, p.104)<sup>7</sup>. L'immigration fut longtemps présentée, notamment dans les périodes de croissance économique forte, comme une ressource extérieure de main d'œuvre, dans laquelle le pays d'accueil "puise" lorsque les ressources nationales lui manquent. D'où le mythe de l'immigration temporaire, qui façonne les représentations sociales sur l'immigration. Cette illusion de pouvoir utiliser l'immigration de manière purement instrumentale, et de pouvoir l'arrêter quand le contexte l'impose, est toujours présente dans le discours politique de pays comme la France et l'Allemagne.

Le second point d'opposition réside dans la notion de l'"identité nationale". En France, cette dernière occupe une place importante dans le débat sur l'immigration. Comme l'explique G. Noiriel, et bien que l'égalité soit inhérente à la conception de la citoyenneté française, qui se veut avant tout politique et aucunement fondée sur le sang, le concept de nation n'a jamais été complètement déconnecté d'une certaine réalité organique (les "racines Gauloises" des français étaient invoquées en pleine période de la Révolution Française)<sup>8</sup>. Les travaux de cet historien montre que la représentation progressiste et universaliste défendue par Michelet a laissé la place à une vision plus conservatrice, qui inclut une référence aux ancêtres et à une certaine continuité généalogique (Noiriel, 1992, p.21)<sup>9</sup>. Ainsi, si la xénophobie était très présente en France dès

---

7. Sayad donne l'exemple des "réquisitions" de travailleurs algériens dans l'industrie de guerre ou pour le creusement des tranchées durant la première guerre mondiale.

8. Noiriel montre comment, pour s'opposer aux aristocrates défendant une conception ethnique fondée sur l'origine et le sang, Les Lumières ont mis en avant une conception assimilationniste de la nation avec les Gaulois comme "vrais ancêtres" (Noiriel, 1992, p.8). Cette connotation biologique de la nationalité peut être retrouvée dans plusieurs pays européens (Pettigrew, 1998).

9. Dans son ouvrage, Noiriel développe notamment les positions de Renan et de Fustel de Coulanges ; le premier met l'accent sur la dimension généalogique et privilégie donc l'héritage alors que le second insiste sur la dimension symbolique, et notamment la manière dont les canaux de la mémoire collective

les premières vagues migratoires (Noiriel, 1988), seules ses cibles ont changé : la haine anti-belge très forte dans le Nord de la France au *XIX<sup>e</sup>* siècle, fut remplacée par la haine des Italiens vus comme des parasites économiques et considérés comme totalement inassimilables, et enfin la xénophobie vis-à-vis des "nouveaux immigrés" venue d'Afrique, et notamment du Maghreb. Dans une étude comparative des réactions de différents pays européens face aux populations issues de l'immigration, T. Pettigrew (1998) montre que le "racisme flagrant" - c'est à dire celui directement déclaré, en invoquant des différences biologiques - est le plus fort en France contre les Maghrébins et en Allemagne contre les Turcs.

Cette forte prééminence de l'image d'une identité centrale de la nation, qui peut induire un sentiment plus ou moins répandu de la haine des étrangers ou du moins de la méfiance vis-à-vis d'eux, ne trouve pas de véritable équivalent aux États-Unis. Très tôt, la conception d'un pays formé et re-formé par des immigrants y a prédominé. À l'évidence, des courants nativistes forts se sont exprimés après chaque vague migratoire, les premiers arrivés combattant les "nouveaux": les catholiques, les Irlandais et les Européens du Sud. Ces confrontations ont connu des périodes de fortes violences. Cependant, en fin de compte, les immigrants d'hier sont devenus les natifs d'aujourd'hui notamment parce qu'il n'existe pas une conception organique fixe de ce qu'un Américain est. Ainsi, tout au long du *XX<sup>e</sup>* siècle, les États-Unis connaissent un déclin des mouvements nativistes. Ce déclin atteint son apogée dans les années 1960 où l'opinion publique devient largement favorable à une immigration plus libérale. Il n'existe pas, aux États-Unis de votes affectés par l'immigration sur le plan national. On n'y trouve pas un nativiste équivalent à Le Pen. En effet, même s'il y a toujours eu des groupes ethniques ou raciaux infériorisés, les frontières de l'identité américaine n'ont cessé de s'élargir.

Il faut tout de même souligner le rôle qu'a joué la dichotomie Blanc/Noir dans cette acceptation de l'immigration. En effet, en tant que principe fondamental de la distinc-

---

(la littérature, les institutions, l'art, etc.) relient les Français à leurs ancêtres (Noiriel, 1992, p.23).

tion sociale, la dichotomie Blanc/Noir a contribué dans une large mesure au déclin des idées nativistes et notamment du clivage catholicisme/protestantisme. L'assimilation des vagues migratoires européennes dans le groupe des Blancs fut renforcée par la nécessité de se démarquer des Noirs.

Cette opposition entre une conception forte de l'identité centrale qui écarte les immigrés de la "communauté des citoyens" (Schnapper, 1994), dominante en France, et un rôle primordial accordé à l'immigration dans la formation et le renouvellement de la société américaine apparaît claire lorsqu'on compare la catégorisation officielle des deux populations. Aux États-Unis, il est possible de dire que la catégorie d'immigré a été progressivement effacée du discours politique et social ; parler d'Américains d'un côté et d'immigrants ou d'étrangers de l'autre, est considéré comme un comportement sectaire (Horowitz, 1992). On parle par contre des différentes communautés et groupes ethniques sans aucun tabou. Cela n'est pas le cas en France, ni d'ailleurs dans la plupart des pays européens. La caractéristique d'immigré voir d'étranger semble durable<sup>10</sup> et constitue le seul principe de démarcation de la population par l'appareil statistique officiel.

Enfin, c'est surtout le rapport qui existe entre l'État et la société civile qui explique les différences des conceptions de l'immigration de la France et des États-Unis. En effet, bien que partageant une conception républicaine de l'État, la France et les États-Unis ont une vision diamétralement opposée de ce dernier et de son rôle dans la société. En France, la relation entre l'État et le citoyen est directe, conformément à l'idéal jacobin. Toutes les organisations médiatrices, et notamment les groupes ethniques sont ainsi "suspects". Jusqu'en 1981, on interdisait aux étrangers le droit d'association. Dans ce cadre idéologique, la place réservée à l'idée de pluralité ethnique est réduite ; ce n'est pas un hasard si le terme ethnicité, avec ses connotations de concurrence et de sous-loyauté

---

10. Avant la loi de 2000 sur la nationalité en Allemagne, elle se transmettait même au fil des générations.

soit aussi mal considéré en France, et que, l'usage, très répandu aux États-Unis, du trait d'union juxtaposant les appartenances identitaires y soit inexistant (Hispanico-American, Afro-American, par exemple). Aux États-Unis l'idée de médiation entre le citoyen et l'état est centrale. A. de Tocqueville explique la prolifération des associations et organisations américaines par une certaine méfiance vis-à-vis de l'État et un moyen de contrecarrer son pouvoir. Les institutions et groupes intermédiaires y sont considérés comme gage de démocratie limitant ainsi les excès totalitaires potentiels du pouvoir central. Les associations ethniques sont très fréquentes et elles exercent un "lobbying" fort au sein du système politique, chose inconcevable en France. C'est pour cela qu'il est fréquent de dire, pour schématiser, que les États-Unis favorisent la société civile sur l'État, alors que le schéma contraire est valide en France. C'est ainsi que cette dernière "oublie" progressivement ces anciennes vagues migratoires et ne reconnaît aucunement les groupes ethniques, alors que les États-Unis font du souvenir de l'immigration et de l'exaltation de l'ethnicité un lieu commun.

Pour clore cette comparaison, soulignons la prééminence aux États-Unis du rôle du système judiciaire dans les conflits liés à l'immigration. Pour illustrer cela par un cas pratique, on peut, à l'instar de la comparaison faite par Horowitz (1992), prendre l'exemple de l'affaire du "foulard islamique"<sup>11</sup>. Selon cet auteur, aux États-Unis, la controverse du foulard aurait de suite été perçue comme contradictoire avec la liberté de culte. L'affaire aurait donc été classée dans le domaine juridique. Une école publique qui aurait renvoyé un élève pour des raisons religieuses aurait très vite été considérée comme intolérante voire sectaire. Si la France est "obsédée" par l'idée du citoyen indifférentiable, l'obsession des États-Unis est bien les droits constitutionnels. Dans le domaine des relations ethniques et raciales, le droit soutient et renforce l'idée d'hétérogénéité et de différence. Son impact a d'ailleurs été fondamental dans la bataille

---

11. Dans son texte, Horowitz parle du début de cette affaire, à savoir les événements de 1989. Néanmoins, son analyse s'applique toujours à cette affaire telle qu'elle fut reprise dans le débat public en 2005.

des Civil Rights Acts dans les années 1960. La devise d'A. de Tocqueville, "aux États-Unis tout le monde parle la langue des magistrats" est particulièrement vraie pour la question des relations interethniques et de l'immigration. Il en résulte que l'ethnicité et les communautés ethniques sont légalement protégées d'une manière inconcevable en France.

L'analyse des conceptions de l'immigration dans les sociétés française et américaine montre qu'il existe des paradigmes différents de la société multiethnique. Cette différence trouve ses racines dans le sens que prend l'égalité dans les deux pays, en dépit de la source commune de ce concept. En France, l'égalité va de pair avec l'effacement de toute trace d'origine. Les États-Unis sont caractérisés par un équilibre entre l'égalité et la différence, cette dernière y étant perçue comme une richesse. Ces différences dans la conception politique de la citoyenneté et du rôle de l'État présentent des conséquences directes sur l'attitude des opinions publiques vis-à-vis de l'immigration.

Ainsi, la comparaison entre France et États-Unis permet d'approfondir les principes d'une typologie fondée sur la distinction de modèles nationaux de l'immigration. Néanmoins, si l'opposition entre ces deux pays est très présente dans les esprits et les discours autour de l'immigration, une analyse concrète montre qu'elle sert souvent plus au développement d'une rhétorique nationale de différenciation que d'un réel principe d'action en matière de politique publique. Les politiciens français rejettent le modèle américain et insistent sur ses échecs (notamment les ghettos et l'insécurité), alors que les Américains voient dans le discours français sur l'intégration un appel à un conformisme culturel inquiétant. Mais au-delà de ces discours nationaux, quelles conséquences concrètes sur les populations immigrées cette opposition présente-elle?

## c Le modèle républicain ou l'intégration à la française : entre discours et pratiques

Plusieurs analyses politiques ou journalistiques ont vu dans les dernières "émeutes" des banlieues en France, le signe de l'échec définitif du modèle républicain de l'intégration. Certains remettent en cause le fondement même du modèle, considérant que sa prétention universaliste ne sert qu'à masquer les inégalités (Simon, 2003), alors que d'autres regrettent le fait qu'il n'ait jamais été réellement appliqué. P. Weil parle d'un paradoxe de la République qui affirme haut et fort des principes universalistes d'égalité de droits mais qui tend à oublier ces principes lorsqu'elle est confrontée à la question de l'immigration (Weil, 2005b, p.8). L'enjeu est bien évidemment de taille : derrière la remise en cause du modèle républicain à la française, certains voient le spectre du "communautarisme" et le danger de l'alignement de la France sur le modèle d'intégration à l'américaine considéré comme générateur d'une "société fragmentée" (Wieviorka, 1996b). Néanmoins, s'il est fréquent en France de fustiger le modèle anglo-saxon associé au communautarisme, aux ghettos, et aux violences urbaines, les voix qui dénoncent les mythes et les propos répétés par les politiciens mais aussi les chercheurs autour de la suprématie du modèle républicain de l'intégration sont de plus en plus nombreuses. Ces critiques du modèle républicain sont surtout virulentes autour de la question de la politique anti-discriminatoire<sup>12</sup> (Streiff-Fénart, 2002), notamment avec le constat que les institutions anti-discriminatoires ont été bien plus fermes en Royaume-Uni par exemple<sup>13</sup> qu'en France, où une des grandes failles de la politique publique réside pré-

---

12. Voir le numéro 4 de la revue *Mouvements*, publié en 1999, intitulé "le modèle français de discrimination : un nouveau défi pour l'antiracisme".

13. Sans pousser la comparaison jusqu'aux États-Unis ou le Canada où ces institutions sont encore plus anciennes et plus efficaces. Chaque année, depuis 1976, la Commission for Racial Equality (CRE) au Royaume-Uni obtient plus de 2 000 condamnations pour discrimination raciale contre 3 en moyenne en France. À titre d'exemple on dénombre en France 3 condamnations en 1997, 7 en 1999, 16 en 2000, 12 en 2001 et 29 en 2002 (Stasi, 2004, p.33). Dotée de pouvoirs étendus, la CRE peut déclencher une action en justice, organiser des opérations de "testing", conseiller et assister les victimes dans leurs démarches judiciaires, soutenir financièrement les associations antiracistes, jouer un rôle de médiateur, faire des propositions au gouvernement, etc.

cisément dans la faible application des lois contre la discrimination<sup>14</sup>.

Dans le cadre de cette recherche, l'objectif n'est guère de prendre position dans ce débat, toujours d'actualité en France, entre multiculturalisme ou universalisme, mais d'apporter quelques éclairages sur ses fondements politiques et sociaux. D'ailleurs, il est important de noter que bien que la dialectique entre ceux que D. Schnapper appelle les "intégrationnistes" et les "communautaristes" soit réelle (Schnapper, 1998, p.410), l'enjeu du débat est faible en France puisque les deux partis reconnaissent le principe de l'égalité civique et de la citoyenneté individuelle. Aucun d'entre eux ne réclament une représentation collective des communautés dans la société civile. La vraie discussion, écrit Schnapper, porte sur la question de savoir "jusqu'à quel point les identités, les références culturelles et les fidélités particulières peuvent ou doivent être reconnues dans la vie publique" (Schnapper, 1998, p.410). Il est dans cette mesure frappant de constater le paradoxe de la situation française caractérisée par une stabilité du discours politique et idéologique autour de l'intégration des immigrés, que cela soit dans la sphère politique ou scientifique (et notamment sociologique) d'une part, et d'autre part, une hésitation perpétuelle d'une politique publique qui pendant longtemps, a laissé s'installer, au nom de l'égalité, des pratiques de discrimination freinant l'intégration des populations immigrées<sup>15</sup>.

Nombreux sont les chercheurs qui soulignent aujourd'hui que l'attachement fort en France à un modèle de l'immigration qui lui serait spécifique, est plus une question de rhétorique qu'une réalité. Or, la sociologie, en tant que production d'un discours public sur les faits sociaux, a contribué fortement au façonnement idéologique du modèle ré-

---

14. En matière de législation anti-discriminatoire, la France fut parmi les pays pionniers en Europe, notamment avec une première loi pénale contre la discrimination votée en 1972.

15. Dans une tentative de "psychologie politique de la représentation des discriminations", D. Fassin affirme que ce "qui s'est opéré dans la période récente est moins un mouvement positif de l'ignorance des discriminations vers leur identification, comme on le présente officiellement, qu'un glissement du déni à dénégation." (Fassin, 2006a, p.134)



publicain. Il est d'ailleurs frappant de remarquer à quel point les travaux sociologiques sur la question de l'immigration s'imposent comme devoir de débiter par l'affirmation quasi-solennelle de l'adhésion totale au modèle républicain. Ainsi, dans un ouvrage qui selon M. Tribalat est censé briser "le tabou français sur l'usage des origines en sciences sociales" (Tribalat, 1995, p.17), l'auteur affirme son adhésion au "modèle républicain laïque et égalitaire dans son principe et se fonde sur l'autonomie de l'individu dans son rapport à la société et à l'État et à la société" (p.13). D'autres travaux s'opposent ouvertement à toute transposition des principes anglo-saxons de l'intégration au modèle français. Bien que cette prise de position relève parfois d'un exercice rhétorique, elle est emblématique de la force d'ancrage du modèle républicain dans la pensée française de l'immigration. Il s'agit ici de ce qu'on peut appeler une tradition sociologique qui va de pair avec ce que D. Schnapper appelle une "tradition d'intégration nationale qui ne reconnaît pas les communautés particulières dans l'espace public et fonde sa légitimité sur le principe de citoyenneté individuelle" (Schnapper, 1998, p.395). En effet, dès les travaux pionniers de Durkheim, les sociologues français ont prévu l'affaiblissement ethnique de la vie collective. La modernité, était justement conçue comme une évolution politique et sociale qui libérerait l'homme de ses attachement hérités. Le passage à la société moderne est un processus d'émancipation des hommes par rapport aux solidarités particulières, et c'est bien le statut de citoyen qui représente cette libéralisation de l'individu de toutes contraintes collectives, hormis celle de l'État. L'individu n'est plus socialisé par ses liens ethniques, considérés comme primaires, mais par sa place dans une société plus large (Durkheim, 1893). C'est le passage de la "solidarité mécanique" à la "solidarité organique" qui se trouve aux fondements des sociétés modernes<sup>16</sup>. Il est intéressant de remarquer que cette négation de l'importance des appartenances collectives particulières, s'accompagne chez les penseurs de cette époque, et notamment

---

16. Pour une analyse approfondie des principes de solidarité chez Durkheim, on peut se référer à la lecture éclairante de S. Paugam (2007) qui relie cette distinction des types de solidarité aux problèmes actuels que la société confronte en termes d'inégalités et de liens sociaux. Dans son ouvrage *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paugam propose une typologie de ces liens qui s'inspire de la théorie durkheimienne (Paugam, 2005a, p.78-83).

chez Durkheim, d'une adhésion forte à l'État-nation, voire même d'un patriotisme fort, qui s'inscrit tout de même dans une perspective universaliste. Cette hostilité aux appartenances infra-nationales fut renforcée par l'influence de la pensée marxiste, qui a fortement dominé la sociologie française depuis 1945. L'attention fut orientée, de manière quasi exclusive à la dimension sociale et politique des relations entre les hommes. Plusieurs auteurs ne voyaient derrière l'appartenance ethnique que la classe sociale.

Alors que l'on se plaît parfois à relier le modèle républicain de l'intégration à la Révolution Française, certains historiens et politologues soulignent les hésitations, les retournements et les paradoxes de la politique française de l'immigration. L'historien G. Noiriel a été parmi les premiers à critiquer la prétention selon laquelle l'intégration des premières vagues d'immigration, où encore "le creuset français" était le produit d'une politique spécifique de la République (Noiriel, 2000). Il insiste sur le fait que le "modèle républicain d'intégration" découle de la mise en place de l'État-nation, notamment avec la *III<sup>e</sup>* République qui, en instaurant une séparation stricte entre les nationaux et les étrangers, a permis l'émergence de luttes opposant les partis conservateurs et l'extrême droite, partisans d'une forte ségrégation entre nationaux et étrangers, et les partis progressistes, s'efforçant d'atténuer, au nom des droits de l'homme, ces formes d'inégalités. Dans cette perspective, l'intégration des vagues successives d'immigration s'explique bien plus par les luttes sociales progressistes, les politiques d'intégration des classes populaires, et la capacité "intégrationniste" de la classe ouvrière, que par un modèle d'intégration qui serait spécifique à la France (Noiriel, 2002).

D'autre part, et face à cette stabilité du discours politique et scientifique autour de ce que l'intégration des immigrés devrait être, certains analystes insistent sur la divergence forte qui existe en France entre les principes du modèle républicain et la pratique des politiques publiques françaises face à l'immigration. Il s'agit par exemple de la position d'auteurs comme A. Favell ou D. Blatt. En effet, au regard de l'histoire

récente de la politique d'immigration de la France, on peut défendre l'idée selon laquelle le modèle républicain, qui a connu une formalisation officielle avec la définition du Haut Conseil à l'Intégration créé en 1989<sup>17</sup>, est le fruit d'un tout récent arbitrage politique. Ce dernier remonte aux années 1980, avec l'émergence de premiers mouvements sociaux des populations immigrés ou issues de l'immigration, notamment avec la marche des Beurs. Avant l'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981, la droite considérait l'immigration comme un phénomène temporaire, refusait de traiter les immigrés comme des interlocuteurs locaux, et préférait négocier avec leur pays d'origine à propos de leurs conditions de vie en France. Or, au début des années 1980, la gauche a fait de l'immigration une des clés de voûte de son programme électoral. Elle a voulu ainsi instaurer un nouveau rapport politique avec les mouvements immigrés et a encouragé ces derniers à s'organiser de manière à mettre en avant des leaders politiques qui pourront être des interlocuteurs face au gouvernement. Il s'agit bel et bien de la politique du "droit à la différence" instaurée par le parti socialiste en 1981, ouvrant notamment à la population étrangère le droit associatif. Cette politique de la gauche, caractérisée par un certain pragmatisme qui s'éloigne des principes rigides du modèle républicain, et notamment du refus de toutes négociations avec les communautés minoritaires, a connu un échec. D. Blatt (2000) l'explique par le manque de *leadership* politique et la faible organisation des mouvements immigrés. C'est précisément cette faiblesse des immigrés en tant qu'acteurs collectifs du politique qui a conduit à l'émergence d'un modèle dit républicain s'imposant petit à petit comme le seul cadre légitime de la politique de l'im-

---

17. La définition officielle du Haut Conseil à l'Intégration est la suivante : "L'intégration consiste à susciter la participation active à la société toute entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social" (Haut Conseil à l'Intégration, 1993). Aujourd'hui, sur le site du Haut Conseil à l'Intégration, on trouve une variante de cette première définition qui traduit un certain basculement : "Le terme d'intégration (généralement référé à la situation des immigrés installés de façon durable dans le pays d'accueil) désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en oeuvre. Note : Le processus, inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de principes partagés (liberté de conscience et de pensée, égalité entre homme et femme par exemple) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs (voir [http : //www.hci.gouv.fr](http://www.hci.gouv.fr)).

migration en France, délégitimant la participation politique fondée sur l'ethnicité ou l'identité. A. Favell souligne que cette émergence du modèle républicain de l'intégration s'accompagne d'un langage nationaliste fort, "intellectuellement hégémonique évoquant et retravaillant une philosophie classique en France de la citoyenneté" (Favell, 2001c). Selon cet auteur, on assiste ainsi au remplacement d'un "centrage socioéconomique" pragmatique et accommodant sur l'insertion des immigrés par des idées "moralisatrices et assimilationnistes" sur l'intégration. Ce changement ne s'est pas seulement manifesté par ce que l'on peut appeler un virement de la politique d'accommodation à la politique d'assimilation. Il s'est aussi traduit par une transformation profonde de la manière de traiter l'immigration en remplaçant "un pragmatisme largement *ad hoc*" par une modélisation explicite théorisée et fondée sur des valeurs.

Une des conséquences fortes de l'hégémonie du discours républicain sur l'intégration réside dans le renforcement d'un déficit de représentation et de participation politiques qui a rendu les populations immigrées de plus en plus exclues de la scène démocratique et de plus en plus éloignées du but de l'intégration. Pour dire les choses autrement, on peut utiliser un concept élaboré par R. Kastoryano dans le cadre de ses travaux comparatifs entre France, Allemagne et États-Unis (Kastoryano, 2002). Pour l'auteur, la contradiction qui caractérise la politique française de l'immigration conduit à une situation d'"identification paradoxale" : le refus pour les immigrés d'être membres d'une minorité ou la négation de l'appartenance à un groupe ethnique, racial ou religieux d'une part, et leur marginalisation de la communauté nationale qui, dans le cadre théorique républicain devrait être la seule valable.

On peut trouver plus ou moins convaincantes les argumentations des sociologues et politologues critiquant le modèle républicain. Elles ont tout de même le mérite de souligner le caractère contingent de ce modèle, chose qui ne ressort que rarement dans les travaux sur ce sujet. En France, on relie le modèle de l'intégration aux racines les plus anciennes de la République en affirmant une forme de spécificité qui serait quasi-

originelle de la politique française de l'immigration, fondée sur le rapport individuel entre l'immigré et la société. Or, il est intéressant de souligner que, bien que ce modèle soit fortement lié au système politique français, et notamment la place prédominante de l'État dans la gestion des relations entre les citoyens, il n'est devenu le seul légitime qu'à l'issue d'une évolution historique plutôt récente, et qu'en pratique, il est fondé bien plus sur des affirmations idéologiques que sur des pratiques politiques concrètes. Dans son article "Qu'est ce que l'intégration?" (1994), Sayad analyse cette ambivalence du discours sur l'intégration à la française :

L'assimilation des immigrés [...] Une vertu civique qu'on présente comme une garantie ou un garde-fou contre la discrimination essentialiste (par nature, donc raciste) et dont on se loue aussi, le contrat social et politique ayant en France et dans la tradition française le primat sur les liens d'appartenance ethnique, la France (qu'on aime opposer alors à l'Allemagne) ne se refusant pas de faire de n'importe quel homme (en droit) un Français, sans se douter de ce que cet *universalisme* et le monopole qu'on croit détenir sur cet *universalisme* (à preuve la manière française de parler des droits universels de l'homme) peuvent avoir de chauvin, voire d'impérialiste (*le chauvinisme et l'impérialisme de l'universel*, pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu).(Sayad, 1994, p.11)

Après un passage en revue des spécificités nationales face à l'immigration, les pages suivantes transposent l'attention sur toute une série de travaux qui mettent l'accent sur les transformations structurelles et contextuelles qui affectent le phénomène migratoire contemporain. Ces travaux insistent sur une forme de convergence des politiques nationales des pays démocratiques vers plus de "pragmatisme" envers les minorités ethniques.

## 1.2 Vers la reconnaissance de la diversité?

### a Migrations internationales, globalisation, transnationalisme : les nouveaux enjeux de la question de l'immigration dans les pays développés

Nombreux sont les travaux qui insistent sur les transformations récentes de la face du phénomène migratoire. Dans la terminologie anglo-saxonne, il s'agit de travaux portant sur le thème des *international migrations*. Ces travaux peuvent prendre des tonalités diverses, annonçant à l'extrême la fin de l'État-nation, et mettant l'accent sur l'émergence de nouvelles formes de migrations, plus organisées, plus qualifiées et plus mobiles, qui ne posent plus les problèmes d'intégration dans les mêmes termes qu'auparavant. Après des concepts comme l'assimilation, l'acculturation, l'intégration et, plus récemment, l'incorporation, élaborés, utilisés et diffusés par les travaux sociologiques sur l'immigration, un nouveau concept, le transnationalisme<sup>18</sup>, introduit d'abord par des travaux anthropologiques, fut à l'origine du développement d'une nouvelle lignée analytique dans la littérature sociologique sur l'immigration. Alors que les interrogations sur l'adaptation des immigrés à la société d'accueil dominaient, ce nouveau concept ouvre la porte à une perspective nouvelle, qui se focalise sur la continuité des liens entre les immigrés et leur pays d'origine, et le rôle des réseaux communautaires dans la préservation de ses liens (Portes, 1999). Sans pour autant contester la pertinence de concepts tels que l'assimilation ou l'acculturation, les travaux empiriques qui se développent autour du concept de transnationalisme mettent l'accent sur l'émergence de formes "modernes" d'intégration des immigrés : ceux-ci mènent de plus en plus une "double vie", participant à deux espaces politiques, et connaissant des formes de mobilité économique par l'intermédiaire de réseaux internationaux. Dans son article publié en 1997 dans *International Migration Review*, Portes décrit les communautés

---

18. La terminologie qui tourne autour de ce concept est très diversifiée : on parle de migrations internationales, de communautés transnationales, de diasporas...

transnationales comme suit:

"[...] des réseaux denses qui dépassent les frontières nationales, créés par les immigrés à la recherche de réussite économique et de reconnaissance sociale. Au travers de ces réseaux, un nombre croissant de personnes peuvent mener de "doubles vies". Ils sont souvent bilingues, jonglent avec des cultures différentes, gardent des résidences dans les deux pays, et développent des intérêts économiques, politiques et culturels qui nécessitent leur présence dans les deux.<sup>19</sup>" (Portes, 1997b, p.812)

Les enquêtes qualitatives sur ce sujet sont très nombreuses et elles insistent très fréquemment sur la question de la double appartenance (Streiff-Fénart, 1999; Al-Ali et Koser, 2002). Elles montrent aussi que le transnationalisme est fortement lié à l'activité entrepreneuriale des immigrés; plusieurs petites entreprises transnationales, assurent la continuité des liens entre les immigrés et leur pays d'origine. Dans un article récent sur le sujet, Portes montre que ce type d'activité est loin d'être minoritaire et que le transnationalisme ne contredit pas l'assimilation: les immigrés impliqués dans des réseaux transnationaux réussissent bien leur intégration économique, sont installés durablement dans le pays d'accueil et sont souvent même citoyens de ce dernier (Portes *et al.*, 2002; Portes, 1997a).

Si ce concept connaît un essor exceptionnel dans les travaux récents sur l'immigration, il convient de souligner qu'il ne s'agit pas, à proprement dit, d'un phénomène nouveau. Plusieurs travaux montrent que, même au début de *XX<sup>me</sup>* siècle, des réseaux de commerçants ethniques avaient comme mission de faire durer les liens avec le pays d'origine (Foner, 1997). Dans son travail classique sur l'immigration, et dans une perspective historique, C. Tilly (1990) met l'accent sur le fait que ce ne sont pas les individus qui migrent mais les réseaux. A. Sayad a longuement insisté sur le caractère collectif de l'émigration; dans son texte "Les trois âges de l'immigration", un des ces enquêtés est originaire d'un village où 197 hommes étaient partis en France,

---

19. Il s'agit d'une traduction personnelle.

contre 146 restés au pays. Parmi ces derniers, 105 sont d'anciens émigrés. À travers des entretiens très riches, Sayad montre comment l'acte migratoire s'inscrit souvent dans une expérience collective de l'émigration (Sayad, 1999a). Par ailleurs, les recherches sur ce sujet ont toujours reconnu le fait que les migrants conservent un contact plus ou moins fort avec leur famille et leur pays d'origine, et ce à travers la correspondance ou encore l'envoi d'argent. Toutefois, la révolution actuelle des moyens de communications, d'information et de transports a considérablement changé la donne pour rendre ce phénomène de plus en plus répandu. Les liens entre la globalisation économique et les nouvelles réalités de l'immigration sont étroits.

Dans cette perspective, force est de constater qu'en dépit de la multiplication des politiques restrictives, les flux migratoires ont considérablement augmenté au cours des 20 dernières années. Le rôle du progrès réalisé dans les moyens de transports est décisif dans cette augmentation. Cette dernière s'accompagne d'une diversification des origines des émigrés<sup>20</sup>, mais aussi d'une diversification des motifs et des formes de migration (étudiants, travailleurs, réfugiés, demandeurs d'asile, réseaux clandestins). Ces transformations quantitatives et qualitatives de l'immigration sont à relier au rôle de plus en plus actif des réseaux communautaires, au développement spectaculaire des moyens d'informations, de communication et de transport (chaînes de télévision, internet, téléphone...), qui font que l'intégration vécue comme rupture n'est plus à l'ordre du jour. Or, dans ce nouveau contexte la face du processus d'assimilation, et, avec elle l'image de l'immigré, ont changé. On parle désormais du nouveau migrant qui s'oppose au migrant pauvre condamné à rompre progressivement avec les traditions de sa région d'origine pour épouser celles du pays d'accueil. Le nouveau migrant, lui, est plus diplômé (Borrel, 2006), moins masculin, et gère mieux son projet migratoire. La problématique des fuites de cerveaux (brain drain) préoccupe d'ailleurs de plus en plus les travaux sur l'immigration (Vertovec et Cohen, 1999; Vertovec, 2002). Le nouveau

---

20. L'évolution de la codification des pays de naissance des immigrés dans les recensements français reflète clairement cette diversification des origines. Entre 1968 et 1999 on passe de près de 90 à plus de 250 codes.



migrant ne rompt pas les ponts avec son pays et n'opte pas d'emblée pour une situation irréversible. Dès lors, "l'intégration peut exister comme un projet politique, sans que du côté du migrant cela soit perçu comme un reniement ou une trahison des origines" (Costa-Lascoux et Cheyron, 2004, p.187) . Pour ces deux auteurs, la notion de "coprésence" (p.199) caractérise de plus en plus la trajectoire migratoire des individus.

Ces transformations structurelles et contextuelles du phénomène migratoire affaiblissent le discours sur la spécificité nationale face à l'immigration. Après plus de trente ans d'expérience d'une politique de fermeture de frontières, le caractère mythique de l'"immigration zéro" saute aux yeux. Le problème de l'immigration ne se pose plus de la même manière aux États-nations, les migrants étant de plus en plus rarement des individus isolés qui sont destinés à se dissoudre dans la société. Le caractère collectif du phénomène migratoire est de plus en plus visible, que cela soit dans les flux proprement dits, ou dans les conséquences en termes d'installation et d'organisation dans le pays d'accueil. La stratégie des politiques d'intégration des pouvoirs publics évolue, elle aussi, en fonction de ces transformations.

## **b Le rôle de l'Etat dans la gestion de la diversité**

En France, la remise en cause du modèle républicain de plus en plus fréquente dans les propos des politiciens, journalistes et sociologues, s'accompagne aujourd'hui, d'un discours politique et social qui crie "halte au communautarisme". Les propos sur l'"ethnisation du lien social" (Costa-lascoux, 2005), de la montée du communautarisme, de l'émergence des revendications des droits culturels etc., envahissent le débat politique sur le sujet de l'immigration. Ces phénomènes, affirme N. Fraser (2005), sont liés au déplacement des valeurs morales des sociétés modernes. Pour cet auteur, dans les "sociétés post-socialistes", l'injustice majeure ne serait plus l'exploitation socioéconomique mais la "domination culturelle". La lutte pour la reconnaissance des identités (qu'elles soient ethnoculturelles ou sexuelles) aurait remplacé - ou du moins amoindri -

le principe de lutte des classes. Néanmoins, le multiculturalisme en tant que revendication de reconnaissance et de droits égaux pour différents groupes définis ethniquement, racialement, religieusement, ou sexuellement, constitue une mouvance intellectuelle et politique très controversée dans les démocraties occidentales. Comme le montrent les travaux de C. Joppke, il s'agit d'un courant qui perturbe la distinction forte dans ces sociétés entre droite et gauche (Joppke, 1996). D'une part, l'accent mis sur l'égalité et l'émancipation en font clairement un mouvement de gauche. Néanmoins, sa défense de certaines formes de particularisme dévie de la pensée universaliste caractéristique de la gauche et le rapproche de terrains habituellement occupés par la droite. C. Joppke propose d'ailleurs de distinguer trois dimensions du multiculturalisme qui s'expriment plus ou moins fortement d'une société à l'autre. Il s'agit d'un défi à la culture unificatrice de l'État-nation d'une part, d'une revendication de reconnaissance voire de compensation d'un traitement historique inégalitaire d'autre part, mais aussi d'une forme de lutte anticolonialiste. Alors que la première dimension est quasi inexistante aux États-Unis et au Royaume-Uni, elle est quasiment exclusive du débat sur le multiculturalisme en Allemagne et très présente en France.

Ce type d'analyses se retrouve de plus en plus fréquemment dans les écrits de philosophie politique ou plus généralement de sciences humaines et sociales, cherchant à dépasser l'apparente contradiction entre diversité culturelle et identitaire d'une part et citoyenneté indivisible fondée sur des droits individuels d'autre part. Ainsi, la confrontation caractéristique de la fin des années 1950 qui opposait les "culturalistes" aux "structuralistes" semble dépassée : aujourd'hui tout un courant de pensée essaie de promouvoir l'idée selon laquelle l'émergence d'État alliant droits individuels démocratiques et reconnaissance collective multiculturelle est possible (Glazer, 1997). D'ailleurs, le mot "reconnaissance" représente la clé de voûte de ce courant de pensée. On peut le retrouver dans les écrits devenus classiques de C. Taylor (1992,1994), ou encore dans ceux de A. Honneth (2000). L'analyse de N. Fraser fournit un cadre théorique global à la compréhension de cette dialectique entre citoyenneté et multiculturalisme. Il repose

sur une distinction philosophique entre deux paradigmes de l'inégalité ou de l'injustice (Fraser, 2005):

- Le premier paradigme est de type **socioéconomique**. Il s'agit de la question de l'inégalité entre les différentes classes sociales. Il a occupé une place primordiale dans la pensée philosophique et sociale de la société moderne avec des courants très variés, allant de Marx à Rawls. On peut associer à ce paradigme une politique publique de la redistribution qui a comme objectif de rétablir la justice socioéconomique au sein des différentes couches de la société.
- Le second paradigme concerne la question de l'inégalité **culturelle** et le problème de la **reconnaissance**. Il a intéressé des études anthropologiques, sociologiques et philosophiques qui là aussi, s'inscrivent dans un large éventail de pensées. Ce paradigme s'associe à une politique publique qui serait celle de la reconnaissance des minorités culturelles et leur représentation dans la scène politique et démocratique.

Fraser insiste sur la tension qui existe entre ces deux paradigmes d'autant plus que le premier fait appel à une politique universaliste d'égalisation des couches sociales, alors que le second, par essence, recommande des politiques particularistes. Tout se passe comme si un dilemme existait entre ces deux formes d'injustice: les luttes pour la reconnaissance tendent à souligner les particularités de chaque groupe culturel, tandis que celles pour une plus juste redistribution ont pour objectif de promouvoir la mobilité sociale ascendante pour tous. La conclusion de l'auteur est tout de même optimiste: on peut penser ces deux formes d'inégalité en même temps, et partant lutter conjointement contre elles. Or, pendant longtemps on a insisté sur l'impossible conciliation entre ces deux principes de justice. Dans son ouvrage *La démocratie providentielle*, D. Schnapper (2002) soulève le problème que posent les politiques de reconnaissance en tant que menace à l'existence même de l'État-nation. Pour l'auteur, même si elles s'inscrivent dans la dynamique démocratique globale des sociétés libérales, les politiques de

reconnaissance se distinguent des politiques de redistribution par cela même qu'elles remettent en cause le lien social de citoyenneté forgé par l'État-nation. Cela découle du fait que, alors que les politiques de redistribution sont de l'ordre de l'économico-social, la reconnaissance identitaire elle, est de l'ordre du politique. Elle constitue pour cette raison un défi possible à l'ordre politique global qui régit la société. Tout se passe comme si, précisément parce que l'État-nation est lui-même le fruit d'une "collectivité historique", reconnaître des infra-collectivités historiques le remettrait en cause. Or, la position d'auteurs comme Fraser se situe justement dans l'optique de sauvegarder l'État-nation. Menacé de l'extérieur par la mondialisation et de l'intérieur par les mouvements de revendication culturelle, l'État-nation doit, afin de garder un rôle principal de principe fondateur de la société, "apprendre" à opérer une articulation entre les politiques de reconnaissance et les politiques de redistribution. Cette reconnaissance n'est bien évidemment pas essentielle. Il ne s'agit pas de reconnaître la quintessence de la différence, mais de reconnaître une histoire, ou encore une construction historique, d'une situation d'inégalité qui devient de plus en plus inacceptable pour les membres de certains groupes. Ces inégalités collectives sont souvent étroitement liées à des inégalités socio-économiques, et c'est bien pour cela que l'articulation entre les politiques de lutte contre les injustices culturelles et les injustices socio-économiques est nécessaire. Plusieurs auteurs tels que C. Joppke (1996), A. Honneth (2000), S. Castles (1992,1995) ou M. Martiniello (1997) soulignent que, paradoxalement, le multiculturalisme demeure dépendant de l'État-nation, bien qu'il amoindrisse son pouvoir.

Ces transformations du rôle de l'État-nation sont déjà en œuvre, même dans les pays qui leur sont les plus rhétoriquement hostiles. C'est ainsi que, dans son livre *Negotiating identities*, R. Kastoryano (2002) montre, grâce à une approche comparative entre la France, l'Allemagne et les États-Unis, que, indépendamment des spécificités affirmées par les systèmes nationaux, une convergence nette des politiques et pratiques

de l'État face à l'immigration peut être décelée<sup>21</sup>. Celle-ci apparaît dans les politiques de contrôle de l'immigration, dans les politiques d'intégration, mais aussi dans les lois de la nationalité et de la citoyenneté (Hansen et Weil, 2000). Depuis les années 1990, la majorité des pays européens ont procédé à une révision des droits de la nationalité vers plus de convergence entre le droit du sol et le droit du sang, et vers une extension de la pratique de la double nationalité (Wihtol de Wenden, 2000). La France et l'Allemagne connaissent les mêmes phénomènes étudiés aux États-Unis depuis maintenant 50 ans : la ségrégation résidentielle, les enclaves ethniques, les quartiers qui combinent les problèmes sociaux et culturels. . . Ces phénomènes communs ont abouti à une réponse de plus en plus convergente de la part des politiques publiques : celle de maintenir les différentes identités infra-sociales en les "ménageant". Il s'agit d'une approche guidée par un certain pragmatisme qui cherche à "couvrir" la contradiction qui existe dans ces sociétés entre la réalité et les mythes, le discours et l'action en matière d'immigration. Ainsi, des pays d'immigration qu'on a pris l'habitude d'opposer tel que la France et l'Allemagne, convergent en effet vers un modèle commun de gestion des interactions entre l'État et les minorités ; Kastoryano l'appelle le modèle de "négociations des identités". Cette convergence serait directement liée à la globalisation et la perte progressive des marges de manœuvre de l'État-nation. On voit ainsi le lien entre les travaux sur le multiculturalisme et ceux qui portent sur les transformations observables à l'échelle de la planète échappant à l'emprise de l'État sur l'immigration : l'attachement durable des immigrés à leur pays d'origine, l'influence grandissante des lois internationales, des institutions supranationales, la formation de réseaux transnationaux, etc. C'est donc bien la capacité de l'État à définir une identité commune, un sens de la solidarité et un loyalisme consolidé au sein d'une même communauté politique qui est en jeu.

Dans ce contexte, la "négociation des identités" peut être considérée comme une bonne stratégie de défense de l'État-nation : la capacité de l'État à mener à bien des

---

21. A. Favell montre comment, dans la majorité des pays européens, les discours politique et sociologique sur l'immigration sont souvent "aveuglés" par l'idée de déterminants nationaux (Favell, 2001a; Favell, 2001b).

négociations au sein même de ses frontières peut constituer une preuve de sa légitimité en tant que cadre officiel de reconnaissance et de citoyenneté. La France, l'Allemagne, les États-Unis mais aussi les autres pays concernés par le phénomène migratoire essaient de répondre à la même question : comment concilier les différences de plus en plus marquées qui existent entre les membres de leurs sociétés tout en affirmant l'intégrité de la nation? À cette interrogation, et en dépit de la convergence des politiques nationales, chaque pays mobilise son discours de spécificité nationale en guise de réponse. La convergence n'efface pas les spécificités historiques de chacun de ces pays, notamment en ce qui concerne le discours sur la citoyenneté. Cela se traduit par une contradiction constante entre les pratiques politiques et les modèles historiques et sociaux revendiqués et affirmés. La France oscille ainsi entre un idéal républicain d'unité nationale et un pragmatisme qui prend de plus en plus en compte le rôle politique des groupes immigrés. L'Allemagne, quant à elle, est tiraillée entre une conception ethnique de la nation, et un système démocratique ; d'où une contradiction entre un discours qui affirme le multiculturalisme et des pratiques qui peuvent s'en éloigner. Tout cela aboutit à des relations plus complexes entre l'État et les immigrés : même si les modèles nationaux servent de liens avec le passé et renforcent l'identité nationale, l'évolution vers le modèle de négociations des identités est lente mais sûre, affirme Kastoryano.

Contrairement à ce que les uns ou les autres peuvent penser, cela n'aboutit pas à l'érosion de l'État mais à une transformation de son rôle. Négocier les identités permet paradoxalement à l'État de demeurer comme une force structurelle de la collectivité : il définit les limites de la reconnaissance et les termes de la citoyenneté. Comme le montre le travail comparatif de Koopmans et Statham (1999) à partir de documents journalistiques en Royaume-Uni et en Allemagne, l'État-nation est de loin la première référence identitaire et le premier interlocuteur interpellé par les organisations revendicatives des minorités ethniques.

Ainsi, après avoir étayé les différences dans les modèles nationaux de l'immigration

qui résultent d'une construction historique spécifique de la nation, ce chapitre se termine par une note de relativité, notamment avec le constat d'une forme de convergence des politiques publiques dans ce domaine. Toutefois, la convergence observée ne signifie pas une homogénéisation ; elle n'évince pas l'histoire politique des pays concernés. Elle permet simplement de mettre l'accent sur la similitude de plus en plus forte des problèmes que les sociétés démocratiques connaissent par rapport à l'immigration, et l'ouverture grandissante des pouvoirs publics aux expériences des uns et des autres des pays concernés. Dans cette perspective, il est frappant de remarquer que, quel que soit le modèle d'intégration revendiqué par les pouvoirs publics ou par les cultures nationales, partout en Europe, on peut constater des inégalités économiques et sociales fortes au détriment des populations immigrées ou issues de l'immigration. Partout, les discriminations semblent fortes et la ségrégation résidentielle de plus en plus frappante. Ces problèmes sont à l'origine de tensions politiques, parce qu'ils réclament une action rapide des pouvoirs publics dans un domaine où ils ont peu d'expériences effectives. Chacune des sociétés vit alors à sa manière une dialectique qui existe entre des affirmations particularistes ou universalistes, inhibant souvent le débat et l'action politique. En France, la conséquence de cette tension s'est surtout traduite par une faible investigation empirique de l'immigration et partant, une faible connaissance de la situation objective des populations immigrées ainsi que l'absence d'évaluation scientifique des politiques dites d'intégration. C'est pour cela qu'il était important d'entamer cette recherche par un certain cadrage des enjeux politiques autour des questions d'immigration. Les travaux empiriques sur ce sujet, se heurtent souvent à une forme de rejet *a priori*, qui les soupçonne rapidement d'être dans un camp ou dans un autre. Si le passage en revue de la littérature sur ces aspects fondamentalement politiques du phénomène migratoire est d'abord d'un intérêt heuristique, il permet aussi de souligner le caractère parfois vain et surtout improductif de ce genre de débat dans le cercle scientifique, surtout lorsqu'il prend une tournure normative. Quelle que soit la vision politique du sociologue concernant le rôle de l'immigration et la place qu'elle occupe

dans la culture de la nation, quelle que soit sa conception du "modèle d'intégration" que la société devrait adopter face à l'immigration, il se doit, lorsqu'il s'investit dans une recherche sur ce sujet, de relater la situation objective des populations issues de l'immigration, dans une approche purement positive, et sans aucun tabou.

"La vérité commande qu'on se déprenne de toutes les mythologies (mêmes scientifiques) qui collent à la notion d'intégration pour qu'on en vienne à saisir l'acuité des enjeux sociaux et politiques, et surtout des enjeux identitaires qu'elle dissimule" (Sayad, 1994, p.9).

Après avoir développé les enjeux politiques et sociologiques qui structurent les représentations sociales et savantes de l'immigration, le second chapitre de cette partie sera consacré à un exposé des grandes étapes de la pensée sociologique du processus d'intégration des immigrés dans une société d'accueil.





## Chapitre 2

# Les sciences sociales, l'immigration et l'intégration des immigrés : perspectives théoriques

En France, les travaux de A. Sayad ont forgé une certaine tradition dans la sociologie française sur l'immigration qui traite la question dans sa dimension psycho-sociale et politique (Sayad, 1979; Sayad, 1994; Sayad, 1999b). En dépit des essentiels apports de cette littérature, la production théorique sur les mécanismes sociaux qui caractérisent le processus d'intégration des immigrés a été peu prolifique. Elle est aussi restée relativement fermée à la littérature internationale sur ce sujet. Or, la sociologie américaine et plus généralement les sciences sociales, ont été fondées par les travaux de l'École de Chicago sur l'intégration des immigrants. Depuis, la littérature sociologique ne cesse d'élaborer de nouveaux concepts, d'émettre de nouvelles critiques, de dé-construire et de reconstruire une conception théorique de l'intégration des immigrés. La préoccupation centrale de cette littérature tourne autour des questions suivantes : comment fonctionne une société dont la diversité ethnique est une dimension principale ? Que deviennent les groupes et les individus qui arrivent dans cette société à l'issue d'un processus migratoire ? Quels sont les mécanismes sociaux précis qui caractérisent le parcours des migrants dans la société d'accueil ? Plus généralement la question est de savoir comment théoriser la sociologie de l'intégration des immigrés au regard des études empiriques sur ce sujet.

L'objectif de ce chapitre est alors d'ouvrir la sociologie française à cette littérature sur l'immigration. Il propose une lecture problématisée de l'acheminement théorique ayant commencé par les conceptions linéaires de l'assimilation conçue comme convergence, aux critiques les plus virulentes, cherchant à pointer du doigt les inégalités, les conflits et les mythes qui couvrent la vision classique de l'assimilation. Cette discussion théorique du processus d'intégration permet d'orienter et d'éclairer le travail empirique réalisé dans cette thèse.

## 2.1 Questions terminologiques : intégration, assimilation, insertion, accommodation, de quoi parle-t-on ?

Le thème de l'immigration constitue un des rares objets sociologiques particulièrement sensible à la terminologie. Il est frappant de remarquer le nombre de travaux socio-lexicologiques qui portent sur la pertinence de l'usage de tel ou tel terme pour parler de la situation des immigrés et de leurs descendants. Rares sont les travaux scientifiques français sur l'immigration qui ne débutent pas par un cadrage terminologique et un affichage plus ou moins clair du choix de l'auteur et de ses implications en termes de positions politiques et idéologiques. Plus rares encore sont les communications ou conférences sur l'immigration qui ne s'arrêtent pas sur les mots utilisés reprochant parfois aux auteurs des intentions cachées derrière leur usage des termes. Néanmoins, ce débat terminologique prend bien souvent une coloration plus politique que scientifique. Ainsi, si on a pris l'habitude d'opposer intégration et assimilation, c'est essentiellement en raison de leurs implications idéologiques sans un véritable débat scientifique et empirique sur le sujet. D'ailleurs force est de constater que, en dehors de la théorie de l'assimilation liée à l'expérience colonialiste développée par R. Maunier, on ne trouve pas dans la littérature sur l'immigration un travail théorique de conceptualisation de l'assimilation des immigrés (Lorcerie, 1997). On ne peut donc entamer ce chapitre sur

la théorie de l'intégration des immigrés sans un détour terminologique qui permettra de mieux opérer un cadrage scientifique de l'objet de recherche de ce travail.

En dépit de la multitude de termes que l'on peut croiser dans des travaux français ou internationaux sur l'immigration<sup>1</sup>, l'assimilation et l'intégration constituent deux concepts définissant les principaux paradigmes concernant le destin des migrants en France et plus généralement en Europe. Il s'agit de deux termes contestés politiquement et scientifiquement, comprenant des connotations sensiblement différentes bien que leurs significations objectives soient relativement proches. Sur cette opposition entre assimilation et intégration, il est frappant de remarquer la quantité d'encre ayant coulé en France dans les sphères scientifiques et politiques. Ainsi, tout, ou presque, a été dit sur les signifiés, les interprétations, les représentations conscientes et inconscientes derrière l'usage de ces mots (Costa-lascoux, 1991; Gaillard, 1999; Sayad, 1994; Schnapper, 1999). Jusqu'au point qu'il est possible de parler d'un "combat pour les mots" (Schnapper, 1998, p.407-408) qui a caractérisé notamment la question de l'immigration dans les années 1980 en France en érigeant dans la sphère publique la polémique entre intégration et assimilation. Ce chapitre ne reviendra pas sur les origines historiques et lexicologiques de la structuration des oppositions entre ces deux termes.

Néanmoins, pour mieux comprendre les querelles terminologiques françaises, il convient de distinguer ce qui relève de la sphère scientifique de ce qui est lié aux représentations politiques et publiques. En France, l'attachement scientifique au terme intégration trouve ses racines dans la sociologie durkheimienne où il désigne un phénomène social global, aucunement spécifique à l'immigration. D'ailleurs Durkheim ne parle pas de l'immigration dans ces textes sur l'intégration<sup>2</sup>. Le concept durkheimien d'intégration présente en effet une double dimension; il réfère à la fois à un état de forte interdé-

---

1. Citons surtout les termes insertion, intégration et assimilation en France, et les termes assimilation, incorporation, accommodation, et adaptation dans les travaux anglo-saxons.

2. Pour une analyse des circonstances socio-historiques qui expliquent les raisons pour lesquelles l'école durkheimienne n'aborde que très peu la question de l'immigration, on peut se référer au *Creuset français*, (Noiriel, 1988, p.28-34).

pendance entre les membres d'une société et au processus qui conduit à cet état. C'est toutefois la première appréhension du terme qui est privilégiée par Durkheim. L'intégration désigne ainsi une "propriété du système social". Ce dernier est "intégré" si ses membres partagent une conscience, des croyances et des pratiques, sont en interactions les uns avec les autres et se sentent voués à des buts communs (Besnard, 1989). Le projet sociologique durkheimien peut alors être compris comme une entreprise de description, d'explication et de compréhension de la cohérence sociale ou encore de l'intégration de la société. Dans le dictionnaire critique de la sociologie, R. Boudon et F. Bourricaud formulent cette préoccupation durkheimienne comme ceci : "les théories sociologiques de Durkheim (1858-1917), celles notamment qui traitent de la division du travail, du suicide et des formes élémentaires de la vie religieuse, sont habitées par une question obsessive, proche de la question hobbesienne classique de l'ordre social reformulée de la manière inédite : par quels mécanismes les individus sont-ils intégrés à la société?". Pour Durkheim, l'intégration est donc le phénomène fondateur des liens sociaux et son absence est synonyme d'anomie ou de crise des instances de socialisation (Durkheim, 1893). Le concept s'applique ainsi à tout membre de la société, et donc plus particulièrement à ces "nouveaux membres" que constituent les migrants. Dans la lignée de cette théorie durkheimienne de l'intégration, les travaux de de S. Paugam sur la "disqualification sociale" (Paugam, 1991) ou de R. Castel sur la "désaffiliation sociale" (Castel, 1995) montrent bien que, même si intégration et immigration sont des notions liées, le problème sociologique de l'intégration ne se pose ni seulement ni systématiquement à propos des immigrés.

Néanmoins, s'il existe une forme de consensus sur cette compréhension sociologique de l'intégration, notamment d'un point de vue macrostructural, les problèmes terminologiques se sont sérieusement posés en France dès que l'immigration est devenue une préoccupation politique, en l'occurrence dans les années 1980. Ainsi, lorsque A. Girard publie ses travaux pionniers sur l'immigration en France, il ne s'arrête pas

vraiment sur la terminologie à adopter. Il s'inscrit assez clairement dans la lignée des travaux de l'école de Chicago, en utilisant des termes diverses tels qu'accommodation, accoutumance, adaptation, intégration, assimilation et amalgamation. Alors qu'on lui a reproché un certain alignement sur le paradigme assimilationniste, sa conception du processus apparaît clairement s'en démarquer dans ce paragraphe de son article co-écrit avec J. Stoetzel intitulé "Problèmes psychologiques de l'immigration en France" (Girard et Stoetzel, 1953, p.75):

"Le problème consiste pour l'immigrant à s'adapter à de nouvelles circonstances, et la notion d'adaptation paraît mieux rendre compte du processus psychologique qui se développe en lui que celle d'assimilation. En vérité, un Italien ou un Polonais ne devient pas semblable à un Français, mais du fait de son installation en terre étrangère, il cesse d'être en tout semblable à ses compatriotes restés dans son pays. Tout le chemin parcouru consiste dans le passage de la position de citoyen de son propre pays, à celle de l'immigré, et non de citoyen du pays qui l'accueille. Car l'immigré reste différent des nationaux qui l'entourent. Sa conscience, s'il y réfléchit est habitée par ce sentiment de différence. La naturalisation, même s'il la désire et l'obtient, ne change rien à ce fait. Exprimées dans son comportement de la lecture de la presse par exemple, ses attitudes se modifient, mais n'en persistent pas moins. Il apprend plus ou moins une langue nouvelle, il n'en oublie pas pour autant sa langue maternelle. Être adapté, c'est vivre sans hiatus permanent avec l'entourage, ce n'est pas lui ressembler en tous points."

Néanmoins, comme les chercheurs de l'École de Chicago, Girard croit en un processus inconscient qui s'inscrit dans la temporalité et qui, non sans conflit, aboutit à une société plus diversifiée. C'est ainsi qu'il termine son article sur "L'adaptation des immigrés Maghrébins en milieu urbain" en écrivant (Girard, 1977, p.410):

"[...] Toutes les conditions sembleraient rassemblées pour rendre la cohabitation impossible. *Or il n'en fut rien*, or, il n'en est rien. Les impératifs

de la vie quotidienne, les services réciproques rendus au nouveau collectif, même si les individus n'en sont pas conscients, les relations entre personnes qui se tissent parmi les adultes et parmi les enfants, estompent en réalité les dissemblances, empêchent d'éclater les germes de tension et provoquent un insensible rapprochement. L'accoutumance et le temps font leur œuvre."

La véritable rupture dans la dénomination scientifique du processus qualifiant l'adaptation interactive des migrants à la société d'accueil s'instaure à partir des années 1980. Au cours de cette période, "l'assimilation fut réduite à l'assimilationnisme" (Schnapper, 1998, p.407) et connut désormais un discrédit fort sur la scène publique. Il est toutefois important de souligner que ce mouvement de rejet de l'assimilation dans tous les discours sur l'immigration, qu'ils soient scientifiques ou politiques, s'est fortement imprégné de deux phénomènes relativement éloignés de la problématique de l'immigration. Le premier concerne le militantisme régionaliste qui a gagné du terrain dans les années 1970 : il accusa l'État jacobin d'avoir éradiqué les cultures particulières au profit de la culture dominante. Le second phénomène qui explique le rejet du terme assimilation et qui a été le plus prégnant, est lié à l'expérience de la colonisation. En effet, dans le contexte colonial, l'assimilation était considérée comme un processus d'alignement des comportements des colonisés aux normes et valeurs de la civilisation occidentale. Ainsi, non seulement elle supposait un phénomène de rejet d'une culture au profit d'une autre, mais en plus, elle sous-entendait (et c'est le moins que l'on puisse dire) une supériorité de la culture occidentale sur la culture autochtone. Ces deux mouvements, le régionalisme et l'anti-colonialisme connurent une virulence particulière dans les années 1980 et influencèrent fortement le discours public sur l'immigration. La France connut alors une période de recherche d'alternative terminologique : on parla désormais d'insertion dans les textes officiels<sup>3</sup> pour adopter finalement le terme intégration qui s'est avéré capable de réunir les scientifiques et les politiques. La définition

---

3. Le rapport du Commissariat Général du Plan, présidé par S. Hessel, préconisa l'usage du terme insertion en 1987.

du Haut conseil de l'intégration en 1993 officialisa en quelques sortes, l'opposition entre assimilation et intégration en affirmant que le premier terme suppose la disparition de toutes spécificités culturelles alors que le second reflète un équilibre entre la nécessité d'une cohésion sociale et la possibilité de maintien, notamment dans le cadre de la vie privée, de caractéristiques culturelles des migrants et de leurs familles.

Cette polémique entre assimilation et intégration qui a façonné pendant longtemps, et continue d'ailleurs à le faire, le débat sur l'immigration en France, ne trouve pas un réel écho dans la littérature scientifique produite dans d'autres pays d'immigration. Aux États-Unis le terme assimilation est le plus couramment choisi depuis les travaux pionniers de l'École de Chicago, et ce sans connotation péjorative. Son adoption est en grande partie liée au fait qu'il met l'accent sur le caractère éminemment temporel de l'incorporation des migrants à la société d'accueil ; il reflète bien l'idée de processus. Si ce terme a connu un usage assimilationniste et ethnocentrique, notamment dans les travaux de W. Warner et R. Srole<sup>4</sup>, dès les années 1960, l'assimilation des immigrants fut considérée aux États-Unis comme "la réinterprétation spontanée par les migrants de leurs traditions d'origine à l'intérieur du cadre légal et politique de la nation démocratique" (Schnapper, 1998, p.224). Le rôle du débat multiculturaliste des années 1960 et 1970, dans le contexte du Civil Rights Movements aux États-Unis a été sûrement d'une grande importance : l'idée selon laquelle les minorités sont capables de tracer leur chemin de mobilité sociale dans la société d'accueil tout en conservant une certaine autonomie culturelle est désormais acceptée par tous.

Pour autant, il va de soi qu'affirmer que le débat sur le devenir de l'immigration n'existe pas aux États-Unis serait falsifier la réalité. Au contraire ce débat est toujours

---

4. Dans un ouvrage publié en 1945, Warner et Srole annoncent la disparition des groupes ethniques aux États-Unis : "l'avenir des groupes ethniques américains semble limité. Il est probable qu'ils seront rapidement absorbés. Quand cela arrivera, une des grandes époques de l'histoire américaine aura pris fin" (Warner et Srole, 1945, p.295)(traduction personnelle).



d'actualité et revient constamment dans les travaux sur le sujet. Toutefois, il semble se focaliser plus sur une réflexion autour du sens que l'on donne au concept et le degré auquel il s'adapte à la réalité empirique. Ainsi, toute une littérature sociologique se concentre sur la théorie de l'assimilation, focalisant l'attention sur les défauts d'une compréhension unilatérale du concept, et mettant en avant des exceptions à l'assimilationnisme, parmi lesquelles la situation des Noirs aux États-Unis reste la plus saillante (Rumbaut, 1999; Glazer, 1993). Cependant le discrédit - non mérité d'après R. Alba et V. Nee (1997)- du concept d'assimilation, n'a pas abouti à son abandon. Il a plutôt alimenté un débat assez fructueux sur les variations de sa signification. C'est ainsi que R. Rumbaut parle d'une vision critique interactive du concept d'assimilation qui façonne la sociologie américaine de l'immigration.

Si l'on choisit de relativiser l'opposition récurrente en France entre intégration et assimilation, ce n'est pas pour nier la pertinence du débat autour de la conception des modes de participation des immigrés et de leur descendance à la société d'accueil. C'est plutôt pour le limiter à la démarche scientifique de théorisation et de validation empirique. C'est pour cela que les pages ci-dessous présenteront l'évolution de la conception de l'intégration des immigrés telle qu'elle apparaît dans la littérature sociologique. On peut penser que la situation en France prête à équivoque notamment à cause de l'imbrication de la théorisation sociologique avec un discours politique dominant sur la question. Ceci est d'autant plus frappant que l'on connaît le décalage qui existe entre la théorie et la pratique du modèle dit républicain de l'intégration. Ainsi, le changement de terminologie traduit plus un virement idéologique qui correspond à l'édification d'une position officielle vis-à-vis du problème politique de l'immigration qu'un véritable retournement conceptuel et théorique. D'un concept forgé par des sociologues afin de contribuer à l'explication d'un processus social particulièrement complexe, le terme intégration est passé à un paradigme politique, ou un modèle politico-philosophique théorisant l'action publique dans le domaine de l'immigration (Sayad, 1999b; Favell,

2001c; Richard et Tripier, 2002). Néanmoins, étant donné le contexte français et européen, il paraît toujours le mieux adapté à l'usage scientifique sans pour autant échapper à la nécessité de définition et de cadrage conceptuel. Parce qu'elle s'inscrit dans une tradition sociologique française durkheimienne, cette thèse préfère parler d'intégration tout en témoignant d'une compréhension large mais précise du concept, qui s'appuie sur des développements théoriques denses et consolidés d'une littérature internationale sur la question. Dans la lignée de ce qu'écrit Rumbaut dans son article intitulé "Assimilation and its discontents" (1999), on peut penser que si le terme "intégration" veut s'intégrer à part entière dans la théorie sociologique de l'immigration, il doit laisser libre court à "l'imagination sociologique" pour englober la variété humaine dans l'intersection des biographies, de l'histoire et de la structure sociale.

"L'assimilation est du ressort de séduction et non pas seulement de coercition ; de découverte et non pas seulement de perte et de brumes, de profonds conflits de loyauté et d'une sorte d'alerte existentielle et non pas simplement de conformisme à la pression du groupe et de moindre résistance. Elle relève aussi de mélanges créatifs et d'extraordinaires hybridations et non pas de simple renonciation face aux conditions d'un noyau dominant. Le processus d'assimilation implique l'inventivité de l'entremise humaine, née de la nécessité et du poids absolu des circonstances, et de l'ironie dialectique de l'histoire humaine, qui baigne dans des processus envahissant de changement dont les protagonistes ne sont peut-être pas plus conscients que les poissons dans l'eau." <sup>5</sup>(Rumbaut, 1999, p.953)

Après ce cadrage terminologique, la section suivante propose un détour par les grandes étapes de la connaissance sur l'intégration des immigrés, qui part des travaux

---

5. Il s'agit d'une tentative de traduction personnelle d'un passage de l'article de Rumbaut.

de l'École de Chicago et la formation d'un paradigme dominant de l'assimilation, en passant par l'émergence de concepts tels que la multidimensionnalité, le multiculturalisme et la segmentation (Rea et Tripier, 2003). Enfin, elle revisite sous un autre regard les racines de l'École de Chicago et le concept même d'assimilation<sup>6</sup>.

## 2.2 Le cadre théorique de l'analyse de l'intégration des immigrés : des racines aux développements récents

### a La théorie classique de l'assimilation

La théorie de l'assimilation a dominé la littérature sur l'immigration pendant une grande partie du *XX<sup>e</sup>* siècle ; c'est d'ailleurs pour cela qu'il est commun de l'appeler la théorie classique<sup>7</sup>. Cette théorie anticipe qu'au fil du temps et des générations, les populations issues de l'immigration se rapprocheraient de plus en plus des natifs jusqu'à devenir indiscernables par rapport à ces derniers. Derrière cette perspective, on retrouve l'hypothèse selon laquelle il existe un processus naturel par lequel divers groupes ethniques partagent une culture. Ce processus consisterait en une perte progressive de l'ancienne culture à l'avantage de la nouvelle et, une fois démarré, il mènerait inévitablement et irréversiblement à l'assimilation.

Les racines de cette théorie peuvent être retrouvées dans les travaux de l'École de Chicago, qui se trouvent au fondement de l'analyse sociologique. La contribution de l'École de Chicago réside surtout dans le développement théorique de concepts tels que la "désorganisation et réorganisation" inhérente au phénomène de migration (Thomas et Znaniecki, 1927), du "cycle de relations raciales" (Park et Burgess, 1921), et les

---

6. Pour un passage en vue historique du concept d'assimilation, voir la synthèse de R. Kazal (1995) qui développe l'émergence, le déclin et la réhabilitation du concept. Ce travail reprend une partie de cette analyse. Il s'inspire aussi largement de la lecture que fait D. Schnapper de la littérature, notamment américaine, sur ces questions dans son ouvrage *La relation à l'autre* (1998). Enfin, il s'imprègne également de l'analyse que proposent plus récemment A. Alba et V. Nee (2003) des avancées théoriques dans ce domaine.

7. Elle est aussi appelée *straight line assimilation* dans la terminologie anglo-saxonne. Cette expression traduit bien l'hypothèse de convergence linéaire inhérente à cette théorie. On peut aussi utiliser l'expression "théorie de convergence linéaire" pour désigner le paradigme de l'assimilation classique.

théories dites écologiques sur le partage de l'espace urbain (Park, 1925; Park *et al.*, 1925; Park, 1952). A travers ces concepts classiques, les travaux de l'École de Chicago sur l'immigration s'inscrivaient dans la continuité de toute une littérature sociologique sur l'intégration ou la cohésion sociale; on peut y déceler une influence forte des écrits de G. Simmel mais aussi des travaux de F. Tönnies et notamment les concepts de *Gemeinschaft*<sup>8</sup> et de *Gesellschaft*<sup>9</sup> et enfin de ceux de Durkheim sur l'intégration sociale.

Dans un travail devenu classique Thomas et Znaniecki décrivent l'immigration polonaise aux États-Unis comme une suite de désorganisations et réorganisations des valeurs sociales de ce groupe. Ces auteurs insistent ainsi sur l'organisation du groupe ethnique issu de l'immigration dans la société d'accueil et son développement comme un mode d'assimilation. En effet, le paysan polonais connaît à travers la migration aux États-Unis un changement de mode de vie: il passe de l'appartenance au groupe primaire de paysans à une organisation sociale consciente dans une société complexe. C'est ce processus de désorganisation et de réorganisation sociale qui caractérise l'émergence de la "nouvelle société américo-polonaise". En développant les concepts de "désorganisation sociale" qui symbolise le déclin collectif des valeurs et de "démoralisation", qui caractérise la déviance individuelle, les auteurs insistent sur le caractère conflictuel et parfois violent de ce changement. Néanmoins, si dans leurs travaux, Thomas et Znaniecki soulignent l'importance de la formation d'un groupe ethnique dans la société d'accueil, leurs écrits mettent parfois l'accent sur le caractère inéluctable voire même souhaitable de l'assimilation. Cette dernière signifierait ainsi à la fois une sorte de harmonisation des attitudes et valeurs des migrants et des natifs et une émancipation individuelle de l'homogénéité de l'expérience du groupe ethnique.

---

8. Solidarité sociale fondée sur une communauté d'affections, d'expériences, de sentiments d'appartenance, de buts, de normes, de valeurs morales, de réseaux sociaux denses et de rapports interpersonnels réguliers.

9. Groupe d'humains qui se caractérise par des rapports impersonnels et superficiels, par l'absence de normes et de valeurs communes et par des systèmes d'identification hétérogènes.

Quant à la théorie du cycle des relations raciales, elle s'inscrit dans celle, plus générale, de l'interaction sociale et s'inspire considérablement de la sociologie de Simmel. La majeure partie de cette théorie est développée dans l'ouvrage de sociologie générale de Park et Burgess (1921). Ces derniers distinguent quatre types d'interaction entre les groupes sociaux : la "compétition", le "conflit", l'"accommodation", et finalement l'"assimilation". Ce cycle insiste sur le caractère temporel de l'assimilation qui apparaît comme l'étape ultime d'une séquence progressive et irréversible<sup>10</sup>. De plus, ces étapes du cycle des relations raciales sont présentées comme respectivement liées à la sphère économique, politique, sociale et culturelle, d'où une idée sous-jacente de multidimensionnalité du processus. Une distinction entre acculturation et accommodation permet d'élucider le sens originel de la notion d'assimilation : l'accommodation peut se réaliser assez rapidement et se caractérise par une attitude consciente de l'individu ou du groupe d'individus concernés. Les changements supposés dans le processus d'assimilation sont quant à eux plus lents et plus subtiles ; il s'agit d'un processus inconscient d'incorporation dans la vie sociale du groupe. Park et Burgess considéraient ainsi l'accommodation comme le modèle d'adaptation de la première génération alors que l'assimilation concernerait plutôt la seconde génération ou encore les migrants venus très jeunes. Cette théorie de l'interaction sociale, qui se rapporte à la société dans sa globalité et non spécifiquement aux immigrés, aboutit à la définition que donnent Park et Burgess de l'assimilation, souvent citée dans les travaux sur le sujet :

"Assimilation is a process of interpretation and fusion in which persons and groups acquire the memories, sentiments, and attitudes of other persons and groups, and, by sharing their experience and history, are incorporated with them in a common cultural life." (Park et Burgess, 1921, p.735)

Ainsi, la sociologie américaine telle qu'elle apparaît dans les travaux de l'École de Chicago, fut fondée sur le désir de comprendre les grandes mutations de la société

---

10. Park et Burgess parlent de l'assimilation comme le "produit final parfait" de l'interaction (p.736).

moderne dont l'immigration constitue une composante primordiale. Néanmoins, si les travaux de l'École de Chicago ont en quelques sortes inauguré le champ de l'analyse sociologique du processus d'intégration des immigrés<sup>11</sup>, c'est grâce à de très riches études empiriques sur la question de l'assimilation qui ne précisent pas de manière définitive une définition du concept. En effet, dans les années 1920, trois grands idéaux-types animaient le débat sur l'assimilation : la vision de l'Anglo-conformity (ou de l'américanisation) qui suppose un alignement des nouveaux arrivants sur le groupe dominant (WASP), le *melting pot*<sup>12</sup> qui met en avant une idée romantique de mélange sans conflit ni rapport de force entre les différentes composantes ethniques de la société, et l'idée de pluralisme culturel qui commençait à émerger notamment avec les écrits d'intellectuels tels que H. Kallen et de R. Bourne<sup>13</sup>. Or, il est très difficile d'affilier les travaux de l'École de Chicago à l'un de ces courants. On ne peut trouver à aucun moment dans la production sociologique de Chicago, une vision explicite de la société américaine. Leur théorie se veut avant tout générale dans la mesure où elle permet de rendre compte des principes mêmes de la vie sociale. La différence dans cette perspective entre leur conception de l'intégration sociale et celle de Durkheim réside dans le fait qu'ils accordent une place importante aux groupes sociaux, et particulièrement ethniques, dans l'organisation d'une société.

Ainsi, si on peut trouver dans les écrits de Park et Burgess des passages qui se rapprochent de l'idée de convergence des immigrés vers une société centrale (qui serait dominante), on peut également y trouver des passages qui s'en démarquent clairement en adoptant une vision proche de l'idée de *melting pot* ou de pluralisme culturel<sup>14</sup>.

---

11. Parmi les travaux qui s'inscrivent dans la continuité de ceux de l'École de Chicago tout en nuancant ces derniers, on peut citer ceux de Kennedy (1943,1952) et ceux de Lieberman (1963).

12. Ce terme provient de la pièce de théâtre d'I. Zangwill (1864-1926) "The Melting Pot", dont le message était que tous les immigrants arrivés aux États-Unis pouvaient devenir Américains, un peuple formé dans un creuset de démocratie, de liberté et de responsabilité civique.

13. Cités par M. Gordon (1964, p.142), le premier défendait l'idée d'une "Amérique démocratie des nationalités" alors que le second est notamment connu pour son article publié en 1916 "Trans-national America" qui mettait en avant la nécessité de prendre en compte la dimension cosmopolitaine de la nation américaine.

14. La définition citée ci-dessus (p.66) se rapproche de l'idée de *melting pot*, notamment à travers l'image qu'elle véhicule d'un partage collectif ou d'un échange. Néanmoins, on peut trouver dans la

Toutefois, il est indéniable que ce sont les sociologues de Chicago qui ont érigé le projet scientifique précis de l'étude de l'assimilation et ont en ceci inspiré toute la sociologie américaine inter-ethnique jusqu'aux années 1960. Une grande partie des concepts qui sont classiques dans le domaine de la sociologie de l'immigration ont été forgés à cette période : acculturation, assimilation, communauté, conflit, conscience de différence, ségrégation. . . Néanmoins, comme le souligne l'analyse de S. Persons des travaux de l'École de Chicago (Persons, 1987), les fondateurs de cette dernière se sont plus intéressés au processus par lequel les groupes ethniques perdent leur ethnicité pour se dissoudre dans la majorité, qu'à la description précise de ce que représente cette majorité. C'est peut être parce qu'ils ont sous-estimé l'importance de définir la société dans laquelle le processus d'assimilation se déroule, que les travaux de l'École de Chicago ont été interprétés d'abord dans une conception assimilationniste ayant abouti à la prédominance de la théorie classique de l'assimilation jusqu'aux années 1960.

En France, des efforts symboliques ont été déployés afin de se détacher de la vision ethnocentrique de l'assimilation, notamment avec l'adoption quasi-exclusive du terme intégration dans les sphères scientifique et politique en admettant la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées confinées à la vie privée. Néanmoins, et en dépit de ces efforts, on ne peut pas réellement parler d'un virement théorique. En effet, la théorie de l'intégration à la française s'inscrit dans une large mesure dans la théorie classique telle qu'elle a été présentée ci-dessus. L'intégration est perçue comme un processus de convergence linéaire et uniforme des caractéristiques des immigrés vers la moyenne de celles de la société française. Afin de synthétiser les travaux empiriques et théoriques qui s'inscrivent dans ce paradigme de l'assimilation classique il est possible de dire qu'ils s'articulent autour de quatre axes exposés ci-dessous.

---

littérature des citations qui s'éloignent de cette vision : Park et Burgess parlent parfois de l'assimilation comme un processus de transmission de la culture d'un pays à des "citoyens adoptés" (ce qui correspond plus à la conception de conformisme anglo-saxon).

### **Une vision individuelle de l'immigration**

Les travaux qui s'inscrivent dans la lignée de la théorie classique de l'intégration traduisent une conception individualiste de l'immigration et du processus d'intégration des populations immigrées au pays d'accueil. Cette vision individuelle est notamment présente dans les travaux de Park sur le migrant comme homme "marginal" (Park, 1928): les immigrants sont attirés par la culture de la société hôte mais leur culture d'origine les "retient". Ce concept, inspiré de la situation de l'étranger analysée par Simmel, fut prolongé et approfondi par les travaux de E. Stonequist (1937) qui voyait dans le migrant le "précurseur" d'une société moderne émancipée et débarrassée des préjugés. Les travaux sur l'immigration se concentrent sur le processus de réduction des hétérogénéités culturelles et sociales entre les populations issues de l'immigration et la population native, et ne tiennent pas compte des éléments de contexte qui peuvent avoir un impact sur le processus d'intégration. Dans cette mesure on peut dire que, du point de vue de l'assimilation classique, les caractéristiques ethniques telles que les normes de comportement, la langue ou les enclaves professionnelles sont des inconvénients: les immigrés doivent "se libérer" de leur ancienne culture pour pouvoir sortir des positions marginales. C'est ce qui explique la nature des études empiriques menées dans le cadre de cette perspective théorique; comme le souligne Sayad (1999a, p.56), les caractéristiques et les conduites des immigrés sont toujours interprétées en termes de "manquements" par rapport aux normes de la société d'accueil.

### **L'assimilation comme processus naturel**

Dans la théorie classique, l'assimilation est présentée comme un processus naturel, inéluctable et inconscient. Cette vision peut être retrouvée dans tous les travaux empiriques de l'École de Chicago, avec une préoccupation typique de la sociologie de l'époque qui consiste à présenter les concepts sociologiques comme des vérités scientifiques tout aussi solides que les sciences de la nature. Dans la théorie des cycles des relations raciales, l'assimilation apparaît comme une étape finale, qui prend place grâce



à l'enchaînement logique et irréversible de phénomènes. Comme le souligne G. Noiriel, une des caractéristiques fondamentales de l'assimilation réside dans le fait qu'elle "opère non seulement grâce à l'action développée consciemment par la communauté pour renforcer le conformisme de ses membres, mais aussi en raison des mécanismes inconscients (relevant souvent de la psychologie sociale) qui conduisent l'individu intégré au groupe (ou en voie d'intégration) à s'identifier à ses valeurs collectives et à faire siennes ses normes dominantes" (Noiriel, 1992, p.87).

### **L'assimilation comme convergence et la notion de noyau central de la société d'accueil (*mainstream*)**

Le paradigme de l'assimilation classique théorise un processus de convergence uniforme (straight line) des caractéristiques des immigrés vers la moyenne de celles de la société d'accueil. Derrière cette vision, on retrouve l'hypothèse qu'il existe un corps unifié et central de la société d'accueil, qu'on pourrait qualifier de "non ethnique" ou de "moyen". L'assimilation s'opère alors dans ce noyau central et les travaux empiriques sur l'immigration consistent ainsi à comparer les caractéristiques des populations immigrées par rapport à ce dernier. Cette hypothèse ignore ainsi le caractère stratifié de la société d'accueil et la possibilité que l'intégration opère dans des segments différents de la population.

Ces trois caractéristiques ont constitué les principales cibles de la critique du paradigme classique de l'assimilation, devenue de plus en plus virulente à partir des années 1960. Ces critiques insistaient alors sur la dimension ethnocentrique de cette théorie de l'intégration des immigrés. Néanmoins, il faut ici rappeler que alors, qu'en France, seule la variante assimilationniste de la théorie classique a été englobée sous le terme assimilation, ce dernier n'était presque jamais utilisé dans cette perspective dans les travaux qui s'inscrivaient dans la continuité de l'approche de l'École de Chicago. Toutefois, si les années 1960 sont caractérisées par la remise en cause de l'assimilation, le paroxysme

de ce paradigme fut atteint en 1964 avec le travail théorique le plus conséquent sur la définition de ce concept, celui de M. Gordon.

## **b Une grande étape de la théorisation sociologique de l'intégration : M. Gordon et la notion de multidimensionalité**

L'ouvrage de M. Gordon, *Assimilation in American Life* publié en 1964 constitue le premier effort théorique conséquent du processus d'intégration des immigrants. En effet, bien que la théorie de l'assimilation de Park et Burgess ait permis l'essor de tout un ensemble de travaux et d'enquêtes en sociologie de l'immigration, jusqu'au milieu du *XX<sup>me</sup>* siècle, peu d'efforts théoriques furent mobilisés pour définir de manière claire des concepts opérationnels pouvant être utilisés dans la mesure scientifique de l'assimilation. La contribution fondamentale de Gordon fut alors d'élaborer une synthèse devenue "canonique" (Alba et Nee, 2003), présentant une conception multidimensionnelle de l'assimilation des immigrants. Dans cette perspective, son livre constitue une petite révolution dans la sociologie de l'immigration puisque, en explicitant de manière rigoureuse la théorie de l'assimilation, Gordon instaure aussi les fondements théoriques qui permettent de remettre en cause l'hégémonie de ce concept.

Soulignons d'abord que l'ouvrage de Gordon intervient dans une période historique où la métaphore du "*melting pot*" était à son apogée aux États-Unis et où les critiques culturalistes commençaient à émerger. Il s'agit de la période de l'abandon du cercle scientifique de l'immigration du concept d'"américanisation", ce terme ayant connu un succès fort dans la période de l'entre deux guerres (Gleason, 1994). Se développa alors progressivement une conscience que les diverses populations qui forment le pays ne se sont assimilées ni au même rythme ni de la même manière. Les sociologues soulignent désormais la nécessité d'analyser les limites du *melting pot* et l'existence de groupes ethniques qui, contrairement à ce W. Warner et L. Srole ont pu penser, s'avèrent être

une donnée permanente de la société américaine.

Dans ce contexte, l'exploit théorique de Gordon puise sa force dans sa décomposition du processus d'intégration différenciant plusieurs dimensions et cherchant à analyser les liens qui peuvent exister entre elles. Il fut ainsi le premier à distinguer de manière claire le concept d'assimilation et celui d'acculturation. L'acculturation désigne selon lui une des conséquences des rencontres des groupes ethniques : elle concerne le comportement culturel. Or, le concept d'assimilation se compose de plusieurs autres dimensions : l'inter-mariage (ou l'amalgamation), la dimension structurelle (la participation dans les groupes primaires de la société d'accueil), la dimension identitaire, l'absence de discrimination et d'hostilité de la part de la société d'accueil et enfin la participation civique et politique sont autant de facteurs qui influencent le processus global d'assimilation (Voir le tableau I.2.1).

TAB. I.2.1: *Les dimensions de l'assimilation selon Gordon*

<b>Les sous processus</b>	<b>Les Types d'assimilation</b>
La transformation des caractéristiques culturelles en celles de la société d'accueil	Assimilation culturelle (Acculturation)
L'intégration des cliques, associations et institutions de la société d'accueil	Assimilation structurelle
Mariage mixte ou inter-mariage	Assimilation maritale (Amalgamation)
Développement d'un sens de l'ethnicité qui correspond à celui de la société d'accueil	Assimilation identitaire
Absence de préjugés dans la société d'accueil	Assimilation réceptionnelle (du point de vue de l'attitude)
Absence de discrimination de la part de la société d'accueil	Assimilation réceptionnelle (du point de vue du comportement)
Absence de valeurs ou de forces politiques conflictuelles	Assimilation civique

L'idée fondamentale de Gordon est que l'acculturation peut avoir lieu en l'absence d'autres dimensions de l'assimilation : l'acculturation devient ainsi une étape qui pourrait durer indéfiniment sans en entraîner d'autres. C'est la dimension structurelle de l'assimilation qui occupe une place cruciale dans le processus : elle stimule toutes les

autres dimensions en faisant baisser la discrimination et l'hostilité et augmenter l'intermariage. De plus, seule la dimension structurelle de l'assimilation entraîne une atténuation du sentiment identitaire spécifique au groupe et ce au contact des structures sociales de la société d'accueil. C'est ce concept d'assimilation structurelle qui fut à l'origine de nouveaux travaux sur l'immigration qui se focalisent notamment sur des enjeux tels que la participation des immigrants et de leurs descendants au marché du travail et au système éducatif.

L'intérêt principal de cette typologie des dimensions de l'assimilation est d'ouvrir la voie à l'analyse des liaisons et configurations possibles entre elles, et partant d'admettre la possibilité d'existence d'une pluralité de modes d'intégration. A partir de l'observation de la société américaine contemporaine, Gordon formule ainsi les hypothèses suivantes :

- L'assimilation culturelle est probablement le premier type d'assimilation qui a lieu quand un groupe minoritaire arrive dans une société d'accueil.
- L'assimilation culturelle du groupe minoritaire peut avoir lieu sans que les autres types d'assimilation se réalisent, ni simultanément ni l'un à la suite de l'autre, et cette condition de « l'acculturation seule » peut persévérer indéfiniment.
- Une fois l'assimilation structurelle réalisée, que cela soit simultanément avec l'acculturation ou après cette dernière, tous les autres types d'assimilation suivront naturellement.

Ainsi, la décomposition théorique du processus d'assimilation permet à Gordon d'étudier l'existence possible de plusieurs modes de parcours d'immigrants et de groupes d'immigrants dans une société. À côté du paradigme classique de l'assimilation convergente, Gordon discute trois modèles : le conformisme anglo-saxon, le melting pot et le pluralisme culturel. Alors que le premier<sup>15</sup> repose sur un ethnocentrisme parfois

---

15. Qui a connu son apogée dans la campagne d'américanisation consécutive à la Première Guerre Mondiale et le concept d'américanisation banni dès les années 1950 des cercles scientifiques.

violent, le second souffre d'un optimisme naïf et d'un flou conceptuel. Enfin, le modèle du pluralisme culturel représente pour lui une alternative à l'assimilation classique. Sa compréhension de ce concept repose sur l'idée simple selon laquelle la société tire profit lorsque les différents groupes ethniques maintiennent leur spécificité culturelle tout comme un orchestre gagne en richesse des sons distincts des instruments de musique qui le forment.

Cependant, si le travail de Gordon se démarque de quelques stéréotypes du paradigme classique de l'assimilation, en rompant notamment définitivement avec les racines ethnocentriques du concept, sa théorie s'inscrit plus dans une amélioration conceptuelle de ce paradigme que dans une rupture totale. L'élément fondamental qui explique cette liaison entre la théorie de Gordon et l'assimilation classique réside dans l'hypothèse d'un "noyau central"<sup>16</sup> dans lequel toutes les étapes de l'assimilation prennent lieu. Le standard culturel qui représente la direction dans laquelle évolue l'acculturation est en effet celui de la classe moyenne majoritairement blanche, protestante et d'origine anglo-saxonne (il s'agit de la culture WASP). De plus pour Gordon, ce noyau central de la société reste largement non affecté - excepté de quelques "modifications mineures" dans des sphères telles que la cuisine et le nom des lieux - par l'arrivée de nouveaux groupes. Néanmoins, cette hypothèse de noyau central pose problème, et Gordon le reconnaît d'ailleurs, dès que l'on admet que la culture américaine varie fortement selon la classe sociale ; l'acculturation n'a aucune raison de prendre place dans le cadre d'une culture unique de classe moyenne<sup>17</sup>. Sa théorie a donc comme corollaire un défaut de reconnaissance de la structure sociale de la société<sup>18</sup>. En dépit de ces limites, Gordon fut le premier à bâtir un cadre conceptuel opérationnel de l'assimilation et sa théorie

---

16. *Core Society* dans le texte.

17. Gordon essaie de contourner ce problème en utilisant le concept de "ethnclass" dans une tentative de conciliation entre la structuration sociale de la société américaine et sa structuration ethnique.

18. Notons toutefois, et les paragraphes suivants y reviendront, que cette notion de "noyau central" dans lequel l'assimilation opère, reste tout de même au fondement de la réflexion sur l'intégration des immigrants ; on la retrouve dans la littérature internationale quel que soit le pays d'accueil étudié. Dans les travaux anglo-saxons récents on parle plutôt de *mainstream* (Alba et Nee, 2003) pour désigner ce lieu central emblématique de l'intégration.

marque alors une sorte d'apogée de ce paradigme. Sa typologie fut d'une grande utilité pour toute un ensemble de travaux empiriques sur l'immigration aux États-Unis, et fut très vite appliquée dans les approches quantitatives. En France, les travaux de Gordon restent malheureusement peu connus et ont très rarement inspiré des recherches sur l'immigration.

Cette recherche s'appuie sur cet ouvrage de Gordon pour analyser séparément les dimensions structurelles et culturelles de l'intégration des immigrés en France - une séparation qui se trouve au cœur de sa contribution théorique, et qui, pour H. Gans constitue l'avancée la plus importante de l'effort scientifique de conceptualisation du processus d'intégration des immigrés (Gans, 1997). Néanmoins, alors que le tableau présenté ci-dessus, comprend l'acculturation dans une optique fortement restreinte, cette thèse considère que l'analyse des dimensions maritale et civique en font partie, ou du moins peuvent en constituer de bons indicateurs. En effet, il est inutile de rappeler la difficulté de rendre compte, notamment dans des travaux quantitatifs du phénomène de l'acculturation. L'inter-mariage et la naturalisation sont des événements fortement symboliques, souvent représentés comme des étapes ultimes du processus. Ils présentent en plus la commodité d'être des phénomènes observables de manière plus ou moins objective, sur une longue durée. C'est la raison pour laquelle cette recherche s'y attardera. Auparavant, elle dresse un bilan de la dimension structurelle de l'intégration, en examinant notamment les dynamiques démographiques, socio-économiques et spatiales de cette dernière. Notons que, à la différence des dimensions maritale et civique, les dimensions socioéconomique et spatiale ne figurent pas explicitement dans la décomposition de Gordon. Ce sont les premiers travaux empiriques inspirés par cette dernière qui ont, sous l'influence de l'expansion des recherches sur le thème de la stratification sociale (Duncan et Duncan, 1968; Neidert et Farley, 1985), concentré leur intérêt dans la mesure de l'assimilation structurelle, sur l'assimilation socioéconomique et plus particulièrement sur la mobilité sociale. Quant à la dimension spatiale de l'in-

tégration, très présente dans les travaux de la sociologie urbaine de l'École de Chicago, elle a mobilisé une quantité impressionnante de travaux aux États-Unis.

Grâce à cette décomposition entre dimensions structurelle et culturelle, cette thèse espère apporter des éclairages sur le déroulement du processus d'intégration des immigrés en France, et notamment la diversité de ses modes. Pour cela, elle s'attache à étudier les articulations et liaisons qui existent entre ces deux dimensions, s'inscrivant ainsi dans les développements les plus récents dans la littérature sur ce sujet. Ces derniers mettent l'accent sur les imperfections du paradigme classique et son inaptitude à rendre compte des tensions et contradictions qui peuvent exister entre les dimensions de l'assimilation.

### **c La remise en cause du paradigme de l'assimilation classique : multiculturalisme et assimilation segmentée**

On a montré ci-dessus que le paradigme classique de l'assimilation a émergé avec les travaux de l'École de Chicago, mais n'a connu une formulation théorique précise qu'avec l'œuvre de Gordon. Soulignons qu'en dépit de toutes les critiques que l'on peut formuler vis-à-vis de cette théorie classique de l'intégration, force est de constater que la quasi-totalité des études empiriques conduites aux États-Unis montrent qu'elle "fonctionnait" plutôt bien jusqu'à la deuxième moitié du *XX<sup>e</sup>* siècle (Alba, 1995; Alba et Nee, 1997). Les sociologues sont presque unanimes pour affirmer que les descendants des immigrants européens arrivés aux États-Unis entre 1880 et 1924 ont été largement absorbés dans les institutions de la société américaine tout au long du *XX<sup>e</sup>* siècle. Les études sociologiques ont mis en évidence l'existence d'une mobilité sociale ascendante entre les générations des immigrés, ainsi qu'une croissance du taux de mariages mixtes caractéristiques de ces anciennes vagues d'immigration (Alba et Golden, 1986; Pagnini et Morgan, 1990). Néanmoins à partir des années 1960, l'intérêt de la sociolo-

gie de l'immigration commence à se déplacer vers de nouvelles populations immigrées et la critique de l'assimilation devient de plus en plus structurée autour de théories alternatives.

### **Les anomalies du paradigme de l'assimilation**

Historiquement, la critique du paradigme de l'assimilation a commencé aussitôt que ce dernier a pris de l'importance politique. Dans un pays comme les États-Unis, où l'immigration est une partie constitutive de la nation, très tôt, et notamment dès le début du *XX<sup>e</sup>* siècle, des critiques de l'assimilation, au sens de la convergence totale, furent développées. Ces critiques ont promu l'idée de pluralisme culturel. Il a fallu en revanche attendre les années 1960 pour organiser une remise en cause structurée et définitive du paradigme classique de l'assimilation. Deux événements ont entraîné une accélération de la production sociologique remettant en cause l'assimilation aux États-Unis : les Civil Rights Movements d'une part et l'arrivée massive de nouveaux migrants non européens d'autre part.

Ces critiques se sont surtout structurées autour de la question des Noirs-Américains. En effet, il est frappant de remarquer la quasi-absence de réflexions sur leur cas dans les travaux sur l'assimilation, et ce jusqu'au début des années 1960. Pour l'École de Chicago, le problème des Noirs n'était pas différent de celui des immigrés ; il s'agissait de groupes marqués par une différence et promis à l'acculturation, puis à l'assimilation à la société américaine. Or, Gordon fut le premier à le montrer, les Noirs aux États-Unis constituent le plus fort contre-exemple à l'assimilation. Alors que la théorie classique ignorait la situation des Noirs ou alors considérait qu'ils étaient en voie d'assimilation, des voix commencèrent à affirmer qu'ils étaient assimilés sur un mode particulier et durablement inférieur (Glazer, 1993). Dès cette prise de conscience de l'échec de l'assimilation, au moins pour le cas des Afro-américains, les sociologues se sont fixés comme objectif d'expliquer non plus la disparition mais plutôt la persistance, la re-



production voire même le renforcement des inégalités ethniques (Lundberg et Startz, 1998).

En ce qui concerne la question raciale, les travaux d'anthropologie sociale de J. Ogbu (1978,1990) furent d'une importance cruciale. En effet, sa théorie appelle à la distinction entre les minorités volontaires (principalement issues de l'immigration) et les minorités non-volontaires (ayant été contraintes à se déplacer) telles que les populations Afro-américaines aux États-Unis. Pour Ogbu, les minorités non-volontaires présentent des caractéristiques qui les rapprochent de la rigidité structurale des castes. Ainsi, les Afro-américains, à travers leur expérience de l'esclavage, forment une sorte de caste dans le schéma stratificationniste de la société américaine. Ils se caractérisent par ce qu'Ogbu appelle l'"inversion culturelle", c'est à dire un rejet de l'ethos culturel du groupe dominant. L'auteur affirme que, alors que la grande majorité des minorités dans les pays européens sont volontaires, elles peuvent, lorsqu'elles sont victimes d'une discrimination forte, présenter des caractéristiques proches de celles des Noirs aux États-Unis ; il donne notamment l'exemple des Noirs des Caraïbes en Grande-Bretagne, des Turcs en Allemagne et des Maghrébins en France.

Par ailleurs, la remise en cause du paradigme de l'assimilation s'est accentuée avec l'arrivée de nouvelles vagues d'immigration, essentiellement en provenance de pays d'Asie ou d'Amérique latine. Ce phénomène de diversification de l'immigration concerne tout autant les États-Unis que les pays européens d'immigration et notamment la France. Or, toute une littérature s'est développée pour montrer que, si l'assimilation semblait bien fonctionner pour les anciennes vagues d'immigrés, les "anomalies" sont de plus en plus fortes avec l'arrivée de "nouveaux migrants" (Zhou, 1997).

La première anomalie concerne le maintien des différences ethniques à travers les générations. L'assimilation considère l'intégration comme une fonction de la durée du séjour et du nombre de générations. Or, les études récentes ont révélé l'existence d'un modèle opposé : plus la durée du séjour est longue et plus l'inadaptation, mesurée en

termes de performances scolaires, d'aspirations et de poids du groupe d'immigrés, est forte<sup>19</sup>. En d'autres termes, les désavantages se reproduisent au lieu de diminuer. Les études sur la mobilité générationnelle montrent que de faibles différences peuvent se transformer en de très fortes inégalités professionnelles et scolaires avec la durée du séjour. Ces anomalies remettent ainsi en cause le caractère linéaire du processus d'assimilation : H. Gans fut un des premiers à remplacer cette idée par celle de "courbe à bosses" (Gans, 1973). A partir de travaux sur la troisième génération il montre que, en dépit d'une intégration culturelle totale, cette dernière n'hésite pas à afficher voire à réclamer une appartenance ethnique.

De plus, plusieurs travaux insistent sur le caractère non forcément souhaitable de l'assimilation. Ainsi, selon Rumbaut celle-ci ne rime pas toujours avec une amélioration des conditions de vie des immigrés. Adopter l'*American Way of Life* peut avoir des effets néfastes notamment sur la santé des migrants ; plusieurs études ont montré l'existence de groupes ethniques caractérisés par une situation socioéconomique défavorable et ayant des indicateurs périnataux positifs (mesurés en termes de mortalité infantile pré et post-natale, de sous poids de l'enfant...). Ainsi, toute une série de travaux épidémiologiques montrent que, aux États-Unis, l'avantage socioéconomique des femmes natives par rapport aux immigrées se heurte à un désavantage biomédical, psychologique et nutritionnel conséquent. C'est ainsi que Rumbaut parle des effets néfastes de l'acculturation : une consommation croissante de cigarettes, alcool et drogues, une nutrition plus grasse et moins diététique et des dépressions psychologiques plus fréquentes. D'autres études montrent que, plus particulièrement pour les adolescents, les comportements à risque et la délinquance augmentent avec l'assimilation (Rumbaut, 1999).

---

19. N. Landale et R. Oropesa (1995) trouvent par exemple que la situation des enfants d'immigrés asiatiques ou hispaniques tend à se détériorer avec la durée du séjour aux États-Unis notamment avec l'augmentation de familles monoparentales.

D'autres critiques ont également visé la notion de noyau central où l'assimilation est censée s'opérer. Deux courants ayant émergé dans les années 1960 ont adopté des points de vue différents pour remettre en cause cette existence d'une classe moyenne représentative de la société d'accueil et utilisée comme un échelon pour mesurer l'assimilation. Les **multiculturalistes** rejettent l'idée d'un corps culturellement unifié et insistent sur une représentation de la société comme une hétérogénéité de minorités raciales et culturelles, et sur l'ethnicité comme principe fondateur des rapports sociaux. Les **structuralistes** eux, rejettent l'idée de corps socialement unifié et mettent l'accent sur la diversité des classes sociales et surtout leur inégalité. Ces critiques ont comme corollaire l'idée selon laquelle, si convergence il y a, celle-ci peut s'orienter vers d'autres modèles culturels que celui de la majorité dominante.

Enfin, la critique la plus fondamentale du paradigme classique de l'assimilation pointe du doigt le fait qu'il s'agit d'une théorie qui ignore totalement les rôles des groupes sociaux et des caractéristiques contextuelles dans les destins individuels. Pour l'assimilation classique, tout attachement prolongé de l'individu à la communauté d'origine constitue une entrave à l'intégration. Tout se passe comme si cette dernière nécessitait une démarche individuelle et non collective. Or, cette représentation individuelle de l'assimilation néglige l'opportunité économique que peut constituer un marché ethnique pour les membres d'une communauté, ainsi que le rôle décisif de l'attitude de la société d'accueil à travers ses institutions et ses pratiques discriminatoires dans l'assimilation de telle ou telle communauté. C'est ainsi que des modèles alternatifs ont émergé pour décrire les logiques collectives qui régissent de plus en plus le phénomène d'immigration. Ces modèles décrivent le monde actuel comme s'orientant inéluctablement vers plus de pluralisme culturel et ethnique dans le cadre d'une globalisation mondiale favorisant les contacts et permettant aux générations successives d'immigrés de maintenir et de cultiver des liens soutenus avec leur pays d'origine. Il s'agit bel et bien de la nouvelle vague de travaux sur le "transnationalisme" développés dans le cha-

pitre précédent. Ce courant insiste également sur le fait que l'appartenance ethnique d'un individu peut lui procurer des avantages culturels, économiques et institutionnels non négligeables. Ainsi, le bilinguisme présenterait des avantages cognitifs pour les individus concernés, les marchés ethniques créeraient des opportunités de travail pour leur membres, et l'appartenance à une communauté pourrait constituer un refuge aux secondes générations qui les protègent de la délinquance et la sous culture des classes populaires qui les entourent. On peut alors comprendre que les groupes ethniques aient des raisons de refuser l'assimilation, du moins dans sa version classique.

Après le passage en vue de ces diverses anomalies, les pages qui suivent s'arrêteront tout particulièrement sur deux critiques fondamentales de l'assimilation classique : la critique multiculturaliste d'une part et les travaux sur l'assimilation segmentée d'autre part qui reprennent, chacune à sa manière, ces différents dysfonctionnements de l'assimilation classique.

### **La critique multiculturaliste : l'ethnicité comme un trait caractéristique de la société**

*Beyond the melting pot* représente une rupture dans la littérature sur les processus d'intégration des immigrés ouvrant la voie à toute une série de recherches théoriques sur les alternatives possibles à l'assimilation. Dans cet ouvrage, N. Glazer et D. Moynihan remettent en cause plusieurs idées capitales du paradigme classique. Ils rejettent d'abord l'idée de "noyau central" de la société américaine ; cette dernière est composée de plusieurs groupes sociaux qui se définissent par des appartenances ethnique, raciale ou religieuse. Pour les auteurs, le noyau central décrit par Gordon, a acquis lui même une dimension ethnique plus ou moins exclusive, laissant peu de place à une assimilation dans ses rangs à l'exception de quelques "cousins proches"<sup>20</sup>. D'autre part, Glazer et Moynihan remettent en cause le caractère naturel ou inéluctable de l'assimilation.

---

20. Glazer et Moynihan donnent l'exemple des immigrés allemands comme parmi les rares que le noyau central paraît capable d'assimiler.

"The point about the melting pot is that it did not happen", écrivent-ils page 290. Ils furent parmi les premiers auteurs à affirmer que non seulement les appartenances ethniques sont loin de disparaître, mais qu'elles sont en plus en perpétuelle création et re-création même après la troisième génération. Cette persistance de l'ethnicité comme facteur principal de différenciation sociale, s'explique selon eux par les liens familiaux, les intérêts économiques de la communauté et l'organisation politique et sociale de cette dernière. "The ethnic group in American society became not a survival from the age of mass migration but a new social form"; c'est par cette phrase que Glazer et Moynihan résument la thèse principale de leur ouvrage (p.16-17).

Ainsi, *Beyond the melting pot* fut un des premiers livres à populariser de nouveaux concepts tels que l'"ethnicité" et le "pluralisme culturel" qui s'ancreront dans la sociologie des relations inter-ethniques et celle de l'immigration. Le mot *ethnicity* lui-même avait déjà été utilisé par Warner et Srole mais c'est le livre de Glazer et Moynihan qui déclenche une propagation sans précédent de ce terme, bien que les auteurs ne s'arrêtent jamais vraiment sur sa définition conceptuelle. Pour ces derniers, l'existence des groupes ethniques et le rôle social et politique essentiel qu'ils jouent sont des caractéristiques principales de la société américaine. Les groupes ethniques ne sont plus considérés comme uniquement liés à l'immigration ou à l'esclavage; ils constituent des éléments fondamentaux de l'organisation sociale en général. C'est la société américaine elle-même qui "produit" une forme spécifique de groupes ethniques, en même temps que, réciproquement, ces derniers produisent une société où se mêlent des éléments divers. L'ethnicité est la source des différences sociales, et elle organise de ce fait même la vie politique et sociale :

"Les groupes ethniques, une fois que la langue, les coutumes et la culture d'origine ont été oubliées, comme c'est généralement le cas pour la deuxième génération et en tout cas pour la troisième, sont sans cesse recréés par les nouvelles expériences faites en Amérique [...]. L'ethnicité fait plus qu'in-

fluencer les événements, c'est en général la source même des événements. Les institutions politiques et sociales existent précisément pour servir les intérêts des groupes ethniques. Cela tend à les perpétuer. L'atmosphère de New York favorise de bien de façons les regroupements ethniques : la ville les reconnaît et leur accorde des avantages. Elle favorise ainsi leur existence" (Glazer et Moynihan, 1963, p.310)

Néanmoins, et bien que leur livre soit fondamentalement construit sur l'idée d'"ethnicité", Glazer et Moynihan ne donnent une définition précise du groupe ethnique que dans la préface à l'édition de 1970 : "un groupe distinct, avec une histoire distincte, des intérêts définis et un style de vie identifiable dans la vie sociale, la culture et la politique". C'est dans cette préface aussi qu'ils écrivent : "l'ethnicité est la base objective et subjective de l'action politique et sociale" (p.XIII). Leur idée centrale consiste à affirmer que la politique nationale a été un facteur de renforcement de l'existence et du pouvoir des groupes ethniques à l'intérieur de la société américaine. Un bon exemple peut être retrouvé dans la loi de 1924 qui déterminait le nombre des personnes ayant le droit d'émigrer aux États-Unis en fonction de leur proportion parmi les immigrants des années 1880 (ce qu'on appelle *ethnic proportion*). Les travaux de Glazer et Moynihan furent critiqués et complétés par d'autres analyses plus précises. Toutefois, une des caractéristiques indéniables de *Beyond the Melting Pot* réside dans le fait qu'il s'agit d'un des premiers travaux à suggérer l'idée que l'assimilation culturelle et la participation des populations à l'*American way of life* n'entraînaient pas pour autant la fin de l'ethnicité, c'est à dire l'identification des individus comme appartenant à des groupes et des communautés historiques ou politiques particulières.

Alors que le concept d'ethnicité a permis une effervescence des travaux sociologiques américains sur l'immigration, la France est restée très sceptique vis-à-vis de son utilisation, le considérant surtout comme contraire à sa vision de l'organisation démocratique et universaliste de la société. Les sociologues européens en général n'ont cessé de critiquer l'absence de rigueur du concept, voire même le fait qu'il ne s'agit

que d'un euphémisme de la notion de "race". Cette méfiance vis-à-vis du terme "ethnicité" se dédouble d'une méfiance générale vis-à-vis du multiculturalisme. Comme le montre l'analyse de C. Joppke (1996) ce terme présente des connotations très différentes aux États-unis et en Europe. En effet, aux États-Unis il émerge dans le contexte des Civil Rights Movements et apparaît ainsi comme la revendication de droits à des groupes et des minorités considérées comme historiquement opprimées et discriminées. En Europe, et tout particulièrement en France et en Allemagne, le multiculturalisme constitue une menace à la nation en tant que communauté culturelle, ou encore une nouvelle forme de lutte anti-coloniale rejetant l'universalisme occidental. Ceci explique alors la méfiance vis-à-vis de ce terme.

### **Portes et la théorie de l'assimilation segmentée : une synthèse du multiculturalisme et du structuralisme?**

L'équipe de chercheurs autour d'A. Portes (1995) a développé une nouvelle théorie de l'intégration des immigrés qui se place à la jonction des critiques énoncées ci-dessus. Dans une tentative de synthèse des travaux assez diverses issus de ce courant, on peut dire qu'ils s'articulent autour de trois problématiques principales.

- La première s'intéresse aux différents acteurs qui peuvent intervenir dans le processus d'intégration. Ainsi, Portes et son équipe développent conjointement une approche multidimensionnelle (largement influencée par la théorie de Gordon) et une approche multi-acteurs qui intègrent dans l'analyse les caractéristiques individuelles, les caractéristiques de la communauté d'origine installée dans le pays d'accueil et enfin l'attitude institutionnelle et sociale de ce dernier vis-à-vis des différents groupes d'immigrés. Ainsi, le courant de l'assimilation segmentée fut parmi les premiers à mettre l'accent sur l'importance de concepts tels que le capital social dans la compréhension des phénomènes migratoires.
- La seconde problématique de ces travaux sur la segmentation de l'assimilation questionne l'idée de noyau central de la société : sous l'influence de travaux struc-

turalistes (Blau et Duncan, 1967; Duncan et Duncan, 1968), Portes et ses collègues insistent sur une représentation de la société comme un ensemble segmenté de groupes sociaux, mobilisant des comportements et des cultures (ou sous-cultures) différentes. Même si l'on admet l'existence d'un noyau central, les populations issues de l'immigration peuvent très bien s'incorporer dans des sous-groupes minoritaires et connaître ainsi un parcours assez éloigné de la représentation classique de l'assimilation. La force de la théorie de la segmentation réside dans l'élaboration d'outils théoriques permettant d'expliquer des parcours différents d'assimilation, de sorte que l'assimilation classique apparaît désormais comme un cas particulier des modes d'incorporation possibles.

- Enfin, la troisième problématique déployée par le courant de la segmentation, concerne la notion de transnationalisme et la prise en compte des effets de la globalisation dans la modification de la donne migratoire.

Étant donné que le premier chapitre a développé cette dernière problématique, ce sont les deux premières qui seront étayées dans les pages suivantes en tentant de montrer en quoi elles ont constitué des avancées théoriques dans la recherche sur l'assimilation.

Soulignons d'abord que la théorie de la segmentation développée principalement dans les écrits de Portes, mais aussi dans ceux de R. Rumbaut ou de M. Zhou ne se limite pas à la critique du modèle classique de l'intégration présenté ci-dessus. Elle réagit aussi à toute une littérature économique sur l'immigration qui se développe à partir des années 1980, dont G. Borjas constitue la figure principale, et qui applique les raisonnements de la théorie néoclassique à l'adaptation des immigrés dans une société (Borjas, 1999a). Cette littérature insiste en effet sur le capital humain des immigrés comme la variable pouvant expliquer le parcours d'intégration dans la société d'accueil (Chiswick, 1978; Borjas, 1990). Un des points de départ des travaux sur l'assimilation segmentée réside dans la prise en compte d'éléments contextuels et collectifs dans l'analyse de l'insertion des individus migrants dans les groupes et structures sociales. Elle



s'inscrit alors dans l'approche plus générale de la sociologie économique telle qu'elle fut développée par M. Granovetter dans les années 1980 (Granovetter, 1985). D'où l'ouvrage édité par Portes en 1995, intitulé *The Economic Sociology of Immigration* et les développements théoriques sur ce que ce dernier préfère appeler les modes d'incorporation des immigrés marquant ainsi des distances assez explicites avec le paradigme de l'assimilation classique.

La théorie des modes d'incorporation distinguent trois facteurs contextuels qui présentent des impacts décisifs sur l'intégration des immigrés dans une société d'accueil (Portes, 1995, p.23-25) :

- **La politique de l'État vis-à-vis de l'immigration** : celle-ci peut osciller entre des périodes plus ou moins favorables. Ainsi, aux États-Unis la loi de 1965 (Immigration Law Reform) a présenté un impact très favorable à l'insertion des vagues migratoires. Les années 1990 ont connu quant à elles, un durcissement des lois migratoires. Néanmoins, ce dernier est assez négligeable comparé aux politiques européennes de l'immigration. En France, et plus généralement en Europe le contexte est devenu très restrictif à partir des années 1970. Il correspond aussi à une période de montée du chômage qui touche tout particulièrement les immigrés et rend de moins en moins sûr le schéma de l'intégration par le travail.
- **Le rôle de la société civile et l'opinion publique** : selon Portes, les attitudes de la société d'accueil en termes d'immigration sont conditionnées par des caractéristiques phénotypiques et culturelles. Elles sont aussi extrêmement sensibles à la conjoncture économique, les poussées des partis xénophobes coïncidant souvent avec des périodes de crises.
- **Le rôle de la communauté ethnique installée dans le pays d'accueil** : c'est cette thématique qui a été le plus développée par le courant de la segmentation. Dans un article Publié en 1993, Portes et Sensenbrenner considèrent que l'immigration est un des domaines sociologiques qui illustrent le mieux la théorie de l'"encastrement social de l'action individuelle". Ainsi, alors que la théorie éco-

nomique présente la migration et l'intégration comme relevant de caractéristiques et choix individuels, Portes montre que l'appartenance à un groupe ethnique est une donnée primordiale de l'immigration. Les individus ne migrent pas seuls et leur intégration dans la société d'accueil se fait d'abord par l'intermédiaire des structures sociales de leur communauté d'origine. Cette dernière joue un rôle primordial dans l'accueil, l'installation, le logement et l'emploi des nouveaux arrivants d'une part, et développe aussi des réseaux relationnels plus ou moins forts qui peuvent parfois être mobilisés en tant que ressources sociales par les individus. La notion du capital social au sein de la communauté occupe ainsi une place centrale dans la théorie de la segmentation.

En partant de cette distinction des acteurs, la théorie de l'assimilation segmentée présente le modèle classique d'intégration en tant que cas particulier d'une typologie plus complexe de modes d'incorporation possibles dans la société d'accueil. Cette typologie découle directement du caractère multidimensionnel de l'intégration et de la multiplicité des articulations qui peuvent exister entre ces différentes dimensions. Elle insiste notamment sur le rôle clé de l'assimilation économique et les relations complexes qu'elle peut avoir avec l'acculturation. De ce point de vue, elle peut être considérée comme une prolongation théorique des travaux de Gordon. Selon Portes, le processus d'incorporation se déploie en trois modèles multidirectionnels (Portes et Zhou, 1993; Silberman, 2002) :

- Le premier mode d'incorporation correspond au paradigme classique. Il se caractérise par une mobilité sociale ascendante qui se traduit par une acculturation et une intégration économique dans les structures de la classe moyenne. Ce modèle reprend l'idée de convergence inhérente à la conception **classique** de l'assimilation et insiste notamment sur l'appariement entre une assimilation culturelle et une mobilité sociale progressive.
- Le second mode d'incorporation concerne un parcours caractérisé par une ac-

culturation forte qui ne s'accompagne pas d'une intégration économique. Pour dire les choses plus précisément, dans le cadre de ce mode d'incorporation appelé **infériorisant**, l'intégration économique prend place dans la structure de l'"**underclass**" ou des classes défavorisées de la société d'accueil. On le voit bien, ce mode d'incorporation répond à un schéma contradictoire à celui décrit par l'assimilation classique et insiste sur une discordance forte qui peut exister entre la dimension culturelle et la dimension socioéconomique de l'intégration. Les travaux sur la "New Second Generation" (Portes, 1996) constituent des exemples empiriques forts de cette assimilation dans l'"underclass".

- Le troisième mode d'incorporation répond à une logique symétrique à celle énoncée ci-dessus. Il se caractérise par une intégration économique dans la classe moyenne qui ne s'accompagne pas d'une réelle acculturation. Au contraire, ce mode d'incorporation est marqué par une préservation délibérée des valeurs de la communauté immigrée et de la solidarité communautaire. Concrètement, ce cas de figure - appelé parfois intégration sur le mode du **pluralisme culturel** (en référence aux travaux de Gordon) - se caractérise par l'observation d'une mobilité sociale significative dans la sphère socioprofessionnelle, qui s'accompagne d'une persistance des caractéristiques culturelles de la société d'origine. On observerait alors typiquement un taux élevé d'endogamie et une faible mixité sociale et maritale.

Cette théorie de la segmentation des modes d'incorporation repose sur toute une panoplie de travaux empiriques développés notamment dans des ouvrages collectifs tels que *Immigrant America, A portrait* (sous la direction de Portes et Rumbaut), *The Economic Sociology of Immigration* (sous la direction de Portes), *The New Second Generation* (sous la direction de Portes), ou encore dans des études ponctuelles sur telle ou telle communauté (Zhou, 1992; Portes et Zhou, 1993; Zhou et Carl, 1994) . Ces études ont notamment montré la pertinence de ce "triple modèle" (assimilation clas-

sique, assimilation infériorisante et pluralisme culturel) et sa capacité à rendre compte des parcours d'intégration de certaines nouvelles vagues d'immigration aux États-Unis et notamment les populations hispaniques ou asiatiques.

Deux articles développent de manière précise le rôle central qu'occupe le concept de capital social dans la théorisation des parcours individuels d'intégration. Le premier est publié dans l'*American Journal of Sociology* par Portes et Sensenbrenner en 1993, et le second est publié par Portes en 1998 dans *Annual Review of Sociology*. Rappelons d'abord que ce concept fut introduit par P. Bourdieu (1979) et repris par J. Coleman (1988) qui lui accorde une définition positive : il s'agit pour ce dernier d'une entité qui assure un lien entre un individu et une structure sociale facilitant son action au sein de cette dernière. Or, Portes et Sensenbrenner proposent d'élargir ce concept en remarquant que les structures sociales peuvent représenter une contrainte ou une entrave à l'action économique. Ils définissent ainsi le capital social comme étant une variable qui reflète les attentes collectives affectant le comportement économique individuel. Ces attentes ne sont rien d'autre que *"des espérances d'action au sein d'une collectivité qui affectent les buts économiques et les comportements de quête de buts des membres de cette collectivité, même si ces espérances ne sont pas orientées vers la sphère économique"*<sup>21</sup>. C'est ainsi que les auteurs distinguent quatre différentes sources de capital social :

- L'action rationnelle en valeur qui trouve ses racines dans la sociologie wébérienne et qui met l'accent sur le caractère moral de certaines transactions économiques. Il s'agit d'une source de capital social dans la mesure où elle incite l'individu à agir de manière différente de la simple maximisation d'utilité.
- La seconde source de capital social est liée aux travaux de Simmel sur la récipro-

---

21. Il s'agit d'une traduction personnelle du paragraphe suivant écrit par Portes et Sensenbrenner : "We begin by redefining social capital as those expectations for action within a collectivity that affect the economic goals and goal-seeking behavior of its members, even if these expectations are not oriented toward the economic sphere." (Portes et Sensenbrenner, 1993, p.1323)

cité des transactions. Contrairement à l'action rationnelle en valeur, il s'agit d'une action guidée par l'intérêt individuel. Néanmoins, à la différence des transactions sur le marché, l'échange n'est pas matériel ou financier mais social.

- La troisième source de capital social peut être retrouvée dans l'idée de "*solidarité restreinte*"<sup>22</sup> qui met l'accent sur les situations pouvant entraîner l'émergence de comportement de groupe<sup>23</sup>. L'exemple classique peut être retrouvé dans la sociologie marxiste et notamment l'idée de conscience de classe des ouvriers. Cette source de capital social émane d'une forme de réaction collective d'un groupe confronté à des menaces communes.
- La quatrième source est liée au concept de "*règle de confiance*"<sup>24</sup> qui remonte à la distinction wébérienne entre les rationalités formelle et informelle des transactions de marché. Le principe de ce concept de confiance consiste dans l'hypothèse selon laquelle les individus soumettent leurs désirs à des attentes collectives en espérant en retour une augmentation de leur utilité. Ainsi, la force de motivation dans ce cas ne réside pas dans des convictions de valeurs mais bien dans des anticipations d'utilité associées à "une bonne réputation" au sein d'une collectivité.

Ainsi, l'usage de la notion de capital social dans les travaux sur la segmentation de l'intégration apparaît proche des travaux classiques en sociologie sur l'action et l'interaction. Toutefois, Portes et Sensenbrenner soulignent que, alors que les deux premières sources de capital social ont été maintes fois reprises et développées dans la littérature sociologique, les deux dernières ont été moins présentes. Or, elles permettent d'expliquer l'émergence et la consolidation de sentiments communautaires pouvant ainsi affecter les expériences de groupes d'immigrés. Il convient ici d'insister sur le fait que la compréhension de ce concept de capital social est très concrète pour Portes et ses co-auteurs ; il s'agit de phénomènes collectifs susceptibles de se concrétiser en des ac-

---

22. Portes et Sensenbrenner l'appellent *Bounded Solidarity*.

23. Ce lien de solidarité est qualifié de restreint puisqu'il se limite aux membres d'un groupe particulier qui se trouvent affectés par des événements communs, à un moment et dans un espace donnés.

24. *Enforceable Trust* dans le texte.

tions précises tels que les aides financières<sup>25</sup>.

### L'application de la théorie de la segmentation en France

On le voit bien, le concept de capital social permet à la communauté d'immigrés d'apparaître comme un acteur clé du processus d'intégration ; ceci est d'autant plus vrai que sa définition ne se confine pas, dans l'approche de la segmentation, aux effets positifs des réseaux communautaires. En effet, les études empiriques insistent sur le fait que les groupes d'immigrés dotés d'un niveau élevé de capitaux humain et social et ayant reçu un accueil relativement favorable du pays hôte se retrouvent sur la pente de la mobilité ascendante et donc de l'intégration. En revanche, les groupes possédant des ressources plus modestes n'ont pas accès aux formes stables d'emploi et ne peuvent par conséquent pas promouvoir la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants. Ainsi, la seconde génération issue de ce type de groupes d'immigrants est exposée à la culture adolescente des quartiers défavorisés qui décourage les efforts d'éducation et considère l'aspiration à la mobilité sociale comme une forme de déviance à la norme, voire de trahison. Les travaux de Portes sur les immigrations haïtienne et mexicaine donnent des exemples précis de ce type de processus. Les travaux qui se rapprochent le plus de ce type d'analyse en France sont ceux de F. Dubet (1987) et de D. Lepoutre (1997) sur les banlieues françaises.

De plus, l'intérêt de cette notion de capital social réside dans l'interprétation qu'elle peut fournir de l'effet fortement significatif que l'on retrouve dans l'ensemble des travaux empiriques sur l'intégration d'une variable telle que l'origine nationale. On dé-

---

25. Portes et Sensenbrenner donnent l'exemple d'un policier colombien qui a pu récolter 150 000 \$ grâce au soutien de sa communauté dans le cadre d'un procès pénal contre lui. D'autres exemples peuvent être retrouvés dans les systèmes informels de crédits octroyés grâce aux réseaux communautaires pour le développement de petites affaires. Ces prêts reposent parfois uniquement sur des considérations de confiance, comme l'illustrent les cas des communautés dominicaine ou cubaine. Zhou analyse l'expérience des immigrants chinois qui, victimes d'une très forte discrimination, ont développé des moyens d'organisation communautaire fondée sur une très forte solidarité. C'est bien ce comportement qu'on qualifie parfois de "clanique" qui a permis une croissance rapide de petites et moyennes entreprises chinoises (Zhou, 1992).

veloppera pour illustrer cela l'exemple exposé par Portes dans le dernier chapitre de *The Economic Sociology of Immigration*, intitulé "Children of Immigrants: Segmented Assimilation". Les données proviennent d'une enquête effectuée sur environ 5000 personnes issues de la seconde génération en Floride du Sud et Californie du Sud. Le travail statistique a été effectué sur quatre nationalités d'origine : cubaine, haïtienne, mexicaine, et vietnamienne. L'objectif est de mesurer les effets respectifs des caractéristiques individuelles et de l'appartenance ethnique sur la réussite scolaire d'enfants issus de l'immigration. Pour cela, Portes estime une régression par moindres carrés ordinaires de plusieurs indicateurs de performances scolaires (le rang dans le classement des élèves, les moyennes en mathématiques et en anglais) sur des variables individuelles (âge, sexe, niveau scolaire, durée de séjour aux États-Unis, maîtrise de l'anglais, langue parlée à la maison, nombre d'amis appartenant à la même communauté, profession du père, éducation de la mère) ainsi que la variable nationalité d'origine. En contrôlant le vecteur des variables individuelles, et en estimant des régressions différentes par région, les résultats montrent que trois des quatre nationalités ont des coefficients significatifs et présentent donc un effet important sur la performance scolaire. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, être membre de la communauté cubaine ou vietnamienne est associé à une performance scolaire significativement meilleure<sup>26</sup>. D'autre part, les résultats de cette enquête relatent qu'être d'origine haïtienne n'a pas d'effet significatif sur la performance scolaire qui peut donc être entièrement expliquée par des caractéristiques individuelles et familiales. Or, une analyse descriptive préalable permet de mettre en évidence l'existence de réseaux relationnels forts pour les communautés vietnamienne et cubaine alors que la communauté mexicaine souffre d'une faiblesse d'unité et d'une discrimination forte notamment dans le milieu du travail. Le cas de la communauté

---

26. En France, les travaux de L.-A. Vallet et J.-P. Caille (1995,1996) montrent que, dans l'explication de l'écart global de performances et de carrières scolaires entre les élèves étrangers ou issus de l'immigration et leurs condisciples, la part qui renvoie spécifiquement au fait d'être étranger ou issu de l'immigration est limitée. Ce sont leurs "conditions objectives de vie" c'est à dire le fait qu'ils sont sur-représentés dans les milieux familiaux et sociaux à faibles ressources économiques et culturelles, qui expliquent qu'ils encourent les risques les plus grands de difficultés scolaires.

haïtienne illustre une combinaison entre un réseau relationnel qui se veut fort et soudé et des ressources matérielles très faibles qui empêchent son développement. Ainsi, il existe des groupes d'immigrants qui possèdent suffisamment de ressources leur permettant de suivre de près et d'encourager la réussite scolaire de leur descendance favorisant ainsi leur intégration socioéconomique, et conservant des liens communautaires forts<sup>27</sup>.

Cette analyse empirique de Portes montre que le concept de capital social permet de donner une interprétation concrète de l'effet de la variable de nationalité d'origine, qui loin d'une vision ethno-culturelle, voir psychologisante des communautés d'immigrés, fait appel aux concepts de ressources et de réseaux communautaires, qui, lorsqu'ils sont suffisamment développés et organisés, sont susceptibles d'être mobilisés dans l'intérêt des membres du groupe favorisant ainsi l'intégration de ces derniers. Un récent article a pu tester à partir de données françaises la pertinence d'une telle interprétation de la variable nationalité d'origine (Safi, 2006). Ce travail montre que les Asiatiques, les Portugais et dans une moindre mesure Turcs se rapprochent en France de l'intégration sur le mode du pluralisme culturel développée par Portes et se caractérisent par des liens communautaires forts et une réussite socioéconomique plus favorable que les autres groupes migrants. Les Maghrébins et les Africains semblent plutôt illustrer le cas de l'assimilation infériorisante notamment lorsqu'on compare leur assimilation économique (très faible) par rapport à leur acculturation (relativement forte). Notons par ailleurs que plusieurs travaux français trouvent des résultats relativement proches de ceux développés par la théorie de la segmentation, sans pour autant l'explicitier. Dans son article "Trois processus migratoires", F. Dubet (1989) souligne l'absence d'unité du processus migratoire remettant en question la thèse du "creuset". Il oppose les communautés portugaise, asiatique et turque qui sont moins assimilées culturellement, moins victimes du racisme et plus dynamiques économiquement, aux Maghrébins qui connaissent un

---

27. L'exemple de la communauté vietnamienne à la Nouvelle Orléans développé par Zhou et Carl illustre très bien ce mode d'incorporation (Zhou et Carl, 1994).



"déséquilibre du processus migratoire", à savoir une "distance entre une grande assimilation culturelle et une faible intégration sociale"(Dubet, 1989, p.19). Toutes les études récentes montrent que les indicateurs d'assimilation culturelle des populations Maghrébines sont sur la pente ascendante: les mariages mixtes sont parmi les plus élevés dans la population immigrée et sont en constante augmentation (Lebon, 1998), les demandes de naturalisation sont fortes (Belbah et Chattou, 2001; Fougère et Safi, 2005), l'engagement civique et associatif est élevé (Jazouli, 1986; Lapeyronnie, 1987; Poiret, 1994; Poiret, 1996; Baillet, 2001), le niveau de langue française est bien supérieur aux Turcs et Asiatiques. Néanmoins, les indicateurs socioéconomiques ne suivent pas: taux de chômage records, précarité de l'emploi et du logement, difficultés scolaires des enfants. La faiblesse des ressources dans ces communautés, la faible organisation de leurs réseaux relationnels<sup>28</sup>, mais aussi, et peut-être surtout, la forte discrimination qui les touche font que, même si la solidarité existe, elle peut difficilement se concrétiser par des actes de soutien financiers et professionnels.

Par ailleurs, plusieurs études qualitatives sur les populations asiatiques soulignent leur forte organisation communautaire et son effet positif sur leur position économique. Ainsi, les travaux de K. Le Huu (1996) montrent que, parallèlement à un réel désir d'intégration qui se traduit par une demande massive de naturalisation, une volonté d'acquérir des biens immobiliers et l'investissement dans la réussite scolaire de leur enfants, les Asiatiques recherchent une autonomie économique dans le regroupement communautaire. Cela peut s'expliquer à la fois par des facteurs structurels et économiques (disponibilités de gros capitaux, flexibilité de la main-d'œuvre communautaire et confiance mutuelle qui règne dans les transactions), mais aussi des facteurs culturels et religieux tels que la culture collectiviste confucéenne, l'héritage ancestral de l'entraide en exil et l'exploitation des réseaux familiaux en pays d'accueil qui jouent un rôle déterminant dans ce que K. Le Huu appelle la "territorialisation ethnique de

---

28. Les études sur le mouvement collectif maghrébin (Jazouli, 1986; Blatt, 2000) soulignent son manque de cohésion, ses conflits internes et son incapacité à former et mettre en avant de la scène politique de vrais "leaders".

l'espace économique".

Quant aux Portugais, nombreuses sont les études qualitatives qui montrent que leur mode d'intégration en France ne va pas de pair avec une coupure avec le pays d'origine (Cordeiro, 1987; Charbit *et al.*, 1997). Ainsi, grâce à une approche originale consistant à enquêter dans les villages d'origine des Portugais installés en France, Charbit, Hily et Poinard (1997) cherchent à rompre avec les idées reçues de l'opinion publique française qui considère que la "discrétion" des Portugais est un exemple du bon fonctionnement du modèle français d'intégration. Ils montrent que cette discrétion masque "l'intensité des liens intercommunautaires, des rapports conservés et entretenus avec le pays natal, des stratégies de maintien d'une identité culturelle qui permettent d'être à l'aise dans le pays d'accueil sans pour autant se sentir obligé de s'y fondre"(Charbit *et al.*, 1997). Ainsi, contrairement aux représentations sociales associées à ce groupe, les Portugais illustrent bien un modèle d'intégration qui ne s'accorde pas avec la théorie classique : leur intégration en France n'est pas synonyme de l'acceptation de valeurs nouvelles et encore moins d'une appartenance nationale nouvelle. Ce mode d'intégration s'exprime dans toutes leurs pratiques, et leur permet de définir des rapports sociaux qui lient leur pays d'origine et leur pays d'accueil. C'est ainsi que Cordeiro (1987) les qualifie de "bilocalisés", et que Charbit, Hily et Poinard (1997) les considèrent comme des émigrés constants menant une double vie fondée sur une logique de va-et-vient entre deux espaces, et non point une rupture ou un rejet d'un espace au détriment de l'autre.

Enfin, les idées reçues concernant les Turcs envahissent les reportages journalistiques et parfois même la production scientifique. On leur associe souvent l'image d'une communauté repliée sur elle-même et refusant l'intégration : Tribalat parle de l'exception turque (Tribalat, 1995, p.222) et Petek-Salom (1999) considère que l'intégration des Turcs en France est "en panne". Or, les travaux de Manço (2000, 2004) qui prennent des distances avec le modèle classique de l'intégration linéaire montrent que l'attachement à la communauté permet une intégration valorisante, notamment sur le plan socioéconomique. Dans un article qui analyse le parcours professionnel des immigrés à

partir de l'enquête MGIS, J.-L. Dayan, A. Echardour et M. Glaude trouvent que ce sont les Turcs qui, parmi les immigrés, ont les probabilités les plus élevées de devenir leur propre patron (Dayan *et al.*, 1996). D'autre part, les travaux de Kastoryano (1986, 1992) montrent comment le dynamisme des réseaux Turcs et leur participation associative leur permet de s'imposer dans les pays où ils sont nombreux comme un interlocuteur face aux pouvoirs publics et de négocier ainsi des enjeux politiques, religieux et identitaires qui renforcent la cohésion de leur communauté. Tout en reconnaissant une forme de "conservatisme culturel" turc lié à leur conception politique de la nation et de l'identité, ces deux auteurs insistent sur l'importance des réseaux de relations villageois, régionaux et ethniques dans la formation des communautés ou des micro-sociétés locales et sur l'impact positif que ces réseaux peuvent avoir sur la participation économique mais aussi civique et associative des Turcs dans la société française.

Ainsi, alors que la théorie de l'assimilation segmentée fut développée surtout aux États-Unis, elle paraît applicable à l'immigration européenne et plus particulièrement française. La communauté d'immigrés installée dans le pays d'accueil - ou plus précisément le capital social qu'elle développe - agit comme un acteur important dans l'intégration de ses membres. Les liens communautaires forts peuvent présenter des effets inverses sur deux dimensions de l'intégration : ils retardent l'acculturation (puisqu'ils orientent une grande partie des contacts des immigrés vers la communauté d'origine), mais peuvent favoriser l'intégration socioéconomique en permettant à l'individu de mobiliser des ressources disponibles dans sa communauté. Les liens communautaires peuvent ainsi agir comme un capital social qui, comme le capital humain, présente un impact sur la trajectoire individuelle de l'intégration.

Soulignons par ailleurs que cette interprétation en termes de réseaux communautaires de l'effet de la variable nationalité d'origine sur les parcours d'assimilation des immigrés a influencé les économistes de l'immigration. Ainsi, dans un travail pionnier

sur l'évolution des salaires d'immigrés aux États-Unis, B. Chiswick (1978) note que les Mexicains ne réussissent pas à obtenir une rentabilité de leur capital humain qui serait équivalente à celle des natifs ou même d'autres groupes d'immigrés<sup>29</sup>. Il attribue cela à un "effet ethnique" sans pour autant développer ce concept. Quant à Borjas, il va plus loin en consacrant au rôle de la communauté dans le processus d'intégration plusieurs articles (Borjas, 1992; Borjas, 1995). Ces travaux considèrent cet effet de l'ethnicité comme une externalité dans le processus d'accumulation du capital humain. Borjas montre qu'il existe un effet des niveaux moyens du capital humain et de la situation socioéconomique du groupe ethnique sur les caractéristiques individuelles, et s'inscrit ainsi dans une littérature plus générale des effets de contexte sur la trajectoire des individus.

Notons pour finir que la théorie de l'assimilation segmentée présente des conséquences concrètes sur les travaux empiriques sur l'intégration des immigrants. Elle permet en effet de rallier les divergences des résultats des recherches empiriques en sciences sociales; au lieu de s'attendre à un processus uniforme d'adaptation qui s'améliore avec la durée du séjour au pays d'accueil, l'hypothèse de l'assimilation segmentée repère une multitude de facteurs qui déterminent le mode d'incorporation des immigrants. Ces facteurs sont de deux types: individuels ou contextuels. Les facteurs individuels les plus importants sont l'éducation, les aspirations, la maîtrise de la langue du pays d'accueil, le lieu de naissance, l'âge d'arrivée, et la durée de séjour. Les facteurs contextuels sont le statut social et ethnique de la famille, le lieu de résidence, les caractéristiques socio-économiques de la communauté à laquelle appartient l'individu et l'attitude du pays d'accueil vis-à-vis de cette dernière. L'assimilation classique considère que si ces différentes variables vont dans le sens des caractéristiques de la population du pays d'accueil

---

29. Chiswick montre que la durée du séjour aux États-Unis augmente rapidement les revenus des immigrants grâce à l'amélioration de leur niveau en anglais et "leur acquisition de talents professionnels spécifiques". L'effet de la durée du séjour est tellement fort, selon lui, jusqu'au point que, les gains des migrants arrivés depuis plus de 15 ans dépassent ceux des natifs.

(réussite scolaire, forte aspiration, maîtrise de la langue du pays d'accueil, la naissance dans ce dernier ou l'arrivée jeune et la résidence en dehors d'enclaves ethniques) l'immigré s'oriente vers l'intégration. Le modèle de segmentation, lui, se concentre justement sur les cas de figure où ces variables ne vont pas toutes dans le même sens. Lorsqu'on teste directement le modèle classique *versus* le modèle de segmentation *via* des données françaises, on trouve qu'au moins la moitié de la population immigrée en est concernée par la segmentation (Safi, 2006).

Néanmoins, si les critiques multiculturalistes et structuralistes ont apporté des modifications considérables aux développements théoriques du concept d'assimilation, elles n'ont pas évincé catégoriquement la pertinence de son usage dans la sociologie de l'immigration. Ce concept connaît de nos jours une forme de réhabilitation dont la force réside précisément dans le fait qu'elle réussit à intégrer ces diverses critiques.

## **d Repenser l'assimilation : retour aux sources de l'École de Chicago ?**

La réhabilitation du concept d'assimilation est liée au fait que, en dépit des critiques développées ci-dessus, la grande majorité des études empiriques dressent un portrait positif de la situation des immigrés aux États-Unis. Même le courant de l'assimilation segmentée insiste sur le fait que les immigrés s'adaptent rapidement à la société d'accueil, luttant ainsi contre les représentations répandues de l'échec de l'intégration (Portes et Rumbaut, 1990). La synthèse que font M. Waters et T. Jiménez dans l'*Annual Review of Sociology* en 2005, montre, comme d'ailleurs celle plus ancienne de D. Massey publiée dans la même revue en 1981, que l'évolution des indicateurs spatiaux, linguistiques, socioéconomiques, maritaux et politiques de l'assimilation est positive. Alors que plusieurs analyses, notamment celles de G. Borjas, insistent sur le

fait que les nouvelles vagues d'immigration s'intègrent plus difficilement<sup>30</sup>, les sociologues américains sont quasi-unanimes sur le fait que l'assimilation des immigrés venus d'Asie ou d'Amérique latine ne se fait pas à un rythme plus lent que celle des immigrés européens venus au début du *XX*<sup>e</sup> siècle. Lorsque l'on dresse le bilan des recherches empiriques sur les anciennes et les nouvelles vagues d'immigration, les conclusions sont très proches : l'acculturation se produit assez rapidement alors que l'assimilation socioéconomique apparaît plus problématique (Gans, 1997). De plus, si les nouvelles vagues d'immigration sont intenses et largement en provenance de pays en voie de développement, force est de constater que les caractéristiques socio-démographiques de ces nouveaux migrants sont plus proches de celles de leurs homologues américains que celles des migrants européens d'autrefois (Massey, 1981). L'immigration est devenue plus homogène géographiquement, et concerne désormais la totalité du pays. On le voit bien, cette réhabilitation du concept d'assimilation s'inscrit dans un débat sur les différences entre les anciennes et les nouvelles vagues d'intégration, débat qui traverse l'ensemble des pays d'immigration.

Ainsi, à partir de la fin des années 1990, des voix s'élevèrent pour affirmer la pertinence théorique du concept d'assimilation (Alba et Nee, 1997; Alba, 1999). Cette réhabilitation s'accompagne toutefois d'une reconnaissance de la nécessité d'un nouveau cadrage théorique qui prend en compte les critiques structuralistes et multiculturalistes. R. Alba et V. Nee sont les grandes figures de ce courant de pensée aux États-Unis. Dans un ouvrage publié en 2003, ils proposent de retourner aux principes théoriques de l'école de Chicago qui ont été forgés dans une période migratoire semblable à la période actuelle et qui, avant d'être déformés par les tenants d'une conception unilatérale de la convergence, étaient ouverts à l'idée de diversité culturelle, celle-ci ne contredisant

---

30. Soulignons à cet égard que les arguments de Borjas sont strictement liés à des considérations économiques qui relèvent du fonctionnement du marché de travail. S'il pense que l'intégration des anciennes et des nouvelles vagues n'est pas la même, ce n'est aucunement pour des raisons culturelles. Pour plus de détails, voir l'ouvrage *Friends or strangers: the impact of immigrants on the US. economy* publié en 1990 (Borjas, 1990).

pas l'unité de la nation (Alba et Nee, 2003). D'après Alba et Nee, la définition que donnent Park et Burgess de l'assimilation considère cette dernière comme le processus qui incorpore les minorités ethniques dans le noyau central de la société d'accueil, sans pour autant supposer une quelconque éradication de leurs signes ethniques et culturels. Plusieurs passages témoignent de cette position de l'École de Chicago notamment, une définition élaborée pour *The Encyclopedia of the Social Sciences* (Park, 1930, p.281) : par assimilation sociale on entend "le nom donné à un ou plusieurs processus par lesquels les individus d'origines raciales diverses et d'héritages culturels différents, occupant un territoire commun, forment une solidarité culturelle suffisante au moins pour soutenir une existence nationale"<sup>31</sup>. Ainsi, Alba et Nee argumentent qu'à l'origine, les travaux de l'École de Chicago étaient loin des accusations ethnocentriques et uniformatrices dont a souffert le concept d'assimilation. Un des premiers ouvrages de l'École de Chicago sur le sujet, *Old World Traits Transplanted* (1921), combattait les idées répandues sur la nécessité de l'américanisation rapide et complète des immigrés : on peut y lire qu'une "politique sage de l'assimilation" devrait, non pas chercher à détruire les attitudes et mémoires en place, mais construire dessus.

D'après Alba et Nee ce sont des travaux ultérieurs qui ont déformé cette conception ouverte de l'assimilation. Il s'agit essentiellement des travaux de Warner et Srole (Warner et Srole, 1945) mais aussi, dans une certaine mesure de ceux de Gordon. Aujourd'hui, et après la période de dénégation de l'assimilation des années 1960, il est possible de retourner aux fondements théoriques de l'École de Chicago, en adoptant une définition "moderne" de cette dernière qui prend en compte plusieurs objections :

- La première objection concerne le caractère inévitable de l'assimilation. L'exemple des Noirs aux États-Unis suffit pour remettre en cause la conception de l'assimilation en tant que phénomène naturel.
- La seconde objection concerne le caractère ethnocentrique du concept qui élève

---

31. Il s'agit d'une traduction personnelle.

un modèle culturel particulier (celui des WASP aux États-Unis, ou celui des "Français de souche" en France) à un modèle normatif auquel les autres groupes devraient aspirer. Ceci est particulièrement présent dans la hiérarchie que font Warner et Srole des sous-cultures américaines. Même l'analyse de Gordon parle de la classe moyenne protestante blanche comme le noyau central des américains et c'est dans ce corps que l'intégration a lieu. Cette conception de l'assimilation la présente comme un processus unilatéral : le noyau central de la société reste pratiquement intact avec l'assimilation des nouveaux migrants. Ainsi, c'est cette notion qu'il faut redéfinir de manière à rendre compte de la complexité des sociétés multiculturelles.

- La troisième objection réside dans le fait que l'ancienne conception de l'assimilation n'accorde aucun rôle positif aux groupes et communautés ethniques. S'il existe des travaux qui reconnaissent le rôle premier de la communauté dans la facilitation de l'installation des nouveaux migrants et l'offre d'aides premières dont ils ont besoin à leur arrivée, pour les tenants de l'assimilation classique, l'attachement prolongé à la communauté constitue une entrave à l'intégration. La théorie de l'assimilation a ainsi négligé l'opportunité économique que peut constituer un marché ethnique structuré pour les membres d'une communauté.
- La quatrième objection concerne particulièrement l'assimilation socioéconomique. Il est nécessaire d'adopter une autre vision de l'assimilation qui reconnaît que les immigrés ne commencent pas forcément du bas de la hiérarchie du marché du travail. On peut par exemple définir l'assimilation socioéconomique plutôt comme la participation des minorités dans les institutions socioéconomiques centrales (marché du travail, système éducatif...) sur les bases de la parité avec la majorité ethnique de même origine socioéconomique. Ainsi, on passe d'une vision qui met l'accent sur l'égalité des positions sociales, à une vision qui se focalise sur l'égalité de "traitement". Dans cette dernière vision, la distinction ethnique perd sa pertinence dans l'explication de la situation socioéconomique des immigrés.



Dans ce cas, les immigrants peuvent tout à fait s'assimiler par exemple dans la classe ouvrière ou les classes populaires.

En partant de ces objections, Alba et Nee proposent une définition "moderne" de l'assimilation qui repose sur trois principes :

- Le premier principe concerne "la construction sociale des distinctions ethniques". Les auteurs insistent sur l'idée selon laquelle l'ethnicité est d'abord et avant tout une frontière sociale construite, une ligne de distinction qui oriente les actions et les valeurs des individus. Les relations interethniques sont ainsi expliquées par des distances sociales, qui lorsqu'elles sont réduites, permettent des échanges entre groupes et favorisent ainsi l'assimilation.
- Cette ligne de distinction est encadrée ou matérialisée dans des éléments concrets de différences sociales et culturelles entre les groupes de sorte qu'un membre puisse distinguer par l'intermédiaire de critères objectifs (dont les plus importants sont les critères socioéconomiques) les membres de son groupe des autres.
- L'assimilation, en tant que transformation ethnique peut prendre place en modifiant les différents groupes concernés par le processus.

On le voit bien, ce que Alba et Nee retiennent de l'assimilation c'est bien la notion de convergence. Néanmoins, selon eux, il n'est pas nécessaire de supposer un remplacement d'une culture par une autre ; l'impact de la culture du groupe minoritaire sur le corps central peut se traduire par une expansion du champ de ce dernier. Une culture composite est ainsi créée par l'interaction de deux ou plusieurs groupes. Cette culture "fusionnelle" qui apparaît surtout dans la vie urbaine, reconstruit les répertoires de cuisine, de style, de culture populaire, de mythes. . . . C'est à cette culture que réfère le concept de *mainstream* utilisé par les auteurs. À travers la théorie de l'assimilation, c'est toute une réflexion sur la structure de la société qui est étayée. Ceci explique le titre de l'ouvrage de Alba et Nee : *Remaking the American Mainstream*. Les auteurs

considèrent que le cadre classique de l'assimilation tel qu'il est défini par Gordon, nécessite comme seule mutation de théoriser l'assimilation et l'acculturation non pas comme transformation d'un groupe qui le rend plus proche d'un autre, mais plutôt comme des transformations dans deux ou plusieurs groupes qui diminuent les différences entre eux. L'assimilation n'est donc plus un phénomène de convergence d'un groupe vers un autre, mais plutôt de convergence entre les différents groupes qui composent la structure sociale. Elle devient ainsi synonyme d'atténuation de distinction ethnique et partant, d'affaiblissement des différences socio-culturelles. Cette définition ne nécessite pas de préciser un noyau central de la société, au sens ethnico-culturel. Alba et Nee adoptent une définition quasi institutionnelle de ce dernier : le corps central (*mainstream*) de la société est celui où l'appartenance ethnique, raciale ou religieuse ne jouent qu'un rôle minime.

De plus cette définition ne nécessite pas de fixer l'assimilation comme un processus linéaire inévitable. Elle prend place d'une manière graduelle, au fil des générations soit en découlant d'une action individuelle ciblée ou de conséquences non conscientes d'actions individuelles. Des immigrants qui ne souhaitent pas s'assimiler peuvent évoluer dans ce sens en conséquence de décisions pragmatiques qu'ils prennent pour "réussir". Ainsi, plusieurs mécanismes expliquent les trajectoires particulières d'assimilation qui parfois se caractérisent par un mode plus collectif ou plus individualiste.

Dans la mesure où l'objectif de cette thèse est de décrire le processus d'intégration des immigrants en France, l'apport de ce chapitre réside dans la "déconstruction sociologique" du concept d'intégration qu'il propose, éclairant ainsi la démarche empirique de cette recherche. Il montre que les travaux théoriques les plus récents sur ce sujet insistent sur les points communs que l'on pourrait établir entre le concept d'assimilation tel qu'il fut fondé par les travaux de l'École de Chicago, et les critiques des différents courants qui se sont développés à partir des années 1960 aux États-Unis.

Dans un article qui tente de dresser des ponts entre la conception classique de l'assimilation et la conception pluraliste de cette dernière, Gans affirme que les chercheurs en sciences sociales ne s'accorderont jamais sur une conception du processus d'intégration des immigrés (Gans, 1997). Des divergences idéologiques et scientifiques façonnent particulièrement ce domaine de la sociologie. Et d'une certaine mesure, il s'agit là d'une chose positive. L'examen de l'état du savoir montre que la sociologie américaine de l'immigration marque de véritables avancées théoriques, soutenues par des résultats empiriques confirmés. En France, peu de travaux de cette ampleur existent. La fixation officielle et scientifique sur le modèle républicain de l'intégration et le flou conceptuel qui entoure ce modèle, ont constitué, un frein à la connaissance sociologique du devenir des immigrés en France. Comme l'écrit Portes dans la conclusion de son article sur les théories de l'immigration, l'importance croissante de ce thème dans le débat public est à double tranchant ; si elle permet une plus grande visibilité des travaux scientifiques sur ce sujet, elle exerce aussi une pression afin d'obtenir des résultats "politisables" (Portes, 1997b, p.820). Or, la recherche en sciences sociales ne peut avancer sans le développement de concepts et de propositions théoriques qui permettent d'éclairer l'analyse sociologique. Ces théories nécessitent aussi d'être confrontées à la réalité empirique. En France, très rares sont les travaux empiriques sur l'intégration des immigrés qui confrontent leurs résultats à une littérature sociologique qui - ce chapitre vient de le montrer - est riche sur le sujet<sup>32</sup>. C'est ce travail qui est proposé dans cette thèse dans une tentative de décrire, les caractéristiques de la trajectoire d'intégration de chacune des principales populations immigrées en France. Pour cela, cette recherche fait appel à des données et des méthodes statistiques. Le dernier chapitre de cette partie présente les questions méthodologiques liées à ce travail et les enjeux qu'elles soulèvent.

---

32. Pourtant il existe une profusion de travaux empiriques, notamment qualitatifs qui s'intéressent à des études ponctuelles, souvent à caractère culturel, de la vie de telle ou telle communauté d'immigrés. Sans vouloir remettre en cause l'utilité de ces études, on se permettra de préciser, dans la lignée de ce que Portes a écrit sur les théories de l'immigration, que cette littérature ne peut avancer la connaissance sociale que lorsqu'elle fait référence ou contribue à façonner une théorie compréhensive du fait social étudié (Portes, 1997b).

## Chapitre 3

# Problèmes méthodologiques : l'analyse quantitative de l'immigration

Ce chapitre passe en revue les problèmes méthodologiques auxquels cette recherche sera confrontée. Ces problèmes sont liés à la fois à l'objet d'étude de cette thèse (l'immigration) et son outil pour l'investiguer (la statistique). Dans un premier temps, il s'agit de soulever quelques points essentiels du débat sur l'usage de la statistique dans la recherche sociologique en général et tout particulièrement la sociologie de l'immigration. Dans un second temps, les données empiriques dont est issue cette recherche seront présentées, leurs atouts et leurs inconvénients. Enfin ce chapitre se termine par une brève présentation des méthodes statistiques qui seront utilisées dans cette thèse afin de permettre une bonne description de la situation des immigrés en France d'une part, et une analyse satisfaisante des liaisons qui existent entre les différentes dimensions de l'intégration des immigrés qui seront traitées d'autre part.

### 3.1 La méthodologie quantitative : sociologie et statistique

Tous les résultats de cette thèse reposent sur une méthodologie quantitative qui utilise la statistique comme outil d'analyse de l'immigration en France. Ce travail fait

notamment appel à deux types d'outils; des outils de description et de synthèse d'une part, et des outils d'analyse et de modélisation d'autre part.

En France, alors que la méthodologie quantitative était très présente dans la période d'émergence de la sociologie en tant que discipline scientifique (Desrosières, 1985), elle a connu un retard considérable ces dernières décennies, notamment par rapport à l'avancée de ces méthodes aux États-Unis. Ce chapitre ne s'attardera pas sur les problèmes épistémologiques qui caractérisent le lien entre la statistique et les sciences sociales; la littérature sur ce sujet est abondante et montre souvent que l'histoire de ces disciplines est marquée par une interaction et une influence réciproque très fortes (Lazarsfeld, 1961; Lazarsfeld, 1962; Duncan, 1984; Clogg, 1992; Desrosières, 1993; Raftery, 2001). Si aujourd'hui, il existe tout un courant particulièrement influant en France, qui critique un certain abus de l'usage de la statistique inférentielle et des procédures de mesure en sociologie, on peut penser que sa critique repose en grande partie sur un malentendu. D'après D. Zaret (1987), la tension qui peut exister entre la sociologie et la statistique aujourd'hui, reflète plus une certaine crise de la théorisation sociologique qu'un véritable débat méthodologique.

En effet, d'après ce dernier auteur, le problème ne réside pas dans l'usage de la méthodologie quantitative en soi, mais plutôt dans son usage dans le cadre d'une théorie "néo-positiviste" de la sociologie qui considère le sociologue comme le "physicien de la société". Historiquement, l'analyse quantitative des faits sociaux découle d'un certain objectif traditionnel de la sociologie de se présenter comme une science de la société, similaire des sciences de la nature, produisant ainsi une connaissance sur les lois générales de la vie sociale (Durkheim, 1894). La statistique fournit un moyen d'objectivation et d'abstraction très fort d'une certaine "constance" des caractéristiques de la vie sociale censée refléter certaines règles "transcendantes". O. Duncan et S. Lieberman mettent en garde contre ce type d'appréhension de l'usage de l'outil statistique en sciences so-

ciales. Le premier écrit "la sociologie n'est pas comme la physique" (Duncan, 1984, p.169) et le second "il est nécessaire de reconsidérer les analogies avec les sciences de la nature qui sous-tendent une grande partie de nos travaux de recherche" (Lieberson, 1985, p.ix-x). Ces deux grands praticiens de la méthodologie quantitative en sociologie utilisent en effet cette dernière dans une approche éminemment empirique. Cela ne veut évidemment pas dire qu'une telle approche ne nécessite pas un relais théorique; bien au contraire. Toutefois, ce relais est lié au fait social précis que l'on cherche à mesurer ou à analyser. Même si on accepte le modèle des sciences naturelles comme référence, les problèmes de mesure et de conceptualisation doivent amener, tel que l'écrit Zaret, à forger des théories qui permettent de saisir la multidimensionnalité et la complexité des phénomènes sociaux dans des modèles qui gagnent en précision en sacrifiant une certaine prétention généraliste. "C'est d'une toute autre façon qu'il faut concevoir l'utilisation des méthodes statistiques en sociologie quantitative. Elles ne nous apportent pas des théories, mais des instruments d'observation et de comparaison, à la fois précis et objectifs, et c'est dans cette direction qu'il faut de plus en plus les développer", écrivait M. Halbwachs (1972, p.342). Pour F. Simiand, fournir une mesure d'un fait social repose sur un procédé d'abstraction; on cherche à donner une représentation simple et abstraite (supposée objective) d'un fait concret et complexe. Or, pour éviter les mauvaises abstractions, c'est à dire celles qui ne sont rien d'autre que le produit de l'esprit du savant, il faut que l'abstraction statistique "tout en se distinguant de la complexité concrète, se modèle cependant suffisamment sur elle, respecte [...] les articulations de la réalité, et enfin se prouve efficace et vraie par les résultats qui s'en tirent, par le succès" (Simiand, 1922, p.30). Et c'est bien dans cette perspective expérimentale que les outils statistiques seront utilisés dans cette entreprise d'analyse du processus d'intégration des immigrants en France. L'objectif est de mettre en lumière certaines réalités empiriques sur la question de l'immigration en France, dont l'interprétation est éclairée par la littérature développée ci-dessus.

Pour clore ce paragraphe sur l'usage de la statistique en sociologie, ajoutons, qu'en tant qu'outil, la statistique peut avoir un bon ou un moins bon usage en sciences sociales (de Singly, 1984; Héran, 1984). Améliorer la qualité de l'analyse quantitative en sociologie, notamment en renforçant l'enseignement de la statistique, est sûrement une nécessité. Mais cela seul ne suffit pas. Il est aussi indispensable qu'une vraie volonté politique encourage les recherches statistiques et empiriques sur ce sujet (Fougère et Sidhoum, 2006, p.14-15). D'ailleurs, l'histoire de l'usage de la statistique en sciences sociales suggère que ses avancées techniques se sont développées dans le sillage de problèmes appliqués de politique publique (Desrosières, 1993).

Ce problème épistémologique de la mesure, par l'intermédiaire de l'outil statistique, du fait social acquiert une complexité encore plus perçante lorsqu'on traite de la question de l'immigration en France.

## **3.2 Les statistiques de l'immigration en France : le problème des catégories ethniques**

Si le champ scientifique de l'immigration a connu un retard considérable en France, ce n'est pas uniquement en raison des problèmes politiques et idéologiques dont le premier chapitre a dressé un bilan. Ce retard est aussi dû à une question pratique liée à l'adéquation des données empiriques à un sujet aussi fondamental. En effet, l'étude quantitative des populations immigrées s'est longtemps heurtée à des difficultés d'identification et de repérage des populations concernées par le phénomène migratoire. Dans un pays où l'appareil statistique était fortement lié à l'État, l'unique ligne de démarcation de la population française fut pendant longtemps la distinction entre étrangers et nationaux, qui, comme l'explique G. Noiriel se trouve aux fondements de la République. Toute tentative de distinction entre les nationaux, par leur origine, leur religion, leur couleur de peau ou leur appartenance ethnique est considérée comme

anti-républicaine<sup>1</sup> et discriminatoire<sup>2</sup>. Beaucoup d'encre a coulé sur l'inadaptation de la catégorie d'étranger au problème démographique, social et économique de l'immigration. Seules les grandes étapes de la catégorisation statistique de l'immigration seront parcourues ci-dessous, et notamment le passage du clivage étranger/national à immigré/Français de naissance. Les pages suivantes se focaliseront d'avantage sur les nouveaux débats que suscite la réflexion sur les statistiques de l'immigration et notamment la question des groupes ethniques et des générations issues de l'immigration.

Après un usage strictement administratif du recensement<sup>3</sup>, la question de l'utilité scientifique du dénombrement de la population a émergé à partir du milieu du *XIX<sup>e</sup>* siècle en France. Le recensement de 1851 marque ainsi une grande avancée dans la mesure où il affiche clairement le souhait de décrire le plus finement possible la population de la France; c'est à cette époque que furent dressés les premiers tableaux récapitulatifs sur les âges, les professions mais aussi les cultes de la population. C'est aussi le recensement de 1851 qui connut l'apparition de la question sur la nationalité (Silberman, 1992; Schor et Spire, 2005). En dépit de plusieurs tentatives d'introduction de questions plus fines sur la diversité ethnique de la population<sup>4</sup>, jusqu'en 1946, le recensement marque une forte stabilité dans l'information qu'il donne sur la nationalité. La question fait appel à trois types de réponses : Français de naissance, Français par acquisition<sup>5</sup> et étranger. Seuls ces derniers renseignent leur nationalité, et il était

---

1. Comme le montre le travail de Schor et Spire (2005), la question est éminemment politique et étroitement liée à la construction même de la nation. D'ailleurs en France, on a connu des périodes qui se sont éloignées des principes de non-discrimination : l'opposition entre étranger et national a été "brouillée" par la présence de plus en plus forte de migrants coloniaux en métropole. Le recensement de 1968 distingue les Algériens musulmans des autres et ce par des critères de nom et de prénom!

2. La loi du 6 janvier 1978 indique qu'"il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques". Un avis de la Cnil de juillet a rappelé qu'il n'existait pas de "référentiel national" pour un comptage "ethnoracial".

3. Cet usage cherchait à décompter les populations d'une région ou d'une localité afin de partager les charges et les avantages liées à ces dernières.

4. Voir notamment les suggestions de J. Bertillon d'introduire des questions sur le lieu de naissance, la religion, la date de la naturalisation, la langue parlée habituellement. . .

5. L'expression a connu diverses variations : Français par naturalisation, Français naturalisés. . .



donc impossible de connaître l'origine nationale d'un Français par acquisition. Il a fallu attendre le recensement de 1962 pour que figure dans le questionnaire le renseignement sur la nationalité d'origine des Français par acquisition. Et ce dernier schéma catégoriel que l'on a conservé jusqu'en 1990. En effet, comme le montre l'étude comparative de P. Schor et A. Spire, alors qu'aux États-Unis, le recensement s'intéresse très rapidement au clivage immigré (*foreign born*)/natif fondé sur des critères de pays de naissance, pendant longtemps, la France a préféré se restreindre aux considérations de citoyenneté qui se trouvent derrière le clivage juridique étranger/Français. Or, cette distinction entre les étrangers et les nationaux était loin de satisfaire les chercheurs quantitativistes sur l'immigration. Selon ces derniers, la nationalité ne permet pas de rendre compte de la complexité du phénomène migratoire (Tribalat, 1989). Ceci est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'une donnée strictement déclarative et les biais relevés s'avéraient conséquents<sup>6</sup>. Ils sont particulièrement forts pour les étrangers nés en France ayant acquis la nationalité française ; M. Tribalat a évalué qu'au recensement de 1982, un quart de ces derniers se sont déclarés Français par acquisition, les trois quarts s'étant déclaré à tort Français de naissance. Ainsi, on s'est longuement attaché en France à une catégorisation juridique des populations immigrées incapable de rendre compte de l'expérience vécue des individus et de leur auto-identification d'une part, mais aussi loin de satisfaire les sociologues et démographes de l'immigration. C'est cette conscience de l'inadaptation du clivage étranger/Français qui explique l'émergence du concept statistique d'immigré.

Comme le montre A. Spire (1999), l'usage de cette catégorie s'est généralisé à l'ensemble de l'appareil statistique parallèlement à son adoption officielle. D'après cet auteur, "L'institutionnalisation de la catégorie d'*immigré* correspond à la rencontre entre la diffusion de résultats de recherches menées en démographie et la nécessité politique

---

6. On peut constater l'ampleur des incohérences dans les réponses déclaratives sur la nationalité des individus de l'Échantillon Démographique Permanent. Le caractère longitudinal des données permet de repérer ces incohérences et de tenter de les expliquer. Un paragraphe qui fait le point sur ces confusions déclaratives, souvent liées au parcours migratoire, est consacré à ce sujet p. 387 des annexes.

de donner un contenu solide à une catégorie de sens commun déjà en vigueur dans les intitulés de certains organismes officiels.". En effet, l'argument principal derrière ce remplacement de l'étranger par l'immigré réside dans la nécessité de mesurer l'apport démographique des migrations, et les travaux de M. Tribalat ont été d'une influence décisive sur cette nouvelle catégorisation. D'ailleurs c'est sa proposition de définition qui a été adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration: est immigrée toute personne née étrangère à l'étranger, résidant en France. Cette reconnaissance officielle de la pertinence de la catégorie "immigré", a conduit à l'introduction de déclaration sur la nationalité et le pays de naissance dans le recensement.

Cependant, si la catégorie "immigré" présente des atouts pour le chercheur, elle apparaît insuffisante pour rendre compte du processus d'intégration des populations issues de l'immigration. C'est ainsi qu'à partir des années 1990, le débat bascule du repérage des immigrés à celui des populations issues de l'immigration. En effet, à elle seule la catégorie d'immigré ne permet pas d'étudier le caractère temporel du processus d'intégration des migrants dans la société d'accueil. D'ores et déjà, des voix s'élevèrent dans le champ scientifique de l'immigration appelant à l'introduction de nouvelles questions permettant de connaître avec plus de précision les origines des individus. Ce fut alors le début du débat sur les "statistiques ethniques".

Signalons d'abord, comme le souligne F. Héran dans une communication qui porte sur les "statistiques ethniques" en 1998, ce terme n'est pas tout à fait adapté à la question de l'immigration (Héran, 1998b). Il argumente sa position en affirmant que la conception anthropologique du terme "ethnie" ainsi que la définition onusienne de ce dernier ne paraissent en aucun cas concerner les populations issues de l'immigration (Héran, 2002). Néanmoins, en dépit des variations théoriques autour du concept d'ethnicité, son usage dans le cadre d'une société où l'immigration joue un rôle conséquent de diversification culturelle et sociale, notamment tel qu'il est répandu dans les

travaux anglo-saxons, insiste particulièrement sur la nécessité de prendre en compte la conscience d'appartenir à un groupe socialement identifié et la perception par les autres membres de la société de cette appartenance, comme un principe de structuration des inégalités sociales. Un épisode marquant de ce débat sur les statistiques ethniques peut être retrouvé dans la polémique autour de l'enquête Migration Géographique et Insertion Sociale (MGIS) réalisée par l'INED et l'INSEE en 1992. Cette enquête se fixait comme objectif de remédier aux limites des recensements en interrogeant les populations immigrées sur leur caractéristiques ethniques (au delà de la simple nationalité), linguistiques et religieuses (sans pour autant leur demander explicitement leur confession religieuse). Sans rentrer dans les détails du débat qui a été d'une véhémence particulière entre les chercheurs de l'INED<sup>7</sup> sur la pertinence ou non de l'approche de l'auteur, soulignons, en suivant F. Héran, que ces querelles n'avaient pas réellement lieu d'être. Cela est vrai parce que d'une part, Tribalat n'a pas réellement brisé "le tabou de l'ethnicité" (Tribalat, 1995), puisque les questions portant sur l'origine étaient elles aussi en grande partie fondées sur des critères de nationalité et de pays de naissance. De plus, avant MGIS, il existait plusieurs enquêtes en France qui permettaient d'analyser la question de l'immigration jusqu'à la deuxième génération. Cela a été fait à plusieurs reprises pour l'enquête FQP, le Panel du Cereq, l'EDP. Cependant, comme le souligne P. Simon, ces travaux ont souvent nécessité des efforts d'approximation des chercheurs, qui s'apparentaient parfois à une forme de "bricolage", afin de délimiter leur population. Un des exemples les plus forts peut être retrouvé dans les travaux pionniers de L.-A. Vallet et J.-P. Caille sur la scolarité des enfants étrangers et issus de l'immigration à partir du panel de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) (Vallet et Caille, 1995). Pour délimiter le champ de leur population d'intérêt, les auteurs font appel à plusieurs critères : la nationalité, le lieu de naissance, la scola-

---

7. Le débat était particulièrement virulent entre M. Tribalat et H. Le Bras. Ce dernier a écrit en réaction à l'enquête un ouvrage intitulé *Les démons des origines* où il conclut : "Certains domaines doivent être exclus de l'investigation scientifique. L'origine étrangère des Français en est un cas" (Le Bras, 1998, p.232).

risation éventuelle hors France, la résidence des parents et la langue parlée à la maison. Or, comme le montre Simon (1998), les auteurs tentent de résoudre les problèmes méthodologiques liés à la définition de leur population en construisant un indicateur du "nombre d'attributs étrangers". Les difficultés auxquelles ils ont été confrontés et les solutions qu'ils ont proposées montrent l'inadaptation de l'appareil statistique (en l'occurrence les statistiques scolaires<sup>8</sup>) pour l'analyse des parcours liés à l'immigration. C'est cette inadaptation qui explique que, dans les travaux sur ce sujet, domine une attitude générale de bricolage qui fait appel à telle ou telle astuce - parmi lesquelles le prénom et le nom sont le plus souvent utilisés (Neyrand et M' Sili, 1997; Felouzis, 2003) - pour repérer la population d'intérêt avec les marges d'erreurs assez considérables que cela suppose. Et paradoxalement, c'est ce manque de précision des données qui aboutit à l'extrême à des dérives essentialistes et à des situations où la confusion se généralise<sup>9</sup>.

Néanmoins, des politiciens, des associations continuent à combattre ce qu'ils appellent l'"ethnisation de la statistique publique"<sup>10</sup> (Blum, 1998). Tout se passe comme si, en France, on n'arrivait pas à dépasser les interprétations essentialistes voire darwinistes de l'ethnicité qui remontent au début du siècle. C'est la peur d'une sociologie naturaliste poussée à l'extrême qui a longtemps façonné le débat sur la statistique et l'immigration et qui explique en large partie les réactions de rejet souvent "moralisatrices"<sup>11</sup>. Néanmoins, plusieurs travaux montrent qu'il est possible d'investir ce

---

8. Soulignons que depuis 1995, le nouveau panel d'élèves du second degré mis en place par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective permet de distinguer les enfants d'immigrés des autres.

9. Selon D. Fassin il ne suffit pas de condamner cette confusion. Il faut surtout analyser cette "difficulté de dire" et la transformer en une "obligation de penser"; "toute la confusion qui règne aujourd'hui entre les catégories "étranger" et "immigré", "étranger" et "d'origine étrangère", "racial" et "ethnique" ne résulte pas d'erreurs au regard de ce que serait une définition correcte de ces catégories. [...] Elles disent une vérité profonde et inacceptable, à savoir que la nationalité effective importe bien moins que l'altérité perçue, que des personnes françaises continuent d'être vues comment n'étant pas d'ici" (Fassin, 2006b, p.27).

10. Voir par exemple la pétition "Engagement républicain contre les discriminations" rendue publique le 23 février 2007 dans le journal *Libération*.

11. Le mieux formulée par une phrase célèbre de H. Le Bras "Bien sûr les membres d'une même nation n'ont pas la même origine [...], mais ils doivent désormais faire comme s'ils avaient une même origine" (Le Bras, 1998, p.232-233).

domaine de l'ethnicité en rompant totalement avec le courant substantialiste et ce notamment en renouant avec la tradition de l'École de Chicago. D'ailleurs, l'écrasante majorité des chercheurs en sciences sociales, en France comme aux États-Unis et dans les autres pays d'immigration, s'accordent sur l'idée que les catégories ethniques et raciales, sont des constructions sociales et non pas des entités naturelles (Waters et Eschbach, 1995; Goldberg et Solomos, 2002). Ils sont aussi d'accord sur le caractère conventionnel, et par conséquent la part d'arbitraire dans la définition de ces catégories et leur usage par le statisticien<sup>12</sup>. D. Fassin défend même l'idée selon laquelle il est préférable de parler de catégories raciales que de catégories ethniques (Fassin, 2006b). Pour cet auteur, l'ethnie peut référer à une origine ou une appartenance alors que la race, en tant que concept sociologique, fait tout de suite allusion à des questions de discrimination<sup>13</sup>. C'est aussi la raison pour laquelle il peut sembler préférable d'utiliser le terme minorité plutôt que celui de communauté : alors que le second terme suppose une origine commune, une culture partagée, une identité, le premier lui prend comme point de départ l'expérience partagée de la discrimination dans la société d'accueil. Ainsi, alors que le terme ethnie peut être compris comme une différence en soi, référer aux inégalités raciales ou aux discriminations à l'encontre des minorités permet d'insister sur une différence de traitement<sup>14</sup>. Comme l'explique P. Simon (1998), il ne s'agit pas de ramener les individus à un état qui serait celui de la nature ou de la culture, ou d'opposer au concept de la citoyenneté ou de la position sociale celui du groupe ethnique, mais bien de prendre en compte la dynamique de la migration comme un des critères d'identification et de mobilisation collective mais aussi un des critères de production

---

12. Il s'agit d'ailleurs d'un problème inhérent à toute nomenclature ou catégorisation statistique (Chenu, 1997), voir pour cela les travaux de A. Desrosières sur la nomenclature des PCS (Desrosières, 2002). Par ailleurs, le problème de visibilité de certaines populations minoritaires dans le système statistique ne concerne pas uniquement les minorités ethniques. Il s'agit aussi du cas des catégories sociales les plus privilégiées, des "*mal-logés*" ou sans-domicile, des délinquants, des toxicomanes, etc. (Auscure et Nero, 2006).

13. Soulignons que si ce chapitre reporte une partie de ce débat entre catégories ethniques et raciales, l'usage du terme ethnique dans le cadre de cette recherche vise à se distinguer surtout des critères d'origine strictement nationaux qui dominent les statistiques de l'immigration en France.

14. Voir l'interview de D. Fassin publié dans le journal *Le Monde* le 4 mars 2007, "Pourquoi et comment notre vision du monde se racialise".

des inégalités sociales. C'est uniquement cette compréhension de l'ethnicité qui permet de dépasser le débat caricatural entre ethnie et classe sociale. Elle consiste aussi à réfléchir sur la structuration des inégalités dans la société française (Wieviorka, 1996a). De plus, travailler de manière précise sur l'origine liée à l'immigration permet d'investir le champ de la recherche sur l'étendue et l'impact de la discrimination d'autant plus que l'expérience prolongée de cette dernière aboutit à un phénomène de solidification des "minorités". C'est aussi pour toutes ces raisons que plusieurs statisticiens, sociologues et économistes ont dénoncé la prise de position idéologique qui consiste à rejeter les catégories ethniques ou raciales de la statistique publique<sup>15</sup>. Cette attitude a présenté des conséquences lourdes sur la recherche française sur l'immigration et, pire, a contribué à la diffusion de prénotions qui envahissent les représentations sociales sur les populations immigrées et issues de l'immigration. Ceci est d'autant plus vrai que le cas de la France est assez exceptionnel comparé aux autres pays d'immigration. Les expériences des États-Unis, du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni - même si elles ne doivent pas forcément être calquées - méritent tout de même plus qu'un rejet catégorique au nom d'une certaine spécificité nationale<sup>16</sup>.

Aujourd'hui il semble que ces positions sont dépassées. La reconnaissance de la nécessité de repérage des populations issues de l'immigration, notamment afin de lutter contre la discrimination, mais aussi afin de mieux comprendre le processus d'intégration de ces groupes sociaux est de plus en plus partagée. Les études sur la seconde génération sont de plus en plus nombreuses, notamment grâce à l'introduction de questions sur la nationalité et le pays de naissance des parents dans le recensement de 1999<sup>17</sup>. Les

---

15. Voir "Statistiques contre discriminations", *Le Monde*, le 12 mars 2007.

16. Par ailleurs, on peut remarquer que ce problème méthodologique d'identification de la population d'intérêt ne concerne que les travaux quantitatifs. Aucune loi n'interdit à un ethnologue d'interroger ses enquêtés sur leur appartenance ethnique ou religieuse. Il est d'ailleurs intéressant de noter la profusion de travaux qualitatifs qui poussent assez loin les explications faisant appel aux origines ethnico-culturelles dans les parcours individuels de l'intégration (les Kabyles, les Africains, les Asiatiques et le confucianisme, les Arabes, les Musulmans, les Juifs. . .).

17. En France, le double classement (l'information objective sur la nationalité à la naissance et le pays de naissance de l'individu et de ses parents) n'existe qu'à partir de 1999. C'est l'enquête "Famille"

questions sur l'appartenance à une minorité ethnique et surtout l'expérience subjective de cette dernière commencent à émerger dans les enquêtes publiques. Dans une enquête récente de l'INED, les chercheurs ont pu travailler sur des questions directement liées à l'origine et même à l'expérience subjective de l'appartenance ethnique. Ils ont ainsi pu exploiter des questions telles que : "Pensez-vous qu'on vous voit comme noir, blanc, arabe, asiatique, métis?", et "Seriez-vous gêné qu'on vous pose ces questions dans l'entreprise, les administrations ou lors du recensement?" (Meurs *et al.*, 2005). Après le grand tournant du remplacement de la catégorie d'étranger par la catégorie d'immigré une nouvelle perspective se pose aux chercheurs en sciences sociales. En effet, on passe d'une vision de l'immigration qui se concentre sur l'analyse des flux et des conditions d'installation à la perspective des relations inter-ethniques dans une société diversifiée. Or, les catégories retenues jusqu'à présent ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante à cette nouvelle perspective. La position du Haut Conseil à l'Intégration, qui reconnaît le manque d'information permettant une analyse profonde du processus d'intégration, fut d'autoriser des questions supplémentaires dans des enquêtes spécifiques, mais pas dans les recensements. La Haute Autorité de Lutte Contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) préfère quant à elle, le recours aux méthodes de testing (notamment en ce qui concerne le domaine de l'emploi ou du logement) à la démonstration statistique. Or, la question se pose aussi pour les études des parcours scolaires et professionnels des descendants d'immigrés, d'autant plus qu'il s'agit de sujets qui occupent une place importante sur la scène publique. Les chercheurs statisticiens font volontiers le parallèle entre la discrimination ethnico-raciale et celle dont font l'objet les femmes sur le marché du travail. Ils soulignent alors les avancées que l'outil de mesure statistique a permis de réaliser quant à la connaissance et la lutte contre les inégalités salariales entre hommes et femmes<sup>18</sup>. Cette capacité de mesure

---

associée à ce recensement qui pose aussi, pour la première fois, des questions sur la transmission familiale des langues. Plusieurs chercheurs considèrent que ces critères suffisent pour traiter la question des inégalités ethniques. Selon eux, le vrai problème aujourd'hui n'est pas dû aux insuffisances du système statistique, mais plutôt au fait que les données disponibles ne sont pas suffisamment mises en lumière et exploitées.

18. Voir à ce sujet l'article pionnier de R. Oaxaca (1973) ayant inspiré des travaux français sur ce

statistique de la discrimination contraste avec la difficulté, parfois insurmontable, de mettre en évidence l'existence de ce genre de pratique dans la vie quotidienne, et notamment dans le domaine juridique (Lindgaard, 2006).

Sans pousser trop loin le débat sur la notion d'appartenance ethnique ou raciale et sans aller jusqu'à demander aux individus de se déclarer comme appartenant à tel ou tel groupe de la société, le chercheur en sciences sociales a tout de même besoin de connaître des critères objectifs qui lui permettent de caractériser le phénomène migratoire. Ces critères concernent la nationalité à la naissance de l'individu, son pays de naissance, sa maîtrise du français et son éventuel bilinguisme, et la nationalité à la naissance ainsi que le pays de naissance de ses parents. Si l'individu est immigré, il est nécessaire de lui demander sa date d'installation en France et éventuellement sa date et son mode de naturalisation. Si l'individu est étranger, il faut l'interroger sur sa demande éventuelle de la nationalité française. Or, on est loin de disposer de l'ensemble de ces informations dans le recensement, qui constitue tout de même une source essentielle des travaux sur l'immigration, notamment lorsque l'on veut analyser les parcours de différents groupes. Il serait exagéré de penser, qu'en travaillant sur ces critères, les sociologues contribueraient ou accentueraient l'ethnisation de la société française. L'absence de ces données a été lourde de conséquences sur la connaissance scientifique de l'immigration en France ; aucune étude d'ensemble n'a pu être réalisée sur les parcours migratoires et l'insertion des anciennes vagues d'immigration. On a dû se contenter des rares études historiques ou qualitatives. Or, aux États-Unis, les travaux sur les premières vagues migratoires ont fondé la tradition sociologique de l'immigration et constituent une référence pour tout un ensemble de travaux en sciences sociales. On peut toutefois penser que l'évolution en France vers l'amélioration de l'outil statistique dans ce domaine est en cours, malgré les réticences de certains : "Il est exclu, politiquement et moralement, que les chercheurs puissent renoncer à participer à l'en-

---

sujet (Meurs et Ponthieux, 2000; Meurs et Ponthieux, 2006).



treprise d'autoconnaissance de la société démocratique en élaborant une connaissance aussi objective que possible. C'est pourquoi on peut penser que la prise en compte des catégories ethniques sera progressivement adoptée en France comme dans les démocraties du nord de l'Europe" (Schnapper, 2007, p.99).

Pour finir cette réflexion sur les catégories statistiques liées à l'objet scientifique de l'immigration, soulignons que l'étude empirique présentée dans cette recherche se heurte rarement au problème d'identification de la population d'intérêt. Étant donné le fait que ce travail porte sur la population immigrée, c'est à dire sur les individus concernés par une migration, des critères tels que la nationalité et le pays de naissance apparaissent satisfaisants. Ceci est d'autant plus vrai que les données utilisées sont longitudinales et qu'elles permettent de suivre les déclarations des individus. Néanmoins, l'étude des mariages des immigrés a été confrontée à des difficultés de classement des unions, liées à la pauvreté des informations disponibles concernant l'appartenance ethnique des conjoints. Ainsi, il aurait été d'une grande utilité de connaître pour le conjoint, non seulement la nationalité et le pays de naissance mais aussi ceux des parents afin d'affiner l'analyse de la dynamique des mariages en France. Dans l'étude de la naturalisation, ont fortement manqué des renseignements sur la date éventuelle de la naturalisation, ou encore une possible distinction entre les immigrés ayant demandé la naturalisation des autres<sup>19</sup>. Dans tous les cas, bien que ce travail ne soit pas directement concerné par cette problématique des statistiques ethniques, il semblait important de la passer en revue parce qu'elle alimente parfois des critiques assez convenues des travaux quantitatifs sur l'immigration. Elle permet aussi de réfléchir plus généralement sur les rapports entre la statistique publique, l'État et les différents partenaires produisant, traitant et diffusant des résultats liés à une exploitation statistique, dont les chercheurs en sciences sociales constituent une part non négligeable.

---

19. Ces problèmes seront développés plus précisément dans les parties concernées par ces dimensions.

### 3.3 Données et méthodes

Les analyses empiriques présentées dans cette thèse sont issues de l'exploitation de données de recensements. Ces données sont parfois exploitées au 1/4 (notamment dans l'analyse des dimensions démographiques et spatiales, dans la partie suivante). Dans leur grande majorité, les résultats sont toutefois issus d'une base de données longitudinale construite à partir des recensements français; il s'agit de l'Échantillon Démographique Permanent.

#### a L'Échantillon Démographique Permanent

L'Échantillon Démographique Permanent (EDP) constitue un vaste fichier de suivi longitudinal d'individus tirés des données des recensements français selon un critère de date de naissance. Ce fichier a été créé en 1967 et comprend, à l'heure actuelle, des données issues des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. À l'origine de ce projet, l'idée était d'accumuler, recensement après recensement, des informations à caractère démographique sur un échantillon représentatif de la population. Sont inclus dans l'EDP les individus nés certains jours de l'année (quatre jours sur 365, soit environ 1% de la population) et pour lesquels on dispose d'un bulletin de recensement ou d'un des bulletins d'état civil correspondant aux événements démographiques majeurs de la vie de l'individu: naissance, mariage(s), décès, la naissance d'enfants... Chaque année, les individus nés dans les quatre jours de référence s'ajoutent à ceux déjà présents dans l'échantillon. Quant aux immigrés, ils apparaissent dans l'EDP dès qu'ils sont recensés ou dès que l'on retrouve un bulletin d'état civil les concernant. D'autre part, tout immigré peut disparaître de l'EDP par migration hors de France ou par décès, ce qui est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des individus de l'échantillon.

L'intérêt d'une telle base de données est évident. Il s'agit de la première qui permet une analyse longitudinale sur un échantillon représentatif de la population dont

la taille se prête à des études fines sur des populations minoritaires. De plus, l'EDP entretient des liens forts avec le recensement de la population, permettant ainsi des tests bilatéraux, de l'exhaustivité du recensement d'une part ou de la représentativité de l'EDP d'autre part. Les études effectuées par l'INSEE montrent que la population immigrée souffre d'un taux de défaut de collecte de l'ordre de 10%. Ce défaut affecte particulièrement le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne. La principale raison de ces manques réside dans la nature du mode d'extraction : il faut avoir déclaré une date de naissance afin de pouvoir être sélectionné dans l'EDP. Or, la proportion des non-déclarations de date de naissance est particulièrement forte chez les immigrés (autour de 6.7% par rapport à 1.1% dans l'ensemble de la population). Il existe aussi d'autres omissions liées au mode de gestion de l'EDP, et notamment le mode de collecte manuel qui fut utilisé jusqu'en 1990. Néanmoins, les analyses de l'INSEE montrent que les biais sont généralement limités à l'exception des immigrés venus du Maroc qui semblent être particulièrement sous-représentés (Couet, 2003). Étant donné que ce travail ne cherche pas à estimer des flux migratoires ou des représentativités de telle ou telle population immigrée, il peut être élaboré indépendamment de ces limites (Rouault et Thave, 1997).

Enfin, le caractère essentiellement démographique des données de recensement fait que l'EDP ne donne pas accès à des informations particulièrement utiles pour toute étude sur l'immigration. Une des principales variables manquantes est le degré de maîtrise de la langue française qui joue un rôle primordial dans le processus d'intégration. Par ailleurs, la variable date d'arrivée en France n'existe pas pour tous les recensements et apparaît inexploitable à cause de la majorité des non-réponses. Le caractère longitudinal des données permet parfois d'approcher cette variable, mais les résultats ne sont pas toujours fiables.

En dépit de ces limites, ces données ont permis d'entreprendre toute une série d'analyses débouchant sur des résultats originaux. Un premier volet des ces dernières

est descriptif; les données de l'EDP permettent de travailler sur un grand nombre d'immigrés d'origines nationales diverses sur une longue période de temps (de 1968 à 1999). On peut ainsi fournir de précieuses informations sur l'évolution de leur insertion sur le marché du travail, de leur distribution géographique, de leur acquisition de la nationalité ou de leur inter-mariage. De plus de ce volet descriptif, on peut analyser de près les liaisons, notamment causales, qui caractérisent différentes dimensions de leur processus d'intégration. Ce type d'analyse est rendu possible par le caractère longitudinal des données.

## b Les apports de l'analyse longitudinale

Il existe différents types de données longitudinales. L'EDP peut être considéré comme un panel, c'est à dire une base de données individuelles temporelles, où l'on récolte des observations répétées sur un ensemble d'individus à plusieurs dates données. Les variables qui renseignent sur les caractéristiques de chaque observation de l'échantillon peuvent en effet être indexées à la fois par individu et par date ( $X_{it}$ ): elles donnent une information concernant l'individu  $i$  à la date  $t$ . Ainsi, l'intérêt primordial de ce type de données réside dans leur double dimension individuelle et temporelle. Contrairement aux données transversales (qui fournissent dans la majorité des cas, les caractéristiques de l'individu à la date de l'enquête), ce type de données permettent de décrire "l'aspect processus" de la question étudiée. Elles sont donc particulièrement adaptées à l'analyse de l'immigration, et plus particulièrement de l'intégration des immigrants, puisqu'il s'agit d'un objet social éminemment temporel<sup>20</sup>.

Les méthodes d'analyse de données longitudinales ont connu un essor particulier à partir des années 1980. Deux apports fondamentaux de ces méthodes résident dans

---

20. Étant donnée la longueur de l'intervalle reliant deux observations d'un même individu (soit les sept à neuf ans séparant deux recensements), l'EDP occupe comme une place intermédiaire entre l'enquête transversale et l'enquête longitudinale. F. Héran utilise la métaphore d'un roman-photo dans le cadre de la comparaison classique photo/film utilisée pour décrire la différence entre une enquête transversale et une enquête longitudinale (Héran, 1998a).

leur capacité à prendre en compte des variables inobservées ou/et inobservables d'une part et à analyser de manière plus précise des problématiques de causalité entre des variables (Peterson, 1993).

En effet, les données de panel procurent une meilleure représentation de la dynamique des comportements et des trajectoires des agents sociaux, tout en apportant une certaine information sur des variables inobservées ou omises, ou encore des variables inobservables qu'on appelle "les hétérogénéités individuelles". Cette prise en compte des hétérogénéités individuelles est d'un grand intérêt pour l'étude de l'immigration ; en France, les variables dont on dispose dans une enquête en population générale (et à fortiori le recensement de la population) omettent très fréquemment des caractéristiques très importantes pour l'analyse de l'immigration (la date d'entrée en France, la maîtrise de la langue du pays d'accueil). Les données de panel permettent d'étudier la dynamique de l'intégration des immigrés (et notamment leur situation sur le marché du travail) en tenant compte de l'ampleur de l'influence de ces hétérogénéités.

Par ailleurs, les données longitudinales permettent d'aller au-delà d'une analyse descriptive des liens de corrélation entre les différentes variables. En effet, elles permettent de traiter des questions de "causalité retardée", la notion statistique la plus proche de l'appréhension répandue du lien de causalité. D'après cette dernière notion forgée par les économètres, X est l'une des causes de Y si l'introduction d'une antériorité dans la connaissance de X modifie significativement la prévision de Y (Sobel, 2000). L'interprétation de cette causalité reste sans doute fortement dépendante des schémas intellectuels qui façonnent préalablement le choix de la modélisation. "Ce sont nos a priori relatifs au schéma explicatif qui vont faire que, dans le commentaire des résultats, on aura plutôt tendance à employer le terme de causalité (par exemple entre santé et pauvreté monétaire) ou plutôt se contenter de parler d'antériorité (par exemple, cas de la liaison pauvreté subjective - pauvreté de conditions de vie)" écrivent S. Lollivier et

D. Verger (2005) dans leur travail longitudinal sur la pauvreté. Aussi, il faut se méfier d'une interprétation trop hâtive en termes de causalité. Néanmoins, il est certain que la mesure de la liaison entre  $Y$  à une date  $t$  et  $X$  à une date préalable à  $t$  permet d'aller bien plus loin dans l'interprétation des résultats que la mesure de la liaison entre  $Y$  et  $X$  conjointement à la date  $t$ .

En dépit de tous ces atouts des données longitudinales, les sociologues sont très rares à utiliser les techniques d'analyse adaptées à ce type de données, et ce même aux États-Unis (Halaby, 2004). Alors que la littérature sur l'économétrie des panels, la statistique longitudinale ou les modèles multiniveaux connaît un essor impressionnant depuis les années 1970, la recherche en sciences sociales est restée très lente quant à l'absorption et l'application de cette littérature. Pourtant, comme l'affirme C. Halaby, il s'agit de méthodes qui permettent de marquer une franche avancée pour l'analyse causale qui se trouve souvent au cœur des problématiques sociologiques. Les parties empiriques ci-dessous montrerons dans quelle mesure la dimension longitudinale des données, permet, en plus d'une description de la dynamique de l'intégration des immigrants sur la période 1968-1999, d'avancer dans l'étude des liens de causalité entre des dimensions liées à l'intégration culturelle (la dimension civique et la dimension maritale) et la dimension socioéconomique de l'intégration des immigrants en France et notamment leur situation sur le marché du travail.

\*

\*

\*

Ainsi, cette première partie a tenté de poser les piliers de l'analyse de l'intégration des immigrés en France qui sera entreprise dans ce travail. Elle a commencé par parcourir les enjeux politiques de la question migratoire ce qui permet de relier cette thèse à des débats qui façonnent la société et à des préoccupations concrètes de politiques publiques. Ont été ensuite présentées les avancées des sciences sociales sur cette question, notamment en ce qui concerne la théorisation du processus d'intégration des immigrés et sa confrontation à la réalité empirique. Cela a permis de définir l'objet de recherche de ce travail tout en le situant dans une littérature existante sur le sujet. Enfin, le dernier chapitre a traité de l'approche méthodologique de cette recherche, et notamment l'usage de l'outil statistique, en mettant l'accent sur ses apports mais aussi les problèmes qu'il soulève.

Les pages suivantes présenteront les résultats de l'analyse du processus d'intégration des immigrés en France, à travers trois parties distinctes. La première se focalise sur les dimensions structurelles du processus. Elle fournit un cadrage empirique général de l'objet d'étude sur la période 1968-1999 qui traverse des questions de démographie, de participation au marché du travail et de distribution spatiale de l'immigration en France.

## Deuxième partie

Dimensions structurelles de  
l'intégration des immigrés en France :  
dynamique démographique,  
participation au marché du travail et  
distribution géographique (1968-1999)





Pour entamer l'exposé des résultats empiriques de cette recherche, l'immigration en France sera d'abord considérée sous l'angle de la démographie, du travail et de l'espace. L'analyse de ces trois aspects de la vie des immigrés, permet ainsi de rendre compte de l'évolution de la dimension structurelle de leur intégration en France. Ce panorama général de l'évolution de la dimension structurelle de l'intégration est indispensable avant de mener, dans les deux parties suivantes, des analyses plus spécifiquement liées à la sphère culturelle telle que la dimension civique ou la dimension maritale, éminemment symboliques du processus d'intégration des immigrés.

En effet, l'étude de l'intégration des différents groupes d'immigrés en France nécessite au préalable de dresser un portrait des grandes lignes de leur dynamique démographique. C'est ce que propose d'effectuer le premier chapitre de cette partie. Au cours de ces trois dernières décennies, l'immigration en France se caractérise par une stabilisation quantitative accompagnée d'une diversification qualitative. Le second chapitre esquisse les grandes lignes de l'évolution de la situation socioéconomique des immigrés et notamment leur participation au marché du travail. Cela permettra de mieux décrire les différences structurelles qui existent entre les immigrés et les natifs d'une part, mais aussi entre les différents groupes d'immigrés, en termes de taux de chômage, d'inactivité, de diplôme et de catégorie socioprofessionnelle. La comparaison des modèles explicatifs de l'emploi sur la période suggère d'ailleurs que ces différences peuvent fondamentalement être interprétées comme des inégalités. Enfin, cette partie se termine par un aperçu de la dimension spatiale de l'intégration des immigrés. Le dernier chapitre expose plusieurs mesures de la ségrégation géographique en développant les arguments méthodologiques des uns et des autres, afin de fournir le cliché le plus complet possible de l'évolution des inégalités spatiales entre les immigrés et le reste de la population sur la période.



# Chapitre 1

## L'immigration en France : quelques repères démographiques

Nombreuses sont les études de l'INSEE et de l'INED, ainsi que les rapports officiels, qui fournissent les grandes lignes démographiques de l'immigration. Ces études utilisent souvent des sources bien plus adaptées que celle utilisée dans cette recherche afin d'estimer les flux migratoires, la part de l'immigration dans la population, son apport démographique, etc. Par exemple, à partir de la collection *Les immigrés en France* publiée tous les deux ans, ou des *Insee Première* sur l'immigration, généralement faisant suite aux recensements, on dispose d'informations précieuses sur la démographie de l'immigration et les grandes lignes de son évolution<sup>1</sup>. Un récent ouvrage de F. Héran fait le point sur toutes les grandes problématiques démographiques que suscite le débat public sur l'immigration : contrôle des flux, solde migratoire, apport démographique, vieillissement de la population (Héran, 2007). Ce chapitre n'a donc pas la prétention de faire la lumière sur de nouveaux résultats dans ce domaine. Néanmoins, un cadrage empirique général des populations étudiées tout au long de ce travail retraçant les grandes lignes de l'évolution démographique de l'immigration en France, notamment

---

1. Voir par exemple (Lebon, 1998; Boëldieu et Borrel, 2000; Borrel et Tavan, 2004; INSEE, 2005a; Borrel, 2006)

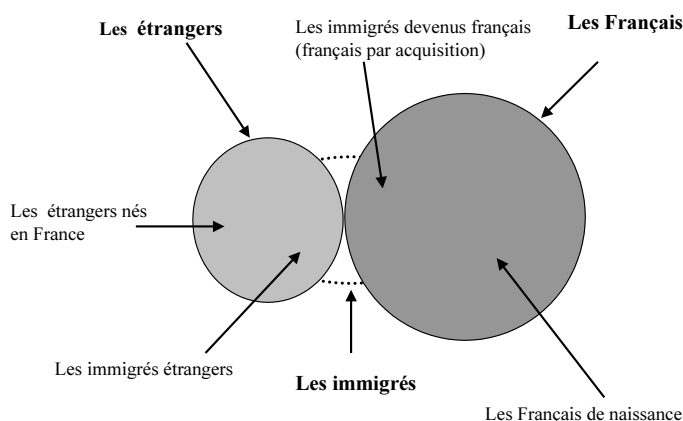
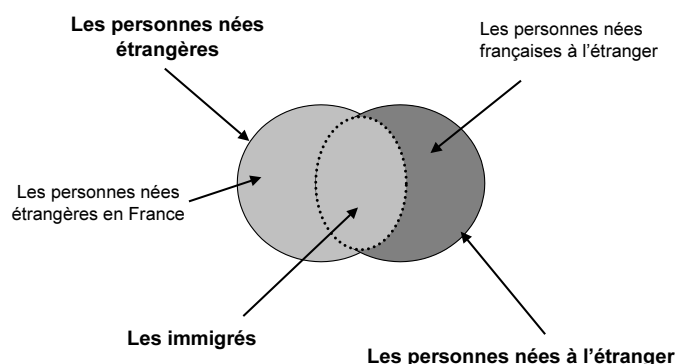
sur la période d'observation (1968-1999) est un préalable incontournable. Par ailleurs, étant donné leur caractère longitudinal, les données de l'EDP permettent de fournir des perspectives plus spécifiques portant sur des populations immigrées particulières, plus rarement présentes dans les références citées ci-dessus. Ce chapitre s'arrête particulièrement sur deux aspects de l'évolution démographique de l'immigration ces trente dernières années : la diversification des origines d'une part et l'équilibre homme/femme d'autre part.

## **1.1 Les vagues d'immigration sur la période 1968-1999 : stabilisation quantitative et diversification qualitative**

### **"Petite histoire" de l'immigration en France**

Avant de parcourir les grandes lignes de l'histoire de l'immigration en France, présentons, afin d'éclaircir la terminologie, la définition de l'immigration telle qu'elle est adoptée par la statistique publique et reprise dans l'ensemble des travaux en sciences sociales sur ce sujet.

La définition officielle de la catégorie "immigré" en France est celle du Haut Conseil à l'Intégration : "est immigrée toute personne vivant en France née étrangère à l'étranger et de nationalité étrangère ou devenue française par acquisition" (Haut Conseil à l'Intégration, 1993). La population immigrée répond ainsi à deux critères : un critère de nationalité (née étrangère) et un critère de lieu de naissance (née à l'étranger). Cette définition est spécifique à la France ; dans les travaux internationaux, ce sont surtout les nés à l'étranger (les "Foreign born" dans la terminologie anglo-saxonne) qui intéressent les chercheurs sur l'immigration.

FIG. II.1.1: *L'immigration dans la population de la France*

Les deux schémas précédents<sup>2</sup> tentent de représenter la population immigrée (figure II.1.1). Le premier reprend les deux critères de la définition alors que le second tente de représenter la place qu'occupe la population immigrée dans la population globale de la France.

Bien qu'il soit possible de parler d'une "préhistoire" de l'immigration en France qui remonte à l'Antiquité (Blanc-Chaléard, 2001, p.5), on distingue trois grandes périodes migratoires dans l'histoire du  $XIX^e$  –  $XX^e$  siècle (Noiriel, 1988; Schor, 1996) : la période du Second Empire (environ 500 000 immigrés entre 1852 et 1870), les années

<sup>2</sup> Il est à noter que ces graphiques ne représentent pas les proportions respectives de chacune des populations concernées.

1920 (environ 3 millions immigrés entre 1920 et 1930) et les années 1960-1975 (3.5 à 4 millions d'immigrés)<sup>3</sup>. Ces périodes de fort afflux d'immigrants correspondent à des époques de dynamisme économique et industriel suivies d'ailleurs par des phases de ralentissement ou de crise entraînant la fermeture des frontières. Ceci est d'autant plus vrai que la spécificité de la France au sein des nations industrielles d'Europe résidait pendant longtemps précisément dans le fait qu'il s'agissait d'un pays où une forte croissance économique coïncidait avec une basse pression démographique, notamment due au ralentissement conjoint de la mortalité et de la natalité amorcé dès la fin du *XVIII<sup>e</sup>* siècle. Durant la période du Second Empire, ce sont surtout des pays frontaliers, notamment la Belgique et l'Italie, qui fournissent les effectifs les plus nombreux. Les années 1920 ont connu, quant à elles, des vagues migratoires de l'Europe de l'Est et notamment de Pologne. C'est la Société Générale d'Immigration (SGI) qui organise ces migrations avec le soutien de l'État.

Les immigrés qui font l'objet des analyses de cette recherche sont surtout concernés par la troisième période migratoire. Si ce sont les années 1960 qui ont connu les vagues les plus massives, l'intensification de l'immigration fut amorcée après la Seconde Guerre Mondiale, quand la France avait besoin d'une main d'œuvre supplémentaire pour la reconstruire. Durant cette période, elle recrute ses immigrés essentiellement dans ses anciennes colonies et principalement d'Afrique du Nord. L'Office National de l'Immigration (ONI) fut créé en 1945 et l'État lui accorda de nombreux pouvoirs : contrôler, réguler, prévoir et assurer le recrutement des migrants (Weil, 2005a). Les années 1950-1960 sont marquées par une immigration en provenance du Maghreb avec l'Algérie comme premier fournisseur<sup>4</sup>. Toutefois, si les vagues migratoires africaines s'intensi-

---

3. Si on distingue ici des périodes où l'immigration fut massive, il convient de noter que cette dernière ne s'est jamais réellement interrompue. C'est pour cela qu'il vaut mieux parler d'"infusion durable" que d'"intrusion massive" pour décrire le processus migratoire en France (Héran, 2007, p.59).

4. À partir de 1962, et avec la décolonisation de l'Algérie, les flux migratoires en provenance de ce pays comprennent de nombreux Pieds-Noirs rapatriés. Dans le recensement de 1968, on les distingue d'ailleurs explicitement des "Algériens musulmans". La complexité de cette immigration est analysée dans un article de R. Alba et R. Silberman publié dans *The International Migration Review* qui

fient durant cette période, la péninsule ibérique continue à alimenter l'immigration en France, et ce notamment en provenance du Portugal, qui devient le premier pays d'origine des immigrés à partir de 1990<sup>5</sup>. Bien qu'elle ait considérablement réduit les flux, l'instauration de la politique restrictive à partir de 1970 ne les a pas totalement arrêtés. Depuis cette date, on peut estimer les flux moyens annuels nets arrivant en France à environ 100 000 personnes<sup>6</sup>, essentiellement accueillies en application de la législation sur le droit d'asile, ou au titre du regroupement familial. La législation a d'ailleurs continuellement durci les conditions de ces deux types d'entrée depuis les années 1970, plus ou moins fortement avec l'alternance de la droite et de la gauche au pouvoir. C'est aussi en partie ce durcissement de la législation qui explique une montée du nombre d'immigrants illégaux. Un exemple emblématique peut être trouvé dans le taux de refus du droit d'asile: il est passé de 4% en 1976 à 85% en 1990 (Wihtol de Wenden, 1994, p.85). Les réfugiés politiques sont suspectés d'utiliser la convention de Genève pour détourner les lois sur l'immigration. Ce sont ces réfugiés non accueillis légalement qui constituent une partie considérable des "sans papiers" en France (estimés à environ 300 000).

La part des immigrés est stable dans la population depuis 1975 et est autour de 8% (Boëldieu et Borrel, 2000). En 1999, on a recensé 4,31 millions d'immigrés, soit 7.4% de la population totale<sup>7</sup>. Le nombre d'étrangers en 1999 est de 3.67 millions soit

---

propose une méthode statistique permettant de distinguer les générations issues de ces deux types d'immigration reposant sur des considérations de statut de citoyenneté, différents à l'époque entre les Pieds-Noirs et les Algériens (Alba et Silberman, 2002).

5. Notons ici que le classement quantitatif des immigrés en France dépend considérablement du critère que l'on choisit, à savoir la nationalité (on se restreint alors aux étrangers) ou le pays d'origine (on se réfère alors aux populations immigrées). C'est cette seconde approche qui est privilégiée dans le présent travail. Ce classement change aussi sensiblement selon que l'on considère les flux migratoires ou les stocks d'immigrés présents sur le territoire.

6. L'estimation actuelle de l'INSEE est de 90 000 migrants nets par an. Pour être plus précis, on peut donner le solde migratoire net, soit environ deux migrants pour mille habitants (Héran, 2007, p.54).

7. Plus récemment, l'enquête annuelle des recensements 2004-2005 chiffre l'immigration à près de 8% de la population (Borrel, 2006). Dans son ouvrage, F. Héran considère que l'on peut, si l'on raisonne *a fortiori*, arrondir ce chiffre à 10%. Il s'agit d'ailleurs du chiffre reconnu par l'OCDE pour la France (Héran, 2007, p.9).



6.3% de la population (INSEE, 2005a). Par ailleurs, en 1999, 15.6% des étrangers sont nés en France et 36% des immigrés sont devenus français. Le tableau II.1.1 retrace les grandes lignes de l'évolution démographique de l'immigration entre 1968 et 1999, grâce aux données des recensements<sup>8</sup>.

TAB. II.1.1: *Composition de la population française en pourcentage*

<b>Origine nationale</b>	<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>
Français de naissance	92,07	90,81	90,54	90,51	90,4
Autres (Français par acquisition ou étranger) dont :	7,93	9,19	9,46	9,49	9,6
Afrique subsaharienne	0,07	0,17	0,32	0,55	0,79
Algérie	0,95	1,47	1,62	1,28	1,17
Asie du Sud-Est	0,04	0,06	0,25	0,33	0,33
Espagne	1,7	1,44	1,1	0,91	0,74
Europe de l'Est	1,01	0,85	0,7	0,63	0,5
Italie	2,11	1,73	1,39	1,2	0,97
Maroc	0,19	0,53	0,87	1,13	1,24
Europe de l'Ouest	0,8	0,73	0,67	0,72	0,62
Portugal	0,63	1,51	1,54	1,42	1,35
Tunisie	0,17	0,34	0,44	0,47	0,45
Turquie	0,04	0,12	0,25	0,37	0,44
Autres origines	0,22	0,24	0,31	0,48	1
<b>Immigrés</b>					
En France	6.52	7.39	7.43	7.48*	7.35
En Ile-de-France	10.19	12.23	13.26	13.82*	14.72
A Paris	12.5	15.75	18.38	18.62*	18.18

Source : Recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1999  
\* estimé par l'EDP

Remarquons d'abord qu'après une augmentation entre 1968 et 1975, la population des étrangers et des Français par acquisition est caractérisée par une part fortement stable dans la population de la France (autour de 9.5%). L'immigration au sens officiel du terme, représente depuis 7.5% de la population totale. Cette part est bien plus importante lorsqu'on considère la population de la région Ile-de-France, ou encore

8. Pour l'année 1990, les données des recensements dont disponibles permettent uniquement de distinguer les Français de naissance des Français par acquisition et des étrangers. Or, cette dernière population est plus large (légèrement) que celle des immigrés, puisqu'elle répond uniquement à un critère de nationalité et non pas de pays de naissance (voir figure II.1.1). Malheureusement, les données ne permettaient pas d'aller plus loin. C'est pour cela que l'EDP a été utilisé dans l'estimation du pourcentage d'immigrés dans la population française cette année. Pour plus de détails sur la méthode utilisée afin d'isoler la catégorie immigrée dans l'EDP pour l'année 1990, voir p.385 des annexes.

plus, celle de Paris : en 1999, 18.2% de la population de Paris est immigrée. Elle est néanmoins assez stable depuis 1982.

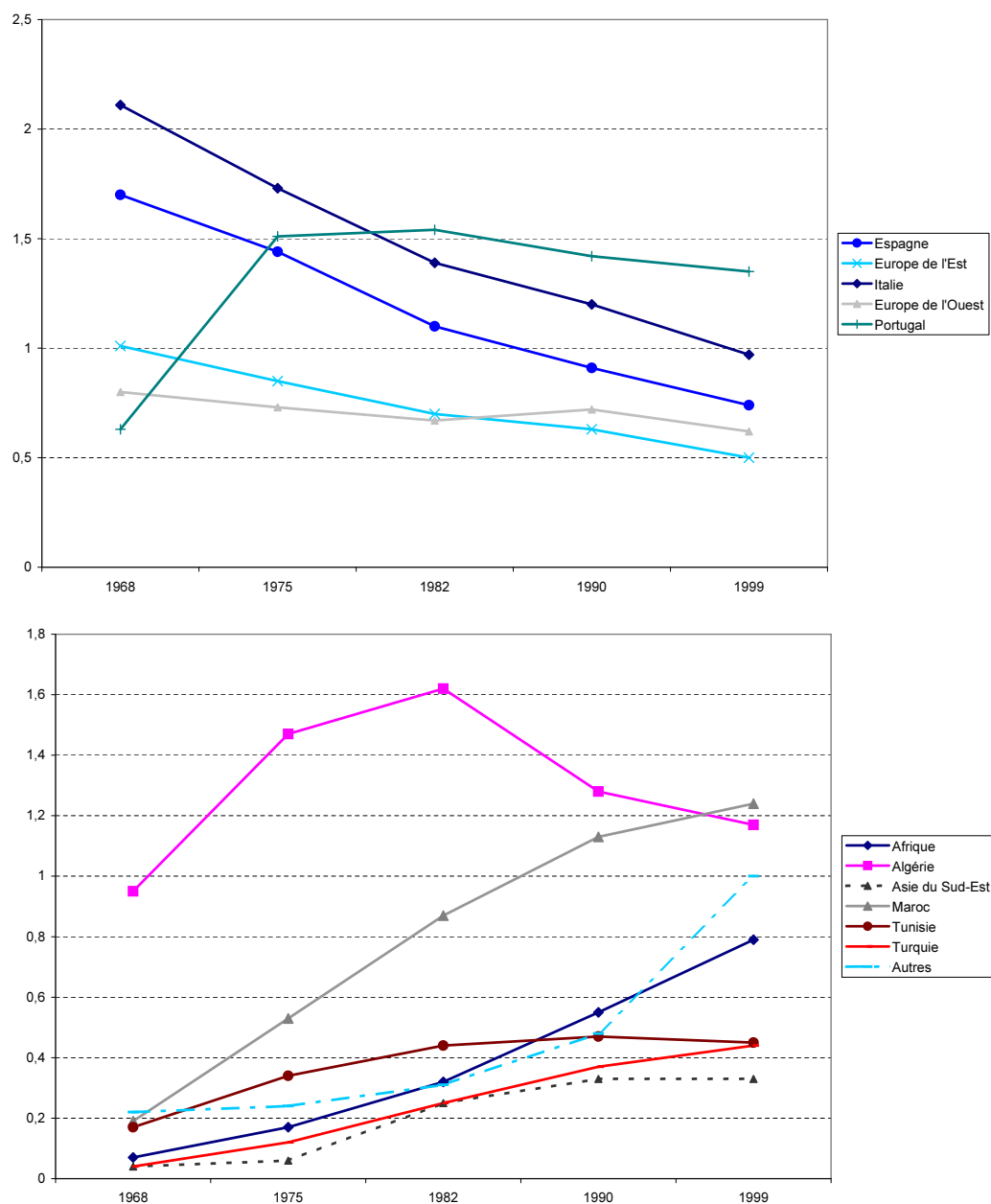
## **La composition ethnique de l'immigration : une diversification accrue**

Si la part quantitative de l'immigration est fortement stable, sa composition ethnique a fortement changé. Le tableau II.1.1, rapporte les parts respectives de différentes populations immigrées selon leurs origines. Ont été isolés les grands pays d'émigration pour la France : l'Algérie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Tunisie et plus récemment la Turquie. Des pays qui sont proches géographiquement, et qui ne présentent pas séparément des effectifs suffisants ont dû être regroupés : les pays d'Afrique subsaharienne (Afrique hors Maghreb), les pays d'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), les pays de l'Europe de l'Est, et les pays de l'Europe de l'Ouest hors Espagne, Italie et Portugal. Ces catégories de pays d'origine seront présentes dans l'ensemble des analyses présentées dans cette recherche. On peut critiquer leur caractère inégal et hétérogène ; la nécessité de pouvoir travailler sur le plus grand nombre d'origines nationales possibles a été privilégiée, quitte à regrouper parfois quelques pays.

On peut représenter par deux graphiques différents les évolutions des parts des divers groupes minoritaires dans la population française en séparant les origines européennes des autres origines (Figure II.1.2).

On peut ainsi remarquer que les immigrés européens voient leur part fortement diminuer sur la période, à l'exception de ceux originaires du Portugal dont la proportion augmente considérablement entre 1968 et 1975 pour se stabiliser par la suite. La tendance est inverse pour les immigrés venus de pays non européens. À l'exception de la courbe des immigrés algériens, qui présente une décroissance régulière (en propor-

FIG. II.1.2: *Evolution de la part de l'immigration européenne et non européenne dans la population de la France*



Source : Recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999

tion) depuis 1982, toutes les autres courbes connaissent des pentes fortement positives. L'augmentation est la plus forte pour les immigrés venus d'Afrique subsaharienne, du Maroc et pour ceux venus d'autres pays d'immigration. Ainsi, et il s'agit ici d'un résultat général à l'échelle de tous les pays d'immigration, les origines des immigrés sont des plus en plus diversifiées en France.

Étant donné que cette recherche portera ensuite sur ces différentes populations et analysera plusieurs dimensions de leur intégration dans la société française, une brève histoire de ces différentes populations immigrées est un détour nécessaire. Ce parcours historique puise dans des ouvrages devenus classiques sur l'histoire de l'immigration en France (Milza et Amar, 1990; Noiriél, 1988; Noiriél, 1992; Schor, 1996; Blanc-Chaléard, 2001; Collard, 2006).

## **Europe du Sud**

### **– Espagne**

L'immigration espagnole est parmi les plus anciennes en France : dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle et jusque dans l'entre-deux guerres, les Espagnols sont au troisième rang des populations étrangères. Au XX<sup>e</sup> siècle, c'est l'exode de 1936-1939 qui pousse en France le plus grand nombre d'Espagnols : près de 300 000 dont plus du tiers ne retourneront pas dans leur pays. On date au milieu des années 1970 la fin de l'immigration massive espagnole. Toutefois, les flux réguliers qui caractérisent cette immigration l'ont maintenue comme une composante considérable encore de nos jours. Avant 1974, il s'agissait surtout de migrants venant de régions pauvres d'Espagne (Andalousie, Levant, Galice, Estrémadure). Aujourd'hui, les immigrés Espagnols en France sont d'un niveau scolaire et d'une origine sociale plus élevés.

### **– Italie**

Les Italiens occupent une place primordiale dans l'histoire de l'immigration en France, d'autant plus qu'ils ont constitué, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la première communauté immigrée, et ce jusqu'en 1968. Bien que la France soit loin d'être la destination privilégiée des Italiens - ces derniers migrant massivement vers le "nouveau monde" - la III<sup>e</sup> République arrive à attirer les habitants du Nord de l'Italie qui traversent les Alpes et s'installent surtout dans le Sud-Est du pays. Cette immigration de voisinage, souvent saisonnière, reste très régulière même si l'origine géographique des immigrés se diversifie au cours de la période. À partir des années 1920, ce sont les Vénètes et les Frioulans qui commencent à affluer,

suivis par les Italiens du Sud après 1955. À la suite d'une immigration principalement économique, l'arrivée de Mussolini au pouvoir en 1922 a contraint un grand nombre d'Italiens à l'exil politique en France. Les dernières vagues migratoires en provenance de ce pays remontent à la Libération et se stabilisent jusqu'au milieu des années 1960. À partir de cette date, la France devient de moins en moins une destination attractive pour les émigrants d'Italie, ces derniers préférant aller en Allemagne, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Néanmoins, si l'immigration massive italienne n'est plus d'actualité, l'immigration de voisinage reste importante, et prend place d'ailleurs dans les deux sens entre la France et l'Italie.

#### – Portugal

Comme l'Italie, le Portugal est traditionnellement un pays d'émigration. C'est après la Première Guerre Mondiale que des Portugais commencent à s'installer en France. Cette immigration n'est toutefois pas stable et reste d'ailleurs marginale avant les années 1960. Entre 1960 et 1973, on peut estimer à plus d'un million les Portugais qui quittent leur pays pour la France. Ces flux intenses suscitent une opposition de l'État portugais qui s'exprime par exemple par son long refus du principe de la double nationalité (jusqu'en 1982). Issus principalement du monde rural, les Portugais arrivant en France sont très peu scolarisés et ont souvent comme projet de retourner dans leur pays après avoir accumulé un certain patrimoine (Charbit *et al.*, 1997). Ils sont très massivement recrutés comme ouvriers dans l'industrie automobile, le bâtiment et les travaux publics. Les femmes sont aussi très fréquemment ouvrières ou employées de service (femmes de ménages, concierges, etc.). Les Portugais sont principalement présents dans la région parisienne, mais aussi dans le Nord et en Auvergne, ainsi que dans les agglomérations lyonnaise et bordelaise. Ils ont réussi à former un réseau très dense, notamment à caractère associatif où l'entraide sociale, culturelle et économique est fortement en œuvre.

### **Europe de l'Est**

La Pologne est un des plus anciens pays d'origine des immigrants d'Europe de l'Est en France. Cette immigration est assez particulière, puisque contrairement aux autres, elle fut "brutale et éphémère" (Noiriel, 1992, p.71) : entre 1919 et 1931 plus d'un million de polonais s'installent en France, notamment dans le Nord et dans l'Est du pays. Mais une grande partie d'entre eux sont rentrés en Pologne en 1945. À partir de cette date les flux d'immigrants de l'Europe de l'Est arrivent davantage de pays de l'Ex-Yougoslavie, de Roumanie ou de Russie. Les flux en provenance des pays de l'Ex-Yougoslavie débutent lors de la Première Guerre Mondiale et concernent principalement des Serbes, notamment des militaires blessés et civils ayant suivi les Alliés. Alors qu'après 1945, ce sont surtout les monarchistes et les anti-communistes qui se réfugient en France, des flux économiques importants arrivent après l'autorisation par Tito de ce type d'immigration en 1960. Les flux les plus récents, plus diversifiés en termes ethniques, remontent aux années 1990 et sont majoritairement liés aux conflits succédant à l'effritement de la Yougoslavie. Quant aux flux roumains, ils deviennent importants après la Seconde Guerre Mondiale, et notamment après l'instauration du régime communiste, mais aussi suite à la dissidence des années 1970 et 1980. Les grandes périodes d'immigration hongroise se situent entre les deux guerres et sont liées à la chute de la République hongroise des Conseils de Béla Kun. De nombreux Hongrois sont également venus en France après l'insurrection de Budapest de 1956. Enfin, des migrants russes affluent en France après 1917 mais aussi de manière régulière tout au long du régime communiste, et plus récemment, depuis les années 1990 avec la fin du rideau de fer. Il s'agit d'une immigration caractérisée par une origine sociale aisée voire aristocrate et une part importante d'artistes et d'intellectuels.

### **Europe de l'Ouest**

Sont regroupés dans cette catégories tous les pays de l'Ouest de l'Europe à l'exception de l'Espagne, l'Italie et le Portugal qui permettent des analyses séparées. Il s'agit essentiellement de petits groupuscules de Britanniques, de Belges, de Suisses et

d'Allemands. Noiriél désigne cette immigration d'"atypique" (Noiriél, 1992, p.71) à la fois au regard des caractéristiques démographiques (elle concerne plus de femmes que d'hommes) qu'à celui des caractéristiques sociales (niveau élevé de diplôme, origine sociale favorisée, etc.).

## **Afrique du Nord**

### **– Algérie**

L'immigration en provenance d'Algérie est parmi les plus connues en France, notamment grâce à l'œuvre de A. Sayad. Les premières vagues migratoires remontent à la période coloniale, notamment dans les années 1870, et s'installent de manière privilégiée dans le Sud de la France, en particulier à Marseille. Des vagues régulières arrivent tout au long du *XX<sup>e</sup>* siècle avec une intensification durant la Première Guerre Mondiale<sup>9</sup> ainsi qu'au début des années 1920. Ces Algériens étaient majoritairement des Kabyles et travaillaient comme dockers, employés dans les huileries et savonneries à Marseille, ou mineurs dans le Nord. Ils étaient aussi très souvent rapatriés en Algérie quelques années après leur arrivée ; quasiment tous les Algériens appelés durant la Première Guerre Mondiale sont retournés en Algérie, et la crise de 1929 renvoie une majeure partie des migrants dans leur pays. Durant la Seconde Guerre Mondiale, les Algériens font partie, aux côtés d'autres Africains, de l'armée d'Afrique qui combatta en Tunisie, en Italie et en France. Après la guerre, l'immigration en provenance d'Algérie ne cesse de s'intensifier jusqu'en 1975. Ces immigrés occupent des emplois dans l'industrie (notamment automobile) ou dans les grands chantiers de construction. Durant la guerre d'Algérie (1954-1962), les rapports entre Algériens et Français s'enveniment (manifestation du 17 octobre 1961, montée du racisme). Néanmoins, ce n'est pas l'indépendance de l'Algérie en 1962 qui freine l'immigration en France ; en 1973 c'est le gouvernement algérien qui décide d'interrompre l'émigration suite

---

9. La métropole mobilise 250 000 Algériens, 180 000 comme soldats et 70 000 comme travailleurs dans les usines d'armement.

à de multiples agressions racistes et ce après une période d'accords bilatéraux entre la France et l'Algérie portant sur l'immigration. Les immigrés algériens ont toutefois été parmi les plus nombreux à bénéficier de l'ouverture du regroupement familial en 1976. C'est à partir de 1982 que leur part commence à décroître, même si des vagues importantes arrivent en France dans les années de guerre civile.

– **Maroc**

Comme les Algériens mais dans un ordre quantitatif moindre, les Marocains ont participé aux deux conflits mondiaux aux côtés de la France. L'immigration marocaine proprement dite ne commence toutefois que dans les années 1920, de manière relativement limitée. L'intensification des flux migratoires en provenance du Maroc est récente : elle date des années 1960 et devient assez régulière depuis. Il s'agit initialement d'hommes venus travailler temporairement dans la sidérurgie, les mines et l'industrie automobile. La fermeture des frontières les stabilise. On observe depuis une croissance de l'origine sociale et du niveau de diplôme de cette population. En 1999, le Maroc devance pour la première fois l'Algérie et devient le second pays d'origine des immigrés en France. Toutefois, une partie toujours considérable de cette immigration reste saisonnière.

– **Tunisie**

L'immigration tunisienne est la plus tardive de l'immigration du Maghreb. Elle ne débute réellement qu'à partir des années 1950 et c'est seulement en 1969 qu'une première antenne de l'ONI a été implantée à Tunis. C'est à partir de cette date que l'immigration tunisienne s'intensifie et s'installe dans les mêmes zones géographiques que les immigrations Nord-Africaines qui l'ont précédée. Les Tunisiens sont surtout présents dans le secteur du bâtiment mais aussi celui des services et du commerce des grandes villes.

**Afrique subsaharienne**

Si les Africains étaient présents en France pour des motifs divers (soldats, étudiants, ouvriers) dès le tournant du siècle, et ce en lien avec la colonisation, on ne peut pas



parler de vagues migratoires proprement dites avant les années 1960. L'immigration est au début masculine et temporaire mais se stabilise et se féminise rapidement après la fermeture des frontières en 1974. S'ajoute à cette immigration économique des victimes de divers conflits sur le continent (Libéria, Congo, Côte d'Ivoire, Angola). Les communautés sénégalaise, malienne, ivoirienne et congolaise sont les plus nombreuses. Socioéconomiquement, il s'agit d'une population assez diversifiée, avec une part considérable d'étudiants et de diplômés du supérieur, mais aussi d'employés dans la restauration, la construction les entreprises de nettoyage ou de gardiennage, etc.

### **Asie du Sud Est**

L'immigration d'Asie du Sud-Est comprend les trois pays de ce qu'on appelait, en période de colonisation, l'"Indochine française". Il s'agit du Cambodge, du Laos et du Vietnam. C'est cette dernière communauté qui est la plus importante quantitativement. Les flux migratoires de ces trois pays ont comme point commun leur survenue à la suite d'événements politiques. L'immigration des Cambodgiens est étroitement liée à la prise du pouvoir par les "Khmers Rouges" en 1975. Celle des Laotiens survient après celle de Pathet Lao entre 1975 et 1980. L'immigration vietnamienne est quant à elle la plus ancienne et la plus régulière d'Asie du Sud-Est : elle a commencé à la fin du *XIX<sup>e</sup>*, des tirailleurs et ouvriers ayant participé à l'effort de la Première Guerre Mondiale. Mais c'est surtout après les agitations politiques de 1950 que des Vietnamiens issus de la petite bourgeoisie vont affluer en France, suivis de flux considérables de réfugiés après 1975, victimes des conflits indochinois (les "boat people"). En France, ces dernières années, les immigrés d'Asie du Sud (Inde, Afghanistan, Pakistan) mais aussi de Chine sont de plus en plus nombreux (Borrel, 2006). Ils ne seront toutefois pas intégrés dans cette recherche étant donné leur nombre très faible en début de période.

### **Turquie**

Si de nombreux Ottomans sont venus en France dès la fin du *XIX<sup>e</sup>* siècle en tant qu'exilés politiques, étudiants ou artistes formant une première vague d'immigrés, c'est au début des années 1960 que l'on peut réellement parler d'immigration turque en

France. Elle succède d'ailleurs à celle bien plus importante qui existe en Allemagne. En 1966, la France signe un accord bilatéral d'échange de main d'œuvre avec la Turquie. À partir de cette date, l'immigration turque ne cesse d'augmenter, même si pour certains la France n'est qu'un choix par défaut, dans l'espoir de rejoindre l'Allemagne. Les Kurdes représentent une partie considérable de cette population.

Malgré la diversité de ces vagues, elles ont toutes comme point commun une évolution démographique proche, jusqu'au point qu'il est possible de parler d'"assimilation statistique" (Blanc-Chaléard, 2001, p.96) dans ce domaine. Les caractéristiques démographiques des populations immigrées, tant au regard du vieillissement (Borrel, 2006; Attias-Donfut, 2006), que de la fécondité (Legros, 2003; Toulemon, 2004) et de l'équilibre entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes, s'approchent, à des rythmes certes différents, de celles de la population française<sup>10</sup>. Portons maintenant notre attention sur une de ces caractéristiques : la féminisation de l'immigration.

## 1.2 Une immigration de plus en plus féminine

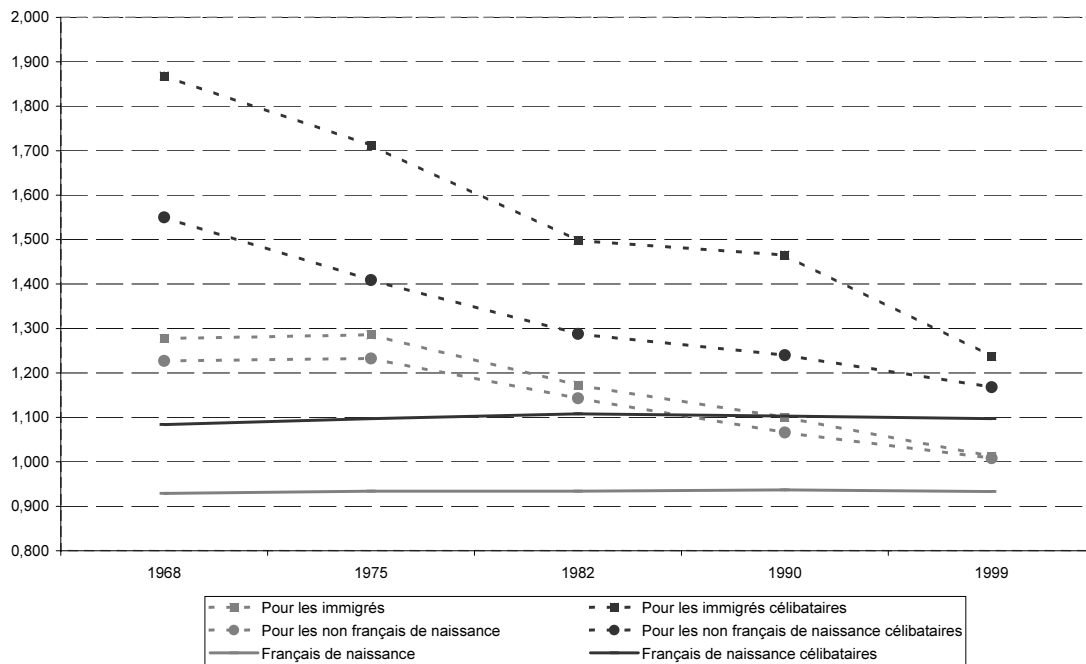
Les données de l'EDP couvrent une période particulière de l'histoire de l'immigration en France. Cette période est caractérisée par une politique migratoire restrictive, qui, on l'a vu, a stabilisé la part des populations immigrées, alors qu'elle prétendait la diminuer. Cette politique restrictive, caractérisée par la limitation de l'immigration au regroupement familial, de plus en plus fermement réglementé, s'est traduite, entre autres, par une féminisation accrue des populations immigrées. L'interprétation de cet équilibre démographique entre les femmes et les hommes immigrés est multiple : d'abord une stabilisation de l'installation en France largement forcée par la restriction des politiques publiques d'immigration, et partant une consolidation des structures fa-

---

10. L'analyse des données de recensements de 1999, montre que entre 1990 et 1999, le nombre d'immigrés a augmenté au même rythme que l'ensemble de la population (+3.4%) (Glaude et Borrel, 2002, p.106). Selon les auteurs, cette augmentation est d'ailleurs "entièrement le fait des femmes".

miliales immigrées. Les hommes migrants seuls temporairement pour le travail sont de plus en plus rares. Par ailleurs, la mobilité des femmes (y compris célibataires) s'est accrue sur la période, résultat d'évolutions culturelles et démographiques des sociétés d'origine. Cette féminisation de la population immigrée est également observable lorsque l'on se limite à la population active. La figure II.1.3 permet de comparer la valeur des sex-ratios globaux (rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes) pour différentes catégories de population sur la période, à partir des données des recensements.

FIG. II.1.3: *Les sex-ratios globaux*



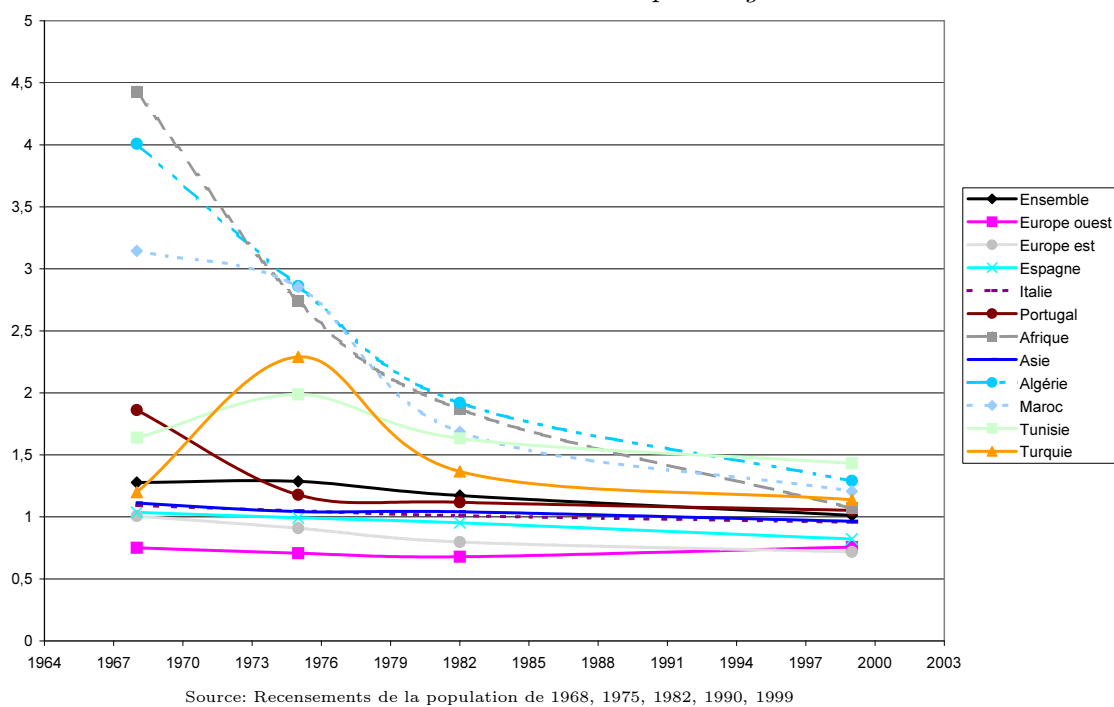
Source: Recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999

Lecture: en 1968, pour une femme immigrée célibataire on compte 1.9 hommes immigrés célibataires en France.

On peut ainsi remarquer que, alors que le sex-ratio des Français de naissance est stable et très proche de 1 sur la période (il est légèrement supérieur à 1 pour les célibataires et légèrement inférieur pour l'ensemble de la population<sup>11</sup>), celui calculé au sein de la population immigrée (ou pour la population des étrangers et des Français

11. C'est en grande partie la différence dans l'espérance de vie des femmes et des hommes qui explique l'écart entre le sex-ratio calculé pour l'ensemble de la population et celui calculé uniquement pour les célibataires, en moyenne bien plus jeunes.

par acquisition, qu'on appelle ici les non-français de naissance) connaît une évolution fortement décroissante sur la période, quelle que que soit la population de référence. Les sex-ratios sont toujours plus élevés lorsqu'on les calcule uniquement pour les célibataires, mais les écarts tendent à se réduire sur la période. Ainsi, alors qu'en 1968 pour 100 femmes non françaises de naissance, il y avait 130 hommes non français de naissance (190 hommes pour 100 femmes lorsque l'on se limite aux immigrés célibataires), en 1999, le rapport est très proche de 1 pour l'ensemble de cette population, et il est de 1.2 pour les célibataires. Il est ici important de souligner que, bien que les niveaux soient différents, l'évolution est la même que l'on considère la population immigrée dans son ensemble ou uniquement les célibataires.

FIG. II.1.4: *Les sex-ratios calculés par origine*

Ces évolutions globales gomme toutefois les fortes disparités au sein des populations immigrées. La figure II.1.4 permet de les comparer selon les origines nationales. Ainsi, si la décroissance des sex-ratios est caractéristique de tous les groupes, elle est tout de même la plus forte pour les immigrés africains (Maghreb et Afrique subsaha-

rienne) qui connaissent une convergence rapide vers la valeur 1. Les immigrés européens, eux, ont des valeurs très proches de 1 tout au long de la période (légèrement inférieures pour ceux venus d'Espagne et des pays regroupés de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest). Ainsi, la décroissance globale des sex-ratios décrite dans la figure II.1.3 est surtout due à la féminisation très rapide de l'immigration d'origine non européenne, et notamment africaine<sup>12</sup>.

On peut aussi affiner l'analyse en calculant des sex-ratios par zone géographique afin de repérer une inégalité de distribution<sup>13</sup>. Ils seront notamment utilisés dans la partie consacrée à la dimension maritale de l'intégration des immigrés en France.

Ainsi, la période temporelle sur laquelle porte cette thèse est caractérisée par une stabilisation quantitative de l'immigration, un équilibrage démographique entre les deux sexes, et une diversification ethnique de plus en plus forte. Il s'agit aussi d'une période tout à fait particulière au regard de la conjoncture économique; elle débute en effet vers la fin d'une période de croissance exceptionnelle (les trente glorieuses) et s'étend depuis sur une période quasi-continue de crise économique ayant d'ailleurs conduit à l'adoption de politiques restrictives en matière d'immigration. Le chapitre suivant étudie les grandes lignes de l'évolution de la dimension socioéconomique de l'intégration des immigrés, et notamment leur participation au marché du travail.

---

12. La forme atypique de la courbe des sex-ratios calculés pour les immigrés turcs est sans doute liée à la faiblesse de leur effectif en début de période. Ces premiers chiffres doivent donc être considérés avec prudence.

13. Les pages 405-407 des annexes développent les résultats de ce type d'approche.

## Chapitre 2

# La dimension socioéconomique de l'intégration des immigrés en France : participation au marché du travail

Toutes les théories du processus d'intégration des immigrés développées dans la première partie de cette thèse accordent une importance particulière à la dimension socioéconomique. Les travaux sur la mobilité sociale des immigrés, leur scolarité, leur emploi, leur logement et les discriminations qui les touchent s'inscrivent dans ce large cadre d'analyse. Les théories sociologiques de l'intégration des immigrés, notamment depuis Gordon, confrontent constamment cette dimension socioéconomique à la dimension culturelle. En effet, alors que la théorie classique représente l'acculturation comme le moteur de l'intégration, et tente ainsi d'expliquer les inégalités socioéconomiques dont les immigrés sont victimes par leur plus au moins rapide "convergence culturelle", les nouvelles théories soulignent la possibilité d'une acculturation avancée qui s'accompagne d'une infériorisation durable, notamment sur le marché du travail. Dans tous les cas, la dimension socioéconomique est un angle d'analyse tout à fait essentiel lorsque l'on traite l'intégration des immigrés (Cahuc et Fougère, 2002).

Elle constitue d'ailleurs la clé de voûte de cette recherche. Les parties suivantes s'attarderont sur les liens qu'elle peut avoir avec l'intégration civique et maritale, cherchant ainsi à analyser la dynamique entre les dimensions culturelles et structurelles des

immigrés en France. Auparavant, dans le cadre de l'étude de ces dernières dimensions, ce chapitre s'attachera à décrire l'évolution sur la période 1968-1999 des inégalités socioéconomiques entre immigrés et non immigrés d'une part, mais aussi au sein des groupes d'immigrés d'autre part.

Malheureusement, les données de l'EDP ne permettent pas d'accéder aux informations concernant les revenus des individus et des ménages. Ce chapitre se focalisera ainsi sur la participation au marché du travail et les caractéristiques de capital humain des immigrés<sup>1</sup>. Il fournit deux niveaux d'analyse. Le premier est transversal ; il s'agit d'étudier l'évolution sur la période en travaillant sur chacune des dates des recensements comme des données indépendantes. Seront exposés par la suite des résultats qui exploitent la dimension longitudinale de l'EDP en considérant le parcours d'un individu dans le temps.

## 2.1 Caractéristiques socio-professionnelles des immigrés et participation au marché du travail

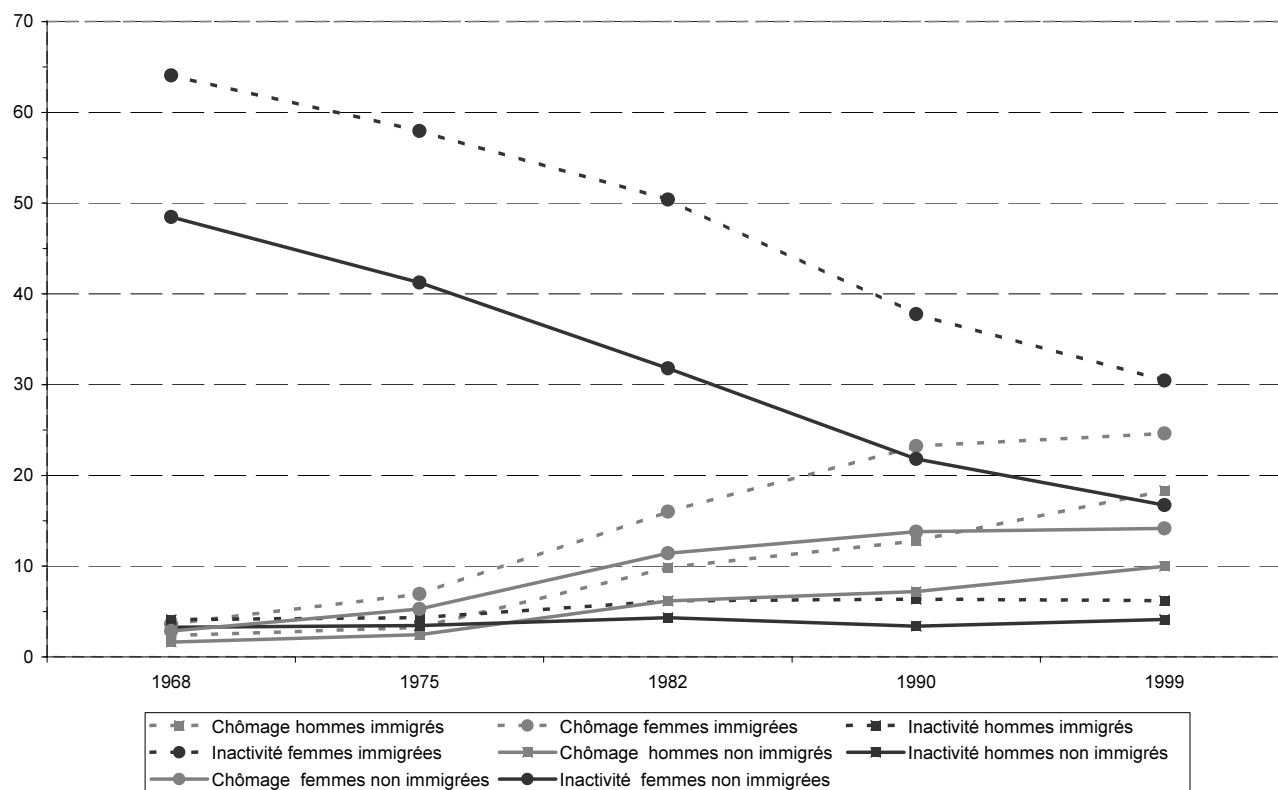
Le premier objectif de ce chapitre est d'analyser l'évolution de la participation au marché du travail des immigrés en France en fournissant des éléments de comparaison à la fois par rapport à la population non immigrée mais aussi au regard des différentes communautés immigrées. Pour cela, on peut commencer par dresser un tableau général de l'évolution des taux de chômage et d'inactivité pour les femmes et pour les hommes. L'ensemble des résultats exposés ci-dessous sont issus de l'exploitation

---

1. Ce chapitre aurait également pu porter sur le logement, en analysant l'accès à la propriété et le confort des habitations des immigrés. Néanmoins, ces thématiques ont fait l'objet de plusieurs dossiers d'analyses publiés par l'INSEE, la CAF, les associations, etc. Les résultats dans ce domaine ne pourront aller plus loin que ceux déjà présents dans cette littérature. De plus, dans la mesure où c'est la dynamique précise qui existe entre la naturalisation et le mariage d'une part, et l'emploi d'autre part qui sera analysée dans les parties suivantes, ce chapitre se contente de fournir un panorama de la participation des immigrés sur le marché du travail, comme indicateur de leur situation socioéconomique.

transversale (en coupe) des données de l'EDP pour chaque année de recensement<sup>2</sup>. Ils concernent les individus âgés entre 18 et 55 ans au moment du recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ), non étudiants et non retraités, ayant répondu au minimum de questions permettant d'analyser leur participation au marché du travail<sup>3</sup>.

FIG. II.2.1: *Evolution des taux de chômage et d'inactivité sur la période (en%)*



Source EDP

Taux de chômage=rapport entre le nombre de chômeurs et la population active pour les individus âgés entre 18 et 55 ans à la date du recensement.

Taux d'inactivité= rapport entre le nombre d'inactif (non étudiants) et l'ensemble des actifs et inactifs (non étudiants) pour les individus âgés entre 18 et 55 ans à la date du recensement.

La figure II.2.1 présente l'évolution des taux de chômage et d'inactivité entre 1968 et 1999 pour les immigrés et les non immigrés selon leur sexe. Le taux de chômage représente le rapport entre le nombre d'individus s'étant déclaré chômeurs au recensement  $t$  sur l'ensemble de la population active (la somme des actifs occupés et des chômeurs). Le taux d'inactivité, lui, représente la part des inactifs dans la population

2. Il faut ici rappeler que les taux de chômage obtenus par les recensements sont en général considérablement plus élevés que ceux fournis par d'autres sources comme l'enquête emploi et la définition du Bureau International du Travail (BIT), les Assédics, etc. (Maruani, 2002).

3. Les effectifs globaux des tables transversales sur lesquelles le travail portera dans un premier temps sont présentés dans le tableau B.1 page 389 des annexes.



globale (le rapport entre le nombre d'inactifs et la somme de la population active et la population inactive). Ces deux taux sont calculés, rappelons le, au sein de la population âgée entre 18 et 55 ans dont ont été préalablement exclus les étudiants et retraités.

Il est d'abord possible de remarquer que, quelle que soit la grandeur économique étudiée (chômage ou inactivité) les courbes affichent les mêmes tendances pour l'ensemble de la population (immigrée et non immigrée). Cette tendance reflète la détérioration de la conjoncture économique sur la période, qui se traduit par une hausse généralisée des taux de chômage. Pour les femmes, cette hausse du chômage s'accompagne par une baisse soutenue de l'inactivité et une participation potentielle croissante sur le marché du travail. Néanmoins, si la tendance des courbes est la même, les écarts demeurent forts entre la population des immigrés et celle des non immigrés. Ils semblent même se creuser avec la détérioration de la conjoncture économique.

Le taux de chômage augmente régulièrement sur la période pour les hommes et pour les femmes dans l'ensemble de la population et surtout après le choc pétrolier. La courbe du chômage des femmes est toujours supérieure à celle des hommes même si une décroissance de l'écart entre les deux courbes peut être décelée au cours la dernière période inter-censitaire (1990-1999)<sup>4</sup>. La courbe la plus élevée est celle des femmes immigrées, dont le taux de chômage augmente très fortement sur la période notamment entre 1975 et 1990. Lui succède la courbe de chômage des hommes immigrés, suivis des femmes non immigrées et enfin des hommes non immigrés. Remarquons que pour les hommes comme pour les femmes, l'écart des taux de chômage entre les non immigrés et les immigrés passe du simple au double.

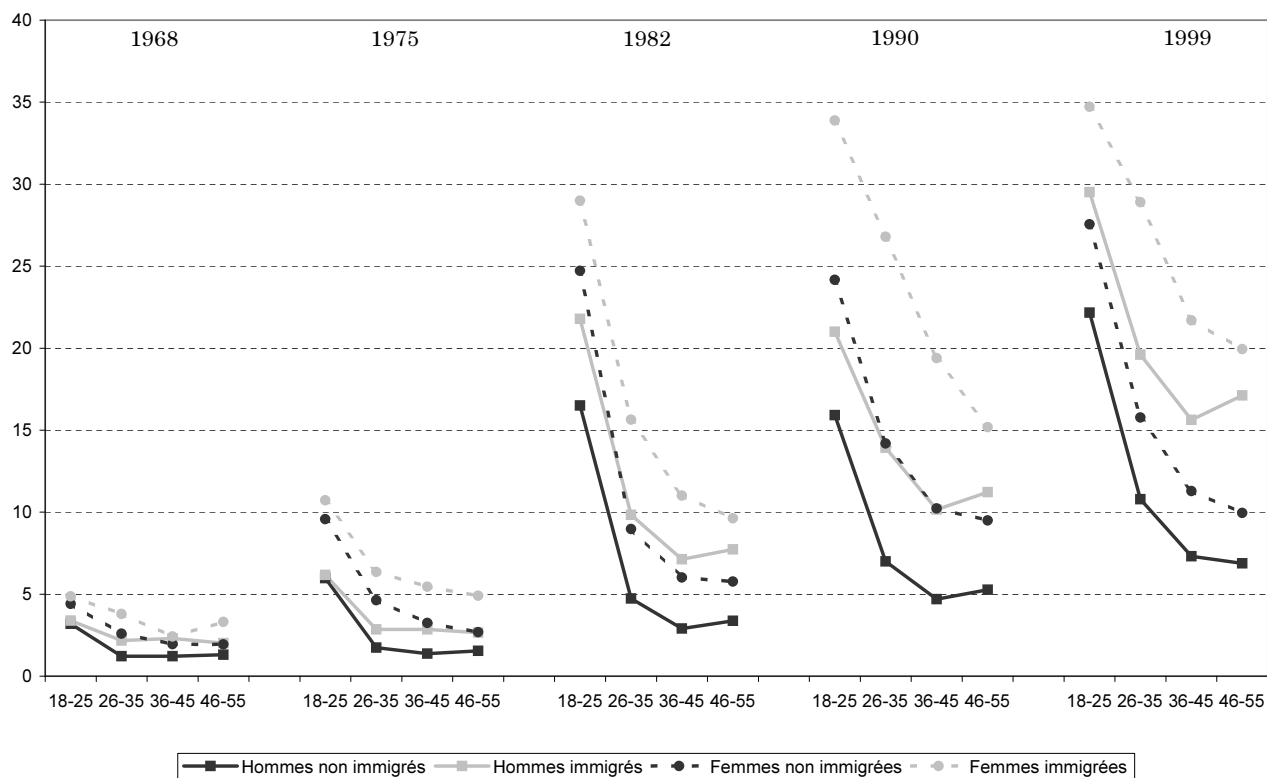
Quant au taux d'inactivité, on peut noter sa décroissance régulière et marquée pour les femmes qu'elles soient immigrées ou non. Néanmoins, l'écart demeure relativement

---

4. Nos chiffres sont quelque peu différents de ceux trouvés par M. Glaude et C. Borrel pour le recensement de 1999, et ce notamment parce que nos populations de références ne sont pas définies de la même manière (Glaude et Borrel, 2002). Alors que Glaude et Borrel analysent l'activité des personnes âgées entre 15 et 64 ans, nous avons limité notre champ à celles dont l'âge est compris entre 18 et 55 ans. Ce choix s'explique surtout par le fait, que dans les analyses longitudinales qui suivent, il est important de fixer une limite d'âge supérieur qui permet l'observation de l'activité de l'individu pour au moins deux recensements successifs.

important entre ces deux catégories: en 1999, environ 50% des femmes immigrées n'occupent pas un emploi (30.5% des femmes sont inactives et parmi les femmes actives 24.6% sont au chômage). Ce taux est de 28.5% pour les femmes non immigrées (16.7% des ces dernières sont inactives et lorsqu'elles sont actives, 14.16% parmi elles sont au chômage). Cet écart est notamment dû à l'augmentation forte du chômage des immigrées sur la période par rapport à celle que connaît le taux de chômage des femmes dans la population française. Pour les hommes, qu'ils soient immigrés ou non, les courbes d'inactivité sont très proches, celle pour les immigrés étant légèrement supérieure. Ainsi, ce graphique montre que la détérioration de la conjoncture économique caractéristique de la période étudiée a creusé les inégalités face à l'emploi entre les natifs et les immigrés au détriment de ces derniers.

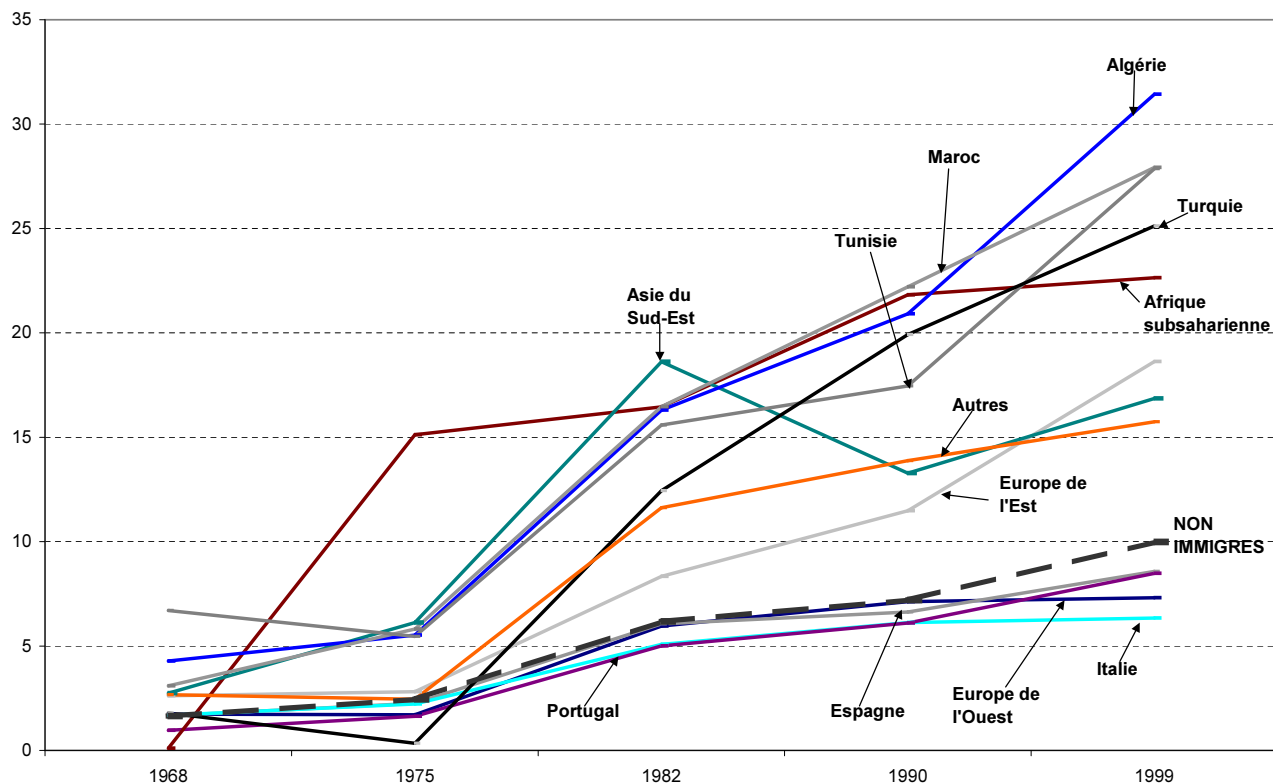
FIG. II.2.2: *Evolution des taux de chômage pour les immigrés et les non immigrés par classe d'âge et par sexe (en%)*



Source: EDP Champ : Individus ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

Il est possible d'affiner cette première analyse en comparant les taux de chômage par classe d'âge. La figure II.2.2 trace pour chacune des dates de recensement, les courbes de chômage par classe d'âge pour les immigrés et les non immigrés selon leur sexe. Il est ainsi frappant de remarquer le déplacement vers le haut des deux courbes grises qui représentent les taux de chômage des femmes et des hommes immigrés. Les allures des courbes sont très proches mais les écarts entre immigrés et non immigrés restent les plus importants pour les plus jeunes (18-25 ans) et les plus âgés (45-55 ans).

FIG. II.2.3: *Evolution des taux de chômage des immigrés selon leur origine sur la période pour les hommes (en%)*



Source: EDP Champ : Immigrés ayant déclaré avoir entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

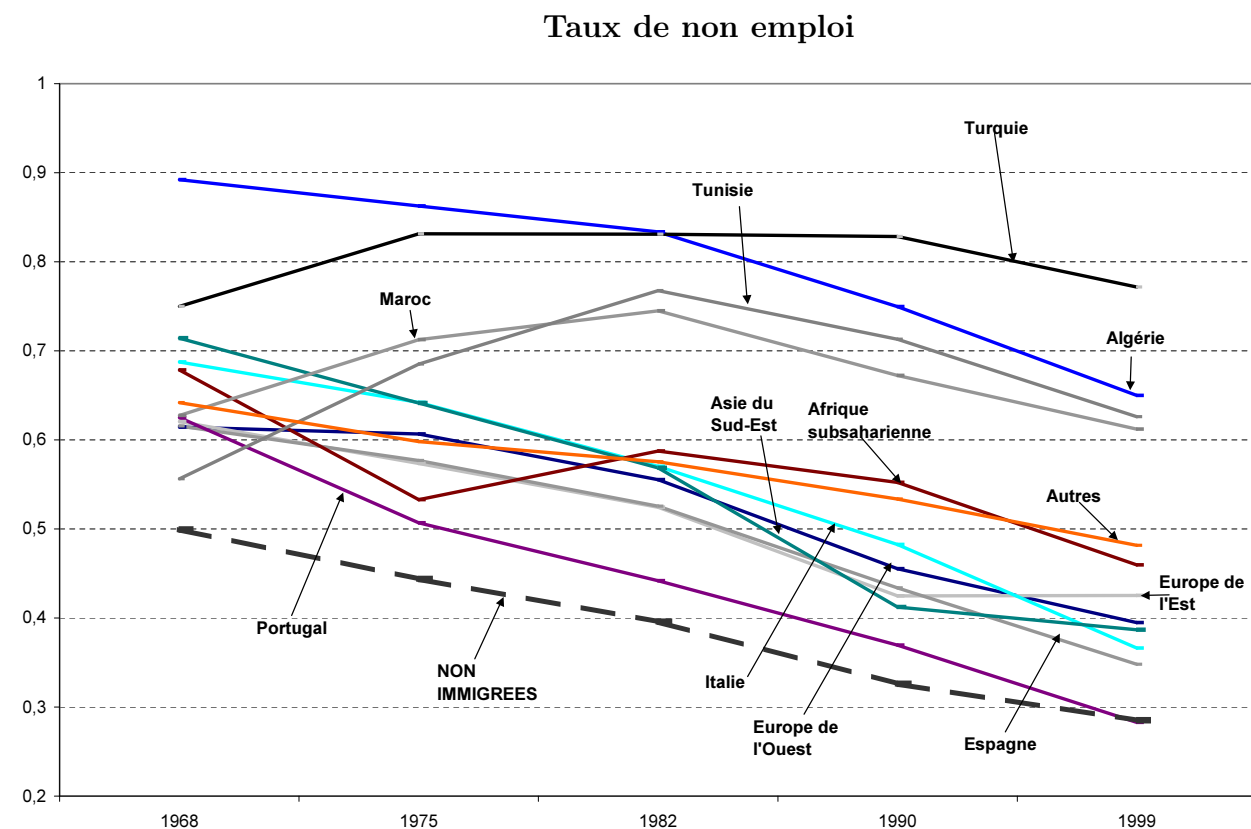
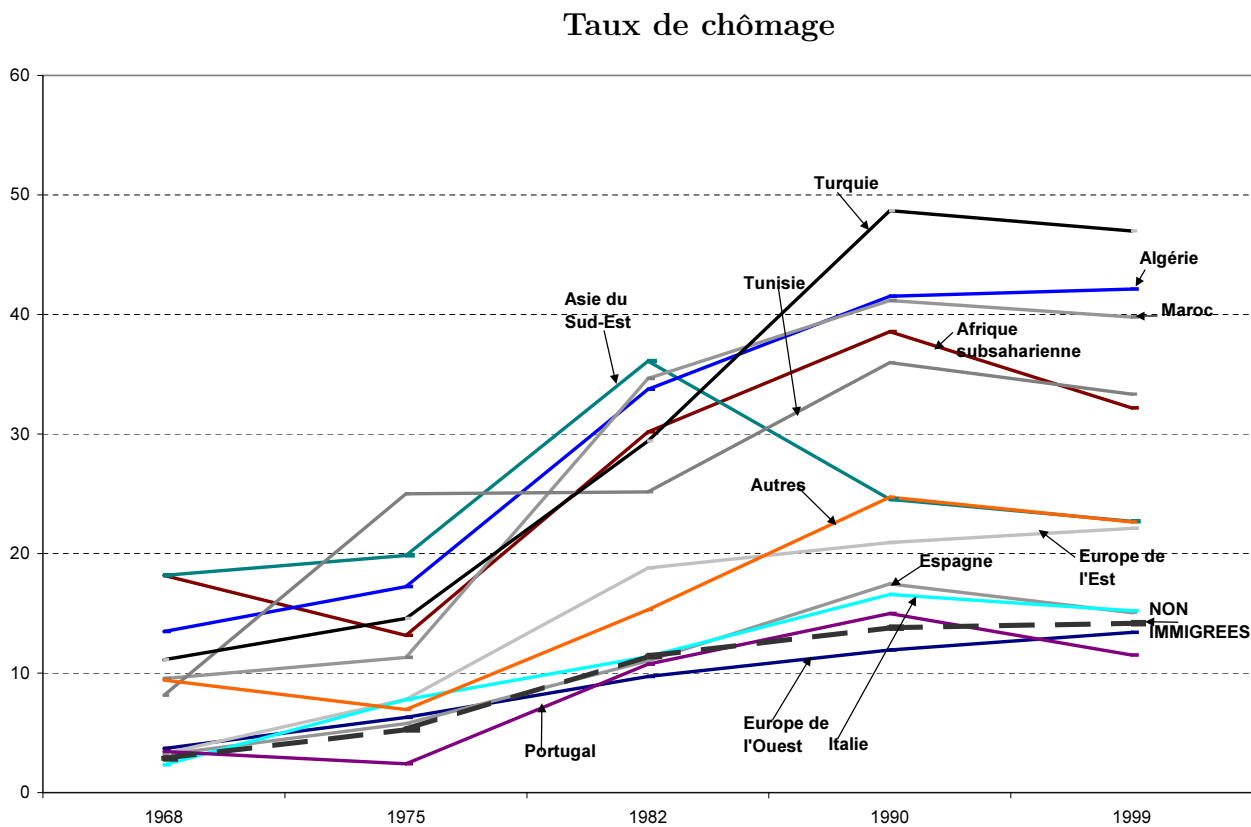
Si ces résultats sur les inégalités face à l'emploi entre les immigrés et le reste de la population sont relativement connus, les différences entre les immigrés selon leur origine ne sont pas suffisamment mises en lumière. Les figures II.2.3 et II.2.4 représentent les évolutions des taux de chômage pour les hommes immigrés et des taux de chômage

et de non emploi (chômage ou inactivité) pour les femmes immigrées selon leur origine.

On voit ainsi que si les taux de chômage augmentent sur la période pour l'ensemble des immigrés, cette hausse ne se produit pas à la même vitesse et n'est pas de même ampleur pour tous les groupes. Elle semble être la plus forte pour les hommes maghrébins et turcs. Les hommes venus d'Europe de l'Ouest connaissent une hausse bien moins prononcée de leur taux de chômage qui reste d'ailleurs plus faible que celui des non immigrés. Pour les femmes, la vitesse de la baisse de l'inactivité semble être assez proche pour l'ensemble des communautés et suit d'ailleurs celle caractéristique de la population non immigrée. Néanmoins, le chômage augmente très fortement pour les femmes turques et maghrébines qui sont caractérisées par les taux d'inactivité les plus forts par ailleurs. Ainsi, les femmes appartenant à ces communautés sont très majoritairement sans emploi.

Cette première analyse de la participation des immigrés au marché du travail est toutefois insuffisante. Les différences observées entre les taux de chômage et d'inactivité peuvent être liées à la structure socioprofessionnelle des différentes communautés mais aussi à la distribution des diplômes au sein de chacune d'entre elles. C'est pour cela qu'il est important de fournir quelques éléments comparatifs globaux sur la répartition des professions et des diplômes au sein de chacun des groupes d'immigrés.

FIG. II.2.4: Evolution des taux de chômage et de non emploi (inactivité ou chômage) des immigrées selon leur origine sur la période pour les femmes (en%)



Source: EDP Champ : Immigrées ayant déclaré avoir entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

## La répartition socio-professionnelle

On peut dans un premier temps comparer l'évolution structurelle de la population active pour les immigrés et les non immigrés sur la période. La figure II.2.5 permet de visualiser la distribution des catégories socioprofessionnelles des actifs occupés ayant entre 18 et 55 ans pour chacune des dates de recensement. On voit ainsi que, en dépit d'une certaine convergence observable entre les immigrés et le reste de la population sur la période<sup>5</sup>, les premiers restent caractérisés par des parts plus importantes d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise d'une part et surtout d'ouvriers d'autre part. En 1999, 50% des hommes immigrés actifs occupés âgés entre 18 et 55 ans sont ouvriers et 11.5% artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, alors que ces taux sont respectivement de 37% et de 7.7% pour le reste de la population.

Si ces données permettent de comparer la structure socioprofessionnelle des deux populations, les différences entre les communautés immigrées restent très fortes. La figure II.2.6 permet de comparer les pourcentages de cadres et d'ouvriers pour chacun des groupes d'immigrés sur la période, et ce pour les hommes et pour les femmes. On peut ainsi remarquer que si le pourcentage d'ouvriers baisse pour la quasi-totalité des communautés, il reste très fort pour les Portugais et les Turcs (respectivement 69% et 72% des hommes actifs occupés ayant entre 18 et 55 ans en 1999). La part des cadres est quant à elle très élevée pour les hommes venus d'Europe de l'Ouest (hors Espagne, Italie, Portugal), et dans une moindre mesure d'Europe de l'Est, mais aussi d'Afrique subsaharienne (respectivement 40%, 18.5% et 15%). Il est ici important de souligner que la distribution des catégories socioprofessionnelles des hommes actifs occupés venus d'Afrique subsaharienne est relativement proche de celle du reste de la population. Les hommes venus des pays du Maghreb sont quant à eux très majoritairement ouvriers (50%) même si la part de cadres n'est pas négligeable (autour de 10%). Enfin, les hommes portugais accèdent très minoritairement à la catégorie cadre (2.7%).

---

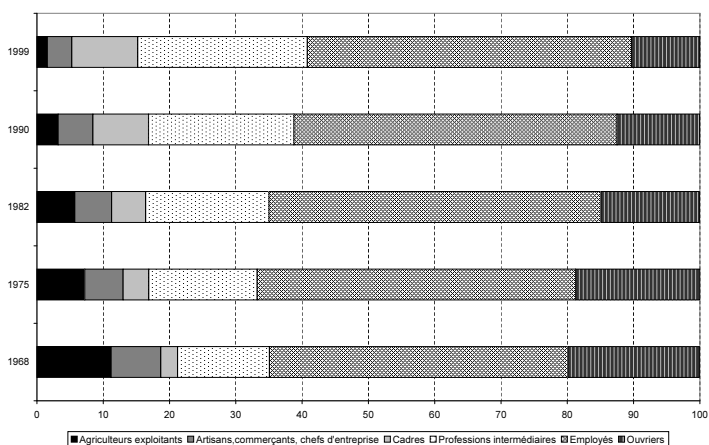
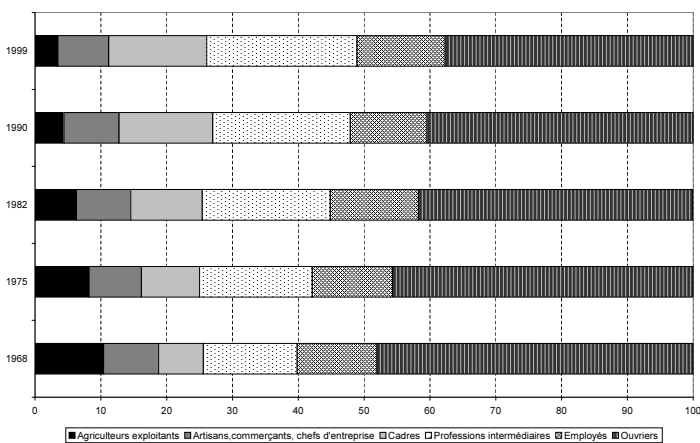
5. La population immigrée connaît la même évolution structurelle que la population totale : baisse de la part des ouvriers et des agriculteurs et hausse de la catégorie cadre.

FIG. II.2.5: Répartition en catégories socioprofessionnelles dans la population totale et dans la population immigrée selon le sexe

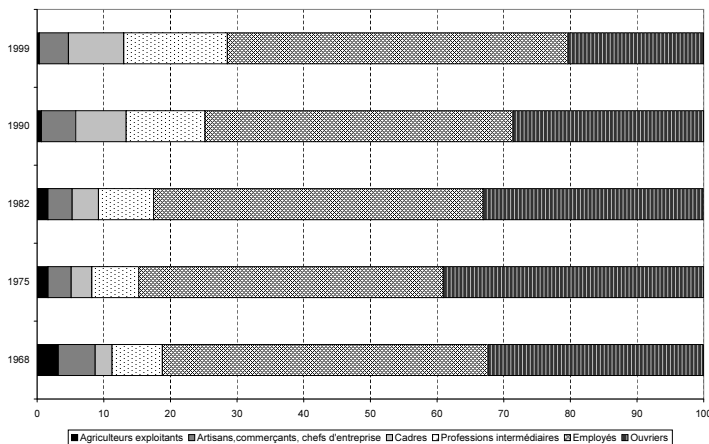
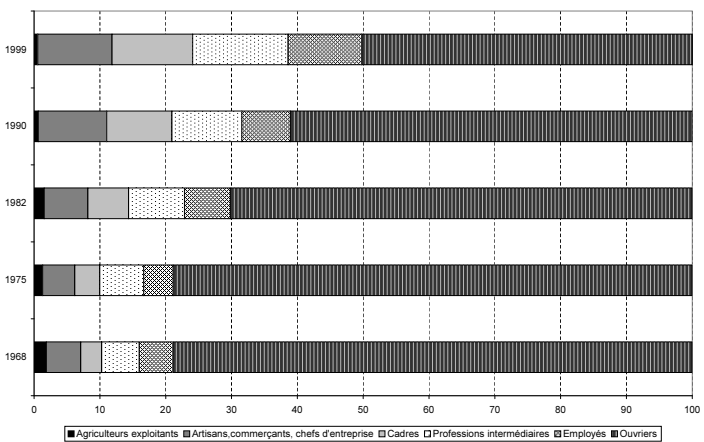
Pour les hommes

Pour les femmes

Dans la population totale

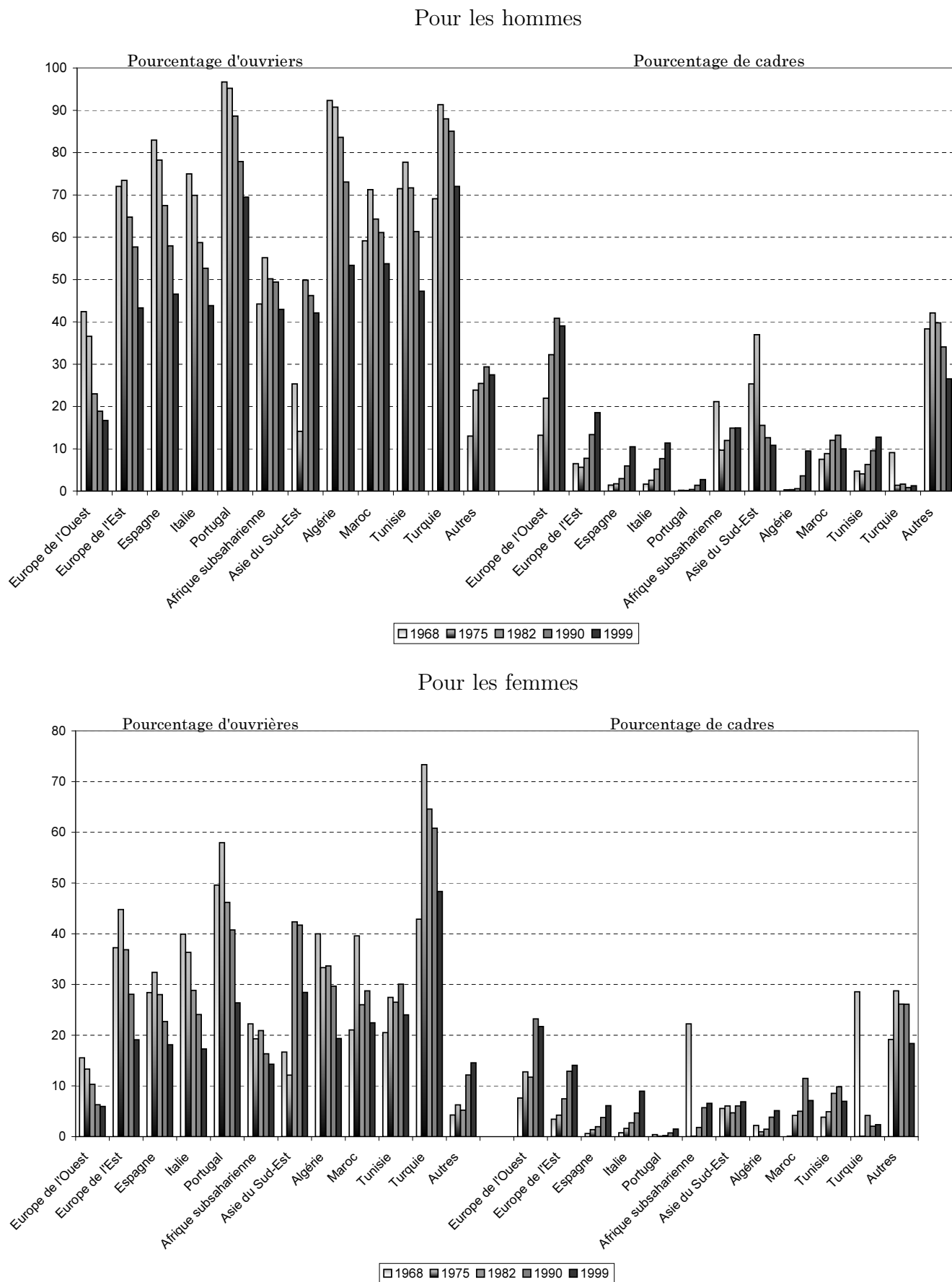


Dans la population immigrée



Champ: Individus EDP actifs occupés au recensement  $t$  ayant entre 18 et 55ans ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

FIG. II.2.6: Evolution des pourcentages de cadres et d'ouvriers par origine et par sexe





les femmes, ce sont les populations turques, asiatiques et portugaises qui sont les plus ouvrières avec tout de même une décroissance très nette sur la période. Les femmes cadres sont quant à elles les plus nombreuses chez les européennes. Enfin, quel que soit le sexe, notons la forte sélection professionnelle qui existe pour les autres groupes d'immigrés de plus en plus nombreux dans les nouvelles vagues : en 1999, 27% de ces derniers sont ouvriers et 26% cadres ; ces taux sont de 14.5% et 18% pour les femmes.

Ce rapide examen de la distribution socioprofessionnelle des immigrés actifs nécessite des approfondissements. En effet, il serait intéressant d'étudier la concentration professionnelle de tel ou tel groupe d'immigrés en distinguant de manière plus fine les secteurs et la qualification de l'emploi. Il s'agirait ainsi d'analyser une "ségrégation professionnelle" liée à l'appartenance ethnique ou encore plus précisément des enclaves ethniques. Comme le montre un article de J. Logan, R. Alba et M. Dill, les théories de la segmentation du marché du travail ne prennent pas en compte la concentration ethnique qui peut exister autour de certains secteurs peu qualifiés. La comparaison de la "dispersion" professionnelle des groupes ethniques aux États-Unis entre 1980 et 1990 montre que l'assimilation professionnelle - au sens du rapprochement de la structure des professions du groupe minoritaire de celle de la société d'accueil - n'est observable que pour de très rares groupes<sup>6</sup>(Logan *et al.*, 2000). Les auteurs soulignent l'existence d'une structure tripartite de l'économie dans les zones métropolitaines étudiées : un noyau d'emplois industriels ou de services hautement rentables ou/et hautement qualifiés dans lesquels les Blancs sont fortement sur-représentés à la fois en tant qu'employeurs et employés, une semi-périphérie constituée par des enclaves ethniques développées par certains groupes d'immigrants notamment dans des secteurs désertés par les Blancs, et enfin une périphérie où la concurrence entre certains groupes défavorisés porte tout simplement sur l'emploi *versus* le chômage. L'ensemble de leurs résultats suggèrent que

---

6. Dans cette étude, les auteurs parlent d'une "dispersion croissante" uniquement pour les cas des Japonais.

les enclaves ethniques continueraient à représenter une caractéristique importante de la société américaine. Cette thèse se concentre sur les conditions de l'accès à l'emploi des immigrés, qui semblent révéler les inégalités les plus saillantes du marché du travail en France. On ne peut néanmoins clore ce paragraphe sans souligner, à l'instar des auteurs cités ci-dessus, la nécessité de développer des travaux sur la dispersion professionnelle des groupes ethniques, leur éventuelle spécialisation autour d'un ou plusieurs secteurs et les conséquences que ce phénomène peut avoir sur la dimension socioéconomique de l'intégration de leurs membres dans la société d'accueil.

## Les diplômés

Regardons maintenant l'évolution de la répartition des diplômés pour les immigrés et le reste de la population. La figure II.2.7 permet de comparer, pour chaque année du recensement, la structure des diplômes les plus élevés obtenus des individus âgés entre 18 et 55 ans. On voit ainsi une très forte convergence de la répartition des diplômes entre les immigrés et le reste de la population. Des résultats très proches ont été récemment publiés par l'INSEE (Borrel, 2006).

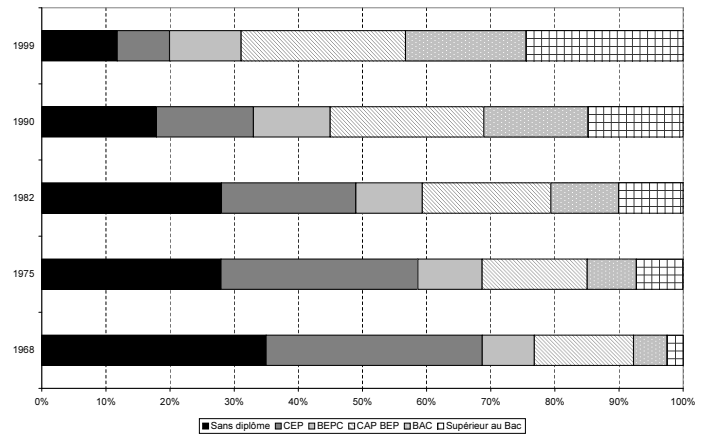
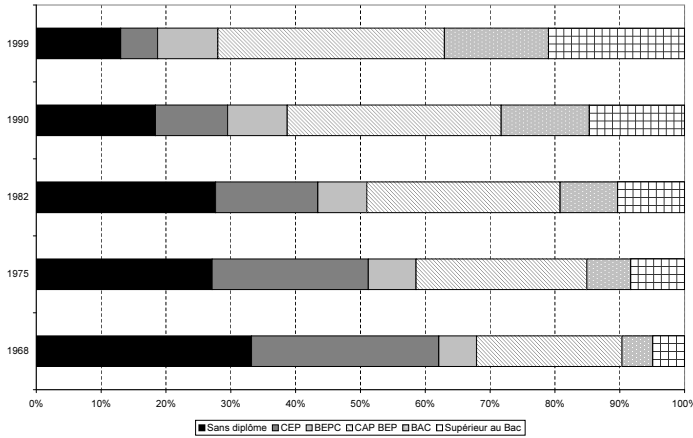
Cette convergence s'opère surtout pour les individus les plus diplômés : le taux des diplômés du supérieur passe de 3% en 1968 à 21% en 1999 pour les hommes immigrés (respectivement de 4.9% à 21% pour les hommes non immigrés) et de 2.4% à 20.7% pour les femmes immigrées (respectivement de 2.5% à 24.5% des femmes non immigrées). Le pourcentage de non diplômés reste quant à lui plus élevé chez les immigrés que dans le reste de la population.

FIG. II.2.7: *Le diplôme le plus élevé obtenu : évolution dans la population totale et dans la population immigrée pour les hommes et pour les femmes*

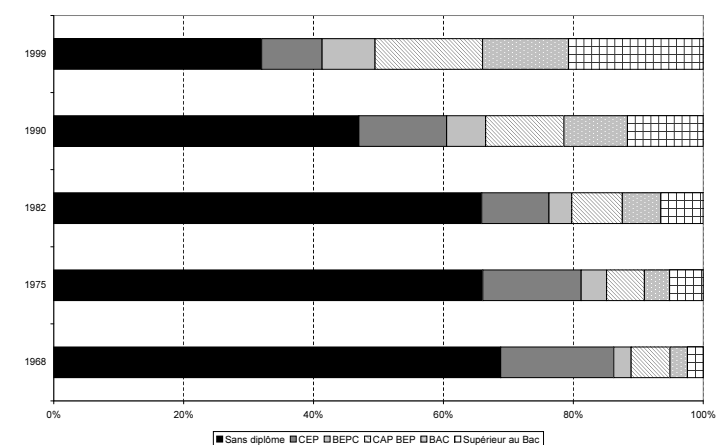
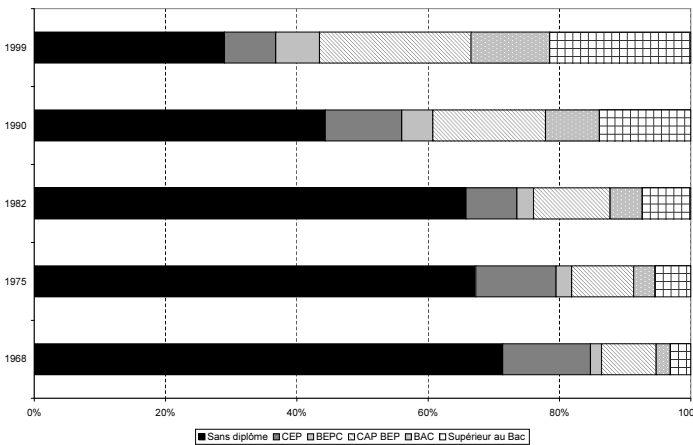
*Pour les hommes*

*Pour les femmes*

Dans la population totale



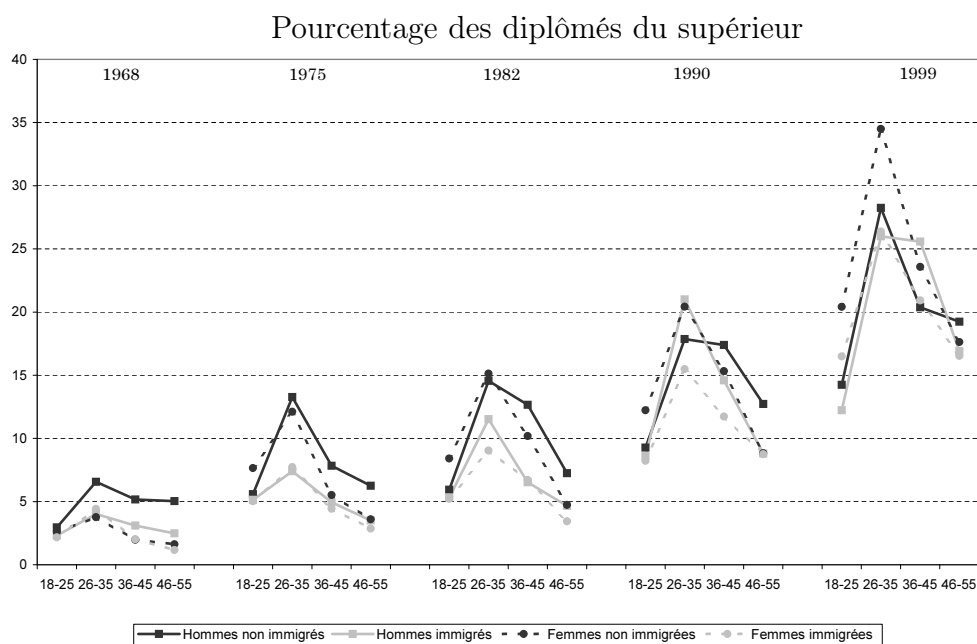
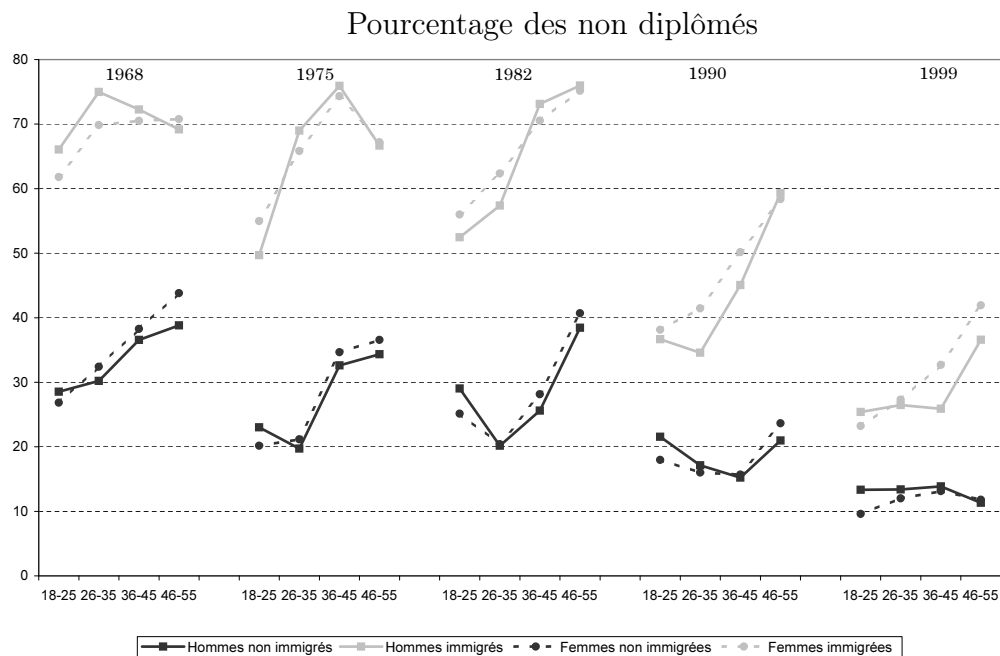
Dans la population immigrée



Source: EDP Champ : Individus ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

La figure II.2.8 permet d'affiner l'analyse en traçant l'évolution de la répartition des diplômes par classe d'âge. On voit ainsi que l'écart des taux de non diplômés est surtout dû à la classe d'âge la plus élevée (45-55 ans). Pour les autres classes d'âge, cet écart semble se réduire de manière soutenue sur la période. Il est par ailleurs frappant de remarquer la forte similitude de la distribution par classe d'âge du taux des diplômés du supérieur pour les deux populations, quel que soit le sexe.

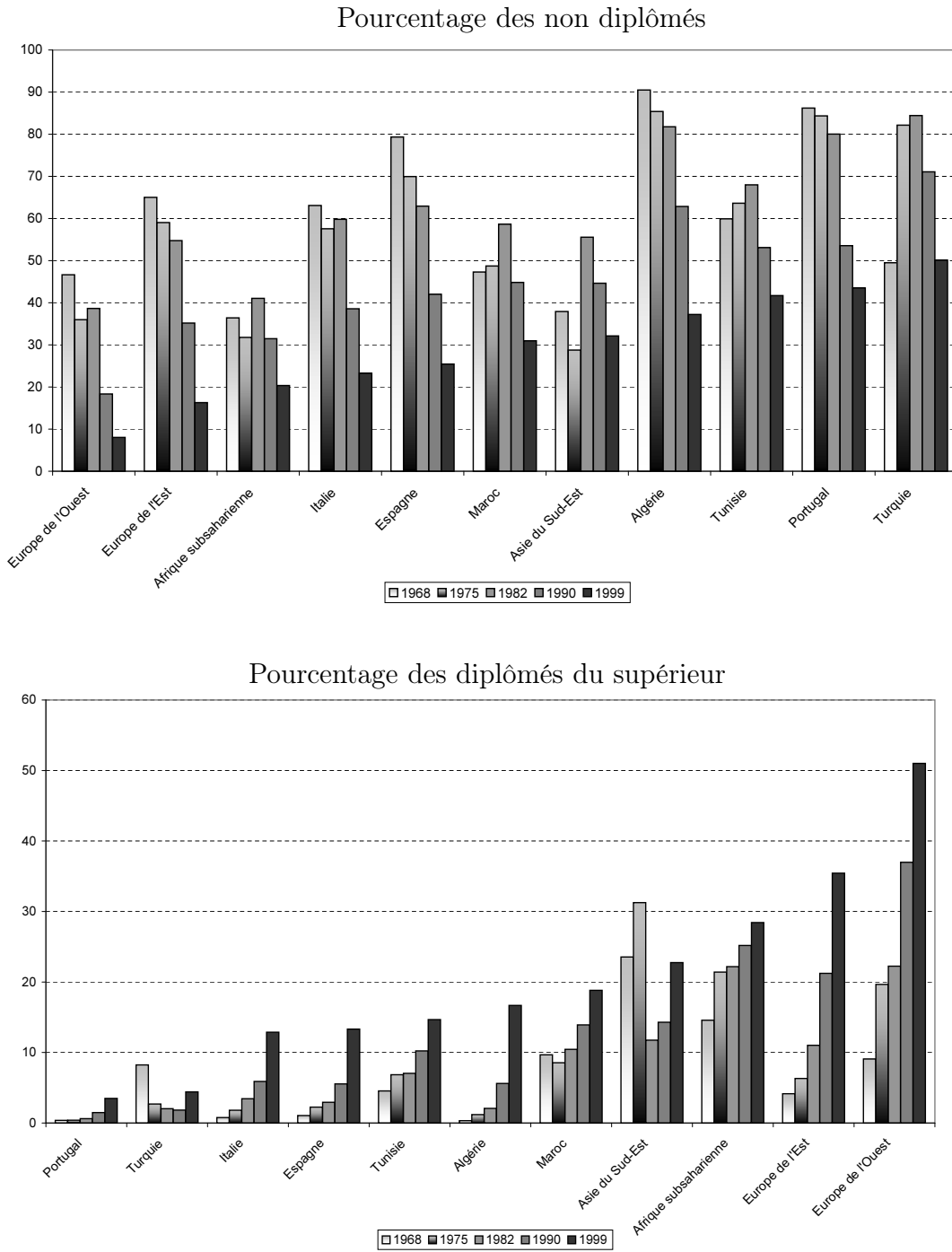
FIG. II.2.8: Evolution des parts des non diplômés et des diplômés du supérieur parmi les immigrés et les non immigrés selon la classe d'âge et le sexe



Source: EDP Champ : Individus ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

Si la convergence des diplômés est fortement observable, de fortes différences subsistent entre les groupes d'immigrés selon leur origine. La figure II.2.9 permet de synthé-

FIG. II.2.9: Evolution des parts des non diplômés et des diplômés du supérieur selon l'origine des immigrés



Source: EDP Champ : Immigrés ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

tiser l'évolution des parts des non diplômés et des diplômés du supérieur pour chacune des populations immigrées. Ainsi, si la part des non diplômés baisse fortement pour

l'ensemble des immigrés, elle reste la plus forte chez les immigrés venus de Turquie et du Portugal. Les immigrés venus d'Europe (hors Espagne, Italie, Portugal), et d'Afrique subsaharienne sont les plus diplômés.

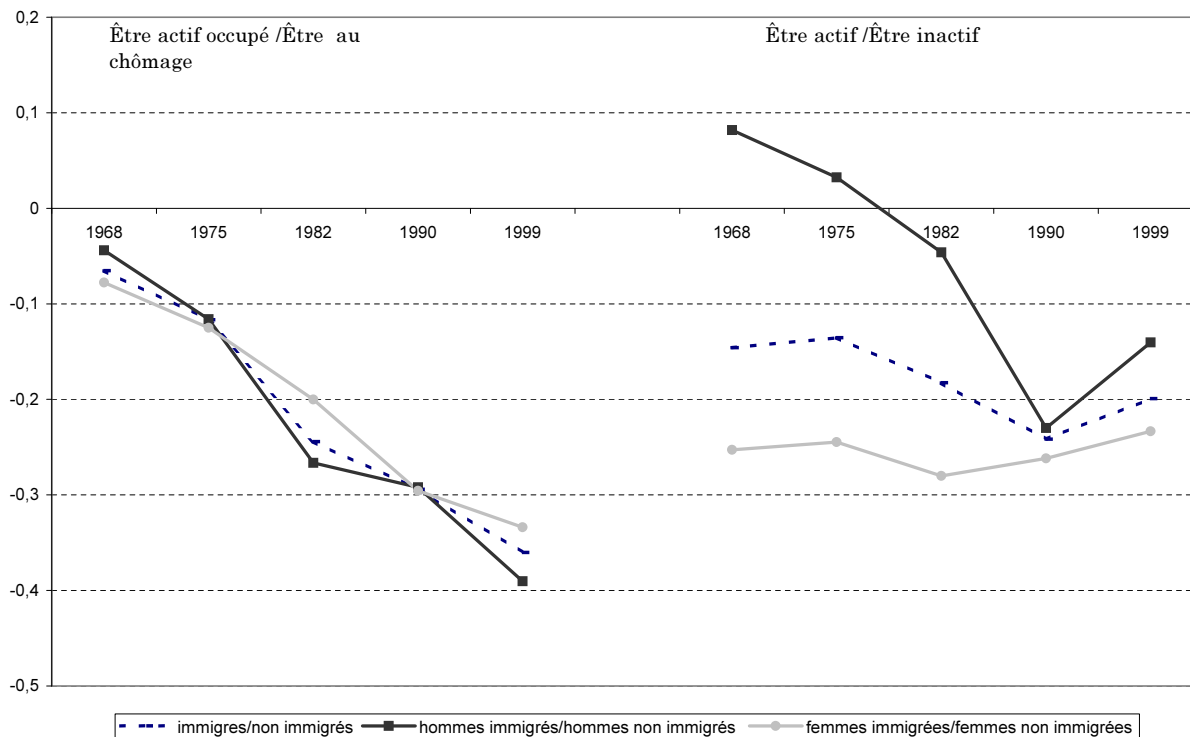
Ainsi, ce panorama des caractéristiques socioéconomiques des immigrés permet de focaliser l'attention sur les fortes inégalités qui existent entre les groupes d'immigrés. Ces inégalités se traduisent particulièrement quant à l'exposition au chômage. Les Portugais semblent avoir des taux de chômage exceptionnellement bas, alors que leur niveau d'éducation et la distribution de leurs catégories socioprofessionnelles font d'eux une population théoriquement menacée de chômage (très majoritairement ouvriers non diplômés). Les immigrés venus d'Afrique subsaharienne semblent être caractérisés par une situation symétriquement opposée; leur situation sur le marché du travail est défavorisée alors que leur niveau de diplôme est relativement élevé. Afin de tirer des conclusions précises sur les inégalités constatées entre la situation des immigrés sur le marché du travail, il est nécessaire de pouvoir opérer une analyse de type toutes choses égales par ailleurs, en contrôlant ainsi des facteurs déterminants la probabilité d'être actif occupé, tels que le diplôme, mais aussi l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, etc. C'est ce que la section suivante propose d'effectuer.

## 2.2 Inégalités ethniques sur le marché du travail

Afin de pouvoir interpréter les différences observées dans la situation sur le marché du travail entre les immigrés et les non-immigrés, il est possible de réaliser des régressions du statut d'activité (emploi/chômage ou activité/inactivité) pour les hommes et pour les femmes à chaque date du recensement. Dans ces régressions l'attention sera portée sur les coefficients de la modalité "immigré" et ce en contrôlant le sexe, l'âge, le diplôme, la situation matrimoniale. Dans un premier temps, il est possible de comparer les valeurs des coefficients de la modalité "immigré" pour chacune des années de

recensements. La figure II.2.10 permet de visualiser l'évolution de ce coefficient sur la période pour les hommes et pour les femmes<sup>7</sup>.

FIG. II.2.10: La probabilité d'être actif: coefficients associés à la modalité "immigré" estimés par des régressions dichotomiques par année de recensement pour les hommes et pour les femmes



Source: EDP Champ : Immigrés ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ).

Lecture : en 1999, les hommes immigrés ont moins de probabilité d'être en emploi plutôt qu'être au chômage (la valeur du coefficient est de -0.39), toutes choses égales par ailleurs.

Notons qu'en 1968, pour les hommes comme pour les femmes, le coefficient de la modalité immigré dans l'équation de l'emploi *versus* le chômage ne sont pas significatifs (voir tableau p.389 des annexes.)

On peut ainsi voir que, quel que soit le type de modèle (emploi *versus* chômage, ou activité *versus* inactivité), la comparaison des modèles transversaux permet de mettre en évidence, une accentuation des inégalités sur le marché du travail entre immigrés et non immigrés, les principales caractéristiques sociodémographiques étant égales par ailleurs. Le modèle emploi/chômage révèle le creusement de l'écart inégalitaire entre les immigrés et les non immigrés sur la période, pour les hommes et pour les femmes. Quand on considère l'inactivité, on voit que l'évolution est bien moins marquée pour les

7. Les résultats globaux des régressions sont quant à eux exposés dans la page 389 des annexes.

femmes ; le coefficient tourne autour de 0.25 sur la période avec une légère détérioration en début de période et une réduction progressive des écarts en fin de période. L'inactivité des hommes donne des résultats surprenants : alors qu'en début de période les hommes immigrés étaient plus actifs, toutes choses égales par ailleurs que les hommes non immigrés, leur probabilité d'activité baisse fortement sur la période par rapport à ces derniers (elle semble reprendre une évolution positive à partir de 1990). Cette évolution de l'inactivité masculine est à relier à la montée du chômage sur la période. Il faut aussi souligner que l'inactivité masculine concerne une part minime de la population (voir figure II.2.1 p.149) alors que l'inactivité féminine est loin d'être négligeable.

Ainsi, ces résultats semblent suggérer que, bien que l'ensemble de la population française soit de plus en plus exposée au chômage sur la période étudiée, la détérioration de la conjoncture économique a creusé les écarts sur le marché du travail entre les immigrés et les non immigrés, et ce même lorsque l'on contrôle les principales caractéristiques sociodémographiques. Ces écarts peuvent alors être interprétés en termes d'inégalités, et s'expliquent probablement par un traitement différencié des natifs et des immigrés sur le marché du travail, au détriment de ces derniers. Néanmoins, la discrimination en tant que pratique est très difficile à mettre en évidence. En économétrie, plusieurs travaux sur ce sujet, s'accordent sur le fait que, dans un modèle de l'emploi (ou du salaire), la discrimination peut être considérée comme le résidu inexplicé par les variables contrôlées (Aeberhardt et Pouget, 2006a). Encore faut-il être sûr que très peu de variables soient omises, et que le modèle soit bien spécifié. Les modèles transversaux ne permettent pas d'interpréter les inégalités observées en termes de discrimination, puisqu'il est possible de supposer que prendre en compte plus de variables individuelles<sup>8</sup> modifierait les résultats finaux. L'estimation du modèle de l'emploi dans

---

8. On peut critiquer ici une certaine parcimonie des modèles ou encore l'omission de variables fondamentales comme la maîtrise du français, ou l'âge à l'arrivée. Malheureusement, les données utilisées ne permettent pas de les prendre en compte. De plus, l'intérêt de ces modèles réside surtout dans le fait de montrer l'effet de l'origine nationale sur le parcours professionnel. Dans leur article, J.-L. Dayan, A. Echardour et M. Glaude trouvent que l'effet de l'année d'arrivée est peu significatif. La



le cadre d'une architecture en panel permet de dépasser ces difficultés d'interprétation.

En effet, l'interprétation des résultats des modèles transversaux est limitée par le fait que, bien que l'on compare des modèles estimés à des dates différentes, le caractère longitudinal des données de l'EDP n'est pas réellement investi puisque les observations temporelles ne concernent pas les mêmes individus. Pour mieux tirer profit de la structure longitudinale de l'EDP, on peut estimer des modèles en panel de l'emploi qui mesurent les inégalités entre les immigrés et les non immigrés d'une part ou entre les différents groupes d'immigrés d'autre part. Dans ces modèles, c'est l'individu à une date  $t$  qui se décline en autant d'observations que de dates de recensements où il est présent sur le territoire français ; le travail portera ainsi sur des observations individu-temps. Pour pouvoir comparer par rapport aux résultats transversaux, c'est la situation d'emploi des individus ayant entre 18 et 55 ans à la date d'un recensement  $t$  qui sera modélisée.

Trois dates de recensements seront retenues, à savoir les trois dernières (1982, 1990, 1999). Les premiers individus entrant dans ce panel sont ceux qui sont présents en 1982, ayant entre 18 et 55 ans à cette date et ayant répondu être actifs en emploi, au chômage ou inactifs. Par la suite, un individu donne lieu à d'autres observations (en 1990, en 1999 ou en 1990 et 1999) s'il répond être en emploi au chômage ou inactif d'une part et avoir entre 18 et 55 ans d'autre part<sup>9</sup>. La table obtenue par ces restrictions de champ n'est pas cylindrée : un individu n'est pas obligatoirement présent à toutes les dates du panel. Le tableau II.2.1 donne la répartition des trajectoires des individus

---

maîtrise du français ressort toutefois significativement dans les modèles, et semble affecter positivement la stabilité des parcours d'emploi des immigrés (Dayan *et al.*, 1996). Dans cette étude comme dans celle plus récente réalisée par F. Houseaux et C. Tavan (2005) à partir de l'enquête "Histoire de vie" c'est surtout la variable origine nationale qui présente un impact significatif sur l'accès à l'emploi stable pour les immigrés et ce après le contrôle de l'âge d'arrivée et de la maîtrise du français.

9. D'autres tables longitudinales ont été construites en modifiant les principes de restriction du champ, par exemple en intégrant des recensements supplémentaires ou en modifiant les critères d'entrées. Les coefficients obtenus sont toujours très proches.

au cours du temps telles qu'elles apparaissent dans notre panel. Un individu peut par exemple être présent entre 1982 et être ainsi retenu dans le panel, mais non recensé en 1990, puis recensé de nouveau en 1999 (2.80% des individus formant le panel). On pourra également travailler sur un échantillon dont on contraindra le caractère cylindré. L'analyse sera par exemple restreinte à tous les individus présents en 1982, 1990 et 1999, ayant au minimum 18 ans et au maximum 55 à chacune de ces dates. Ce type d'échantillon souffre d'un biais de sélection, notamment en ce qui concerne les immigrés, puisqu'il ne retient que ceux s'étant durablement installés en France, dont on peut penser qu'ils sont non représentatifs de l'ensemble de la population immigrée. Le sens de ce biais ne va pas de soi ; on peut tout aussi imaginer que ce sont les immigrés qui ont le mieux réussi dans la vie active qui sont repartis les premiers, que l'inverse<sup>10</sup>.

TAB. II.2.1: *Structure temporelle de l'échantillon non cylindré*

Dates retenues dans le panel	Immigrés		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%
82-90-99	7 127	30.23	129 973	49.67
82-90-.	5900	25.02	59 329	22.67
82-.-.	9797	41.54	65043	24.86
82-.-99	757	3.21	7325	2.80
Total	23 579	100	261 670	100

Avant de présenter les estimations des modèles de l'emploi, examinons quelques résultats descriptifs sur les transitions entre l'emploi et le chômage, ou encore l'inactivité et l'activité observées dans les échantillons longitudinaux construits selon les principes exposés ci-dessus, à travers les dates des recensements. Le tableau II.2.2 permet de comparer les pourcentages des transitions entre les immigrés et l'ensemble de la population pour les hommes et pour les femmes.

Parmi les immigrés ayant déclaré être au chômage au recensement  $t - 1$ , environ 29%

10. Ce biais constitue une limite importante de cette analyse, d'autant plus que, comme le montre l'estimation de D. Rouault S. Thave à partir des données de l'EDP, le taux de retour est de l'ordre de 30 à 40% (Rouault et Thave, 1997). Une estimation du modèle de panel qui inclut une équation de sélection améliorerait les résultats présentés ci-dessous et constituerait ainsi une piste de prolongation intéressante.

TAB. II.2.2: *Transition emploi/chômage entre deux dates de recensement(1982-1999)*

Situation d'emploi en $t-1$	Situation d'emploi en $t$ (en%)							
	Pour les immigrés				Ensemble			
	Pour les hommes		Pour les femmes		Pour les hommes		Pour les femmes	
	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi
Chômage	28.94	71.06	35.08	64.92	28.71	71.29	29.99	70.01
Emploi	8.38	91.62	11.10	88.90	4.68	95.32	7.24	92.76

sont aussi au chômage au recensement  $t$ . Ce taux est très proche pour les immigrés et l'ensemble de la population. Néanmoins, c'est la transition emploi/chômage qui semble plus fréquente chez les immigrés (8.4% des immigrés en emploi au recensement  $t - 1$  sont au chômage au recensement  $t$  alors que ce pourcentage n'est que de 4.7% pour l'ensemble de la population). Ces derniers sont ainsi plus vulnérables au chômage<sup>11</sup>. Pour les femmes immigrées, c'est à la fois la vulnérabilité au chômage et la probabilité de rester chômeuses qui sont plus fortes chez les immigrées que dans le reste de la population : 35.1% des immigrées au chômage en  $t - 1$  sont au chômage également en  $t$  (respectivement 30% pour l'ensemble des femmes) et 11.1% des femmes en emploi en  $t - 1$  sont au chômage en  $t$  (respectivement 7.2% de l'ensemble des femmes). Les parcours d'emploi semblent ainsi bien plus sécurisés pour les non immigrés : 95.3% des hommes et 92.8% des femmes ayant un emploi en  $t - 1$  ont également un emploi en  $t$  alors que ces chiffres tombent à 91.6% et 88.9% lorsqu'on se limite à la population immigrée.

On peut calculer les mêmes taux de transition cette fois-ci entre l'activité et l'inactivité pour les femmes (tableau II.2.3). On voit ainsi que pour ces dernières, l'inactivité

---

11. Ces résultats sont très proches de ceux trouvés dans l'analyse que font J.-L. Dayan, A. Echardour et M. Glaude des parcours professionnel des immigrés à partir de l'exploitation de l'enquête MGIS (Dayan *et al.*, 1996). Les auteurs trouvent que les parcours des hommes immigrés se distinguent par l'incidence plus grande du chômage et de l'instabilité. Signalons en outre que la transition emploi/chômage est observée dans cette recherche sur un laps de temps très long. Elle rend bien moins compte de l'instabilité des parcours que ne font les analyses classiques sur ce sujet, qui observent quant à elles des transitions plutôt annuelles (Fougère et Kamionka, 1992). Pour une présentation des méthodes statistiques permettant d'analyser les transitions sur le marché du travail à partir de données de panel, on peut se référer à la synthèse éclairante de D. Fougère et T. Kamionka (2006).

est une situation bien plus stable d'un point de vue temporel que le chômage et ce d'autant plus pour les immigrées (63% des femmes immigrées inactives en  $t-1$  sont inactives également en  $t$ , ce taux étant de 57.8% pour l'ensemble des femmes du panel).

TAB. II.2.3: *Transition inactivité/activité pour les femmes entre deux dates de recensement (1982-1999)*

Situation d'activité en $t-1$	Situation d'activité en $t$ (en%)			
	Pour les femmes immigrées		Pour l'ensemble des femmes	
	Inactive	Active	Inactive	Active
Inactive	63.02	36.98	57.79	42.21
Active	13.58	86.42	10.98	89.02

Ces résultats ne contrôlent pas les caractéristiques individuelles. Pour pousser plus loin l'interprétation, des modèles probit à effets aléatoires sur données de panel sont estimés. Pour les hommes et pour les femmes séparément, c'est la probabilité d'être actif en emploi plutôt qu'être au chômage qui constitue la variable dépendante. Pour les femmes un modèle supplémentaire de la probabilité d'être active (en emploi ou au chômage) plutôt qu'inactive est également dressé. Le grand atout de ces modèles longitudinaux par rapport aux modèles transversaux présentés ci-dessous (qui traitent les observations comme si elles étaient issues d'individus différents) réside dans le fait qu'ils permettent de prendre en compte les hétérogénéités individuelles, c'est à dire toutes les variables inobservées ou inobservables qui sont associées aux mêmes individus et qui restent stables au cours du temps. Ainsi, en plus des coefficients des co-variables, ces modèles de panel permettent d'estimer la part de la variance des résidus expliquée par les hétérogénéités individuelles (Balsan *et al.*, 1996; Lollivier, 2001). Néanmoins, la spécification de ces hétérogénéités individuelles présente des effets non négligeables sur les méthodes d'estimation qui sont particulièrement complexes notamment lorsque la variable dépendante est qualitative, comme dans notre cas<sup>12</sup>.

La tableau II.2.4 fournit les résultats des modèles de l'emploi pour les hommes

---

12. Des détails sur la spécification du modèle et des arguments qui justifient ces choix sont présentés dans les annexes (page 391).

et pour les femmes comparant les immigrés aux non immigrés, et ce en contrôlant le diplôme, l'âge, le statut matrimonial, la taille de l'unité urbaine et la date du recensement. Ce modèle est estimé à deux reprises; sur l'échantillon non cylindré et

TAB. II.2.4: *Estimation sur des données de panel de l'inégalité entre immigrés et non immigrés face à l'emploi*

Catégorie d'individus		Pour les hommes		Pour les femmes			
		Actif employé/ au chômage Non cylindré	Cylindré	Active employée/ au chômage Non cylindré	Cylindré	Active / Inactive Non cylindré	Cylindré
	<i>Non immigré</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	<b>Immigré</b>	-0,313***	-0,299***	-0,280***	-0,303***	-0,434***	-0,384***
Diplôme	<i>Sans diplôme</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	CEP	0,150***	0,093***	0,066***	0,051***	0,365***	0,326***
	BEPC	0,322***	0,308***	0,288***	0,331***	0,614***	0,608***
	CAP-BEP	0,333***	0,319***	0,282***	0,313***	0,725***	0,729***
	BAC	0,456***	0,466***	0,606***	0,647***	0,932***	0,972***
	Supérieur au BAC	0,679***	0,671***	0,915***	0,939***	1,202***	1,193***
Âge		0,012***	0,019***	0,035***	0,043***	-0,022***	-0,015***
Statut matrimonial	<i>Célibataire</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	Marié(e)	0,739***	0,728***	0,236***	0,215***	-1,117***	-1,110***
	Veuf(ve) ou divorcé(e)	0,108***	0,102***	-0,038**	-0,049**	-0,291***	-0,363***
Taille de l'unité urbaine	<i>moins de 20 000 hab</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,183***	-0,183***	-0,104***	-0,093***	0,038***	0,061***
	Plus de 100 000 hab	-0,212***	-0,191***	0,024**	0,041***	0,148***	0,153***
Date	<i>1982</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	1990	-0,098***	-0,074***	-0,279***	-0,296***	0,364***	0,341***
	1999	-0,350***	-0,462***	-0,446***	-0,582***	0,720***	0,617***
Constante		0,863***	0,767***	-0,031 ns	-0,283***	1,911***	1,681***
Ecart-type des hétérogénéités individuelles		0,600	0,622	0,747	0,753	1,283	1,204
Part des hétérogénéités individuelles dans la variance totale des résidus		0,264	0,279	0,358	0,362	0,622	0,592
Nombre d'observations (i et t)		276701	180643	215945	156566	299300	203580
Nombre d'individus		126420	61731	103354	61908	131398	67860

\* significatif à 10% ; \*\* significatif à 5%; \*\*\* significatif à 1%

Source: EDP Champ : Individus EDP ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1982, 1990, 1999)$ ).

sur l'échantillon cylindré (ce dernier étant bien évidemment plus restreint en effectif). Les résultats montrent que les immigrés ont moins de chances d'être en emploi plutôt qu'être au chômage, les autres co-variables étant contrôlées. De plus, il est frappant de remarquer que cette situation défavorable des immigrés face au marché du travail reste significative et est toujours du même ordre lorsqu'on l'estime sur l'échantillon cylindré, qui homogénéise quelque part les dates d'arrivée et la durée de séjour. Par ailleurs, ce type de modèle renseigne sur l'ampleur de l'influence des variables individuelles non contrôlées, à savoir les hétérogénéités individuelles. Ces dernières expliquent 27% de la variance des résidus pour les hommes et 35% pour les femmes. Cette part reste

ainsi relativement faible, et laisse penser que la différence entre l'accès à l'emploi des immigrés et des non-immigrés resterait significative même si le modèle contrôlait plus de variables individuelles. Ainsi, étant donné que les résidus en grande partie ne sont pas explicables par des variables individuelles, il est plausible de penser que l'inégalité estimée entre les situations d'emploi des immigrés et des non immigrés est liée à des pratiques discriminatoires à l'embauche (et symétriquement au licenciement).

Pour les femmes, un modèle de l'inactivité est estimé en plus. Celui ci montre que toutes choses égales par ailleurs, les femmes immigrées ont moins de chances de participer au marché du travail que les femmes non immigrées. L'écart se réduit néanmoins quelque peu lorsque l'on considère uniquement l'échantillon cylindré. On peut aussi remarquer que, contrairement au chômage, la participation des femmes augmente fortement sur la période (les coefficients des recensements de 1990 et 1999 sont fortement positifs et croissants). Par ailleurs, la part des hétérogénéités individuelles expliquant cette différence de participation entre les femmes immigrées et les non immigrées est bien supérieure que celle obtenue dans les modèles du chômage (elle dépasse les 50% des résidus pour le deux échantillons, cylindré et non cylindré). Ainsi cette moindre participation des immigrées semble liée à des caractéristiques individuelles inobservées dans le modèle. Ces hétérogénéités sont ici liées au choix personnels de participation au marché du travail, au nombre d'enfants et leurs âges respectifs (que le modèle ne contrôle pas) mais aussi à l'influence des choix passés sur la situation présente qui n'a pu être prise en compte<sup>13</sup>. En effet, si pour l'équation du chômage on peut supposer que la dépendance d'état est faible (on peut penser qu'être au chômage à une date  $t$  de recensement est faiblement corrélé au fait de l'être au recensement  $t-1$ , soit 9 ans avant) l'absence de dynamique pose un vrai problème dans les modèles de l'inactivité

---

13. L'estimation de modèle dichotomique en panel, avec dépendance d'état est relativement complexe. Des avancées ont été réalisées dans de récents travaux (Honoré et Kyriazidou, 2000; Arellano et Honoré, 2001; Wooldridge, 2005b; Edon et Kamionka, 2006). Ce travail s'est néanmoins limité à l'estimation de modèles sans dépendance d'état.

de la femme caractérisée par une forte "inertie temporelle" (Lollivier, 1999; Lollivier, 2001).

Une fois ces inégalités ethniques sur le marché du travail mises en évidence, on peut se demander si elles concernent de manière équivalente toutes les populations immigrées. Ces dernières souffrent-elles de la même manière de cet handicap sur le marché du travail? Afin de répondre à cette question, on peut tenter de comparer la participation sur le marché de l'emploi des différentes communautés immigrées. Pour cela, on peut d'abord présenter, comme ci-dessus des régressions transversales qui permettent de comparer les immigrés selon leur origine. Les immigrés espagnols sont choisis comme catégorie de référence. Ce sont uniquement les coefficients des différentes modalités de la variable origine nationale, pour les divers modèles estimés, et ce pour les hommes et pour les femmes qui seront reportés (tableaux II.2.5 et II.2.6). Dans ces tableaux, afin de faciliter la lecture, les coefficients sont triés par ordre décroissant pour l'année 1999.

On peut ainsi remarquer que, toutes choses égales par ailleurs, ce sont les immigrés maghrébins, turcs, et africains qui sont les plus défavorisés sur le marché du travail par rapport aux immigrés espagnols. Leur situation connaît aussi la plus forte détérioration sur la période. Les immigrés venus du Portugal, d'Italie et des autres pays de l'Europe de l'Ouest connaissent eux la meilleure situation sur le marché du travail, toutes choses égales par ailleurs. Les hommes et femmes portugaises ont le plus souvent des coefficients positivement significatives sur la période, par rapport aux Espagnols, quel que soit le type de modèle. Les immigrés venus d'Asie du Sud-Est, bien que connaissant une situation moins favorable que les Espagnols, les Portugais, et les Européens de l'Ouest, présentent tout de même plus de probabilité d'être en emploi que les autres origines immigrées. De plus, il est frappant de remarquer que leurs coefficients semblent augmenter sur la période reflétant une évolution plutôt positive, notamment à partir de 1982. Ainsi, en dehors des principales variables individuelles, l'appartenance à un

TAB. II.2.5: Coefficients des modalités de la variable origine nationale dans les modèles dichotomiques du chômage pour les immigrés

Probabilité d'être en emploi/être au chômage pour les hommes					
Origine nationale	1968	1975	1982	1990	1999
Espagne	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
Italie	0,001 ns	-0,016 ns	0,023 ns	0,037 ns	0,116 ns
Portugal	0,267 **	0,109 ns	0,145 **	0,163 **	0,082 ns
Europe de l'Ouest	-0,027 ns	0,157 ns	-0,036 ns	-0,076 ns	0,010 ns
Asie du Sud-Est	-0,152 ns	-0,271 ns	-0,507 ***	-0,238 **	-0,351 ***
Autres	-0,158 ns	0,141 ns	-0,282 ***	-0,408 ***	-0,378 ***
Europe de l'Est	-0,152 ns	-0,034 ns	-0,224 **	-0,327 ***	-0,499 ***
Afrique subsaharienne	3,266 ns	-0,799 ***	-0,518 ***	-0,626 ***	-0,629 ***
Turquie	0,045 ns	0,646 *	-0,347 ***	-0,494 ***	-0,638 ***
Maroc	-0,119 ns	-0,302 **	-0,431 ***	-0,569 ***	-0,708 ***
Tunisie	-0,495 ***	-0,318 ***	-0,525 ***	-0,498 ***	-0,759 ***
Algérie	-0,281 ***	-0,405 ***	-0,579 ***	-0,609 ***	-0,824 ***

Probabilité d'être en emploi/être au chômage pour les femmes					
Origine nationale	1968	1975	1982	1990	1999
Espagne	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
Portugal	-0,021 ns	0,414 ***	0,111 ns	0,212 ***	0,271 ***
Europe de l'Ouest	-0,031 ns	-0,041 ns	0,050 ns	0,092 ns	-0,057 ns
Italie	0,145 ns	-0,135 ns	-0,086 ns	-0,028 ns	-0,060 ns
Asie du Sud-Est	-0,318 ns	-0,326 ns	-0,725 ***	-0,225 **	-0,250 ***
Europe de l'Est	-0,015 ns	-0,170 ns	-0,393 ***	-0,273 ***	-0,310 ***
Autres	-0,581 **	-0,494 **	-0,201 ns	-0,396 ***	-0,378 ***
Afrique subsaharienne	-0,792 *	-0,828 ***	-0,665 ***	-0,644 ***	-0,521 ***
Tunisie	-0,348 ns	-0,210 ns	-0,516 ***	-0,589 ***	-0,557 ***
Maroc	-0,532 ns	-0,427 **	-0,645 ***	-0,570 ***	-0,660 ***
Algérie	-0,712 ***	-0,600 ***	-0,681 ***	-0,674 ***	-0,761 ***
Turquie	-0,664 ns	-0,909 ***	-0,526 ***	-0,641 ***	-0,774 ***

Champ : Immigrés ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ). Les coefficients de la variable origine nationale sont estimés à âge, diplôme, situation matrimoniale et taille de l'unité urbaine contrôlés.

groupe d'immigrés joue significativement sur la participation au marché du travail, et plus particulièrement sur la vulnérabilité au chômage. Elle reflète souvent de fortes inégalités entre les groupes d'immigrés sur le marché du travail, inégalités souvent gommées derrière des analyses générales qui comparent l'ensemble des immigrés au reste de la population. Néanmoins, les résultats obtenus par les modèles transversaux peuvent être contestés si l'on suppose qu'il existe des variables individuelles qui distinguent les différentes communautés immigrées et expliquent, au moins en partie, les différences



TAB. II.2.6: *Coefficients des modalités de la variable origine nationale dans les modèles dichotomiques de l'inactivité pour les immigrées*

Probabilité d'être active/être inactive pour les femmes					
Origine nationale	1968	1975	1982	1990	1999
Espagne	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
Portugal	0,0151 ns	0,2144 ***	0,3098 ***	0,1968 ***	0,2508 ***
Asie du Sud-Est	-0,4277 **	-0,4477 ***	0,0865 ns	0,1161 ns	-0,00224 ns
Italie	-0,2095 ***	-0,1624 ***	-0,1078 **	-0,2007 ***	-0,0404 ns
Afrique subsaharienne	-0,4642 *	0,0153 ns	-0,1755 *	-0,1547 **	-0,0488 ns
Europe de l'Est	-0,0155 ns	-0,0124 ns	-0,00604 ns	-0,0422 ns	-0,2062 **
Maroc	-0,2478 ns	-0,6909 ***	-0,6024 ***	-0,5485 ***	-0,3264 ***
Algérie	-1,0465 ***	-1,0137 ***	-0,9025 ***	-0,7355 ***	-0,4029 ***
Europe de l'Ouest	-0,1393 **	-0,3423 ***	-0,3704 ***	-0,5164 ***	-0,4424 ***
Tunisie	-0,0695 ns	-0,4708 ***	-0,6823 ***	-0,669 ***	-0,4726 ***
Autres	-0,5665 ***	-0,4827 ***	-0,5787 ***	-0,4986 ***	-0,4944 ***
Turquie	-0,5592 **	-0,6739 ***	-0,6907 ***	-0,8492 ***	-0,7013 ***

Champ : Immigrées ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$ ). Les coefficients de la variable origine nationale sont estimés à âge, diplôme, situation matrimoniale et taille de l'unité urbaine contrôlés.

constatées quant à la probabilité que leurs membres soient en emploi. Comme précédemment, l'estimation des modèles d'emploi dans le cadre d'une architecture en panel permet de contrecarrer ce type de critique.

Le tableau II.2.7 estime le modèle probit à effets aléatoires uniquement sur le panel des immigrés, afin de comparer les différentes communautés entre elles. On voit ainsi que seuls les Portugais (et notamment les femmes) ont une situation d'emploi plus favorable que celle des immigrés espagnols (une probabilité plus forte d'être en emploi plutôt qu'être au chômage et pour les femmes une participation plus importante sur le marché du travail). Tout comme les résultats sur les modèles transversaux, ce sont les immigrés maghrébins, turcs et africains qui présentent la situation la plus défavorable sur le marché du travail, toutes choses égales par ailleurs, par rapport aux immigrés espagnols. Ces inégalités restent très fortes même si on estime le modèle sur l'échantillon cylindré. D'ailleurs, les coefficients plus importants obtenus pour certaines de ces origines à partir de ce dernier échantillon (le coefficient est encore plus défavorable pour les hommes Turcs, Algériens et Tunisiens) suggèrent que les ressortissants des ces pays

TAB. II.2.7: Estimation sur des données de panel de l'inégalité entre les différents groupes d'immigrés face à l'emploi

		Pour les hommes		Pour les femmes			
		Actif employé/ au chômage		Active employée/ au chômage		Active / inactive	
		Non cylindré	Cylindré	Non cylindré	Cylindré	Non cylindré	Cylindré
Pays d'origine	<i>Espagne</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	-0,068 ns	0,267ns	0,080 ns	0,051ns	-0,598***	-0,654***
	Europe de l'Est	-0,299***	-0,380**	-0,370***	-0,342**	-0,035	0,003ns
	Italie	0,103 ns	0,100ns	-0,050 ns	0,030ns	-0,183***	-0,040ns
	Portugal	0,130**	0,146 ns	0,235***	0,271***	0,381***	0,395***
	Asie du sud-Est	-0,529***	-0,547***	-0,647***	-0,436***	0,111ns	0,116 ns
	Afrique subsaharienne	-0,584***	-0,582***	-0,455***	-0,270*	-0,125 ns	-0,002 ns
	Tunisie	-0,635***	-0,824***	-0,594***	-0,534***	-1,082***	-0,940***
	Algérie	-0,632***	-0,679***	-0,862***	-0,854***	-1,239***	-1,080***
	Maroc	-0,449***	-0,392**	-0,652***	-0,601***	-0,831***	-0,807***
	Turquie	-0,568***	-0,730***	-0,929***	-1,110***	-1,286***	-1,269***
	Autres	-0,309***	-0,414***	-0,237**	-0,130ns	-0,791***	-0,552***
Diplôme	<i>Sans diplôme</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	CEP	0,068 ns	-0,016 ns	0,007 ns	-0,002ns	0,377***	0,279***
	BEPC	0,334***	0,314**	-0,045 ns	0,105ns	0,500***	0,538***
	CAP-BEP	0,167***	0,132**	0,046 ns	0,078ns	0,726***	0,711***
	BAC	0,242***	0,260***	0,176**	0,321***	0,726***	0,774***
	Supérieur au BAC	0,513***	0,587***	0,435***	0,518***	1,081***	1,188***
Âge		0,007***	0,009*	0,024***	0,028***	-0,016***	-0,009*
Statut matrimonial	<i>Célibataire</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	Marié(e)	0,570***	0,613***	0,083 ns	0,107ns	-1,497***	-1,351***
	Veuf(ve) ou divorcé(e)	0,268***	0,261**	-0,041ns	-0,005ns	-0,665***	-0,571***
Taille de l'unité urbaine	<i>moins de 20 000 hab</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,185***	-0,146*	-0,052ns	-0,054ns	0,043 ns	0,039ns
	Plus de 100 000 hab	-0,212***	-0,155***	0,077*	0,025ns	0,299***	0,247***
Date	<i>1982</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>	<i>ref.</i>
	1990	-0,112***	-0,053	-0,275***	-0,281***	0,521***	0,487***
	1999	-0,440***	-0,495***	-0,304***	-0,367***	1,013***	0,858***
Constante		1,210***	1,210***	0,432***	0,227ns	1,728***	1,365***
Ecart-type des hétérogénéités individuelles		0,556	0,586	0,748	0,725	1,189	1,065
Part des hétérogénéités individuelles dans la variance totale des résidus		0,236	0,255	0,359	0,345	0,586	0,531
Nombre d'observations (i et t)		22180	9933	11936	6958	20958	11067
Nombre d'individus		12294	3427	6761	3018	10698	3689

\* significatif à 10% ; \*\* significatif à 5% ; \*\*\* significatif à 1%

Source: EDP Champ : Immigrés ayant entre 18 et 55 ans au recensement  $t$  ( $t \in (1982, 1990, 1999)$ ).

les mieux placés sur le marché du travail ont le plus tendance à partir, probablement en partie afin de fuir une discrimination à l'emploi. A l'instar des modèles comparant les immigrés aux non immigrés, la part des hétérogénéités individuelles dans l'explication de la variance des résidus reste limitée (de l'ordre de 25% pour les hommes et de 35% pour les femmes). Ainsi, même en prenant en compte des caractéristiques individuelles observées et non observées dans l'analyse il persiste de fortes inégalités sur le marché du travail entre les différentes origines immigrées. Ces inégalités reflètent deux mécanismes différents. Le premier est lié à l'attitude du pays d'accueil et notamment l'existence d'une discrimination ethnique sur le marché du travail ; il semble notamment expliquer

une bonne partie de la situation défavorable des immigrés maghrébins et africains. Le second est lié à l'organisation de la communauté immigrée et son éventuel développement de réseaux relationnels facilitant l'accès à l'emploi de ces membres ; il semble notamment expliquer la réussite socio-professionnelle des immigrés portugais<sup>14</sup> et dans une moindre mesure celle des immigrés venus d'Asie du Sud-Est.

Ainsi, ces résultats montrent que même en contrôlant, en plus des variables socio-démographiques élémentaires qui déterminent l'emploi, les hétérogénéités individuelles dans le cadre d'un modèle longitudinal, il persiste une forte inégalité entre les immigrés et les non immigrés face au marché du travail. Cette inégalité touche très fortement les immigrés venus d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie. L'estimation des modèles de panel permet d'interpréter ces inégalités en termes de discrimination. Cette dernière se reflète notamment dans la part de la variance des résidus non expliquée ni par les variables observées et contrôlées ni par les hétérogénéités individuelles non observées (cette part est aux alentours de 70% selon l'échantillon d'estimation). Ce sont les immigrés en France, qui ont le plus souffert ces dernières années de la détérioration de la conjoncture économique et la montée du chômage et ce indépendamment de leurs caractéristiques socio-professionnelles.

---

14. Pour une analyse comparative entre la situation professionnelle des immigrés maghrébins et portugais en France, voir l'article de Domingues Dos Santos (2005).

## Chapitre 3

# La dimension spatiale de l'intégration des immigrés : évolution de la ségrégation ethnique en France

La ségrégation constitue un thème commun à de nombreux chercheurs en sciences sociales : géographes, économistes et sociologues se sont particulièrement intéressés à cette question développant des approches différentes mais complémentaires. Si les travaux dans ce domaine peuvent porter sur des thématiques variées (la ségrégation spatiale, la ségrégation professionnelle, la ségrégation salariale, etc.), la ségrégation entre les populations immigrées ou issues de l'immigration et les populations natives y occupe une place centrale. Toute une tradition de sociologie urbaine dont les racines peuvent être trouvées dans les travaux pionniers de l'École de Chicago s'est penchée sur la question de l'expérience et la perception de la ségrégation dans les grandes villes américaines et notamment sur le phénomène de ghettoïsation des minorités ethniques ou raciales aux États-Unis. En Grande-Bretagne et dès l'apparition des premiers recensements, les chercheurs en sciences sociales ont mené le même type de recherche sur la ségrégation spatiale, notamment dans le contexte d'une migration soutenue en provenance des pays du Commonwealth. C'est essentiellement dans ces deux pays que l'on trouve une littérature abondante sur les études urbaines. En France, alors que le discours politique et social autour de la ghettoïsation, la discrimination au logement, l'évitement et le séparatisme social connaît un essor particulier, les études quantitatives

sur la ségrégation ethnique sont peu nombreuses. Il est pourtant impossible d'entreprendre un travail de recherche dont l'objectif est d'analyser le processus d'intégration des immigrés sans examiner la dimension spatiale de ce processus.

L'objectif de ce chapitre est de fournir des informations quantifiées sur l'évolution de la ségrégation ethnique en France notamment en comparant la situation des différentes communautés. Ce type d'approche, située à la croisée de la sociologie et de la géographie urbaine d'une part, et de la sociologie de l'immigration d'autre part, pourrait faire l'objet d'une thèse de doctorat à part entière. Faire le tour de la question dans un seul et unique chapitre est donc impossible. L'intérêt des pages qui suivent réside, plus modestement, dans le fait de présenter, grâce aux données de recensements, l'évolution de la ségrégation spatiale des immigrés sur la période étudiée, afin de compléter l'analyse empirique de l'intégration structurelle des immigrés entreprise dans cette partie. La première section de ce chapitre discutera les hypothèses portant sur le rôle de l'espace dans la théorie de l'intégration des immigrés et s'attardera sur la dialectique ségrégation ethnique/ségrégation sociale. La seconde dressera un bilan comparatif des mesures de la ségrégation ethnique en France.

## **3.1 L'espace et le processus d'intégration des immigrés : perspectives théoriques**

### **a La dimension spatiale de l'intégration des immigrés**

La théorie classique de l'intégration des migrants est une théorie "aspatiale". Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que dans sa décomposition devenue canonique des sept étapes de l'assimilation (Alba et Nee, 2003, p.23), M. Gordon n'accorde aucune place à la dimension spatiale de cette dernière. Elle semble en effet complètement gommée par cette dimension composite que Gordon qualifiait de structurelle, qui ab-

sorberait toute forme d'interaction économique et sociale entre les groupes minoritaires et les membres de la majorité ou du *central core*. Or, ce caractère "aspatial" du paradigme classique de l'intégration peut sembler paradoxal lorsqu'on connaît la place qu'occupe l'espace dans les travaux pionniers de l'Ecole de Chicago considérés comme les fondements de la théorie classique de l'assimilation. En effet, dans un désir de se rapprocher des sciences dures, typique de la sociologie de la période, l'Ecole de Chicago cherchait à relier les processus sociaux d'interaction et d'assimilation à la distribution spatiale, comme en témoigne le paragraphe suivant écrit par Park et Burgess<sup>1</sup>:

"Reduce all social relations to relations of space and it would be possible to apply to human relations the fundamental logic of the physical sciences. Social phenomena would be reduced to the elementary movement of individuals, just as physical phenomena, chemical action, and the qualities of matter, heat, sound and electricity are reduced to the elementary movements of molecules and atoms."

Pour comprendre ce paradoxe, il faut examiner le lien que les sociologues de Chicago traçaient entre espace et assimilation. En effet, un des héritages les plus importants de la sociologie de Chicago peut être trouvé dans la théorie du développement spatial de la ville forgée à partir d'analyses empiriques sur la ville de Chicago présentée comme un "*laboratoire urbain*". Ainsi, dans leurs travaux, Park, Burgess et McKenzie cherchent à expliquer l'organisation du milieu urbain en tant qu'unité et notamment la formation de ghettos (Park, 1925; Park *et al.*, 1925; Park, 1952). La ville est présentée comme un organisme caractérisé par des processus de compétition; des parallélismes peuvent ainsi être trouvés entre la vie en communauté urbaine (que Park appelle l' "*écologie humaine*") et les modèles de la science de la nature largement inspirés par les processus darwiniens. C'est dans ce contexte que se sont développés des travaux qui se fondent sur des "*modèles d'invasion et de succession*" pour expliquer la ségrégation résidentielle des

---

1. Cité dans l'introduction de l'ouvrage "Ethnic Segregation in Cities" (Peach et Smith, 1981, p.17).

migrants mais aussi des Noirs-Américains dans la ville. Selon ces modèles, l'installation des immigrants dans les quartiers centraux de la ville débute toujours par une période de conflit. L'assimilation désigne ainsi le processus d'atténuation de ces conflits symbolisé par le partage progressif de l'espace urbain. L'objectif de Park est de montrer qu'il existe un lien entre la distance spatiale et la distance sociale ; on pourrait ainsi évaluer l'état d'avancement du processus d'assimilation d'un groupe d'immigrés en mesurant le degré de ségrégation résidentielle de ce dernier. Park distingue les étapes suivantes de l'assimilation spatiale : l'invasion, la réaction, l'afflux et la stabilité. Il existe ainsi une sorte de continuum à la fois spatial et social entre la ségrégation et l'assimilation. Ces méthodes et modèles ont influencé pendant longtemps des travaux américains en sciences sociales sur la question de la ségrégation (Lieberson, 1961; Lieberson, 1981; Ley, 1983). Cependant, une des raisons pour lesquelles les développements théoriques du modèle classique de l'intégration, tout en revendiquant les racines de l'École de Chicago, ont accordé peu d'importance à l'espace, réside probablement dans le fait que le lien entre espace et intégration ne paraissait que temporaire au regard des travaux des sociologues de Chicago. Le processus naturel d'assimilation aboutirait à la disparition graduelle des frontières sociales et spatiales entre les migrants et la société d'accueil, et partant la disparition de la ségrégation. Néanmoins, dès les années 1960, des critiques commencent à émerger soulignant la nécessité d'inscrire la dimension spatiale, et notamment les stratégies des différents acteurs en termes de distribution géographique, au centre de la question de l'intégration.

Les principales critiques formulées à l'encontre du modèle de l'assimilation spatiale de l'école de Chicago sont liées à la notion de "*système urbain naturel*". Cette notion ne fait aucun cas de l'existence de facteurs objectifs qui maintiennent la ségrégation de manière plus ou moins consciente ; il s'agit par exemple des stratégies d'acteurs du marché immobilier, des politiques urbaines, des comportements discriminatoires. Ces critiques mettent l'accent sur le fait que la ségrégation spatiale n'est rien d'autre

que l'expression du caractère "dominé" ou "déclassé" de certains groupes ethniques ou raciaux dans la hiérarchie sociale. Si ces critiques commencèrent à se formaliser dans des travaux théoriques et empiriques à partir de 1960, ce sont les années 1980-1990 qui marquèrent un essor particulier de ce type de travaux. Les lignes qui suivent s'arrêteront sur deux apports qui peuvent être considérés comme fondamentaux : le premier réside dans les travaux des géographes sur la ségrégation ethnique, et le second dans l'ouvrage de D. Massey et N. Denton sur la ségrégation raciale aux États-Unis, *American Apartheid*.

Les géographes ont joué un rôle très important dans la remise en cause de l'assimilation "aspatiale" des immigrés. Leur critique s'inscrit dans le cadre plus général du développement de tout un courant qui condamne la négligence de l'espace en tant qu'élément fondamental de l'interaction sociale ou économique. Émergent ainsi de nouvelles approches en sciences sociales qui prennent en compte la location géographique, l'espace, ou encore la ville dans les théories de l'action individuelle ; on parle alors désormais de l'économie géographique ou encore de la géographie sociale (Krugman, 1998). Comme le montrent les auteurs de *Ethnic Segregation in Cities*, alors que les sociologues déniaient la dimension ethnique de la différenciation spatiale en rattachant processus d'intégration des immigrés et "déségrégation" de la ville, les géographes ont très tôt montré la persistance de la ségrégation spatiale comme donnée caractéristique des sociétés pluri-ethniques. Dans l'introduction de cet ouvrage, C. Peach et S. Smith considèrent que, une des grande faiblesse du paradigme classique de l'intégration réside dans son caractère "aspatial". Les auteurs attribuent cette omission de l'élément spatial à la nature même des questions posées par les sociologues. Si, au lieu de s'interroger sur les processus qui caractérisent l'assimilation on se posait plutôt la question de comprendre les mécanismes par lesquels les minorités préservent leurs spécificités culturelles et ethniques dans une société d'accueil, les stratégies spatiales des agents acquièrent alors une importance évidente. Quand un groupe est de taille réduite par exemple, l'enclave résidentielle peut sembler la stratégie la plus efficace pour augmenter



la probabilité d'interaction. Une autre question importante, symétrique à la précédente, concerne les mécanismes qui amènent une société d'accueil à exclure une ou plusieurs minorités ethniques monopolisant ainsi ses ressources institutionnelles, économiques et sociales. Là aussi, la stratégie spatiale ressort comme élément fondamental du comportement des agents; les exclusions spatiale et sociale vont de pair et sont toutes les deux le résultat d'une discrimination plus ou moins institutionnalisée et d'une position durablement défavorisée sur le marché résidentiel.

Dans cette perspective, *American Apartheid* peut être considéré comme le premier ouvrage sociologique qui intègre et développe les critiques émanant du camp des géographes (Massey et Denton, 1993). Dans leur livre devenu classique, D. Massey et N. Denton développent une démonstration scientifique de la cause de la pauvreté durable chez les Noirs-Américains. Ils montrent que, en dépit de plusieurs décennies de luttes en faveur des droits civiques, et malgré la proclamation de la "justice face au logement" comme un objectif politique (*Fair Housing Act*), les Noirs continuent à être victimes d'une intense ségrégation. La majorité des grandes villes aux États-Unis sont composées de quartiers séparés par des "frontières raciales". C'est ainsi que les auteurs affirment que la ségrégation raciale aux États-Unis a créé des ghettos noirs confinant les habitants de ces quartiers dans un environnement peu prometteur du point de vue de l'éducation et de l'emploi et provoquant ainsi l'émergence d'une "underclass" durable. Les auteurs mettent l'accent sur le cercle vicieux de la pauvreté que la ségrégation induit: dès que leurs moyens leur permettent de le faire, les habitants blancs de ces quartiers les quittent, y diminuant la moyenne du niveau de vie et les rendant encore moins attractifs. Les entreprises investissent peu dans des quartiers aussi peu rentables et le niveau de l'éducation ne cesse de baisser. Par ailleurs, Massey et Denton insistent sur le caractère inéluctable de cette réalité ségrégationniste: dès qu'ils essaient de fuir leurs ghettos, les Noirs sont confrontés à des phénomènes bien réels de discrimination résidentielle (refus des agences immobilières de leur louer ou vendre des appartements,

rejet de leur dossier de crédit immobilier, hostilité des voisins blancs...). Et, même lorsque toutes ces stratégies d'intimidation échouent à les garder à l'écart des zones résidentielles occupées par les Blancs, ces derniers n'hésitent pas à plier bagages de peur que l'insécurité et la pauvreté augmentent. Ainsi, le processus de ghettoïsation est relancé.

Une des forces de la démonstration de Massey et Denton réside dans le déni de tout caractère naturel de la ségrégation. En effet, leur analyse socio-historique des études urbaines montre que la ségrégation raciale n'a pas toujours existé aux États-Unis ; les villes américaines sont plus ségréguées qu'elles ne l'étaient dans la période de la guerre civile ou encore les débuts des années 1900. Ils insistent ainsi sur le fait que la ségrégation raciale est le fruit d'une politique plus ou moins officielle de discrimination - ou du moins de l'absence d'une véritable politique de lutte contre les discriminations - qui a duré tout au long du XX<sup>e</sup> siècle .

Les conséquences de cette ségrégation raciale sont lourdes. Les auteurs montrent qu'elle contribue à affaiblir la place occupée par les Noirs dans l'échiquier politique américain. Elle représente en effet une entrave à la coopération des Noirs avec d'autres citoyens qui partagent dans une certaine mesure leurs problèmes socioéconomiques. La concordance de toute cette série de problèmes économiques, politiques et sociaux conduit à une forme de désespoir et de colère qui alimentent une attitude auto-destructive. Tout se passe comme si la négation des valeurs de la réussite socioéconomique si inaccessible, compensait le sentiment de privation et d'humiliation que ces populations peuvent avoir. Se développe ainsi dans ces quartiers une forme d'"anti-culture", qui considère la réussite socioprofessionnelle comme une trahison (*acting white*). L'exemple le plus fort que donnent Massey et Denton est celui de la langue. En effet, la ségrégation résidentielle se traduit dans ces quartiers par une forme de ségrégation linguistique : les enfants n'y pratiquant que "l'anglais des Noirs", connaissent de sérieuses difficultés

à s'insérer dans un milieu scolaire qui n'utilise que l'anglais standard.

Massey et Denton soulignent ainsi l'existence d'un paradoxe dans la société américaine : pourquoi, alors que des avancées considérables ont eu lieu dans le domaine du racisme, et alors que la majorité des Blancs aux États-Unis croient fondamentalement en l'égalité raciale, la ségrégation existe-telle toujours ? La réponse peut être trouvée dans la contradiction qui existe entre certaines valeurs répandues aux États-Unis : ainsi si 88% des Blancs sont d'accord avec le principe de l'égalité face au logement, 43% seulement déclarent qu'ils se sentiraient à l'aise s'ils habitaient une zone où les Noirs constituent 30% de la population. Ainsi, Massey et Denton appellent les pouvoirs publics à organiser le démantèlement déterminé des ghettos noirs aux États-Unis et à mener une politique agressive de lutte contre les discriminations face au logement.

On le voit bien, alors que la théorie classique prédit une sorte de disparition naturelle de la ségrégation, les travaux des géographes-sociaux et des sociologues-urbains mettent l'accent sur la persistance de la ségrégation comme une forme de cristallisation des rapports sociaux de domination. D'après N. Kantrowitz (1981), ce sont les positions développées par ce qu'il appelle "le darwinisme social de l'école de Chicago" d'une part, et les courants de l'"écologisme humain" (*Human Ecology*) dont une des grandes figures est le sociologue urbain A. Hawley (1971) qui se trouvent à l'origine de cette hypothèse de "dé-ségrégation". Or, pour cet auteur, la disparition de la ségrégation signifierait la disparition de la vie sociale. Il est ici assez instructif d'examiner l'évolution du point de vue des économistes sur ce sujet. En effet, d'après K. Arrow, l'économie "classique" qui prédit, d'après des mécanismes d'équilibre de l'offre et de la demande, la disparition de la ségrégation ethnique et raciale apparaît visiblement déconnectée de la réalité empirique. Ainsi, il faut selon lui chercher des explications qui se situent en dehors du fonctionnement du marché pour expliquer la ségrégation. Pour Arrow, c'est dans le concept d'interaction et de réseaux qu'un réel progrès peut être

fait (Arrow, 1998). Le modèle de T. Schelling fut parmi les premiers qui présenta la ségrégation comme un résultat macrostructurel de comportements individuels (Schelling, 1980). La force de son modèle est de montrer que même une différence réduite de "tolérance raciale" entre les Blancs et les Noirs peut conduire à un degré élevé de ségrégation résidentielle. Schelling montre que la mixité résidentielle est un équilibre non stable parce que, même si les Blancs acceptent un voisinage partiellement noir, ils préfèrent que la proportion des Noirs soit toujours inférieure à un certain seuil. Ainsi, lorsqu'une famille noire déménage dans un quartier blanc, au moins une famille de Blancs atteint ce seuil, et déménage. Par conséquent, et comme la préférence raciale est aussi présente chez les Noirs, la famille blanche aura tendance à être remplacée par une famille noire causant ainsi le départ de nouvelles familles blanches du quartier. Ainsi, selon Schelling, la différence entre les Noirs et les Blancs dans les préférences raciales instaure une dynamique qui s'auto-alimente conduisant ainsi à une ségrégation inévitable. Cependant, si le modèle de Schelling a le mérite de montrer les mécanismes auto-réalisateurs de la ségrégation, sa faille réside, comme le montrent Massey et Denton, dans le fait que la discrimination raciale apparaît comme une variable exogène. Les Blancs peuvent éviter le partage de l'espace avec les Noirs seulement s'il existe des mécanismes par lesquels les Noirs sont écartés des voisinages des Blancs. Une discrimination active contre les Noirs constitue ce mécanisme<sup>2</sup>. Si le *Fair Housing Act* rend la discrimination résidentielle explicite impossible (il est par exemple désormais illégal de marquer sur une annonce *no niggers allowed* ou *white only*), des mécanismes de discrimination plus subtile (que Massey et Denton qualifient de "discrimination avec le sourire") remplacent désormais les vieilles méthodes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mener des politiques actives anti-discriminatoires, en multipliant par exemple les audits ou les méthodes de testing auprès des agences immobilières et en pé-

---

2. Les principales critiques développées autour de American Apartheid tentent de relativiser la part de la ségrégation dans l'explication de l'underclass noire américaine. La thèse de la "sortie sélective" du ghetto, considère par exemple que le départ des classes moyennes noires des quartiers centraux est une des principales explications de la concentration de la pauvreté dans ces derniers.

nalisant lourdement les cas de discrimination démontrés. Ces méthodes très fréquentes aux États-Unis - et très rares en France - ont contribué à pointer du doigt l'existence de la discrimination raciale et à lutter contre elle<sup>3</sup>.

Si dans cet exposé du lien entre intégration et ségrégation on fait surtout appel à des références américaines, il est important de mettre l'accent sur des différences structurelles qui existent entre l'ampleur et la nature des phénomènes de ségrégation que l'on observe en France et aux États-Unis. En effet, force est de constater que, dès qu'il s'agit de ségrégation spatiale en France, nombreuses sont les voix qui appellent à la prudence et la retenue : il ne faut pas faire une amalgame rapide entre les "ghettos" noirs décrits et observés outre-atlantique, et la situation de certaines banlieues françaises, par exemple. Selon L. Wacquant, "les écarts qui séparent ces deux constellations sociospatiales ne sont pas seulement d'ordre quantitatif mais plus fondamentalement d'ordre sociohistorique et institutionnel" (Wacquant, 1992). S'il est vrai, comme l'écrit l'auteur, que comparer la ségrégation ethnique en France à la ségrégation raciale aux États-Unis, c'est méconnaître "la spécificité historique de la division raciale de la société américaine", il peut aussi sembler important de souligner l'existence en France d'une logique de ségrégation liée à des critères ethniques et raciaux sans pour autant pousser la comparaison jusqu'à l'usage du concept de ghetto (Wacquant, 2005). D'ailleurs, dans la comparaison qu'il fait entre la Courneuve et le ghetto noir de Chicago, Wacquant parle lui même de nombreux points communs : forte concentration de minorités, forte stigmatisation sociale des résidents, identification explicite des enclaves comme telles à la fois par ceux qui y vivent et ceux qui les évitent, etc. Utiliser des références américaines sur la ségrégation spatiale pour parler de la ségrégation ethnique en France n'est pas une manière d'aligner la réalité sociologique française sur cette question sur celle des États-Unis. Il s'agit plutôt de souligner la nécessité d'étudier en France - comme

---

3. Voir à ce sujet l'analyse comparative de D. Sabbagh (2007) entre la France et les États-Unis qui s'arrête notamment sur la question de la discrimination positive.

cela a été fait aux États-Unis et continue d'ailleurs à l'être - la relation épineuse qui existe entre ségrégation ethnico-raciale et d'autres mécanismes d'exclusion sociale.

La dimension spatiale de l'assimilation est peut-être celle qui fait le mieux jaillir l'importance de la prise en compte de l'ensemble des acteurs dans le processus d'intégration. Pour comprendre le phénomène de ségrégation ethnique, il faut intégrer à la fois les stratégies individuelles en termes de choix résidentiel, les stratégies collectives de regroupement qui peuvent parfois être considérées comme un facteur positif pour les minorités ethniques, et enfin les politiques publiques de la ville et notamment la plus ou moins forte lutte contre la discrimination résidentielle. Cette recherche ne pourra malheureusement pas répondre à cette question dans sa complexité pour plusieurs raisons. D'une part, distinguer ces différentes stratégies nécessiterait des données bien plus riches qui permettraient de traiter de manière spécifique la question du choix résidentiel. D'autre part, cette thèse ne portant pas exclusivement sur la question de la ségrégation spatiale des immigrés, l'objectif de ce chapitre se limite à souligner l'importance de la prise en compte de l'élément spatial dans l'analyse de l'intégration des immigrés en France et fournir une étude descriptive de l'évolution de la ségrégation ethnique dans ce pays sur la période considérée.

## **b Ségrégation sociale ou ségrégation ethnique?**

Lorsqu'on s'intéresse à la dimension spatiale, le mot ségrégation est difficile à définir rigoureusement. Il s'agit d'un des phénomènes sociaux les plus dominés par des prénotions, y compris dans le monde académique (Kantrowitz, 1981). On l'associe à la pauvreté ; pourtant les quartiers les plus ségrégués, statistiquement parlant, sont les quartiers riches (Maurin, 2004; Préteceille, 2006b). Aux États-Unis, alors que l'intégration socio-économique et culturelle des Européens est souvent mise en avant par le courant de l'assimilation, leur ségrégation spatiale est toujours un fait (Alba *et al.*, 1997). On suppose qu'elle a des conséquences néfastes sur les groupes et les indivi-

dus qui la connaissent ; pourtant l'exemple des enclaves ethniques dont un des plus célèbres est celui des Asiatiques aux États-Unis (Zhou, 1992), remet en cause cette appréhension exclusivement négative de la ségrégation, du moins d'un point de vue socioéconomique<sup>4</sup>. Une définition relativement neutre distingue deux composantes du concept : une forte spécificité sociale (culturelle ou ethno-raciale) et une frontière spatiale (Brun, 1994). Cette définition ne formule aucune hypothèse normative sur les conséquences de ce lien entre spécificité sociale et frontière spatiale.

Alors qu'en France plusieurs chercheurs se sont intéressés à la traduction des frontières sociales - en termes de classes sociales ou de catégories socio-professionnelles - en des frontières géographiques, force est de constater que les travaux quantitatifs sur la ségrégation ethnique sont très rares. Ce manque de connaissance empirique contraste avec des discours politiques et sociaux de plus en plus présents sur la ghettoïisation de la France, l'ethnisation des rapports sociaux, l'urbanisme affinitaire (Donzelot, 1999), et le séparatisme (Maurin, 2004). Ce désintérêt pour la ségrégation ethnique peut-être expliqué par divers facteurs, dont bien évidemment, la ligne idéologique du modèle républicain de l'intégration développée ci-dessus. De plus, une des raisons fondamentales réside dans le fait que pendant longtemps, la ségrégation spatiale était conçue en France comme l'expression matérielle des inégalités sociales, et notamment entre classes sociales. Les travaux de N. Tabard l'ont montré, la position des habitants dans la hiérarchie socioprofessionnelle est la première par ordre d'importance des caractéristiques qui rendent compte de la différenciation des quartiers au sein de la ville. Dans leur typologie socioéconomique des quartiers, G. Martin-Houssart et N. Tabard ne traitent pas directement de la dimension ethnique de la distribution spatiale<sup>5</sup>. L'idée est de montrer que la hiérarchie spatiale est toujours proche de la hiérarchie sociale.

---

4. Certains travaux parlent ainsi d'auto-ségrégation (Aldrich *et al.*, 1981).

5. La typologie socio-économique des quartiers a été construite à partir des données du recensement de 1999 en examinant la répartition des hommes actifs selon leur quartier et leur position vis-à-vis de l'emploi (statut d'activité, la profession et le secteur d'entreprise) (Tabard, 2002; Martin-Houssart et Tabard, 2002).

Plus récemment, les travaux d'E. Prêteceille et de M. Oberti commencent à s'intéresser à la ségrégation ethnique<sup>6</sup>, après s'être exclusivement concentrés sur les questions de ségrégation entre les différentes catégories socioprofessionnelles (Oberti et Prêteceille, 2004; Prêteceille, 2006b).

Alors que la recherche française lui tourne le dos, la dimension ethnique de la ségrégation spatiale est saillante. Il s'agit de loin du principe de différenciation le plus marquant (en comparant par rapport à la proportion de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés, de non diplômés...). Dans son livre sur la ségrégation résidentielle, E. Maurin montre que l'indicateur le plus élevé d'inégalité entre voisinages est la proportion des résidents étrangers. Dans près de 4000 voisinages dans l'enquête Emploi, il n'y a quasiment aucun étranger, soit un nombre de voisinages sans étrangers trois fois plus élevé à celui qu'on observerait en l'absence de ségrégation selon la nationalité (Maurin, 2004, p.17). Néanmoins, en dépit de ce résultat, l'auteur ne voit dans cette forme de ségrégation que la conséquence du cumul d'autres principes ségrégationnistes, qui apparaissent comme les seuls légitimes (la pauvreté des ressources, des diplômes). Selon le recensement de 1990, 16% des ménages de ZUS (zone urbaine sensible) ont une personne de référence étrangère, soit deux fois plus que la moyenne dans l'agglomération dont elles font partie (Goldberger *et al.*, 1998). D'après ce même recensement, la part de la population étrangère peut être dix fois plus élevée dans certains quartiers part rapport à celle de la commune (Castellan *et al.*, 1992). S. Paugam montre comment, à la "disqualification sociale" que connaissent les habitants de ces quartiers s'ajoute une "disqualification spatiale" (Paugam, 2005a, p.188). Dans son analyse de la ségrégation ethno-raciale, E. Prêteceille trouve que la ségrégation des immigrés d'origine maghrébine est de l'ordre de 150% de la ségrégation sociale des ouvriers (Prêteceille, 2006b, p.207). Il suffit de procéder à quelques traitements descriptifs simples des don-

---

6. Dans un travail récent, E. Prêteceille investit le champ de la ségrégation ethnique, dans la continuité de ses travaux sur la ségrégation sociale, et ce dans une approche empirique assez proche de la nôtre (Prêteceille, 2006a; Prêteceille, 2007).



nées de recensements pour se convaincre de la prédominance de la ségrégation ethnique.

Cette opposition entre ségrégation sociale et ethnique n'est pas spécifique à la France. Il s'agit d'un débat qui a longtemps animé les sociologues et les géographes, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Cependant, alors que dans ces pays, dès les années 1970, des travaux ont émergé pour souligner la dimension ethnico-raciale des inégalités spatiales, en France, jusqu'à l'heure actuelle, on ne trouve pas de travaux équivalents à ceux de Peach ou de Massey. En effet, après le Civil Rights Act et les lois instaurant l'égalité entre les Noirs et les Blancs aux États-Unis, plusieurs voix s'élevèrent y compris parmi les *social scientists* pour affirmer que le problème des Noirs, et notamment des ghettos, n'était pas un problème racial, mais socioéconomique. Tout se passe comme si la pauvreté des Noirs n'était moins liée à la couleur de leur peau, qu'à des mécanismes socio-économiques qui entretiennent la misère (chômage, faible qualification, faible éducation, instabilité familiale)(Wilson, 1978; Wilson, 1987). Dans une certaine mesure, l'ouvrage de Massey et Denton constitue une réponse à cette dialectique entre ségrégation sociale et ségrégation ethnico-raciale<sup>7</sup>. Il montre que, c'est parce que la discrimination raciale persiste, que la couleur de la peau demeure un fondement stratificationniste ou inégalitaire de la société. Alors que les Noirs-Américains constitue la minorité la plus ancienne, elle est aussi la plus ségréguée (Massey et Denton, 1987; Ross, 2003). D'ailleurs plusieurs travaux montrent que la ségrégation raciale baisse à un rythme excessivement lent<sup>8</sup> et que même lorsque leur situation socioéconomique s'améliore, ou qu'ils appartiennent à la classe moyenne, les Noirs résident dans des

---

7. La recherche plus récente de P. Jargowky (1997) contribue à ce débat en nuancant à la fois les thèses de Wilson et ceux de Massey et Denton. Jargowsky distingue trois types de quartiers ségrégués : les "ghettos" (qui concernent le type d'exclusion vécue par les Noirs), les "Barrios" (qui réfèrent à des zones de forte concentration de "Latinos", ou plus généralement d'immigrants) et les Slums (qui désignent des zones comparables à ces deux dernières en termes de pauvreté et d'exclusion mais qui s'en distinguent par une forte présence de Blancs.).

8. Dans leur analyse de l'évolution de la ségrégation entre 1980 et 2000, J. Logan, B. Stults et R. Farley montrent que, étant donné le caractère très peu prononcé de la baisse de l'indice de ségrégation (de l'ordre de 4 à 5 points par décennie), il faudrait attendre un demi-siècle pour obtenir une parité éventuelle entre la ségrégation des Noirs et celle des populations hispaniques - qui, soulignons le, sont parmi les minorités ethniques les plus ségréguées (Logan *et al.*, 2004).

quartiers moins favorisés que les Blancs (Logan *et al.*, 2004; Logan *et al.*, 2000; Alba et Logan, 1993). La ségrégation ethnique des populations issues de l'immigration est étudiée en parallèle à la ségrégation raciale : elle semble diminuer plus rapidement que cette dernière même si les récents travaux sur la ségrégation des Hispaniques suggèrent une tendance au ralentissement de cette décroissance. Les travaux qui comparent la ségrégation des Hispaniques selon la couleur de leur peau représentent dans ce cadre un bon exemple d'analyse de la corrélation qui existe entre la dimension ethnique et la dimension raciale de la ségrégation (Massey, 1985; Massey et Denton, 1985).

Sur la dimension sociale de la différenciation des quartiers vient ainsi se greffer une dimension ethnico-raciale. Sans être entièrement dissociée de la problématique socio-économique, elle s'y ajoute et la complète, notamment dans la mesure où elle fait intervenir des caractéristiques historiques, sociologiques, culturelles et politiques différentes. Les pages qui suivent proposent une analyse empirique de l'évolution de la distribution géographique des immigrés en France en examinant la situation des différents groupes. L'objectif est d'ordre descriptif : l'interprétation ne sera pas poussée aux choix résidentiels individuels<sup>9</sup>. Il s'agit simplement d'esquisser une représentation quantifiée de la ségrégation ethnique en France et de son évolution sur les trente dernières années. Mais auparavant, il convient de présenter quelques points de méthodes concernant la mesure statistique de la ségrégation géographique.

---

9. Dans un travail sur la ségrégation spatiale des familles africaines, H. Lagrange propose une interprétation en termes de stratégies d'acteurs et ce en exploitant des données fines et en analysant le lien entre les effectifs d'immigrés de cette origine et la composition socioprofessionnelle des quartiers. Il montre ainsi, que la ségrégation n'est pas uniquement institutionnelle : "La ségrégation de fait, sociale ou ethnique, déborde l'effet des discriminations dans l'accès au logement, elle traduit aussi des orientations délibérées des individus, en raison de préférences pour des styles de vie ou des environnements" (Lagrange, 2006, p.205).

## 3.2 Mesurer la ségrégation ethnique en France

### a L'enjeu du débat méthodologique

Parallèlement à cette réflexion théorique, on assiste à l'émergence de tout un débat méthodologique entre sociologues, économistes et géographes autour de la question de la mesure de la ségrégation. Toute une littérature s'est développée pour comparer les différentes méthodes, souligner leurs avantages et leurs inconvénients et proposer des avancées méthodologiques. Une des conclusions principales que l'on peut tirer à la suite du passage en revue de ce débat méthodologique est que la notion de ségrégation recouvre des réalités diverses et hétérogènes. Alors que pendant longtemps, le débat méthodologique s'est concentré sur la recherche du meilleur indice, aujourd'hui il existe une quasi-unanimité au sein du cercle de méthodologues qui se sont intéressés à cette question, plaidant pour un usage multiple et diversifié de plusieurs types d'indices afin de rendre compte de la complexité du phénomène étudié.

En effet, la ségrégation est difficile à définir formellement. D'un point de vue général, la ségrégation spatiale correspond au degré de séparation entre deux ou plusieurs groupes dans l'espace urbain. L'idée sous-jacente est donc celle d'une inégalité de distribution d'individus appartenant à des groupes différents dans des unités spatiales prédéfinies. Cependant, cette approche générale masque la complexité inhérente à la question de la ségrégation ; les groupes peuvent être ségrégués les uns des autres de diverses manières. La littérature méthodologique a dès les années 1950 proposé des indices cherchant à appréhender les différentes facettes de la réalité ségrégationniste. Les argumentaires pour défendre l'usage de tel ou tel indice reposent sur la vérification d'un certain nombre de propriétés mathématiques gages de la robustesse de la méthode de calcul (Hutchens, 2001)<sup>10</sup>. Dans un article qui dresse une bonne synthèse du débat méthodologique sur la mesure de la ségrégation, Massey et Denton (1988) insistent sur

---

10. Pour un compte-rendu approfondi de la littérature méthodologique sur les indices de ségrégation, voir (Bernard, 2003).

la multidimensionnalité de la notion de ségrégation. Ils focalisent l'attention sur les insuffisances de tels ou tels indices à rendre compte de la complexité du phénomène et la nécessité de multiplier les mesures. Aujourd'hui, on distingue notamment cinq dimensions importantes qu'il est possible de séparer conceptuellement mais qui sont très imbriquées et très corrélées dans la réalité empirique. Ces dimensions sont : l'inégalité (unevenness), le contact (exposure), le regroupement (clustering), la concentration et la centralisation.

Au regard de la première dimension, c'est l'aspect inégal de la distribution spatiale des individus dans différentes unités qui compte. Une ségrégation nulle correspond ainsi au cas de figure où toutes les unités contiennent les mêmes proportions relatives d'individus de la majorité et de la minorité ; il s'agit des proportions globales dans tout l'espace urbain. La mesure la plus répandue de la ségrégation au sens de l'inégalité de distribution est celle qui utilise les indices de **dissimilarité**. Si l'on suppose deux types d'individus dans la société (le premier minoritaire et le second majoritaire par exemple) et un nombre  $n$  d'unités spatiales, et si l'on note  $A$  et  $B$  respectivement le nombre d'individus de type 1 et 2 et  $A_i$   $B_i$  le nombre d'individus respectivement de type 1 et 2 résidant dans l'unité  $i$  ainsi que  $T_i$  le nombre total d'individus résidant dans l'unité  $i$ , on peut calculer l'indice de dissimilarité comme suit:

$$D = \frac{1}{2} \left( \sum_{i=1}^n \left| \frac{A_i}{A} - \frac{B_i}{B} \right| \right) = \sum_{i=1}^n \frac{T_i |p_i - P|}{2TP(1-P)} \quad (3.1)$$

où  $p_i$  représente la proportion de la minorité dans l'unité  $i$  ( $p_i = \frac{A_i}{T_i}$ ),  $T$  l'effectif total de la population et  $P$  la proportion du groupe minoritaire dans la population totale ( $P = \frac{A}{T}$ ). On voit ainsi que l'interprétation de l'indice de dissimilarité est assez intuitive : il indique la proportion d'individus de la minorité qui devraient se déplacer (changer d'unité), sans être remplacés, afin d'arriver à une situation de ségrégation nulle. Il fut utilisé par plusieurs sociologues et géographes et critiqué par de nombreux

autres notamment parce qu'il dépend fortement de la taille des unités. Il accorde en effet plus de poids aux unités ayant les effectifs les plus élevés (James et Tauber, 1985).

Par opposition à cette vision abstraite de la ségrégation qui repose sur des hypothèses théoriques d'homogénéité distributionnelle, des auteurs on plaidé pour une catégorie d'indices qui mesure l'expérience vécue de la ségrégation. Les indices de **contact** reflètent le degré auquel différents groupes partagent des zones résidentielles dans la ville. Ils se fondent alors sur une mesure de l'interaction entre les membres de la majorité et ceux de la minorité au sein d'une zone résidentielle. Si les indices d'égalité et de contact sont fortement corrélés, ces derniers ne tiennent pas compte de la notion de taille relative de la zone mais plutôt de celle de la taille relative de la communauté (Blau, 1977). Ainsi, et quel que soit le niveau d'égalité de la distribution, les membres d'une minorité peuvent connaître une probabilité forte de contact avec ceux de la majorité si leur proportion est très faible. Concrètement, on mesure cette dimension par deux indices : l'indice d'**interaction** et l'indice d'**isolement**. Ils sont calculés respectivement par les formules suivantes:

$$\text{Indice d'interaction} = \sum_{i=1}^n \frac{A_i}{A} \times \frac{B_i}{T_i} \quad (3.2)$$

$$\text{Indice d'isolement} = \sum_{i=1}^n \frac{A_i}{A} \times \frac{A_i}{T_i} \quad (3.3)$$

L'indice d'interaction représente ainsi la probabilité qu'un individu d'un groupe A partage son unité avec un membre du groupe B. Il repose sur l'idée (critiquable) que la proximité physique augmente la probabilité de contact avec autrui. L'indice d'isolement, lui, représente la probabilité qu'un individu partage son unité avec un individu du même groupe.

En plus des inégalités de la distribution et de l'interaction, plusieurs travaux mettent l'accent sur la nécessité de considérer la distribution géographique des zones ségréguées

et notamment leur plus ou moins forte proximité. On peut en effet distinguer une dimension de **regroupement** de la ségrégation qui indique le degré de proximité des quartiers où la minorité est ségréguée. Il s'agit donc de prendre en compte la contiguïté éventuelle des unités où la minorité est fortement représentée. Les indices qui portent sur cette dimension cherchent à mesurer la distribution des unités spatiales et non pas celle des individus. Plus les unités spatiales où un groupe est sur-représenté sont proches les unes des autres, et plus elle forment un bloc entier ségrégué. Ces indices sont ainsi adaptés à l'analyse du phénomène de ghettoïsation. Ce sont surtout les géographes qui ont utilisé des indices capables de rendre compte de cette dimension de la ségrégation. L'indice de regroupement le plus répandu est celui qui mesure le regroupement absolu :

$$ACL = \frac{\sum \frac{A_i}{A} \sum c_{ij} A_j - \frac{A}{n^2} \sum \sum c_{ij}}{\sum \frac{A_i}{A} \sum c_{ij} T_j - \frac{A}{n^2} \sum \sum c_{ij}} \quad (3.4)$$

où  $c_{ij}$  est un élément d'une matrice de contiguïté qui vaut 1 si les unités  $i$  et  $j$  sont contiguës et 0 sinon. Il peut être calculé à partir de la distance  $d_{ij}$ , définie comme la distance entre le centre de l'unité  $i$  et celui de l'unité  $j$  ( $c_{ij} = \exp(-d_{ij})$ ). Dans la littérature, on utilise aussi l'indice de proximité spatiale qui est plus facilement interprétable : il s'agit de la moyenne des proximités inter-groupes pondérée par la part de chaque groupe dans la population totale. Ainsi s'il on pose  $P_{AA} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n A_i A_j c_{ij} / A^2$  et  $P_{BB} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n A_i B_j c_{ij} / B^2$ , l'indice de proximité spatiale se calcule comme suit :

$$SP = \frac{AP_{AA} + BP_{BB}}{TP_{tt}} \quad (3.5)$$

où  $P_{tt}$  est calculé pour la population totale :

$$P_{tt} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n (A + B)_i (A + B)_j c_{ij} / (A + B)^2$$

Le travail empirique ci-dessous expose des indices portant sur ces trois dimensions de la ségrégation, l'inégalité, le contact et le regroupement. Deux autres dimensions

peuvent être retrouvées dans la littérature : la centralisation et la concentration. La première dimension est particulièrement utile aux États-Unis où les centre-villes sont souvent occupés par des minorités défavorisées. La mesure la plus intuitive de cette dimension de la ségrégation s'opère par le calcul de la proportion des membres d'une communauté donnée habitant dans le centre-ville. Dans la mesure où ce travail porte sur des données françaises, il ne s'arrêtera pas sur cet indice que l'on considère comme très spécifique à la forme de la ségrégation spatiale aux États-Unis. Il tentera néanmoins de fournir une mesure de la concentration qui concerne l'ensemble du territoire français. En effet, il est assez intuitif de penser qu'un groupe concentré occupe une part réduite de l'espace résidentiel. Prenons par exemple deux villes qui ont la même proportion d'un groupe d'individus et un niveau équivalent de l'inégalité de distribution ; dans la première ville les zones occupées par le groupe sont petites et peu nombreuses, alors que dans la seconde ville, celles-ci sont nombreuses et grandes. On voit bien que la première ville est caractérisée par un niveau de ségrégation plus forte que la seconde. Ceci est lié au fait que, dans la majorité des villes, la discrimination résidentielle infligée aux minorités se traduit par la limite de leur espace de résidence à quelques petits quartiers. Ce travail utilise une mesure assez fruste de la concentration en calculant la part de la population  $A$  occupant un nombre  $K$  des communes les plus peuplées par cette dernière<sup>11</sup>. Par exemple, pour  $K = 10$  on calcule le pourcentage d'Algériens résidant dans les 10 communes où l'on trouve la part la plus importante d' Algériens en France :

$$C = \frac{\sum_{i=1}^k A_i}{A} \text{ avec } A_1 \geq A_2 \geq \dots \geq A_k. \quad (3.7)$$

---

11. L'indice de concentration le plus connu est le Delta défini comme suit:

$$\Delta = 1/2 \sum \left| \frac{A_i}{A} - \frac{\text{Aire}_i}{\text{Aire totale de la ville}} \right| \quad (3.6)$$

Il s'agit d'un dérivé de l'indice de dissimilarité et représente la part des individus de la minorité qui devrait changer d'unité pour arriver à une densité uniforme des individus de la minorité dans chaque unité.

Ainsi, ces différentes dimensions de la ségrégation permettent de rendre compte de la complexité du phénomène étudié. Les différents groupes peuvent occuper dans l'espace de manière à être sur-représentés dans des zones et sous-représentés dans d'autres ; il s'agit donc d'une distribution inégale. Ils peuvent aussi connaître une distribution géographique non pas obligatoirement inégale, mais de manière à ne pas partager un voisinage avec le groupe majoritaire. Il s'agit donc d'une ségrégation de contact. On peut aussi trouver des cas de figure où différents groupes sont concentrés dans des zones géographiques, occupant ainsi un espace physique réduit. Enfin, les zones occupées par les groupes peuvent être coupées des autres formant une enclave. Certes, ces dimensions sont fortement corrélées mais leur distinction conceptuelle est nécessaire pour analyser les différentes combinaisons qu'elles peuvent avoir et les différents cas de ségrégation qu'elles peuvent entraîner. Chaque indice, à lui seul, n'est pas capable de rendre compte de la complexité de la réalité ségrégationniste ; il est nécessaire de les utiliser simultanément pour décrire au mieux cette dernière.

## **b Evolution de la ségrégation ethnique en France 1968-1999**

En partant de ces travaux méthodologiques sur la mesure de la ségrégation, il est possible de fournir un bilan descriptif de l'évolution de la ségrégation ethnique en France à partir des données de recensement. C'est l'objectif des pages qui suivent. Des indices portant sur les dimensions de la ségrégation évoquées ci-dessus seront calculés pour les différents groupes d'immigrés distingués selon leur origine nationale<sup>12</sup>. L'unité géographique retenue dans ce calcul est la commune de résidence. Ce choix est certes critiquable, et ce essentiellement pour deux raisons. La première réside dans le fait qu'il s'agit d'un découpage administratif plus ou moins arbitraire qui ne correspond pas toujours à la perception de l'espace par les individus et qui introduit une discontinuité

---

12. Je tiens ici à remercier R. Rathelot (CREST-INSEE) pour son aide et son soutien au cours du calcul de ces indices.



artificielle dans la mesure de la ségrégation. De plus, les tailles des communes sont très disparates en France. Or, il est préférable de disposer d'unités géographiques de taille comparable notamment lorsqu'on calcule des indices d'inégalité de la distribution<sup>13</sup>.

Néanmoins, lorsqu'on s'intéresse à la ségrégation ethnique, les données de recensement permettent de travailler soit sur les communes, soit sur les départements<sup>14</sup>. Par ailleurs, dans la mesure où cette analyse se situe très souvent dans une approche comparative (comparer l'évolution de la ségrégation sur les différentes périodes observées ou comparer les niveaux de ségrégation entre les différentes communautés) il peut paraître satisfaisant de construire les indices sur des données communales. Ainsi, les chiffres qui seront exposés ont surtout un sens comparés les uns aux autres, et non pas en tant qu'information absolue sur le niveau de la ségrégation ethnique en France. Par ailleurs, à côté du problème du choix de l'unité spatiale, se pose celui de fixer une zone géographique d'intérêt, au sein de laquelle les unités seront comparées. Comme l'écrit E. Prêteceille, il s'agit d'une question sociologique avant d'être méthodologique : elle consiste à savoir quel est "l'ensemble dont on suppose qu'il fait ou devrait faire *société*, et dont les différenciations sociospatiales sont susceptibles de compromettre la cohésion" (Prêteceille, 2006b, p.200). Suite aux travaux classiques sur ce sujet<sup>15</sup>, la ségrégation sera étudiée dans deux espaces sociaux : le territoire entier de la France, d'une part, et le cas particulier de la région parisienne en multipliant les zones (l'Ile-de-France, la petite couronne de Paris<sup>16</sup> et la ville de Paris intra-muros).

---

13. Comme évoqué ci-dessus, plusieurs indices sont très sensibles à la taille de l'unité choisie, et accordent notamment plus de poids aux communes les plus peuplées. Néanmoins, la multiplicité des indices utilisés ci-dessous et leur plus ou moins forte sensibilité à cette disparité des tailles des communes permet de remédier du moins partiellement à ce problème.

14. Travailler sur les découpages IRIS qui représentent une échelle spatiale plus fine aurait été bien plus pertinent. Ces données ne sont malheureusement pas accessibles aux chercheurs lorsqu'ils souhaitent travailler sur des origines nationales détaillées. L'obligation de choisir la commune comme unité de mesure dans ce travail, en consitue une des principales limites, d'autant plus que lorsque l'on parle de ségrégation, les représentations sociales sont de suite rattachées à des "cités", des "quartiers défavorisés" qui, peuvent coexister au niveau infracommunal avec d'autres zones résidentielles plus aisées.

15. Aux États-Unis, une grande partie des travaux mesurent la ségrégation dans les "*metropolitan areas*" qui regroupent plusieurs comtés (*counties*) en intégrant des critères autres qu'administratifs (Logan *et al.*, 2004; Logan *et al.*, 2000; Massey et Denton, 1988).

16. Il s'agit des communes limitrophes de Paris à savoir les communes des départements suivants :

Par ailleurs, dans tous les indices présentés ci-dessous, la population majoritaire est la population des Français de naissance et la population minoritaire est celle des Français par acquisition et des étrangers. Deux niveaux de ségrégation seront alors calculés. Le premier tente de mesurer le degré de séparation entre les Français de naissance et les autres (Français par acquisition ou étrangers) dans l'espace géographique. Le second, calcule pour chaque groupe de la population minoritaire (ces groupes étant définis par leur origine nationale<sup>17</sup> : Algériens, Marocains, Asiatiques...) le degré de séparation avec les Français de naissance. On disposera ainsi d'une part d'une série d'indices pour l'ensemble de la population minoritaire et d'autre part d'une autre pour chacune des sous-populations.

### **L'évolution de la ségrégation ethnique mesurée entre toutes les communes de France**

Comme il est d'usage dans les travaux classiques sur la ségrégation, c'est l'indice de dissimilarité qui sera retenu pour représenter la dimension inégalitaire de la ségrégation. Cet indice a été calculé pour les différentes communes à partir des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. La figure II.3.1 permet de comparer l'évolution de l'indice de dissimilarité calculé pour la France entière sur la période. On mesure alors l'écart par rapport à une situation théorique où toutes les communes de France auraient une proportion équivalente de la population minoritaire. On peut ainsi lire qu'en 1999, 35.6% des non Français de naissance devraient changer de commune afin que leur distribution dans toutes les communes de France soit homogène.

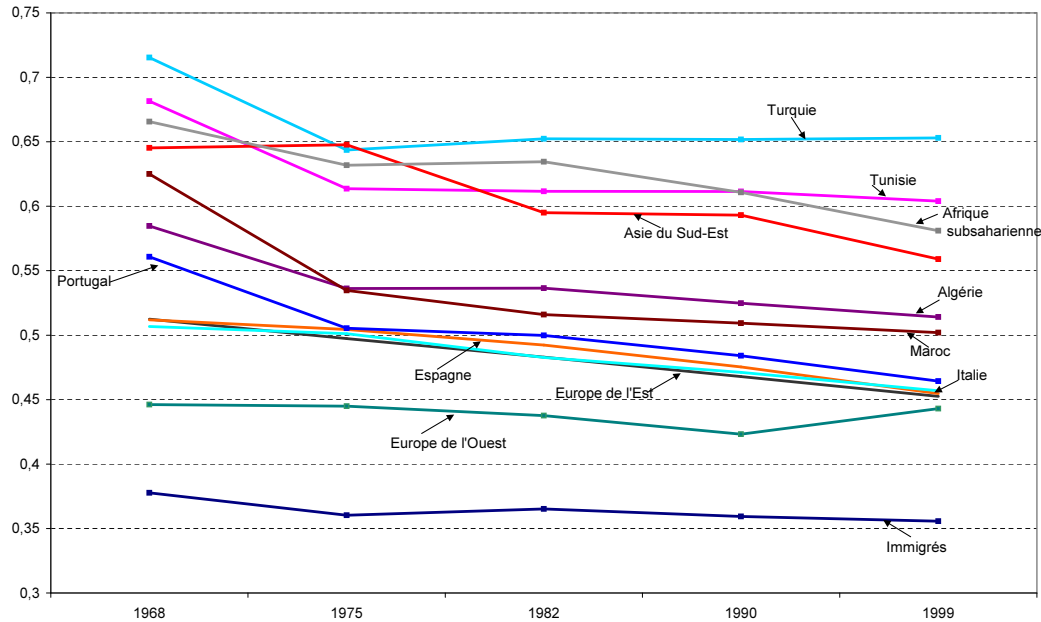
Il est d'abord frappant de remarquer la stabilité de l'indice calculé toutes origines confondues sur la période observée. Après une légère baisse entre 1968 et 1975, la valeur de l'indice stagne. En 1968, 37.7% des non-Français de naissance devaient changer de

---

75, 92, 93 et 94 soit 143 communes en 1999.

17. Nationalité antérieure pour les Français par acquisition et nationalité à la date du recensement pour les étrangers.

FIG. II.3.1: *Evolution des indices de dissimilarité calculés entre les communes de la France*



Source : Recensements de la population

communes pour que leur distribution soit homogène sur le territoire français. En 1999, ce chiffre est de 35.6%<sup>18</sup>. D'autre part, il existe de fortes différences entre les niveaux des dissimilarités pour les différents groupes. Les Turcs et les Africains (Maghreb et Afrique subsaharienne) sont les moins homogènement distribués. Les groupes européens sont les plus homogènement distribués. Parmi les Européens, ce sont les Portugais qui enregistrent les indices de dissimilarités les plus élevés. Pour toutes les communautés, l'évolution est légèrement décroissante sur la période, notamment entre 1990 et 1999. Seuls les Turcs et les Ouest-Européens venus de pays hors Portugal, Italie et Espagne connaissent une augmentation de leur indice de dissimilarité en fin de période.

Une autre façon de mesurer l'inégalité de distribution spatiale consiste à comparer la distribution observée à une distribution théorique qui est celle de l'indépendance entre la variable "commune de résidence" et la variable "origine". On peut par exemple

<sup>18</sup>. Il s'agit ainsi d'une baisse de 5.8% sur la période soit un taux de décroissance annuel moyen d'environ 0.18%.

calculer les écarts-types pour chacune des ces deux distributions (distribution théorique et distribution empirique) et comparer leur rapport pour chacune des populations étudiées. Le rapport entre l'écart-type de la population empirique et celui de la population théorique peut être perçu comme un indicateur de l'ampleur de l'écart à la distribution sous l'hypothèse d'indépendance. Le tableau II.3.1 permet de comparer la valeur de ce rapport pour les différentes groupes au fil des recensements. Ces résultats sont très

TAB. II.3.1: *Le rapport entre l'écart type empirique et l'écart type théorique de la distribution des différentes populations dans les communes françaises*

<b>Origine nationale</b>	<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>
Français de naissance	0,9788	0,9712	0,9506	0,9522	0,9504
Autres	1,4421	1,4650	1,6029	1,6457	1,6699
dont:					
Tunisie	3,6645	2,8226	3,1426	3,0075	3,0730
Asie du Sud-Est	2,8806	3,0663	2,7494	2,9262	2,7016
Afrique subsaharienne	3,8057	3,1367	2,9284	2,9024	2,6568
Turquie	3,4912	1,8457	1,9036	2,2583	2,4253
Algérie	2,2071	1,9814	2,4722	2,1110	2,1781
Maroc	2,8879	1,9222	1,6555	1,9419	2,0386
Europe de l'Est	1,6415	1,6921	1,5411	1,8148	1,7273
Italie	1,6917	1,7512	1,8932	1,6991	1,6343
Espagne	1,7698	1,8325	1,6813	1,7542	1,6209
Portugal	1,4058	1,4375	1,3169	1,5432	1,4914
Europe de l'Ouest	1,6358	1,5807	1,4346	1,5756	1,3893

Source : Recensements français de 1968, 1975, 1982, 1990 1999

Lecture : En 1999, l'écart-type de la distribution empirique des Tunisiens dans les communes de France est 3.07 fois plus élevé que celui calculé pour la distribution théorique sous l'hypothèse d'indépendance.

proches de ceux fournis par le calcul des indices de dissimilarité. Néanmoins, alors que l'indice de dissimilarité montrait une stagnation voire une légère baisse, la mesure du rapport entre l'écart type empirique et l'écart type théorique suggère une légère augmentation de l'inégalité de distribution des populations immigrées sur la période. Il est aussi frappant de remarquer les valeurs élevées du rapport pour les vagues migratoires les plus récentes en début de période (Tunisie, Asie du Sud-Est, Afrique subsaharienne). Alors qu'à partir de 1982, le rapport baisse pour les Tunisiens, les Africains, et les Algériens, il stagne, voire augmente pour les Turcs et les Asiatiques.

Il est clair que ces indices mesurent une dimension tout à fait particulière de la

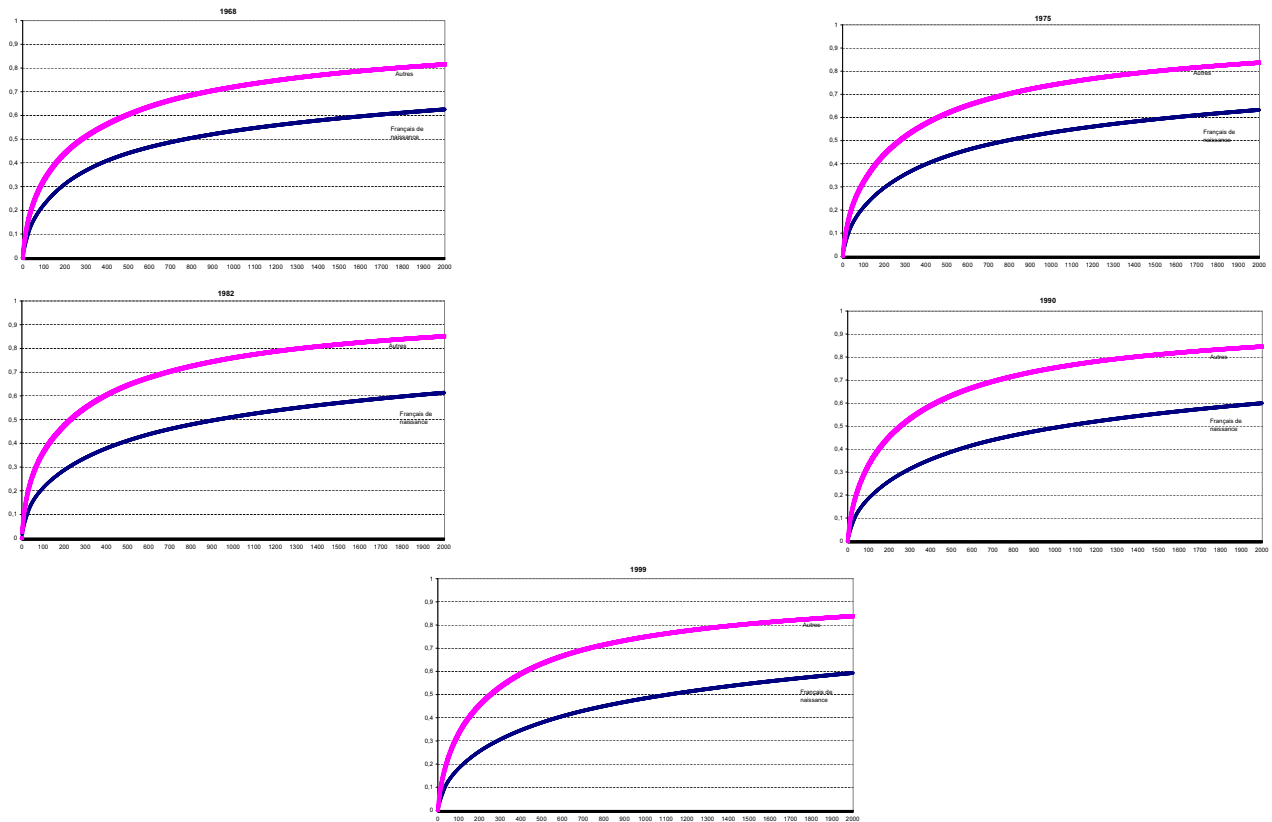
ségrégation, qui renseigne sur la distribution des populations immigrées sur le territoire national. On le sait, dans tous les pays d'immigration, les vagues migratoires ne se répartissent pas de manière homogène sur le territoire, et il s'agit ici d'un processus auto-générateur. Historiquement, les zones qui accueillent les premières vagues migratoires sont les destinations privilégiées des vagues migratoires ultérieures. Néanmoins, les deux synthèses des travaux empiriques américains sur l'immigration publiées en 1981 par D. Massey et en 2005 par M. Waters et T. Jiménez dans l'*Annual Review of Sociology* montrent que les zones d'installation des nouvelles vagues migratoires sont de plus en plus diversifiées. En France, au regard de l'indice de dissimilarité, très peu d'évolution est détectable sur 30 ans. L'inégalité entre les communes françaises quant à l'accueil de populations immigrées reste du même ordre.

Un dernier indice calculé à l'échelle de la France renforce ce constat. Il s'intéresse à la dimension de concentration de la ségrégation. On peut par exemple calculer, pour une population donnée, la proportion résidant dans les  $K$  communes les plus peuplées par cette population en France<sup>19</sup>. En faisant varier  $K$  de 1 jusqu'à 2000 (par exemple), il est possible de tracer des graphiques continus de la proportion associée à chaque valeur de  $K$ . La figure II.3.2 permet de suivre l'évolution de cet indicateur sur la période pour les Français de naissance et pour les autres populations.

On voit ainsi que la courbe des Français de naissance est toujours en deçà de la courbe des populations immigrées. En 1968, dans les 300 communes les plus peuplées par des Français de naissance, résident 36.8% de l'ensemble de la population des Français de naissance en France. Le chiffre est de 51.20% pour les populations immigrées. De plus l'écart semble se creuser entre les deux populations ; en 1999, ces chiffres sont de 30.6% pour les Français de naissance et de 53.2% pour les populations immigrées. On peut aussi calculer ces chiffres pour les différentes communautés issues de l'immigration. La figure II.3.3 trace les différentes courbes associées à chacune des communautés pour le recensement de 1999.

---

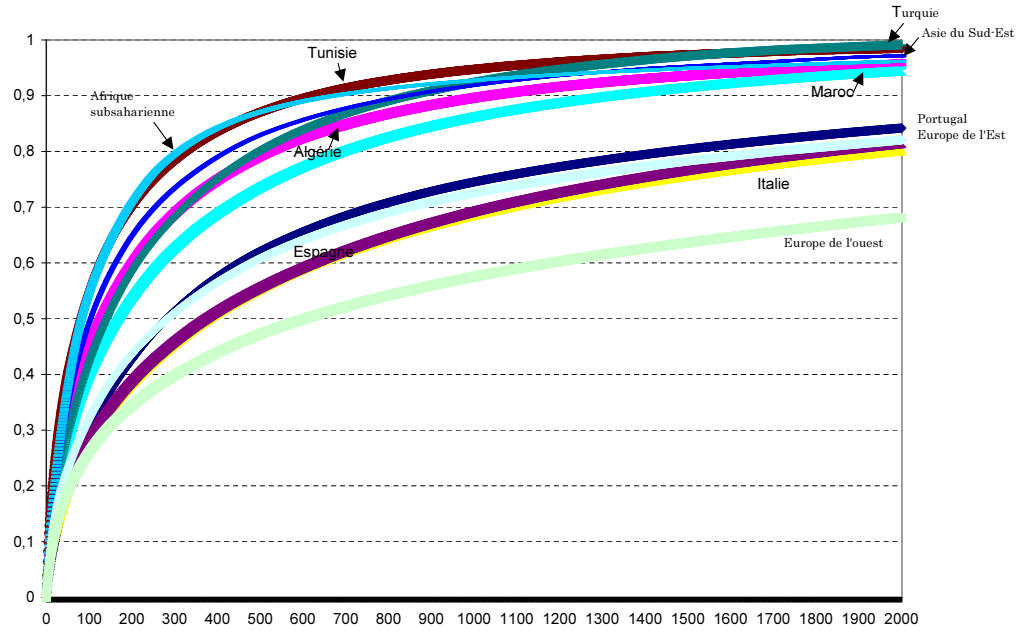
19. Voir le paragraphe méthodologique précédent.

FIG. II.3.2: *Evolution de la concentration pour les Français et les immigrés*

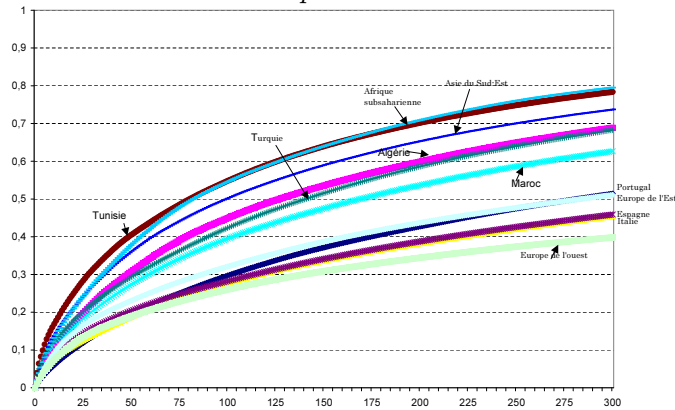
On voit ainsi, que ce sont les immigrés venue de l'Europe de l'Ouest (hors Espagne, Italie et Portugal) qui connaissent le niveau de concentration le plus bas (39.8% résident dans les 300 communes les plus peuplées cette population). Ces immigrés venus de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Allemagne, etc. sont issus de vagues migratoires relativement récentes, et ce n'est donc pas l'ancienneté de leur migration qui expliquerait leur moindre concentration. Ce sont les communautés africaines et tunisiennes qui paraissent les plus concentrées ; respectivement 79.5% et 78.4% de leurs membres résident dans les 300 communes où ils sont les plus représentés en France. Parmi les communautés non européennes, ce sont les Marocains et les Algériens qui paraissent les moins concentrés. Parmi les populations européennes, les Portugais apparaissent les plus concentrés et les Italiens les moins concentrés.

Par opposition à l'indice de dissimilarité qui mesure l'écart à une situation théorique

FIG. II.3.3: Indices de concentration pour les différentes communautés immigrées en 1999



Zoom pour  $K \leq 300$



abstraite d'égalité de distribution, on peut aussi calculer des indices de contact qui reflètent le degré d'interaction qui existe entre les populations minoritaires et la majorité. Deux types d'indices de contact sont calculés ci-dessous : l'indice d'interaction (probabilité de partager sa commune avec un Français de naissance) et l'indice d'isolement (probabilité de partager son unité avec un individu du même groupe). Le premier permet de rendre compte de la stratégie résidentielle des Français de naissance alors que le second renseigne sur le développement du réseau communautaire. Les figures II.3.4 et II.3.5 permettent de comparer la valeur de ces indices pour les différentes populations.

Pour l'aisance de l'interprétation, deux graphiques différents ont été construits : le premier trace l'évolution pour les groupes ayant connu une décroissance de leurs indices sur la période et le second pour ceux ayant connu une croissance de ces derniers.

Entre 1968 et 1999, la valeur de l'indice d'interaction passe de 83.4% à 81.2% (soit une baisse de 2.6%) : il semble donc que l'interaction entre les Français de naissance et les populations minoritaires ait baissé sur la période. Cette baisse est forte et continue pour les immigrés venus d'Afrique Subsaharienne, de Tunisie, d'Asie du Sud-Est, d'Algérie et de Turquie. Elle est surtout observable en début de période (1968-1982) pour les Portugais ; leur indice d'interaction se stabilise en fin de période. Quant aux autres populations venues du continent européen, elles connaissent une évolution opposée. Après une baisse générale entre 1968 et 1975 leurs indices d'interaction augmentent ou se stabilisent sur la période. Il semble aussi que l'évolution soit très proche pour les populations venues du Maroc.

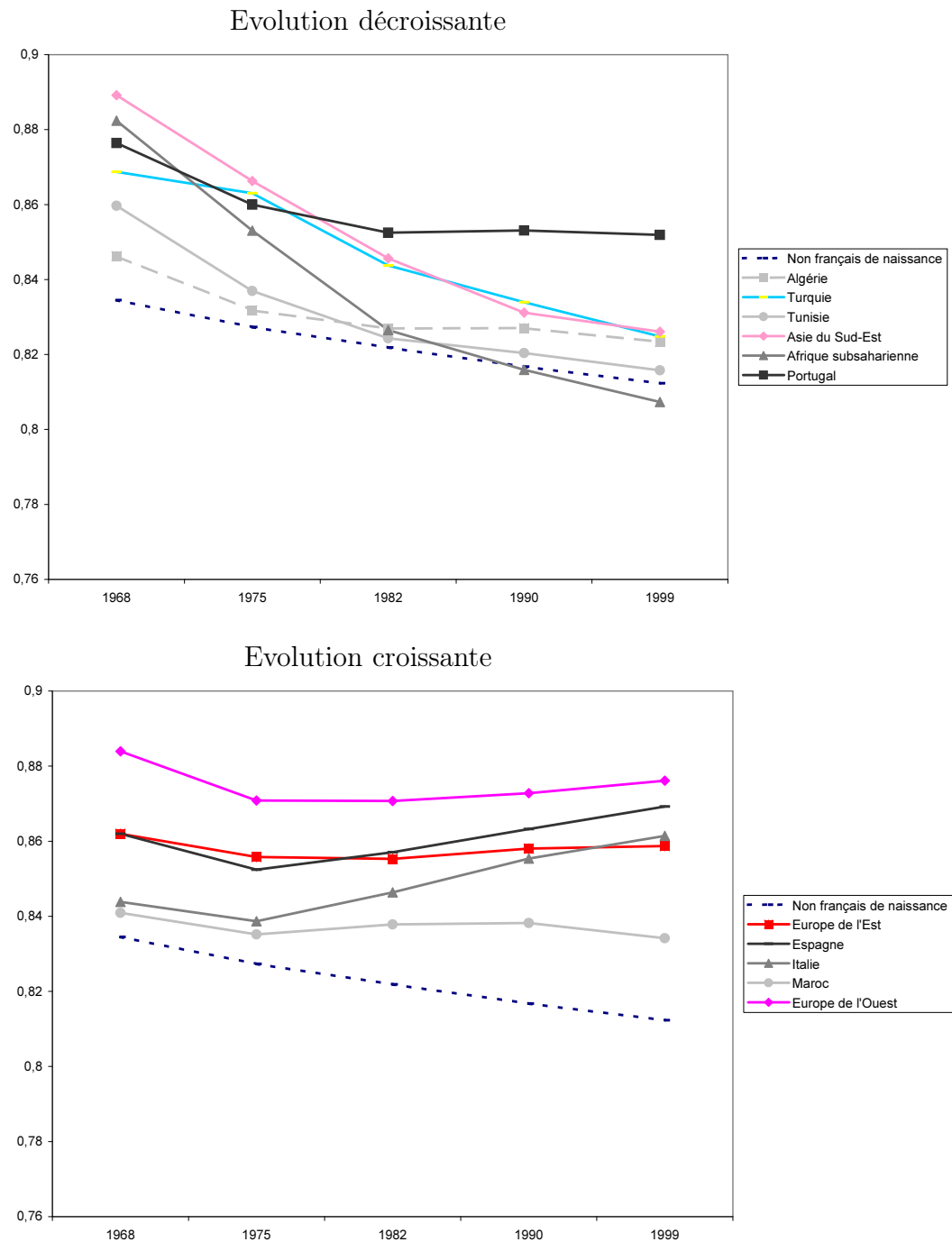
Les évolutions des indices d'isolement ne sont pas tout à fait parallèles, d'où l'intérêt de la comparaison. Lorsque l'on calcule l'indice d'isolement pour l'ensemble de la population "non-Français de naissance", on trouve une croissance continue sur la période (il passe de 14.1% à 15.8%<sup>20</sup>). Ainsi, en comparant les résultats de l'indice d'interaction et de celui de l'isolement, il semble qu'entre 1968 et 1999, les populations immigrées ont de moins en moins de contact avec les Français de naissance et de plus en plus avec d'autres immigrés. L'indice d'isolement augmente fortement pour les Africains, les Turcs, les Tunisiens et les Asiatiques sur la période. Il baisse pour les Italiens, les Espagnols et les Européens de l'Est. Les Portugais et les Algériens connaissent une augmentation de l'isolement en début de la période suivie d'une baisse en fin de cette dernière. Enfin, remarquons la forte augmentation de l'isolement des immigrés venus

---

20. Cette évolution n'est pas présentée sur les graphiques, parce que, étant donnée l'effet taille, la valeur de cet indice est bien plus forte pour l'ensemble des "non-Français de naissance" que pour les différentes communautés particulières. Sa représentation aplattirait ainsi celles des différents groupes

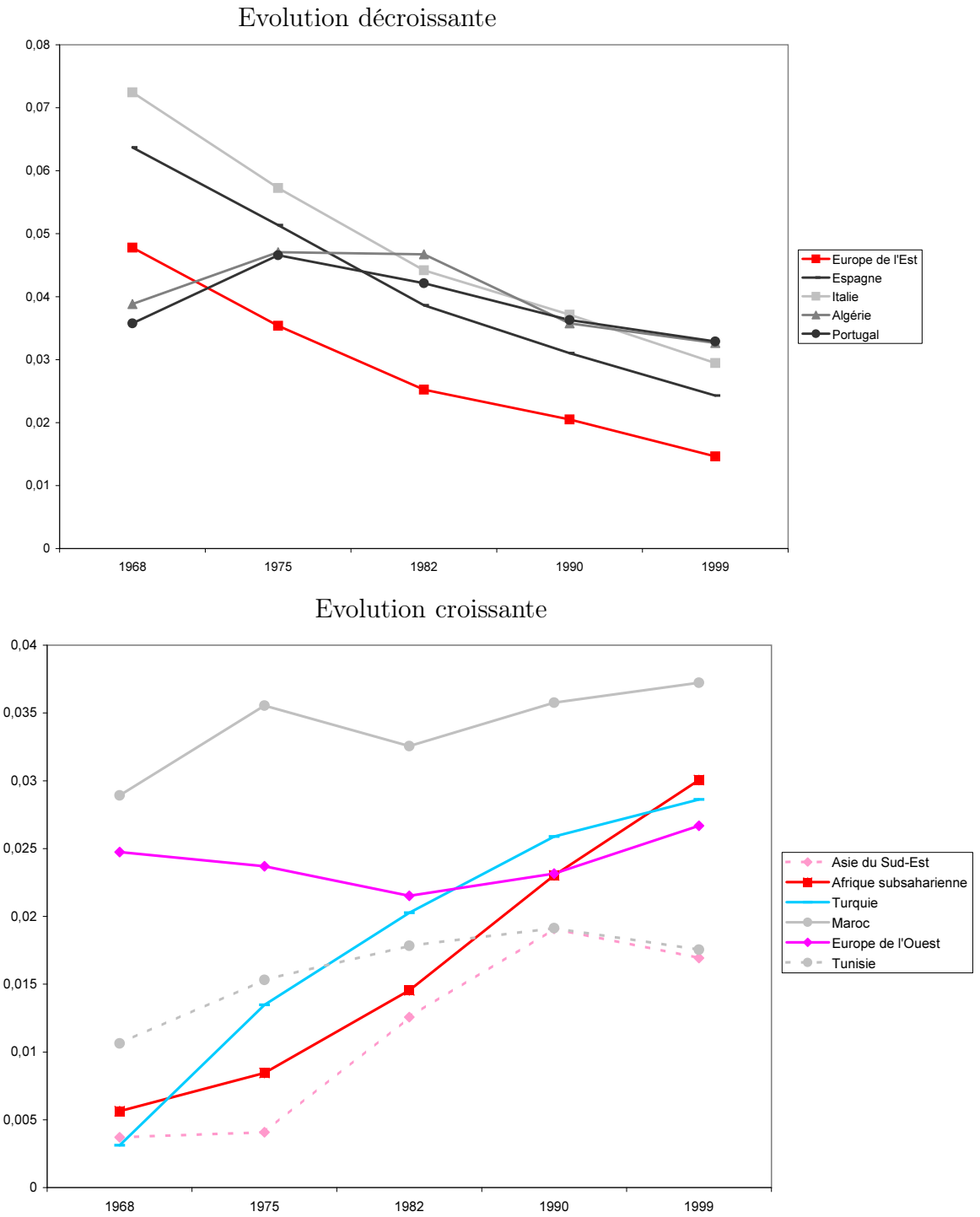


FIG. II.3.4: Evolution des indices d'interaction avec les Français de naissance



d'autres pays de l'Europe de l'Ouest à partir de 1982. Ces résultats corroborent ceux obtenus pour les indices de dissimilarité. La baisse de l'interaction entre les Français de naissance et les populations immigrées concerne surtout les non-européens. Par ailleurs,

FIG. II.3.5: Evolution des indices d'isolement par rapport aux Français de naissance



lorsque l'on examine les stratégies des groupes via le calcul de l'indice d'isolement, on voit que les Asiatiques et les Ouest-Européens présentent des évolutions croissantes sur la période.

Dans quelle mesure cette évolution de la ségrégation spatiale mesurée pour chacune des populations immigrées en France peut être liée à leur situation socioéconomique? Pour répondre à cette interrogation, il est possible d'opérer un test descriptif simple qui permet de mesurer la corrélation qui existe entre les valeurs de l'indice de dissimilarité calculées pour chaque groupe d'immigrés à chaque date du recensement, et le taux de chômage enregistré dans le même groupe à la même date<sup>21</sup>. Chacune des populations immigrées est ainsi caractérisée par deux variables: l'indice de dissimilarité et le taux de chômage à la date  $t$  du recensement. Si l'on considère qu'il s'agit de deux variables quantitatives on peut calculer un coefficient de corrélation de Pearson. On peut aussi calculer une corrélation entre l'ordre de chaque groupe des immigrés dans le classement des taux de chômage et le classement des indices de dissimilarité. Le tableau II.3.2 présente les résultats de ces deux coefficients de corrélation calculés pour chacune des cinq dates de recensement.

TAB. II.3.2: *Evolution de la corrélation entre les indices de dissimilarité spatiale et les taux de chômage pour les différentes communautés immigrées sur la période*

Année	Coefficient de corrélation de Pearson	Coefficient de corrélation de Spearman
1968	0,224	0,095
1975	0,442	0,304
1982	0,721	0,645
1990	0,706	0,674
1999	0,650	0,645

Les résultats montrent que la corrélation entre le taux de chômage et le niveau de ségrégation mesuré par l'indice de dissimilarité augmente de manière assez spectaculaire

---

21. Ce sont les taux de chômage (hommes et femmes confondus) pour les personnes âgées entre 18 et 55 ans non étudiantes et non militaires présentés dans le chapitre précédent qui ont été utilisés dans ce calcul.

sur la période. Force est de constater que cette corrélation était très faible en 1968 et qu'elle commence à décoller à partir de la crise économique de 1974. L'indice de Pearson suggère une diminution de cette corrélation à partir de 1982, alors que la corrélation de Spearman ne commence à baisser qu'à partir de 1990. Ainsi, il existe un lien de plus en plus fort entre la ségrégation et l'emploi. Rappelons que ces valeurs sont calculées ici à l'échelle de la France entière, et que l'analyse plus fine dans des zones géographiques plus réduites devrait donner des résultats encore plus forts. Il va de soi néanmoins que cette corrélation ne dit pas le sens de la liaison ; la relation causale entre la ségrégation et l'emploi nécessite un examen complexe et des données mieux appropriées. Néanmoins, les résultats simples du tableau II.3.2 suggèrent qu'une telle piste d'analyse peut avoir un grand intérêt.

### **L'évolution de la ségrégation ethnique mesurée dans la région parisienne**

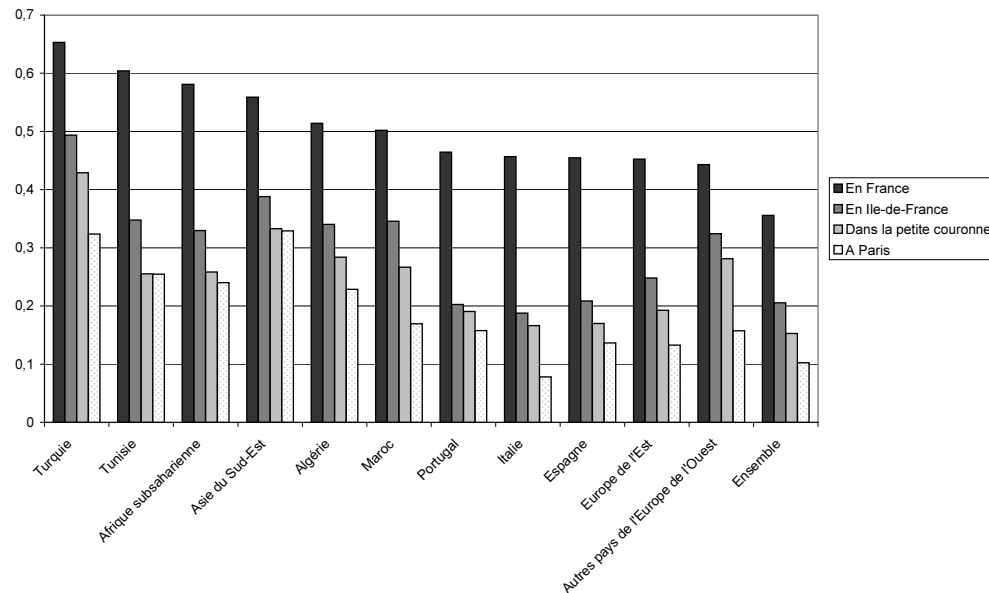
Afin d'affiner l'analyse, et de comparer des communes plus comparables, il est nécessaire de s'approcher de la métropole comme unité géographique dans laquelle la ségrégation se vit et se mesure. Si l'on choisit de se restreindre aux communes de l'Ile-de-France, par exemple, tout se passe comme si, au lieu de supposer que, pour rétablir l'égalité de distribution, les individus se déplacent dans toutes les communes de la France, on suppose qu'ils le font uniquement dans les communes de l'Ile-de-France, ce qui est plus vraisemblable d'un point de vue sociologique.

Afin de multiplier les niveaux d'analyse, et de tester la robustesse de résultats, on examinera les indices de dissimilarité au sein de la région Ile-de-France, dans la petite couronne de Paris ou encore dans la ville de Paris<sup>22</sup>. La figure II.3.6 permet de comparer ces indices de dissimilarité pour les différents groupes d'immigrés en 1999. Remarquons que la valeur de l'indice diminue avec la taille de l'unité géographique. À Paris, 10.2% des non français de naissance devraient changer d'arrondissement pour aboutir à une

---

22. On examine la distribution des habitants de l'Ile-de-France entre les différentes communes de cette région, ceux de la petite couronne entre les différentes communes de cette zone, et ceux de la ville de Paris entre les différents arrondissements.

FIG. II.3.6: *Indices de dissimilarité calculés pour la France, l'Ile-de-France, la petite couronne et Paris en 1999*

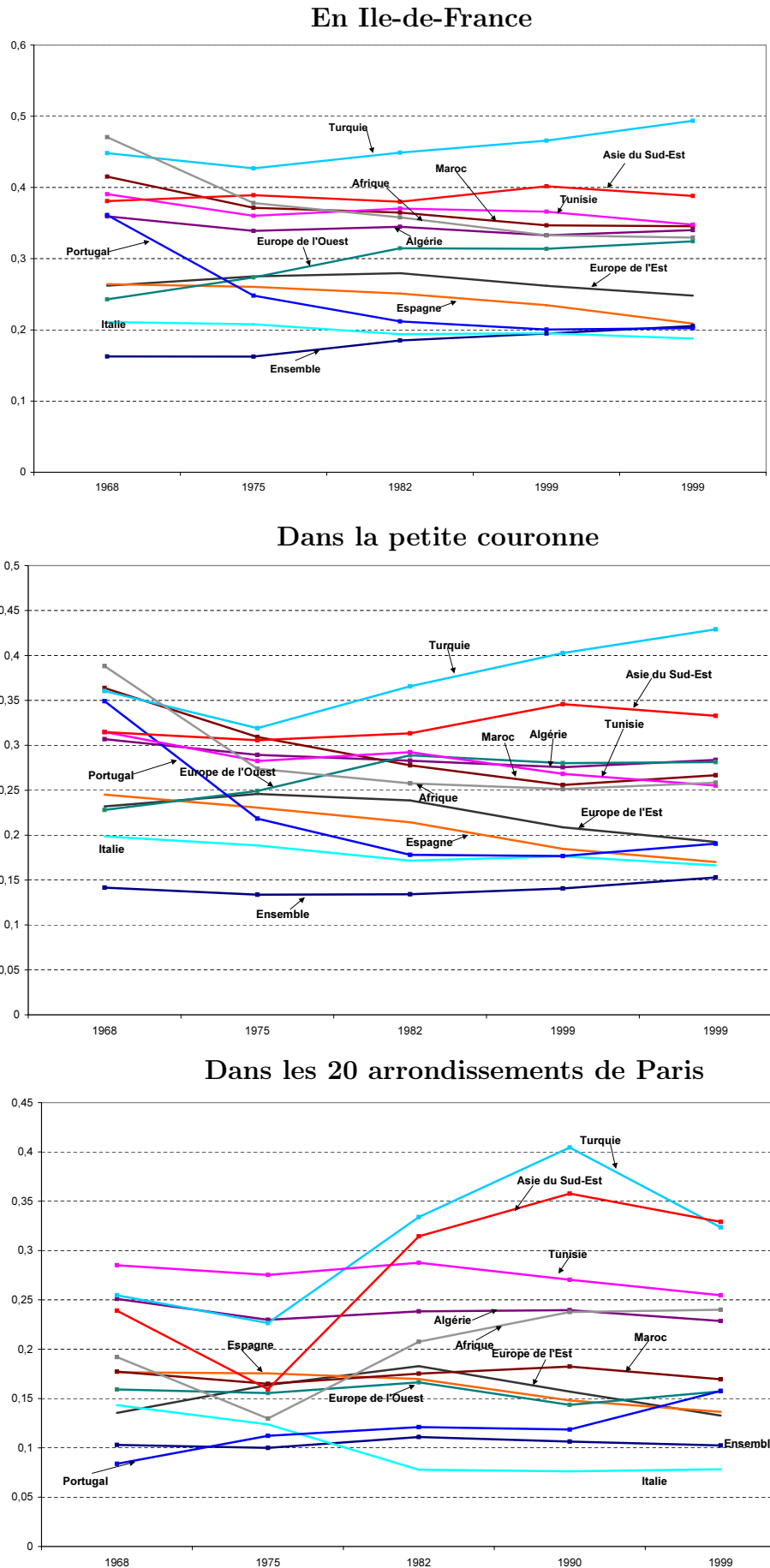


distribution homogène; le taux est de 15.3% dans la petite couronne de Paris, 20.5% lorsque l'on considère la région Ile-de-France et rappelons le, de 35.6% dans l'ensemble de la France.

Par ailleurs, l'ordre demeure quasiment le même pour les différents groupes. Quelques exceptions sont tout de même à noter : les immigrés originaires d'Asie du Sud-Est présentent des indices de ségrégation plus élevés à Paris et en Ile-de-France que les immigrés venus d'Afrique, alors qu'à l'échelle globale de la France, leur ségrégation semblait légèrement inférieure. Si on ne s'intéresse qu'à l'Ile-de-France, la petite couronne ou Paris, il s'agit d'ailleurs, avec les Turcs, des communautés les plus ségréguées. Cette inversion est encore plus marquée pour les immigrés venus de l'Europe de l'Ouest (hors Espagne, Italie et Portugal) présentant des indices de ségrégation bien plus forts à Paris et en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire français.

La figure II.3.7 permet de rendre compte de l'évolution des indices dans la ville de Paris, dans la petite couronne de Paris, et dans la région de l'Ile-de-France.

FIG. II.3.7: Evolution des indices de dissimilarité calculés pour différentes zones de la région parisienne



On voit ainsi que l'échelle géographique affecte la mesure de la ségrégation. Cette dernière semble augmenter en Ile-de-France entre les Français de naissance et les autres catégories de la population sur la période. Pour la petite couronne, l'augmentation de la ségrégation apparaît plus modérée, et dans la ville de Paris, l'évolution semble plus stable<sup>23</sup>.

Ces évolutions générales ne sont pas valides pour tous les groupes d'immigrés. En général, pour les vagues migratoires les plus récentes, l'augmentation forte des indices en début de période traduit la formation d'un réseau communautaire dense (ceci apparaît clairement pour les Turcs et les Asiatiques par exemple). Quelle que soit la zone géographique retenue, les Turcs semblent être la population la plus fortement ségréguée à partir de 1975 en Ile-de-France et dans la petite couronne, et de 1982 à Paris (près de 50% des Turcs devraient changer de commune pour être également distribués entre les communes de l'Ile-de-France en 1999). Leurs indices de ségrégation marquent une forte augmentation sur la période, notamment lorsqu'ils sont calculés en Ile-de-France ou dans la petite couronne de Paris. Les originaires d'Asie du Sud-Est sont également fortement ségrégués ; néanmoins leurs indices connaissent une baisse sur la dernière période inter-censitaire (1990-1999). Viennent ensuite les populations maghrébines. Leurs indices sont caractérisés par une évolution décroissante en début de période et bien plus stable en fin de cette dernière. Si l'on considère la petite couronne de Paris, seuls les Tunisiens connaissent une nette baisse de leurs indices entre 1990 et 1999. Il est frappant de remarquer le niveau très proche des indices pour les populations africaine (Afrique subsaharienne et Maghreb). Enfin, les Espagnols, les Italiens et les Portugais connaissent une nette baisse de leurs indices sur la période lorsque

---

23. Le cas de la ville de Paris se distingue fortement des autres zones étudiées. L'attrait des classes supérieures pour Paris est tel que le niveau de mixité y est bien plus fort que dans les zones à proximité. Ce résultat ressort dans le travail de Lagrange (2006) comparant le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris aux communes du bassin de Seine-aval ou celui de S. Péchoux (2004) sur le 20<sup>e</sup> arrondissement. Notons toutefois que cet attrait des classes aisées pour Paris peut aussi accentuer la ségrégation dans certains quartiers. Les travaux de P. Simon (2000) sur la "gentrification" du quartier de Belleville, montrent que le caractère "ethnique" de ce dernier, qui constituait un des facteurs d'attraction des classes aisées, ne cesse de diminuer avec leurs arrivées croissantes. Ces dernières sont en effet à l'origine d'une forte hausse des loyers qui repousse les immigrés et les classes populaires hors du quartier.

l'on considère l'Ile-de-France ou la petite couronne, et une évolution moins régulière lorsqu'on limite la comparaison aux vingt arrondissements de Paris.

Pour mieux percevoir le sens de ces indices de ségrégation, on peut les utiliser pour représenter les cartes des zones concernées. Les cartes ci-dessous colorient les communes selon leur niveau de ségrégation calculé par l'indice de dissimilarité en 1999<sup>24</sup>. Deux plages de couleurs sont utilisées selon le signe de la contribution de la commune à l'indice de dissimilarité : la couleur bleue concerne les communes qui présentent des contributions négatives (elles devraient accueillir la population minoritaire pour atteindre une distribution homogène) alors que la couleur rouge concerne les communes qui contribuent positivement à l'indice (elles devraient connaître des départs de la population minoritaire pour atteindre une distribution homogène). Pour chacune des plages de couleur (bleu ou rouge) trois sous-couleurs<sup>25</sup> sont utilisées traduisant l'intensité de la ségrégation (c'est à dire le niveau de la contribution). Ainsi, une commune colorée en rouge foncé fait partie des communes qui devraient les premières connaître un déplacement de leur population minoritaire, alors que les communes colorées en bleu foncé sont celles qui nécessitent le plus d'accueillir cette dernière. Les communes colorées en couleurs claires, sont les plus proches du niveau de la distribution homogène. La figure II.3.8 représente le région Ile-de-France dont les communes ont été colorées selon le principe explicité ci-dessus en prenant comme population minoritaire l'ensemble des non français de naissance toutes origines confondues.

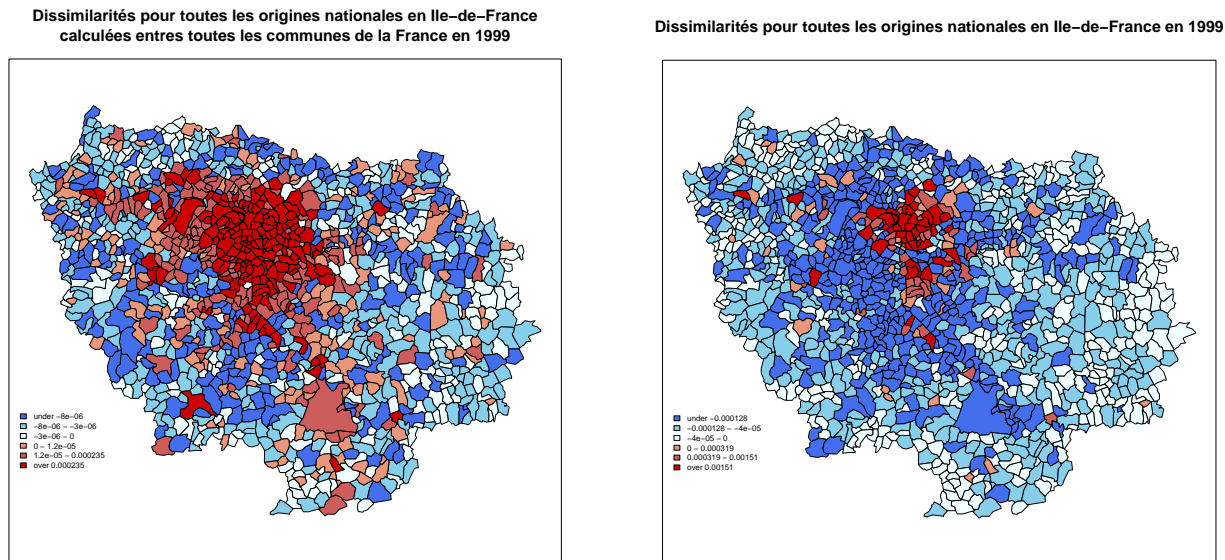
La première carte utilise l'indice de dissimilarité calculé entre toutes les communes de la France alors que la seconde compare les communes de l'Ile-de-France entre elles. On voit ainsi que par rapport à toutes les communes de France, c'est toute la région parisienne qui apparaît en rouge foncé et s'oppose aux autres communes excentrées

---

24. Je tiens ici à remercier très chaleureusement M. Gidel (GECKO-Paris X) et R. Rathelot (CREST-INSEE) pour leurs précieuses directives pour la construction de ces cartes.

25. Rouge foncé, rouge et rose pour la teinte rouge, bleu foncé, bleu clair et bleu ciel pour la teinte bleue.



FIG. II.3.8: *Cartes des dissimilarités en Ile-de-France*

qui sont colorées soit en rouge ou bleu clairs, soit en bleu foncé. Si l'on se limite à la comparaison des communes de l'Ile-de-France entre elles, les couleurs des communes sont fortement modifiées. Si c'est toujours la région parisienne qui s'oppose au reste, une nouvelle opposition apparaît entre les communes à l'est (colorées en rouge foncé) et les communes à l'ouest de Paris (colorées en bleu foncé). Plus on s'éloigne de Paris plus la valeur absolue des indices de dissimilarité est faible et plus les couleurs des communes s'éclaircissent. De plus, les vingt arrondissements de Paris ne sont plus tous colorés en rouge, seuls les communes du nord-est le sont fortement mais aussi le 16<sup>e</sup> arrondissement, on y reviendra. Ainsi on voit bien que le choix de l'échelle géographique à laquelle la ségrégation se mesure affecte les résultats. Il peut sembler plus pertinent de comparer les communes de l'Ile-de-France entre elles qu'à l'ensemble des communes de la France.

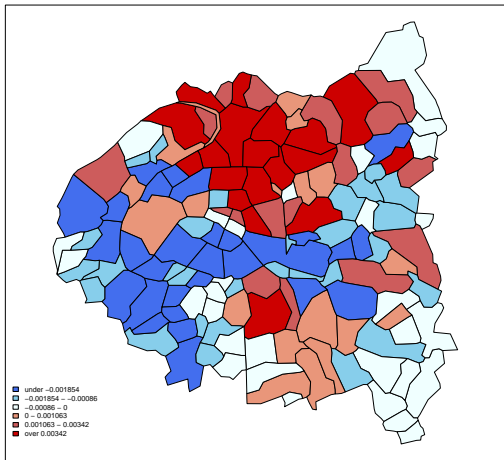
À côté de ce problème du choix de l'échelle géographique se pose celui du choix de la population minoritaire. Trouver que les populations immigrées sont ségréguées dans le nord-est de Paris a-t-il réellement un sens? Ne s'agit-il pas d'un résultat très sensible à la population choisie?

Pour répondre à ces questions, la figure II.3.9 compare les communes de la petite couronne de Paris entre elles au regard de leur contribution à l'indice de dissimilarité, et cela pour différentes populations. La première carte de la série, représente les communes colorées selon leur niveau de dissimilarité calculé toutes origines confondues. On retrouve ainsi le résultat précédent : ce sont les communes nord-est de Paris qui devraient connaître le plus de départs d'immigrés de préférence vers les "beaux quartiers" du sud-ouest, qui quant à eux, devraient en accueillir plus pour aboutir à une distribution homogène. Le centre de la ville de Paris ainsi que les arrondissements du sud apparaissent en bleu foncé : ils devraient accueillir des immigrés. Les communes du sud-est de Paris présentent quant à elles des contributions positives à l'indice de dissimilarité même si le niveau de cette dernière n'est pas toujours très fort (il s'agit d'une couleur rouge ou rouge clair). Cependant, cette réalité n'est plus la même lorsqu'on se focalise sur les différentes communautés immigrées.

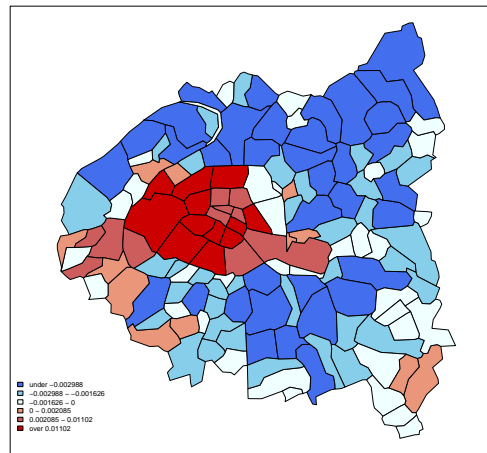
Les Algériens, les Tunisiens et les Africains sont ségrégués au nord-est de Paris et très peu présents dans le centre ou à l'ouest. Ils sont ainsi massivement présents dans la banlieue ouvrière traditionnelle de la région parisienne. Mais il ne s'agit pas de la situation de toutes les populations immigrées. Les Asiatiques par exemple, sont très fortement ségrégués dans bien moins de communes : il s'agit des 13<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris et des communes limitrophes du sud-est et du nord-est de ces deux arrondissements. Les Portugais, quant à eux, occupent très fortement l'est de la petite couronne, ainsi que les 16<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de la ville. Ainsi, lorsque dans la carte de l'Ile-de-France, le 16<sup>e</sup> arrondissement apparaît en rouge, il s'agit d'une ségrégation qui ne concerne que deux populations bien spécifiques : les Portugais et les Ouest-Européens. Dans toutes les autres cartes le 16<sup>e</sup> arrondissement apparaît en bleu foncé.

FIG. II.3.9: Cartes des dissimilarités dans la petite couronne de Paris

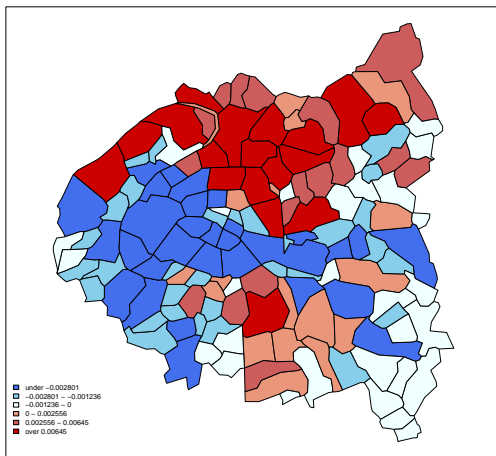
Dissimilarités pour toutes les origines nationales calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



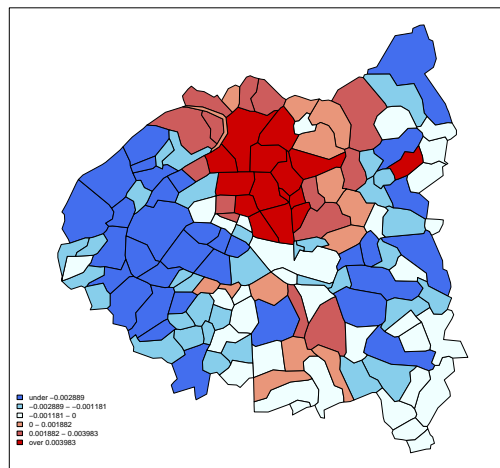
Dissimilarités des Européens de l'Ouest calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



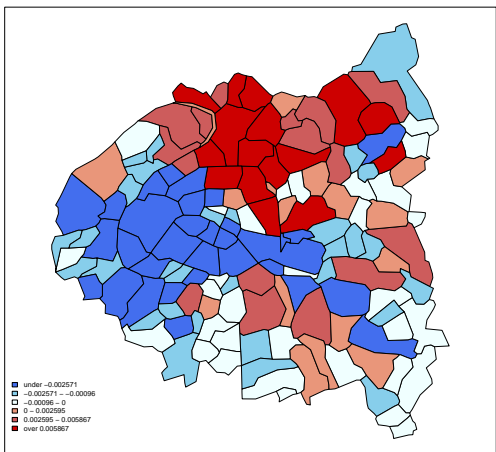
Dissimilarités des Algériens calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



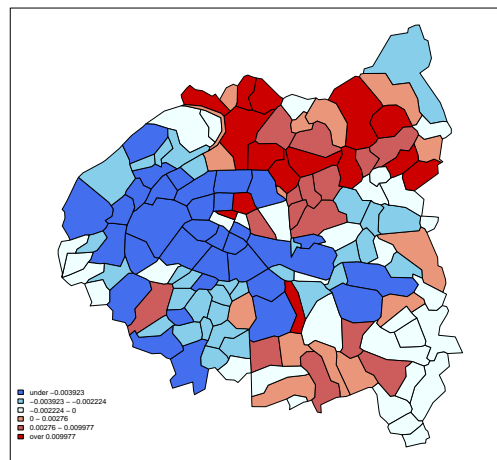
Dissimilarités des Tunisiens calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



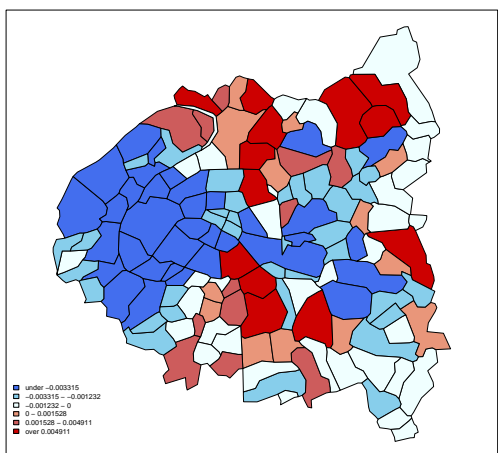
Dissimilarités des Africains calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



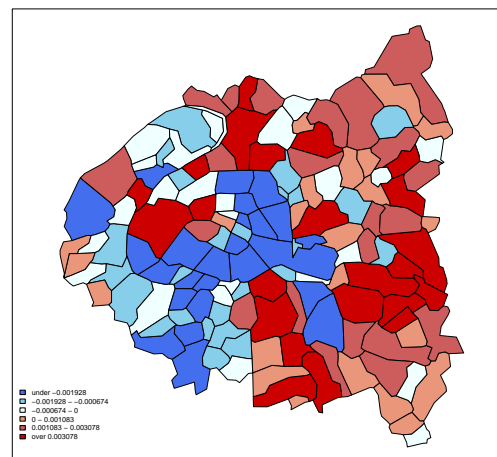
Dissimilarités des Turcs calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



Dissimilarités des Sud-Est Asiatiques calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



Dissimilarités des Portugais calculées dans la petite couronne de Paris en 1999



Le cas de Ouest-Européens est très instructif : lorsque l'on représente leurs indices de dissimilarité dans les communes de la petite couronne, on voit qu'ils sont fortement ségrégués dans le centre de Paris, à l'exception notable des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements<sup>26</sup>.

Ainsi, on voit bien que calculer des indices globaux de ségrégation qui comparent les Français de naissance aux autres populations n'est pas satisfaisant. La ségrégation n'a pas lieu uniquement à l'encontre des immigrés : il existe une ségrégation entre les populations immigrées elles mêmes, qui révèle bien le traitement inégal donc elles font l'objet. Les cartes exposées ci-dessus montrent que les Turcs, les Maghrébins et les autres Africains ne sont pas uniquement ségrégués des Français de naissance ; ils le sont aussi des Européens de l'Ouest qui on le sait, représentent une catégorie fortement privilégiée des immigrés (majoritairement des cadres fortement diplômés). On peut aussi faire le même type d'analyse sur uniquement les vingt arrondissements de Paris (figure II.3.10). En comparant les cartes des indices de dissimilarité tour à tour selon qu'ils soient calculés pour toutes les origines nationales *versus* les Français de naissance, ou uniquement pour les Algériens et les Ouest-Européens (*versus* les Français de naissance), on voit bien que la première carte gomme fortement les différences. Les Algériens sont ségrégués au nord-est de Paris et très faiblement présent au centre ou à l'ouest de la ville. Or, c'est dans ces deux dernières zones que les Européens de l'Ouest sont les plus fortement ségrégués.

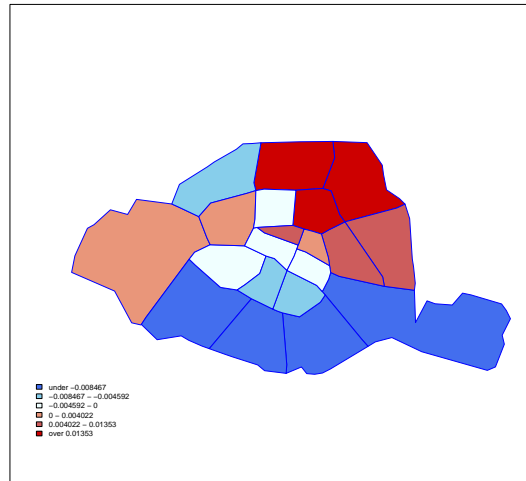
Ainsi, l'analyse de la dimension inégalitaire à travers le calcul de l'indice de dissimilarité permet d'attirer l'attention sur les multiples visages de la réalité ségrégationniste. Multiplier les zones géographiques de référence et les populations étudiées est

---

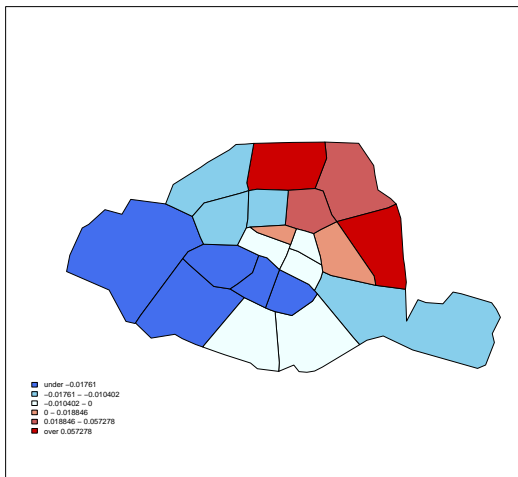
26. Signalons ici que cette occupation du centre de la métropole par les minorités favorisées s'oppose au cas de figure américain, où ces dernières sont plutôt caractérisées par le phénomène de *suburbanization*, c'est à dire l'éloignement des centre-villes progressivement "envahis" par les minorités ethniques défavorisées et les classes populaires. Ce phénomène est notamment décrit dans un travail de R. Alba, J. Logan et K. Crowder sur les quartiers occupés par les Irlandais, Allemands, et Italiens dans la région de New York entre 1980 et 1990 (Alba *et al.*, 1997).

FIG. II.3.10: *Cartes des dissimilarités à Paris*

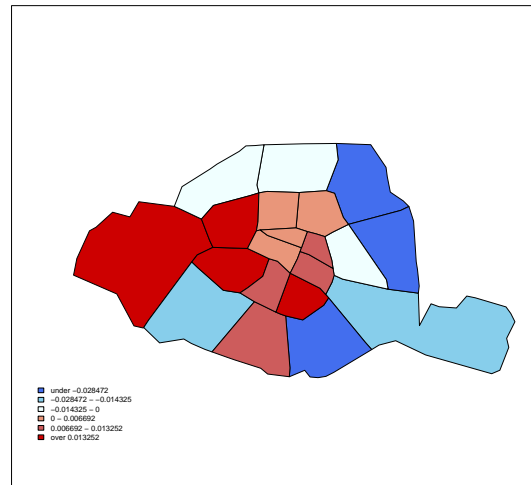
Dissimilarités pour toutes les origines nationales en 1999  
calculées entre les arrondissements de Paris



Dissimilarités des Algériens en 1999  
calculées entre les arrondissements de Paris



Dissimilarités des Européens de l'Ouest en 1999  
calculées entre les arrondissements de Paris



un exercice nécessaire lorsqu'on tente de fournir une mesure objective de la ségrégation spatiale. Les exemples explicités ci-dessus le montrent bien : les indices ne sont pas aptes à eux seuls à décrire la réalité spatiale ; la pertinence de leur interprétation repose sur une démarche interactive qui multiplie les paramètres, et insiste sur les limites d'une mesure globale. Si au regard de l'inégalité de distribution, la ségrégation est apparue d'intensité et de caractéristiques aussi disparates selon les populations, qu'en est-il lorsque l'on examine une autre dimension de la ségrégation, toute aussi importante, à savoir celle du regroupement spatial?

### La mesure de regroupement

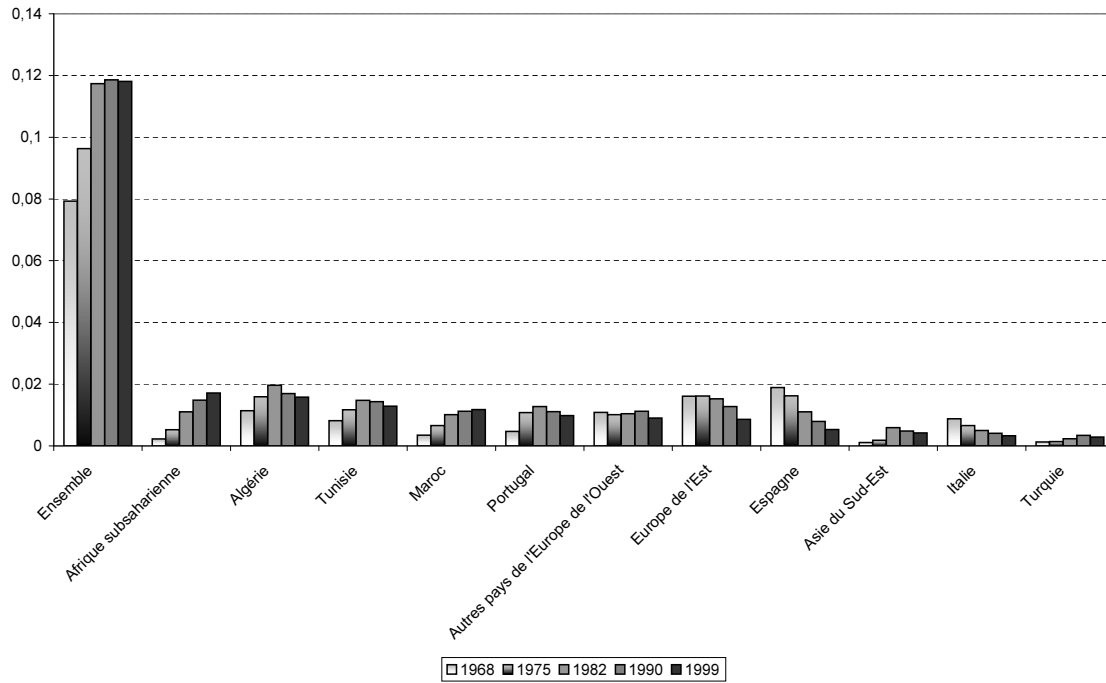
Il est probable que la dimension de la ségrégation qui présente l'impact le plus fort sur les représentations sociales soit non pas uniquement l'inégalité de distribution entre les unités géographiques, mais aussi le fait que les zones ségréguées soient très proches les unes des autres formant une enclave ethnique. Il s'agit de la dimension de regroupement, ou encore de ghettoïsation (clustering dans la terminologie anglo-saxonne). Les indices de regroupement présentés ci-dessous prennent en compte la contiguïté des communes où les différentes communautés sont présentes. Deux types d'indices sont calculés pour la petite couronne et pour l'Ile-de-France : l'indice de regroupement absolu (ACL) et la moyenne des proximités inter-groupe (SP)<sup>27</sup>. Les figures II.3.12 et II.3.11 représentent la distribution de ces indices sur la période.

On voit ainsi que quel que soit l'indice retenu, le regroupement des populations immigrées augmente nettement sur la période dans la petite couronne comme dans l'Ile-de-France. Le niveau des indices apparaît relativement sensible aux choix de la zone. Néanmoins, quelle que soit cette dernière, et quel que soit le type d'indice, ce sont les immigrés venus d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne) qui semblent être les plus regroupés. Pour l'Afrique subsaharienne, ces indices sont en croissance continue sur la période. Pour les populations venues du Maghreb, ils connaissent un léger fléchissement en fin de période, notamment pour les Tunisiens. Les seules populations pour lesquelles tous les indices donnent une décroissance nette sur la période sont les Espagnols, les Italiens, et dans une moindre mesure les Européens de l'Est. On voit ainsi l'intérêt de comparer les indices de dissimilarité avec l'indice de regroupement. Alors que le premier donne une mesure objective de l'inégalité de distribution, le second se prête plus à une interprétation en termes des stratégies d'acteurs, et notamment l'attitude de la majorité. Un bon exemple peut être trouvé dans le cas des Asiatiques ; alors que leurs indices de dissimilarité étaient parmi les plus forts dans la région parisienne,

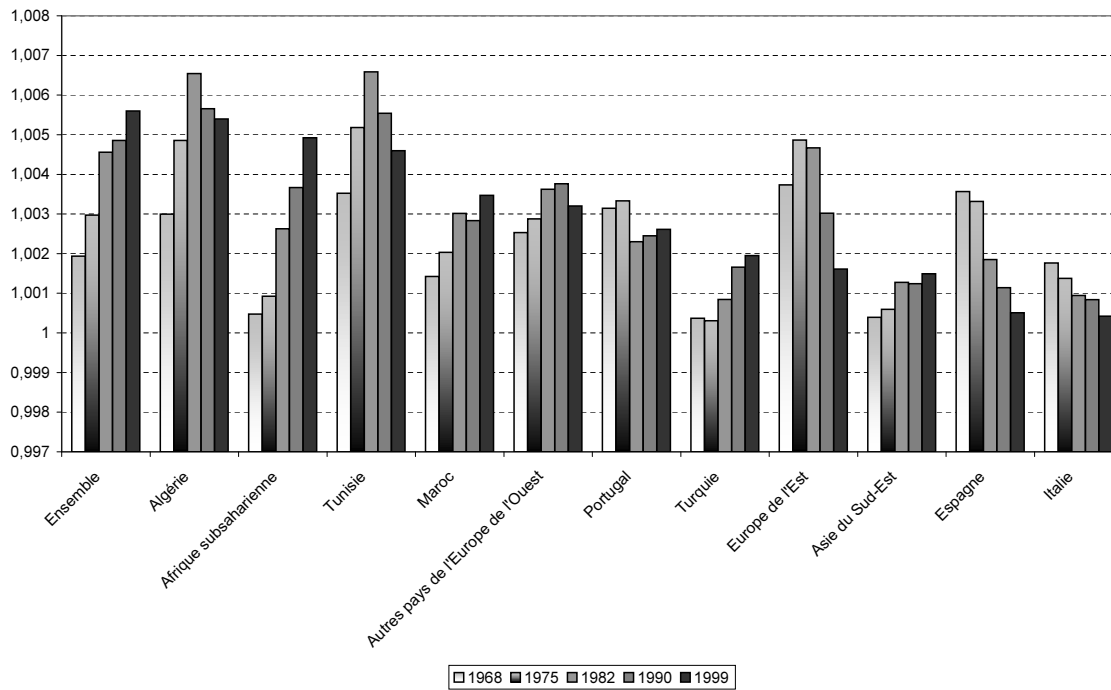
---

27. Pour plus de détails, voir le paragraphe méthodologique précédent (p.192-197).

FIG. II.3.11: *Evolution des indices de regroupement pour la petite couronne*  
ACL

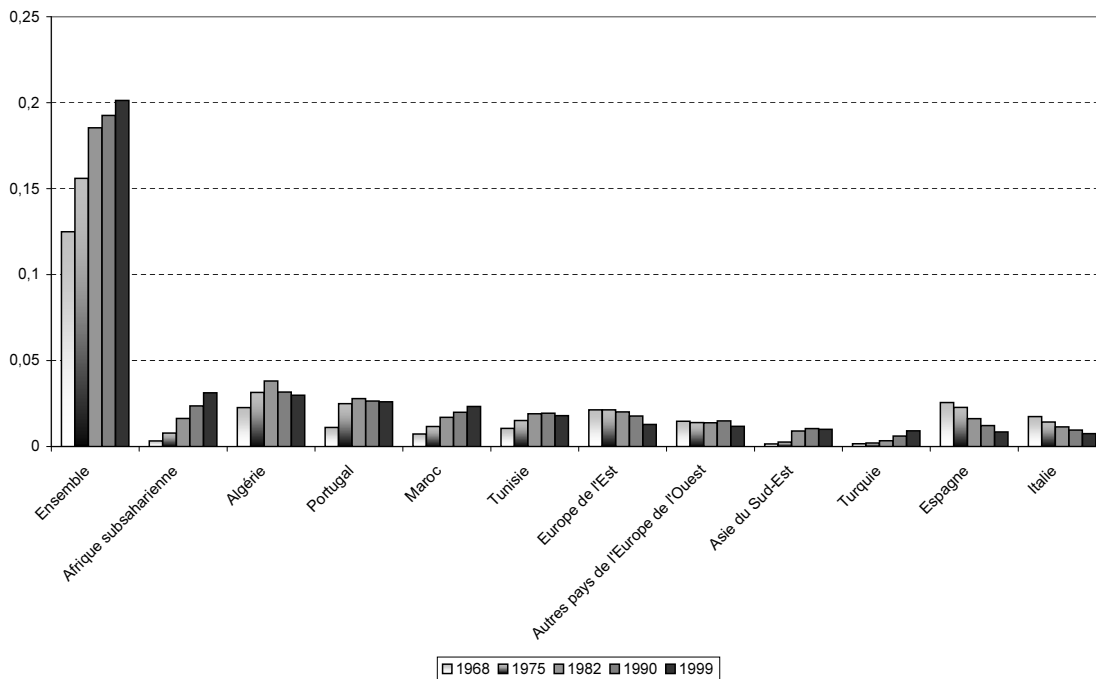


SP

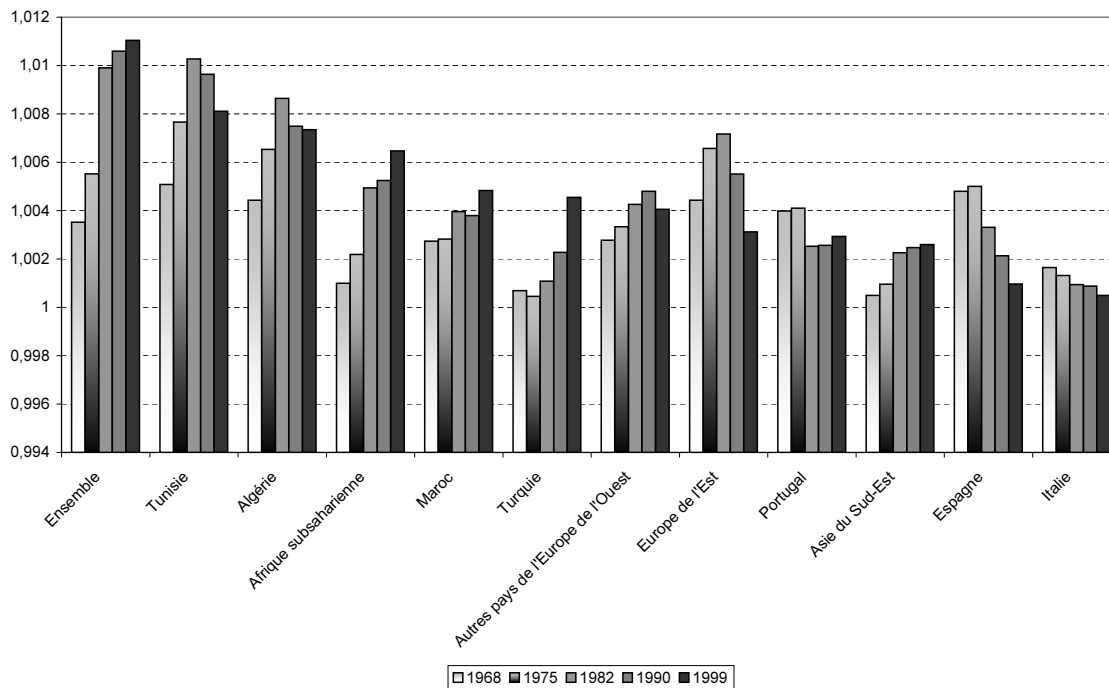


Ces indices mesurent le degré de contiguïté entre les communes où les populations minoritaires sont ségréguées. Le premier (ACL) est une mesure du regroupement absolu, et le second fournit une mesure moyenne de ce dernier (voir p.192-197).

FIG. II.3.12: Evolution des indices de regroupement pour l'Ile-de-France  
ACL



SP



Ces indices mesurent le degré de contiguïté entre les communes où les populations minoritaires sont ségréguées. Le premier (ACL) est une mesure du regroupement absolu, et le second fournit une mesure moyenne de ce dernier (voir p.192-197).

leurs indices de regroupement sont faibles, même s'ils augmentent sur la période. Cela semble traduire le fait que l'inégalité de leur distribution émane plus d'une stratégie vo-



lontaine de formation d'un réseau que d'une exclusion de la part de la société centrale. Pour les Africains, les très forts indices de regroupement semblent au contraire suggérer que non seulement ces populations sont inégalement distribuées sur le territoire, mais en plus, les communes qui les accueillent de manière massive sont très proches les unes des autres, comme mises à l'écart du reste de la population. Ces interprétations nécessitent d'être consolidées par des travaux qui utilisent des informations précises sur la mobilité des individus et qui permettent de suivre la dynamique de formation de ces zones de regroupement. Néanmoins, les résultats de cet indice semblent suggérer un certain échec des politiques publiques de la ville (notamment celles menées dans la région parisienne), puisqu'on observe clairement une hausse régulière des indices pour les populations les plus défavorisées sur les trente dernières années.

Quelles conclusions faut-il tirer de ces différents indicateurs de la ségrégation en France? Les tableaux II.3.3 et II.3.4 permettent de synthétiser les résultats précédents.

TAB. II.3.3: *Comparaison des différentes mesures de la ségrégation en France*

	Indices d'inégalité		Indices de contact		Indices de concentration
	Dissimilarité	Ecart-type	Interaction	Isolement	Concentration-200
Afrique subsaharienne	-+--	----	----	++++	-+--
Algérie	-+--	-+-+	--+-	+---	+---
Asie du Sud-Est	+---	++-	----	+++-	+++-
Espagne	----	++-	-+++	----	----
Europe de l'Est	----	----	--++	----	--++
Europe de l'Ouest	---+	--+-	--++	--++	--++
Italie	----	++-	-+++	----	----
Maroc	----	-+-+	-++-	+---	+---
Portugal	----	++-	--+-	+---	+---
Tunisie	----	-+-+	----	+++-	+++-
Turquie	-+-+	-+++	----	++++	++++
Ensemble	-+--	++++	----	++++	+--+

Ils rapportent le signe de l'évolution sur les quatre périodes inter-censitaires observées pour chacun des indices et pour chacune des populations étudiées. Ils fournissent aussi une indication sur les différences de niveau des indices entre les groupes en remplissant en gris foncé les cases des trois communautés caractérisées par les valeurs les

TAB. II.3.4: Comparaison des différentes mesures de la ségrégation dans la région parisienne

	Indices de dissimilarité			Indices de regroupement			
	Dissimilarité Ile de France	Dissimilarité petite couronne	Dissimilarité Paris	ACL Ile-de-France	ACL Petite couronne	SP Ile-de-France	SP Petite couronne
Afrique subsaharienne	-+++	-+++	-+++	++++	++++	++++	++++
Algérie	-+-	-+-	-+-	++-	++-	++-	++-
Asie du Sud-Est	-+-	-+-	-+-	+++	++-	++++	+++
Espagne	----	----	----	----	----	+--	----
Europe de l'Est	++-	++-	++-	----	++-	++-	++-
Europe de l'Ouest	-+-	-+-	-+-	--+	-+-	+++	+++
Italie	---+	---+	---+	----	----	----	----
Maroc	-+-	-+-	-+-	++++	++++	+++	+++
Portugal	+++	+++	+++	++-	++-	+++	++-
Tunisie	-+-	-+-	-+-	+++	+++	+++	+++
Turquie	-+-	-+-	-+-	++++	+++	-+++	-+++
Ensemble	-+-	-+-	-+-	++++	+++	++++	++++

plus "ségréguées" pour chacun des indices, et en gris clair celles des trois communautés caractérisées par les valeurs les moins ségréguées. Lorsqu'on regarde l'ensemble des populations immigrées le bilan semble assez négatif: si les indices de dissimilarités suggèrent une baisse de l'inégalité de la distribution, notamment en fin de période, les indices de contacts reflètent une baisse de l'interaction et une augmentation de l'isolement en France, et les indices de regroupement indiquent une augmentation de ce dernier en Ile-de-France et dans la petite couronne de Paris.

Il existe néanmoins de fortes disparités entre les différents groupes à la fois au regard du niveau de la ségrégation et de son évolution. Pour comparer la dimension spatiale de l'intégration de ces groupes, il est apparu très instructif de multiplier les mesures. Les cas des Portugais et Sud-Est-Asiatiques sont intéressants à cet égard. Il s'agit de deux communautés de tailles très différentes: les Portugais représentent la première communauté immigrée en 1999 alors que les immigrés venus d'Asie du Sud-Est même regroupés dans une seule catégorie, sont bien moins nombreux (voir tableau II.1.1). Lorsqu'on examine les indices d'inégalité de distribution, les Portugais enregistrent des valeurs faibles<sup>28</sup>, et les Asiatiques des valeurs très élevées. L'indice d'isolement lui,

28. Notons toutefois que l'évolution de leurs indices suggère une augmentation dans la région parisienne.

donne des valeurs très élevées pour les Portugais et très faibles pour les Asiatiques, traduisant la disparité de leur taille. Enfin, les indices de concentration dans la région parisienne donnent les Portugais parmi les communautés les plus concentrées et les Asiatiques parmi celles qui le sont le moins. Ces différences traduisent des modèles d'installation géographique : les Portugais sont présents dans un grand nombre de communes ce qui explique la faiblesse de leur indicateur de dissimilarité. Néanmoins, les communes où ils sont fortement présents ont tendance à être très proches les unes des autres. Les Asiatiques semblent avoir une stratégie de concentration différente qui se traduit par une présence dans de très rares communes (d'où les valeurs élevées de leurs indices d'inégalité), ces dernières n'étant pas toujours très proches les unes des autres.

Par ailleurs, l'examen de ces tableaux fait ressortir une opposition forte entre les populations venues d'Europe qui connaissent un niveau faible de ségrégation quel que soit l'indice utilisé et une évolution plutôt positive sur la période et les populations venues du continent africain ou encore de Turquie. Ces résultats font écho à de très récents travaux sur ce sujet comme par exemple ceux de Préteceille et de Lagrange cités ci-dessus mais aussi ceux de J.-L. Pan Ké Shon (2006). D'après ces différents travaux, la ségrégation spatiale intense que l'on mesure chez les Africains et les Turcs, quel que soit le niveau géographique ou les indices utilisés, semble refléter l'existence d'une discrimination sur le marché du logement qui touche spécifiquement ces dernières populations.

Ce chapitre a tenté de fournir, en multipliant les approches, un état des lieux sur la question de la mesure de la ségrégation ethnique en France : il est plus descriptif que démonstratif. La réalité qu'il tente de décrire est apparue très polymorphe et l'interprétation des résultats doit être prudente. Si on a parlé de ségrégation pour les différents groupes étudiés, on ne peut qu'insister sur le fait que ce terme ne désigne pas

la même réalité sociologique pour tous : les immigrés venus d'Europe de l'Ouest sont ségrégués dans certaines zones, mais cette ségrégation ne peut aucunement être apparentée à celle vécue par les Algériens, ou plus généralement les Africains. D'autre part, l'articulation entre les dimensions ethnique et sociale de la ségrégation n'a pas été suffisamment étudiée. C'est la raison pour laquelle cette étude gagnerait à être complétée par une analyse plus fine qui intègre les conditions sociales caractéristiques des zones géographiques étudiées, leurs dynamiques d'emploi et de chômage, la répartition socio-professionnelle de leurs habitants, leur équipement en services notamment publics<sup>29</sup>, l'insécurité qui peut y régner, etc. . . . Elle serait aussi améliorée par une analyse précise des mobilités géographiques individuelles qui pourrait apporter des explications sur le lien entre emploi et ségrégation spatiale d'une part, ou encore séparer "la dimension élective" de la ségrégation (ou l'auto-ségrégation) de sa dimension discriminatoire ou "exclusionniste" d'autre part. Enfin, ce travail s'enrichirait davantage en affinant l'approche géographique, et ce notamment en procédant par des regroupements plus fins et plus diversifiés des communes mais aussi par des descriptions plus détaillées des zones urbaines étudiées.

Néanmoins, jusqu'à présent, et alors même que les données de recensement permettaient de le faire<sup>30</sup>, l'absence de travaux sur ce sujet est assez criante. Elle l'est d'autant plus lorsqu'on compare l'état de la recherche en France à celui des États-Unis ; les travaux scientifiques sur ce sujet s'inscrivent dans une longue tradition de sociologie urbaine et le type de résultats exposés dans ce chapitre figure de manière publique pour chaque recensement et pour plusieurs groupes ethniques et raciaux<sup>31</sup>.

---

29. R. Silberman et I. Fournier (1999) montrent qu'une partie des difficultés que les immigrés et leurs descendants connaissent dans l'insertion professionnelle est liée à leurs lieux de résidence, souvent isolés et inaccessibles par les transports en commun.

30. En dépit de leurs défauts, certes, et surtout de la difficulté d'y accéder dès qu'on s'intéresse à des groupes de nationalité détaillés.

31. Voir les données publiées en ligne par le *U.S Census Bureau* ou encore les chiffres et les rapports du *Population Studies Center* de l'Université de Michigan et ceux du *Lewis Mumford Center* de l'Université d'Albany disponibles en ligne également.

À cet égard, et après avoir souligné les différences structurelles qui existent dans la nature et l'histoire du phénomène de ségrégation ethnico-raciale aux États-Unis et en France, il peut être intéressant de comparer nos chiffres à ceux trouvés outre-atlantique. Prenons deux exemples, New York et Los Angeles. Pour chacun de ces exemples, on peut accéder à des indices de dissimilarité calculés pour différentes zones géographiques (Counties, Metropolitan Areas ou Cities) et par différents types d'unités (Tract, Block Group ou Block)<sup>32</sup>. Le tableau II.3.5 présente les indices de dissimilarité des populations noire et hispanique, calculés par rapport à la population blanche, à partir du recensement de l'année 2000, à New York et Los Angeles.

TAB. II.3.5: *Indices de dissimilarité à New York et Los Angeles, pour les populations noires et hispaniques en 2000*

Zones urbaines	Noirs			Hispaniques		
	Tract	Block Group	Block	Tract	Block Group	Block
<b>Counties</b>						
New York	76.9	78.4	79.9	71.8	74	75.9
Los Angeles	69	70.6	75.3	63.1	64.5	68.9
<b>Metropolitan Areas</b>						
New York (PMSA)	63.6	68.4	76.8	51.7	55.9	64.4
Los Angeles (Los Angeles-Beach CA PMSA)	69	70.6	75.3	63.1	64.5	68.9
<b>Cities</b>						
New York	62.9	68.3	76.7	52.5	56.7	64.1
Los Angeles (CA)	73.2	74	77	65.6	67.2	71.4

Source : Population Studies Center, University of Michigan <http://enceladus.isr.umich.edu/race/racestart.asp>

On voit ainsi que les indices varient entre 56.7 et 78.4 selon l'unité, la zone et la population étudiée. Les Noirs sont plus ségrégués que les Hispaniques à New York et à Los Angeles quelles que soient l'unité ou la zone urbaine choisies. On peut comparer ces chiffres à ceux exposés dans le cadre de cette recherche à partir du recensement de 1999 dans la région parisienne (Ile de France ou petite couronne). Les indices les plus

32. Pour plus de renseignements sur les découpages géographiques en vigueur aux États-Unis on peut se référer au "Geographic Areas Reference Manual" du US Census Bureau accessible à l'adresse suivante <http://www.census.gov/geo/www/garm.html>

élevés obtenus concernent les Turcs : 49.4 dans la région d'Ile-de-France, 42.9 dans la petite couronne de Paris (voir II.3.6 p. 210). Les Asiatiques du Sud-Est y enregistrent respectivement des indices de 38.8 et de 32.3, les Africains (Maghreb et Afrique Sub-saharienne) ont quant à eux des indices très proches : autour de 34 dans l'Ile-de-France et de 30 dans la petite couronne. Ainsi, la ségrégation ethnique semble, en France, quantitativement inférieure à celle observée aux États-Unis. Cet écart doit être toutefois relativisé dans la mesure où la seconde génération ne peut être incluse dans les calculs des indices en France, impliquant ainsi une sous-estimation de ces derniers.

Si cette comparaison rapide entre la ségrégation aux États-Unis et en France reste critiquable, et ce essentiellement pour des raisons méthodologiques (on ne compare ni le même type de population ni le même type d'unités géographiques), elle a tout de même le mérite de souligner le fait que, bien que les travaux qualitatifs et quantitatifs s'accordent sur le fait que la ségrégation ethnique n'est ni de même nature ni de même ampleur dans ces deux pays, les ordres de grandeur ne peuvent aucunement justifier le retard enregistré en France quant à l'étude de ce phénomène.

\*

\*

\*

Cette partie a tenté de dresser un bilan de la dimension structurelle de l'intégration des immigrés en France entre 1968 et 1999. Il s'est articulé autour de trois axes : le premier décrit la structure démographique des interactions entre les différentes minorités issues de l'immigration et la population française de naissance, le second leur structure sur le marché du travail et le troisième leur structure spatiale. Chacune de ces dimensions a permis de souligner l'existence de fortes inégalités dans les rapports sociaux entretenus entre les immigrés et les natifs en France qui ne se réduisent pas à des inégalités de type socio-économiques. Elles semblent aussi relever en partie d'une logique d'infériorisation ethnico-raciale qui tend à se stabiliser, voire à se renforcer dans la société française. L'analyse fine de ces inégalités permet de dégager de fortes différences au sein même des populations immigrées. En effet, l'approche globale de ces populations dans une catégorie unique gomme les profondes inégalités qui traversent également la population immigrée. La nécessité de distinguer les groupes d'immigrés selon leur origine apparaît alors comme la seule manière de repérer les différents modes d'intégration. Ce sont les immigrés non européens qui connaissent en France une situation particulièrement défavorisée sur le marché de l'emploi et du logement ; il s'agit notamment des immigrés venus du continent africain.

Au cours de cette partie, plusieurs analyses suggèrent une interprétation qui passe par des mécanismes de discrimination solidement installés, par l'absence de politique volontariste et cohérente dans ce domaine, mais aussi par une attitude de désaffectation voire d'abandon qui semble avoir régné dans le cercle scientifique autour de ces questions. Les retards dans l'investigation notamment quantitative de ces problématiques est certainement étroitement lié à un difficile accès aux données permettant de les traiter.

Après ce parcours des dimensions structurelles de l'intégration, cette thèse propose

de se focaliser sur des thématiques liées à l'acculturation. Elle s'arrêtera notamment sur deux questions fortement mobilisées dans le discours politique et scientifique sur l'intégration : l'acquisition de la nationalité et l'inter-mariage.





## Troisième partie

La dimension civique de l'intégration :  
l'acquisition de la nationalité française



Lorsqu'il occupe la scène publique, le problème théorique de l'intégration des immigrés nous achemine naturellement vers la question de la citoyenneté (Paugam, 2005b; Martiniello, 2002). Toute politique de l'immigration est d'abord et avant tout une politique qui définit la notion de citoyen dans l'État-nation moderne. Plusieurs analystes considèrent même que les modèles de citoyenneté expliquent le mieux les différents modes d'intégration des immigrés dans une société (Brubaker, 1992; Castles, 1995). Cette dimension civique de l'intégration, fortement chargée en symboles identitaires et affectifs, est celle qui fait intervenir explicitement les deux acteurs principaux du processus : l'immigré souhaitant devenir citoyen du pays d'accueil et la société hôte à travers ses institutions juridiques et administratives lui ouvrant (ou non) la porte de la citoyenneté. Ainsi, le devenir des immigrés est aussi lié à la manière dont la société d'accueil perçoit leur rôle et traduit cette perception dans ses pratiques administratives : s'agit-il d'individus destinés à rester "étrangers", externes à la société conçue comme unité intégrée<sup>33</sup>, ou sont-ils destinés à devenir, assez rapidement et de manière égale, citoyens comme les autres?

Les lois de la nationalité sont, ont le sait, très différentes selon les pays. En général, les pays européens considèrent les minorités ethniques issues de l'immigration comme faiblement dotées d'un sentiment d'appartenance à la nation (Pettigrew, 1998). Cela se traduit par des lois et des pratiques de naturalisation qui sont bien plus restrictives que celles de pays classiques de l'immigration tels que les États-Unis, le Canada et l'Australie. Une comparaison rapide des pays européens fait apparaître la Suède et les Pays-Bas comme les pays les plus "accueillants" en termes de citoyenneté : les taux relatifs de naturalisation y sont très élevés, et les étrangers y bénéficient du droit de vote

---

33. L'exemple des Turcs en Allemagne qui restent immigrés au-delà parfois de la troisième génération est frappant.

pour les élections locales, et ce avant l'acquisition de la nationalité (Hammar, 1993). À l'autre extrémité, l'Allemagne (même si la réforme de la loi sur la nationalité en 2000 a considérablement changé la donne), l'Autriche et la Suisse sont de loin les pays les plus restrictifs d'Europe. La France et le Royaume-Uni occupent ainsi une position intermédiaire dans ce spectre européen<sup>34</sup>. La France présente une législation plutôt libérale en matière de nationalité (Brubaker, 1993; Weil, 2002; Weil, 2005b). Mais, au-delà de la législation, les pratiques administratives jouent un rôle primordial dans la procédure de naturalisation (Spire, 2005a), et celles de la France sont réputées être assez lourdes, complexes et surtout particulièrement lentes. Or, dans quelle mesure ces pratiques affectent-elles le processus d'intégration des immigrants dans sa dimension civique?

D'autre part, du point de vue sociologique, la théorie classique de l'intégration considère l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil comme une sorte d'aboutissement du processus, voire un couronnement de ce dernier. Elle affecte directement le rôle politique, économique et social de l'immigré et lui permet de participer pleinement à "la communauté des citoyens" de la société hôte en tant que sujet de droits individuels et détenteur d'une part de la souveraineté politique (Schnapper, 1994). La théorie classique se place ainsi du point de vue de l'immigré, cherchant à analyser un processus temporel, culturel, affectif, identitaire, et parfois utilitaire, qui le pousse, après un parcours d'intégration, à souhaiter devenir citoyen. L'approche de la naturalisation proposée dans ce travail se situe dans une perspective à la fois multidimensionnelle et multi-acteurs : la naturalisation, en tant que réponse favorable de l'administration à la demande d'un étranger, présente-t-elle un impact sur d'autres dimensions de l'intégra-

---

34. Voir à ce sujet le document de travail du Sénat portant sur le droit de vote des étrangers aux élections locales (2005). Il distingue quatre groupes de pays : l'Irlande (droit de vote aux étrangers depuis 1963, sans durée minimale de résidence), la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et plusieurs cantons suisses (droit de vote à tous les étrangers qui résident sur le territoire depuis 3 à 5 ans), l'Espagne, le Portugal et le Royaume-Uni (droit de vote aux étrangers sous réserve de réciprocité pour les deux premiers pays et pour les ressortissants du Commonwealth pour le dernier) et enfin, l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie qui dénie aux étrangers non ressortissants de l'Union Européenne le droit de vote.

tion, notamment la dimension socioéconomique? L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil constitue-t-elle l'aboutissement du processus d'intégration, ou bien seulement une étape importante, celle qui fera s'abaisser certaines barrières discriminatoires?

Consacrée à l'assimilation civique, cette partie tente d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Une analyse complète de cette dimension telle qu'elle fut présentée par Gordon et telle que la tradition sociologique l'aborde nécessiterait un examen de l'acquisition de la nationalité d'une part et de la participation politique des immigrés naturalisés d'autre part (Richard, 1998). Or, cette dernière question ne peut être traitée à partir de données de recensements. Les travaux sociologiques et politiques dans ce domaine sont nombreux et convergent pour montrer qu'une fois la barrière de la nationalité franchie, il existe peu de différences entre les Français issus de l'immigration et les natifs en matière de comportement politique (Oriol, 1992; Richard, 1998; Brouard et Tiberj, 2005b). Les études sur l'engagement associatif montrent également une réelle participation des immigrés et des populations issues de l'immigration (Baillet, 2001; Jazouli, 1986; Lapeyronnie, 1987; Poiret, 1994). Cette partie se focalise uniquement sur l'acquisition de la nationalité française, qui présente non seulement un phénomène intéressant en soi lorsqu'on traite de l'intégration des immigrés, mais aussi crucial dans les conséquences qu'il peut avoir sur ces derniers, notamment parce qu'il ouvre toute une panoplie de droits aux étrangers devenus citoyens. Dans cette perspective, l'objectif est de montrer que le lien entre la naturalisation et le processus d'intégration des immigrés est dual : si ce dernier est évalué positivement à travers cette procédure de sélection qu'est l'acquisition de la nationalité française, il est aussi renforcé par cette dernière notamment dans sa dimension socioéconomique. L'utilisation de données longitudinales permet de traiter explicitement cette question de la liaison entre les deux dimensions de l'intégration que sont la dimension civique (la naturalisation) et la dimension socioéconomique (l'emploi).

L'exposé des résultats empiriques commence par une description de la procédure

de naturalisation telle qu'elle apparaît grâce aux données de l'EDP, en cherchant à identifier les variables qui jouent un rôle dans l'acquisition de la nationalité par un étranger. Il s'attarde ensuite sur l'effet de la naturalisation sur l'emploi en montrant qu'il est impossible de traiter ces deux problèmes séparément. Toutefois, avant d'étayer les résultats, le premier chapitre développe les perspectives théoriques de la question de l'acquisition de la nationalité et de l'intégration des immigrants.

# Chapitre 1

## L'acquisition de la nationalité : une étape ultime ou un facteur d'intégration ?

Cette partie sur la dimension civique de l'intégration débute par un aperçu théorique de la place qu'occupe la naturalisation dans le processus d'intégration des immigrants dans une société d'accueil. Il s'arrête dans un premier temps sur les interrogations autour du symbolisme identitaire qui entoure la question de l'acquisition de la nationalité pour développer ensuite les conséquences en termes juridiques de cette dernière. Ces conséquences font apparaître la naturalisation non plus comme l'étape ultime de l'intégration mais plutôt comme une rupture importante dans ce processus qui ouvre la voie à l'immigré pour acquérir de nouveaux droits pouvant améliorer son statut socioprofessionnel. Quelques hypothèses expliquant le lien entre l'acquisition de la nationalité française et la situation des immigrants sur le marché de travail sont ensuite présentées.

### 1.1 L'acquisition de la nationalité : intégration identitaire ou égalité juridique ?

Les théories de philosophie politique soulignent l'existence d'un conflit entre deux conceptions de la citoyenneté moderne. La première conception voit dans la citoyenneté une sorte d'attribut juridique : il s'agit d'un statut légal de pleine appartenance à une



communauté politique et notamment de plein accès à des droits. La seconde conception met l'accent sur la dimension morale de la citoyenneté et la présente comme une "caractéristique souhaitable" fortement dépendante de la "qualité" de la participation d'un individu membre dans la communauté politique à laquelle il appartient (Kymlicka et Norman, 1994). Le conflit porte ainsi sur le lien qui existe entre une sorte de "citoyenneté formelle" et une citoyenneté qui serait "substantielle" (Martiniello, 2002). Cette ambiguïté inhérente à la notion de citoyenneté moderne, ressort très vivement lorsqu'il s'agit de l'accès (non naturel) à cette dernière, à la suite d'un processus migratoire. Certains chercheurs considèrent même que les migrations internationales constituent un véritable défi à la notion de citoyenneté nationale (Wihtol de Wenden, 1987; Wihtol de Wenden, 1999a; Martiniello, 2002). Quelles que soient les positions des uns et des autres il est important de souligner la réémergence des questions de citoyenneté dans les sciences sociales d'une part, et le fait que l'accès à la nationalité continue à susciter un des débats les plus fondamentaux des sociétés modernes d'autre part<sup>1</sup>. Ce débat trouve ses racines dans le caractère ambigu du rôle social du code de la nationalité; son importance réside-t-elle dans le fait qu'il institue des frontières dans la définition de la nation et des ses membres, ou alors plutôt dans le fait qu'il ouvre la voie, à ceux qui, en périphérie de la nation, demandent d'y appartenir à part entière? S'agit-il donc d'un moyen de raffermir une identité nationale menacée, ou d'une sorte de "colle" qui assure la cohésion de la société, a fortiori lorsqu'elle est multiethnique? Enfin, la nationalité est-elle un attribut qu'un étranger ne peut obtenir qu'en le méritant, aux termes d'un parcours où il aurait des preuves à fournir, ou ne représente-t-elle pas plutôt la fin d'un état faible en droit, qui favoriserait le processus d'intégration?

En France, l'évolution récente des lois liées à l'immigration, et plus particulièrement

---

1. M. Martiniello souligne l'écart grandissement entre un "libéralisme académique" de plus en plus répandu en matière de citoyenneté et le conservatisme croissant des opinions publiques qui se traduit notamment par les succès électoraux des partis d'extrême-droite (Martiniello, 2002).

à la naturalisation, reflète une recherche accrue d'un certain symbolisme identitaire et un certain attachement à la dimension morale de la citoyenneté<sup>2</sup>. Le 18 mars 2003, la loi pour la sécurité intérieure instaure un délit d'outrage au drapeau tricolore ou à l'hymne national. Une loi sur la laïcité qui interdit le port des signes religieux (et notamment le port du voile islamique) à l'école est votée en mars 2004. Le 24 mars 2005, la loi Fillon réinstaure l'obligation de l'apprentissage de La Marseillaise et de son histoire à l'école, après des décennies d'abandon. Soulignons ici que depuis la III<sup>e</sup> République, l'école a traditionnellement eu comme vocation de transmettre aux nouvelles générations des valeurs républicaines et laïques. Durkheim (1922) considérait que ce devoir de transmission était de la responsabilité de l'État : "[...] il y a dès à présent, à la base de notre civilisation, un certain nombre de principes qui, implicitement ou explicitement, sont communs à tous [...] Le rôle de l'État est de dégager ces principes essentiels, de les faire enseigner dans ses écoles, de veiller à ce que nulle part on ne les laisse ignorés des enfants, à ce que partout il en soit parlé avec le respect qui leur est dû" écrit-il dans *Education et Sociologie* (1922, p.60). S'inscrivant dans la continuité de cette tradition, ce n'est donc guère le contenu proprement dit de ces lois qui interroge mais plutôt la décision de légiférer sur ces questions à ce moment précis<sup>3</sup>.

De nouvelles lois ont été aussi votées en matière de naturalisation. En 2006, la loi sur l'immigration recommande des cérémonies de naturalisation dans les mairies et les préfectures au cours desquelles les nouveaux français chanteront La Marseillaise<sup>4</sup>. Un test de langue est aussi prévu avant tout octroi d'une carte de séjour dans le projet de loi afin de s'assurer d'un niveau "minimum" de pratique du Français. Bien qu'elles

---

2. En France, la loi la plus libérale en matière de naturalisation fut votée en 1927; elle permet aux femmes épousant des hommes étrangers de garder leur nationalité française, fixe à trois ans le délai légal de durée de séjour avant la demande de naturalisation (aujourd'hui ce délai est de cinq ans sauf situations particulières) et simplifie considérablement les procédures administratives. M.-C. Blanc-Chaléard parle alors d'un "coup de pouce" juridique qui s'est révélé opératoire dans la période de la crise des années 1930 (Blanc-Chaléard, 2001, p.38).

3. Notons que Durkheim ajoute à la phrase précédente, pour nuancer : "Il y a, sous ce rapport, une action qui sera peut-être d'autant plus efficace qu'elle sera moins agressive et moins violente et qu'elle saura mieux se contenir dans de sages limites" (Durkheim, 1922, p.60-61).

4. "Se naturaliser, bientôt une cérémonie obligée", *Libération*, 19 avril 2006.

portent sur des questions différentes, on peut penser que toutes ces lois et dispositions traduisent une crainte, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, de l'affaiblissement de l'identité nationale. Cette crainte s'est surtout cristallisée à partir des années 1980 et notamment avec la montée électorale du Front National. La réforme du code de la nationalité de 1993 constitue à cet égard une sorte de paroxysme dans l'affirmation des valeurs d'identité nationale ; elle fut d'ailleurs présentée comme un moyen de remédier à la crise de cette identité (Weil, 2002). Les partisans de cette réforme développèrent surtout des arguments selon lesquels un code de la nationalité trop libéral serait une machine à fabriquer des "Français de papier"<sup>5</sup> qui ne s'identifient pas réellement à la nation française. Selon eux, la nationalité française doit se mériter et ne peut être qu'un couronnement du processus d'intégration des immigrés. Cette suspicion à l'égard de l'étranger souhaitant devenir français peut être retrouvée dans le projet de loi sur l'immigration de mars 2006, qui se propose notamment de lutter contre les mariages de complaisance.

Le rapport de la "Commission de la Nationalité", créée pour réduire la virulence du débat politique qui s'est instauré dans les années 1980 à propos de la réforme du code de la nationalité, adopte une position intermédiaire tout en éclairant le fond du débat autour de la naturalisation. Selon la commission, la vraie question est celle de savoir si la naturalisation favorise l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration en France, en leur ouvrant des droits égalitaires vis-à-vis des natifs, ou si elle n'est pas plutôt, ou ne doit pas être, une sorte de "récompense", qui "se mérite" lorsqu'un étranger a effectué un parcours d'intégration lui permettant enfin d'intégrer la "communauté des citoyens". Pour répondre à cette question, la Commission de la Nationalité a adopté une position conciliatrice en affirmant qu'il convenait de soumettre

---

5. Soulignons que cette expression a connu un essor particulier à la suite de la loi de 1927 sur la naturalisation évoquée ci-dessus, c'est à dire en période de crise économique. Entre 1927 et 1940, le pays a connu la vague de naturalisation la plus forte de son histoire, soit plus de 600 000 naturalisés en y incluant les déclarations par mariage (Blanc-Chaléard, 2001, p.51).

l'acquisition de la nationalité à une condition d'intégration sans pour autant que cette dernière soit synonyme d'une assimilation totale (Commission de la nationalité, 1988). Dans son rapport, elle affiche en effet deux objectifs de toute loi sur la nationalité : raffermir l'identité nationale d'une part et favoriser l'intégration des populations d'origine étrangère d'autre part. C'est dans ce contexte que la commission préconisa que les jeunes nés en France de parents étrangers manifestent leur volonté de devenir français entre 16 et 21 ans. Néanmoins, lorsque le projet de loi fut présenté au parlement, c'est le premier objectif qui fut mis en avant au détriment du second (Lochak, 1994). La loi Méhaignerie qui instaura ainsi la nécessité de manifestation de volonté fut donc présentée bien plus comme un moyen de lutter contre la "fraude" dans le domaine de la nationalité que comme un instrument favorisant l'intégration des populations issues de l'immigration. A posteriori, les études ayant tenté d'évaluer cette loi ont montré, en analysant à la fois les très rares rejets et les motivations des jeunes ayant manifesté leur volonté, qu'aucun des effets recherchés n'a été atteint<sup>6</sup>. Ce fut la loi Guigou qui rétablit, en 1998, l'acquisition automatique de la nationalité à la majorité pour les jeunes nés en France de parents étrangers.

Néanmoins, il est frappant de remarquer que, en dépit du retour sur cette loi, et la quasi-unanimité autour de son échec, le débat qui était à l'origine de son adoption est loin d'avoir disparu<sup>7</sup>. Il réémerge constamment dans l'opinion publique et la scène politique française reflétant toujours les mêmes craintes et les mêmes suspicions. Tout récemment, les lois sur l'immigration de 2003 et surtout les nouvelles lois de 2006,

---

6. L'analyse d'E. Ribert (2006) montre que chez les jeunes ayant manifesté leur volonté d'acquérir la nationalité, cette dernière n'engage pas l'identité. Les très rares déclinaisons qui figurent régulièrement dans les rapport de sous-direction de la statistique du Ministère de la Justice, montrent par ailleurs qu'il n'y avait pas dans ce domaine de "fraude" contre laquelle il fallait lutter.

7. P. Weil considère que même si la loi de 1998 a rétabli des mécanismes juridiques qui, depuis la première loi sur la nationalité française en 1889, favorisaient l'intégration progressive des enfants et petits-enfants d'immigrés, ces années de vifs débats ont marqué leurs effets sur les générations issues de l'immigration (Weil, 2005b, p.60-62). Ils ont notamment renforcé leur sentiment d'humiliation et d'infériorisation socioéconomique très justement décrit dans le témoignage de Younes Amrani recueilli par S. Beaud (Amrani et Beaud, 2004).

réaffirment la nécessité de lutter contre l'instrumentalisation de la naturalisation, et de vérifier que les Français potentiels "mériteraient" bien de le devenir. Le point commun de ces différentes mesures peut être retrouvé, comme le montrent les travaux des historiens, dans une certaine croyance idéologique de la classe politique en France en un modèle d'"appartenance nationale" qui aurait parfaitement fonctionné sous la *III<sup>e</sup>* République. R. Brubaker montre, que si la *III<sup>e</sup>* République a fait le choix d'étendre le *jus soli* à la deuxième génération issue de l'immigration, si les républicains de la Chambre n'ont pas hésité à "prendre des étrangers pour en faire des soldats français et des citoyens français", c'est parce qu'ils avaient une solide confiance dans les capacités d'assimilation de la France (Brubaker, 1993). Dans l'imaginaire républicain, ce n'était pas tant la résidence en France, le fait d'y travailler ou encore le fait de parler sa langue qui avait des vertus assimilatrices; c'est surtout la participation à ses institutions et notamment l'école et l'armée. Il est alors surprenant de remarquer à quels points les débats actuels sur la nationalité, et plus généralement sur l'immigration, rappellent toujours ceux du *XIX<sup>e</sup>* siècle et traduisent un manque de confiance dans l'application du modèle de l'assimilation de la *III<sup>e</sup>* République à l'époque actuelle. L'argument premier que l'on retrouve même dans le rapport de la Commission réside dans le fait que les populations immigrées auraient changé et leur assimilation, notamment culturelle, serait devenue bien plus problématique<sup>8</sup>.

Toutefois, nombreux sont les historiens et sociologues ayant souligné le mythe autour du modèle d'assimilation de la *III<sup>e</sup>* République, et surtout celui concernant le modèle de l'"appartenance nationale et identitaire". G. Noiriel souligne l'ampleur du rejet dont étaient victimes les enfants des immigrés à l'école de la République et montre

---

8. Soulignons toutefois que ces craintes et suspicions qui caractérisent le débat sur la nationalité ne sont pas propres à la France. Elles peuvent même être plus virulentes dans d'autres pays européens, et notamment en Allemagne. Elles influencent de plus en plus le débat sur la question de la nationalité dans les pays dits classiques de l'immigration, et notamment autour de l'acceptation généralisée dans ces pays de la double nationalité. Les travaux de A. Aleinikoff (2000) montrent qu'une part importante de la population de pays comme les États-Unis, le Canada ou l'Australie manifeste un désir que la citoyenneté ait plus de sens moral, plus d'engagement...

en quoi, pour beaucoup, cette humiliation a constitué une puissante motivation sociale. D'où la nécessité de remettre en cause cette idéologie consensuelle sur l'appartenance nationale. Dans ces travaux qualitatifs, E. Ribert (2006) montre que, pour les jeunes issus de l'immigration, la nationalité n'engage pas l'identité, pas davantage la nationalité d'origine que la nationalité française. Elle apparaît comme un instrument d'égalisation ; les jeunes interviewés par l'auteur ne cessent de répéter que pour eux, la nationalité française signifie surtout disposer d'une carte d'identité, de "papiers" leur permettant de vivre comme les autres. Le statut de national apparaît indispensable pour faire sa vie en France. Ce ne sont pas les considérations utilitaristes qui les motivent, mais plutôt égalitaristes ; la nationalité française apparaît comme le seul moyen d'être comme les autres, ou du moins de se proclamer comme tel. Elle apparaît clairement dans les représentations des personnes concernées comme une ouverture de droit, bien plus qu'une consécration d'un quelconque sentiment identitaire. Se naturaliser, c'est devenir "naturel", comme le disait Sayad (1993), dans une société qui définit clairement des règles d'inclusion et d'exclusion<sup>9</sup>.

Ainsi, on peut penser que pour les immigrés, l'accès à la nationalité constitue d'abord et avant tout une sorte d'inauguration de la dimension juridique de la citoyenneté<sup>10</sup>. L'accès à la citoyenneté via la naturalisation représente ainsi le processus d'intégration sociale par excellence, puisqu'il assure l'égalité - ne serait ce que formelle mais tout aussi nécessaire - entre les immigrés devenus citoyens et les natifs face à la loi. Ainsi, nombreux sont les travaux de sociologie, de sciences politiques ou de droit

---

9. Sayad met l'accent sur la relation de domination inhérente à l'acte de naturalisation. Il souligne le caractère problématique des analyses des motivations des immigrés demandant la nationalité du pays d'accueil, notamment lorsqu'on leur demande de le déclarer en public, comme pour faire acte d'une reconnaissance. "Que peut dire un harki de lui même sinon qu'il a *choisi* la France? De la même manière, que peut dire un immigré sinon qu'il a *fui le chômage*, et le naturalisé, sinon qu'il a agi par *amour de la France*" écrit-il dans "Naturels et naturalisés" (Sayad, 1993, p.27).

10. Soulignons que le lien entre nationalité et citoyenneté ne va pas de soi. Si la citoyenneté moderne est essentiellement nationale, cela n'a pas toujours été le cas. Et même dans les états modernes, certains travaux insistent sur la nécessité de distinguer entre la citoyenneté formelle (accès à la nationalité) et la citoyenneté substantielle (participation politique, économique et sociale)(Habermas, 1994).

qui, montrent que la naturalisation représente un indicateur important de la volonté de la société hôte de faciliter l'intégration des immigrants (Klusmeyer, 2000). De ce point de vue, elle apparaît comme un instrument de la politique d'immigration puisqu'elle présente un impact sur l'intégration des immigrants présents sur le territoire d'une part, et permet de sécuriser le statut de nouveaux arrivants d'autre part (Costa-Lascoux, 1998, Chapitre 5).

Les trois pays classiques de l'immigration que sont les États-Unis, l'Australie et le Canada sont caractérisés par une politique de naturalisation très libérale. D'après le recensement de 1996, 74.6% des immigrants canadiens ont été naturalisés (Devoretz et Pivnenko, 2004)<sup>11</sup>. Horowitz affirme qu'une fois rentré légalement sur le territoire américain, la naturalisation n'est qu'une question de formalité pour un immigrant (Horowitz, 1992). Les études montrent qu'après une durée de séjour de cinq ans, la majorité des immigrants dans ces pays acquièrent la nationalité (Martin, 2000). En France, les chiffres de la Sous Direction des Naturalisations (2001, p.112-113) estiment la durée moyenne de séjour avant la naturalisation de 17.8 ans ! En effet, l'Australie, le Canada et les États-Unis sont caractérisés par ce que Aleinikoff (2000) appelle le modèle de "l'installation légale comme appartenance"<sup>12</sup> : on y considère les immigrants installés de manière légale dans le pays comme citoyens. Ceci est d'autant plus vrai que ces pays adoptent des modèles de citoyenneté relativement déconnectés de la question de la nationalité. Les étrangers y résidant légalement bénéficient en effet de la quasi-totalité des droits des natifs, notamment sur le marché du travail. Dans la typologie décrite par G. Zappala et S. Castles (2000) il s'agit du modèle d'incorporation fondé sur le pluralisme : il donne des droits égaux dans toutes les sphères de la vie sociale et une certaine reconnaissance des différences culturelles. Ce modèle s'oppose à ce que ces deux auteurs appellent "l'exclusion différentielle" (les immigrants ont des modes spécifiques d'incorporation, comme par exemple les travailleurs intégrés au marché du travail tout

---

11. Le taux est proche de 40% en France (Borrel, 2006).

12. The lawful settlement as membership model, dans la terminologie anglo-saxonne (Aleinikoff, 2000, p.121).

en restant exclus des autres sphères de la vie sociale) d'une part, et à l'assimilation (les immigrés sont censés suivre un modèle de convergence linéaire pour s'intégrer dans la nouvelle société) d'autre part. Le modèle de "l'installation légale comme appartenance" ne semble pas valide pour décrire la situation des immigrés en France. En effet, il existe des inégalités juridiques très fortes entre les natifs et les étrangers notamment sur le marché du travail<sup>13</sup>. Dans ce contexte, l'acquisition de la nationalité apparaît comme un moment de rupture dans la trajectoire d'assimilation de l'immigré. Il s'agit d'une étape cruciale du processus d'intégration, où l'immigré accède intégralement au statut du citoyen, avec toutes ses conséquences juridiques, politiques et sociales.

Ainsi, l'acquisition de la nationalité par les immigrés est souvent perçue comme l'étape "ultime" de l'intégration de l'immigré, voire une sorte de couronnement de cette dernière. De ce fait, elle est souvent analysée du point de vue de l'individu plutôt que de celui de la société d'accueil. Elle est alors associée à une assimilation réussie, se traduisant par un désir d'engagement civique et identitaire, et parfois, à un simple calcul instrumental lié aux bénéfices que cette démarche peut procurer à l'étranger qui l'accomplit. Mais la naturalisation peut être vue aussi comme le résultat d'une interaction entre une décision individuelle (celle de l'étranger candidat à la naturalisation) et de l'attitude vis-à-vis de l'immigration de toute une société, notamment au travers du fonctionnement de ses institutions administratives et sa conception de la citoyenneté. Dans cette perspective, elle apparaît comme une étape importante qui présente des répercussions conséquentes sur le déroulement du processus d'intégration, notamment dans sa dimension socioéconomique.

---

13. G. Noiriél souligne que cette inégalité entre Français et étranger est la seule légalement affirmée après la Révolution Française (Noiriél, 2002).



## 1.2 L'acquisition de la nationalité et l'intégration sur le marché du travail

Quel lien peut-il avoir entre l'acquisition de la nationalité et la situation des immigrants sur le marché du travail? Dans la théorie classique de l'assimilation, c'est la mobilité sociale et l'assimilation économique dans la société qui, allant de pair avec une assimilation culturelle, pousse les immigrants à traduire leur souhait de devenir citoyens du pays d'accueil par une demande explicite de naturalisation. La situation socioéconomique de l'immigré, et notamment son statut professionnel, apparaissent ainsi comme des facteurs explicatifs de l'intégration. Cela se traduit par des travaux empiriques qui se concentrent sur l'effet du processus d'intégration - dans ses dimensions culturelles et socioéconomiques - sur la "propension" des immigrants à devenir des citoyens du pays d'accueil. Une synthèse déjà ancienne des travaux réalisés dans les années soixante-dix et quatre-vingt peut être trouvée dans un article de DeSipio publié en 1987 dans *International Migration Review* (DeSipio, 1987). Portes et Mozo (1985) mettent en évidence l'importance des variables socioéconomiques (revenu, profession, propriété du logement...) dans la procédure de naturalisation. Par ailleurs, Barkan et Khokhlov (1980) et Garcia (1981) ont mis l'accent sur les variables culturelles telles que la maîtrise de la langue du pays d'accueil. D'autres recherches ont tenté de prendre en compte des variables contextuelles, notamment la taille de la communauté d'origine, son implantation géographique dans le pays d'accueil, et l'évolution de la législation permettant d'acquérir la nationalité (Yang, 1994; Portes et Curtis, 1987).

Néanmoins, cette conception du lien entre naturalisation et situation sur le marché du travail des immigrants a comme inconvénient de réduire la naturalisation à un objectif final, une sorte d'étape ultime du processus d'intégration. Or, la naturalisation peut être perçue aussi comme une étape importante de ce processus : celle qui ouvre de nouveaux droits à l'immigré devenu citoyen. La naturalisation peut ainsi affecter la

situation des immigrés sur le marché de travail (Fougère, 2007). C'est cette hypothèse qui sera testée dans cette partie.

Une grande partie des travaux qui mesurent l'impact de la naturalisation sur l'intégration socio-économique des immigrés utilisent des données de salaire. Ainsi, les travaux pionniers de Chiswick (1978) montrent que, à caractéristiques socioéconomiques égales, les immigrés naturalisés touchent en moyenne des salaires 15% plus élevés que les étrangers non naturalisés. Chiswick minimise toutefois l'importance de ce chiffre en montrant que l'effet de la naturalisation tombe à 7% et n'est plus significatif lorsque la durée du séjour est prise en compte. Plus récemment, Brastberg, Ragan et Nasir (2002) utilisent des données de panel pour estimer l'impact de la naturalisation sur l'emploi et le salaire en contrôlant l'effet des caractéristiques inobservables. Ils montrent que la naturalisation entraîne une croissance plus forte du salaire. D'autre part, leurs résultats montrent que l'ampleur de la "prime de la naturalisation"<sup>14</sup> dépend du pays d'origine : les immigrés en provenance des pays en voie de développement voient leur situation professionnelle s'améliorer plus fortement après l'acquisition de la nationalité que les autres. Ce dernier résultat peut être retrouvé dans l'article de DeVoretz et Pivnenko (2004) sur les conséquences économiques de l'acquisition de la nationalité canadienne. En France, un travail récent de J. Pouget et R. Aeberhardt montre que les différences de salaires entre les Français issus de l'immigration et les autres est liée à une ségrégation professionnelle forte qui confinent les premiers dans des secteurs peu rémunérés (Aeberhardt et Pouget, 2006b).

Cependant, comme le montrent les travaux récents sur ce sujet (Aeberhardt *et al.*, 2005; Aeberhardt et Pouget, 2006a), les inégalités entre immigrés et natifs sur le marché

---

14. Par ce terme, on désigne ce que la naturalisation permet de gagner à l'immigré comme amélioration sur le marché du travail. Dans l'analyse de Brastberg, Ragan et Nasir elle désigne donc la différence dans le salaire entre un immigré naturalisé et un immigré étranger, toutes choses égales par ailleurs, et en contrôlant l'effet d'endogénéité.

du travail reposent bien plus sur l'accès à l'emploi que sur le salaire. Tout se passe comme s'il existait des barrières d'accès, légales ou illégales qui - à caractéristiques socio-individuelles égales - réduisent la probabilité d'emploi d'un immigré par rapport à celle d'un natif. De ce point de vue, la naturalisation peut être conçue comme un moyen qui permet de lever, ou du moins d'atténuer ces barrières. En effet, on peut supposer que l'impact positif de l'acquisition de la nationalité sur l'emploi des immigrés passe par trois canaux principaux.

### La discrimination légale

La naturalisation met fin ainsi à une situation de **discrimination légale** qui existe sur le marché du travail français et permet ainsi un élargissement de l'éventail des postes auxquels l'immigré peut prétendre, notamment en ouvrant l'accès à tous les emplois qui exigent la possession de la nationalité française (Math et Spire, 1999; Lochak, 1990). En effet, en France, plusieurs secteurs de l'activité économique sont directement ou indirectement fermés aux étrangers. Il s'agit bien évidemment des emplois de la fonction publique (considérée comme un droit civique, attribut de la citoyenneté), mais aussi une grande partie des emplois du secteur public et nationalisé<sup>15</sup>. Soulignons ici la nécessité de distinguer entre la fonction publique et le secteur public. Bien que l'emploi dans les entreprises du secteur public soit dans une large mesure fermé aux étrangers, seule la fonction publique au sens stricte, est impossible d'accès aux non ressortissants de l'Union Européenne<sup>16</sup>. Dans un rapport consacré à la question des discriminations, le Haut Conseil à l'Intégration rappelle qu'en fermant aux étrangers non européens l'accès aux postes titulaires de la fonction publique de l'État (hormis l'enseignement supérieur), des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, ainsi que des grandes entreprises publiques, la législation réduit de fait de 23% l'ensemble des emplois disponibles dans le pays (Haut Conseil à l'Intégration, 1998).

---

15. À titre d'exemples, EDF, GDF, SNCF, RATP et Air France ne peuvent embaucher que des agents de nationalité française.

16. Pour plus de détails sur les différences entre emploi public et fonction publique, on peut se référer aux publications de l'observatoire de l'emploi public (OEP) (Observatoire de l'Emploi Public, 2004).

Mais les discriminations légales ne concernent pas uniquement l'emploi public : il existe aussi dans le secteur privé une liste interminable de professions réservées aux Français notamment des professions libérales et indépendantes. Les exemples donnés dans les travaux de Math et Spire et ceux de Lochak sont surprenants : alors que la fermeture des professions libérales aux étrangers est plutôt connue<sup>17</sup>, celle des professions indépendantes émerge rarement dans le débat public<sup>18</sup>. Lochak montre même que ces discriminations frappant les étrangers ne sont pas licites : elles ne sont pas conformes au droit international positif et aux principes généraux du droit interne français. Ce dernier "oscille en effet entre un principe universaliste d'égalité, qui conduit à proscrire les discriminations, et un principe réaliste de souveraineté étatique, qui aboutit à multiplier les discriminations fondées sur la nationalité" (Lochak, 1990). Ainsi, dans les modèles idéaux-types d'incorporation des immigrants décrits par Zappala et Castles (2000), la France occupe une position proche de l'"exclusion différentielle" même si le modèle d'assimilation est affiché comme objectif de politique publique. Dans le domaine de la participation civique et politique, les étrangers sont exclus de la scène publique en France, ils n'ont le droit de vote dans aucune élection qu'elle soit nationale ou locale et sont soumis à un droit du travail protectionniste et discriminatoire.

### La discrimination illégale

D'autre part, on peut penser que l'acquisition de la nationalité permet de "contourner" des situations de discrimination illégale à l'embauche. Plusieurs études empiriques ont mis en évidence ces formes de discrimination par la nationalité ou par l'origine

---

17. Elles sont souvent doublement protégées par une exigence de nationalité française et de diplôme obtenu en France, voir "Les médecins étrangers réclament un statut officiel", *Le Monde*, 31 janvier 2006.

18. Pour ne prendre que quelques exemples, on apprend ainsi qu'un étranger ne peut tenir un débit de boissons ou de tabac, diriger une entreprise de spectacles, un établissement privé d'enseignement technique, être directeur d'une publication périodique ou d'un service de communication audio-visuelle, et est exclu de tout un ensemble de métier du secteur des transports, des assurances de la bourse et du commerce... Pour une liste complète des emplois des secteurs privés et publics nécessitant une condition de nationalité, voir la note de la GELD sur ce sujet (GELD,2000).

ethnique sur le marché du travail. Ces études, plus fréquentes aux États-Unis qu'en France, sont souvent fondées sur la méthode du "testing"<sup>19</sup>. Elles utilisent parfois le prénom des demandeurs d'emploi pour signaler l'origine ethnique (Bertrand et Mullainathan, 2004). L'Observatoire des discriminations en France a récemment publié les résultats d'une enquête de "testing" sur la discrimination à l'embauche (Observatoire des discriminations en France, 2004) qui montrent qu'à niveau d'étude et expérience professionnelle égaux, les candidats d'origine maghrébine ont moins de chances de décrocher un entretien que les autres.

Ce type de discrimination est à relier à ce que la théorie économique appelle les "goûts" des employeurs: ces derniers sont susceptibles de classer par ordre de préférence en fonction de leur origine nationale des salariés qui serait parfaitement équivalents entre eux au regard de tout critère économique (qualifications, aptitudes, productivité...). Dans un célèbre article sur la manière dont l'économie peut expliquer la discrimination, Arrow souligne le fait que cette variable "goût" des employeurs est tautologique (Arrow, 1998). En effet, tout se passe comme si l'on expliquait que les employeurs discriminent par le fait qu'ils le font. Le concept de "**discrimination statistique**", forgé par les économistes durant les vingt dernières années, ne nécessite pas d'hypothèse sur les goûts. Il souligne l'impact des "croyances" sur l'action des individus. Ainsi, s'il existe une différence en moyenne entre deux populations, dues notamment à des qualifications ou à l'éducation, les employeurs utilisent l'appartenance à une population comme un signal des variables de qualifications et retiennent ainsi les candidats qu'ils "croient" meilleurs que les autres.

---

19. Cette méthode consiste à envoyer, en réponse à chaque offre d'emploi, deux *curriculum vitae* qui ne diffèrent que par une seule caractéristique, celle susceptible d'être discriminée (par exemple, le sexe ou l'origine nationale).

### La discrimination "rationnelle"

Enfin, on peut aussi parler d'une forme de discrimination "rationnelle", qu'il convient de distinguer de la discrimination illégale puisqu'elle est due, non pas aux goûts et pratiques des employeurs, mais aux complications administratives et aux coûts économiques supplémentaires pour les entreprises d'embaucher des personnes de nationalité étrangère. En effet, du seul point de vue de l'utilité économique, il n'est pas équivalent pour un employeur d'embaucher un Français ou un étranger et ce, même si ses "goûts préférentiels" sont neutres. Pour embaucher un étranger, il faut s'engager dans des procédures de carte de travail ou de carte de séjour de type salarié qui présentent des coûts et des délais non négligeables pour les employeurs<sup>20</sup>. Il peut sembler important de distinguer cette forme de discrimination que l'on a appelé "rationnelle" de la discrimination illégale notamment parce que la théorie économique ne peut nullement justifier cette dernière puisqu'il n'existe aucun argument d'efficacité, alors que la discrimination rationnelle repose sur des considérations de coûts économiques et peut s'exercer sans préférences liés aux goûts des employeurs.

Ainsi, ces trois types de discrimination liés à la nationalité du travailleur (la discrimination légale, la discrimination illégale et la discrimination rationnelle) laissent penser que la naturalisation des immigrés modifie sensiblement leur situation sur le marché du travail et notamment leur accès à l'emploi. Cependant, si cet effet positif de la naturalisation sur l'emploi apparaît relativement intuitif, sa mesure est complexe. En effet, la liaison qui existe entre la naturalisation et l'accès à l'emploi de l'immigré est une liaison duale : ce sont certes les immigrés les mieux placés sur le marché du travail qui ont le plus de chance d'accéder à la naturalisation, mais l'acquisition de la nationalité a aussi un impact causal sur la situation ultérieure de l'immigré sur le mar-

---

20. Signalons par exemple que la contribution forfaitaire exigée des employeurs lors de la délivrance d'une première carte de séjour temporaire salarié peut atteindre 1 444 euros et à laquelle s'ajoute une redevance forfaitaire de 168 euros. Il existe aussi des frais de renouvellement de carte de travail (Spire, 2005b).

ché du travail. Surgit ainsi la difficulté de mesurer l'effet propre de la naturalisation sur l'emploi qui sera entreprise ci-dessous. Ce travail commencera toutefois par présenter les grandes lignes de l'inégalité d'accès à la nationalité française entre les différents groupes d'immigrés entre 1968 et 1999.

## Chapitre 2

# Les résultats sur la période 1968-1999 : l'acquisition de la nationalité, un facteur d'intégration

Après un aperçu théorique de la question de l'acquisition de la nationalité et du rôle qu'elle peut jouer dans le processus d'intégration des immigrés, ce chapitre est consacré à l'exposé des résultats empiriques. Il commence d'abord par présenter comment il est possible d'utiliser les données de l'EDP pour traiter la question de la naturalisation des immigrés. Un bilan des naturalisations ayant eu lieu entre 1968 et 1999 en France sera ensuite réalisé en tentant de repérer les facteurs qui expliquent les différences dans les taux d'accès à la nationalité, et en incluant dans l'analyse des données contextuelles liées d'une part au rôle de la communauté et d'autre part à l'aspect administratif de la procédure de naturalisation. Par la suite c'est sur le lien causal entre l'acquisition de la nationalité et l'accès à l'emploi que l'attention sera portée. Enfin, les derniers résultats de ce chapitre réfutent la vision instrumentale de la naturalisation en analysant son lien avec le séjour en France<sup>1</sup>.

---

1. Une partie majeure des résultats de ce chapitre a fait l'objet d'un article réalisé avec Denis Fougère et publié dans un dossier de France Portrait Social en 2005 (Fougère et Safi, 2005). Cette partie doit beaucoup à cette coopération qui a aussi stimulé l'ensemble du travail réalisé dans cette thèse.



## 2.1 Les acquisitions de la nationalité française entre 1968 et 1999

### L'échantillon de travail

Afin de traiter la question de l'acquisition de la nationalité française par les immigrés, il convient d'isoler un échantillon d'étrangers à une date donnée (puisqu'il s'agit de la population susceptible d'acquérir la nationalité française). On se restreint donc aux individus ayant déclaré être de nationalité étrangère lors de leur première apparition dans l'EDP. Par ailleurs, étant donné que l'acquisition de la nationalité est un processus qui dépend du temps, il faut fixer une durée au cours de laquelle on observe l'occurrence éventuelle de l'événement. On choisit de se limiter à la période inter-censitaire<sup>2</sup>, puisque, en suivant les déclarations de nationalité des individus, on peut identifier les étrangers ayant acquis la nationalité française entre deux recensements successifs. On étudiera donc la probabilité pour un individu ayant déclaré être étranger en début d'une période intercensitaire, de devenir français en fin de période. De ce fait, le principe de construction de l'échantillon de travail repose sur l'empilement des observations issues d'individus ayant déclaré être étrangers nés à l'étranger lors de leur première apparition dans l'EDP. Dans, un tel échantillon, il n'y pas d'équivalence entre individus et observations. Pour qu'un individu donne lieu à une observation, il faut qu'il soit présent (plus précisément recensé) à deux recensements consécutifs<sup>3</sup>.

Par ailleurs, il existe plusieurs modes d'acquisition de la nationalité française. Les étrangers peuvent devenir Français par décret (i.e. par naturalisation), ce mode d'acquisition représentant la majorité des cas, ou par déclaration suite à un mariage avec

---

2. Les données de l'EDP permettent de distinguer quatre périodes inter-censitaires: (1968-1975), (1975-1982), (1982-1990), (1990-1999).

3. Les choix optés pour la construction de l'échantillon et leurs éventuels impacts sur les résultats sont développés dans les annexes p.393.

un conjoint de nationalité française<sup>4</sup>. De plus, et en dehors de la période allant de 1993 à 1997, la naissance sur le territoire français donne le droit à l'acquisition de la nationalité française sous la seule condition de résidence en France. On choisit donc de restreindre l'analyse aux étrangers nés à l'étranger d'autant plus que les conditions de l'acquisition de la nationalité française, ainsi que le sens de cette démarche, diffèrent fortement selon que l'étranger soit né en France ou selon qu'il ait connu une migration. D'autre part, puisque l'on cherche à isoler la dimension civique de l'intégration, il est préférable que les acquisitions de nationalité liées à un mariage avec un conjoint français ne figurent pas dans l'échantillon. En effet, le lien entre mariage mixte, naturalisation et situation socioprofessionnelle est complexe. Les deux modes d'acquisition (par décret et par déclaration) correspondent vraisemblablement à des logiques différentes, aux conséquences en termes de trajectoires d'emploi également différentes. Etant donné que la partie suivante entreprend un examen particulier des mariages mixtes et de leur effet sur l'intégration des immigrés, la présente partie est centrée sur l'analyse des acquisitions de nationalité par décret. Toutefois, étant donné que le travail porte sur des données de recensement, il est impossible de repérer avec certitude les acquisitions de nationalité par déclaration<sup>5</sup>. Les informations provenant des bulletins de mariage, permettent malgré tout d'éliminer les cas pour lesquels on observe un mariage mixte et une acquisition de nationalité au cours de la même période inter-censitaire<sup>6</sup>.

Il faut aussi souligner que l'on ne dispose dans les données de l'EDP d'aucune information directe sur l'acquisition de la nationalité française par un étranger. Le caractère longitudinal des données sera exploité afin de détecter indirectement la naturalisation en passant par les déclarations de nationalité, mais aucun renseignement précis sur les

---

4. Voir à ce sujet p.396 des annexes.

5. Aucune information directe n'est disponible sur l'acquisition éventuelle de la nationalité dans les données de recensement.

6. Voir les annexes p.393.

modalités de cette acquisition n'est disponible. Ceci induit une limite considérable à cette analyse. En effet, l'acquisition de la nationalité émane d'une double décision : celle de l'étranger qui décide de demander la nationalité française d'une part, et celle de la société d'accueil à travers ses lois et ses institutions qui décide d'attribuer ou non la nationalité à ce nouveau membre potentiel. Sous cet angle, tout se passe comme si l'acquisition de la nationalité était le fruit de la confrontation d'une demande (ou encore d'une auto-sélection<sup>7</sup>) des immigrés qui remplissent un certain nombre de conditions, et d'une offre, ou plus précisément d'une procédure de sélection dont l'aboutissement est la décision de naturalisation par décret. Ainsi, dans l'idéal, et pour appréhender de manière globale ce phénomène, il faudrait séparer les statistiques de la demande de naturalisation de celles de l'offre (ou de la réponse des institutions concernées). Malheureusement, les données de l'EDP permettent seulement d'observer le résultat favorable de cette procédure, à savoir la demande de naturalisation acceptée. Elles ne distinguent pas les cas où la naturalisation n'a pas été demandée de ceux où elle l'a été mais n'a pas été accordée. De fait, un faible taux de naturalisation peut être le résultat de demandes peu fréquentes et/ou de nombreux refus administratifs. Par conséquent, les données longitudinales de l'EDP sont ici utilisées non pas pour analyser les comportements de sélection ou d'auto-sélection qui déterminent le processus de naturalisation, mais plutôt pour mettre en lumière les caractéristiques individuelles qui sont corrélées avec l'acquisition de la nationalité.

Enfin, la dernière restriction du champ de l'étude est liée à l'origine des immigrés. Les analyses par origine nationale ne peuvent être conduites que pour les pays suffisamment représentés dans l'échantillon : l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, et la Turquie. L'Europe de l'Ouest (à l'exclusion de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal), l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), l'Afrique subsaharienne

---

7. Même si l'on parle ici de décision individuelle, les travaux sur le sujet montrent que ce choix est toujours contraint par la nature du fonctionnement administratifs des autorités de la naturalisation. Comme le montrent Spire (2005) et Belbah (2001), il existe une forme d'auto-censure relativement répandue chez les immigrés, liée à la représentation de la naturalisation comme un phénomène de l'ordre de l'impossible.

TAB. III.2.1: *Pays ou groupes de pays de naissance retenus dans l'analyse*

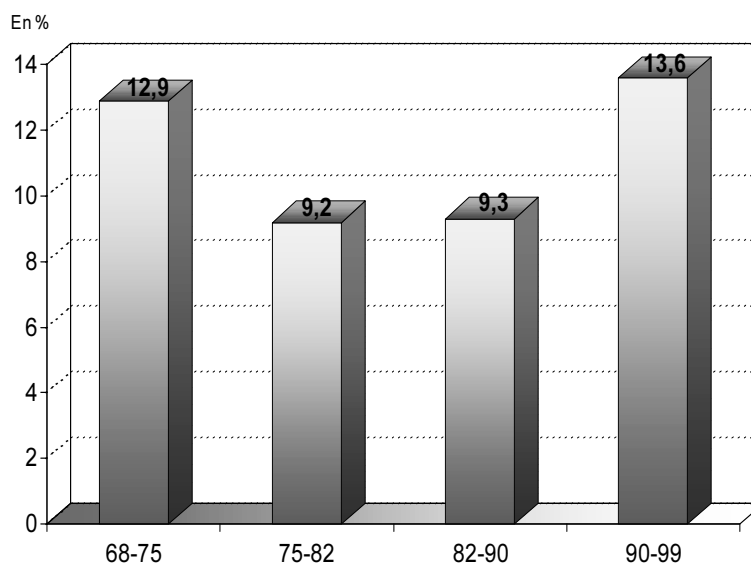
<b>Pays de naissance</b>	<b>Nombre d'observations</b>	<b>Part dans l'échantillon (en %)</b>
Portugal	9 670	26.36
Algérie	6 577	17.93
Italie	6 227	16.97
Espagne	4 571	12.46
Tunisie	2 124	5.79
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	1949	5.31
Europe de l'Est	1518	4.14
Turquie	1 266	3.45
Maroc	1 056	2.88
Asie du Sud-Est	888	2.42
Afrique subsaharienne	839	2.29
<b>Total</b>	<b>36 685</b>	<b>100</b>

et l'Europe de l'Est ont été également introduites dans l'analyse, mais sans distinguer toutefois les origines nationales. Le tableau III.2.1 donne la répartition des immigrés qui forment l'échantillon par pays d'origine.

### **Les acquisitions de nationalité entre 1968 et 1999**

Sur l'ensemble de la période 1968-1999, et après application de toutes les restrictions de champ explicitées ci-dessus, on décompte 4094 acquisitions de la nationalité : 953 ont eu lieu entre 1968 et 1975, 861 entre 1975 et 1982, 920 entre 1982 et 1990 et 1360 entre 1990 et 1999. La figure III.2.1 qui représente la proportion des naturalisations pour chaque période inter-censitaire rapportées aux nombres d'étrangers présents en début de période montre que les acquisitions de la nationalité ont légèrement baissé entre 1968 et 1990 pour marquer une forte augmentation au cours de la dernière période inter-censitaire.

Les taux moyens de naturalisation diffèrent fortement d'une origine nationale à l'autre (tableau III.2.2). Les pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne sont caractérisés par les taux de naturalisation les plus élevés. A l'opposé, les immigrés

FIG. III.2.1: *Taux d'acquisition de la nationalité française selon la période*TAB. III.2.2: *Taux d'acquisition de la nationalité par pays de naissance et par période inter-censitaire*

Pays de naissance	Moyenne entre 1968 et 1999	entre 1968 et 1975	entre 1975 et 1982	entre 1982 et 1990	entre 1990 et 1999
Afrique subsaharienne	32.9	8.7*	26.3	36.5	34.0
Algérie	6.8	3.6	3.7	4.2	14.9
Asie du Sud-Est	41.9	38.6	65.2	36.4	45.0
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	9.65	17.72	9.8	7.78	4.78
Espagne	12.5	15.4	14.6	9.5	6.3
Europe de l'Est	23.1	25.8	17.1	21.8	28.1
Italie	10.4	12.7	11.5	7.8	5.6
Maroc	23.7	40.3	25.0	11.3	27.1
Portugal	6.1	4.0	5.3	6.7	6.9
Tunisie	14.7	28.9	9.2	7.7	19.3
Turquie	7.5	38.89*	2.0	4.5	9.4
Total	11.1	12.9	9.2	9.3	13.6

\* Faible effectif

originaires d'Algérie, de Turquie ou du Portugal sont moins souvent naturalisés. Ces taux ont toutefois connu des évolutions très différentes au cours de la période. Ainsi, si le taux de naturalisation des Algériens était particulièrement faible en début de période - ceci étant probablement lié à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie (Sayad, 1982) - il a enregistré une croissance très forte à partir des années

quatre-vingt. Bien que leur évolution ait été irrégulière, les taux de naturalisation des Marocains et, dans une moindre mesure, des Tunisiens ont été beaucoup plus élevés que ceux des Algériens<sup>8</sup>. Au sein des pays européens, le cas du Portugal fait figure d'exception : les immigrés portugais sont les seuls européens dont le taux de naturalisation a progressé durant la seconde moitié de la période, probablement parce que jusqu'en 1982, le Portugal interdisait la double nationalité à ses ressortissants. À l'inverse, les taux de naturalisation des immigrés espagnols et italiens ainsi que celui des immigrés venus d'autres pays d'Europe de l'Ouest ont continûment baissé entre 1968 et 1999. Dans leur cas, l'interprétation se situe plus du côté de la demande : les ressortissants de ces pays demandent de moins en moins la naturalisation, notamment dans le cadre de l'Union européenne qui réduit fortement l'intérêt de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, lorsque celui-ci fait partie de l'Union.

On peut dresser un bilan descriptif global de la population des immigrés naturalisés. Pour résumer, on peut dire que ces naturalisations concernent plutôt les femmes, les jeunes, les immigrés diplômés et plutôt les catégories socio-professionnelles favorisées. En effet, sur la période 1968-1999, le taux moyen de naturalisation entre deux recensements est de 12.46 pour les femmes et de 10.26 pour les hommes. Ces différences ont tendance à s'estomper sur la période comme le montre le tableau III.2.3.

TAB. III.2.3: *Taux d'acquisition de la nationalité par période inter-censitaire selon le sexe*

Période inter-censitaire	Hommes	Femmes
1968-1975	11.43	15.67
1975-1982	8.47	10.37
1982-1990	8.23	10.80
1990-1999	13.37	13.75
<b>1968-1999</b>	<b>10.26</b>	<b>12.46</b>

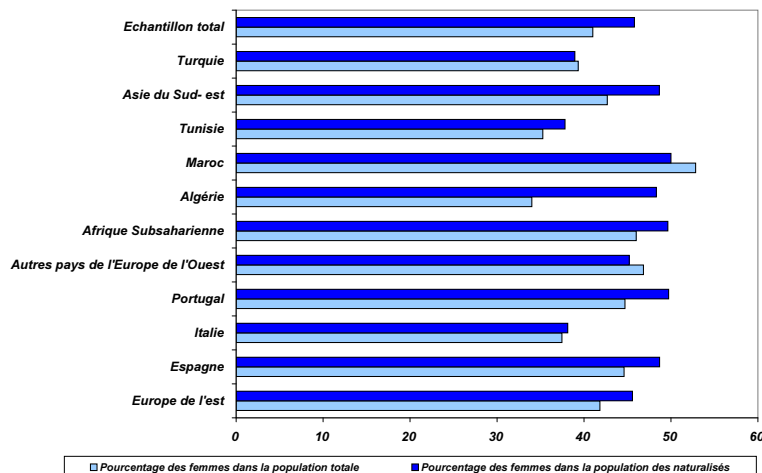
Par ailleurs, cette sur-représentation des femmes dans la population des immigrés naturalisés n'est pas du même ordre selon le pays d'origine (figure III.2.2). Par exemple,

---

8. Les immigrés originaires de ces deux pays comptent depuis 1990 parmi les plus fréquents demandeurs de la nationalité française (Belbah et Chattou, 2001).

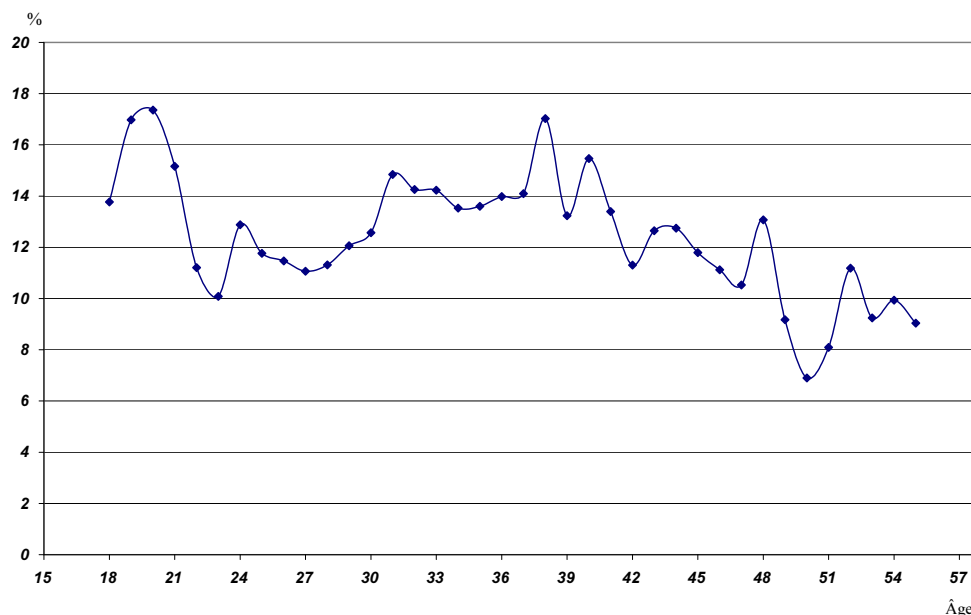
les femmes de nationalité algérienne ou celles originaires des pays de l'Asie du Sud-Est ont acquis plus fréquemment la nationalité française que leurs homologues masculins, à l'inverse des femmes originaires de Turquie ou du Maroc.

FIG. III.2.2: Structures par sexe de l'échantillon des immigrés naturalisés et de l'échantillon total selon l'origine



L'âge semble également jouer un rôle dans l'acquisition de la nationalité française (figure III.2.3). La tendance générale de la série qui représente le taux de naturalisation moyen (sur une période inter-censitaire entre 1968 et 1999) par âge est décroissant. Les irrégularités sont surtout marquées pour les plus jeunes. Le taux de naturalisation augmente fortement entre 18 et 20 ans pour décroître fortement jusqu'à 25 ans. Il augmente assez régulièrement par la suite avant de connaître une chute progressive à partir de l'âge de 40 ans.

À côté de ces caractéristiques démographiques que sont l'âge, le sexe et le pays de naissance, on peut se demander si les immigrés naturalisés diffèrent des autres par leurs caractéristiques socio-professionnelles. En théorie, la seule condition formelle pour pouvoir déposer une demande de naturalisation est une condition de résidence et de durée de séjour minimale. Néanmoins, comme le montrent plusieurs études, la procédure de

FIG. III.2.3: *Taux moyen de naturalisation sur une période inter-censitaire par âge*

naturalisation obéit en partie à une logique de main d'œuvre qui cherche à trouver un certain équilibre entre l'intérêt des entreprises et celui des salariés originaires du pays d'accueil (Weil, 2002; Spire, 2005a). Cette logique de main d'œuvre dépend étroitement de la conjoncture économique: en période de récession économique, le gouvernement et son administration ont tendance à privilégier la main d'œuvre nationale<sup>9</sup>.

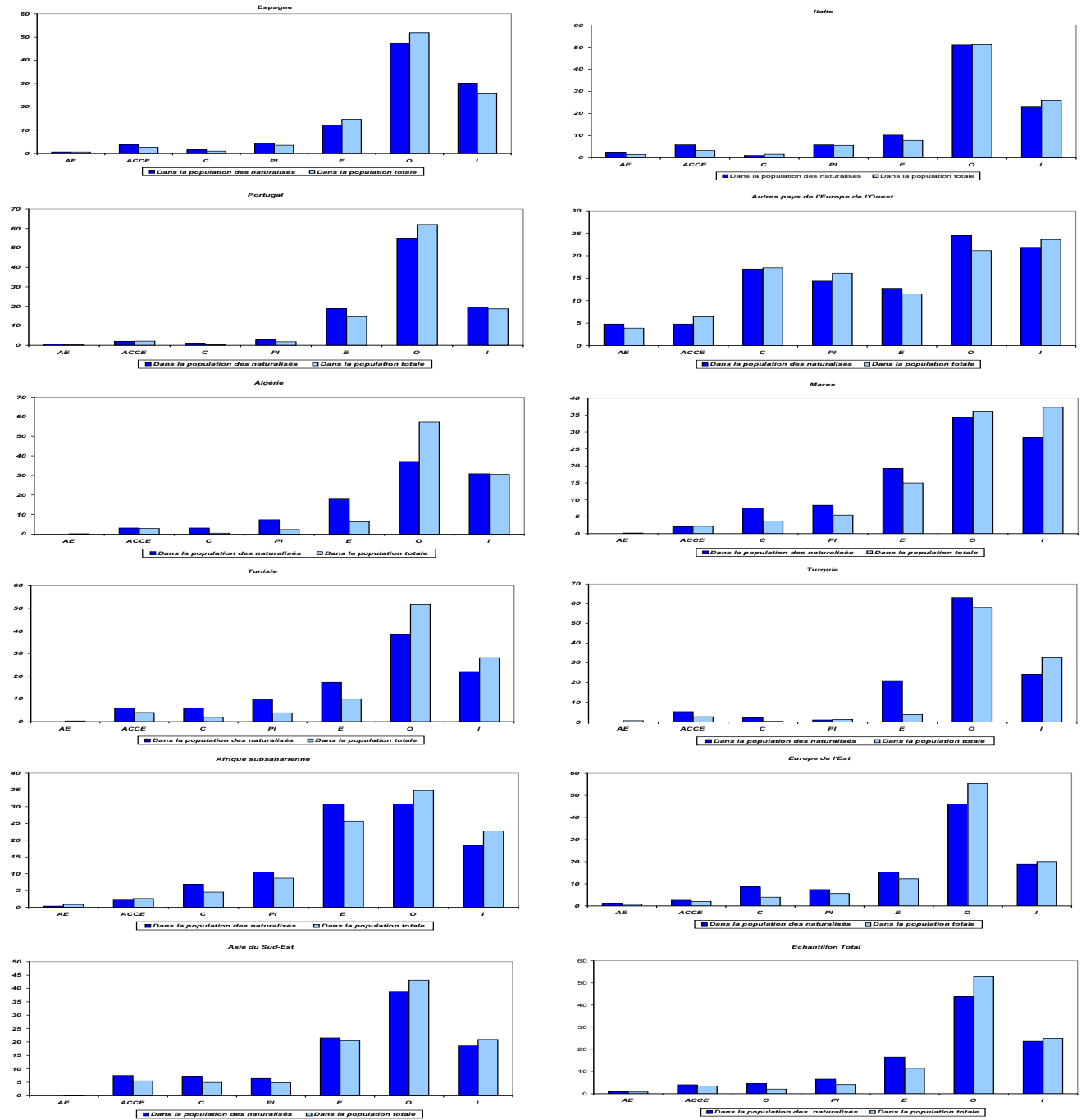
De fait, la profession des individus affecte très significativement les chances de naturalisation (figure III.2.4). Globalement, les ouvriers et les inactifs, majoritaires dans la population des immigrants, acquièrent moins souvent la nationalité française que les cadres, les professions intermédiaires et les employés.

---

9. Le tableau III.2.2 montre que le taux de naturalisation a baissé entre 1975 et 1982, lorsque le chômage s'est mis à croître fortement.



FIG. III.2.4: Structure par PCS de l'échantillon des immigrants naturalisés par rapport à l'échantillon total selon la nationalité



AE=Agriculteur exploitant; ACCE=Artisan, commerçant, chef d'entreprise; C=Cadre; PI=Profession Intermédiaire; E=Employé; O=Ouvriers; I=Inactif

L'intensité de la sélection (ou de l'auto-sélection) selon la profession semble toutefois dépendre du pays d'origine : elle est moins forte pour les immigrés provenant des pays de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et des autres pays de l'Europe de l'Ouest, mais elle est plus forte pour les immigrés du Maghreb. Les ouvriers turcs sont avec ceux de l'Europe de l'Ouest les seuls à être légèrement sur-représentés dans le sous-échantillon des étrangers naturalisés. Enfin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont sur-représentés de manière nette uniquement pour l'immigration en provenance de l'Asie du Sud-Est, de la Tunisie et de la Turquie (voir figure III.2.4).

Cette sur-représentation des catégories socio-professionnelles favorisées dans la population des immigrés naturalisés, peut aussi apparaître lorsque l'on compare les taux de naturalisation selon le diplôme obtenu (voir tableau III.2.4).

TAB. III.2.4: *Taux d'acquisition de la nationalité par période inter-censitaire selon le diplôme*

<b>Diplôme</b>	<b>Taux</b>
Sans Diplôme	8.48
Certificat Primaire	11.85
Inférieur au Bac (BEPC,BEP,CAP)	18.81
BAC	22.87
Supérieur au Baccalauréat	26.53

Ainsi, les immigrés naturalisés diffèrent fortement, par leurs sexes, leurs âges, leurs catégories socioprofessionnelles, leurs diplômes et leurs pays d'origine de la population totale des immigrés. Les pages suivantes tentent d'identifier les facteurs facilitant l'acquisition de la nationalité française par un étranger.

## 2.2 Quels sont les facteurs facilitant l'acquisition de la nationalité?

Nombreuses sont les études américaines et européennes ayant analysé la "sélection" qui s'opère lors de la procédure de naturalisation, et ce en comparant les caractéristiques individuelles des immigrants naturalisés à ceux de l'ensemble de la population immigrée. En France, les rares analyses quantitatives sur ce sujet sont issues d'exploitation de données de la sous direction de la naturalisation et ne permettent pas toujours de comparer les immigrants naturalisés aux autres (Lebon, 1998; Spire et Thave, 1999). C'est une analyse quantitative qui tente de repérer les caractéristiques qui ressortent le plus en tant que facteurs de la naturalisation qui est proposée ci-dessous. L'originalité de son approche repose sur la prise en compte, en plus des caractéristiques socio-démographiques individuelles, de données de contexte cherchant à capturer le rôle que peuvent jouer les communautés d'origine, mais aussi les institutions du pays d'accueil dans cette procédure.

La première variable contextuelle qu'on trouve assez fréquemment dans la littérature est la taille de la communauté d'origine (Liang, 1994b; Yang, 1994; Portes et Curtis, 1987). Son effet sur la probabilité pour un immigrant d'acquérir la nationalité du pays d'accueil est à mettre en rapport avec la notion de réseau communautaire et avec l'impact que ce dernier peut avoir sur les parcours individuels d'intégration.

Il existe dans la littérature deux hypothèses concurrentes concernant l'impact de la communauté d'origine sur la naturalisation des immigrants. Certains pensent que la probabilité de naturalisation diminue lorsque la taille relative de la communauté d'origine est plus élevée. En général, les arguments avancés pour justifier cette hypothèse sont liés à la notion d'"autosuffisance" de la communauté. Lorsque cette dernière est suffisamment grande, elle peut offrir au nouvel arrivant un réseau relationnel important, lui permettant d'accéder plus facilement au logement et à l'emploi; dans ces conditions,

l'acquisition de la nationalité présenterait pour lui moins d'intérêt. De plus, d'un point de vue plus symbolique, la taille de la communauté pourrait limiter le développement du sentiment d'appartenance à la société d'accueil, et ce parce qu'elle renforce les liens avec des compatriotes et l'attachement à la culture du pays d'origine. Plus brièvement, cet argument insiste sur le rôle désincitatif que pourrait jouer une communauté d'origine développée et bien organisée, qui se traduirait par une faible demande de naturalisation de la part de ses membres.

Mais l'hypothèse d'un lien négatif entre la taille relative de la communauté et la demande de naturalisation est contestée par d'autres analystes qui pensent, au contraire, qu'une communauté de grande taille peut avoir un impact positif sur l'assimilation socioprofessionnelle de ses membres et ainsi un impact positif indirect sur leur naturalisation (Portes, 1995; Liang, 1994b). Ainsi, à la différence de ceux défendant l'argument précédent, ils avancent des arguments qui se focalisent sur l'"offre de naturalisation", ou, dit autrement, la procédure de sélection qui précède toute acquisition de la nationalité. D'autre part, pour les tenants de cette hypothèse, une communauté plus nombreuse facilite la circulation de l'information relatives aux démarches et procédures administratives concernant la naturalisation. Tout se passe comme si, lorsque les réseaux communautaires sont denses et développés, un membre qui se naturalise en incite un autre. Dans une étude qualitative effectuée à Los Angeles, Houston, Chicago et New York, R. Alvarez montre que, un des facteurs les plus importants expliquant la décision de demander la naturalisation, réside dans l'élucidation, grâce aux réseaux de connaissance, de ce qu'il appelle "le mystère du processus de naturalisation", c'est à dire les procédures administratives qu'il faut suivre pour acquérir la nationalité (Alvarez, 1987). En France, les études qualitatives, montrent bien la difficulté d'accès à l'information administrative pour une grande partie des étrangers n'ayant pas demandé la naturalisation (Belbah et Spire, 2004). On peut ainsi supposer qu'un lien communautaire fort facilite la circulation de telles informations et incite à demander l'acquisition de la nationalité.

Le travail ci-dessous tente de tester la pertinence de chacune de ces hypothèses. Pour cela, dans le modèle explicatif de la naturalisation des immigrés, est incluse une variable qui cherche à absorber un effet réseau communautaire. Il s'agit de la taille relative de la communauté d'origine par région de résidence<sup>10</sup>.

Par ailleurs, une variable contextuelle directement liée au caractère administratif de la procédure de naturalisation, et notamment à la complexité des démarches et au rôle que peuvent jouer les moyens logistiques mobilisés par les autorités à cette fin est introduite dans l'analyse. L'idée est alors de tenter d'estimer un "effet congestion" inhérent à cette procédure. Comme les demandes de naturalisation se font auprès des préfectures des départements, la différence des moyens développés par ces derniers afin de traiter les demandes des immigrés, peut avoir un impact sur leurs chances de naturalisation, un laps de temps étant fixé. Malheureusement, on ne dispose pas de données précises sur les moyens déployés par les départements à cette fin<sup>11</sup>. Néanmoins, cet "effet congestion" peut être approché par le nombre d'étrangers dans le département (toutes origines confondues). On peut en effet supposer, que cet effectif de candidats potentiels à la naturalisation détermine au moins indirectement la longueur de la "file d'attente" dans les bureaux de naturalisation. La longueur de cette file peut à son tour ralentir les procédures administratives de naturalisation et diminuer ainsi la probabilité d'acquisition de la nationalité entre deux dates. Ainsi, on peut ajouter à la liste des facteurs susceptibles d'affecter la naturalisation le nombre d'étrangers résidant dans le même département au moment du recensement<sup>12</sup>.

---

10. Cette variable a été calculée à partir des données de recensements. Ainsi, on affecte, par exemple, à un immigré Marocain habitant la région Aquitaine, la proportion d'immigrés marocains habitant cette région.

11. À titre d'exemple, des informations sur le nombre d'employés qui traitent les dossiers des demandes de naturalisation ou le nombre de guichets ouverts par jour auraient été d'un grand intérêt.

12. C'est parce que les demandes de naturalisation se font au niveau du département, et pour minimiser les problèmes de colinéarités, que l'on a choisi de calculer la taille relative de la communauté par région. La variable estimant la longueur de la file d'attente est quant à elle calculée par département.

Enfin, la troisième variable contextuelle que l'on inclut dans cette étude a comme objectif de rendre compte d'un éventuel effet de la conjoncture économique. Il s'agit tout simplement d'une variable indiquant la période inter-censitaire au cours de laquelle on observe l'éventuel changement de nationalité (1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, ou bien 1990-1999).

Un modèle statistique dichotomique qui tient compte d'un ensemble de facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'acquisition de la nationalité française par les immigrés est estimé. La liste de variables explicatives inclut le pays de naissance, le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau d'éducation et le statut d'activité<sup>13</sup>. Trois variables contextuelles sont ajoutées à cette liste : la taille relative de la communauté d'origine dans la région de résidence, l'effectif d'étrangers dans le département de résidence et la période inter-censitaire d'observation. Le modèle est estimé sur l'ensemble de l'échantillon dans un premier temps, et ensuite séparément pour les hommes et les femmes (tableau III.2.5).

Les résultats montrent que, même après la prise en compte de différents facteurs individuels et contextuels, la probabilité d'acquisition de la nationalité française pour un étranger dépend fortement du pays d'origine. Ainsi, le pays d'origine affecte fortement la probabilité de naturalisation entre deux recensements successifs, et ce à diplôme, catégorie socioprofessionnelle, âge, sexe, statut matrimonial, période inter-censitaire, taille relative de la communauté dans la région et nombre d'étrangers dans le département identiques. Les immigrés originaires d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne sont plus souvent naturalisés que les Marocains, qui constituent la catégorie de référence. Tous les autres pays d'origine affectent négativement la probabilité d'acquisition

---

13. La valeur prise par chacune de ces variables, à l'exception du pays de naissance et du sexe, peut varier d'une période inter-censitaire à l'autre. Faute d'information sur la valeur de ces variables à la date précise de la naturalisation, c'est leur valeur en début de période inter-censitaire qui a été retenue.

TAB. III.2.5: Les facteurs explicatifs de l'acquisition de la nationalité (modèle probit)

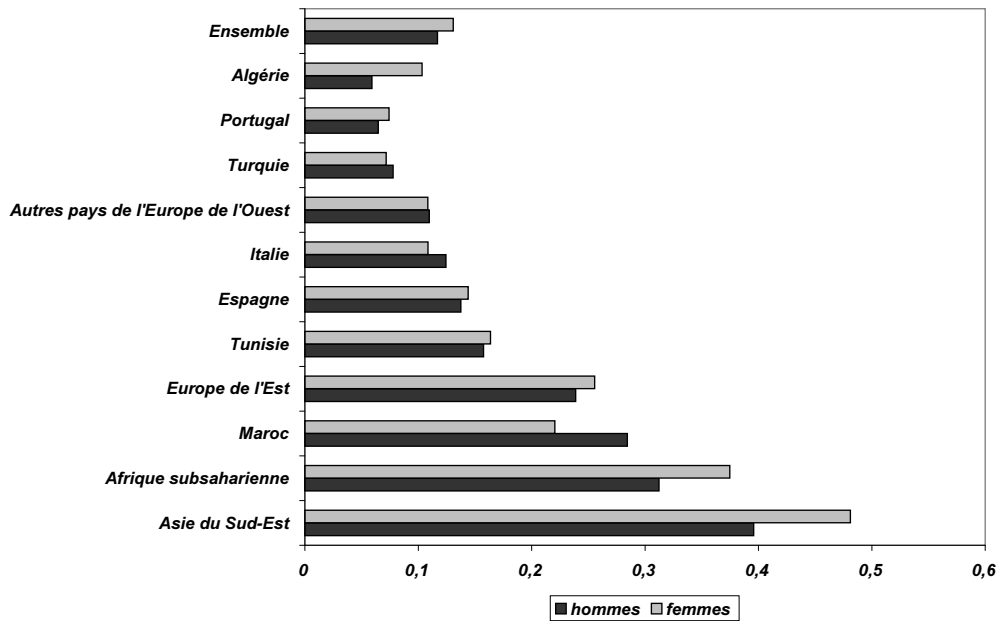
Variables	Modalités	Modèle général	Hommes	Femmes
Constante		-1,043 ***	-0,950 ***	-0,763 ***
Origine nationale	Maroc	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Afrique subsaharienne	0,239 ***	0,059 ns	0,412 ***
	Algérie	-0,655 ***	-0,905 ***	-0,388 ***
	Asie du Sud-Est	0,629 ***	0,387 ***	0,862 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	-0,780 ***	-0,855 ***	-0,693 ***
	Espagne	-0,402 ***	-0,511 ***	-0,309 ***
	Europe de l'Est	0,021 ns	-0,056 ns	0,116 ns
	Italie	-0,557 ***	-0,629 ***	-0,517 ***
	Portugal	-0,787 ***	-0,949 ***	-0,657 ***
	Tunisie	-0,212 ***	-0,341 ***	-0,089 ns
Turquie	-0,691 ***	-0,873 ***	-0,585 ***	
PCS	Ouvriers	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Agriculteurs exploitants	0,233 **	0,158 ns	0,417 **
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,105 **	0,162 ***	-0,181 ns
	Cadres	0,317 ***	0,337 ***	0,214 ns
	Professions intermédiaires	0,273 ***	0,341 ***	0,127 ns
	Employés	0,240 ***	0,283 ***	0,189 ***
	Inactifs	-0,037 ns	0,008 ns	-0,021 ns
	Chômeurs	0,149 ***	0,143 ***	0,134 **
Diplôme	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	0,261 ***	0,150 ****	0,281 ***
	BEPC-BEP-CAP	0,433 ***	0,195 **	0,515 ***
	Bac	0,443 ***	0,241 ***	0,550 ***
	Supérieur au Bac	0,525 ***	0,374 ***	0,569 ***
Période inter-censitaire	68-75	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	75-82	-0,082 ***	-0,014 ns	-0,192 ***
	82-90	-0,189 ***	-0,070 **	-0,330 ***
	90-99	-0,036 ns	0,148 ***	-0,232 ***
Age	entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	entre 26 et 35 ans	0,027 ns	0,043 ns	0,008 ns
	entre 36 et 45 ans	0,037 ns	-0,012 ns	0,044 ns
	plus de 46 ans	-0,139 ***	-0,184 ***	-0,198 ***
Situation matrimoniale	Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Marié ou remarié	0,257 ***	0,360 ***	0,032 ns
	Veuf ou divorcé	0,303 ***	0,359 ***	0,161 **
Effectif d'étrangers dans le département		-0,089 ***	-0,099 ***	-0,085 ***
Taille relative de la communauté dans la région		4,473 ***	4,957 ***	3,579 ***
Sexe	Femme	0,091 ***		
	Homme	<i>Réf.</i>		

\*\*\*= significativité au seuil de 1%, \*\*=au seuil de 5%, \*=au seuil de 10%

de leurs membres, comparativement aux originaires du Maroc. Les immigrés venus de l'Europe de l'Ouest (hors Espagne et Italie), d'Algérie, d'Italie et de Turquie sont les moins fréquemment naturalisés. La figure III.2.5 compare les probabilités moyennes d'acquisition de nationalité française entre deux recensements, pour les différents pays d'origine.

Ces probabilités sont calculées à partir des modèles estimés pour les hommes et

FIG. III.2.5: *Probabilité moyenne de naturalisation entre deux recensements selon le sexe et le pays d'origine*



pour les femmes, dont les résultats figurent dans le tableau III.2.5<sup>14</sup>. On peut ainsi voir que les femmes sont, toutes choses égales par ailleurs, plus souvent naturalisées que les hommes. En moyenne, les femmes venues d'Asie du Sud-Est ont une probabilité de 0.48 d'acquies la nationalité française entre deux recensements alors que cette probabilité n'est que de 0.10 pour les femmes venues d'Algérie. On peut aussi remarquer que l'ordre des pays de naissance selon leur effet sur les chances de naturalisation est quasiment le même pour les femmes et les hommes.

La catégorie socioprofessionnelle et le diplôme ont également un effet très significatif sur la probabilité de naturalisation. Toutes les catégories socioprofessionnelles présentent des effets positifs sur la probabilité de naturalisation, comparativement à la catégorie "ouvriers"<sup>15</sup>. Cet effet est plus souvent significatif pour les hommes que pour

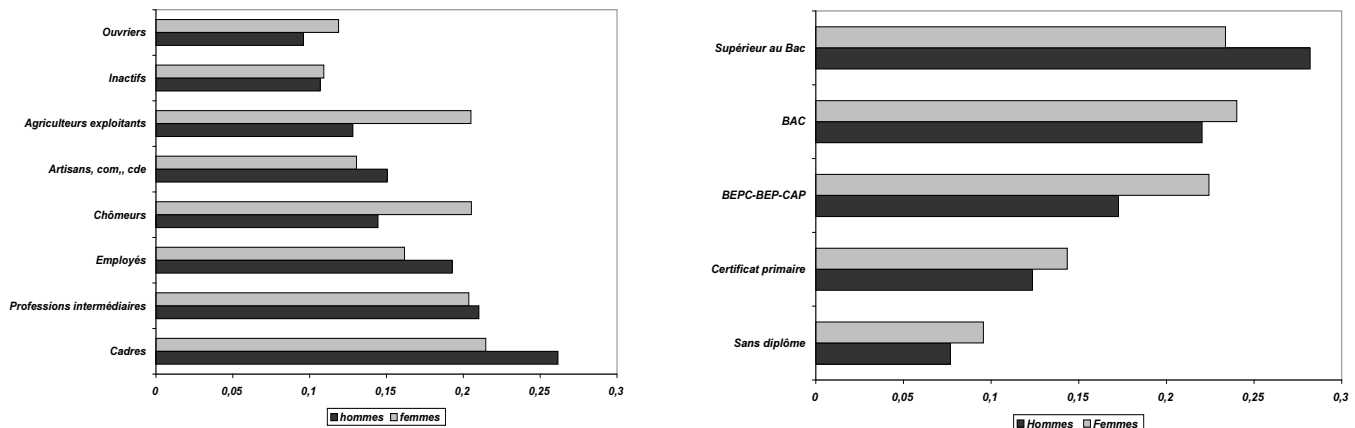
14. Après l'estimation des coefficients du modèle explicatif de la naturalisation, on peut calculer les probabilités individuelles de naturalisation, en appliquant pour chaque individu, les coefficients estimés aux variables correspondantes. Seront ensuite calculées les probabilités moyennes en regroupant les individus de même pays d'origine.

15. A l'exception de la catégorie "inactifs" qui ne présente pas d'effet significatif sur la probabilité de naturalisation par rapport à la catégorie "ouvriers".



les femmes (tableau III.2.5). Lorsque l'on calcule les probabilités moyennes de naturalisation par catégorie socioprofessionnelle, on peut déceler un classement clair qui va des catégories les plus défavorisées aux catégories supérieures (figure III.2.6). Ainsi, les

FIG. III.2.6: *Probabilité moyenne de naturalisation entre deux recensements selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme*



ouvriers et les inactifs ont les probabilités d'acquisition les plus faibles (0,09 pour les hommes ouvriers et 0,1 pour les hommes inactifs) alors que les cadres se retrouvent parmi ceux qui ont le plus de chance d'acquies la nationalité française entre deux recensements (0,23 pour les hommes cadres et 0,20 pour les femmes cadres). Ce résultat illustre le type de sélection, et peut-être d'auto sélection, qui est à l'œuvre dans la procédure de naturalisation. Une situation socioprofessionnelle favorisée renforce les chances de naturalisation, d'une part parce qu'elle encourage l'immigré à demander l'acquisition de la nationalité, et d'autre part, parce qu'elle augmente les chances d'une décision favorable lorsque cette demande est faite. Cette sélection est aussi visible lorsque l'on considère l'effet du diplôme, toutes choses égales par ailleurs (tableau III.2.5). La figure III.2.6 montre qu'un immigré non diplômé a, en moyenne, une probabilité de 0,07 d'acquies la nationalité française entre deux recensements, alors qu'un immigré qui possède au moins le BAC voit sa probabilité d'acquisition s'élever à 0,22 points. Toutefois, l'on peut souligner que cette sélection par des variables de capital humain, semble moins forte pour les femmes que pour les hommes: un immigré cadre

a, en moyenne, 2.7 fois plus de chances d'être naturalisé qu'un immigré ouvrier, alors que la probabilité de naturalisation pour une femme immigrée cadre est, en moyenne, 1.6 fois plus élevée que celle d'une immigrée ouvrière<sup>16</sup>. Il est aussi à remarquer que, contrairement à l'inactivité, le chômage ne semble pas être un frein à la naturalisation, notamment pour les femmes. Ceci est peut être dû au fait que le chômage détecté dans le modèle n'est observé qu'en début de la période inter-censitaire, et qu'il est alors possible que l'individu ait trouvé un emploi en cours de la période.

La situation matrimoniale joue de façon différente pour les hommes et les femmes. En effet, les hommes mariés acquièrent plus souvent la nationalité française que les hommes célibataires, alors que l'effet du mariage ne semble pas significatif pour les femmes (tableau III.2.5).

Quant aux variables contextuelles, les résultats montrent que la taille relative de la communauté d'origine a un impact significativement positif sur la probabilité de naturalisation, plus important pour les hommes que pour les femmes. Ce résultat vient conforter l'hypothèse du rôle positif que peut avoir les réseaux communautaires dans le processus de naturalisation. Par ailleurs, la longueur de la "file d'attente" potentielle, mesurée par l'effectif d'étrangers dans le département, a un effet significativement négatif : plus cet effectif est grand, moins un immigré a des chances d'acquérir la nationalité française entre deux recensements.

Ainsi, les effets de chacune des variables pouvant jouer un rôle dans la procédure de naturalisation ont été étudiés. Néanmoins, l'interprétation des résultats ne peut aller très loin, puisqu'il est impossible de séparer ce qui est dû aux choix et attitudes des individus, de ce qui est lié aux décisions et réponses des administrations de la

---

16. On compare ici les rapports des probabilités moyennes. Lorsque l'on calcule les *odds ratios*, on trouve que pour les hommes, être cadre augmente, toutes choses égales par ailleurs, de 1.7 fois la probabilité de naturalisation par rapport à être ouvrier, alors que ce même *odds ratios* est de 1.4 pour les femmes.

naturalisation. C'est donc une sélection que l'on observe a posteriori qui a été mise en évidence dans ce travail; elle peut être liée à des phénomènes d'auto-sélection ou d'auto-censure, ou alors à une intention claire des organismes concernés représentant la politique de naturalisation du pays. Toutefois, dans la mesure où l'intérêt premier de la démarche de ce chapitre consiste dans l'analyse des effets que la naturalisation peut avoir sur le processus d'intégration des immigrés, ce résultat descriptif peut être satisfaisant. Enfin, cette première étape de détermination des facteurs affectant la probabilité de naturalisation apparaît primordiale dans la mesure où elle confirme l'utilité de l'approche méthodologique adoptée afin de mesurer l'effet de la naturalisation sur l'emploi des immigrés. En effet, les immigrés naturalisés sont loin de former un échantillon aléatoire, et toute analyse des conséquences de la naturalisation doit prendre ce biais en compte. C'est maintenant sur la mesure des conséquences de la naturalisation sur l'emploi des immigrés que ce travail se penchera.

## 2.3 Acquisition de la nationalité et accès à l'emploi des immigrés

### Les problèmes méthodologiques : comment mesurer l'effet propre de l'acquisition de la nationalité sur l'emploi ?

La mesure de l'effet direct de la naturalisation sur l'emploi est difficile : elle ne peut être traitée par des modèles de régression classique. Ceci est dû au fait que la naturalisation peut être perçue comme un phénomène sélectif : les immigrés qui acquièrent la nationalité française ne forment pas un échantillon aléatoire, tiré au hasard dans la population des immigrés vivant sur le sol français. Ils diffèrent des autres par des caractéristiques observables (niveau d'éducation par exemple), mais certainement aussi par d'autres caractéristiques, celles-ci inobservables (maîtrise de la langue, phénotype). Or, ces caractéristiques affectent également leurs possibilités d'accéder à l'emploi. On est ainsi en face d'un problème classique d'"endogénéité". Lorsque l'on estime le coefficient de l'acquisition de la nationalité dans un modèle simple où l'emploi est la variable

dépendante, on ne peut corriger le biais dû à l'effet des caractéristiques affectant simultanément l'emploi et la naturalisation. De tels modèles ont ainsi tendance à sous estimer l'effet de la naturalisation sur l'emploi<sup>17</sup>.

Afin de surmonter cette difficulté méthodologique, il convient d'abord de traiter les deux événements, la naturalisation et l'accès à l'emploi, simultanément. Il faut donc estimer deux équations où l'acquisition de la nationalité française et la situation d'emploi sont les deux variables à expliquer. Chacune de ces deux variables prend des valeurs binaires: il s'agit donc de variables qualitatives dichotomiques. Il faut alors estimer les deux équations à l'aide de modèles statistiques non linéaires, parmi lesquels le modèle probit est le plus fréquemment utilisé. Comme il s'agit d'équations simultanées (en l'occurrence deux équations), on utilisera ici le modèle probit bivarié. La première équation est celle de l'acquisition de la nationalité expliquée par plusieurs covariables, et la deuxième est celle de l'emploi expliqué par des covariables communes ou différentes de celles de l'équation de naturalisation. De plus, dans le cadre de ce modèle, l'emploi est supposé pouvoir être affecté par l'acquisition préalable de la nationalité française. Ainsi, la variable dépendante de la première équation devient explicative dans la seconde: il s'agit d'un modèle probit bivarié causal. Or, l'identification complète du modèle causal requiert que la variable causale (ici, l'acquisition de la nationalité française) dépende d'au moins une variable supplémentaire qui n'entre pas dans la liste des facteurs affectant la variable de résultat (ici, la situation d'emploi) (Maddala, 1983). Les variables explicatives exclues de l'équation de la probabilité d'emploi, mais introduites dans celle de l'acquisition de nationalité, sont donc des variables instrumentales qui garantissent l'identification du modèle bivarié. Pour que ces instruments puissent être considérés comme valides, les coefficients qui leur sont associés dans l'équation de la variable causale doivent être statistiquement significatifs<sup>18</sup>.

---

17. C'est ainsi que Meurs, Pailhé et Simon trouvent qu'il n'existe pas d'effet significatif de la naturalisation sur l'emploi des immigrés (Meurs *et al.*, 2005). Or, leur modèle de régression univariée n'apparaît pas adapté à l'estimation de l'effet causal de la naturalisation sur l'emploi.

18. Le modèle est écrit explicitement dans la partie consacrée au modèle probit bivarié dans les

Les données longitudinales permettent d'estimer ce type de modèle et de mesurer l'effet causal de la naturalisation sur l'emploi. En effet, comme les données de l'EDP évoluent dans le temps, on peut situer chronologiquement la naturalisation et l'emploi. Pour contrecarrer le problème de l'endogénéité on peut utiliser les variables contextuelles évoquées ci-dessus comme variables instrumentales potentielles. La variable qui peut sembler la plus pertinente est celle qui est liée à la procédure administrative de naturalisation (taille de la communauté dans le département). Cette variable tente d'approximer la longueur de la file d'attente au guichet de naturalisation et apparaît ainsi spécifique à cette dernière et non corrélée avec l'emploi. Ceci est d'autant plus vrai que cette variable est calculée au recensement précédent celui où l'on observe l'emploi des immigrés, soit 7 à 9 ans avant.

### **Les résultats : la naturalisation augmente fortement les chances d'emploi des immigrés**

Afin de souligner l'importance des choix méthodologiques, on peut commencer par présenter les résultats de l'effet de la naturalisation sur l'emploi dans un modèle simple, c'est à dire sans corriger le problème d'endogénéité. Seront par la suite présentés les résultats finaux du modèle probit bivarié.

Etant donné que la période d'observation de la naturalisation éventuelle est fixée à une période inter-censitaire, c'est sur la situation de l'immigré sur le marché du travail à la fin de cette même période que l'attention se portera . Il s'agit d'expliquer la probabilité d'être en emploi<sup>19</sup> pour un immigré en fin d'une période inter-censitaire en prenant en compte son acquisition éventuelle de la nationalité au cours de la période. Pour expliquer la situation d'emploi, c'est une partie des covariables qui figuraient dans l'équation de la naturalisation qui est utilisée : le pays de naissance, le sexe, l'âge (en

---

annexes p.397

19. Il s'agit de la probabilité d'avoir déclaré être actif en emploi versus être au chômage ou inactif.

fin de période), la situation matrimoniale, la période inter-censitaire, le diplôme. À ces variables sont ajoutées la situation d'emploi de l'immigré en début de période (actif en emploi, chômeur ou inactif) et la taille de l'unité urbaine de résidence. Ce modèle n'est à l'évidence pas parfaitement adapté à l'explication de l'emploi (des variables comme le nombre d'enfants, la maîtrise du français, le parcours professionnel sont clairement manquantes dans ce type de modèle). Néanmoins, l'objectif n'est pas d'expliquer les inégalités d'accès à l'emploi des immigrants<sup>20</sup>, mais plutôt de mesurer l'impact de l'acquisition de la nationalité sur la situation des immigrants sur le marché du travail. De ce point de vue, les résultats obtenus sont satisfaisants.

Remarquons d'abord que les résultats présentent de fortes différences entre hommes et femmes (tableaux III.2.6 et III.2.7). Si la probabilité d'emploi des femmes est toujours inférieure à celle des hommes, l'activité masculine est surtout marquée par la détérioration de la conjoncture économique sur la période (et la montée du chômage), alors que la croissance régulière de la probabilité féminine d'emploi est due à la participation de plus en plus soutenue des femmes au marché du travail<sup>21</sup>. Le modèle est mieux spécifié pour les hommes, puisqu'il omet deux variables qui jouent fortement sur l'activité féminine, à savoir le nombre d'enfants et la situation d'emploi du conjoint qui n'ont pas été collectées à tous les recensements. Les hommes mariés ont plus de chance d'être en emploi, alors que l'inverse est vrai pour les femmes, résultat classique dans la littérature économique sur ce sujet. Naturellement, la situation d'emploi en début de période joue fortement sur l'emploi en fin de période, et ce plus encore pour les femmes que pour les hommes. Par ailleurs, pour les deux sexes, l'inactivité pénalise plus que le chômage.

Quant à la variable d'intérêt qu'est la naturalisation, elle apparaît avoir un effet

---

20. Ces inégalités sont traitées dans la deuxième partie de cette thèse.

21. On peut voir ceci par les coefficients de plus en plus négatifs de la variable période inter-censitaire pour les hommes et de plus en plus positifs pour les femmes

TAB. III.2.6: L'effet de la naturalisation sur l'emploi (modèle probit univarié)

Variabiles	Modalités	Coefficients
Constante		0,909 ***
Naturalisation	non naturalisé	Réf.
	naturalisé	0,130 ***
Origine nationale	Maroc	Réf.
	Afrique subsaharienne	0,217 ***
	Algérie	-0,037 ns
	Asie du Sud-Est	0,203 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,163 ***
	Espagne	0,249 ***
	Europe de l'Est	0,059 ns
	Italie	0,120 **
	Portugal	0,508 ***
	Tunisie	-0,031 ns
	Turquie	-0,049 ns
Activité en début de période	En emploi	Réf.
	Chômeurs	-0,706 ***
	Inactifs	-1,295 ***
Date du recensement d'observation de l'emploi	1975	Réf.
	1982	-0,175 ***
	1990	-0,285 ***
	1999	-0,383 **
Diplôme	Sans diplôme	Réf.
	Certificat primaire	0,134 ***
	BEPC-BEP-CAP	0,257 ***
	Bac	0,274 ***
	Supérieur au Bac	0,453 ***
Taille de l'unité urbaine	Moins de 20 000 hab	Réf.
	Entre 20 000 et 100 000 hab	0,005 ns
	Plus de 100 000 hab	0,016 ns
Age	entre 18 et 25 ans	Réf.
	entre 26 et 35 ans	0,160 ns
	entre 36 et 45 ans	0,290 ***
	plus de 46 ans	-0,126 ns
Situation matrimoniale	Célibataire	Réf.
	Marié ou remarié	-0,019 ns
	Veuf ou Divorcé	0,008 ns
Sexe	Homme	Réf.
	femme	-0,526 ***

\*\*\*= significativité au seuil de 1%, \*\*=au seuil de 5%, \*=au seuil de 10%

TAB. III.2.7: L'effet de la naturalisation sur l'emploi pour les hommes et pour les femmes (modèle probit univarié)

Variables	Modalités	Hommes	Femmes
Constante		1,457 ***	-0,263 ns
Pays de naissance * naturalisation <i>Maroc*non</i>	Maroc * oui	0,211 ns	0,361 **
	Afrique subsaharienne * non	-0,043 ns	0,474 ***
	Afrique subsaharienne * oui	0,461 ***	0,537 ***
	Algérie * non	0,069 ns	-0,135 *
	Algérie * oui	-0,070 ns	0,254 **
	Asie du Sud-Est * non	0,341 ***	0,082 ns
	Asie du Sud-Est * oui	0,353 ***	0,461 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest * non	0,131 ns	0,256 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest * oui	0,192 ns	0,349 **
	Espagne * non	0,247 ***	0,429 ***
	Espagne * oui	0,454 ***	0,482 ***
	Europe de l'Est * non	-0,051 ns	0,330 ***
	Europe de l'Est * oui	0,191 ns	0,423 ***
	Italie * non	0,146 *	0,214 ***
	Italie * oui	0,525 ***	0,313 ***
	Portugal * non	0,505 ***	0,664 ***
	Portugal *oui	0,731 ***	0,457 ***
Tunisie * non	0,027 ns	-0,025 ns	
Tunisie * oui	0,227 *	0,269 *	
Turquie * non	0,111 ns	-0,215 **	
Turquie * oui	-0,295 ns	0,532 **	
Activité en début de période <i>en emploi</i>	Chômeurs	-0,660 ***	-0,752 ***
	Inactifs	-1,016 ***	-1,207 ***
Période inter-censitaire 68- 75	75-82	-0,402 ***	0,090 **
	82-90	-0,702 ***	0,228 ***
	90-99	-0,831 ***	0,172 ***
Diplôme <i>Sans diplôme</i>	Certificat primaire	0,125 ***	0,191 ***
	BEPC- BEP-CAP	0,266 ***	0,298 ***
	BAC	0,274 ***	0,348 ***
	Supérieur au BAC	0,568 ***	0,397 ***
Taille de l'unité urbaine <i>moins de 20 000 hab</i>	Entre 20 000 et 100 00 hab	-0,072 *	0,081 *
	Plus de 100 000 hab	-0,139 ***	0,159 ***
Age 18-25 ans	Entre 26 et 35 ans	0,031 ns	0,152 ns
	Entre 36 et 45 ans	-0,020 ns	0,354 **
	Plus de 46 ans	-0,610 ***	0,166 ns
Situation matrimoniale <i>Célibataire</i>	Marié ou remarié	0,188 ***	-0,149 ***
	Veuf ou divorcé	-0,004 ns	-0,033 ns

\*\*\*= significativité au seuil de 1%, \*\*=au seuil de 5%, \*=au seuil de 10%

significativement positif sur l'emploi (voir tableau III.2.6) (même sans contrôle du biais d'endogénéité), et ce en contrôlant le niveau d'éducation, de l'âge, du sexe, du statut d'activité en début de période et de la période d'observation. Comme le montrent les



analyses faites sur ce sujet (Devoretz et Pivnenko, 2004; Bratsberg *et al.*, 2002) , cet effet peut être différent selon le pays d'origine. Pour cela, il est possible d'introduire dans le modèle des termes d'interaction entre les différents pays d'origine et l'acquisition éventuelle de la nationalité française, permettant ainsi d'estimer l'effet de cette dernière pour chaque pays d'origine (voir tableau III.2.7). Pour chaque pays d'origine, deux coefficients sont ainsi estimés : un coefficient pour les naturalisés et un autre pour les non naturalisés. On voit ainsi que l'effet de la naturalisation n'est pas significatif pour toutes les origines nationales (notamment pour les hommes venus de l'Europe de l'Est, d'autres pays d'Europe de l'Ouest, d'Algérie et de Turquie).

Le fait que les naturalisés aient de meilleurs chances d'emploi que les immigrés non naturalisés ne signifie pas nécessairement que c'est la naturalisation qui cause ce meilleur taux d'emploi. Certaines caractéristiques observées ou non observées peuvent favoriser à la fois la probabilité d'acquisition de la nationalité et la probabilité d'être en emploi. Pour corriger le biais d'endogénéité lié à ces variables et mesurer l'effet propre de la naturalisation sur l'emploi, on présente ci-dessous les résultats d'un modèle probit bivarié de la naturalisation et de l'emploi avec utilisation d'au moins une variable instrumentale.

Les résultats du modèle probit bivarié sont présentés dans le tableau III.2.9. Le tableau III.2.10 compare, quant à lui, les coefficients de l'équation de l'emploi estimés par le modèle univarié d'une part, et le modèle bivarié d'autre part. Bien que l'impact des différents facteurs sur l'acquisition de la nationalité soit quasiment le même, leur impact sur l'emploi est très sensiblement modifié : en particulier, l'effet de l'acquisition de la nationalité sur la probabilité d'emploi s'accroît fortement, et ce quel que soit le pays d'origine, pour les hommes comme pour les femmes<sup>22</sup>.

---

22. Le signe négatif du coefficient de corrélation entre les résidus de l'équation de la naturalisation et ceux de l'équation de l'emploi nous indique, que lorsque l'on se limite à un modèle univarié de l'effet de la naturalisation sur l'emploi, on sous-estime ce dernier (le biais d'endogénéité est négatif).

Pour mieux comprendre les résultats du modèle, on peut tenter de calculer de combien la naturalisation augmente la probabilité d'emploi des immigrés. Pour cela, on calcule dans un premier temps, et ce après estimation du modèle, les probabilités individuelles d'emploi. Ensuite, on calcule les moyennes de ces probabilités pour les immigrés naturalisés d'une part, et les immigrés non naturalisés d'autre part. La différence de ces moyennes peut être considérée comme la valeur moyenne de la "prime de la naturalisation". Le tableau III.2.8 présente la valeur de cette prime de naturalisation calculée pour chacun des pays d'origine après l'estimation du modèle probit bivarié.

TAB. III.2.8: *Prime de la naturalisation pour les hommes et pour les femmes selon le pays de naissance estimée par un modèle bivarié*

Pays de naissance	Prime de la naturalisation	
	Hommes	Femmes
Afrique subsaharienne	0,424	0,266
Asie du Sud-Est	0,379	0,335
Maroc	0,371	0,397
Europe de l'Est	0,354	0,235
Tunisie	0,329	0,401
Algérie	0,258	0,430
Turquie	0,256	0,507
Italie	0,251	0,260
Autres pays d'Europe de l'Ouest	0,239	0,193
Espagne	0,236	0,174
Portugal	0,160	0,148
<b>Ensemble</b>	0,236	0,256

La probabilité d'emploi augmente en moyenne, avec l'acquisition de la nationalité française, de 24 points pour les hommes et de 26 points pour les femmes<sup>23</sup>. Ce sont les hommes venus d'Afrique subsaharienne qui présentent, en moyenne, la prime de naturalisation la plus forte (42 points de probabilité) alors que ce sont les Turques qui occupent cette première place chez les femmes (51 points de probabilité). Les écarts de primes liées à la naturalisation entre hommes et femmes varient fortement d'un pays d'origine à l'autre. Dans le cas des pays d'Europe de l'Ouest et du Sud, les primes des

23. Exprimée en pourcentage, cette prime s'élève en moyenne à 64% pour les femmes et 32 % pour les hommes.

TAB. III.2.9: Résultats du modèle probit bivarié pour les hommes et pour les femmes

Equation de la naturalisation			Equation de l'emploi				
Variables	Modalités	Hommes	Femmes	Variables	Modalités	Hommes	Femmes
Constante		-1,190 ***	-0,791 ***	Constante		0,979 ***	-0,397 **
Origine nationale				Pays de naissance*naturalisation			
	Maroc	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Maroc*non naturalisé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
	Afrique subsaharienne	0,021 ns	0,405 ***	Maroc*naturalisé	1,549 ***	0,905 ***	
	Algérie	-0,822 ***	-0,375 ***	Afrique*non naturalisé	-0,014 ns	0,407 ***	
	Asie du Sud-Est	0,410 ***	0,869 ***	Afrique* naturalisé	1,733 ***	0,983 ***	
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	-0,764 ***	-0,681 ***	Algérie* non naturalisé	0,375 ***	-0,099 ns	
	Espagne	-0,394 ***	-0,290 ***	Algérie* naturalisé	1,931 ***	0,902 ***	
	Europe de l'Est	-0,012 ns	0,121 ns	Asie* non naturalisé	0,057 ns	-0,038 ns	
	Italie	-0,514 ***	-0,489 ***	Asie*naturalisé	1,467 ***	0,827 ***	
	Portugal	-0,838 ***	-0,642 ***	Europe de l'Ouest*non naturalisé	0,487 ***	0,343 ***	
	Tunisie	-0,346 ***	-0,083 ns	Europe de l'Ouest* naturalisé	2,010 ***	1,057 ***	
	Turquie	-0,817 ***	-0,572 ***	Espagne*non naturalisé	0,396 ***	0,454 ***	
				Espagne*naturalisé	1,947 ***	1,094 ***	
PCS				Europe de l'Est*non naturalisé	0,025 ns	0,319 ***	
	Ouvriers	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Europe de l'Est* naturalisé	1,567 ***	0,940 ***	
	Agriculteurs exploitants	0,278 ***	0,414 **	Italie*non naturalisé	0,368 ***	0,263 ***	
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,172 ***	-0,197 ns	Italie*naturalisé	2,036 ***	0,973 ***	
	Cadres	0,297 ***	0,241 *	Portugal*non naturalisé	0,761 ***	0,715 ***	
	Professions intermédiaires	0,292 ***	0,186 *	Portugal*naturalisé	2,422 ***	1,166 ***	
	Employés	0,168 ***	0,206 ***	Tunisie*non naturalisé	0,191 ***	-0,008 ns	
	Inactifs	-0,013 ns	-0,011 ns	Tunisie *naturalisé	1,808 ***	0,854 ***	
	Chômeurs	0,155 ***	0,147 **	Turquie*non naturalisé	0,433 ***	-0,160 ns	
Diplôme				Turquie*naturalisé	1,774 ***	1,251 ***	
	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Activité en début de période			
	Certificat primaire	0,241 ***	0,282 ***	En emploi	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
	BEPC-BEP-CAP	0,338 ***	0,511 ***	Chômeurs	-0,557 ***	-0,746 ***	
	Bac	0,302 ***	0,537 ***	Inactifs	-0,806 ***	-1,173 ***	
	Supérieur au Bac	0,470 ***	0,545 ***	Date du recensement d'observation de l'emploi			
Période inter-censitaire				1975	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
	68-75	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i> ***	1982	-0,280 ***	0,115 ***	
	75-82	-0,004 ns	-0,193 ***	1990	-0,474 ***	0,274 ***	
	82-90	-0,057 ns	-0,326 ***	1999	-0,662 ***	0,204 ***	
	90-99	0,138 ***	-0,242 ***	Diplôme			
Age				Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
	entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Certificat primaire	-0,008 ns	0,157 ***	
	entre 26 et 35 ans	0,087 **	0,025 ns	BEPC-BEP-CAP	0,024 ns	0,221 ***	
	entre 36 et 45 ans	0,179 ***	0,084 *	Bac	0,000 ns	0,259 ***	
	plus de 46 ans	-0,262 ***	-0,214 ***	Supérieur au Bac	0,106 *	0,311 ***	
Situation matrimoniale				Taille de l'unité urbaine			
	Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Moins de 20 000 hab	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
	Marié ou remarié	0,360 ***	0,027 ns	Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,054 ns	0,081 *	
	Veuf ou divorcé	0,333 ***	0,162 **	Plus de 100 000 hab	-0,089 ***	0,165 ***	
Effectif d'étrangers dans le département		-0,060 ***	-0,079 ***	Age			
Taille relative de la communauté dans la région		3,178 ***	2,897 ***	entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
				entre 26 et 35 ans	-0,008 ns	0,152 ns	
				entre 36 et 45 ans	-0,090 ns	0,349 **	
				plus de 46 ans	-0,489 ***	0,171 ns	
				Situation matrimoniale			
				Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
				Marié ou remarié	-0,013 ns	-0,147 ***	
				Veuf ou Divorcé	-0,156 **	-0,046 ns	
				Coefficient de Corrélation	-0,888 ***	-0,323 ***	

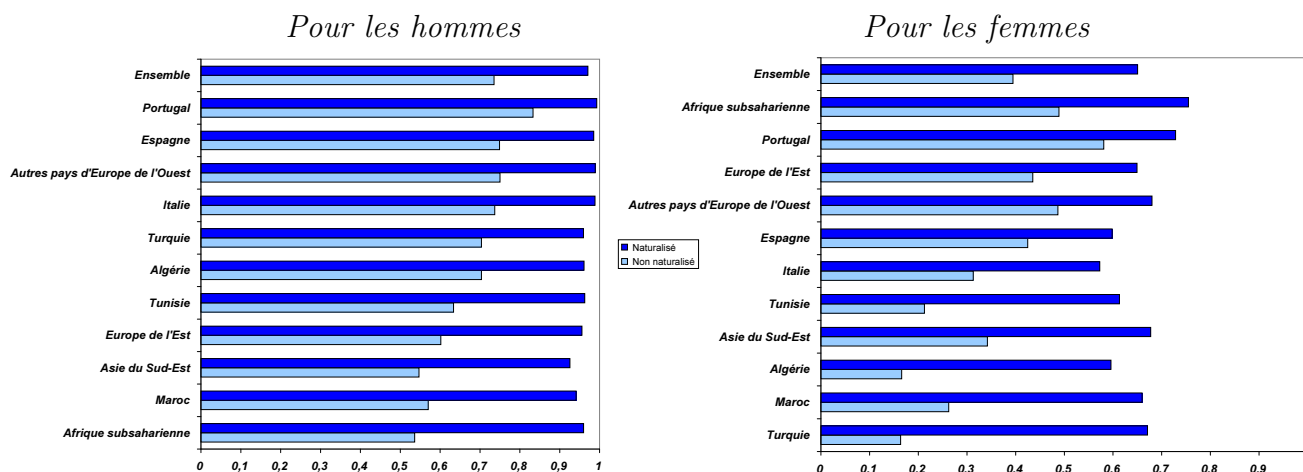
TAB. III.2.10: Comparaison des résultats des modèles univariés et bivariés pour l'équation de l'emploi

Equation de l'emploi		Hommes		Femmes	
Variables	Modalités	Univarié	Bivarié	Univarié	Bivarié
Constante		1,457 ***	0,979 ***	-0,263 ns	-0,397 **
Pays de naissance*naturalisation					
	Maroc*non naturalisé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Maroc*naturalisé	0,211 ns	1,549 ***	0,361 **	0,905 ***
	Afrique*non naturalisé	-0,043 ns	-0,014 ns	0,474 ***	0,407 ***
	Afrique*naturalisé	0,461 ***	1,733 ***	0,537 ***	0,983 ***
	Algérie* non naturalisé	0,069 ns	0,375 ***	-0,135 *	-0,099 ns
	Algérie* naturalisé	-0,070 ns	1,931 ***	0,254 **	0,902 ***
	Asie* non naturalisé	0,341 ***	0,057 ns	0,082 ns	-0,038 ns
	Asie*naturalisé	0,353 ***	1,467 ***	0,461 ***	0,827 ***
	Europe de l'Ouest*non naturalisé	0,131 ns	0,487 ***	0,256 ***	0,343 ***
	Europe de l'Ouest* naturalisé	0,192 ns	2,010 ***	0,349 **	1,057 ***
	Espagne*non naturalisé	0,247 ***	0,396 ***	0,429 ***	0,454 ***
	Espagne*naturalisé	0,454 ***	1,947 ***	0,482 ***	1,094 ***
	Europe de l'Est*non naturalisé	-0,051 ns	0,025 ns	0,330 ***	0,319 ***
	Europe de l'Est* naturalisé	0,191 ns	1,567 ***	0,423 ***	0,940 ***
	Italie*non naturalisé	0,146 *	0,368 ***	0,214 ***	0,263 ***
	Italie*naturalisé	0,525 ***	2,036 ***	0,313 ***	0,973 ***
	Portugal*non naturalisé	0,505 ***	0,761 ***	0,664 ***	0,715 ***
	Portugal*naturalisé	0,731 ***	2,422 ***	0,457 ***	1,166 ***
	Tunisie*non naturalisé	0,027 ns	0,191 ***	-0,025 ns	-0,008 ns
	Tunisie *naturalisé	0,227 *	1,808 ***	0,269 *	0,854 ***
	Turquie*non naturalisé	0,111 ns	0,433 ***	-0,215 **	-0,160 ns
	Turquie*naturalisé	-0,295 ns	1,774 ***	0,532 **	1,251 ***
Activité en début de période					
	En emploi	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Chômeurs	-0,660 ***	-0,557 ***	-0,752 ***	-0,746 ***
	Inactifs	-1,016 ***	-0,806 ***	-1,207 ***	-1,173 ***
Date du recensement d'observation de l'emploi					
	1975	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	1982	-0,402 ***	-0,280 ***	0,090 ***	0,115 ***
	1990	-0,702 ***	-0,474 ***	0,228 ***	0,274 ***
	1999	-0,831 ***	-0,662 ***	0,172 ***	0,204 ***
Diplôme					
	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	0,125 ***	-0,008 ns	0,191 ***	0,157 ***
	BEPC-BEP-CAP	0,266 ***	0,024 ns	0,298 ***	0,221 ***
	Bac	0,274 ***	0,000 ns	0,348 ***	0,259 ***
	Supérieur au Bac	0,568 ***	0,106 *	0,397 ***	0,311 ***
Taille de l'unité urbaine					
	Moins de 20 000 hab	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,072 *	-0,054 ns	0,081 *	0,081 *
	Plus de 100 000 hab	-0,139 ***	-0,089 ***	0,159 ***	0,165 ***
Age					
	entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	entre 26 et 35 ans	0,031 ns	-0,008 ns	0,152 ns	0,152 ns
	entre 36 et 45 ans	-0,020 ns	-0,090 ns	0,354 ns	0,349 **
	plus de 46 ans	-0,610 ***	-0,489 ***	0,166 ***	0,171 ns
Situation matrimoniale					
	Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Marié ou remarié	0,188 ***	-0,013 ns	-0,149 ***	-0,147 ***
	Veuf ou Divorcé	-0,004 ns	-0,156 **	-0,033 ns	-0,046 ns
Coefficient de Corrélacion			-0,888 ***		-0,323 ***

hommes et des femmes sont proches. Ces primes sont à l'opposé très différentes dans le cas des hommes et des femmes venus de Turquie ou d'Afrique subsaharienne.

Pour comprendre cette forte ré-évaluation de la prime due à la naturalisation une fois le biais d'endogénéité corrigé, on peut comparer les probabilités moyennes d'emploi, entre les naturalisés et les non naturalisés, pour chacun des pays de naissance. La figure III.2.7 montre alors que la prime de naturalisation est très forte pour les immigrés qui accèdent le moins facilement à l'emploi, lorsqu'ils ne sont pas naturalisés. Par exemple, on peut remarquer que les hommes venus d'Afrique subsaharienne ont la probabilité d'emploi la plus faible lorsqu'ils ne sont pas naturalisés (0.53). Une fois naturalisés, ce sont eux qui présentent la prime la plus élevée. De même les femmes turques ont la probabilité d'emploi la plus faible lorsqu'elles ne sont pas naturalisées (0.16) et ce sont elles qui présentent la prime de naturalisation la plus forte.

FIG. III.2.7: *Probabilité moyenne d'être en emploi selon le sexe, le pays d'origine et la naturalisation éventuelle au cours de la période inter-censitaire*



Ce résultat peut être retrouvé dans le signe négatif du coefficient de corrélation estimé dans le modèle probit bivarié entre la naturalisation et l'emploi (-0.88 pour les hommes et -0.32 pour les femmes, tableau III.2.9). Ainsi, la forte ré-évaluation de la prime due à la naturalisation peut s'expliquer par le fait que toutes choses observables

étant maintenues égales, les immigrés qui accèdent le moins facilement à l'emploi, en raison de caractéristiques ou de comportements non observés ou non mesurables, sont ceux qui par ailleurs ont certainement le plus intérêt à obtenir la nationalité française. Ce résultat final est en accord avec l'hypothèse initiale, à savoir que l'acquisition de la nationalité peut permettre aux immigrés de réduire les obstacles discriminatoires qui freinent leur accès à l'emploi.

### **L'effet de la naturalisation sur l'emploi : quel type de discrimination ?**

On peut à ce stade s'interroger sur la part de la "discrimination légale" dans cet effet positif que la naturalisation semble avoir sur l'emploi ; dans quelles mesures ces plus fortes chances d'emploi des immigrés naturalisés passent-elles par l'accès aux emplois du secteur public ? Malheureusement, les données ne sont pas tout à fait adaptées pour répondre à cette question. Le renseignement sur le caractère public ou privé de l'établissement de travail n'est disponible que pour les années 1990 et 1999. Il est donc possible d'opérer un test à partir de cette information.

Lorsque l'on se limite aux deux dernières périodes inter-censitaires de l'EDP, l'échantillon est réduit à 20 193 observations.

Pour savoir dans quelles mesures l'effet positif de la naturalisation sur l'emploi passe-t-il par un accès plus facile à la fonction publique, on peut regarder parmi les immigrés qui sont en emploi en fin de période inter-censitaire, quelles sont les parts respectives des employés dans le secteur public pour les naturalisés et pour les non naturalisés<sup>24</sup>. Le tableau III.2.8 donne la situation de l'emploi en fin de période, selon

---

24. La question utilisée demande à l'enquêté de déclarer la nature de l'établissement où il travaille en choisissant parmi les 5 possibilités suivantes : "administration nationales" ; "collectivités locales, hôpitaux publics, HLM" ; "sécurité sociale" ; "entreprises publiques ou nationales" ; "entreprises du secteur privé". Les réponses sont ainsi décomposées en deux sous-populations : ceux qui travaillent dans le secteur public, au sens large, et ceux qui travaillent dans les entreprises privées. Bien que l'emploi dans les entreprises du secteur public soit non fermé aux étrangers, seule la fonction publique au sens stricte, est impossible d'accès sans l'obtention de la nationalité française (récemment, la fonction publique est ouverte aux seuls ressortissants de l'Union Européenne). Pour plus de détails sur les différences entre emploi public et fonction publique, se référer aux publications de l'observatoire de l'emploi public (OEP) (Observatoire de l'Emploi Public, 2004).

que l'immigré soit naturalisé ou non, avec une distinction des secteurs de l'activité salariale pour ceux qui sont en emploi.

TAB. III.2.11: *Situation d'emploi en fin de période selon la naturalisation éventuelle*

	Sans emploi		En emploi					
	Homme	Femme	Indépendant		Privé		Public	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Non naturalisé	27,43	57,11	8,14	2,17	60,7	36,84	3,7	3,88
Naturalisé	20,76	44,91	11,56	3,05	59	42,04	8,67	10,01
Ensemble	26,6	55,53	8,56	2,28	60,5	37,52	4,32	4,67

On voit ainsi, que l'emploi public est clairement un canal par lequel passe l'effet positif de la naturalisation sur l'emploi et ce pour les hommes et les femmes. Lorsqu'ils sont naturalisés, 8.7% des hommes et 10.01% des femmes immigrés travaillent dans le secteur public (ces taux sont respectivement de 3.7 et 3.8 pour les non naturalisés). Néanmoins, la naturalisation ne semble pas présenter un impact sur l'emploi dans le secteur privé pour les hommes. Ces derniers voient leurs chances d'emploi augmenter surtout dans les secteurs indépendant et public. Pour les femmes, c'est la probabilité d'emploi salarial (public et privé) qui semble surtout augmenter. Ces résultats ne contrôlent aucune variable individuelle et ne permettent pas de décomposer l'effet de la naturalisation sur l'emploi. Ils suggèrent toutefois que la levée de la discrimination légale opérée par l'obtention de la nationalité française, et notamment l'ouverture des emplois du secteur public, participe pour une part considérable dans l'effet positif que la naturalisation présente sur l'accès à l'emploi des immigrés. Cette discrimination légale qui touche fortement les immigrés au sein de l'emploi public présente des répercussions considérables sur l'emploi des jeunes Français issus de l'immigration dans ce secteur. Les études sur ce sujet le montrent bien : on devient plus facilement fonctionnaire de père en fils<sup>25</sup>. Les jeunes issus de l'immigration sont ainsi mécaniquement sous-représentés dans ce secteur : D. Fougère et J. Pouget ont par exemple montré que la proportion

25. Dans un dossier publié sur la diversité au sein de la fonction publique, J. Pouget montre que 41% des personnes en emploi sont fonctionnaires lorsque leurs deux parents le sont, ce taux étant divisé par deux si aucun des deux parents n'est salarié de la fonction publique (Pouget, 2005, p.154).

de jeunes issus de l'immigration maghrébine n'est que de 0.6% au sein de la fonction publique alors qu'elle est de 1.3% dans la population de 18-65 ans (Fougère et Pouget, 2005, p.23). D'après les chiffres fournis par les auteurs, cette sous-représentation des enfants d'immigrés est même plus importante dans le secteur public que dans le secteur privé. Elle persiste même après le contrôle de co-variables socio-démographiques, et notamment le diplôme. Étant donné que l'emploi au sein de la fonction publique résulte d'un concours anonyme, on ne peut pas l'imputer à la discrimination directe : elle semble plutôt liée à des mécanismes de type "bourdieusien" d'inégalité de "capital culturel". En effet, leurs parents étant bien moins souvent salariés de la fonction publique, les enfants d'immigrés maîtriseraient moins les canaux d'intégration de cette dernière et notamment les modalités de concours et leurs différents types. On le voit bien, cette inégalité entre l'étranger et le français sur le marché du travail se reproduit au fil des générations.

## **2.4 La naturalisation renforce l'installation durable dans le pays d'accueil**

Pour terminer cette partie sur l'effet de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, les pages suivantes proposent d'examiner le parcours de l'immigré à la suite de la naturalisation. Ayant montré que l'acquisition de la nationalité donne une impulsion à l'emploi des immigrés et favorise leur intégration, on peut se demander si elle ne renforce pas l'installation durable des immigrés dans le pays d'accueil.

En effet, les interrogations sont nombreuses sur les raisons qui poussent les immigrés à demander la nationalité du pays d'accueil. On leur attribue des intentions diverses tantôt utilitaristes et tantôt identitaires. Nombreuses sont les analyses, souvent de type économique, qui présentent la naturalisation comme une décision instrumentale de l'immigré : ce dernier, souvent émigré d'un pays en voie de développement vers un pays développé, aurait intérêt à détenir le passeport de ce dernier, du seul point de vue de l'utilité individuelle (Devoretz et Pivnenko, 2004). Dans cette perspective l'acquisition



de la nationalité est déconnectée de l'intégration : non seulement elle serait indépendante d'un projet d'installation durable dans le pays d'accueil, mais elle pourrait même conduire au départ des immigrés une fois la nationalité obtenue. Cette image de l'immigré calculateur est très présente dans le discours politique sur l'immigration. Elle alimente notamment le débat autour des mariages blancs, comme en témoigne la législation de plus en plus conservatrice sur l'acquisition de la nationalité par mariage. Elle est aussi très présente dans le débat sur la double nationalité, de plus en plus virulent, même dans les pays classiques d'immigration (Martin, 2000). Le fond du débat tourne autour des éventuelles "mauvaises raisons" qui poussent un étranger à demander la nationalité du pays d'accueil.

À l'évidence, il est très difficile de répondre empiriquement à ce type de question qui interroge la subjectivité des acteurs. Néanmoins, on peut procéder à un simple examen de la trajectoire post-naturalisation des immigrés en France, et notamment de leur éventuelle probabilité de départ du pays. Pour cela, les mêmes données ci-dessus et la même démarche intellectuelle sont adoptées pour mesurer cette fois-ci l'impact de la naturalisation sur l'installation durable dans le pays d'accueil<sup>26</sup>. Pour chacune des observations, la présence dans l'EDP aux recensements suivant la période inter-censitaire est vérifiée. Si l'individu est absent à deux recensements suivant la naturalisation, on considère qu'il a quitté la France. Ainsi, seules les données issues des deux premières périodes intercensitaires sont exploitées<sup>27</sup>. Ce nouvel échantillon est désormais composé de 16 716 observations<sup>28</sup>.

---

26. Comme il était le cas lors de l'examen du lien entre l'emploi et la naturalisation, le problème d'endogénéité est évident. Il existe des variables observables ou non, qui augmentent les chances d'acquérir la nationalité du pays d'accueil, et les chances d'y rester.

27. Pour la première période inter-censitaire, c'est la présence aux recensements de 1982 et 1990 qui est examinée, pour la seconde période inter-censitaire, c'est la présence aux recensements de 1990 et 1999. Sont éliminées de l'échantillon les absences dues à des décès, grâce à l'information contenue dans les bulletins de décès joints à l'EDP.

28. Il est possible d'adopter d'autres définitions plus ou moins restrictives du départ. On peut par exemple estimer la probabilité d'être présent au recensement suivant la naturalisation, ou encore d'être présent à un certain nombre de recensements succédant à cette dernière. Différentes définitions des départs ont été testées ; les résultats obtenus se sont avérés très proches.

TAB. III.2.12: *Pourcentage de départ (deux absences successives) selon le sexe et la naturalisation éventuelle*

<b>Naturalisation</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Non naturalisé	27.09	22.80
Naturalisé	14.62	14.43
Ensemble	25.76	21.72

Lecture : 25.76% des étrangers à une date t sont absents simultanément aux recensements t+1 et t+2. Ce taux est de 14.62% pour les étrangers ayant acquis la nationalité entre t et t+1.

Si l'on considère que deux absences successives équivalent à un départ, 24.3% des immigrants présents à deux recensements successifs entre 1968 et 1982 ont quitté le territoire français. Ce pourcentage est de 25.8% pour les hommes et de 21.7% pour les femmes. La naturalisation semble baisser considérablement la probabilité de ces départs (14.6% des hommes naturalisés et 14.4% des femmes naturalisées quittent le territoire français selon la définition adoptée ci-dessus).

L'examen plus précis par une analyse toutes choses égales par ailleurs confirme ce premier résultat. Le tableau III.2.13 montre que la naturalisation renforce l'installation durable en France. Cet effet est significativement positif dans un modèle probit univarié et devient plus fort lorsqu'on estime l'effet propre de la naturalisation grâce à un modèle bivarié.

En ce qui concerne l'équation de la naturalisation, les résultats sont très proches de ceux obtenus pour le modèle bivarié de l'effet de la naturalisation sur l'emploi, dans lequel la totalité des périodes inter-censitaires d'observation a été retenue (voir tableau III.2.9). Quant aux résultats de l'équation du départ, ils sont relativement différents pour les hommes et pour les femmes. Un modèle général montre que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes immigrées ont plus de chances de rester en France que les hommes. Quels que soient le sexe et le pays d'origine, la naturalisation augmente considérablement les chances de rester en France<sup>29</sup>. Toutes choses égales par ailleurs,

---

29. L'effet de la naturalisation ne sera pas présenté ici pour chaque pays d'origine. Il existe en effet très peu de différences entre les communautés quand à l'effet de la naturalisation sur la probabilité de rester en France.

TAB. III.2.13: Résultats du modèle probit bivariable de l'effet de la naturalisation sur le départ des immigrés pour les hommes et pour les femmes (modèle probit bivariable)

Probabilité d'être naturalisé				Probabilité de rester en France					
Variables	Modalités	Modèle général	Hommes	Femmes	Variables	Modalités	Modèle général	Hommes	Femmes
Constante		-0,758 ***	-0,910 ***	-0,314 *	Constante		0,326 **	0,237 ns	0,290 ns
Origine nationale				Naturalisation					
	Maroc	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>		non naturalisé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Afrique subsaharienne	-0,139 ns	-0,078 ns	-0,238 ns		naturalisé	1,071 ***	1,059 ***	1,155 ***
	Algérie	-1,224 ***	-1,346 ***	-1,052 ***	Origine nationale	Maroc	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Asie du Sud-Est	0,522 ***	0,321 ns	0,876 ***		Afrique subsaharienne	0,423 ***	0,250 ns	0,883 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	-0,745 ***	-0,822 ***	-0,717 ***		Algérie	0,454 ***	0,363 ***	0,931 ***
	Espagne	-0,587 ***	-0,610 ***	-0,583 ***		Asie du Sud-Est	0,613 ***	0,675 ***	0,452 ns
	Europe de l'Est	-0,263 ***	-0,250 *	-0,296 *		Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,638 ***	0,655 ***	0,680 ***
	Italie	-0,785 ***	-0,806 ***	-0,795 ***		Espagne	0,423 ***	0,544 ***	0,266 *
	Portugal	-1,088 ***	-1,097 ***	-1,078 ***		Europe de l'Est	0,489 ***	0,511 ***	0,479 ***
	Tunisie	-0,343 ***	-0,429 ***	-0,157 ns		Italie	0,928 ***	0,959 ***	0,878 ***
	Turquie	-0,929 ***	-0,861 ***	-1,308 ***		Portugal	0,292 ***	0,332 **	0,266 ns
						Tunisie	0,541 ***	0,538 **	0,553 ***
						Turquie	0,162 ns	0,126 ns	0,257 ns
PCS	Ouvriers	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Situation d'emploi	sans emploi	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Agriculteurs exploitants	0,346 ***	0,320 **	0,450 *		en emploi	0,014 ns	0,204 ***	-0,083 **
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,323 ***	0,317 ***	0,342 ns	Période inter-censitaire	68-75	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Cadres	0,205 *	0,286 **	0,204 ns		75-82	0,422 ***	0,465 ***	0,377 ***
	Professions intermédiaires	0,313 ***	0,329 ***	0,182 ns	Diplôme	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Employés	0,200 ***	0,352 ***	0,126 ns		Certificat primaire	0,078 **	0,092 **	0,042 ns
	Inactifs	-0,002 ns	-0,098 ns	0,054 ns		BEP-C-BEP-CAP	0,147 ***	0,151 ***	0,070 ns
	Chômeurs	0,083 ns	0,038 ns	0,238 ns		Bac	0,073 ns	0,222 **	-0,221 ns
						Supérieur au Bac	0,078 ns	0,160 ns	-0,247 ns
Diplôme	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Taille de l'unité urbaine	Moins de 20 000 hab	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	0,266 ***	0,255 ***	0,265 ***		Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,038 ns	-0,004 ns	-0,082 ns
	BEP-C-BEP-CAP	0,404 ***	0,376 ***	0,475 ***		Plus de 100 000 hab	0,075 ***	-0,063 *	-0,063 ns
	Bac	0,344 ***	0,269 **	0,441 ***	Age	entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Supérieur au Bac	0,428 ***	0,288 ***	0,681 ***		entre 26 et 35 ans	-0,517 ***	-0,602 ***	-0,343 **
Période inter-censitaire	68-75	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>		entre 36 et 45 ans	-0,564 ***	-0,658 ***	-0,356 **
	75-82	-0,037 ns	0,008 ns	-0,119 ***		plus de 46 ans	-0,801 ***	-0,906 ***	-0,527 ***
Age	entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Situation matrimoniale	Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	entre 26 et 35 ans	-0,032 ns	-0,001 ns	-0,020 ns		Marié ou remarié	0,097 ***	0,085 **	0,006 ns
	entre 36 et 45 ans	0,098 **	0,137 **	0,091 ns		Veuf ou divorcé	0,101 ns	0,056 ns	0,031 ns
	plus de 46 ans	-0,056 ns	0,008 ns	-0,105 ns	Effectif d'étrangers dans le département		-0,118 ***	-0,110 ***	-0,134 ***
Situation matrimoniale	Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Taille relative de la communauté dans la région		4,660 ***	6,102 ***	2,781 **
	Marié ou remarié	0,174 ***	0,286 ***	-0,122 *	Sexe	Femme	0,130 ***		
	Veuf ou divorcé	0,187 *	0,252 ns	-0,022 ns	Coefficient de Corrélacion		-0,425 ***	-0,413 ***	-0,494 **

il existe de forts écarts entre les probabilités d'installation durable des différentes communautés. Pour les hommes, ce sont les Marocains, les Africains et les Turcs qui ont les plus fortes probabilités de départ. Pour les femmes, ces probabilités sont les plus fortes pour les Marocaines, les Asiatiques, les Portugaises et les Turques. Par ailleurs, les immigrés détenant les diplômes les plus élevés (Bac et plus dans le modèle général) n'ont pas plus de chance de rester en France que les non-diplômés. Un diplôme peu élevé renforce néanmoins l'installation en France. Remarquons enfin que la taille relative de la communauté dans la région de résidence joue un rôle positif sur la probabilité de s'installer durablement en France. Ce résultat est à relier aux théories sur le rôle de la communauté d'origine dans l'installation des immigrés dans un pays d'accueil.

À l'évidence ce résultat n'est pas suffisant pour affirmer que la demande de naturalisation émane d'un réel projet ou souhait d'intégration. Il permet néanmoins de relativiser les argumentations dénonçant l'existence de comportements opportunistes vis-à-vis des demandes de naturalisation. Contrairement à ce que certaines théories économiques peuvent prévoir, la naturalisation ne favorise pas la mobilité des immigrés, pas plus pour ceux venus de pays en voie de développement que pour les immigrés européens. Au contraire, elle renforce l'installation durable dans le pays d'accueil et apparaît là encore comme un facteur crucial d'intégration.

\*

\*

\*

Dans un article cherchant à évaluer la politique australienne de l'immigration, S. Castles affirme que la leçon la plus importante que l'expérience Australienne permet de donner aux pays européens, concerne le rôle central de l'accès à la citoyenneté dans l'intégration des vagues successives d'immigration (Castles, 1992). Aujourd'hui, en Australie, l'accès à la nationalité est ouvert à partir de deux années de résidence dans le pays; la simple visite du site officiel australien consacré à la naturalisation révèle le volontarisme de l'Etat dans ce domaine<sup>30</sup>. D'après Castles, cette politique a permis d'assurer rapidement aux migrants l'égalité de droits, économiques, politiques et culturels. De plus, sur le plan identitaire, cette politique accueillante, a renforcé le sentiment d'appartenance à la nation. Partant de cette analyse du modèle australien, Castles affirme que les politiques qui bloquent ou rendent difficile l'accès à la citoyenneté créent une situation de marginalisation menaçant le bon fonctionnement du marché du travail d'une part, et plus généralement la paix sociale d'autre part. D'autres auteurs soulignent le rôle crucial de la dimension civique de l'intégration, qui à travers l'acquisition de la nationalité apparaît comme un moteur stimulant les rapports de citoyenneté dans un État démocratique et multiethnique (Heisler, 1992). Alors que certains chercheurs insistent sur la nécessité de maintenir une certaine dimension morale de la citoyenneté et plaident pour le maintien de l'étape de naturalisation (Carens, 1989), d'autres promeuvent l'idée d'une "nouvelle citoyenneté" dans laquelle le fait de résider dans un pays remplace l'appartenance formelle à la nation et constitue la seule condition d'accès à des droits de participation politique, économique et sociale (Wihtol de Wenden, 1987; Wihtol de Wenden, 1999a). Des positions encore plus radicales défendent l'idée d'une citoyenneté supranationale qui repose uniquement sur des principes internationaux de droits de l'homme. Ces dernières théories insistent sur le

---

30. <http://www.citizenship.gov.au>

fait que la conception moderne de la citoyenneté a émergé dans des pays qui se concevaient comme fortement homogènes du point de vue ethnico-culturel. Or, aujourd'hui la majorité des sociétés sont multiculturelles. Dans le contexte de globalisation des migrations, l'immigration reste donc un des défis fondamentaux à la notion moderne de citoyenneté.

Ce travail espère contribuer à ce débat en soulignant l'inégalité fondamentale qui existe entre les nationaux et les étrangers et le rôle primordial de l'accès aux droits, *via* la naturalisation dans le processus d'intégration des immigrés dans un pays d'accueil. En dépit d'une législation libérale, la naturalisation des immigrés en France est rare et très fortement sélective. Par ailleurs, et cela constitue certainement le résultat le plus novateur, l'acquisition de la nationalité française accroît fortement l'employabilité : après la naturalisation, la probabilité d'emploi des immigrés augmente en moyenne de plus de 20 points pour les hommes et pour les femmes. Nombreux sont les témoignages directs et les travaux sociologiques ayant apporté la preuve que la nationalité d'origine est un facteur discriminant à l'embauche. Les résultats ici obtenus confirment que l'acquisition de la nationalité française peut significativement compenser l'ampleur de cette discrimination, tout en sachant qu'elle fait suite à une forte sélection administrative. Enfin, la naturalisation favorise l'installation durable en France, offrant un statut stable et égalitaire.



## Quatrième partie

# La dimension maritale : inter-mariage et processus d'intégration





Lorsqu'on représente la société comme un ensemble stratifié de groupes sociaux (que ces groupes soient ethniques ou socioéconomiques), et lorsqu'on cherche à analyser les distances sociales et les interactions qui existent entre ces groupes, la question du mariage apparaît comme une donnée fondamentale. En effet, les travaux classiques sur la stratification sociale ou les relations inter-ethniques considèrent le mariage mixte comme un indicateur crucial de l'affaiblissement des frontières sociales, culturelles et économiques entre les différents groupes étudiés. Force est de constater que les travaux sur la hiérarchie sociale par exemple, utilisent très souvent l'inter-mariage entre les différentes classes sociales comme le fondement de la construction d'échelles hiérarchiques ou encore de distances sociales entre les groupes. Appliqués à la sociologie de l'immigration, ces travaux considèrent le mariage entre un immigré ou un individu issu de l'immigration d'une part et un natif d'autre part comme l'indicateur suprême de l'intégration. Dans la typologie de M. Gordon (1964), l'inter-mariage est un signe fort de l'assimilation.

Il faut ici souligner que les études sur le mariage inter-ethnique sont très rares en France. Elles ont été longtemps occultées par un intérêt exclusif pour l'homogamie sociale. Si durant les deux dernières décennies un certain essor de ce type de travaux a émergé, peu d'études fournissent une analyse quantitative d'ensemble du comportement marital des immigrés. L'objectif de cette partie est triple. Il s'agit d'abord de fournir grâce à des données longitudinales un panorama de l'évolution des mariages des immigrés et de la place que ces mariages occupent dans l'ensemble de la nuptialité française. Par la suite, c'est l'analyse des différences qui existent entre les comportements maritaux des communautés d'immigrés qui sera étayée. Elle intègre des éléments liés aux choix individuels et d'autres aux structures contextuelles. Enfin, l'objectif de cette partie est de répondre à l'interrogation sur la place qu'occupe le mariage dans le proces-

sus d'intégration et la liaison particulière qu'il peut avoir avec la situation de l'immigré sur le marché du travail. Pour commencer, le premier chapitre présente les perspectives théoriques qui éclairent le travail empirique sur la question de l'inter-mariage des immigrants.

# Chapitre 1

## Quelques perspectives théoriques : la question de l'inter-mariage dans la sociologie de l'immigration

La question du mariage des immigrés tisse des liens étroits avec deux branches théoriques : la sociologie de la famille et la sociologie de l'immigration. C'est ainsi que ce chapitre entreprend un passage en revue des principaux développements de chacune de ces branches concernant l'inter-mariage. Il expose les problèmes de définition et de mesure de la mixité maritale pour développer ensuite les liens qui existent entre l'inter-mariage et l'intégration des immigrés notamment dans sa dimension socioéconomique. Dans une approche pluridisciplinaire, la dernière section du chapitre propose une série d'explications, reposant à la fois sur des facteurs individuels et contextuels, du comportement marital des différentes communautés immigrées.

### 1.1 La mixité du mariage : polysémie et problèmes de définition

#### a Comment définir la mixité culturelle ? Les différentes approches scientifiques

La formation des unions, ses déterminants sociologiques, économiques et géographiques ont longtemps été étudiés en sciences sociales<sup>1</sup>. Dans l'ensemble de ce type

---

1. Une revue de littérature très complète sur les théories, les méthodes et les résultats concernant la question du choix du conjoint peut être retrouvée dans l'article publié par M. Kalmijn dans *Annual*

de recherches, l'accent est mis sur le degré de ressemblance des conjoints. Les sociologues de la famille ont ainsi forgé le concept d'"homogamie sociale", défini souvent comme l'union entre deux conjoints de statuts sociaux semblables (profession, diplôme, origine sociale). Les rôles respectifs de l'origine sociale et de l'éducation ont été particulièrement étudiés. Dans ce domaine, les travaux récents montrent qu'il existe une sorte de déplacement de l'homogamie fondée sur des critères d'origine sociale (ascriptive characteristics dans la terminologie anglo-saxonne) à l'homogamie fondée sur des critères de parcours individuel tels que l'éducation (achievement characteristics) (Kalmijn, 1991; Mare, 1991; Forsé et Chauvel, 1995; Goux et Maurin, 2003). En France, cet intérêt porté à l'homogamie sociale est d'autant plus fort que, comme on l'a souligné précédemment, les théories stratificationnistes dominaient la littérature sociologique pendant longtemps. La société française est d'abord conçue comme une société qui se différencie en termes de classes sociales et le lien marital est un indicateur crucial des frontières entre groupes sociaux (Desrosières, 1978). Découle de cette vision toute une tradition sociologique française qui trouve ses racines dans l'enquête d'A. Girard sur le choix du conjoint (Girard, 1964). Ce travail pionnier ouvre en effet la voie à une série de travaux portant sur le déterminisme social qui régit le processus de sélection maritale. Une des préoccupations fondamentales des sociologues dans ce domaine est de dévoiler ce paradoxe social inhérent à la question du choix du conjoint : les relations amoureuses, présentées et vécues comme une des caractéristiques les plus individuelles de notre existence, obéissent à des déterminants sociaux forts. C'est ainsi que les travaux sur l'illusion du choix et le rôle de l'inconscient social dans les décisions individuelles ont dominé sur ce sujet. Selon P. Bourdieu, "le plus sûr garant de l'homogamie et par là de la reproduction sociale est l'affinité spontanée (vécue comme sympathie) qui rapproche les agents dotés d'habitus ou de goûts semblables, donc produits de conditions et de conditionnements sociaux semblables" (Bourdieu, 1987, p.88). Dans son article "théorie critique de l'homogamie", F. de Singly écrit : "l'objectivation du choix

du conjoint, avec la recherche de l'homogamie a pour mérite de permettre la rupture avec les représentations de l'amour aveugle" (de Singly, 1987, p.185). Dans leur travail devenu classique sur la découverte du conjoint, M. Bozon et F. Héran distinguent dans le processus de mise en couple ce qui relève des "contraintes morphologiques", des "dispositions inconscientes" et "des visées stratégiques" (Bozon et Héran, 1987a, p.946) pour expliquer que, contrairement aux représentations des agents, les couples ne se forment pas au hasard et "n'importe qui n'épouse pas n'importe qui" (Bozon et Héran, 1987a, p.968). Dans cette perspective, l'ensemble des travaux sur le mariage s'accordent pour montrer que l'homogamie conditionne fortement la naissance des liens affectifs et vont parfois jusqu'à donner des explications fonctionalistes, en affirmant que celle-ci réduit les conflits idéologiques et culturels au sein des ménages.

Alors que dès les premiers travaux sur les mariages, les sociologues et économistes américains ont porté un intérêt particulier à la mixité ethnique<sup>2</sup>(Heer, 1994; Kalmijn, 1998), en France, c'est seulement vers les années 1980, que des travaux sur l'homogamie "culturelle" des unions ont commencé à connaître un certain essor. Ces travaux utilisaient plus souvent le terme "mariage mixte" pour se démarquer des études de l'homogamie statutaire. Plus généralement, le terme "mixité" a connu de manière progressive un usage de plus en plus répandu dans des problématiques aussi diversifiées que la mixité matrimoniale, la mixité familiale, la mixité scolaire, la mixité sociale et culturelle de sorte que l'on peut parler de l'émergence d'une "sociologie de la mixité"<sup>3</sup> (Varro, 2003). Par opposition à l'homogamie sociale, mesurée par des critères objectifs tels que l'origine sociale ou l'éducation, la mixité des couples désignerait des différences plus subjectives liées notamment à des cultures ou des lieux de socialisation différents. Le travail empirique ci-dessous utilise, dans la continuité de certains travaux français, le terme de mariages mixtes, mais toutefois de manière très précise pour désigner une

---

2. Interethnic marriage ou ethnic intermarriage dans la terminologie anglo-saxonne.

3. Pour G. Varro (2003), la sociologie de la mixité serait "l'étude du cheminement qui part du vivre séparé pour aller vers le vivre ensemble" (p.20).

union entre deux individus d'origines ethnico-culturelles différentes, que l'on approchera par des critères objectifs de nationalité et de pays de naissance. L'objectif est en effet d'analyser les comportements matrimoniaux directement liés au phénomène migratoire. C'est la raison pour laquelle il peut sembler préférable d'utiliser les termes endogamie/exogamie ou inter-mariage, qui renvoient concrètement à des unions de membres de groupes différents définis selon ces critères<sup>4</sup>.

En dépit de cette distinction terminologique entre homogamie sociale et mariages mixtes, la définition de ces derniers est loin de susciter le consensus des sociologues. Dans les rares travaux français sur la mixité des mariages, la difficulté de définition est aussi liée à la diversité des approches possibles. On peut en distinguer au moins trois :

- La première approche se situe à la croisée de la sociologie de la famille et de la sociologie de l'immigration. Elle se traduit par des travaux à dominante qualitative s'interrogeant sur les difficultés à gérer l'interculturalité (Streiff-Fenart, 1989) et les différents niveaux de conflictualité supposés inhérents à ce type de mariage. Cette approche nécessite un examen précis des différences culturelles entre les conjoints et ne se contente donc pas de critères objectifs tels que le pays de naissance ou la nationalité<sup>5</sup>.
- La deuxième approche est celle de la statistique officielle en général et des démographes tout particulièrement. Elle cherche à fournir une mesure de la mixité au

---

4. Le terme "couples mixtes" est souvent critiqué par certains parce qu'il présente des connotations coloniales : il était considéré comme une mesure de l'assimilation à la nation des populations colonisées, et surtout de la domination de la culture française. D'autres le critiquent pour sa "pauvreté sémantique" : tous les couples ne sont-ils pas mixtes? Dans son ouvrage consacré à la mixité, G. Varro (2003) montre comment, progressivement, une signification positive de la mixité a gagné du terrain sur la scène politique et scientifique, mettant l'accent sur la possibilité du "*vivre ensemble*", par opposition à la ségrégation et la séparation. Signalons toutefois que d'autres termes sont utilisés ici et là pour désigner ce type d'unions : on peut citer des expressions telles que mariages interculturels, mariages biculturels, ou encore mariages binationaux.

5. Dans l'étude du mariage mixte, "la distance entre les conjoints ne s'évalue pas nécessairement en fonction de leurs appartenances à des catégories discrètes, mais fait aussi référence à des ensembles flous tels que la race ou la culture." Ces appartenances "ne peuvent pas se diagnostiquer indépendamment de la façon dont les sujets eux-mêmes les utilisent comme des catégorisations sociales ou des schèmes d'identification" (Varro *et al.*, 1994).

sein de la nuptialité française. Cette mesure des unions mixtes intervient comme un facteur clé d'appréhension du processus d'assimilation des populations étrangères installées en France (Munoz-Perez et Tribalat, 1984; Neyrand et M' Sili, 1997). Une telle approche privilégie une définition juridique de la mixité, qui fait appel notamment à des critères de nationalité et de lieu de naissance.

- La troisième approche qui est celle adoptée dans cette recherche, est plus rare en France. Elle a longuement mobilisé des travaux de sociologues américains notamment autour de la question de l'affaiblissement des frontières sociales entre les différents groupes d'immigrés et la société d'accueil. En effet, cette approche consiste à étudier la mixité matrimoniale dans le cadre plus général de l'analyse multidimensionnelle de l'intégration des immigrés. Elle analyse la place qu'occupe le mariage mixte dans le processus : quels effets présente-il sur les autres dimensions de l'intégration et notamment la dimension socioéconomique? Dans cette approche, la mesure de la mixité des mariages repose essentiellement sur des caractéristiques liées à la situation de migration : pays de naissance, nationalité, génération, acquisition de la nationalité, etc.

On le voit bien, chacune de ces approches privilégie un aspect sociologique des unions, et utilise en fonction de cet aspect des critères de définition de l'inter-mariage. Cependant, la difficulté de définition réside aussi dans le sens que l'on peut donner à la mixité culturelle. Dans ce domaine, la littérature anglo-saxonne a une avance considérable sur les travaux français. Comme le montre l'article sur le terme *intermarriage* de *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups* (Heer, 1994), on distingue traditionnellement trois types d'inter-mariage<sup>6</sup>:

- Les mariages inter-ethniques : il s'agit de mariages unissant deux personnes de nationalités ou d'origines nationales différentes.

---

6. La terminologie américaine utilise le mot "intermarriage" pour désigner tout type d'exogamie marital reposant sur des critères qualitatifs. Ce terme semble assez adéquat étant donné qu'il révèle bien l'idée de lien inter-groupe, aux fondements de toute analyse sur la mixité des mariages.



- Les mariages inter-religieux : il s'agit de mariages unissant deux personnes de religions ou de confessions différentes.
- Les mariages inter-raciaux : il s'agit essentiellement de mariages entre Noirs et Blancs.

Aux États-Unis, il existe une longue tradition de travaux sur les questions des mariages mixtes qui se sont notamment intéressés aux articulations entre ces trois formes d'inter-mariage. Même si les approches peuvent être différentes, elles ont comme point commun la notion wébérienne de la délimitation des groupes de statuts, et l'idée que seules les interactions sociales inter-groupes, parmi lesquelles le mariage occupe une place primordiale, permettent de rendre compte des frontières qui définissent la "structure sociale". Aux États-Unis, ces travaux ont montré que les mariages inter-ethniques sont plus fréquents que les mariages inter-religieux qui sont à leur tour, plus fréquents que les mariages inter-raciaux. L'enjeu de ce genre de comparaison s'exprime en termes de distances sociales entre groupes : si les mariages inter-raciaux sont les plus rares, c'est bien un indicateur de la forte cohésion qui caractérise les groupes raciaux.

Par ailleurs, ces différents types de mariages mixtes sont souvent imbriqués les uns dans les autres. L'étude classique de R. Kennedy (1944) sur l'état de New Haven aux États-Unis montre que, alors que les différents types de mariages mixtes ont tendance à augmenter sur le long terme, les mariages entre Noirs et Blancs restent très rares. Les groupes ethniques, eux, ont connu de forts taux d'inter-mariage, mais avec des affinités préférentielles. En effet, derrière la mixité des mariages inter-ethniques, on peut souvent trouver une homogamie religieuse. Ainsi, cette étude fut une des premières à remettre en cause le mythe du *melting pot* américain, très présent à cette époque, en parlant d'un *triple melting pot*. Kennedy montre qu'il existe trois clivages du mariage inter-ethnique qui définissent trois "melting pot" séparés : le "melting pot" protestant (qui se traduit par des mariages entre des immigrants venus d'Angleterre, d'Allemagne ou de Scandinavie), le melting pot catholique (qui se traduit par des mariages entre des immigrants venus d'Irlande, de Pologne et d'Italie) et le "melting pot" juif. Ainsi, si les

origines ethniques se mélangent, elles le font dans le cadre d'une homogamie religieuse.

Enfin, la difficulté de définition de la mixité des mariages découle de la multidimensionnalité inhérente aux concepts d'homogamie (Kalmijn, 1991) : les individus peuvent appartenir à plusieurs groupes sociaux en même temps et un mariage homogame au regard de l'un des groupes ne l'est pas forcément pour l'autre. Ainsi dans leur revue de littérature sur l'homogamie, E. Epstein et R. Guttman montrent que cette dernière est observable pour une multitude de critères : l'intelligence, les valeurs, les attitudes, la personnalité, le physique, l'origine sociale, la religion, la race, l'ethnicité, la profession et l'éducation (Epstein et Guttman, 1984). En France, l'étude classique d'A. Girard sur le choix du conjoint (Girard, 1964) distingue plusieurs dimensions de l'homogamie : religieuse, spatiale (à la naissance ou au moment du mariage), culturelle et sociale (entre pères des conjoints, ou entre père de la femme et le mari). Il est alors regrettable que les articulations entre les différentes dimensions n'aient que rarement été analysées. Comme le montrent le bilan dressé par A. Cottrell (1990) aux États-Unis et celui effectué par G. Varro (2003) en France à partir des études de la Mire, les chercheurs prennent souvent comme objet de recherche un type d'homogamie sans intégrer dans leur étude la notion de multidimensionnalité. On peut citer parmi les quelques exceptions les travaux de Kalmijn qui distinguent l'homogamie ascriptive de l'homogamie liée aux parcours individuelles ainsi que l'étude de R. Schoen et J. Wooldredge qui compare le rôle de l'éducation et la race dans la sélection maritale (Schoen et Wooldredge, 1989).

Ainsi, bien que les travaux sur les mariages des immigrés se focalisent sur la notion de mixité afin d'analyser la dimension culturelle de l'inter-mariage, il convient de signaler l'hétérogénéité des réalités sociologiques qu'englobe cette terminologie. Les travaux sur l'homogamie sociale utilisent d'ailleurs l'argument de la recherche de la similitude culturelle comme expliquant la mise en couple homogame des différentes classes sociales. De plus, cette notion de mixité culturelle se prête peu à une étude quantitative.

C'est pour cela que ce travail abandonne l'idée de tout examen de ces mariages qui fait appel à des notions de similitudes culturelles. L'analyse portera sur des comportements matrimoniaux directement liés au phénomène migratoire. La définition de la mixité matrimoniale reposera donc sur des critères objectifs de lieu de naissance et de nationalité qui seront développés dans la partie empirique ci-dessous. Cette mixité matrimoniale comprend certes une forme de mixité ethno-culturelle. Mais l'intérêt porte moins sur l'analyse de cette mixité en soi, que sur ses répercussions sur les parcours individuels des migrants d'une part et sur les frontières sociales entre les groupes d'immigrés d'autre part.

C'est dans l'analyse quantitative des mariages que la difficulté de définition de la mixité matrimoniale se reflète le mieux. Au problème du sens de cette catégorie s'ajoute celui de la mesure.

## **b Comment mesurer les mariages mixtes? La difficulté de repérage quantitatif**

En France, la mixité ethno-culturelle du mariage a surtout été analysée dans des travaux qualitatifs qui, bien que fournissant des informations d'une grande utilité sur les caractéristiques de ces couples et les défis qu'ils affrontent, ne permettent pas de donner une mesure globale du phénomène. La rareté des travaux quantitatifs sur ce sujet est étroitement liée au défaut d'adaptation des données accessibles, notamment les enquêtes de la statistique publique. En effet, il est quasiment impossible de repérer, de manière quantitative les mariages inter-religieux, puisqu'il est interdit en France d'interroger les individus sur leur confession religieuse. Ceci est d'autant plus vrai pour les mariages inter-raciaux ; il semblerait qu'aucune étude quantitative n'ait été effectuée en France sur les mariages entre des personnes de couleurs de peau différentes. Quant à l'étude des mariages inter-ethniques, elle doit se contenter de critères de nationalité et

de pays de naissance. Or, ces derniers sont incapables de rendre compte de l'ensemble des types d'unions. On peut résumer les difficultés de repérage quantitatif des mariages mixtes en quatre points essentiels (Price et Zubrzycki, 1962):

- La nationalité ou le pays de naissance ne révèlent pas toujours le groupe ethnique. Les cas qui posent problème sont notamment ceux où il existe plusieurs groupes ethniques dans un pays ou encore lorsque le groupe ethnique et surtout un groupe religieux.
- Le problème de la génération : il concerne notamment le classement de mariages unissant des migrants à des natifs issus de l'immigration.
- Le problème des mariages à l'étranger : lorsque l'on étudie la mixité des mariages contractés dans le pays d'accueil on surestime cette dernière puisqu'on occulte les mariages contractés à l'étranger, majoritairement endogames. Or, cette pratique est loin d'être négligeable pour certains groupes immigrés.
- La question du calendrier de formation des couples par rapport à la migration : les travaux de C. Tavan (2005) montrent que 61% des immigrés ont déclaré avoir formé un couple avant la migration (il s'agit des résultats de l'enquête famille en 1999) et 41% avaient déjà un enfant. Ainsi la vie familiale des immigrés est particulièrement complexe à étudier parce qu'elle s'inscrit dans une "double chronologie" (l'avant et l'après migration) et dans un "double espace" (le pays d'origine et celui d'accueil). Ces unions pré-migratoires obéissent à une logique différente de celles contractées en France. Néanmoins, ces travaux montrent que les calendriers de mise en couple des immigrés se rapprochent de ceux des Français avec un plus fort attachement à l'institution du mariage et des unions plus tardives pour les hommes immigrés.

Il est frappant de remarquer l'accumulation des difficultés à étudier les mariages mixtes en France, notamment comparativement aux pays tels que les États-Unis, le Canada ou encore la Grande-Bretagne. Dans ces pays, travailler sur des données de recense-

ment permet de fournir des informations sur le pays de naissance (de l'individu et de ses parents), la nationalité à la naissance (de l'individu et de ses parents), la langue maternelle et le groupe auquel l'individu s'identifie subjectivement (Pagnini et Morgan, 1990). On peut ainsi analyser les mariages entre les groupes ethniques en utilisant différents critères. En France, les rares analyses quantitatives sur ce sujet adoptent une définition binationale des mariages mixtes (Neyrand et M' Sili, 1997; Munoz-Perez et Tribalat, 1984) ou encore une distinction du type immigré/Français (Borrel et Tavan, 2004; INSEE, 2005b). Dans leur travail sur l'enquête Famille, A. Filhon et G. Varro donnent une des analyses quantitatives les plus élaborées en France sur le mariage mixte. Cette enquête permet de combiner différents critères d'origine géographique (lieu de naissance, nationalité et qualité d'immigré)(Fihon et Varro, 2005). L'utilisation des données de l'EDP permet d'aller un peu plus loin que les analyses précédentes, notamment grâce à la richesse de l'information dont on dispose sur l'individu EDP. Il est par exemple possible de séparer les mariages des étrangers de ceux des immigrés français par acquisition. Néanmoins, de très rares informations sur l'origine du conjoint sont disponibles ; il faut se contenter de la nationalité et du pays de naissance de ce dernier.

Quelle place l'inter-mariage occupe-t-il dans le processus d'intégration des immigrés? Avant d'exposer les résultats, la section suivante se propose de répondre à cette question.

## 1.2 Le mariage et le processus d'intégration

Si la question du mariage mixte a longtemps intéressé les sociologues de l'immigration, c'est bien parce qu'elle joue un rôle crucial dans le processus d'intégration des immigrés, et plus généralement, dans l'assimilation des différents groupes ethniques dans la société. D'après M. Gordon (1964), l'assimilation augmente directement la pro-

pension à se marier à l'extérieur de son groupe et ce en affaiblissant le lien ethnique et en augmentant les contacts avec les membres des autres groupes. En effet, selon cet auteur, l'étape la plus importante dans le processus d'assimilation est l'entrée et la participation dans des groupes primaires de contacts sociaux. Dans ce cadre, l'intermariage, c'est à dire le mariage unissant des membres de groupes différents est le signe pas excellence de l'assimilation. S. Lieberman et M. Waters (1988) affirment qu'il est impossible d'observer un processus d'assimilation complet si l'ethnicité affecte de manière déterminante le choix du conjoint. L'analyse devenue classique de O. Duncan et S. Lieberman considère que le taux de mariage mixte représente l'indicateur le plus fort de l'assimilation (Duncan et Lieberman, 1959). D'autres approches insistent sur la disparition graduelle des frontières ethniques opérée par les mariages mixtes (Perlmann, 2000; Perlmann, 2003). Cet affaiblissement des frontières est surtout imputé à l'"effet génération" : l'augmentation des taux de mariage mixte peut avoir lieu sans une réelle modification de la préférence à l'endogamie. Un taux de mariage mixte soutenu - même s'il est relativement bas - permet d'avoir de plus en plus d'individus d'origine mixte et par conséquent une tendance générale moins forte au mariage endogame. Aussi, dans la mesure où il implique une descendance d'immigrés de plus en plus mixte et l'atténuation de la différenciation ethnique, l'inter-mariage entre deux groupes constitue le signe le plus concret et le plus efficace de l'assimilation. D'autres approches insistent sur le rôle du mariage mixte dans l'atténuation de la transmission des cultures et valeurs d'origine aux nouvelles générations issues de l'immigration.

Ainsi, d'après la vision linéaire de l'assimilation développée par la théorie classique, les groupes ethniques dont les caractéristiques se rapprochent le plus du noyau central de la société (mainstream) sont ceux qui formeront le plus d'unions mixtes avec les membres de ce dernier. Cette proximité est surtout en termes culturels et socioéconomiques ; conformément au paradigme de convergence, lorsque la distance sociale entre un groupe d'immigrés et la société centrale du pays d'accueil se réduit, on observe-

rait des taux de mariage mixte élevés. Dans cette perspective, l'ancienneté des vagues migratoires joue un rôle crucial dans l'évolution des taux de mariage mixte : selon la théorie classique, parmi les différents groupes d'immigrés, les premiers arrivants auront les taux d'inter-mariage les plus forts. Des études classiques ont fourni des résultats empiriques allant dans ce sens (Alba et Golden, 1986; Lieberman et Waters, 1988; Pagnini et Morgan, 1990; Jones et Luijks, 1996). Toutes ces études insistent sur le rôle du mariage mixte dans la réduction et la transformation des frontières entre les différents groupes d'immigrés. L'exemple des immigrants européens au début du *XX<sup>e</sup>* siècle aux États-Unis, qui grâce à la mixité maritale ont fini par constituer un groupe relativement homogène représente la référence de ce type de travaux. On peut par exemple citer l'article de D. Pagnini et S. Morgan publié dans *The American Journal of Sociology* en 1990 qui cherche à expliquer le phénomène historique de transformation de plusieurs groupes ethniques en le groupe des "Blancs" en décrivant les modalités de la sélection maritale au début du *XX<sup>e</sup>* siècle. Les résultats mettent en évidence le grand clivage qui existait entre les anciennes vagues d'immigration venues d'Europe du Nord et les nouvelles, venues d'Europe du Sud. Néanmoins, ce clivage a progressivement disparu grâce à un taux d'inter-mariage non négligeable et surtout à l'apparition de nouveaux clivages avec l'arrivée de vagues migratoires encore plus diversifiées.

Si cette théorie classique est validée par plusieurs exemples empiriques, le taux de mariage mixte entre les Noirs et les Blancs aux États-Unis, historiquement très bas, constitue un contre-exemple fort (Heer, 1966; Kalmijn, 1993; Wong, 2003). C'est à partir de l'analyse de ce contre-exemple que de nouvelles perspectives théoriques ont été explorées pour expliquer les différences de comportement marital entre les groupes ethniques.

En effet, les interrogations sur l'application du modèle classique à la question du mariage se sont multipliées notamment avec les nouvelles vagues d'immigration. Même

parmi les anciennes vagues, les Irlandais ont longtemps maintenu des taux forts d'endogamie alors que leur intégration, notamment socioéconomique était incontestable. Il s'agit aussi du cas des juifs aux États-Unis. L'endogamie peut ainsi davantage refléter un attachement religieux, social voire même professionnel à la communauté qu'un réel défaut d'intégration. Par ailleurs, et sous l'influence de la théorie de la segmentation, plusieurs travaux ont mis en évidence l'existence de groupes ethniques dont la situation socioéconomique favorable ne se traduit pas par des taux d'exogamie forts. Il s'agit par exemple du cas de la communauté asiatique aux États-Unis (Hwang *et al.*, 1997). Dans une étude récente, R. Muttarak montre qu'un taux élevé d'inter-mariage ne va pas toujours de pair avec une meilleure assimilation socioéconomique. En Grande-Bretagne, et alors que les Noirs venus des Caraïbes connaissent le taux d'exogamie le plus élevé, leurs performances scolaires et professionnelles sont loin derrière celles des Chinois ou des Indiens (Muttarak, 2003).

Par ailleurs, alors que la théorie assimilationniste se focalise sur l'explication des taux d'exogamie par des caractéristiques culturelles et socioéconomiques individuelles, tout un courant de pensée a mis l'accent sur l'importance de prendre en compte des caractéristiques macro-structurales des communautés d'immigrants. Cette approche, privilégiée d'abord dans les travaux de P. Blau, met l'accent sur l'importance du mariage mixte dans les relations inter-groupes et la modification de la structure sociale (Blau, 1977; Blau *et al.*, 1982; Blau *et al.*, 1984). Dans "Inequality and Heterogeneity" (Blau, 1977), Blau présente une théorie macrostructurale qui insiste tout particulièrement sur l'effet de la structure sociale sur l'association des personnes. Les "associations sociales" sont importantes parce que, selon Blau, l'intégration repose sur des interactions "face-à-face", et non pas sur un consensus autour de valeurs morales ou culturelles. Par structure sociale, il entend tout simplement la distribution de la population dans des positions sociales différentes. Il distingue ainsi deux formes de différenciation dans la structure sociale : l'inégalité et l'hétérogénéité. Alors que l'inégalité se réfère à une



distribution des individus selon une échelle ordonnée (statut social, revenu) l'hétérogénéité est une forme de différenciation horizontale, qui porte sur la distribution de la population en des groupes nominaux (sexe, race, ethnicité, religion). Elle se définit alors comme la probabilité que deux personnes tirées au hasard dans la population n'appartiennent pas au même groupe. Ainsi, comme l'association sociale dépend de la probabilité de contact, ou la possibilité d'interaction, plus l'hétérogénéité est grande, plus forte est la chance que les contacts sociaux fassent intervenir des personnes appartenant à des groupes sociaux différents. L'hétérogénéité augmente ainsi la probabilité de relations inter-groupes. Cette théorie a surtout connu des applications dans le domaine du mariage; dans un article publié dans *The American Journal of Sociology*, P. Blau, T. Blum et J. Schwartz (1982) montrent que, bien que le mariage endogame soit dominant aux États-Unis, l'hétérogénéité ethnique dans certaines zones résidentielles augmente les taux de mariages inter-ethniques. Cette théorie a aussi été testée pour des "associations conflictuelles" comme la question de la criminalité (Sampson, 1984).

L'intérêt principal de la théorie structuraliste de Blau pour la question sociologique de l'inter-mariage réside dans le fait qu'elle affirme que la "volonté individuelle" de mixité ne suffit pas à elle seule pour conduire à des mariages mixtes: encore faut-il que la structure de chacun des groupes sociaux le permette. Cette approche préconise ainsi de prendre en compte des variables collectives dans l'explication du choix matrimonial et plus généralement du processus d'intégration des immigrants: la taille du groupe, le rapport entre hommes et femmes, la distribution résidentielle, l'hétérogénéité au sein du groupe sont autant de variables qui affectent les trajectoires et choix individuels. Pour schématiser, on peut dire que, alors que la théorie assimilationniste se focalise sur les facteurs qui peuvent influencer les préférences individuelles en terme de mariage, la théorie structuraliste s'intéresse au contexte dans lequel ces préférences sont sujettes à la nécessité structurelle. Ainsi, la combinaison de ces deux perspectives reviendrait

à reconnaître que, même si les individus prennent des décisions maritales en fonction de leurs préférences individuelles, ces dernières pouvant être culturelles ou socioéconomiques, leurs décisions sont tout de même contraintes par la réalité structurelle. Dans un travail pionnier, Hwang, Saenz et Aguirre tentent de fournir une synthèse de ces deux théories en soulignant la nécessité de prendre en compte des variables agrégées de la communauté pour expliquer les différents taux de mariages mixtes (Hwang *et al.*, 1997). Ils montrent que seul un cadre théorique qui intègre à la fois les arguments de la théorie classique et ceux de la théorie structuraliste permet de rendre compte de la complexité de la question de l'inter-mariage.

### 1.3 Comment expliquer les mariages mixtes : facteurs individuels et contextuels

Il est frappant de remarquer que la quasi-totalité des travaux sur le mariage en France s'est forcée à expliquer davantage l'homogamie (au sens social du terme) que la mixité (au sens ethnico-culturel). Comme le montre F. de Singly (1987) dans son article "Théorie critique de l'homogamie", ce dernier concept constitue l'interprétation dominante du choix du conjoint en sociologie de la famille.

Dans la tradition sociologique américaine sur la question du mariage, l'analyse est plutôt centrée sur la mixité inter-ethnique. Dès les premiers travaux, l'objectif était de fournir des explications de la différence des taux d'inter-mariage selon les groupes sociaux et ethniques. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un sujet ayant intéressé des travaux pluridisciplinaires en sciences sociales ; les économistes, les sociologues, les géographes et les démographes ont des approches spécifiques de la question de l'inter-mariage. Les différents arguments des uns et des autres sont présentés dans les paragraphes suivants. Soulignons que si ces différentes approches sont explicitement distinguées, c'est uniquement pour la clarté de la présentation. Cette distinction est en pratique fictive parce que les travaux sur le mariage sont rarement uni-disciplinaires.

Néanmoins, après un passage en revue d'une pluralité de travaux sur le sujet, on peut remarquer que c'est souvent l'approche sociologique qui permet de concilier les préoccupations scientifiques des uns et des autres. Elle offre une synthèse des différentes inspirations en regroupant les déterminants sociaux du choix du conjoint autour de trois axes principaux : les préférences individuelles pour certaines caractéristiques du conjoint, l'influence du groupe social auquel l'individu appartient, et les contraintes exercées par le marché matrimonial. Ce travail se soucie d'intégrer des variables permettant de rendre compte de chacun de ces trois axes.

## L'approche de la psychologie sociale

Dans le domaine de la psychologie sociale, une attention particulière est portée à la question du mariage mixte. Cette approche cherche notamment à expliquer l'accroissement de ce type de mariage par des arguments liés aux transformations des sociétés modernes. Plusieurs études développent l'idée de la montée en puissance, parallèlement à l'individualisme, d'une culture de rébellion et d'émancipation qui valorise la transgression des tabous parentaux et sociaux. D'autres études se focalisent sur l'association entre mariage et romantisme, caractéristique des sociétés individualistes ; le mariage mixte apparaît alors doté d'un fort potentiel de romantisme. Dans son livre *The Making of Modern Family*, E. Shorter va même jusqu'à considérer que ce sont uniquement les mariages qui se font en dehors de la tradition qui relèvent véritablement de l'amour (Shorter, 1977). La société moderne serait caractérisée par une "révolution des sentiments", étroitement liée à la recherche de l'épanouissement individuel. Ainsi, selon cet auteur, l'augmentation historique de l'exogamie (qu'elle soit ethnique ou sociale) est emblématique du passage à la modernité. Dans la mesure où l'endogamie régresse et où les individus se mettent à épouser des individus différents d'eux, nous serions en droit de parler des progrès de l'amour : on sacrifie l'approbation de la communauté à son bonheur personnel, on sacrifie l'argent à son propre épanouissement. Dans ce type de théorie, la mixité des unions apparaît ainsi comme l'expression de la liberté

individuelle, revendiquée dans la constitution du couple et l'organisation de la sphère privée. Cette interprétation psycho-historique de la baisse de l'homogamie fut critiquée par de nombreux historiens et sociologues<sup>7</sup>. Toutefois, il existe une certaine unanimité sur le fait que le contrôle social du mariage a connu une baisse historique. En effet, ce contrôle passe principalement par trois institutions : l'État, la famille et la religion.

L'exemple des barrières légales est certes le plus frappant : aux États-Unis, ces barrières ont été appliquées pour les mariages inter-raciaux dans plusieurs états, notamment dans le Sud, et ce jusqu'en 1967, avec la décision de la Cour Suprême de les considérer comme anti-constitutionnels. En France, avant l'abolition de l'esclavage, les mariages inter-raciaux étaient officiellement interdits (loi de 1778). Depuis cette date, on ne trouve pas de restrictions légales équivalentes à celles ayant existé aux États-Unis. Néanmoins, la législation sur les mariages entre Français et étrangers a connu des évolutions qui ne sont pas sans incidence sur la fréquence de ces unions. Cette législation concerne notamment des questions de nationalité et de citoyenneté<sup>8</sup>.

Néanmoins, le contrôle social de l'exogamie est surtout exercé pas d'autres institutions que l'État. Les institutions religieuses ont longtemps exercé une pression considérable sur les mariages inter-religieux, les considérant comme des pertes de leurs fidèles. Dans ce contexte, la désécularisation des sociétés occidentales, et la baisse de pouvoir des institutions religieuses expliquent une part non négligeable de l'augmentation des taux d'exogamie. L'évolution du catholicisme dans ce domaine est emblématique : l'acceptation de plus en plus fréquente de ces mariages est bien le reflet d'une pression compétitive forte qui s'exerce sur cette institution et qui la pousse à vouloir conserver ses membres.

---

7. Voir par exemple les revues de lecture publiées par M. Matossian dans *The American Historical Review* en 1976, P. Branca dans *The Journal of Modern History* en 1977, et celle de B. Farber dans *Contemporary Sociology* en 1977.

8. Le paragraphe p.401 des annexes reprend les grandes lignes de l'évolution de la législation française dans ce domaine.

Quant au contrôle parental, même s'il est de moins en moins effectif, il demeure un des moyens les plus importants d'influencer le choix du conjoint : organiser des rencontres, exprimer une opinion sur les candidats potentiels, fournir un soutien ou une aide financière pendant les premières années de l'union sont autant de facteurs implicites qui présentent un impact sur les décisions individuelles. Le contrôle familial total existe aussi, notamment dans les familles immigrées ; il se traduit par des mariages arrangés. M. Tribalat montre que la contrainte est plus forte pour les filles que pour les garçons et notamment à cause de la crainte d'une union avec un non-musulman (Tribalat, 1995). D'après les chiffres obtenus par l'exploitation de l'enquête MGIS, 40% des immigrés et entre 50% et 60% des immigrées ont épousé en premières noces un conjoint choisi par la famille, généralement avec leur consentement. Néanmoins, ces chiffres baissent considérablement lorsque les immigrés sont entrés célibataires, ou très jeunes ; 15% des filles et 11% des garçons ont été dans ce cas mariés par leur famille. Plusieurs études qualitatives montrent que ce contrôle parental est en déclin. Néanmoins, si l'autonomie augmente chez les jeunes immigrés, les goûts et les préférences intériorisés au cours de l'éducation de l'individu vont fortement déterminer l'élection du conjoint, en adéquation bien souvent avec la désignation parentale (Rude-Antoine, 1997).

Ainsi, il existe plusieurs facteurs historiques et institutionnels qui accordent plus d'autonomie à l'individu dans le choix du conjoint et se traduisent par des taux d'exogamie plus fort, et ce quel que soit le critère considéré. Ce type de constat ne nécessite pas pour autant de supposer des transformations profondes des psychologies individuelles liées à la modernité.

### **L'approche économique : la notion de marché matrimonial**

Alors que la notion de marché matrimonial a été formalisée et fréquemment utilisée dans des travaux économiques, elle a connu les premiers développements théoriques dans le cadre de la sociologie de la famille. En effet, la "théorie de l'échange par le

mariage", trouve ses racines dans un article de R. Merton publié en 1941. Cette théorie a été notamment mobilisée pour expliquer un résultat constant dans les travaux sur les mariages mixtes entre les Noirs et les Blancs aux États-Unis. Ces unions concernent, pour la grande majorité des cas, des hommes noirs de niveau socioéconomique plus élevé que leurs conjointes blanches (Schoen et Wooldredge, 1989; Quian, 1997). Pour expliquer cela, Merton parle d'un échange entre les deux conjoints qui se trouve inhérent à l'acte de mariage : la femme blanche réalise une mobilité socioéconomique et l'homme noir un gain de statut ethnique<sup>9</sup>. Tout se passe comme si le "prestige racial" et le "prestige socioéconomique" étaient des substituts. Cette question de l'échange sous-jacent au contrat marital a été étudiée en France, dans le cadre de l'analyse de l'homogamie sociale, par les travaux de F. de Singly (1986) et de L.-A. Vallet (1986,1995). Dans la littérature anglo-saxonne, elle permet de mettre l'accent sur la question du classement social des groupes ethniques, et les transformations que les mariages mixtes peuvent opérer dans ces derniers. Enfin, cette théorie prédit qu'avec la participation accrue des femmes dans le marché de travail et la réduction des inégalités entre les sexes, les mariages mixtes, et notamment les mariages inter-raciaux, augmenteront (Schoen et Wooldredge, 1989).

Ces idées de Merton sur l'échange inhérent au mariage, ont été formalisées, dans une approche économique, dans le modèle de la famille de G. Becker (1981) où le mariage est considéré comme une production jointe, ou encore une forme de "partenariat", dans lequel l'époux échange son avantage relatif socioéconomique contre l'avantage relatif domestique de la femme. Ainsi, on peut intégrer des coûts et des bénéfices dans l'équation du choix du conjoint, tout comme dans une quelconque fonction de production. Plus généralement, l'analyse économique du mariage se fonde sur le rapprochement analytique entre le marché du travail, où les travailleurs et les employeurs s'associent pour produire des biens marchands, et le marché matrimonial, où les hommes et les femmes

---

9. C'est ce que Merton a appelé l'"hypogamie des femmes blanches" (Merton, 1941).

s'associent pour produire des biens non marchands (Weiss, 1994). Dans ce cadre, un mariage inter-ethnique présente un coût supérieur à un mariage endogame, notamment à cause des contraintes sociales qui lui sont liées<sup>10</sup>. Un individu décide de se marier en dehors de son groupe ethnique si d'autres caractéristiques du conjoint, notamment les caractéristiques de capital humain et de statut socioéconomique permettent de compenser ce coût de l'inter-mariage. Dans une analyse formalisée du processus du choix du conjoint pour un immigré, D. Furtado (2006) montre que la substitution entre capital humain et ethnicité explique une grande partie de la mixité des mariages. Ainsi, l'effet du capital humain est différent selon que l'immigré appartient à un groupe où le niveau d'éducation est élevé ou non, et ce indépendamment du goût individuel pour l'homogamie. Si l'individu appartient à un groupe où le niveau d'éducation est bas, son propre capital humain est corrélé positivement avec l'exogamie ; il substitue le capital humain (qu'il trouvera hors groupe) à l'ethnicité. Si l'individu appartient à un groupe où le niveau d'éducation est élevé, son propre capital humain est corrélé négativement avec l'exogamie : il peut satisfaire au sein de son groupe sa demande d'ethnicité et de capital humain. Ces hypothèses sont censées concilier les résultats apparemment divergents sur le lien entre capital humain et exogamie. Ainsi, pour les Noirs, toutes les études montrent que l'exogamie est corrélée avec un capital humain élevé ; on est bien dans le premier cas de figure. Les analyses sur les communautés asiatiques montrent que ce sont les femmes d'un faible niveau de capital humain qui souvent se marient de manière mixte ; on est dans le second cas de figure.

Notons que, bien que les études économiques sur l'inter-mariage soient de plus en plus fréquentes, leurs conclusions sont loin d'être conciliables. L'analyse économique classique, développée dans *Le traité de la famille* de Becker, prédit, en appliquant les principes de l'économie du marché du travail sur le marché matrimonial une homo-

---

10. L. Wong parle du "tabou de l'inter-mariage" inclu comme un coût dans la fonction de production liée au mariage (Wong, 2003, p.804).

gamie sur les facteurs non marchands et une hétérogamie sur les facteurs marchands. Lorsque le mariage est conçu comme une union volontaire d'individus rationnels, qui a comme objectif une production conjointe, et étant donné qu'il existe, pour un même individu, plusieurs conjoints possibles, les mécanismes concurrentiels qui régissent le choix du conjoint deviennent clairs. Cette concurrence est liée à la différence qui existe entre les gains potentiels du mariage selon le conjoint choisi. On assiste ainsi à une structure du marché, tout comme le marché du travail, où deux individus cherchent à s'associer pour produire un bien commun. Néanmoins, la spécificité du marché matrimonial réside dans le fait qu'il n'y existe pas de mécanismes d'ajustement par les prix. Un cadre simple formalisé du choix du conjoint, développé par Becker ne peut rendre compte de l'homogamie. En effet, la théorie de l'échange d'avantages relatifs prédit une hétérogamie : chacun des époux potentiels rechercherait chez l'autre l'"input" qui manque chez lui. Or, empiriquement, cette conclusion ne tient pas. D'autres analyses insistent sur la spécificité du marché matrimonial qui obéit bien plus à des principes de concordances ("matching"), qu'à des principes d'échanges. Ces travaux mettent l'accent sur la préférence généralisée pour l'homogamie culturelle, au sens large du terme, et sur la convergence des comportements matrimoniaux des hommes et des femmes. Citons à cet égard le travail de P. Dimaggio et J. Mohr sur l'impact du capital culturel sur la sélection marital (DiMaggio et Mohr, 1985) qui montre que, lorsque l'on contrôle les caractéristiques d'origine sociale, le capital culturel présente un effet similaire pour les hommes et pour les femmes et constitue le facteur primordial du processus du choix du conjoint.

## L'approche démographique

L'approche démographique insiste sur le fait qu'il existe des facteurs liés à la structure démographique de la population qui pèsent sur les choix individuels du conjoint. En effet, si les groupes sociaux se distinguent les uns des autres par des facteurs socio-économiques ou ethnico-culturels, des différences de la composition démographique



peuvent aussi avoir un impact non négligeable sur les choix et comportements individuels. La théorie macrostructurale de Blau , à travers l'importance qu'elle accorde à la "structure sociale" - qui dans l'esprit de Blau a une signification concrète en termes de distribution - est celle qui rend le mieux compte du rôle que peut jouer la composition démographique d'une population et la distribution des hommes et des femmes dans l'espace social. Deux facteurs ressortent fortement dans les travaux sur ce thème ; le sex-ratio d'une part, et la taille du groupe d'autre part.

### **Le sex-ratio**

Les travaux en sociologie de la famille ou en démographie ont montré que la composition d'une population locale en hommes et femmes présente des conséquences considérables sur maints faits sociaux : le mariage, le divorce, l'âge au mariage, la fécondité, la participation féminine au marché du travail, et plus généralement le rapport de force entre les deux sexes (Fosset et Kiecolt, 1991). Dans les années 1980, toute une série de travaux scientifiques - mais aussi vulgaires - ont insisté sur les conséquences de la "pénurie d'hommes" aux États-Unis (Goldman *et al.*, 1984). En 1983, fut publié aux États-Unis un livre intitulé *The Great American Man Shortage* donnant des conseils aux femmes pour faire face à ce problème de pénurie masculine (Novak, 1983).

Les effets du sex-ratio défini comme le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans une population donnée, ne se limitent pas à la question du mariage. Plusieurs analyses économiques montrent qu'il peut affecter le rapport homme/femme sur le marché du travail (Angrist, 2002). Néanmoins, l'analyse du mariage en tant que fait social se heurte à un problème classique en démographie qui figure dans la littérature anglo-saxonne sous le terme le "problème des deux sexes". Dans un article publié dans la revue *Demography*, R. Schoen fournit une analyse précise de ce qu'il appelle le "marriage squeeze"<sup>11</sup> (Schoen, 1983) ; il s'agit de l'effet de la

---

11. Que l'on pourrait traduire par "la contrainte maritale".

composition de la population selon le sexe et l'âge sur les probabilités de mariage. Ces déséquilibres démographiques présentent un intérêt particulier lorsque l'on considère le mariage des immigrés.

En effet, si en l'absence de facteurs exogènes, le déséquilibre démographique est négligeable dans la société globale<sup>12</sup>, il peut être fort lorsqu'on le calcule au sein de différents groupes sociaux et notamment pour les immigrés. La migration constitue une des sources les plus importantes des variations du sex-ratio. Les migrants sont majoritairement des hommes et les communautés immigrantes sont alors caractérisées par des sex-ratios élevés. Dans un article publié dans *The Quarterly Journal of Economy*, J. Angrist utilise une expérience majeure de l'histoire migratoire aux États-Unis pour analyser les conséquences des variations du sex-ratio (Angrist, 2002). Il s'agit de relier les taux de mariage des enfants d'immigrés italiens entre 1910 et 1940 à des variations dans le sex-ratio des immigrants italiens récemment arrivés durant cette période.

Ainsi, le sex-ratio représente une variable primordiale dans l'étude des mariages en général et des mariages inter-ethniques en particulier. C'est pour cette raison que l'analyse du mariage des immigrés en France proposée dans le chapitre suivant tente de prendre en compte l'effet potentiel du sex-ratio. Cet effet est supposé être de signe contraire pour les hommes et pour les femmes d'un même groupe : un sex-ratio élevé dans un groupe (les hommes sont plus nombreux que les femmes) conduit les hommes à se marier en dehors du groupe et les femmes à se marier au sein du groupe ; il renforce l'exogamie des hommes et l'homogamie des femmes.

Néanmoins, soulignons que, si une grande partie des études quantitatives sur le mariage intègre le sex-ratio dans l'ensemble des variables à contrôler, les questions méthodologiques liées au mode de calcul du sex-ratio sont loin de susciter l'unanimité. Les démographes ont pendant longtemps plaidé pour un calcul précis de la population

---

12. Le sex-ratio à la naissance est de 1.04. Parmi les facteurs exogènes, on peut citer les facteurs législatifs sur la natalité. Le cas de l'équilibre démographique en Chine, dû à la législation sur l'enfant unique est parmi les plus frappants.

potentiellement disponible sur le marché matrimonial. Ils proposent des mesures plus ou moins complexes : le ratio de disponibilité (availability ratio), l'odds ratio comparatif (comparative odds ratio), le sex-ratio<sup>13</sup>. Pour chacune de ces mesures, la question de la population de référence occupe une place centrale dans les interrogations méthodologiques : faut-il calculer un sex-ratio uniquement pour les célibataires, faut-il appairer un groupe d'hommes et un groupe de femmes selon une règle de différence d'âge, faut-il se limiter aux hommes actifs? Dans leur article publié dans *Journal of Marriage and the Family* en 1991, M. Fosset et K. Kielcolt font le point sur les conséquences théoriques et pratiques de l'usage des différentes mesures possibles du sex-ratio. Selon ces auteurs, les caractéristiques les plus importantes sont géographiques ; les marchés matrimoniaux sont locaux. Il faut alors choisir l'unité locale qui se rapproche le plus du concept de marché matrimonial ; il s'agit pour eux des zones métropolitaines. D'ailleurs, M. Bozon et F. Héran montrent dans leur enquête sur l'homogamie spatiale que la métropole correspond le mieux à la notion de marché matrimonial. En effet, parmi les couples formés entre 1960 et 1983, 86% sont nés dans la même métropole, et 97% résidaient dans la même métropole avant la vie en couple. Si on se restreint à l'échelle du département, on trouve un taux de 45% (pour la naissance) et 78% (pour la résidence avant la vie en couple) (Bozon et Héran, 1987b, p.339). En revanche, Fosset et Kielcolt affirment qu'il n'est pas nécessaire d'affiner le calcul du sex-ratio selon l'âge et le statut matrimonial : le sex-ratio au sein de la population totale d'une zone géographique (sans distinction du statut matrimonial) est une bonne proxy du sex-ratio des célibataires. Ils plaident pour un usage large des catégories d'âge.

### La taille du groupe

Un autre effet de la structure démographique sur le mariage en général, et le mariage inter-ethnique en particulier, réside dans la composition quantitative de la population et sa répartition en différents groupes. En effet, en tant qu'interaction entre deux indi-

---

13. Pour une définition précise de ces mesures, voir (Goldman *et al.*, 1984).

vidus appartenant à deux groupes différents, l'inter-mariage dépend de la probabilité "structurelle" de rencontre. Indépendamment de la réelle préférence à l'endogamie, les membres d'un groupe peu nombreux ont plus de chance de contracter des mariages mixtes, du simple fait de la "rareté" des membres de leur groupe sur le marché matrimonial (Besanceney, 1965; Blau *et al.*, 1982). Cet effet de la taille du groupe a été validé empiriquement par de nombreuses études (Gurak et Fitzpatrick, 1982; South et Messner, 1986; Fitzpatrick et Hwang, 1992).

Cependant, si le sex-ratio et la taille du groupe sont deux variables structurelles importantes dans l'analyse du mariage, elles ne rendent compte que d'une probabilité absolue de rencontre. En plus de la disponibilité quantitative, il existe aussi des facteurs qualitatifs, liés notamment à la répartition géographique des communautés, qui affectent les chances d'interaction, et par conséquent la probabilité de mariage.

## L'approche géographique

La nécessité de prendre en compte l'espace dans l'analyse du mariage découle d'abord du fait que la géographie présente un impact sur la probabilité de rencontre et d'interaction. Le marché matrimonial est un marché local : nombreuses sont les études ayant montré l'existence d'un lien de corrélation négatif entre la distance géographique séparant les époux potentiels et leur probabilité de se marier. Parmi les études devenues classiques, on peut citer celles de J. Bossard qui analyse l'effet de la distance géographique sur le choix du conjoint (Bossard, 1932) et celle de R. Kennedy qui s'intéresse particulièrement à la part de l'homogamie ethnique expliquée par la distance géographique (Kennedy, 1943). La plupart des enquêtes effectuées en France sur le choix du conjoint montrent une vraie homogamie géographique qui ne recule que très peu : en 1959, dans l'enquête de A. Girard, une fois sur deux les conjoints interrogés résidaient dans la même commune. Dans l'enquête de 1983, ce taux est de 43 % (Bozon et Héran, 1987b, p.339). La notion de marché matrimonial local est ainsi d'une pertinence

empirique validée. Dans leur article Bozon et Héran montrent que la "géographie des rencontres" (Bozon et Héran, 1987a, p.962) est une dimension essentielle de l'analyse des unions<sup>14</sup>. Cependant, il n'existe pas en France d'études qui analysent l'impact de la distribution géographique sur les taux des mariages inter-ethniques.

D'autre part, la géographie ne joue pas uniquement en termes de distance. Des analyses de géographes, notamment celles réalisées par C. Peach ont montré que le facteur spatial joue plus dans sa dimension distributionnelle que dans sa dimension distancielle (Peach, 1974). Pour dire les choses autrement, c'est plus l'intensité de la ségrégation qui affecte la probabilité de mariage entre des membres de deux groupes donnés, que la distance géographique objective qui sépare ces derniers (Peach, 1980). Cela est lié au fait que la ségrégation minimise les chances de contacts sociaux entre les membres des groupes. Dans cette perspective, la dimension géographique apparaît liée au concept d'hétérogénéité intra-groupe : la probabilité de rencontrer un membre d'un autre groupe est plus forte dans une communauté hétérogène et résidentiellement dispersée que dans une communauté homogène et ségréguée.

Notons cependant, que prendre en compte le facteur géographique comme élément explicatif de la fréquence des mariages exogames repose sur des hypothèses fortes : cela suppose en effet, que la décision de résider dans un quartier est indépendante de la préférence accordée au groupe. Le lieu de résidence n'est pas une variable exogène ; une autre variable, par exemple la préférence au groupe peut augmenter à la fois les chances de résider dans un quartier ségrégué et les chances de se marier de manière endogame. Dans ce cas, il est difficile de séparer ce qui relève de la contrainte géographique (l'effet de la ségrégation sur le mariage) de ce qui est lié aux préférences.

---

14. Selon ces auteurs, si l'homogamie est forte c'est surtout parce que les classes sociales ne font pas leurs rencontres amoureuses aux mêmes endroits ; lieux publics pour les classes populaires (fêtes, bals, cafés...) et "lieux réservés" pour les classes supérieures (association, lieu d'étude, lieu de travail...)(Bozon et Héran, 1988, p.125-126).

Ainsi, tout calcul du taux d'inter-mariage doit prendre en compte des caractéristiques structurelles, liées à la démographie ou à la distribution géographique des populations. C'est ainsi que R. Schoen propose un index d'inter-mariage qui corrige les effets du sex ratio et les effets de la taille de groupe (Schoen, 1986). L'objectif est de donner une mesure précise de la propension au mariage mixte entre deux groupes ou encore le degré d'attraction, les contraintes structurelles étant éliminées, entre les membres de deux groupes.

### **L'approche sociologique, la synthèse**

À mon avis, le plus grand atout de l'approche sociologique de l'inter-mariage, notamment telle qu'elle est développée dans la littérature américaine, réside dans le fait qu'elle apparaît comme la seule réellement ouverte aux arguments des uns et des autres, et susceptible d'opérer une synthèse des études théoriques et empiriques sur ce sujet. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer les nombreux articles de démographes, de géographes et d'économistes publiés dans des revues prestigieuses telles que *The American Sociological Review* ou *Annual Review of Sociology* sur ce sujet. Les travaux empiriques d'inspiration sociologique utilisent le concept de marché matrimonial (sans pour autant poser des hypothèses de maximisation de l'utilité des agents), admettent ou du moins testent le rapport d'échange qui peut être sous-jacent à l'acte marital, prennent en compte les contraintes démographiques et géographiques, ainsi que les arguments de psychologie sociale. A cet égard, des travaux comme ceux de Alba and Golden (1985), de Kalmijn (1998), de Morgan et Pagnini (1990) ou de Hwang, Saenz et Aguirre (1997) apparaissent dotés d'une grande capacité de synthèse. La question des rôles respectifs des caractéristiques individuelles et des contraintes collectives est au cœur de ce type de travaux. Alors que cette articulation entre volonté individuelle et logique collective concerne la population entière, elle apparaît d'une importance cruciale pour les immigrés. Pour ces derniers, le mariage peut parfois traduire des formes

de "ruptures anthropologiques" qui peuvent s'opérer entre des logiques collectives et des logiques individualisées (Rude-Antoine, 2000).

Par ailleurs, une des spécificités fondamentales de l'approche sociologique de la mixité inter-ethnique réside dans le fait qu'elle confronte constamment cette dernière à la question de l'homogamie sociale. En effet, on peut se demander si les couples mixtes constituent véritablement un groupe à l'écart de la logique homogame qui domine le mariage. Les travaux sociologiques sur les mariages inter-ethniques mettent l'accent sur l'interaction forte qui existe entre le facteur ethnique et le facteur social. Nombreuses sont les études qui ont ainsi montré que les couples exogames ethniquement sont souvent très homogames socialement (profession, capital humain). Ainsi, le taux de mixité des mariages entre deux groupes ethniques ne dépend pas uniquement de frontières dites "culturelles" : il est aussi inversement proportionnel au degré auquel les frontières ethniques coïncident avec les frontières sociales. Deux groupes ethniques différents peuvent connaître un taux élevé de mariage mixte si leur statut social est proche. Ainsi, les facteurs sociologiques tels que l'origine sociale, la profession et surtout le capital humain doivent nécessairement être pris en compte dans l'analyse de la mixité ethnico-culturelle des mariages. Généralement, les études montrent que les immigrés contractant un mariage mixte sont plus éduqués et plus qualifiés des autres. Mais ceci est aussi vrai pour les natifs impliqués dans ces mariages : comme le montre l'analyse de Neyrand et M'Sili, les Français contractant un mariage avec des étrangers sont d'un niveau socioprofessionnel élevé (Neyrand et M' Sili, 1997). Tout se passe comme s'il existait une forme de sélectivité par le capital humain des couples mixtes. Cette sélection présente des enjeux non négligeables : dans une analyse récente, B. Duncan and S. Trejo montrent que les mariages mixtes des Américains d'origine mexicaine concernent des individus dont les caractéristiques en termes de capital humain sont supérieures à celles qui se marient de manière endogame (Duncan et Trejo, 2005). Or, les enfants issus de ces mariages se déclarent rarement dans les recensements, comme

étant d'origine mexicaine. La fréquence de ces mariages mixtes et leur sélection discrédite ainsi les études qui insistent sur la stagnation de la situation socioéconomique des Mexicains aux États-Unis, puisque ces descendants de couples "aisés" disparaissent des statistiques de la seconde génération mexicaine.

Ainsi, ce passage en revue des diverses approches théoriques qui s'intéressent à la question du mariage des immigrés, apporte des éclairages sur la place de la dimension maritale dans le processus d'intégration d'une part et explicite les arguments avancés pour expliquer la plus ou moins fortes endogamie des différentes communautés d'immigrés d'autres part. Il permet aussi de souligner une certaine insuffisance de la sociologie de la famille en France, qui n'a traité que peu, la question de l'inter-mariage ethnique. Cette lacune théorique se double d'une carence empirique bien plus frappante. Alors que le discours public est empli de représentations plus ou moins pertinentes sur l'augmentation éventuelle des mariages blancs, arrangés ou endogames, très rares sont les travaux empiriques ayant pu fournir une vision d'ensemble des comportements matrimoniaux des immigrés en France. Le chapitre suivant propose une étude qui porte sur une longue période (1968-1999) de ces comportements. Il tente d'intégrer les développements théoriques ci-dessus, en examinant les questions de l'exogamie des mariages des immigrés, des distances sociales qui se reflètent dans les comportements maritaux des différentes communautés et enfin des conséquences de l'inter-mariage sur la dimension socioéconomique du processus d'intégration.





## Chapitre 2

# Panorama des mariages mixtes en France entre 1968 et 1999

Face à la rareté des études empiriques sur l'inter-mariage en France, ce chapitre propose une analyse des comportements maritaux des immigrés sur une longue période de temps. Ils tentent d'apporter des réponses aux questions suivantes : dans quelles mesures existe-t-il des groupes d'immigrés endogames ou exogames ? Quelle différence peut-on trouver entre les comportements matrimoniaux des immigrés et des natifs, ou encore des immigrés entre eux ? Comment l'exogamie a-t-elle évolué ? Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer son évolution ? Comment s'articulent différents facteurs qui peuvent influencer le choix du conjoint ? Pour ce faire, ce travail s'appuie sur les bulletins de mariage des individus EDP sur la période allant de 1968 à 2000<sup>1</sup>. En plus de ces études relativement classiques pour décrire les mariages des immigrés et leur évolution, ce chapitre se termine par une analyse précise du lien de causalité entre le choix du mariage des immigrés et leur situation sur le marché du travail.

---

1. Dans la version de l'EDP utilisée dans cette thèse, les informations sur le mariage des individus sont disponibles jusqu'à l'année 2000. Le travail porte, dans un premier temps, sur la totalité de ces mariages.

## 2.1 Les mariages mixtes entre 1968 et 2000 : quel poids au sein de la nuptialité en France ?

### a Comment définit-on l'inter-mariage à travers les données de l'EDP

Pour traiter la question du comportement marital des immigrants, c'est l'information contenue dans les bulletins de mariage des individus EDP contractés sur la période 1968 et 2000 qui est utilisée<sup>2</sup>. Il est d'abord important de souligner que ces données sont particulièrement adaptées à l'analyse du choix du conjoint. En effet, les études sur le mariage utilisent dans la majorité des cas des données "en stock" issues de la réponse des individus à des questions sur les caractéristiques des conjoints au moment de l'enquête. Or, les données "en flux", collectées à la date du mariage, sont préférables. Ces dernières sont les plus aptes à rendre compte des caractéristiques du conjoint au moment de la décision du mariage - d'autant plus que quelques caractéristiques peuvent changer après le mariage (changement de nationalité, de religion, de catégorie socio-professionnelle...). Néanmoins, les données présentent aussi des limites. La limite la plus importante est directement liée à la catégorisation statistique des immigrants dans le recensement, et notamment l'impossibilité d'intégrer la deuxième génération dans l'analyse. De plus, les bulletins de mariage collectés dans l'EDP ne renseignent que la nationalité et le pays de naissance du conjoint, et là aussi, il faudra donc se contenter de la première génération d'immigration. Néanmoins, la jonction des données longitudinales de l'EDP et des bulletins de mariage permet de répondre de manière relativement satisfaisante aux questions que cette partie cherche à traiter. Enfin, seules les unions maritales - et non pas sur la mise en couple - peuvent faire l'objet de cette étude. Or, tous les travaux récents sur le choix du conjoint soulignent l'importance de considérer la population globale des couples (concupins ou mariés) notamment à cause de la baisse du poids de l'institution du mariage dans la société. Néanmoins, les travaux sur

---

2. À côté des recensements, l'EDP comprend aussi tous les bulletins d'état civil des individus constituant le panel (que l'on appelle individus EDP) : il s'agit de bulletins de mariage mais aussi de naissance des enfants et de décès.

l'immigration montrent qu'il s'agit toujours de la forme majoritaire d'union chez les populations immigrées (Borrel et Tavan, 2004).

L'exploitation des données de l'EDP permet de détecter plusieurs niveaux de mixité dans le mariage. Le premier niveau est celui du mariage bi-national : dans les bulletins de mariage, figure une information sur la nationalité des deux conjoints et on peut ainsi considérer comme mariage mixte un mariage contracté entre deux personnes de nationalités différentes. Ainsi, dans cette définition, un mariage mixte peut être contracté entre un conjoint français et un autre de nationalité étrangère ou alors entre deux conjoints étrangers de nationalités différentes. On qualifiera le premier d'exogame franco-étranger et le second d'exogame-étrangers.

Pour déceler d'autres formes d'endogamie, il faut utiliser l'information sur le pays de naissance des individus et si possible leur nationalité à la naissance. Bien que des informations assez précises sur la nationalité de l'individu EDP soient disponibles, les informations concernant son conjoint sont limitées à sa nationalité au moment du mariage et son pays de naissance. Les mariages seront ainsi examinés selon la nationalité et le pays de naissance de l'individu EDP qui constituera la référence, et l'analyse tentera d'aller le plus finement possible dans le repérage du type d'union qu'il contracte.

En exploitant la dimension longitudinale des données, il est possible de classer les individus EDP contractant un mariage sur la période 1968-2000 en trois catégories : les Français de naissance, les immigrés devenus français avant le mariage et les immigrés étrangers avant le mariage<sup>3</sup>. Quant au conjoint, on peut combiner les informations sur sa nationalité et son pays de naissance et distinguer entre les Français nés en France et les Français nés à l'étranger<sup>4</sup>. Cette distinction permettra de déceler des niveaux

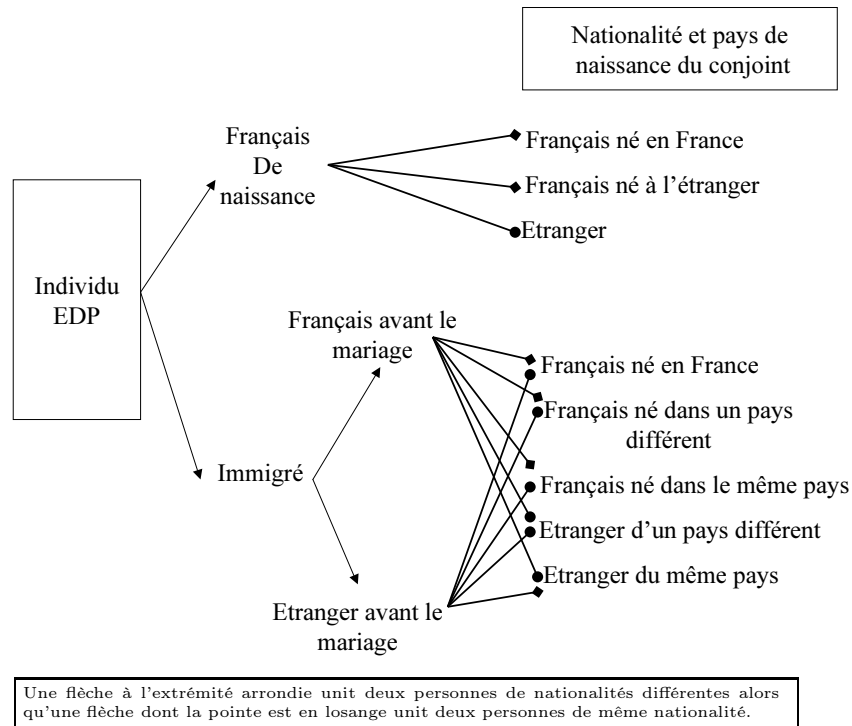
---

3. Pour savoir si l'individu EDP est immigré naturalisé avant le mariage, c'est l'information conjointe du recensement et du bulletin de mariage qui est utilisée. En effet, si l'information des recensements avant le mariage indique que l'individu est immigré naturalisé ou alors qu'il est étranger au recensement précédent le mariage et de nationalité française dans le bulletin de mariage, il est possible d'en conclure qu'il a été naturalisé avant le mariage.

4. Soulignons ici que l'expression "Français de naissance" n'est pas équivalente à celle de "Français

graduels d'exogamie qui dépassent le simple critère de nationalité (par exemple le mariage d'un étranger avec un Français né dans le même pays). Néanmoins, cette étude est incapable de détecter les mariages entre étrangers et Français issus de l'immigration puisque elle ne dispose pas d'information sur le pays de naissance des parents des conjoints. La figure IV.2.1 représente les différentes unions possibles pour les trois catégories d'individus EDP. On voit ainsi qu'un mariage exogame au sens de la nationalité peut être considéré comme endogame culturellement lorsque l'on affine l'analyse en prenant en compte les pays de naissance des individus (mariage entre un immigré étranger avant le mariage et un Français né dans le même pays). À l'opposé, un mariage endogame au sens de la nationalité (mariage entre un immigré devenu français avant le mariage et un Français né en France) peut être considéré comme exogame.

FIG. IV.2.1: *Classification des mariages*



né en France". En effet, la première, issue de la catégorisation des recensements, désigne ceux qui sont nés français en France. Les Français nés en France peuvent être nés étrangers et acquérir la nationalité. Ainsi, le niveau de précision de l'information sur la nationalité de l'individu EDP est supérieur à celui de son conjoint. On peut savoir si l'individu EDP est immigré ou Français de naissance ; pour son conjoint on peut uniquement connaître sa nationalité au moment du mariage (cette dernière peut avoir changé) et son pays de naissance.

On compte sur la période 1968-2000, 166 460 bulletins de mariage<sup>5</sup>. Dans un premier temps, on décompose ces mariages en trois catégories selon la concordance des nationalités des deux conjoints<sup>6</sup>:

- Les mariages endogames : il s’agit de mariages entre deux personnes de même nationalité.
- Les mariages exogames franco-étrangers : il s’agit de mariages entre une personne de nationalité française et une personne de nationalité étrangère.
- Les mariages exogames étrangers : il s’agit de mariages entre deux personnes étrangères de nationalités différentes<sup>7</sup>.

## b L’inter-mariage en France

Sur la totalité de la période, la répartition des mariages observés est présentée dans le tableau ci-dessous (tableau IV.2.1).

TAB. IV.2.1: *Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP selon le sexe (critère de nationalité)*

Type de mariage	Hommes	Femmes	Total
Endogame	93.92	93.68	93.80
Exogame-étranger	0.33	0.33	0.33
Exogame franco-étranger	5.75	5.99	5.87
<b>Total</b>	100	100	100

Source EDP, INSEE, N=166 460

On voit ainsi que 93.8% des mariages contractés en France sur la période sont endogames et que le taux d’exogamie maritale, au sens de la nationalité, est aux alentours

5. Il s’agit ici des bulletins de mariage où l’on dispose de minimum d’informations permettant d’analyser le type d’union : l’année du mariage et les nationalités des conjoints, soit 99.2% des bulletins de mariage sur la période.

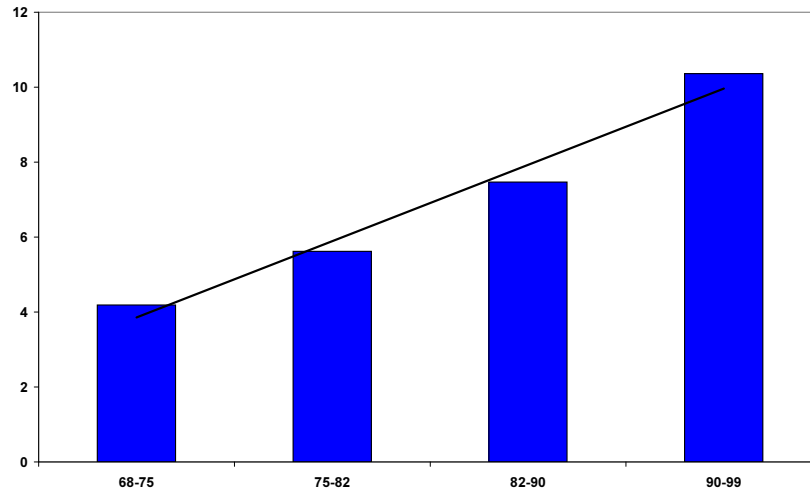
6. Je m’inspire ici d’une terminologie déjà utilisée dans les travaux de Neyrand et M’Sili (1997, p.585).

7. Sur l’importance de la distinction entre les mariages unissant un membre de la majorité à un membre d’une minorité et les mariages unissant deux membres de minorités différents on peut se référer à l’article de D. Gurak and J. Fitzpatrick (1982) .

de 6%. La grande majorité de ces mariages exogames est contractée entre un conjoint français et un autre de nationalité étrangère.

Comme le montre la figure IV.2.2, la part des mariages mixtes n'a cessé d'augmenter

FIG. IV.2.2: *Evolution des mariages mixtes entre 1968 et 2000*  
(en pourcentage des mariages selon le critère de nationalité)



sur la période. Ceci est notamment dû à la forte augmentation du taux des mariages exogames franco-étrangers<sup>8</sup>. En effet, le tableau IV.2.2 montre que ce dernier passe de 3.9% des mariages contractés entre 1968 et 1975 à 9.1% de ceux contractés entre 1990 et 2000.

TAB. IV.2.2: *Evolution des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP*

Type du mariage	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-2000
Endogame	95.92	94.51	92.76	90.37
Exogame-étranger	0.18	0.33	0.41	0.50
Exogame franco-étranger	3.90	5.16	6.84	9.13

Source EDP, INSEE, N=166 460

Seront analysés ci-dessous les comportements matrimoniaux des Français de naissance d'une part et des immigrés d'autre part.

8. Ces résultats sont relativement proches de ceux trouvés dans le cadre d'autres analyses sur ce sujet. Dans leur article F. Munoz-Perez and M. Tribalat(1984) trouvent des taux de mariage franco-étranger autour de 6% dans les années 1970. Au cours des années 1980 et 1990 ce taux augmente fortement pour s'approcher de 10%.

## Le mariage des Français de naissance

Si l'on se restreint aux mariages des individus EDP ayant déclaré être Français de naissance (il s'agit de 152 891 mariages, soit environ 91.8% de la totalité des mariages contractés sur la période), le taux moyen de mariages mixtes n'est plus que de 2.7%. Le tableau IV.2.3 montre qu'il est supérieur pour les femmes françaises de naissance que pour les hommes (respectivement 3.3% et 2.2%).

TAB. IV.2.3: Répartition des mariages contractés par les individus EDP Français de naissance selon le sexe (critère de nationalité)

Type du mariage	Hommes	Femmes	Total
Endogame	97.79	96.74	97.26
Exogame franco-étranger	2.21	3.26	2.74

Source EDP, INSEE N=152 891

On peut affiner l'analyse du mariage des Français de naissance en regardant le pays de naissance de leur conjoint, notamment lorsque le mariage est endogame. On tente de détecter ainsi un mariage entre un Français de naissance et un Français né à l'étranger. Ainsi, la catégorie "mariage endogame" se subdivise en deux catégories : les mariages entre un individu EDP Français de naissance et un conjoint de nationalité française né en France, et les mariages entre un individu EDP Français de naissance et un conjoint de nationalité française né à l'étranger. Les résultats dans le tableau IV.2.4 montrent que cette nouvelle définition fait baisser le taux d'endogamie à 92.4% puisque 4.9% des mariages des Français de naissance sont contractés avec un conjoint français né à l'étranger. Ces mariages sont également plus fréquemment contractés par les femmes françaises de naissance que par les hommes.

## Le mariage des immigrés

L'écart entre le taux d'exogamie au sens de la nationalité calculé dans la population totale (tableau IV.2.1) et celui calculé pour les Français de naissance (tableau IV.2.3)<sup>9</sup>

---

9. On passe de 6% à 2.7%.



TAB. IV.2.4: Répartition des mariages contractés par les individus EDP Français de naissance selon le sexe (critère de nationalité et de pays de naissance)

Nationalité et pays de naissance du conjoint de l'individu EDP Français de naissance	Hommes	Femmes	Total
Français né en France	93.12	91.65	92.38
Français né à l'étranger	4.68	5.09	4.89
Étranger	2.21	3.26	2.74

Source EDP N=152 891 dont 75 726 hommes et 77 165 femmes

laisse penser que ce sont les immigrés qui, au sein de la nuptialité française, "tirent" le taux de mariages mixtes vers le haut. En effet, parmi les 166 460 individus EDP ayant contracté un mariage sur la période, 9 830 sont immigrés soit environ 6%<sup>10</sup>. La distribution de leurs mariages présentée dans le tableau IV.2.5 montre que, 46% seulement des mariages qu'ils ont contractés sur la période sont des mariages endogames (au sens de la nationalité). On peut aussi remarquer, que contrairement aux Français de naissance, ce sont les hommes qui enregistrent des taux d'exogamie supérieurs aux femmes.

TAB. IV.2.5: Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP immigrés selon le sexe (critère de nationalité)

Type de mariage	Hommes	Femmes	Total
Endogame	42.73	49.72	45.97
Exogame-étranger	4.95	5.69	5.30
Exogame franco-étranger	52.32	44.59	48.73
<b>Total</b>	100	100	100

Source EDP, INSEE N=9830

Il est important à ce stade de faire la distinction entre les immigrés devenus français par acquisition avant le mariage et ceux restés étrangers. En effet, si pour ces derniers la nationalité déclarée dans le bulletin de mariage indique l'origine, les choses sont plus

10. Soulignons qu'il s'agit ici d'individus étrangers ou français par acquisition au moins à une date, nés à l'étranger. Ainsi, en sommant les immigrés et les Français de naissance, on ne retrouve pas l'effectif global de mariages; en effet, il manque les individus étrangers ou français par acquisition nés en France qui ne rentrent pas dans la catégorie "immigré". De plus, le taux d'immigrés dans la population contractant des mariages en France est en-dessous de leur taux moyen dans la population; ceci s'explique par la part non négligeable de mariages contractés par des immigrés à l'étranger et impossible donc à détecter dans les bulletins de mariage en France.

complexes pour les immigrés devenus français. Il est ainsi intéressant de pouvoir repérer les mariages mixtes immigré/Français indépendamment de la nationalité de l'immigré avant le mariage. On peut ainsi séparer l'échantillon d'immigrés ayant contracté un mariage entre 1968 et 2000 entre les immigrés étrangers (7455) et les immigrés devenus français avant le mariage (2375).

Cela amène à modifier la construction de l'indicateur de mariage mixte en l'adaptant à la population immigrée. Les tableaux IV.2.7 et IV.2.6 donnent le maximum d'information concernant l'origine du conjoint des immigrés devenus français et des immigrés étrangers et ce en combinant les critères de nationalité et de pays de naissance. Les comportements matrimoniaux de ces deux catégories d'immigrés sont considérablement différents. Près de 82% des immigrés devenus français avant le mariage se marient avec un conjoint de nationalité française. Ce dernier peut être né en France (63.7% des mariages), né à l'étranger dans un autre pays que le pays d'origine de l'immigré (7.2% des mariages) ou né dans le même pays que celui de l'immigré (11.3% des mariages). Les 18% des mariages contractés avec des étrangers concernent majoritairement un conjoint étranger de la même origine que celle de l'immigré (12.9% des mariages). Cette propension au mariage mixte plus forte chez les immigrés naturalisés peut être en partie expliquée par la nature sélective des deux phénomènes observés à savoir la naturalisation et le mariage mixte. Par ailleurs, les immigrés devenus français semblent se marier bien plus souvent que les étrangers avec des conjoints français, nés dans le même pays. Enfin, surtout lorsqu'elles sont de nationalité étrangère, les femmes immigrées se marient moins fréquemment avec des Français de naissance: 45% des femmes étrangères se marient avec des Français nés en France et ce taux est de 56% chez les hommes étrangers.

Signalons que l'intérêt de ces deux tableaux (IV.2.6 et IV.2.7) est de montrer que, tout comme les mariages d'un immigré avec un étranger, ceux contractés avec des personnes de nationalité française peuvent être endogames ou exogames. C'est pour cela

TAB. IV.2.6: Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP étrangers selon le sexe (critères de nationalité et de pays de naissance)

Origine du conjoint	Hommes	Femmes	Total
Etranger du même pays	27.18	34.71	30.56
Etranger d'un autre pays	6.35	7.78	6.99
Français né dans le même pays	5.98	6.70	6.30
Français né à l'étranger dans un autre pays	4.30	5.30	4.75
Français né en France	56.19	45.51	51.40
<b>Total</b>	100	100	100

Source EDP,INSEE N=7455

TAB. IV.2.7: Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP immigrés devenus français avant le mariage selon le sexe (critères de nationalité et de pays de naissance)

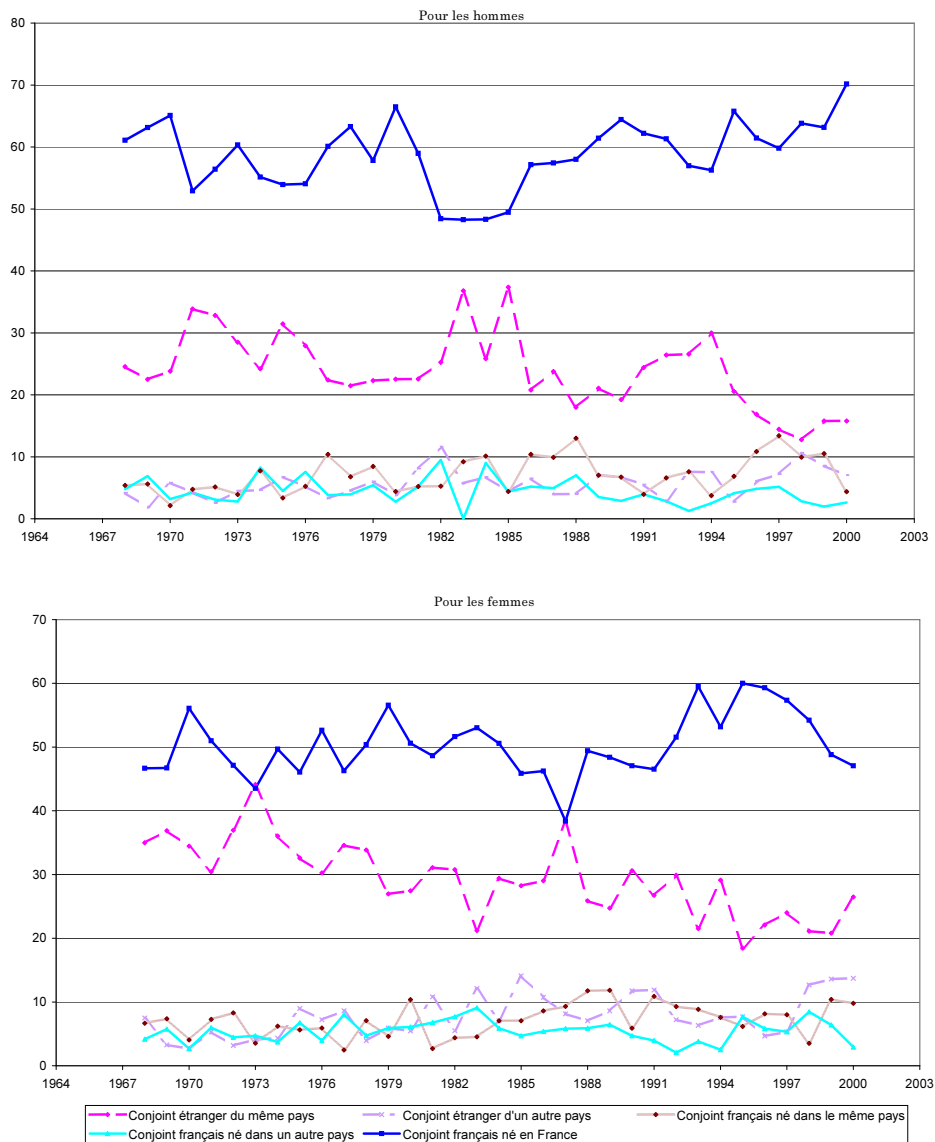
Origine du conjoint	Hommes	Femmes	Total
Etranger du même pays	12.12	13.44	12.87
Etranger d'un autre pays	4.68	5.82	4.98
Français né dans le même pays	11.82	10.57	11.27
Français né à l'étranger dans un autre pays	7.01	7.79	7.16
Français né en France	65.37	62.38	63.72
<b>Total</b>	100	100	100

Source EDP,INSEE N=2375

que le mariage d'un immigré (qu'il soit français ou étranger avant le mariage) avec un conjoint étranger du même pays sera qualifié d'**endogame-étranger** et celui avec un conjoint d'étranger d'un pays différents d'**exogame-étranger**. Les mariages avec un conjoint de nationalité française seront classés **endogame-français** lorsque ce dernier est né dans le même pays que l'immigré, **exogame-français né à l'étranger** lorsque le conjoint est né à l'étranger dans un autre pays que l'immigré et **exogame-français** lorsque le conjoint est français né en France. La figure IV.2.3 trace l'évolution des mariages des immigrés (naturalisés ou non avant le mariage) selon cette catégorisation, pour les hommes et pour les femmes. On voit ainsi que si la tendance générale indique une augmentation des mariages exogame-français et une diminution des mariages endogame-étrangers, les séries n'ont pas toujours les mêmes évolutions de court terme pour les hommes et pour les femmes immigrés. Pour la dernière période observée

par exemple, le taux de mariage exogame-français diminue pour les femmes alors qu'il augmente pour les hommes. Il est important aussi de souligner la relative stabilité des comportements matrimoniaux des immigrés calculés en pourcentage (autour de 60% de mariages exogame-français pour les hommes et 50% pour les femmes) qui contraste avec le discours actuel sur la forte augmentation des mariages mixtes.

FIG. IV.2.3: Evolution des mariages des immigrés entre 1968 et 2000



Afin de pouvoir mener des études détaillées par groupe d'immigrés, seuls ceux dont

la nationalité est suffisamment représentée sont retenus, comme dans les analyses précédentes. L'échantillon sur lequel s'appuieront les analyses ultérieures est ainsi composé de 9143 immigrés qui se distribuent selon les différentes origines tel que le montre le tableau IV.2.8.

TAB. IV.2.8: *Nationalité des étrangers ayant contracté un mariage entre 1968 et 2000*

Nationalité	Nationalité avant le mariage		Ensemble	
	Etranger	Français	Effectif	Pourcentage
Afrique Subsaharienne	7.49	5	629	6.88
Algérie	13.28	11.03	1163	12.72
Asie du Sud-Est	5.1	9.75	569	6.22
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	9.86	7.44	847	9.26
Espagne	11.15	15.06	1108	12.12
Europe de l'Est	4.52	6.33	454	4.97
Italie	11.23	19.84	1221	13.35
Maroc	5.77	8.41	587	6.42
Portugal	25	9.65	1939	21.21
Tunisie	3.95	6.64	422	4.62
Turquie	2.66	0.95	204	2.23
<b>Total</b>	<b>6885</b>	<b>2258</b>	<b>9 143</b>	<b>100</b>

Il est d'abord important de signaler que cet échantillon n'est pas a priori représentatif de la population immigrée en France, puisqu'il est conditionné par une variable non exogène : le mariage en France. D'une part, la probabilité de mariage n'est pas la même pour toutes les communautés immigrées<sup>11</sup>, et d'autre part il faut que le mariage soit contracté en France pour qu'il apparaisse dans l'échantillon. Or, le taux de mariage à l'étranger est non négligeable pour les immigrés et il est plus ou moins fort selon la communauté d'origine. De plus, on peut supposer qu'il existe des différences considérables entre les caractéristiques des immigrés qui se marient en France et ceux qui se marient à l'étranger.

Ainsi, dans l'échantillon, les communautés les plus représentées sont les Portugais,

11. Plusieurs études montrent un taux de célibat fort des hommes maghrébins par exemple (Tribalat, 1995)).

les Italiens et les Algériens, alors que les parts des immigrés turcs et tunisiens sont parmi les plus faibles. Par ailleurs, il existe des différences considérables entre la distribution par pays d'origine pour les immigrés naturalisés avant le mariage et ceux restés étrangers. Ces différences sont à relier à l'ancienneté des vagues migratoires d'une part, mais à la probabilité différentielle d'être naturalisé sur la période, comme le montre la partie précédente. On voit ainsi que la part des Portugais ou des Turcs est bien supérieure dans l'échantillon des étrangers que dans celui des naturalisés avant le mariage, or il a été trouvé ci-dessus qu'ils enregistraient les probabilités de naturalisation les plus faibles.

Après cet aperçu global des taux de mixité matrimoniale des Français de naissance et des immigrés, la section suivante se penche sur la comparaison des comportements matrimoniaux des différentes communautés immigrées.

## **2.2 Des communautés plus ouvertes que d'autres : comment expliquer les disparités du taux d'inter-mariage?**

### **a Comparer les comportements maritaux des différentes communautés immigrées**

Pour avoir une première vue d'ensemble, des matrices croisant l'information détaillée sur l'origine de l'individu EDP (Français de naissance, immigré (par origine)) et celle sur l'origine de son conjoint (Français né en France, Français né à l'étranger, étranger (par origine)) sont présentées ci-dessous (tableau IV.2.9) pour les hommes et pour les femmes .

En ce qui concerne les Français de naissance, leurs mariages mixtes au sens de la nationalité sont contractés en majorité avec des étrangers européens. Il est tout de même à remarquer que les femmes françaises de naissance contractent plus souvent

TAB. IV.2.9: Matrices croisant le statut de l'individu EDP et la nationalité de son conjoint

Pour les hommes

Individu EDP	Nationalité du conjoint												
	Français		Europe	Europe	Espagne	Italie	Portugal	Afrique	Asie du	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
	Né en France	Né à l'étranger	de l'Ouest	de l'Est				subsaharienne	Sud-Est				
Français de naissance	93.38	4.69	0.42	0.19	0.27	0.23	0.32	0.16	0.03	0.15	0.12	0.03	0.00
Immigré													
Europe de l'Ouest	74.20	12.23	9.84	0.80	0.27	0.53	0.27	0.27	0.00	0.53	0.27	0.80	0.00
Europe de l'Est	62.50	12.04	0.46	24.07	0.46	0.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	69.55	10.09	0.36	0.18	16.40	1.44	1.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	78.17	9.42	0.86	0.71	0.86	8.99	0.57	0.00	0.00	0.14	0.00	0.29	0.00
Portugal	47.05	6.29	0.00	0.39	1.77	0.20	44.20	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Afrique subsaharienne	45.88	12.65	1.47	0.29	0.00	0.29	0.00	38.53	0.00	0.88	0.00	0.00	0.00
Asie du Sud-Est	30.56	22.22	2.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	44.79	0.35	0.00	0.00	0.00
Algérie	52.32	12.66	0.98	0.70	0.98	0.42	0.42	0.00	0.00	28.69	2.39	0.42	0.00
Maroc	64.91	15.84	0.62	0.00	0.00	0.00	0.31	0.00	0.00	4.35	13.66	0.31	0.00
Tunisie	64.41	19.22	1.07	0.00	0.71	0.36	0.00	0.71	0.00	6.05	1.78	5.69	0.00
Turquie	57.04	7.04	0.00	0.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.41	1.41	0.70	31.69

Pour les femmes

Individu EDP	Nationalité du conjoint												
	Français		Europe	Europe	Espagne	Italie	Portugal	Afrique	Asie du	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
	Né en France	Né à l'étranger	de l'Ouest	de l'Est				subsaharienne	Sud-Est				
Français de naissance	91.91	5.10	0.55	0.13	0.30	0.49	0.39	0.19	0.05	0.38	0.29	0.17	0.05
Immigré													
Europe de l'Ouest	75.27	9.59	10.45	0.85	0.21	0.43	0.64	0.21	0.64	1.07	0.00	0.43	0.21
Europe de l'Est	68.94	15.32	0.85	11.49	0.43	0.85	0.00	0.00	0.00	1.28	0.85	0.00	0.00
Espagne	62.00	9.82	0.18	0.00	21.64	1.82	2.91	0.18	0.00	0.73	0.55	0.18	0.00
Italie	67.31	11.80	0.19	0.58	0.97	18.57	0.19	0.00	0.19	0.00	0.19	0.00	0.00
Portugal	41.24	5.33	0.22	0.22	1.20	0.44	50.16	0.22	0.00	0.22	0.33	0.44	0.00
Afrique subsaharienne	44.84	17.42	0.32	0.00	0.65	0.00	0.32	36.13	0.00	0.00	0.32	0.00	0.00
Asie du Sud-Est	25.91	20.80	0.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.36	51.82	0.36	0.00	0.00	0.36
Algérie	31.61	18.60	0.00	0.41	0.00	0.41	0.00	0.62	0.00	42.56	3.93	1.86	0.00
Maroc	44.78	22.39	0.00	0.00	0.37	0.00	0.37	0.75	0.00	6.34	22.76	2.24	0.00
Tunisie	42.66	27.27	1.40	0.70	0.00	0.70	0.00	0.70	0.00	3.50	2.10	20.98	0.00
Turquie	19.05	12.70	1.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.59	0.00	0.00	65.08

que les hommes des mariages avec des conjoints maghrébins. Par ailleurs, la partie des matrices consacrée aux immigrés est caractérisée par des diagonales chargées (en dehors des mariages avec des conjoints de nationalité française qui sont toujours majoritaires). Elles le sont d'autant plus pour les femmes que pour les hommes<sup>12</sup>. Chez les hommes, ce sont les Asiatiques, les Portugais et les Africains qui présentent les taux d'endogamie les plus forts : 44.8% des hommes d'Asie du Sud-Est se sont mariés avec des femmes étrangères de la même origine, ce taux est de 44.2% pour les Portugais et de 38.5% pour les immigrés venus d'Afrique subsaharienne. Chez les femmes, ce sont les Turques qui connaissent les taux d'endogamie les plus forts : 65.08% de ces dernières se marient avec des hommes de nationalité turque. Les femmes venues d'Asie du Sud-Est ou du Portugal enregistrent aussi des taux d'endogamie très élevés (respectivement 51.8% et 50.16%). Enfin, on peut remarquer que les mariages inter-minorités sont très rares ; en effet, en dehors des diagonales et des colonnes concernant les conjoints français, quasiment toutes les cases des matrices sont nulles. Les mariages inter-minorités les plus fréquents concernent des zones géographiques ou culturelles proches : il s'agit principalement de mariages unissant deux individus d'origine européenne ou maghrébine et ce surtout pour les femmes immigrées.

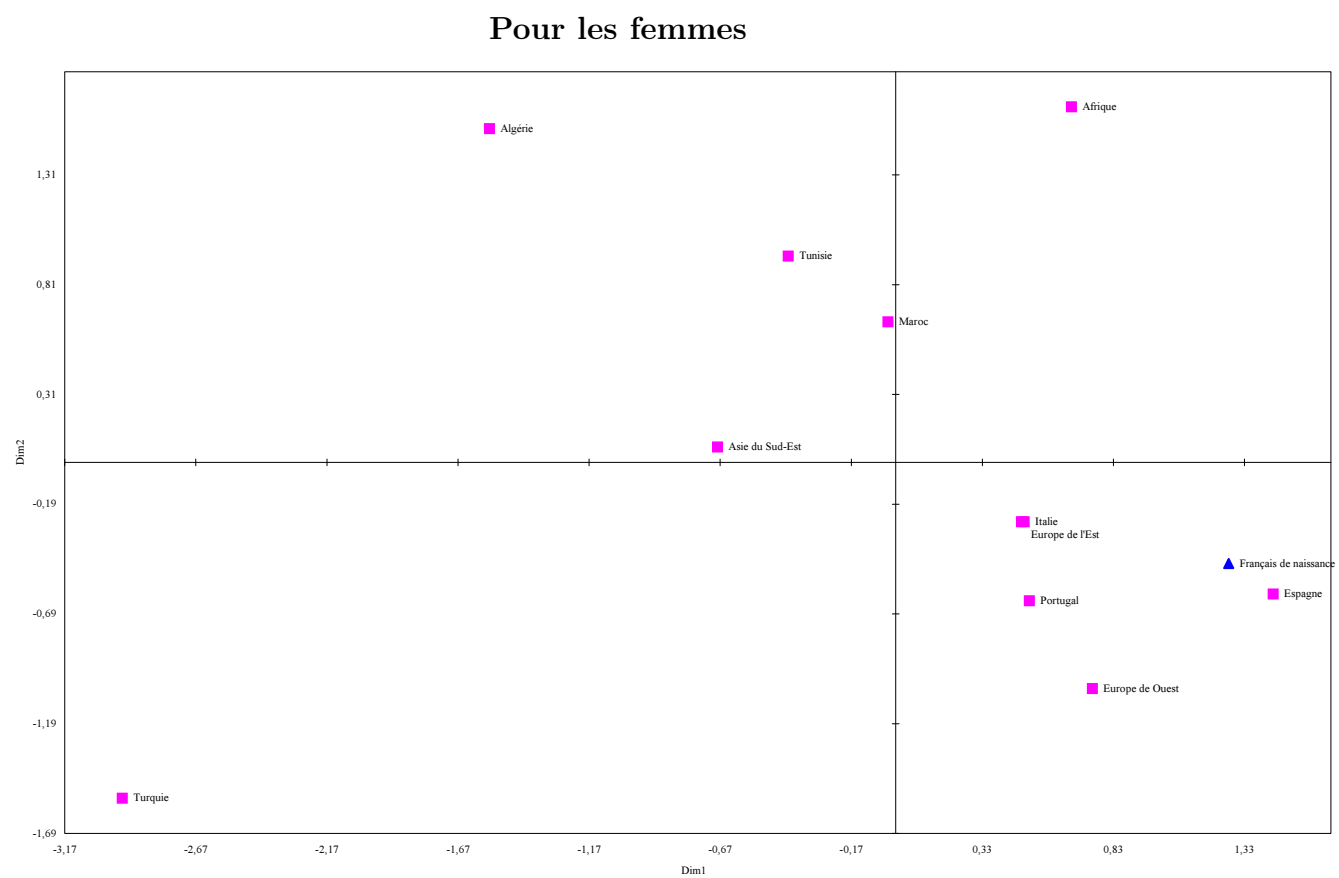
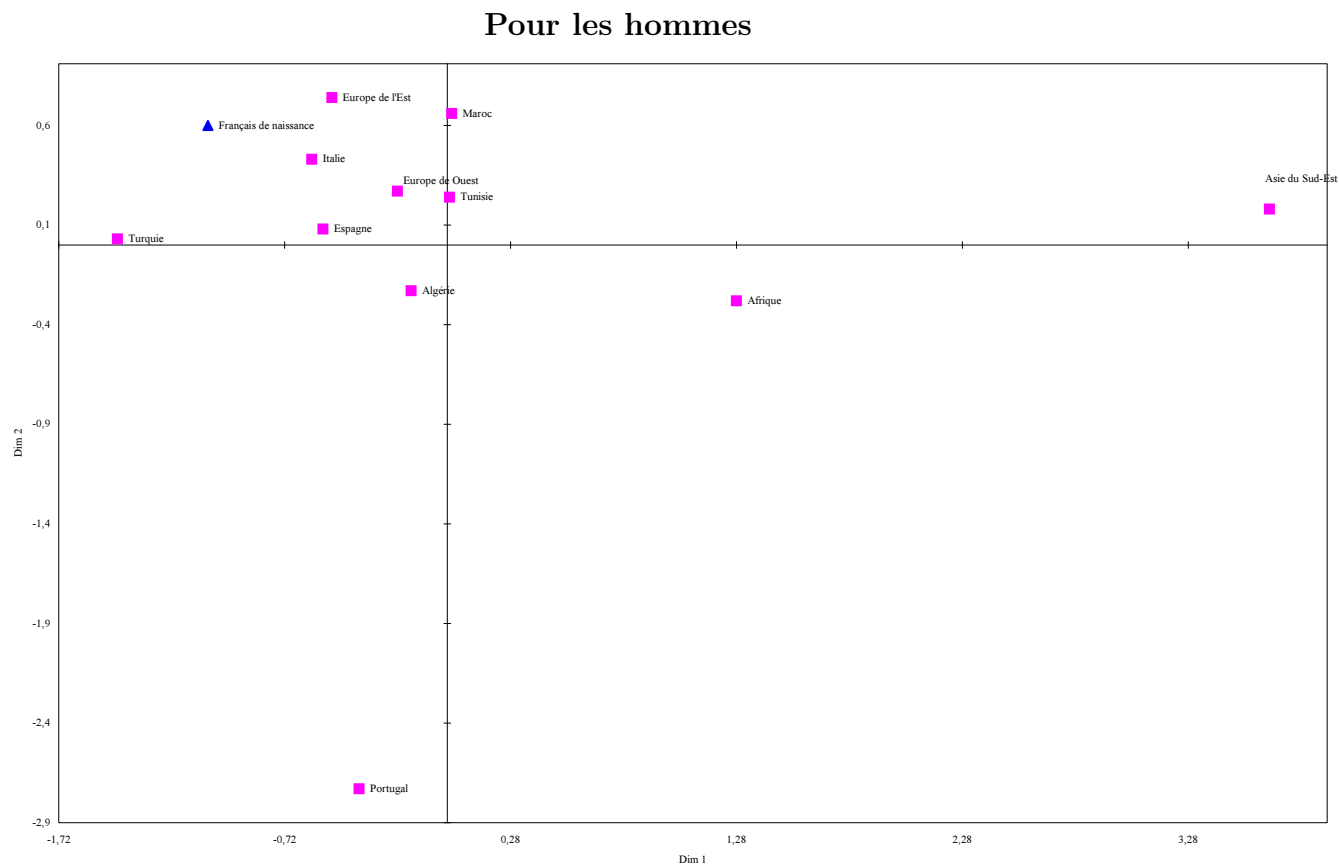
À partir des résultats présentés par ces matrices, il devient possible de dresser une analyse descriptive des distances sociales entre les groupes. Cette démarche s'inspire en effet de nombreux travaux qui estiment des distances sociales entre des groupes, ou encore des échelles de statuts, par la comparaison des comportements matrimoniaux (ou parfois homophiles) (Chan et Goldthorpe, 2004; Cousteaux, 2006). Pour cela, on peut procéder par une analyse par "multidimensionnal scaling" qui compare les comportements matrimoniaux des individus EDP selon leur origine. Les graphiques ci-dessous (Figure IV.2.4) représentent, de manière optimale, les distances qui existent entre les

---

12. Seules les immigrées venues d'Europe de l'Est et d'Afrique subsaharienne ont des taux d'endogamie inférieurs à ceux des hommes.



FIG. IV.2.4: Distances sociales sur les dimensions 1 et 2 (MDS)



différents groupes d'immigrés telles qu'elles se traduisent par leur comportement marital, ou plus précisément par les pourcentages lignes dans le tableau de contingence croisant la nationalité de l'individu EDP et celle de son conjoint représenté par les matrices p.340. Les distances obtenues par Multidimensional Scaling sont représentées dans le plan défini par les deux premières dimensions<sup>13</sup>.

Soulignons d'abord que seules les distances sont interprétables dans ces graphiques et non pas la position des différentes catégories sur les axes. Les deux graphiques représentés sont obtenus séparément pour les hommes et pour les femmes ce qui explique la forte différence qui les caractérise. Pour les hommes, trois communautés semblent se distinguer de toutes les autres : les Asiatiques, les Portugais et dans une moindre mesure les Africains. Les points représentant ces origines sont en effet les plus éloignés de tous les autres. Par ailleurs, il existe de fortes similitudes entre les comportements maritaux des Maghrébins et des Européens même si ces derniers sont plus proches de la catégorie Français de naissance. Quant aux immigrés turcs, il est intéressant de signaler que leur comportement matrimonial est relativement éloigné des autres groupes d'immigrés, mais reste tout de même relativement proche de la catégorie Français de naissance<sup>14</sup>. Ainsi, il est frappant de remarquer que la grande majorité des hommes immigrés s'unissent, lorsque leurs mariages sont célébrés en France, selon des configurations relativement proches avec des membres de telle ou telle communauté.

Pour les femmes, la représentation graphique est plus éclatée. On peut déceler de fortes distances entre les immigrées venues d'Europe (qui présentent des comportements maritaux proches des Françaises de naissance) et des immigrées venues d'ailleurs. Les femmes turques ont un comportement matrimonial qui les distingue fortement de toutes les autres catégories. Par ailleurs, les femmes algériennes et dans une moindre

---

13. Pour plus de détails sur la méthode d'analyse de données utilisée, voir les annexes p.403.

14. Les Français de naissance sont quasiment équidistants des Turcs et des Espagnols à titre d'exemple.

mesure africaines paraissent assez éloignées des femmes venues d'Europe. Signalons que ces distances ne s'interprètent pas forcément en termes d'endogamie plus ou moins forte. Si pour les hommes, les Asiatiques, les Portugais et les Africains sont les plus endogames (voir tableau IV.2.9 p.340), les femmes portugaises sont plus endogames que les africaines ou les algériennes mais leur comportement marital se rapproche plus fortement de celui des Françaises de naissance.

Ainsi, le comportement matrimonial peut être interprété en termes de distances entre les différents groupes d'immigrés et les Français de naissance. Néanmoins, ces distances ne correspondent pas toujours à un schéma simple de type endogamie/exogamie. En effet, l'intérêt de cette analyse est de montrer dans quelles mesures les différences des comportements maritaux peuvent être représentées, non seulement à travers des schémas intellectuels qui portent un certain jugement, mais surtout à travers une approche générale de distribution. Quelle comparaison pouvons nous faire entre les groupes lorsque l'on considère la distribution totale des mariages de leurs individus et non seulement leur plus ou moins forte tendance à l'endogamie? C'est à cette question que les pages précédentes ont tenté de répondre ci-dessus. Néanmoins, la grande limite de cette approche réside dans le fait qu'elle ne contrôle pas les différences entre les individus et les structures des groupes auxquels ils appartiennent.

## **b Les déterminants de l'inter-mariage des immigrés**

À la suite d'une première analyse descriptive, le paragraphe suivant s'attache à repérer dans une approche explicative les déterminants des comportements matrimoniaux des immigrés. Il tente d'apporter des éclairages sur le rôle des facteurs individuels et collectifs en s'inspirant de la section développée dans le chapitre précédent portant sur les différentes approches en sciences sociales dans l'analyse de la mixité matrimoniale (p.311-325). Pour cela, des modèles de régressions (dichotomiques ou multinomiales) seront utilisés. Soulignons ici que, dans la littérature sur l'endogamie, plusieurs cher-

cheurs utilisent des modèles log-linéaires permettant de rendre compte de l'interaction entre deux personnes inhérentes à la décision de mariage<sup>15</sup>. Cependant, alors que ces méthodes sont très adaptées à l'analyse de l'évolution des mariages, elles perdent de leur intérêt lorsqu'il s'agit de tester différentes théories, notamment parce qu'elles ne permettent pas de comparer les effets de plusieurs co-variables. Les modèles multivariés, eux, permettent de comparer les effets de plusieurs co-variables, mais ont le défaut d'une architecture individuelle qui paraît moins adaptée à la question du mariage. Comme argumente Kalmijn (1998), tout dépend de l'objectif de l'étude ; les modèles log-linéaires peuvent être mieux appropriés lorsqu'il s'agit de donner une perspective descriptive des mariages alors que les modèles multivariés conviennent mieux à tester des hypothèses. Le travail présent se situant plutôt dans la seconde approche, la modélisation multivariée sera retenue.

Étant donnée la catégorisation des mariages des immigrés présentée dans les tableaux IV.2.6 et IV.2.7 p.336, le choix matrimonial des immigrés est multinomial. En effet, un immigré, qu'il soit naturalisé ou non avant le mariage, peut s'unir avec un conjoint étranger de la même origine, étranger d'une autre origine, Français né dans le même pays, Français né à l'étranger dans un pays différent et Français né en France. Ainsi, un modèle polytomique apparaît adapté<sup>16</sup>. On peut aussi, dans une approche plus générale regrouper plusieurs types de mariages exogames (ne présentant ni par des critères de nationalité ni par ceux de pays de naissance de lien avec le pays d'origine de l'immigré) et estimer un modèle dichotomique de l'exogamie/l'endogamie<sup>17</sup>. Ces deux types de modèles seront testés ci-dessous.

---

15. Les modèles log-linéaires portent sur le tableau de contingence et traitent donc directement des couples.

16. Un modèle logit multinomial sera notamment estimé. Pour plus de détails sur ce type de modèle voir p.404 des annexes.

17. Ont ainsi été regroupés d'une part les mariages exogame-étranger, exogame-français né à l'étranger et exogame-français et d'autre part les mariages endogame-étranger et endogame-français.

Quant aux variables explicatives, on fera appel à la batterie la plus complète en intégrant des variables individuelles et des variables collectives. Concernant les premières, seront utilisés l'origine nationale de l'individu, la naturalisation éventuelle avant le mariage, l'âge au mariage, le diplôme, l'année du mariage, et enfin la présence au recensement avant le mariage (comme une proxy de la durée de séjour en France)<sup>18</sup>. Quant aux variables contextuelles, elles comprennent le sex-ratio calculé pour chaque communauté dans le département de résidence de l'individu, la taille relative de la communauté d'origine dans la commune et l'indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département de résidence. Enfin, les régressions sont estimées séparément pour les hommes et les femmes, et uniquement pour les individus dont l'âge à la date du mariage est compris entre 18 et 40 ans. Soulignons par ailleurs que, vue la perte dans l'EDP de la moitié des bulletins de mariage entre 1982 et 1997, une pondération double sera appliquée à cette période<sup>19</sup>. Les échantillons d'estimation sont ainsi composés de 4379 hommes et 3844 femmes.

Les résultats du modèle logit multinomial sont présentés dans le tableau IV.2.10 p.347. La modalité de référence choisie de la variable type de mariage concerne les individus ayant contracté des mariages avec des étrangers du même pays. La dernière colonne du tableau estime ainsi la probabilité de contracter le mariage le plus exogame selon la typologie dressée ci-dessus (conjoint français né en France) contre celle de contracter le mariage le plus endogame (étranger de la même origine), et ce en prenant en compte les autres modalités possibles. On peut ainsi remarquer, après le contrôle de variables individuelles et contextuelles, que ce sont les hommes asiatiques, africains et turcs, et les femmes turques, asiatiques et algériennes qui présentent les comportements

---

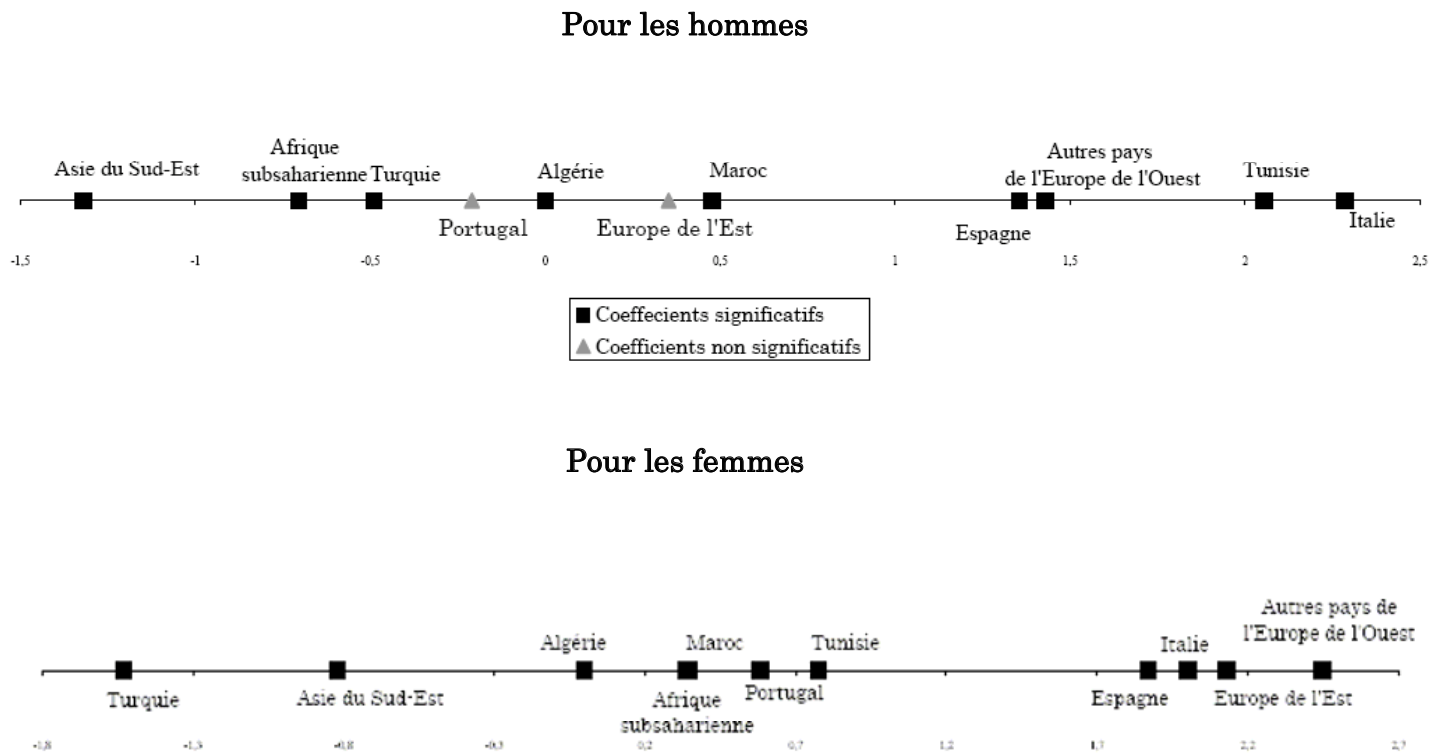
18. Après divers tests, il était possible d'abandonner la variable PCS qui ne ressortait que très rarement de manière significative. La variable diplôme est plus adaptée à mesurer un effet capital humain d'autant plus qu'elle est plus stable. D'ailleurs la majorité des études sur l'inter-mariage retiennent l'éducation comme la variable la plus pertinente (Liang et Ito, 1999).

19. Tous les résultats précédents sont donnés en pourcentage et sont donc indépendants de cette perte.

		Probabilité de se marier avec un conjoint...							
Variables	Modalités	Etranger d'un autre pays/ Etranger du même pays		Français né dans le même pays / Etranger du même pays		Français né dans un autre pays/Etranger du même pays		Français né en France/ Etranger du même pays	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Constante		-88,06 ***	-111,35 ***	-56,36 ***	-42,82 **	-30,53 ns	-69,271 ***	-84,83 ***	-89,08 ***
Origine nationale									
	Algérie	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Afrique subsaharienne	-0,222 ns	-0,293 ns	-1,132 ***	-0,459 *	1,276 ***	1,099 ***	-0,705 ***	0,336 **
	Asie du Sud-Est	0,241 ns	-0,436 *	-0,145 ns	-0,885 ***	1,332 ***	0,120 ns	-1,321 ***	-0,821 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	1,563 ***	1,562 ***	-1,335 **	-0,631 ns	3,258 ***	2,301 ***	1,428 ***	2,447 ***
	Europe de l'Est	-0,285 ns	1,012 ***	-0,940 **	-0,346 ns	1,807 ***	2,177 ***	0,353 ns	2,128 ***
	Espagne	0,826 **	0,817 ***	-0,366 ns	-0,926 **	2,809 ***	1,719 ***	1,355 ***	1,869 ***
	Italie	1,432 ***	0,087 ns	-0,015 ns	-0,690 *	3,609 ***	1,912 ***	2,285 ***	2,001 ***
	Portugal	-0,979 ***	-0,678 ***	-0,934 ***	-1,498 ***	0,777 ns	0,060 ns	-0,209 ns	0,583 ***
	Maroc	0,495 ns	0,161 ns	-0,035 ns	-0,237 ns	2,338 ***	1,563 ***	0,476 ***	0,345 **
	Tunisie	2,335 ***	0,101 ns	1,495 ***	-0,065 ns	3,145 ***	1,662 ***	2,056 ***	0,776 ***
	Turquie	-0,513 ns	-2,426 ***	-1,722 ***	-0,525 ns	0,734 ns	-32,378 ns	-0,490 ***	-1,530 ***
Présence au recensement avant le mariage									
	Oui	0,543 ***	0,176 ns	-0,001 ns	-0,483 ***	0,412 **	0,315 *	0,243 ***	0,034 ns
	Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Naturalisé avant le mariage									
	Oui	-0,015 ns	0,369 **	1,226 ***	1,294 ***	0,728 ***	0,787 ***	0,552 ***	1,007 ***
	Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Age au mariage									
	Entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 25 et 30 ans	-0,302 *	0,218 ns	-0,121 ns	0,000 ns	-0,092 ns	-0,116 ns	0,199 **	0,154 *
	Entre 30 et 40 ans	-0,145 ns	0,124 ns	-0,119 ns	0,121 ns	-0,131 ns	-0,535 ***	0,139 ns	0,078 ns
Diplôme									
	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	0,538 **	-0,026 *	0,451 *	0,258 ns	0,624 **	0,567 **	0,534 ***	0,315 **
	BEPC	0,778 **	0,647 **	0,722 **	0,639 **	1,043 ***	0,812 ***	0,780 ***	0,652 ***
	BEP- CAP	0,274 ns	0,348 *	0,219 ns	0,324 *	0,332 ns	0,431 **	0,657 ***	0,702 ***
	Bac	0,379 *	0,237 ns	0,374 *	0,274 ns	0,908 ***	0,730 ***	0,509 ***	0,534 ***
	Supérieur au Bac	0,511 **	0,269 ns	0,560 ***	0,705 ***	1,199 ***	1,113 ***	0,967 ***	0,944 ***
Année du mariage		0,043 ***	0,055 ***	0,028 ***	0,012 ns	0,013 ns	0,027 ***	0,043 ***	0,044 ***
Sex-ratio de la communauté dans le département		0,201 ns	0,237 ns	0,163 ns	-0,079 ns	0,234 ns	-0,206 ns	0,412 ***	0,197 ns
Taille relative de la communauté dans la commune		-4,160 **	-6,217 ***	-2,960 ns	-4,591 **	-8,631 ***	-6,452 ***	-5,927 ***	-4,890 ***
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département		-2,068 ns	3,058 *	-2,192 ns	1,220 ns	0,246 ns	-0,646 ns	-6,846 ***	-4,519 ***

maritaux les plus endogames.

FIG. IV.2.5: Coefficients estimés par le modèle multinomial



La figure IV.2.5 présente sur une échelle linéaire les coefficients associés à chacune des modalités de la variable origine nationale estimés par le modèle logit multinomial pour la probabilité de contracter un mariage avec un conjoint français né en France (dernière colonne du tableau 5). On voit ainsi que, ce sont les hommes venus d'Italie, de Tunisie ou d'Europe de l'Ouest qui ont le plus de probabilité, toutes choses égales par ailleurs, de contracter un mariage avec des Français nés en France plutôt qu'avec un étranger du même pays (comparativement aux immigrés venus d'Algérie). Pour les femmes, ce sont celles venues des différents pays européens (à l'exception notable du Portugal) qui ont le plus de chance de contracter ce type de mariage. Les hommes d'origine asiatique ou africaine, et les femmes d'origine turque ou asiatique contractent

le moins de mariages avec des Français nés en France.

Soulignons que l'analyse toutes choses égales par ailleurs relativise l'endogamie observée des immigrés portugais. Alors que l'analyse descriptive classait les hommes portugais parmi les plus endogames, le contrôle de variables individuelles et contextuelles montre que leur comportement matrimonial est certes moins exogame que celui des autres immigrés européens, mais plus exogame que celui des immigrés venus d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les comportements relatifs des hommes et des femmes apparaissent proches : quel que soit leur sexe, les immigrés venus d'Europe (hors Portugal) ont plus de probabilité de contracter un mariage exogame-français, et les immigrés venus d'Asie du Sud-Est, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie, le moins de probabilité de contracter ce type de mariage.

On peut aussi comparer les probabilités moyennes de contracter les différents types de mariage calculées à partir du modèle logit multinomial en séparant les comportements classés comme endogames de ceux classés exogames (figure IV.2.6). Les hommes et les femmes originaires de Tunisie et du Maroc ont, en moyenne, de faibles probabilités de contracter des mariages endogames. Les immigrés venus d'Algérie ont des probabilités d'endogamie légèrement supérieures à la moyenne. Ainsi, il n'existe pas de grandes différences entre le comportement matrimonial des Maghrébins et celui des Européens. La seule différence notable réside dans le fait que les Maghrébins ont plus de chance de contracter des mariages endogame-français (mariage avec un Français né dans le même pays). Quant aux autres types de mariages exogames, on peut remarquer qu'ils sont les plus probables pour les Maghrébins et les Européens, pour les femmes et les hommes. L'examen plus minutieux de ces mariages, montre qu'il s'agit surtout de mariages intra-Maghreb pour les premiers et intra-Europe de l'Ouest pour les seconds. Ainsi, les hommes immigrés venus d'Europe de l'Ouest (hors Portugal), lorsqu'ils se marient en France, ont une probabilité comprise entre 0.7 et 0.8 de se marier avec un conjoint français né en France. Pour les femmes de la même origine, cette probabilité



est comprise entre 0.6 et 0.7<sup>20</sup>.

Remarquons que les variables contextuelles, surtout adaptées pour le modèle conjoint Français né en France/Etranger du même pays sont significatives: le sex-ratio joue comme attendu significativement positivement pour les hommes. Plus le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes appartenant à une communauté est élevé dans le département de résidence d'un individu, plus il a de chances de contracter un mariage mixte. Pour les femmes le coefficient estimé du sex-ratio n'est pas significatif. Ceci est probablement dû au fait que, pour les populations immigrées, il n'existe que très rarement un déséquilibre démographique à l'avantage des femmes, qui pousserait ces dernières à contracter des mariages en dehors de la communauté. Enfin, les variables taille de la communauté et indice de ségrégation ressortent significativement; au-delà des préférences individuelles, l'appartenance à une communauté, et les caractéristiques structurelles de cette dernière jouent fortement sur la mixité des mariages. Moins sa propre communauté est nombreuse et moins elle est regroupée géographiquement, plus fortes sont les chances d'interaction avec un membre extérieur à son groupe (notamment un membre de la majorité) et plus forte est par conséquent la probabilité d'un mariage exogame.

Remarquons enfin que, contrairement à l'origine nationale, la sélection par le capital humain ne semble pas jouer très fortement sur les comportements matrimoniaux des immigrés. Lorsque l'on calcule les probabilités moyennes de contracter un mariage exogame-français ou endogame étranger par diplôme, les différences sont importantes surtout aux extrémités (figure IV.2.7). Les immigrés non diplômés ont plus de probabilité de contracter des mariages endogames que les autres, mais la probabilité d'exogamie n'augmente pas "linéairement" avec le diplôme. Les individus contractant des mariages mixtes sont plus diplômés que les autres, mais cette sélection par le capital

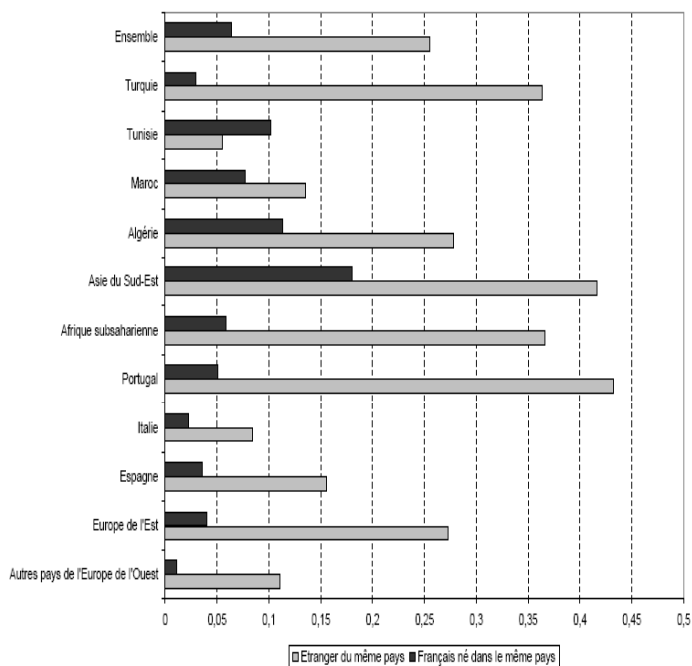
---

20. Dans la mesure où les vagues migratoires ouest-européennes sont les plus anciennes, on peut supposer qu'une partie de ces mariages exogames au regard des critères de nationalité et de pays de naissance, sont en fait endogames si l'analyse s'étend au mariage inter-générationnel. Malheureusement, ce travail n'a pas pu détecter ce type d'endogamie (mariage d'un immigré avec un membre de la seconde génération de sa propre communauté) et il s'agit d'une des ses principales limites.

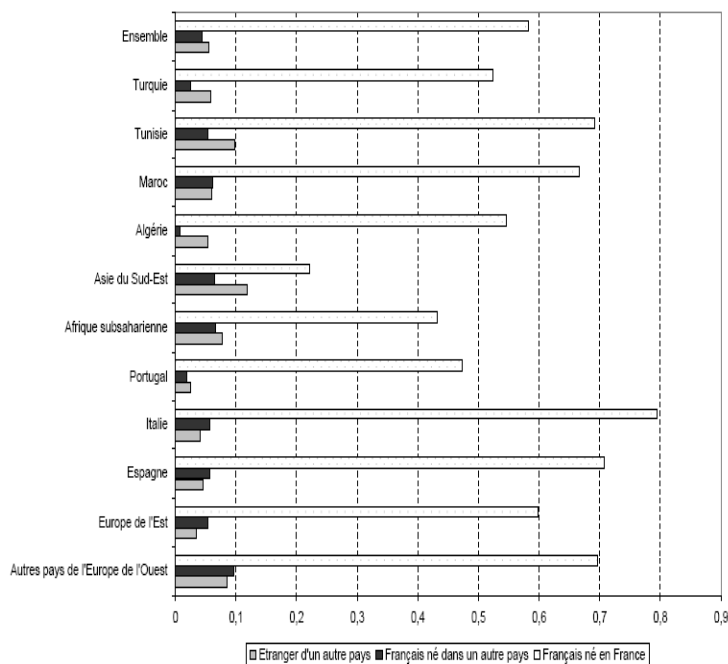
FIG. IV.2.6: Probabilités moyennes du choix du conjoint estimées par le modèle multinomial

Pour les hommes

Mariages endogames

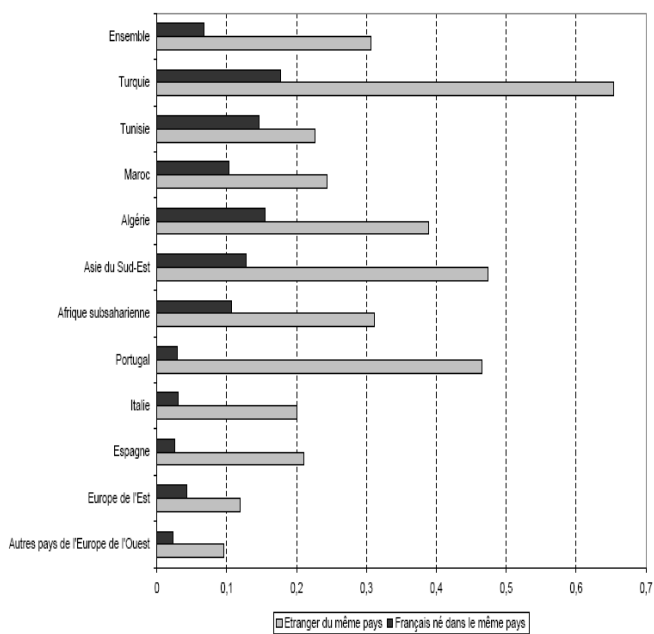


Mariages exogames

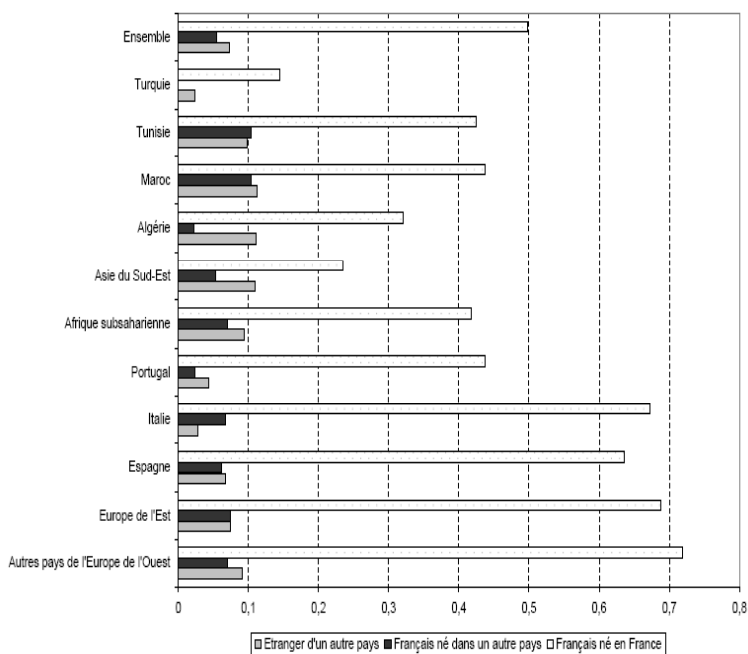


Pour les femmes

Mariages endogames

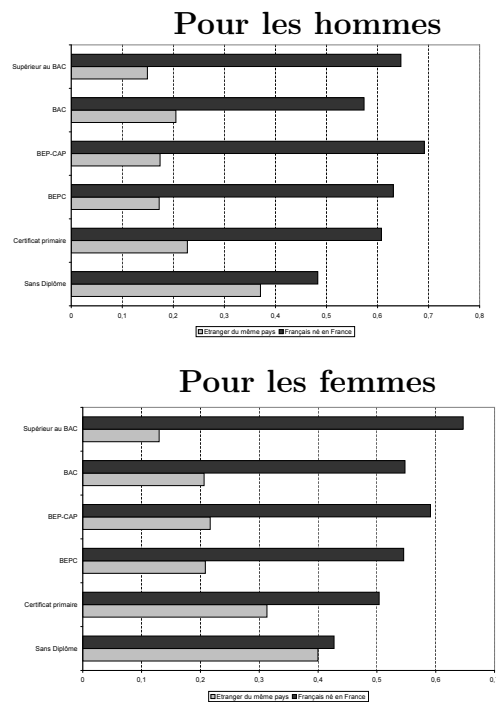


Mariages exogames



humain est incomparable à celle que l'on a détectée pour la procédure de naturalisation par exemple.

FIG. IV.2.7: *Probabilité moyenne de mariage exogame estimée par diplôme avec le modèle multinomial*



Afin de faciliter l'interprétation des résultats, l'attention sera portée sur des modèles dichotomiques. Les résultats de deux modèles sont présentés dans le tableau IV.2.11 : le premier estime la probabilité de se marier avec un conjoint français né en France contre tous les autres types de mariage, et le second la probabilité de contracter un mariage exogame au sens large contre celle de contracter un mariage endogame<sup>21</sup>. On constate ainsi que la présence au recensement précédent le mariage et la naturalisation préalable augmentent les probabilités de contracter un mariage mixte. Ces effets ne sont pas toujours stables, en termes de significativité. Par ailleurs, l'âge au mariage joue surtout pour les hommes (les hommes se mariant après 25 ans ont plus de chance

21. Mariage avec un Français né en France, un Français né à l'étranger dans un autre pays ou un étranger d'un autre pays.

TAB. IV.2.11: Résultats du modèle dichotomique du choix du conjoint

Variables	Modalités	Modèle 1 Probabilité de se marier avec un Français né en France		Modèle 2 Probabilité de se marier avec un étranger d'une autre nationalité ou un Français né dans un autre pays ou un Français né en France	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Constante		-28,848 ***	-27,852 ***	-40,331 ***	-49,768 ***
Origine nationale					
	Algérie	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Afrique subsaharienne	-0,321 ***	0,236 ***	-0,173 **	0,248 ***
	Asie du Sud-Est	-0,887 ***	-0,365 ***	-0,502 ***	-0,265 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,385 ***	0,995 ***	0,969 ***	1,401 ***
	Europe de l'Est	0,197 *	0,953 ***	0,280 **	1,140 ***
	Espagne	0,528 ***	0,932 ***	0,823 ***	1,094 ***
	Italie	0,845 ***	1,019 ***	1,269 ***	1,114 ***
	Portugal	-0,060 ns	0,474 ***	-0,063 ns	0,334 ***
	Maroc	0,097 ns	0,131 ns	0,300 ***	0,254 ***
	Tunisie	0,424 ***	0,305 **	0,769 ***	0,397 ***
	Turquie	-0,134 ns	-0,610 ***	-0,111 ns	-0,887 ***
Présence au recensement avant le mariage					
	Oui	0,087 **	0,057 ns	0,169 ***	0,112 **
	Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Naturalisé avant le mariage					
	Oui	0,189 ***	0,433 ***	0,018 ns	0,288 ***
	Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Age au mariage					
	Entre 18 et 25 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Entre 25 et 30 ans	0,155 ***	0,072 ns	0,106 **	0,088 *
	Entre 30 et 40 ans	0,106 **	0,043 ns	0,096 **	0,018 ns
Diplôme					
	Sans diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Certificat primaire	0,173 **	0,134 **	0,274 ***	0,151 **
	BEP	0,248 ***	0,214 **	0,388 ***	0,280 ***
	BEP-CAP	0,321 ***	0,349 ***	0,355 ***	0,335 ***
	Bac	0,171 ***	0,237 ***	0,253 ***	0,262 ***
	Supérieur au Bac	0,387 ***	0,376 ***	0,436 ***	0,380 ***
Année du mariage					
		0,014 ***	0,014 ***	0,020 ***	0,025 ***
Sex-ratio de la communauté dans le département					
		0,096 ***	0,057 ns	0,181 ***	0,128 *
Taille relative de la communauté dans la commune					
		-2,278 ***	-1,404 **	-3,069 ***	-2,295 ***
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département					
		-3,304 ***	-2,951 ***	-2,653 ***	-1,866 ***

de contracter des mariages exogames). L'année de mariage quant à elle, joue significativement positivement, reflétant l'augmentation de l'exogamie signalée ci-dessus. Enfin, le diplôme joue fortement pour les hommes et pour les femmes. Il est ici important de remarquer que ce n'est pas uniquement le mariage avec un Français né en France qui est sélectif en termes de capital humain. Toutes les formes de mixité matrimoniale le sont (les coefficients sont même plus élevés pour le modèle testant exogamie contre endogamie). Par ailleurs, comme souligné ci-dessus, l'effet du capital humain ne semble pas linéaire ; si les diplômés du supérieur ont de plus grandes chances de contracter un mariage exogame comparativement aux non-diplômés, les bacheliers ont moins de chance de contracter ce type de mariage que les individus détenant un BEP ou un CAP.

Ainsi, les résultats montrent que les comportements matrimoniaux ne sont pas tou-

jours conformes à une logique linéaire d'assimilation. Si des variables individuelles liées à l'avancement du processus d'intégration peuvent présenter des effets positifs sur la probabilité pour un immigré de contracter un mariage exogame (la durée de séjour, la naturalisation éventuelle), les comportements matrimoniaux des communautés demeurent très différents même après le contrôle de ces variables<sup>22</sup>. La prise en compte de variables collectives et contextuelles met en évidence l'existence de divers schémas d'intégration qui ne concordent pas toujours avec le paradigme classique. Le comportement marital des immigrés européens (hors Portugal) semble correspondre au schéma de l'intégration classique (anciennes vagues migratoires, intégration socioéconomique et culturelle). Néanmoins, alors que les Tunisiens et les Marocains appartiennent à des vagues migratoires bien plus récentes que celles caractéristiques des Européens de l'Ouest, et que leur situation socioéconomique est bien moins favorable, leur comportement matrimonial se rapproche de celui de ces derniers, et ce lorsque l'on contrôle des effets de structure liés à la taille des groupes, aux déséquilibres démographiques et à la ségrégation. Les Asiatiques et les Portugais présentent des comportements matrimoniaux fortement endogames ; pourtant leur assimilation socioéconomique est favorable. Enfin, les résultats mettent aussi en évidence le caractère sélectif du mariage exogame ; les immigrés contractant ce type de mariage sont plus diplômés que les autres. Ainsi, on le voit bien, l'assimilation classique n'est pas le seul schéma théorique empiriquement valide pour expliquer les différents comportements matrimoniaux. Ce résultat rejoint et renforce des résultats plus généraux qui ont été publiés dans un article en 2006 (Safi, 2006) ayant montré que les communautés maghrébines et africaines, caractérisées par un degré de mixité sociale bien plus important que les communautés turques ou asiatiques par exemple, souffraient d'une infériorisation socioéconomique durable. Cette conclusion s'avère confirmée et consolidée lorsqu'on s'intéresse uniquement au comportement marital.

---

22. Force est de constater que les modalités de la variable origine nationale sont très souvent significatives même après le contrôle des caractéristiques structurelles qui distinguent les communautés.

Après cette analyse des déterminants du comportement marital des immigrés, la section suivante se focalisera sur les conséquences socioéconomiques du mariage mixte. Soulignons ici que, par opposition à la profusion des analyses sur la mise en couple, très rares sont les études qui s'intéressent à la période post-maritale. De plus, lorsqu'elles existent, ces études portent surtout sur les conséquences de l'inter-mariage sur la vie familiale : le divorce, et plus généralement la séparation sont au cœur de la problématique de ce type de travaux. Il s'agit en effet de tester la pertinence empirique de quelques arguments classiques utilisés par les opposants aux mariages mixtes (principalement les institutions religieuses) : la "distance culturelle" qui sépare les époux a-t-elle des conséquences néfastes sur la durée de l'union au détriment des enfants? Si cette représentation de l'exogamie (qu'elle soit sociale ou culturelle) comme une des causes principales du divorce domine l'imaginaire collectif autour du mariage, la relation entre exogamie et divorce n'est pas observable statistiquement (Glenn *et al.*, 1974; Monahan, 1970; Bumpass et Sweet, 1972).

Néanmoins, lorsque l'on s'intéresse au destin des immigrés, la mixité des mariages n'est pas seulement intéressante en termes de viabilité du couple ; elle doit aussi être intégrée à la dynamique globale du processus d'intégration. Ainsi, le mariage des immigrés s'inscrit dans le cadre d'une théorie multidimensionnelle de l'intégration dans la mesure ou non seulement, il définit et redéfinit les frontières sociales des groupes ethniques, mais aussi, affecte, à l'échelle de l'individu, d'autres dimensions de l'intégration et notamment la dimension socioéconomique.

## 2.3 Inter-mariage et accès à l'emploi

La liaison entre le mariage et la situation socioéconomique de l'immigré constitue un axe principal de la recherche sur la dimension maritale de l'intégration. Trois influences théoriques étayées dans le chapitre précédent façonnent ce type de travaux : la théorie de l'échange de Merton (dans un mariage entre un membre de la minorité et un membre de la majorité, le statut socioéconomique du premier est "échangé" contre le statut social du second<sup>23</sup>), la théorie de l'homogamie sociale (derrière la mixité culturelle il existe une forte homogamie des couples mixtes en termes socioéconomiques) et la théorie de l'assimilation (le mariage mixte permet à l'immigré d'intégrer à part entière les structures sociales de la société hôte et constitue le signe premier de l'intégration). À côté de ces trois théories essentiellement sociologiques, les économistes ajoutent leur approche "productive" du mariage en mettant l'accent sur l'accumulation de capitaux humain et social induits par l'union mixte et les conséquences positives que cette dernière peut avoir sur la situation socioprofessionnelle de l'immigré. Certains parlent alors d'une prime du mariage mixte.

En effet, la question de la "prime du mariage" n'est pas spécifique au mariage inter-ethnique. Elle fut notamment analysée comme une mesure du gain économique du mariage, notamment dans un cadre d'analyse qui attribue à ce dernier les caractéristiques d'une fonction de production (Becker, 1981; Weiss, 1994). Cela découle du fait que dans les modèles expliquant les salaires des hommes, le statut matrimonial, et spécifiquement le fait d'être marié ressort très fréquemment comme variable explicative significativement positive. Les hypothèses qui permettent d'expliquer ce gain se structurent autour du thème de l'accumulation de capitaux due au mariage. Tout se passe comme si les époux mettaient en commun leurs capitaux économiques, humains et sociaux. Ces capitaux, on le sait, sont fortement valorisés sur le marché du travail. Or, ces hypothèses acquièrent une importance particulière pour les immigrants, et no-

---

23. Pour plus de développements voir p. 314.

tamment lorsqu'ils se marient avec un natif. Le capital humain du conjoint natif et son effet sur la maîtrise de langue du pays d'accueil d'une part, son réseau social plus étendu que celui offert par la communauté immigrée, sont des facteurs stimulant l'intégration de l'immigré sur le marché du travail. Néanmoins, cette approche théorique néglige l'effet plus concret de l'éventuelle acquisition de la nationalité du pays d'accueil facilitée par le mariage mixte. Or, cette dernière présente un impact positif sur l'emploi des immigrés, comme le montre la partie précédente. Toutefois, le lien entre mariage, naturalisation et situation socioéconomique des immigrés est complexe et nécessite un examen minutieux.

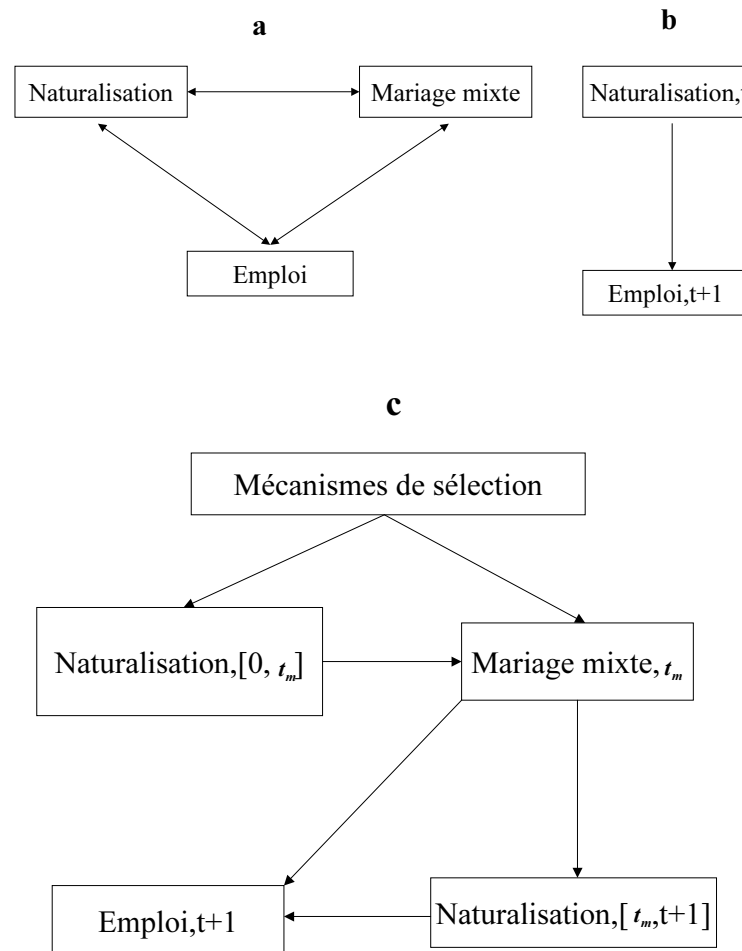
L'effet supposé positif du mariage mixte sur l'assimilation socioéconomique de l'immigré est difficile à mesurer empiriquement en raison de la nature "endogène" de l'exogamie. Une corrélation positive entre l'inter-mariage et la situation de l'immigré sur le marché de travail peut en effet être fallacieuse ; comme le montre la section précédente les immigrés qui se marient de manière mixte ne forment pas un échantillon représentatif. Ils peuvent notamment avoir des caractéristiques observables (telles que le capital humain, la nationalité) et inobservables (comme la maîtrise de langue) qui favorisent simultanément leur chance de contracter un mariage exogame et leur probabilité d'être en emploi immigrés (Nakosteen et Zimmer, 1987; Nakosteen *et al.*, 2004). Dans un travail récent, J. Kantarevic montre que, alors que les immigrés ayant contracté un mariage mixte connaissent une croissance de 2.5% de leur salaire par rapport aux autres immigrés mariés (effet de l'accumulation de capitaux, ou de productivité), cet effet du mariage mixte sur le salaire disparaît lorsque l'on contrôle la sélection (Kantarevic, 2004). Le même type de travail donne des résultats opposés en Australie. X. Meng et R. Gregory trouvent un effet positif du mariage mixte sur le salaire des immigrés, même après le contrôle de la sélection (Meng et Gregory, 2005). Enfin, un récent article de D. Meurs et X. Meng montre sur des données françaises que le mariage mixte, par l'intermédiaire de son effet sur la maîtrise de la langue, présente un impact positif sur



le salaire des immigrés et stimule ainsi leur intégration sur le marché du travail (Meng et Meurs, 2006). Néanmoins, toutes ces études sur la question de l'effet du mariage mixte sur l'emploi des immigrés ne prennent pas en compte le rôle de l'acquisition de la nationalité facilitée par ce type de mariage.

Dans les pages suivantes, un examen empirique de ce lien entre inter-mariage et intégration socioéconomique des immigrés est proposé. Il se focalise sur l'impact sur l'emploi, le seul élément testable à partir des données de l'EDP. De plus, l'hypothèse de l'accumulation de capitaux semble s'appliquer plus sur l'employabilité que sur la promotion salariale. Par ailleurs, l'atout majeur de cette approche réside encore une fois dans l'exploitation de données longitudinales qui permettent de situer chronologiquement le mariage et l'emploi et de détecter le lien de causalité et non seulement de simple corrélation. Aussi, c'est la situation des immigrés face à l'emploi au premier recensement après leur mariage qui sera examinée. Il s'agit alors d'estimer l'effet qu'un mariage mixte éventuel peut avoir sur la probabilité de l'immigré l'ayant contracté d'être en emploi. L'approche est donc similaire à celle que l'on a adoptée pour traiter de la question de l'acquisition de la nationalité sur l'emploi. La différence réside néanmoins dans le fait que, dans cette partie, un effet propre de la naturalisation sur l'emploi a pu être isolé en restreignant le champ aux acquisitions par décret. Lorsqu'il s'agit d'étudier l'effet du mariage sur l'emploi, les choses semblent plus complexes. Le mariage avec un Français ouvre la voie devant la nationalité française. Ainsi, même si on trouve un effet positif du mariage mixte sur l'emploi il est impossible de déterminer si cet effet est celui du mariage ou de la naturalisation. De plus, la naturalisation étant un événement très fortement sélectif comme il a été montré ci-dessus, tout conditionnement de l'échantillon d'immigrés par l'acquisition ou non de la nationalité française risque d'entraîner un fort effet de sélection. La figure IV.2.8 ci-dessous montre la complexité des liens entre le mariage, la naturalisation et l'emploi.

Le schéma a résume les différentes liaisons qui peuvent exister entre ces trois phéno-

FIG. IV.2.8: *Le lien entre mariage, naturalisation et emploi*

mènes. La naturalisation présente un effet sur la probabilité d'exogamie mais le mariage mixte favorise par ailleurs la naturalisation. Le lien entre chaque couple d'événements est alors double. Le graphique b schématise le résultat de la partie précédente ; la naturalisation à une date  $t$  présente un effet propre positif sur l'emploi de l'immigré à la date  $t+1$ . Le graphique c lui, détaille la situation à laquelle est confronté ce travail. Supposons que l'immigré se marie à une date  $t_m$  comprise entre deux recensements  $t$  et  $t+1$ . A cette date il peut être étranger ou naturalisé. Le mariage mixte et la naturalisation sont tous les deux des phénomènes sélectifs. Ainsi, tout se passe comme si une double sélection des immigrés s'est déroulée avant la date du mariage. Par ailleurs, si l'immigré a acquis la nationalité française avant le mariage, cela peut avoir un im-

pact sur son choix matrimonial. Enfin, la nature éventuellement exogame du mariage présente un impact sur deux événements : la naturalisation entre  $t_m$  et  $t+1$  et l'emploi à la date  $t+1$ . Cette section cherche à vérifier l'existence d'un lien propre et direct entre le mariage mixte à une date  $t_m$  comprise entre  $t$  et  $t+1$  et l'emploi à la date  $t+1$ . Dans l'idéal il faudrait contrôler les effets de sélection et d'endogénéité de deux phénomènes sur l'emploi ; le mariage et la naturalisation. Ainsi, il faudrait travailler sur l'échantillon des immigrés non naturalisés en contrôlant l'effet de sélection de cet échantillon dans un premier temps, et estimer par la suite l'effet du mariage sur l'emploi en contrôlant l'effet d'endogénéité du mariage mixte dans un second temps. De plus, il faudrait s'assurer que la naturalisation n'a pas eu lieu entre la date du mariage et la date d'observation de l'emploi. Cela est techniquement très ardu à réaliser. Il faudrait donc trouver un moyen simple et clair de décrypter de manière fine cette liaison qui peut exister entre mariage, naturalisation et emploi.

Pour décomposer la liaison qui existe entre mariage mixte, naturalisation et emploi trois trajectoires possibles des immigrés de l'échantillon peuvent être distinguées sur la période inter-censitaire du mariage :

- Les immigrés naturalisés avant le mariage (ce sont les recensements précédant leur mariage qui indiquent qu'ils sont français par acquisition, ou c'est la nationalité déclarée dans le bulletin de mariage qui nous l'apprend),
- Les immigrés naturalisés après le mariage (ils sont étrangers dans les recensements avant le mariage et dans le bulletin de mariage et français au recensement succédant le mariage),
- Les immigrés non naturalisés ni avant ni après le mariage (ils sont étrangers aux recensements avant et après le mariage).

La démarche adoptée commence par estimer l'effet du mariage sur l'emploi par un modèle dichotomique (probit univarié). Les résultats sont présentés dans le tableau IV.2.12 p.361.

TAB. IV.2.12: Résultats du modèle probit univarié de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrés

Equation de l'emploi			
Variables	Modalités	Hommes	Femmes
<b>Constante</b>		1,165 ***	-1,213 ***
<b>Effet du mariage avec un conjoint Français né en France</b>			
<b>Origine nationale</b>		-0,074 ns	-0,053 ns
	Algérie	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Afrique subsaharienne	0,289 ***	0,534 ***
	Asie du Sud-Est	0,550 ***	0,768 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,463 ***	0,430 ***
	Europe de l'Est	0,249 *	0,384 ***
	Espagne	0,780 ***	0,793 ***
	Italie	0,787 ***	0,831 ***
	Portugal	0,995 ***	1,092 ***
	Maroc	-0,037 ns	0,293 ***
	Tunisie	0,218 **	0,452 ***
	Turquie	0,108 ns	0,165 ns
<b>Effet principal de la Trajectoire de naturalisation</b>			
	Naturalisé avant le mariage	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Naturalisé après le mariage	0,086 ns	0,065 ns
	Non naturalisé ni avant ni après	0,236 ***	-0,021 ns
<b>Présence au recensement avant le mariage</b>			
	Oui	0,141 ***	0,138 ***
	Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
<b>Age</b>			
	Entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 25 et 30 ans	0,166 *	0,035 ns
	Entre 30 et 40 ans	0,153 ns	0,045 ns
	Plus que 40 ans	0,342 **	0,256 ***
<b>Diplôme</b>			
	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	-0,205 **	0,110 ns
	BEP-C	0,057 ns	0,295 ***
	BEP- CAP	0,172 **	0,481 ***
	Bac	0,151 *	0,527 ***
	Supérieur au Bac	0,217 ***	0,832 ***
<b>Date du recensement</b>			
	1975	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	1982	-0,574 ***	0,034 ns
	1990	-0,707 ***	0,250 ***
	1999	-0,872 ***	0,014 ns
<b>Taille de l'unité urbaine</b>			
	Moins de 20 000 hab	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,267 **	0,082 ns
	Plus de 100 000 hab	-0,209 **	0,262 ***

N=3792 hommes et 3215 femmes

Ils montrent qu'il n'existe pas d'effet significatif du mariage avec un Français né en France sur l'emploi des immigrés<sup>24</sup>. Par ailleurs, les autres variables présentent des coefficients proches de ceux trouvés dans les analyses précédentes : la naturalisation, la présence au recensement précédent, et le diplôme jouent positivement pour les

24. Les résultats sont très similaires lorsque l'on modélise la probabilité de contracter un mariage exogame au sens large. Dans la suite de cette partie, ce sont les résultats des modèles estimant la probabilité de contracter un mariage avec un conjoint Français né en France qui seront exposés.

deux sexes. La date du recensement pour lequel l'emploi est observé joue par contre de manière opposée pour les hommes et pour les femmes (détérioration de l'activité économique pour les hommes, baisse de l'inactivité pour les femmes). Cependant, un modèle univarié ne peut estimer correctement l'effet du mariage sur l'emploi. En effet, dans ce type de modèle, l'estimateur de l'impact du mariage est biaisé en raison de l'effet dit d'endogénéité. Il est impossible de savoir a priori, dans quel sens ce biais opère. Pour estimer correctement l'effet du mariage sur l'emploi, il faut, comme dans la partie précédente, traiter les deux événements, le mariage et l'emploi, simultanément d'une part et utiliser dans les variables explicatives du mariage au moins une variable non explicative de l'emploi. Dans ce modèle, ce sont les variables contextuelles qui jouent le rôle d'instruments.

Un premier modèle à équations simultanées (probit bivarié) de l'effet de l'inter-mariage sur l'emploi est estimé sur la totalité des échantillons de femmes et d'hommes immigrés. Le tableau IV.2.13 p.363 présente les résultats du modèle.

Remarquons que, après le contrôle de l'endogénéité entre mariage et emploi, l'effet du mariage demeure non-significatif sur l'emploi des femmes immigrées (le coefficient de corrélation est non significatif, un modèle univarié est donc à lui seul capable d'estimer le lien entre ces deux variables). Pour les hommes par contre, le mariage avec une femme française née en France présente un effet significativement positif sur la probabilité d'être en emploi au recensement suivant le mariage. Par ailleurs, la variable "trajectoire de naturalisation" ne présente pas d'effet significatif sur l'emploi. Or, les coefficients de cette variable sont biaisés, puisque le modèle ne contrôle pas l'endogénéité de la naturalisation éventuelle.

De plus, l'effet positif du mariage est un effet moyen pour les trois types de trajectoire de naturalisation. Ainsi, la liaison estimée entre mariage et emploi pour les hommes, peut cacher l'impact positif de la naturalisation sur l'emploi. Il sera faux d'estimer le modèle pour des sous-échantillons selon la trajectoire de naturalisation

TAB. IV.2.13: Résultats du modèle probit bivarrié de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrés

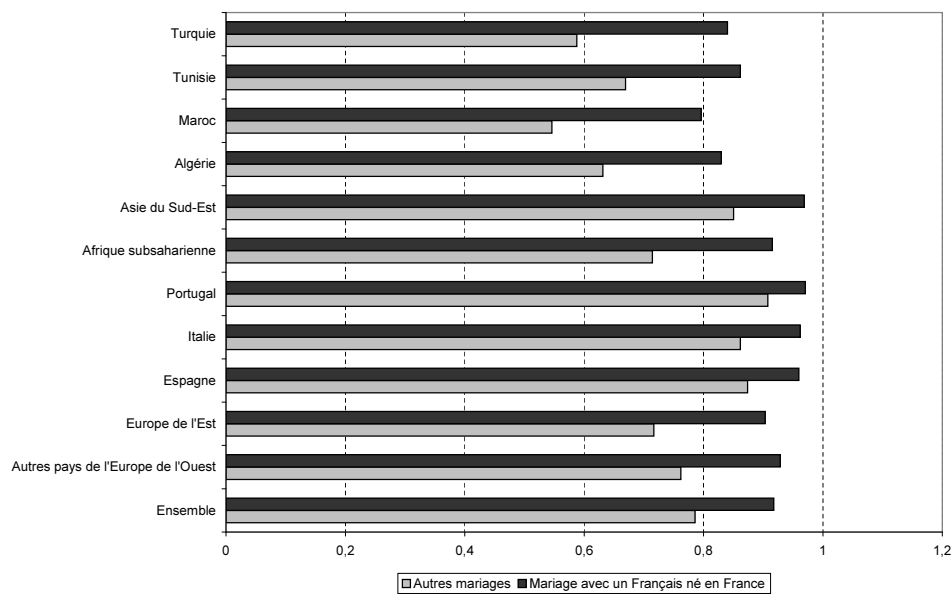
Equation du mariage				Equation de l'emploi			
Variables	Modalités	Hommes	Femmes	Variables	Modalités	Hommes	Femmes
Constante		-26,607 ***	-28,347 ***	Constante		0,701 ***	-1,219 ***
Origine nationale				Effet du mariage avec un Français né en France		0,787 ***	-0,047 ns
	Algérie	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Effet de la trajectoire de naturalisation		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Afrique subsaharienne	-0,276 ***	0,272 ***		Non naturalisé ni avant ni après	0,034 ns	0,066 ns
	Asie du Sud-Est	-0,952 ***	-0,406 ***		Naturalisé avant le mariage	0,206 ***	-0,020 ns
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,338 ***	1,028 ***	Origine nationale			
	Europe de l'Est	0,179 ns	0,911 ***		Algérie	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Espagne	0,484 ***	0,947 ***		Afrique subsaharienne	0,392 ***	0,532 ***
	Italie	0,831 ***	1,076 ***		Asie du Sud-Est	0,832 ***	0,772 ***
	Portugal	-0,108 ns	0,431 ***		Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,334 ***	0,437 **
	Maroc	0,068 ns	0,212 **		Europe de l'Est	0,192 ns	0,383 **
	Tunisie	0,398 ***	0,351 **		Espagne	0,610 ***	0,798 ***
	Turquie	-0,218 *	-0,688 ***		Italie	0,560 ***	0,835 ***
Présence au recensement avant le mariage					Portugal	0,953 ***	1,098 ***
	Oui	0,107 ***	0,067 ns		Maroc	-0,077 ns	0,295 ***
	Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>		Tunisie	0,095 ns	0,456 ***
Naturalisé avant le mariage					Turquie	0,169 ns	0,169 ns
	Oui	0,187 ***	0,425 ***	Présence au recensement avant le mariage		0,093 *	0,135 ***
	Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>		Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Age au mariage				Age			
	Entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>		Entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 25 et 30 ans	0,162 ***	0,062 ns		Entre 25 et 30 ans	0,154 *	0,036 ns
	Entre 30 et 40 ans	0,106 **	-0,008 ns		Entre 30 et 40 ans	0,169 *	0,043 ns
Diplôme					Plus que 40 ans	0,367 ***	0,253 **
	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Diplôme		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	0,204 ***	0,162 **		Sans diplôme	-0,253 ***	0,107 ns
	BEPC	0,252 ***	0,271 ***		Certificat primaire	-0,032 ns	0,294 ***
	BEP- CAP	0,359 ***	0,373 ***		BEPC	0,051 ns	0,476 ***
	Bac	0,185 ***	0,332 ***		BEP- CAP	0,072 ns	0,529 ***
	Supérieur au Bac	0,436 ***	0,404 ***		Bac	0,068 ns	0,836 ***
Année du mariage		0,013 ***	0,014 ***	Date du recensement			
Sex-ratio de la communauté dans le département		0,086 **	0,045 ns		1975	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Taille relative de la communauté dans la commune		-2,361 ***	-1,897 ***		1982	-0,542 ***	0,034 ns
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département		-3,459 ***	-2,583 ***		1990	-0,685 ***	0,253 ***
					1999	-0,877 ***	0,014 ns
				Taille de l'unité urbaine		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
					Moins de 20 000 hab	-0,258 **	0,085 ns
					Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,182 ***	0,266 ***
					Plus de 100 000hab	-0,523 ***	-0,006 ns
				Coefficient de corrélation			

TAB. IV.2.14: Résultats du modèle probit bivarrié de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrants selon la trajectoire de naturalisation

Equation du mariage				Equation de l'emploi			
Variables		Modalités		Variables		Modalités	
		Hommes	Femmes			Hommes	Femmes
Constante		-26,596 ***	-28,160 ***	Constante		0,692 ***	-1,214 ***
Origine nationale				Effet principal de la			
		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Trajectoire de naturalisation		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Algérie		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Non naturalisé ni avant ni après		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Afrique subsaharienne		-0,276 ***	0,273 ***	Naturalisé avant le mariage		-0,048 ns	0,103 ns
Asie du Sud-Est		-0,953 ***	-0,405 ***	Naturalisé après le mariage		0,103 ns	-0,107 ns
Autres pays de l'Europe de l'Ouest		0,337 ***	1,025 ***	Effet du mariage avec un Français né en France selon la trajectoire de naturalisation			
Europe de l'Est		0,179 ns	0,911 ***	Non naturalisé ni avant ni après		0,786 ***	-0,106 ns
Espagne		0,484 ***	0,944 ***	Naturalisé avant le mariage		0,924 ***	-0,151 ns
Italie		0,830 ***	1,074 ***	Naturalisé après le mariage		0,946 ***	0,019 ns
Portugal		-0,108 ns	0,430 ***	Origine nationale			
Maroc		0,069 ns	0,212 **	Algérie		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Tunisie		0,398 ***	0,354 ***	Afrique subsaharienne		0,394 ***	0,541 ***
Turquie		-0,218 **	-0,689 ***	Asie du Sud-Est		0,856 ***	0,773 ***
				Autres pays de l'Europe de l'Ouest		0,331 ***	0,457 **
Présence au recensement avant le mariage				Europe de l'Est		0,193 ns	0,401 **
Oui		0,107 **	0,067 ns	Espagne		0,596 ***	0,815 ***
Non		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Italie		0,548 ***	0,855 ***
Naturalisé avant le mariage				Portugal		0,944 ***	1,107 ***
Oui		0,190 ***	0,425 ***	Maroc		-0,074 ns	0,299 ***
Non		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Tunisie		0,090 ns	0,463 ***
Age au mariage				Turquie		0,173 ns	0,166 ns
Entre 18 et 25 ans		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Présence au recensement avant le mariage			
Entre 25 et 30 ans		0,163 ***	0,060 ns	Oui		0,092 *	0,136 ***
Entre 30 et 40 ans		0,106 **	-0,009 ns	Non		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Diplôme				Age			
Sans diplôme		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	Entre 18 et 25 ans		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Certificat primaire		0,204 ***	0,162 **	Entre 25 et 30 ans		0,152 *	0,035 ns
BEPC		0,252 ***	0,271 ***	Entre 30 et 40 ans		0,165 *	0,043 ns
BEP- CAP		0,359 ***	0,373 ***	Plus que 40 ans		0,364 ***	0,250 **
Bac		0,184 ***	0,332 ***	Diplôme			
Supérieur au Bac		0,437 ***	0,405 ***	Sans diplôme		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Année du mariage		0,013 ***	0,014 ***	Certificat primaire		-0,256 ***	0,112 ns
Sex-ratio de la communauté dans le département		0,086 **	0,042 ns	BEPC		-0,043 ns	0,302 ***
Taille relative de la communauté dans la commune		-2,353 ***	-1,876 ***	BEP- CAP		0,042 ns	0,484 ***
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département		-3,434 ***	-2,620 ***	Bac		0,070 ns	0,537 ***
				Supérieur au Bac		0,057 ns	0,845 ***
				Date du recensement			
				1975		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
				1982		-0,538 ***	0,038 ns
				1990		-0,674 ***	0,259 ***
				1999		-0,868 ***	0,023 ns
				Taille de l'unité urbaine			
				Moins de 20 000 hab		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
				Entre 20 000 et 100 000 hab		-0,254 **	0,084 ns
				Plus de 100 000hab		-0,178 **	0,265 ***
				Coefficient de corrélation			
						-0,549 ***	0,023 ns

parce que dans ce cas, il faudrait corriger en plus un fort effet de sélection. C'est pour cela que le modèle bivarié précédent sera estimé avec une architecture de modélisation différente, en autorisant un terme d'interaction entre la trajectoire et le type de mariage. On estime ainsi un effet principal de la trajectoire (qu'on sait biaisé puisqu'on ne corrige pas l'endogénéité de la naturalisation) et un effet du mariage avec un français né en France pour chacune des trajectoires. Le modèle exposé dans le tableau IV.2.14 p. 364 montre que le mariage mixte présente un effet significativement positif pour les hommes, pour les trois types de trajectoires mais que cet effet est le plus fort lorsque le mariage s'accompagne d'une acquisition de la nationalité.

FIG. IV.2.9: Probabilités moyennes d'être en emploi selon le type de mariage pour les immigrés selon leur origine



La figure IV.2.9 présente les probabilités moyennes d'emploi pour les immigrés selon qu'ils aient contracté un mariage avec une Française de naissance ou non estimées par le modèle probit bivarié pour chacun des pays d'origine. En moyenne, les immigrés contractant un mariage avec un Français de naissance ont une probabilité d'emploi supérieure de 13 points de probabilité (ou encore de 16.8%) leur probabilité d'être en



emploi après le mariage. Cet effet est le plus fort pour les hommes venus de Turquie et du Maroc (respectivement 25.2 et 24.9 points) et le plus faible pour les immigrés Portugais et Espagnols (respectivement 6 et 8 points de probabilité). Ces résultats sont proches de ceux trouvés pour l'effet de la naturalisation sur l'emploi et suggèrent donc que c'est en grande partie par l'acquisition de la nationalité que l'inter-mariage joue sur l'emploi des immigrés.

\*

\*

\*

Cette partie s'est attachée à apporter quelques éclairages sur la dimension maritale de l'intégration des immigrés en France. Suite à l'exposé des différentes théories qui portent sur la place de l'inter-mariage dans le processus d'intégration, l'analyse des unions des immigrés en France à partir des données longitudinales couvrant la période 1968-1999 fournit une vision globale de leurs comportements maritaux en apportant des explications possibles aux grandes différences constatées entre les groupes ethniques. L'intégration de variables contextuelles dans l'analyse des mariages des immigrés rend ainsi mieux compte des situations structurelles différenciées connues par ces derniers. Même en contrôlant ces différences structurelles, et même en prenant en compte les mécanismes de sélection individuelle qui caractérisent les couples mixtes, il existe des tendances plus ou moins fortes à l'endogamie qui caractérisent chacune des communautés étudiées. Ces tendances ne sont pas toujours conformes à celles qui peuvent être prévues par le modèle classique d'intégration. Les communautés Maghrébines (notamment tunisiennes et marocaines) sont caractérisées par des comportements matrimoniaux relativement proches des ouest-européennes, pourtant il ne s'agit pas de groupes issus ni de vagues migratoires, ni de "cultures", ni de religions, ni de situations socioprofessionnelles comparables. Encore une fois, les immigrés maghrébins semblent caractérisés par un mode d'intégration inférieur sur le plan socioéconomique alors que les traits qui portent sur leur intégration culturelle sont plutôt positifs.

Par ailleurs, le second apport de ce travail réside dans l'intérêt qu'il porte sur la période post-maritale. Parallèlement à la démarche développée dans la partie précédente, une analyse de l'effet du mariage sur l'emploi a été étayée, inversant ainsi la théorie classique d'intégration. Le mariage mixte apparaît comme un facteur d'intégra-

tion socioéconomique des hommes, mais dans une mesure bien moins importante que la naturalisation. D'ailleurs, alors que les études sur ce sujet insistent sur le rôle que joue le mariage avec un natif dans l'accumulation du capital social ou l'accroissement de la maîtrise de la langue, la présente analyse suggère que l'effet de l'inter-mariage sur l'emploi passe principalement par l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil.

## Conclusion



Cette recherche espère contribuer positivement au débat sociologique sur l'immigration et l'intégration des immigrés en France. Une première étape de réflexion théorique a permis de reformuler les principaux enjeux de la question migratoire dans les sociétés occidentales et particulièrement en France. La première partie de cette thèse a ainsi attiré l'attention sur la nécessité de rompre avec les représentations et les prénotions sociales, répandues y compris dans le cercle scientifique autour de cette question. Le parcours des avancées théoriques et empiriques de la littérature en sciences sociales sur l'immigration amène à souligner une certaine défaillance de la sociologie française dans la connaissance des immigrés et de leur parcours d'intégration. Dans cette perspective, cette thèse constitue une tentative d'objectivation de la connaissance sociologique sur l'immigration, objectivation qui se veut notamment statistique. Néanmoins, le problème de la connaissance objective du monde social, on le sait, n'est pas déconnecté de la question de l'action politique. La logique politique s'impose parfois - voire même trop souvent - à la logique de la connaissance elle-même (Schnapper, 1991). La non reconnaissance dans l'espace public des "minorités ethniques" a eu comme effet une très faible connaissance objective en France des populations issues de l'immigration notamment en termes de connaissance statistique. Il n'est pas nécessaire de pousser la comparaison à l'extrême en considérant les travaux américains, ou plus récemment canadiens et australiens sur le sujet pour se rendre compte de l'étendue du retard. Même au sein du continent européen, la France, la "terre d'immigration" la plus ancienne de ce dernier, est parmi les pays ayant le moins contribué à la production scientifique sur ce sujet. Ceci est sûrement lié à la prédominance idéologique du modèle dit républicain de l'intégration mais aussi au fait que, pendant longtemps la sociologie française a

considéré que la stratification sociale (en termes de statuts et de classes) était la seule légitime, gommant ainsi l'existence d'une stratification ethnique de la société. En ce faisant, ce n'est pas seulement une partie non négligeable de la population française que l'on méconnaît, mais surtout, et c'est peut être le plus important, une dimension cruciale des inégalités sociales dans ce pays. Or, l'étude de ces inégalités n'est-elle pas au fondement de la démarche sociologique? Comment peut-on défendre ou admettre que la sociologie tourne le dos à l'analyse des inégalités ethniques?

Dans cette perspective, l'approche de cette thèse se démarque quelque peu de la tradition sociologique française. Alors que cette dernière a délaissé pendant longtemps la dimension ethnique des faits sociaux, un des apports fondamentaux de ce travail de recherche réside dans le fait de souligner la pertinence d'une approche en termes de "stratification ethnique". Tout au long des analyses empiriques étayées, elle apparaît cruciale, que l'on traite de caractéristiques géographiques de distributions spatiales, de caractéristiques économiques de participation au marché du travail, de caractéristiques de la vie familiale ou encore d'accès à la nationalité. En plus de la forte séparation pour tous ces champs entre les Français de naissance et les étrangers ou Français par acquisition, il existe aussi des lignes de séparation à l'intérieur des populations immigrées. Il s'agit d'ailleurs d'un résultat classique de la sociologie de l'immigration, notamment celle développée outre-atlantique. Ce résultat peut être expliqué bien plus par le comportement et la perception de la société d'accueil que par le plus ou moins fort désir ou "aptitude" à l'intégration de tel ou tel groupe d'immigrés. Tous les résultats de cette recherche battent en brèche le discours répandu sur le caractère "inassimilable" des nouvelles vagues migratoires avançant des hypothèses de hiatus culturel. Les immigrés venus du Maghreb présentent des indicateurs d'intégration culturelle (forte propension à l'inter-mariage, taux de naturalisation élevés) mais c'est bien leur situation socioéconomique qui est durablement défavorisée et leur séparation spatiale du reste de la société qui semble être parmi les plus marquées. Les immigrés venus du Portugal

constituent à l'opposé un groupe à forte "résistance culturelle" (endogamie, faible taux de naturalisation). Néanmoins, cet attachement fort à leur communauté d'origine ne semble pas aller à l'encontre d'une réussite socioéconomique particulièrement solide (les Portugais ont des taux de chômage plus faible que les Français de naissance et une ségrégation spatiale plutôt faible). Ces faits contredisent en soi le modèle républicain de l'intégration. Ils montrent qu'il faut se libérer des prénotions sociologiques qui orientent toutes les explications du phénomène migratoire du côté des immigrés et de leurs intentions : leur faible effort d'assimilation, leur communautarisme, leur opportunisme. L'analyse de l'intégration des immigrés gagnerait à encourager une approche de type interactionniste en se focalisant sur les rapports entre les minorités ethniques et le groupe majoritaire. Dans ce cadre conceptuel, on le voit bien, ce sont des phénomènes concrets qui nécessitent d'être examinés : les inégalités de droits, les discriminations à l'emploi, au logement, les stratégies de formation de réseaux autour de la communauté d'origine, les distances sociales entre les groupes. . . Ces dernières années en France, une croyance générale semble régner au sein des cercles scientifiques : après la controverse virulente entre M. Tribalat et H. Le Bras, il est devenu non souhaitable et surtout impossible d'investir la connaissance sociologique sur l'immigration, en adoptant une méthodologie quantitative et en comparant la situation des différentes communautés immigrées. Cette thèse espère avoir prouvé que, non seulement, un travail de recherche quantitatif objectif était toujours possible, mais aussi et surtout, qu'il était fortement nécessaire et utile pour la recherche en sciences sociales en France.

Les recherches présentées dans cette thèse apportent plusieurs éléments à la connaissance sociologique de l'immigration en France. Dans un premier temps, l'analyse multidimensionnelle de l'intégration est apparue particulièrement fructueuse. Ce travail est un des premiers qui fournit des analyses statistiques à partir de données longitudinales sur trente ans, de plusieurs dimensions de l'intégration des immigrés, étudiées séparément mais aussi conjointement. Travailler de manière précise sur la dimension spatiale,



la dimension socioéconomique, la dimension maritale ou la dimension civique de l'intégration des immigrés en France, a permis de spécifier les démarches analytiques et d'assembler des avancées théoriques et empiriques appartenant à des disciplines différentes (sociologie, économie, géographie, sciences politiques). Cette approche présente sous doute l'inconvénient de rendre certains résultats vulnérables aux critiques des spécialistes de tel ou tel domaine. On pourrait aussi regretter que telle ou telle dimension de l'intégration des immigrés ne fasse pas l'objet de synthèses plus approfondies. Mais cette thèse n'a pas la prétention de fournir des analyses spécialisées dans chacune des thématiques qu'elle aborde. Elle mise plutôt sur la richesse de l'approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire pour la connaissance sociologique sur l'immigration en espérant préparer le terrain à des développements ultérieurs plus poussés. Aussi, il me semble que pour chacune des dimensions étudiées de l'intégration, ce travail apporte une pierre non négligeable à l'édifice.

L'analyse de la dimension spatiale de l'intégration est parmi les très rares à fournir des renseignements quantifiés sur le niveau et l'évolution de la ségrégation ethnique en France, et ce en diversifiant les outils de mesure. Elle montre que l'assimilation spatiale est plus un mythe qu'une réalité, et que, sur un laps de temps de trente ans, et en dépit des diverses politiques publiques d'aménagement de la ville, la séparation géographique entre les Français de naissance et les autres populations connaît un renforcement - ou au mieux demeure inchangée. Cette ségrégation ne s'exerce pas avec la même vigueur pour tous les groupes d'immigrés : elle semble parfois refléter des discriminations durables au logement qui frappent particulièrement certaines communautés, notamment les Africains et les Maghrébins. Par ailleurs, travailler sur l'acquisition de la nationalité a permis d'exposer une analyse d'ensemble des facteurs et des effets de la naturalisation pour les étrangers, analyse très peu fréquente dans les travaux sur l'immigration<sup>25</sup>. Cette partie montre qu'en dépit d'une juridiction plutôt libérale, les naturalisations

---

25. A l'exception des chiffres descriptifs fournis régulièrement par les études de la Sous Direction à la Naturalisation.

sont rares et prennent place relativement tardivement dans le parcours migratoire. De plus, analyser les processus de sélection et d'auto-sélection qui régissent la procédure de naturalisation met en évidence que l'accès à la nationalité n'est pas égal pour toutes les communautés et toutes les catégories d'immigrés. Enfin, la partie de cette thèse consacrée aux mariages des immigrés en France, apporte elle aussi une contribution à la connaissance sociologique sur l'immigration. Elle permet de situer l'importance des mariages mixtes dans la nuptialité française, de comparer les comportements matrimoniaux des différents groupes immigrés et de les traduire en termes de distances sociales.

En plus de la fertilité de l'analyse multidimensionnelle, cette thèse permet de répondre à des interrogations sur les liens de causalité qui peuvent exister entre diverses dimensions de l'intégration. La mesure précise de ces liens attire l'attention sur l'existence de mécanismes d'intégration qui ne correspondent pas toujours à la théorie classique de l'assimilation convergente. L'analyse des liens qui existent entre la naturalisation et l'emploi des immigrés, montre que, en dehors de son aspect symbolique et identitaire souvent mis en avant dans les travaux, la naturalisation constitue une étape cruciale d'intégration sur le marché de travail puisqu'elle ouvre de nouveaux droits à l'étranger devenu citoyen d'une part et permet de faire baisser des obstacles discriminatoires à l'embauche d'autre part. La mesure minutieuse de l'effet causal de l'acquisition de la nationalité sur l'emploi des immigrés montre ainsi, que contrairement au schéma classique de l'intégration qui voit dans la dimension civique une sorte d'accomplissement du processus d'assimilation des immigrés, l'acquisition de la nationalité est un facteur, voire un instrument d'intégration. Cette dernière apparaît ainsi plus liée à l'accès plus ou moins égalitaire à des droits, que comme un processus naturel d'identification à la nation. Les analyses sur le lien entre l'inter-mariage et la situation socioéconomique des immigrés donnent des résultats qui vont dans le même sens. Les communautés qui contractent le plus de mariages exogames ne sont pas toujours celles qui bénéficient d'une situation favorable sur le marché du travail. Les Maghrébins

présentent des taux d'exogamie très proches de ceux des Européens alors que ces derniers ont des taux de chômage bien plus inférieurs. Les Portugais et les Asiatiques sont des communautés très fortement endogames alors que leur réussite socioéconomique est incontestable par rapport aux autres groupes d'immigrés. Enfin, en inversant le schéma classique de l'intégration, il est là aussi possible d'estimer un effet causal du mariage sur l'emploi des hommes immigrés, qui semble surtout passer par l'obtention de la nationalité. Cela incite à relativiser l'importance symbolique du mariage mixte dans le processus d'intégration. Loin d'être le signe par excellence de cette dernière, il peut paraître comme un événement important de la vie des immigrés qui participe à la dynamique globale de l'intégration surtout par le biais de facilitation d'accès aux droits et statuts de nationaux.

Ainsi, l'analyse des liens de causalité entre les dimensions d'intégration contribue à affaiblir des hypothèses dominantes sur le caractère crucial de certaines dimensions très symboliques de l'intégration des immigrés. Les analyses étayées dans ce travail semblent suggérer que l'intégration des immigrés est plus un processus progressif de levée d'obstacles à l'intégration : levée d'obstacles discriminatoires au logement et au travail, levée d'inégalités juridiques entre les étrangers et les Français, levée d'inégalités de perception et de traitement des immigrés selon leurs origines. D'ailleurs, force est de constater qu'en dépit de la cristallisation des discours politiques et sociaux sur l'immigration autour de critères culturels ou religieux, la seule réalité tangible qui ressort dans l'analyse statistique est l'infériorisation des immigrés sur le marché du travail et sur le marché du logement, infériorisation particulièrement virulente pour les immigrés venus du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (Constant, 2005; Fougère, 2005).

Enfin, l'apport de ce travail réside aussi dans un souci d'articulation entre les dimensions individuelles et les dimensions collectives de l'intégration des immigrés. Des variables contextuelles ont été introduites dans chacune des analyses en explicitant à

chaque fois les hypothèses et les procédures d'estimation. Il semble en effet impossible d'analyser des phénomènes précis de la vie des immigrés - leur mariage, leur naturalisation, leur emploi - sans prendre en compte le fait qu'ils sont membres de groupes sociaux caractérisés par des situations plus ou moins défavorisées dans la société d'accueil. D'ailleurs cette prise en compte des effets de contexte est de plus en plus répandue dans la littérature sur l'immigration (van Tubergen *et al.*, 2004; Borjas, 1995; Borjas, 1992). Grâce à des données agrégées, ce travail a pu ainsi intégrer les caractéristiques des groupes immigrés dans les analyses de la situation individuelle de leurs membres. Cette approche multi-acteurs est apparue empiriquement justifiée ; force est de constater que, dans toutes les analyses réalisées, les variables construites sur les tailles locales des communautés, leur niveau de ségrégation, leur déséquilibre démographique, ont permis d'enrichir les résultats et ont toujours présenté des effets significatifs. Dans cette mesure, et en dépit de l'usage d'outils statistiques de modélisation qui reposent sur une architecture individuelle, ce travail a pu fournir une certaine contextualisation de ces situations individuelles grâce à la prise en compte de variables collectives. Il permet ainsi de rendre compte des dimensions individuelles et collectives de l'intégration des immigrés en France.

Les limites de cette thèse sont sans doute nombreuses. La première et certainement la plus importante, réside dans l'impossibilité d'étendre les résultats à la seconde génération issue de l'immigration<sup>26</sup>. Cette limite est directement liée aux données exploitées. Il aurait notamment été souhaitable de calculer des indices de ségrégation en regroupant première et seconde génération. Néanmoins, la seconde génération n'est pas repérable statistiquement dans les recensements français pour les raisons développées dans le chapitre soulevant les problèmes méthodologiques. Les données de l'EDP permettent,

---

26. À travers l'examen de l'emploi des jeunes issus de la seconde génération d'immigrés, un récent article de R. Silberman et I. Fournier fait écho aux travaux de Portes et Zhou sur la seconde génération aux États-Unis, notamment en mettant en évidence une pénalité de nature discriminatoire dont les jeunes Maghrébins semblent être victimes (Silberman et Fournier, 2006).

grâce à une méthode approximative, de repérer des individus de la seconde génération, mais cela n'est pas possible pour toutes les dates et ne permet pas de travailler sur des effectifs considérables notamment pour des questions telles que le mariage. Plusieurs aspects du parcours de la seconde génération ont été traités dans la thèse de J-L. Richard qui exploite les mêmes données (Richard, 2004) mais cette recherche s'est limitée à la seule population immigrée. Bien que les résultats empiriques aient permis, en faisant apparaître la diversité des modes et des mécanismes d'intégration, de faire écho aux développements théoriques sur le processus d'intégration entrepris dans la première partie, la prise en compte de la seconde génération permettrait sûrement de les consolider. La littérature sur l'immigration le montre, les différents modes d'intégration et les formes d'inégalités qui les caractérisent sont surtout observables lorsqu'on inclut dans l'analyse les descendants d'immigrés (Portes et Zhou, 1993; Portes, 1996). À partir de 1999, le recensement français permet d'investir ce type de recherches et cela représente une piste de prolongation possible de ce travail, notamment pour les questions de ségrégation spatiale et d'inter-mariage.

Par ailleurs, cette thèse ne traite pas toutes les questions relatives à la vie des immigrés. Il s'agit du double tranchant de tout travail sur les données de recensement : cette recherche a pu fournir une analyse qui s'étend sur une longue durée, qui permet de comparer plusieurs communautés avec des effectifs considérables mais n'a malheureusement pas pu accéder à des informations détaillées sur la vie des enquêtés. Un regret particulier subsiste quant à l'impossibilité de travailler sur les revenus des individus et leur niveau de vie, leur maîtrise du français et leur éventuel bilinguisme, leur demande éventuelle de la naturalisation, leur date d'entrée en France, leur comportement électoral lorsqu'ils sont naturalisés. Il semble ainsi nécessaire de poursuivre ce travail en exploitant des données plus spécifiques aux populations immigrées, bien que ces dernières soient très rares en France. Enfin, d'autres regrets sont liés au fait de ne pas avoir pu traiter de manière plus approfondie les questions des effets contextuels de la ségré-

gation sur l'emploi. Ces questions nécessitent l'usage d'une méthodologie statistique complexe, et pourront faire l'objet d'un travail à part entière. On pourra reprocher à cette thèse de prétendre traiter sociologiquement l'intégration des immigrés, sans analyser leurs expériences et leurs histoires individuelles. Néanmoins, en France, les études qualitatives sur le vécu de l'intégration des immigrés et les problèmes psycho-sociaux qu'elle soulève sont particulièrement riches. Ce travail y fait d'ailleurs référence très fréquemment pour appuyer ses résultats et les argumenter. Mais cette recherche a privilégié une approche quantitative qui permet de fournir un cadrage important de la question de l'intégration des immigrés, dont les études qualitatives ont d'ailleurs très souvent besoin. Elle ouvre ainsi tout un chantier de résultats importants à explorer et approfondir sur l'immigration et l'intégration des immigrés en France mais ne prétend aucunement parachever la recherche sur ces questions.

Souligner les futurs enjeux politiques de la question migratoire semble une bonne manière de clore cette recherche. Cela peut même être conçu comme la vocation finale d'un travail scientifique sur l'immigration, le sociologue devant finalement "se conformer à l'éthique de la responsabilité. Lorsqu'il a poussé l'analyse sociologique à son terme, il n'a pas le droit de se dérober à la nécessité d'indiquer *in fine* le choix politique qui lui paraît le plus raisonnable" (Schnapper, 1992, p.179-180). En dépit des politiques restrictives en vigueur en France depuis les années 1970, l'immigration constitue une donnée fondamentale de la société. Tout indique qu'elle continuera à l'être. Tous les rapports officiels, qu'ils soient à l'échelle de la France ou de l'Europe le soulignent : les projections démographiques s'accordent sur le fait que la population du continent, et notamment celle de la France ne pourra croître que par l'immigration. Les projections du solde migratoire et du vieillissement de la population incitent à faire appel à l'immigration<sup>27</sup>. L'expérience récente de nouveaux pays d'immigration en Europe montre que

---

27. C'est ce qu'explique le chapitre 3 de l'ouvrage de F. Héran qui synthétise les résultats de la recherche en démographie sur ces questions. On peut y lire en conclusion : "Avec l'augmentation inexorable du nombre de décès, liée à la mortalité différée des baby-boomers, le solde naturel de la

l'immigration participe vivement à la croissance économique<sup>28</sup> (Freeman, 2002; Friedberg et Hunt, 1995). Malgré tout, les politiques restrictives sont généralisées en Europe - du moins dans le discours politique. La France semble les appliquer de manière particulièrement virulente. F. Héran montre ainsi qu'elle est devenue le pays d'Europe dont la croissance démographique dépend le moins de l'immigration (Héran, 2004). Un récent livre vert publié par la commission européenne reconnaît clairement les défis de la politique migratoire en Europe : afin d'atteindre des taux de croissance économique satisfaisants, d'augmenter la productivité et de lutter contre la baisse de l'emploi dû au vieillissement de la population européenne, il faut adopter une stratégie qui permet de promouvoir l'immigration et l'intégration des immigrés et d'attirer de plus en plus de migrants sur le moyen et long termes (Commission de l'Union Européenne, 2005, p.4). Les chercheurs en sciences sociales le savent : la politique de restriction migratoire a toujours été une illusion et ses vraies conséquences ont moins été la diminution des flux migratoires que l'absence de réelles politiques publiques d'accueil des migrants. En résultent les problèmes d'éducation, de ségrégation et de discrimination des immigrés qui existent de manière inégale, mais partout en Europe (Hammar, 1989; Wihtol de Wenden, 1999b). Dans un récent "Eurobaromètre spécial" publié par la Commission Européenne, les Européens situent la discrimination fondée sur l'origine ethnique au premier rang des discriminations, devant même celle liée à un handicap : en moyenne, 64% des habitants des 25 pays de l'Union Européenne considèrent que cette dernière est répandue. En France, ce taux est de 80%. Ce même rapport nous indique que 76% des Français sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle *"les populations d'une autre origine ethnique que le reste de la population habitant en France constituent un enrichissement pour la culture nationale"*<sup>29</sup> (Commission de l'Union Européenne, 2007).

---

France diminuera et deviendra négatif d'ici une génération. Seule l'immigration pourra empêcher la population de la France de décroître. Il convient donc de réfléchir à nouveaux frais à ce que serait une politique migratoire de long terme compatible avec la dynamique démographique du pays et quel sens la notion de souveraineté nationale peut encore conserver dans cette optique" (Héran, 2007, p. 79).

28. Depuis près de six ans, et selon de nombreux rapports du gouvernement espagnol et de l'OCDE, l'immigration constitue le moteur de la croissance économique en Espagne. Voir récemment l'article de Cécile Chambraud dans le journal *Le Monde* "L'immigration dope l'Espagne", le 20 novembre 2006.

29. Comme le soulignent les travaux sur les sondages en matière d'immigration, les réponses sont

Même si ces chiffres peuvent paraître trop optimistes notamment au regard des résultats des scrutins électoraux en faveur de l'extrême droite en France, ils suggèrent que l'attitude "fataliste"<sup>30</sup> de la classe politique en ce qui concerne l'immigration n'est pas vraiment justifiée. Le "conservatisme" du discours des hommes et femmes politiques dans ce domaine, leur réticence voire même leur résignation peuvent sembler disproportionnés face à une opinion publique française qui n'est pas si fermée que cela peut paraître à l'acceptation d'un discours politique nouveau sur ces questions, qui affiche clairement des objectifs de lutte contre les discriminations ethniques et reconnaît l'apport économique et culturel de l'immigration à la France.

Dans ce contexte, il est important d'arrêter de concevoir et d'utiliser l'immigration et l'intégration des immigrés comme un problème politique, attisant les passions des uns et les peurs des autres. La question réellement pertinente n'est pas celle de savoir si les immigrés s'intègrent plus ou moins bien en France ou, de manière encore plus caricaturale, s'il faut être pour ou contre l'immigration, mais plutôt ce que les politiques publiques peuvent faire - et ce que celles des gouvernements successifs ont fait - afin de faciliter cette intégration. Dans cette perspective, l'Europe, et notamment la France ont énormément de leçons à tirer des "pays classiques d'immigration" tels que les États-Unis, le Canada ou l'Australie. Ces pays sont caractérisés par une longue tradition de volontarisme politique en matière d'accueil des immigrés et de lutte contre les discriminations. Ces politiques sont certes loin d'être parfaites mais elles ne trouvent pas le moindre équivalent dans l'expérience migratoire de la France, qui, comme il a été maintes fois souligné dans cette thèse, est quantitativement et historiquement d'une importance comparable<sup>31</sup>. Ce délaissement politique s'est dédoublé d'un désin-

---

sans doute très dépendantes de la formulation des questions.

30. Si on admet que l'attitude qui consiste à dire ce qu'on pense que l'opinion publique aime entendre en matière d'immigration (la réduction des flux, le contrôle, la fermeté, etc.) peut être désignée de "fataliste".

31. En dépit d'une récente tendance au durcissement, la tradition des politiques d'immigration de ces pays est de loin plus libérale que celle de la France. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les sites officiels dédiés aux questions migratoires de pays comme l'Australie ou le Canada. L'immigration



térêt scientifique, et notamment sociologique. Pire, il s'est aggravé grâce à l'entretien dans l'imaginaire social d'une certaine réaction viscérale liant toujours la question de l'immigration aux tabous de la citoyenneté indivisible et de l'identité nationale. La France est, et ce depuis longtemps, un pays d'immigration ; aujourd'hui tous les pays d'Europe le sont. Cette immigration modifie la structure de la société et induit de nouvelles formes d'inégalités qui se caractérisent notamment par une dimension ethnique. Elle nécessite donc une politique publique volontariste et cohérente de lutte contre les inégalités et les discriminations. L'espace et l'emploi semblent être les vecteurs fondamentaux de cette lutte. C'est dans cette perspective, qu'il est nécessaire d'investir le champ scientifique de la connaissance de l'immigration et des populations immigrées de manière plus active et plus productive en France. Cette thèse se veut comme une tentative vers cette voie, mais elle nécessite sûrement des développements ultérieurs, notamment dans une approche comparative.

\*

\*

\*

---

pour le travail y est très importante, et les conditions de regroupement familial sont très souples. Par exemple, au Canada le regroupement familial concerne les immigrés rejoignant leur époux ou conjoint (y compris de même sexe), leurs parents ou grands-parents, leurs enfants, leurs frères et leurs sœurs. Aux États-Unis, le mariage avec un Américain implique l'octroi immédiat d'une carte permanente de résidence. En France, les nouvelles législations vont au contraire dans le sens d'un durcissement accru du regroupement familial.

# Annexes



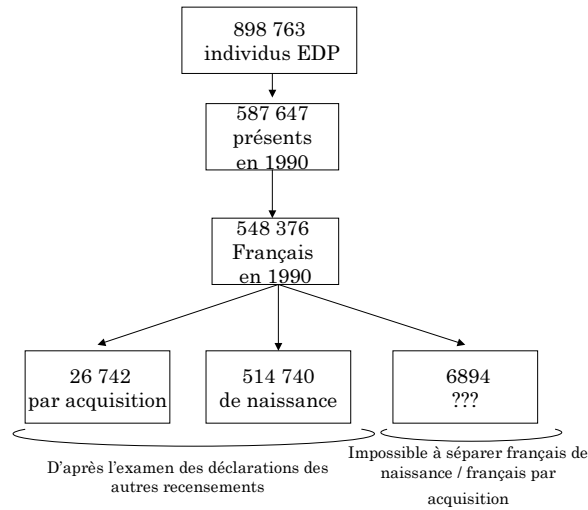
## Annexe A

### L'EDP

#### Le problème des déclarations de nationalité en 1990

Un indicateur de nationalité est disponible pour chacun des recensements sur la période 1968-1999. À l'exception du recensement de 1990, la réponse à cette variable se décline en quatre possibilités : Français de naissance, Français par acquisition, étranger ou non déclaré. Pour le recensement de 1990, il est impossible de distinguer entre les Français de naissance et les Français par acquisition. Cette variable a donc nécessité un traitement particulier grâce au suivi des déclarations des individus. On a fait alors le choix de considérer comme Français par acquisition les individus ayant déclaré être français en 1990 alors que l'examen de leurs déclarations préalables révèle qu'ils s'étaient déclarés, au moins une fois, étrangers ou Français par acquisition. Ainsi, cette distinction entre Français de naissance et Français par acquisition pour cette année ne peut être effectuée pour ceux qui apparaissent dans le panel pour la première fois en 1990 ayant répondu être Français (on peut néanmoins supposer que la majorité des immigrés qui entrent dans le panel en 1990 ne sont pas encore naturalisés), ou encore pour ceux qui ont fourni systématiquement des non-réponses pour cette question pour les années précédentes.

Au total, sur les 898 763 individus qui constituent le panel, 587 647 étaient présents en 1990. Parmi ces derniers, 548 376 ont déclaré en 1990 être français et 36 649 être

FIG. A.1: *Redressement des déclarations de nationalité en 1990*

étrangers (soit respectivement 93.31% et 6.23%). Parmi les individus ayant répondu être français, il est possible de repérer, grâce à l'examen des réponses antérieures 25 277 Français par acquisition (soit 4.6%). Néanmoins il demeure 72438 individus ayant déclaré être français en 1990 mais dont on ne connaît aucune des réponses antérieures, soit parce qu'ils ne sont entrés dans le panel qu'en 1990 soit parce qu'ils n'ont pas déclaré leur indicateur de nationalité avant (soit 13.2% de l'ensemble des Français en 1990). Néanmoins, en regardant leur déclaration en 1999, on trouve que la majorité sont des Français de naissance (64 079 individus) et que 1 465 ont déclaré être français par acquisition. Cela réduit à 6 894 le nombre d'individus ayant répondu être français en 1990 et dont on n'est pas capable, d'après leurs déclarations antérieures ou ultérieures, de distinguer les Français de naissance des Français par acquisition. On les classe alors parmi les Français de naissance en sur-estimant ainsi légèrement le nombre de ces derniers dans le recensement de 1990.

## Les incohérences des déclarations de nationalité dans l'Échantillon Démographique Permanent

Plusieurs travaux ont souligné l'incohérence des réponses déclaratives de la nationalité, et notamment la non correspondance entre les catégories d'inspiration juridique (telles que Français de naissance, Français par acquisition, étranger), et la perception que peuvent avoir les individus de leur identité. Ceci est surtout vrai pour les individus ayant connu des trajectoires migratoires. Les données de l'EDP permettent de donner un ordre de grandeur de ces incohérences notamment grâce au suivi à travers les recensements successifs des déclarations des individus<sup>1</sup>.

La chronologie des réponses des individus est examinée afin de détecter les incohérences de leurs déclarations de nationalité. Signalons que les critères de nationalité ne sont pas figés : un étranger peut acquérir la nationalité française, un Français de naissance peut (très rarement) perdre sa nationalité. Néanmoins, un étranger ou un Français par acquisition ne deviennent jamais Français de naissance. Pour cela, deux types de succession de déclarations ont été classés comme contradictoires :

- Premièrement, des "contradictions interprétables" et donc relativement faciles à redresser. Il s'agit des cas où l'individu déclare qu'il est français de naissance après avoir déclaré qu'il est français par acquisition ou étranger. 13 272 individus sont concernés par ce premier type de contradiction. Il s'agit en majorité de personnes nées en France d'où une confusion entre Français de naissance et Français né en France, comme le montrent les travaux de Tribalat (1989)). D'autre part, cette incohérence reflète parfois un désir fort d'intégration suite à l'acquisition de

---

1. Un travail du même type, ayant d'ailleurs fortement inspiré ma démarche, a été effectué par L. Muller dans un mémoire de DEA dirigé par G. Noirielle sur l'intégration des Espagnols en France (Muller, 2001). Des estimations plus précises des incohérences par le lieu de naissance ont été publiées par D. Rouault et S. Thave pour les recensements de 1968 à 1990 grâce à l'EDP (Rouault et Thave, 1997, p.67-80).

nationalité par exemple.

- Les contradictions que l'on qualifie d'incohérentes. Elles concernent les individus répondant être français de naissance à une date et français par acquisition ou étranger à une date ultérieure d'une part, ainsi que ceux répondant être français par acquisition à une date et étranger à une date ultérieure. Ce type de contradiction dans les réponses est de moindre importance que le premier ; il concerne 8 536 individus. Il s'agit surtout de personnes rarement présentes dans le panel, ayant donc des trajectoires peu stables.

J'ai tenté de redresser ces différentes incohérences, lorsque l'examen de la trajectoire le permettait. Le premier type de contradiction est lié à une certaine confusion dans la compréhension de la catégorie juridique de Français de naissance. On peut raisonnablement supposer qu'il s'agit de Français par acquisition (d'autant plus que l'on trouve que la majorité est née en France). Le principe de redressement éventuel du deuxième type d'incohérence repose sur un suivi précis de la combinaison des réponses : si une majorité apparaît (l'individu répond être français de naissance ou français par acquisition pour plusieurs dates) on remplace la valeur incohérente par la valeur majoritaire. Un traitement spécifique est fait lorsque l'incohérence apparaît en 1990 ou juste après, étant donnée la construction particulière de cette variable. En appliquant ces diverses stratégies de redressement, on minimise le nombre d'individus impossibles à classer (seules 3511 observations demeurent incohérentes).

De plus, étant donné le caractère longitudinal des données on peut se permettre de redresser les valeurs manquantes pour les individus n'ayant pas donné de valeurs incohérentes. Dans ce cas, on utilise les réponses préalables ou ultérieures de l'individu (à moins qu'elles soient toutes manquantes, ou toutes absentes).

On obtient ainsi, sur les cinq recensements, une estimation relativement stable de la part des étrangers et des Français par acquisition dans la population française et très proche de celle publiée par les organismes de statistique publique (voir le tableau p.134).

## Annexe B

### La dimension socioéconomique

#### Description des données transversales de l'EDP

Le tableau B.1 présente les effectifs des échantillons transversaux issus de l'EDP à partir desquels une grande partie des résultats du chapitre 2 de la deuxième partie de cette thèse ont été obtenus (p.147).

TAB. B.1: *Effectifs transversaux*

	1968		1975		1982		1990		1999	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Non immigrés	106 349	108 243	120 497	122 769	128 214	130 146	139 019	141 425	147 531	150 285
Immigrés	11 984	8 500	13 985	10 320	13 775	11 339	14 492	13 114	14 823	15 074
Total	235076		267571		283474		308050		327713	

#### Les régressions de l'emploi

Sont présentés ici l'ensemble des résultats des modèles de l'emploi ayant été interprétés page 163.



TAB. B.2: Estimation des modèles probit transversaux de l'emploi et du chômage pour les individus EDP dont l'âge est compris entre 18-55 ans

		Probabilité d'être actif/être inactif				
		Date du recensement				
Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		2,082 ***	1,519 ***	1,016 ***	0,879 ***	0,594 ***
Immigration	<i>Non immigré</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	<i>Immigré</i>	-0,146 ***	-0,139 ***	-0,230 ***	-0,305 ***	-0,336 ***
Diplôme	<i>Sans Diplôme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	CEP	0,259 ***	0,240 ***	0,236 ***	0,229 ***	0,290 ***
	BEPC	0,405 ***	0,372 ***	0,395 ***	0,425 ***	0,422 ***
	BEP CAP	0,611 ***	0,548 ***	0,485 ***	0,514 ***	0,532 ***
	BAC	0,700 ***	0,570 ***	0,604 ***	0,732 ***	0,705 ***
	Plus que BAC	0,867 ***	0,757 ***	0,867 ***	0,956 ***	0,953 ***
Age	<i>26-35</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	18-25	0,303 ***	0,035 ***	-0,209 ***	-0,116 ***	-0,246 ***
	36-45	0,002 ns	-0,055 ***	0,028 ***	0,075 ***	0,107 ***
	46-55	-0,039 **	-0,137 ***	-0,121 ***	-0,085 ***	0,018 **
Situation matrimoniale	<i>Célibataire</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	marié	-0,644 ***	-0,250 ***	0,049 ***	0,032 ***	0,132 ***
	Veuf	0,067 ***	0,222 ***	0,242 ***	0,107 ***	0,087 ***
	Divorcé	-0,586 ***	-0,316 ***	-0,166 ***	-0,038 ns	-0,089 ***
Taille de l'Unité urbaine	moins de 20 000 hab	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	entre 20 000 et 100 000 hab	-0,037 ***	-0,019 **	-0,032 ***	-0,056 ***	-0,100 ***
	Plus de 100 000 hab	0,077 ***	0,036 ***	0,017 ***	-0,006 ns	-0,058 ***
Sexe	<i>Homme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	Femme	-1,878 ***	-1,463 ***	-1,068 ***	-0,874 ***	-0,608 ***
		N=217835	N=248026	N=260363	N=272824	N=277855

		Probabilité d'être actif en emploi/être au chômage				
		Date du recensement				
Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		2,082 ***	1,878 ***	1,245 ***	1,039 ***	0,761 ***
Immigration	<i>Non immigré</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	<i>Immigré</i>	-0,065 ***	-0,117 ***	-0,244 ***	-0,294 ***	-0,36 ***
Diplôme	<i>Sans Diplôme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	CEP	0,140 ***	0,082 ***	0,120 ***	0,100 ***	0,187 ***
	BEPC	0,094 ***	0,024 ns	0,204 ***	0,281 ***	0,329 ***
	BEP CAP	0,137 ***	0,145 ***	0,250 ***	0,325 ***	0,384 ***
	BAC	0,256 ***	0,129 ***	0,358 ***	0,572 ***	0,544 ***
	Plus que BAC	0,300 ***	0,169 ***	0,585 ***	0,808 ***	0,783 ***
Age	<i>26-35</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	18-25	-0,217 ***	-0,349 ***	-0,470 ***	-0,25 ***	-0,284 ***
	36-45	0,037 *	0,129 ***	0,212 ***	0,196 ***	0,179 ***
	46-55	0,041 *	0,171 ***	0,249 ***	0,253 ***	0,233 ***
Situation matrimoniale	<i>Célibataire</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	marié	0,251 ***	0,242 ***	0,373 ***	0,27 ***	0,349 ***
	Veuf	-0,123 ***	-0,127 ***	0,012 ns	-0,052 ***	0,021 ns
	Divorcé	-0,055 ns	0,055 ns	0,027 ns	2,944 ns	0,005 ns
Taille de l'Unité urbaine	moins de 20 000 hab	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	entre 20 000 et 100 000 hab	-0,187 ***	-0,130 ***	-0,105 ***	-0,126 ***	-0,140 ***
	Plus de 100 000 hab	-0,272 ***	-0,149 ***	-0,069 ***	-0,079 ***	-0,120 ***
Sexe	<i>Homme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	Femme	-0,172 ***	-0,303 ***	-0,332 ***	-0,41 ***	-0,27 ***
		N=159736	N=190635	N=210994	N=236258	N=248334

		Probabilité d'être actif/être inactif pour les hommes				
		Date du recensement				
Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		1,307 ***	1,214 ***	0,814 ***	0,773 ***	0,613 ***
Immigration	<i>Non immigré</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	<i>Immigré</i>	0,082 **	0,032 ns	-0,046 ***	-0,230 ***	-0,140 ***
Diplôme	<i>Sans Diplôme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	CEP	0,359 ***	0,320 ***	0,286 ***	0,204 ***	0,255 ***
	BEPC	0,242 ***	0,233 ***	0,332 ***	0,378 ***	0,362 ***
	BEP CAP	0,498 ***	0,476 ***	0,418 ***	0,465 ***	0,487 ***
	BAC	0,391 ***	0,201 ***	0,437 ***	0,569 ***	0,592 ***
	Plus que BAC	0,627 ***	0,359 ***	0,619 ***	0,803 ***	0,803 ***
Age	<i>26-35</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	18-25	-0,029 ns	-0,187 ***	-0,273 ***	-0,150 ***	-0,281 ***
	36-45	-0,161 ***	-0,065 ***	0,051 ***	-0,047 ***	-0,004 ns
	46-55	-0,506 ***	-0,420 ***	-0,248 ***	-0,326 ***	-0,223 ***
Situation matrimoniale	<i>Célibataire</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	marié	0,712 ***	0,719 ***	0,723 ***	0,685 ***	0,635 ***
	Veuf	0,136 ***	0,063 **	0,133 ***	0,121 ***	0,124 ***
	Divorcé	-0,098 ns	0,019 ns	0,004 ns	0,352 ns	0,064 ns
Taille de l'Unité urbaine	moins de 20 000 hab	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	entre 20 000 et 100 000 hab	-0,206 ***	-0,172 ***	-0,137 ***	-0,148 ***	-0,172 ***
	Plus de 100 000 hab	-0,230 ***	-0,209 ***	-0,163 ***	-0,161 ***	-0,196 ***
		N=108016	N=123551	N=129639	N=135071	N=137978

		Probabilité d'être en emploi/au chômage pour les hommes				
		Date du recensement				
Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		1,993 ***	1,799 ***	1,182 ***	1,022 ***	0,811 ***
Immigration	<i>Non immigré</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	<i>Immigré</i>	-0,044 ns	-0,116 ***	-0,266 ***	-0,29 ***	-0,390 ***
Diplôme	<i>Sans Diplôme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	CEP	0,186 ***	0,144 ***	0,173 ***	0,129 ***	0,188 ***
	BEPC	0,151 ***	-0,012 ns	0,23 ***	0,299 ***	0,318 ***
	BEP CAP	0,231 ***	0,189 ***	0,278 ***	0,368 ***	0,409 ***
	BAC	0,210 ***	0,006 ns	0,316 ***	0,500 ***	0,521 ***
	Plus que BAC	0,289 ***	0,094 ***	0,467 ***	0,744 ***	0,705 ***
Age	<i>26-35</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	18-25	-0,172 ***	-0,299 ***	-0,367 ***	-0,21 ***	-0,27 ***
	36-45	-0,060 **	0,045 *	0,154 ***	0,065 ***	0,079 ***
	46-55	-0,084 ***	0,008 ns	0,12 ***	0,024 ns	0,033 **
Situation matrimoniale	<i>Célibataire</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	marié	0,487 ***	0,525 ***	0,607 ***	0,570 ***	0,585 ***
	Veuf	-0,191 ***	-0,191 ***	0,036 ns	0,007 ns	0,066 ***
	Divorcé	-0,016 ns	0,106 ns	0,110 *	3,282 ns	0,061 ns
Taille de l'Unité urbaine	moins de 20 000 hab	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	entre 20 000 et 100 000 hab	-0,200 ***	-0,148 ***	-0,148 ***	-0,19 ***	-0,200 ***
	Plus de 100 000 hab	-0,332 ***	-0,234 ***	-0,179 ***	-0,21 ***	-0,238 ***
		N=104408	N=119164	N=123806	N=130333	N=132675

		Probabilité d'être actif/être inactif pour les femmes				
		Date du recensement				
Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		0,521 ***	0,471 ***	0,301 ***	0,227 ***	0,052 ***
Immigration	<i>Non immigré</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	<i>Immigré</i>	-0,253 ***	-0,245 ***	-0,280 ***	-0,262 ***	-0,233 ***
Diplôme	<i>Sans Diplôme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	CEP	0,209 ***	0,232 ***	0,239 ***	0,269 ***	0,342 ***
	BEPC	0,388 ***	0,408 ***	0,421 ***	0,472 ***	0,488 ***
	BEP CAP	0,528 ***	0,552 ***	0,499 ***	0,530 ***	0,563 ***
	BAC	0,714 ***	0,662 ***	0,628 ***	0,801 ***	0,782 ***
	Plus que BAC	0,849 ***	0,841 ***	0,919 ***	1,005 ***	1,036 ***
Age	<i>26-35</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	18-25	0,256 ***	0,123 ***	-0,172 ***	-0,126 ***	-0,233 ***
	36-45	0,017 ns	-0,073 ***	0,002 ns	0,113 ***	0,166 ***
	46-55	0,063 ***	-0,100 ***	-0,116 ***	-0,013 ns	0,130 ***
Situation matrimoniale	<i>Célibataire</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	marié	-1,101 ***	-0,833 ***	-0,460 ***	-0,402 ***	-0,202 ***
	Veuf	-0,284 ***	-0,063 ***	0,027 ns	-0,059 ***	-0,015 ns
	Divorcé	-0,651 ***	-0,605 ***	-0,354 ***	-0,292 ***	-0,237 ***
Taille de l'Unité urbaine	moins de 20 000 hab	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	entre 20 000 et 100 000 hab	-0,030 **	0,011 ns	-0,011 ns	-0,032 ***	-0,068 ***
	Plus de 100 000 hab	0,095 ***	0,101 ***	0,078 ***	0,054 ***	0,017 **
		N=109819	N=124475	N=130744	N=137753	N=139877

		Probabilité d'être en emploi/au chômage pour les femmes				
		Date du recensement				
Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		2,046 ***	1,666 ***	0,995 ***	0,691 ***	0,468 ***
Immigration	<i>Non immigré</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	<i>Immigré</i>	-0,078 *	-0,125 ***	-0,2 ***	-0,3 ***	-0,33 ***
Diplôme	<i>Sans Diplôme</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	CEP	0,072 **	0,029 ns	0,075 ***	0,083 ***	0,188 ***
	BEPC	0,019 ns	0,035 ns	0,186 ***	0,276 ***	0,347 ***
	BEP CAP	-0,004 ns	0,080 ***	0,206 ***	0,28 ***	0,355 ***
	BAC	0,265 ***	0,206 ***	0,381 ***	0,616 ***	0,569 ***
	Plus que BAC	0,318 ***	0,209 ***	0,658 ***	0,837 ***	0,842 ***
Age	<i>26-35</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	18-25	-0,239 ***	-0,364 ***	-0,55 ***	-0,3 ***	-0,31 ***
	36-45	0,139 ***	0,192 ***	0,253 ***	0,279 ***	0,258 ***
	46-55	0,149 ***	0,300 ***	0,356 ***	0,410 ***	0,386 ***
Situation matrimoniale	<i>Célibataire</i>	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	marié	-0,006 ns	0,010 ns	0,182 ***	0,040 ***	0,163 ***
	Veuf	-0,193 ***	-0,178 ***	-0,08 ***	-0,16 ***	-0,051 ***
	Divorcé	0,011 ns	0,079 ns	-0,03 ns	-0,04 ns	-0,046 ns
Taille de l'Unité urbaine	moins de 20 000 hab	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
	entre 20 000 et 100 000 hab	-0,189 ***	-0,123 ***	-0,07 ***	-0,09 ***	-0,095 ***
	Plus de 100 000 hab	-0,217 ***	-0,084 ***	0,024 *	0,011 ns	-0,023 **
		N=55328	N=71471	N=87188	N=105925	N=115659

## Modélisation théorique des hétérogénéités individuelles en économétrie de panel

On cherche à modéliser une variable à expliquer  $Y$  qualitative dichotomique (emploi ou chômage) qui peut changer de valeur au cours du temps. Il s'agit donc d'un modèle de panel à variable qualitative que l'on peut écrire de manière générale comme suit:

$$y_{it} = 1 (X'_{it}\beta + u_{it} > 0) \quad (\text{B.1})$$

où  $X_{it}$  est une matrice de co-variables qui peuvent varier au cours du temps. La prise en compte des hétérogénéités individuelles consiste à introduire une composante individuelle dans les résidus (qui ne dépend donc pas du temps). On peut ainsi écrire:

$$u_{it} = \alpha_i + \epsilon_{it} \quad (\text{B.2})$$

De manière générale, deux spécifications différentes peuvent être introduites pour estimer ce type de modèles longitudinaux. La première consiste à considérer les  $\alpha_i$  comme des co-variables comme les autres: il s'agit du modèle à effets fixes. Le grand atout de ce modèle réside dans le fait qu'il n'introduit aucune limite sur la corrélation entre les hétérogénéités individuelles et les autres variables explicatives. De plus, aucune hypothèse de distribution n'est posée pour les  $\alpha_i$ . L'inconvénient majeur réside dans le fait que ce type de modèle ne permet pas d'estimer les coefficients des variables qui restent stables au cours du temps.

Les modèles à effets aléatoires, quant à eux, spécifient les  $\alpha_i$  comme les réalisations d'une variable aléatoire, et leur attribuent alors une loi, par exemple la loi normale  $N(0, \sigma_\alpha^2)$ . Dans le modèle probit à effets aléatoires qu'on estime, les  $\epsilon_{it}$  suivent par hypothèse une loi normale  $N(0,1)$  et sont indépendants des  $\alpha_i$ . L'inconvénient de ce modèle réside dans le fait qu'il suppose une hypothèse, forte, de non corrélation entre les  $\alpha_i$  et les variables explicatives, puisque les  $\alpha_i$  sont spécifiées non plus comme des co-variables

mais comme des termes aléatoires. Malheureusement, on est toutefois contraint d'opter pour ce type de modélisation tout simplement en raison du fait que la variable d'intérêt (l'origine nationale) est invariable au cours du temps. Les modèles à effets fixes, bien que préférables du point de vue de la spécification, ne permettent pas d'estimer le coefficient de la variable d'intérêt<sup>1</sup>.

Dans un modèle probit à effets aléatoires, on peut estimer, en plus des coefficients des co-variables, la part des résidus expliquée par les hétérogénéités individuelles. Il s'agit du rapport entre la variance des  $\alpha_i$  sur la variance totale des résidus qui est égale à 1 (la variance de  $\epsilon_{it}$ ) plus la variance de  $\alpha_i$ . On peut appeler cette part  $\rho$  :  $\rho = \frac{\sigma_{alpha}^2}{1 + \sigma_{alpha}^2}$ . Si  $\rho$  est nul, il est équivalent d'estimer l'équation dans le cadre d'une architecture en panel ou dans un modèle probit classique, sans hétérogénéités.

Enfin, une dernière caractéristique des données longitudinales réside dans leur caractère cylindré ou non ; les données sont cylindrées lorsque l'on dispose d'observations pour toutes les dates du panel et pour tous les individus. Ceci n'est évidemment pas le cas ici, puisque les individus entrent à des dates différentes du panel et peuvent disparaître de ce dernier au fil des recensements. Dans ce cas, il faudrait traiter dans une équation à part entière leur absence ; il s'agit du problème de l'attrition. Soulignons que ce problème ne se pose pas à proprement dit pour l'estimation du modèle, dont les méthodes restent pratiquement les mêmes. L'attrition pose plutôt un problème d'interprétation et notamment lorsqu'elle cache des phénomènes de sélection. Dans les résultats proposés, cette sélection n'est pas corrigée. Plusieurs types de modèles ont néanmoins été estimés, tour à tour sur des données cylindrées ou non cylindrées afin de vérifier la robustesse des résultats.

---

1. Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation et le choix entre les modèles à effets fixes et les modèles à effets aléatoires se référer à (Arellano et Honoré, 2001; Halaby, 2004; Lollivier, 2006) ou encore à (Wooldridge, 2005a, Chapitre 14)

## Annexe C

### La dimension civique

#### Le principe de construction de l'échantillon

La construction de l'échantillon exploité dans le cadre de cette partie est fondée sur un principe d'empilement des observations par période inter-censitaire. Pour qu'un individu donne lieu à une observation il faut qu'il soit présent à deux recensements successifs. Ainsi, en notant  $t$  la date d'un recensement (1968,1975,1982,1990) et  $t+1$  la date du recensement suivant (1975,1982,1990,1999), cela conduit à éliminer les chaînes de type: (présent en  $t$ , absent en  $t+1$ ), (absent en  $t$ , présent en  $t+1$ ), (absent en  $t$ , absent en  $t+1$ ). Un individu peut donner lieu au maximum à quatre observations du type (présent en  $t$ , présent en  $t+1$ ). Dans ce cas, il existe trois possibilités quant à l'évolution de sa nationalité:

- Etranger en  $t$ , étranger en  $t+1$
- Etranger en  $t$ , Français en  $t+1$
- Français en  $t$ , Français en  $t+1$

On abandonne les observations correspondant au troisième cas, étant donné que ce qu'on cherche à détecter est bien la transition étranger-français et qu'être de nationalité française est considéré comme une modalité "absorbante". Si un individu est

étranger en 1968 et étranger en 1975, il donne lieu à une observation avec la variable "naturalisation" qui vaut 0 et la variable " période d'observation " qui vaut 1 (la première vague du panel étant celle comprise entre 1968 et 1975, la deuxième entre 1975 et 1982,...). En revanche, s'il est étranger en 1968 mais devenu français en 1975, il donne lieu à une observation avec la variable "naturalisation" qui vaut 1, et la variable "période d'observation" qui vaut 1. Un individu ayant un parcours du type "absent en 1968, étranger en 1975, étranger en 1982, français en 1990, français en 1999" donne lieu à deux observations :

- la première observation est caractérisée par la valeur 0 pour la variable "naturalisation" et par la valeur 2 pour la variable "période d'observation" ;
- la deuxième observation est caractérisée par la valeur 1 pour la variable "naturalisation" et par la valeur 3 pour la variable "période d'observation".

Un individu présent aux cinq dates du recensement qui demeure étranger sur toute la période donnera ainsi lieu à quatre observations, la variable "naturalisation" prenant la valeur 0 durant chacune des quatre périodes intercensitaires.

Ce principe de construction de l'échantillon conduit à omettre les naturalisations qui ne peuvent être précisément situées entre deux recensements. Ainsi, un étranger en  $t$ , absent en  $t+1$  et naturalisé en  $t+2$  ne peut être pris en compte dans l'analyse. Pour pouvoir l'inclure, il faudrait émettre des hypothèses sur sa date de naturalisation : aurait-il été naturalisé avant son départ (entre  $t$  et  $t+1$ ) ou après son retour (entre  $t+1$  et  $t+2$ )?

Cet échantillon de travail exclut également les observations manquantes au second recensement. Les intégrer dans l'analyse soulève une réelle difficulté, car il existe potentiellement une relation de double causalité entre la naturalisation et la trajectoire migratoire de l'individu: un étranger peut quitter le territoire français avant même de demander la nationalité française, auquel cas le départ ne permet pas d'observer l'éventuel accès à la nationalité, mais il peut aussi quitter le territoire parce qu'il n'a pu

accéder à cette nationalité. Des méthodes précises de mesurer la naturalisation prenant en compte à la fois les décès et les départs ont été présentées par Z. Liang (1994). Elles sont toutefois plus adaptées à des travaux à caractère démographique.

L'analyse statistique montre que la probabilité de sortie de l'échantillon entre deux recensements successifs (définie comme la probabilité d'être présent au premier mais absent au second) est significativement plus élevée pour les personnes originaires d'Algérie ou du Maroc, celles âgées de 25 à 35 ans, les hommes, les célibataires, les cadres, les employés et professions intermédiaires. Elle est plus élevée pour les diplômés du supérieur que pour les personnes qui n'ont qu'un certificat d'études primaires ou un BEPC. Les probabilités de naturalisation et d'emploi augmentant toutes deux avec le niveau d'éducation et la qualification professionnelle, il est possible que les résultats sur-estiment quelque peu l'effet positif de la naturalisation sur l'emploi. Pour confirmer cette conjecture, il faudrait disposer d'informations plus complètes sur les trajectoires migratoires et professionnelles des étrangers ayant séjourné en France.

Souhaitant centrer l'analyse sur les acquisitions de nationalité par décret<sup>1</sup>, ont été exclus les cas pour lesquels on observe un mariage mixte et une acquisition de nationalité au cours de la même période inter-censitaire. De plus, il est possible de savoir grâce à l'information sur la nationalité dans le bulletin de mariage, si la naturalisation a eu lieu avant le mariage (auquel cas l'immigré est de nationalité française au moment du mariage) ou après (auquel cas l'immigré est de nationalité étrangère au moment du mariage (voir la partie sur les mariages des immigrants ci-dessous). Les naturalisations succédant à un mariage de l'immigré avec un Français ont ainsi été éliminées.

Enfin, l'objectif étant d'analyser l'interaction qui existe entre naturalisation et emploi, l'échantillon est restreint aux individus ayant entre 18 et 55 ans en début de période, et qui n'étaient à ce moment-là ni étudiants ni militaires. Ces restrictions de

---

1. Pour plus de détails sur les modes d'acquisition de la nationalité, voir p.396.

champ conduisent à un échantillon de 36 685 observations (qui correspondent à 21 779 individus).

## Les modes d'acquisition de la nationalité

La nationalité française est attribuée à la naissance soit par filiation (avoir au moins un parent de nationalité française), soit en raison du lieu de naissance (il s'agit du droit du sol qui s'applique aux enfants nés en France dont au moins un parent est né en France). On parle d'acquisition de la nationalité française pour un individu qui devient français après la naissance. On distingue trois modes d'acquisition de la nationalité française (Weil, 2002) :

- L'acquisition de plein droit en raison de la naissance et de la résidence en France. Cette modalité repose sur l'idée que la naissance et la résidence en France constituent de fait des conditions d'intégration des jeunes étrangers et leur donne le droit de devenir français. Avec la loi de 1993, on a introduit une condition supplémentaire : "la manifestation de volonté" qui suppose une démarche volontaire du jeune étranger faisant foi de son désir de devenir Français. Cette procédure a été supprimée en 1998 ; à partir de cette date, les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à 18 ans.
- L'acquisition de la nationalité française par déclaration : elle concerne notamment les étrangers qui se marient avec une personne de nationalité française.
- L'acquisition de la nationalité française par décret : il s'agit de la décision d'attribution de la nationalité française par l'autorité publique suite à la demande d'un étranger et sous certaines conditions.

Le nombre d'acquisitions de la nationalité française est en moyenne de 125 000 par an sur les dix dernières années, tous modes d'acquisition confondus, dont environ 20%

par déclaration et 50% par décret. On a très peu d'informations sur les demandes de naturalisation et notamment sur les différences des taux de demandes par nationalité d'origine.

Le calcul de tels taux est très difficile à réaliser, étant donné qu'il faut connaître non seulement la répartition des demandes de naturalisation par nationalité d'origine mais aussi le nombre d'étrangers remplissant "a priori" les conditions de demande de naturalisation pour chacune de ces origines. Les analyses qualitatives montrent cependant que les étrangers qui demandent à devenir français sont une minorité au sein de l'ensemble de la population immigrée. Ceci peut s'expliquer de diverses façons : on peut notamment évoquer la complexité des démarches, les files d'attente, l'autocensure des étrangers, et parfois des stratégies de dissuasion. Parmi les étrangers qui font cette demande, ils sont ensuite près de 70% à obtenir une décision favorable, mais ce résultat dépend fortement de la préfecture et notamment des moyens logistiques et de l'effectif du personnel mis en oeuvre par cette dernière pour le traitement des demandes de naturalisation (Spire, 2005a).

## Le modèle probit bivarié

Lorsque deux variables qualitatives dichotomiques doivent être analysées simultanément, le modèle résultant est un modèle à deux équations. Si les résidus qui affectent ces deux variables sont supposés suivre chacun une loi normale centrée réduite, ce modèle est appelé modèle probit bivarié. Les résidus des deux équations sont en outre supposés être corrélés. Le but de la procédure statistique devient tout à la fois d'estimer les paramètres associés aux variables explicatives de chaque variable qualitative, et le coefficient de corrélation des deux résidus.

Il faut distinguer deux types de modèles probit bivariés. Le premier correspond au cas où chacune des deux variables qualitatives dépend d'une liste de variables explicatives qui n'inclut pas l'autre de ces deux variables. Ce modèle est parfois appelé modèle cor-



rélatif pour le distinguer du modèle causal dans lequel l'une au moins des deux variables qualitatives peut dépendre de l'autre. Dans le cas ici analysé, l'emploi en fin de période est supposé pouvoir être affecté par l'acquisition préalable de la nationalité française. Le coefficient associé à l'acquisition de la nationalité dans l'équation de détermination de l'emploi est appelé l'effet causal de la nationalité française sur la situation d'emploi en fin de période.

Alors que le modèle corrélatif peut être identifié sans aucune restriction de forme ou d'exclusion, l'identification complète du modèle causal requiert que la variable causale (ici, l'acquisition de la nationalité française) dépende d'au moins une variable supplémentaire qui n'entre pas dans la liste des facteurs affectant la variable de résultat (ici, la situation d'emploi en fin de période). La démonstration de cette propriété figure dans l'ouvrage de Maddala (1983). Les variables explicatives exclues de l'équation de la probabilité d'emploi, mais introduites dans celle de l'acquisition de nationalité, sont donc des variables instrumentales qui garantissent l'identification du modèle bivarié. Pour que ces instruments puissent être considérés comme valides, les coefficients qui leur sont associés dans l'équation de la variable causale doivent être statistiquement significatifs.

Dans cette analyse, les variables instrumentales sont le nombre d'étrangers résidant dans le même département au moment du recensement, et le nombre d'étrangers de même origine résidant dans le même département au moment du recensement. On peut en effet faire l'hypothèse que ces deux variables, calculées en début de période, n'influencent pas directement l'accès individuel à l'emploi à la date du recensement suivant (soit sept à neuf ans après), mais qu'elles affectent la longueur de la file d'attente des candidats à la naturalisation, et donc la probabilité individuelle d'acquérir la nationalité française entre deux recensements successifs.

En notant  $Nat_{t,t+1}$  la variable dichotomique renseignant sur la naturalisation éventuelle entre deux recensements  $t$  et  $t+1$ , et  $Emp_{t+1}$  la variable dichotomique indiquant si l'individu est en emploi ou non au recensement  $t+1$ ,  $X_1$  l'ensemble des covariables

dans l'équation de la naturalisation et  $X_2$  celles de l'équation de l'emploi,  $Z$  la (ou les) variable(s) qui joue(nt) le rôle d'instruments, on peut écrire le modèle probit bivarié causal estimé dans l'analyse comme ci-dessous :

$$\begin{cases} Nat_{t,t+1} = X_1\beta + Z\gamma + U_1 \\ Emp_{t+1} = Nat_{t,t+1} + X_2\beta_2 + U_2 \end{cases}$$

avec

$$t \in (1968, 1975, 1982, 1990)$$

$$t + 1 \in (1975, 1982, 1990, 1999)$$

où

$$\begin{pmatrix} U_1 \\ U_2 \end{pmatrix} \rightsquigarrow \mathcal{N}\left[\begin{pmatrix} 0 \\ 0 \end{pmatrix}, \begin{pmatrix} 1 & \rho \\ \rho & 1 \end{pmatrix}\right]$$

L'existence de variables instrumentales permet également d'identifier et d'estimer le coefficient de corrélation entre les résidus affectant les deux variables qualitatives (ici, la naturalisation et la situation d'emploi). Si ce coefficient est statistiquement non différent de 0, ces deux variables sont conditionnellement indépendantes (étant données les valeurs des variables explicatives), la variable causale (i. e. la naturalisation) est alors exogène, et les coefficients obtenus par l'estimation de la seule équation de la probabilité d'emploi, séparément de celle de la probabilité de naturalisation, sont non biaisés. Mais si ce coefficient est statistiquement différent de 0, la variable causale (i. e. la naturalisation) est endogène, et les coefficients de l'équation de la probabilité d'emploi, estimée séparément de celle de la probabilité de naturalisation, sont biaisés. L'estimation simultanée des deux équations permet en ce cas, et en présence de variables instrumentales valides, d'obtenir des coefficients non biaisés, au premier rang desquels figure l'effet causal de la naturalisation sur la situation d'emploi. Si le coefficient de corrélation est positif, l'effet causal obtenu par la seule estimation de l'équation

d'emploi (à l'aide d'un modèle probit univarié) est généralement sur-estimé. À l'inverse, s'il est négatif, l'effet causal estimé par le modèle univarié est en général sous-estimé.

## Annexe D

### La dimension maritale

#### Mariages binationaux et acquisition de la nationalité : les grandes étapes de l'évolution de la législation

- **Code civil de 1804** : le principe d'unité de la nationalité de la famille dominait. La femme suivait obligatoirement la nationalité de son mari.
- **Loi de 1889** : motivée par des préoccupations militaires, cette loi permet à l'homme étranger marié à une femme française de demander la naturalisation en justifiant d'au moins une année de séjour.
- **Loi de 1927** : elle consacre la volonté du gouvernement d'intégrer les étrangers nouvellement installés. Elle se caractérise par l'abandon du principe de l'unité nationale de la famille, l'étrangère qui épouse un homme français conserve sa nationalité (de même pour la femme française qui épouse un étranger).
- **Loi de 1945** : elle modifie la législation en instaurant de fortes différences entre les deux sexes. L'étrangère qui épouse un Français devient française sauf si elle décline ce droit et la Française épousant un étranger conserve sa nationalité (à moins qu'elle la répudie). Cependant, l'homme étranger qui se marie avec une Française ne pouvait devenir français qu'au moyen d'une demande de naturalisa-

tion, indépendante du mariage.

- Loi de **1973** : elle instaure l'égalité entre les hommes et les femmes. L'acquisition de la nationalité par le mariage mixte est possible pour l'homme et la femme par simple déclaration de cette volonté, ce qui suppose une démarche personnelle.
- Loi de **1984** : elle introduit des modifications à la loi de 1973 notamment un délai de probation de 6 mois. A partir de cette date, on assiste à un durcissement progressif de la législation.
- **Loi de 1993** : les conjoints de Français ne peuvent acquérir la nationalité française par déclaration qu'après un délai de deux ans et non plus six mois de mariage et de vie commune, ce délai étant toutefois supprimé si le couple a des enfants.
- **Loi de 1998** : le délai permettant l'acquisition par mariage est ramené à un an.
- **Loi de 2003** : l'étranger qui contracte un mariage avec un conjoint de nationalité française peut, après un délai de deux ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie tant affective que matérielle n'ait pas cessé entre les époux et que le conjoint français ait conservé sa nationalité. Le conjoint étranger doit en outre justifier d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française. Le délai de communauté de vie est porté à trois ans lorsque l'étranger, au moment de sa déclaration, ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue pendant au moins un an en France à compter du mariage.
- **Loi de 2006** : l'étranger conjoint d'un français ne peut acquérir la nationalité qu'après un délai de quatre ans à compter du mariage. Le délai de communauté de vie est porté à cinq ans lorsque l'étranger, au moment de la déclaration, soit ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue et régulière pendant au moins trois ans en France à compter du mariage, soit n'est pas en mesure d'apporter la preuve que son conjoint français a été inscrit pendant la durée de leur communauté de vie à l'étranger au registre des Français établis hors de France. Le conjoint doit justifier d'une connaissance suffisante de la langue

française.

## Le Multidimensional Scaling

Le terme "Multidimensional Scaling" réfère à un ensemble de techniques mathématiques et statistiques qui permettent d'analyser des données d'une forme particulière : il s'agit de mesures de similarités (qu'on peut aussi appeler proximités, ou dissimilarités). Les modèles qui utilisent les techniques du multidimensional scaling spécifient la manière dont les données de proximité sont "cartographiées" dans une configuration d'une dimension  $m$  donnée. Si l'on suppose que les données sont sous forme de dissimilarités et en appelant  $d_{ij}$  la dissimilarité entre les éléments (ou les observations)  $i$  et  $j$ , l'objectif final est de représenter chaque élément  $i$ , à l'issue de la modélisation par un point dans un espace. On note  $x_i$  le point qui correspond à l'objet  $i$  et  $X$  la configuration entière des points  $x_1, \dots, x_i, \dots, x_n$ . La distance entre deux points  $x_i$  et  $x_j$  est alors notée  $\delta_{ij}$ , avec  $\delta_{ij} = \delta_{ji}$  et  $\delta_{ii} = 0$ . L'objectif du multidimensional scaling est de trouver, grâce à diverses méthodes d'estimation et de calcul (Ramsay, 1982), la solution optimale  $D^*$  qui représente le mieux les dissimilarités initiales. Ainsi, si on définit une fonction telle que  $t(d_{ij}) = \delta_{ij}^*$ , on peut alors mesurer la divergence entre  $t(d_{ij})$  et  $\delta_{ij}^*$  par  $t(d_{ij}) - \delta_{ij}^*$ . Cette erreur, élevée au carré, réduite et calculée sur l'ensemble des points donne la formule du Stress :

$$S = \frac{\sum_i \sum_j [t(d_{ij}) - \delta_{ij}^*]^2}{\sum_i \sum_j (\delta_{ij}^{*2})}$$

Le critère d'optimisation correspond donc à la minimisation du Stress de sorte que la fonction  $t$  s'accorde le mieux avec les données initiales (Kruskal et Wish, 1978; Kruskal, 1964; Borg et Groenen, 1997).

Dans ce travail, on a cherché à représenter graphiquement, les distances entre les différentes communautés telles qu'elles se traduisent par leur comportement matrimonial. On part alors des profils lignes dans le tableau de contingence croisant l'origine de l'individu EDP et celle de son conjoint ( $p_i$ ). On utilise, suite à de nombreux travaux

sur le sujet, la distance de Manhattan définie comme suit:

$$d_{ij} = \sum_{k=1}^K |p_{ik} - p_{jk}|$$

où  $d_{ij}$  est la distance entre  $i$  et  $j$ , deux lignes quelconques du tableau de contingence,  $p_{ik}$  est le pourcentage ligne de la case  $ik$  du tableau de contingence.  $K$  désigne les colonnes du tableau de contingence. A la suite de la procédure d'optimisation qui fournit la matrice de distance optimale  $D^*$ , on détermine le nombre de dimensions à retenir pour représenter le maximum d'information en fonction de la valeur du Stress. Généralement, le Stress doit être inférieur à 0.15.

## Le modèle logit multinomial (polytomique non ordonné)

Un modèle polytomique est utilisé lorsque un individu est confronté à plusieurs choix (dans notre cas, plusieurs types de mariage, ou encore plusieurs catégories de conjoint), sans que ceux-ci puissent faire l'objet d'un classement ordonné. Ces modèles sont interprétés comme le résultat d'un arbitrage de l'individu qui se traduit par une décision (celle qui procure la satisfaction maximale). Soit  $j$  ( $j = 0, \dots, J$ ) la décision correspondante à un état donné. Pour estimer le modèle, il faut supposer, une fonction d'utilité individuelle,  $U_{ij}$  telle que:

$$U_{ij} = X_{ij}\beta_j + \varepsilon_{ij}$$

ou  $X_{ij}$  désigne des facteurs individuels observables et  $\varepsilon_{ij}$  un terme aléatoire représentant par exemple les hétérogénéités individuelles. Si ces dernières sont supposées indépendantes et identiquement distribuées selon une loi statistique (loi de Gompertz), on obtient le modèle logit polytomique ou encore le modèle logit multinomial. Dans ce modèle, la probabilité de réalisation de la décision  $j$  par rapport à toutes les autres

décisions s'écrit comme suit:

$$P(y_i = j|x_i) = \frac{\exp(X_{ij}\beta_j)}{\sum_{k=0}^J \exp(X_{ik}\beta_k)}$$

Si les variables explicatives sont les mêmes pour toutes les décisions, on peut ainsi comparer chacune d'entre elles par rapport à une décision de référence. Intuitivement, ce modèle ressemble ainsi à  $J-1$  modèles logit séparés. Il présente toutefois la propriété "d'indépendance des états non pertinents" (Independance of Irrelevant Alternatives) : le rapport des probabilités de choix de deux états ne dépend pas des valeurs prises par les paramètres correspondant aux autres états. Concrètement cette propriété signifie que, ajouter ou éliminer une modalité de choix ne change pas le rapport entre les probabilités de ces derniers. Il est possible de tester cette propriété en estimant le modèle après restriction des choix possibles (test proposé par Hausman et McFadden). Ce test a été effectué en éliminant une modalité de choix de conjoint (par exemple la modalité "Français né à l'étranger dans un autre pays"). La statistique de test obtenue indique alors que l'hypothèse nulle (indépendance des états non pertinents) peut être acceptée. Pour plus de détails sur l'estimation de ce modèle voir (Gouriéroux, 2000, chapitre3) ou (Lollivier, 2006, p.17).

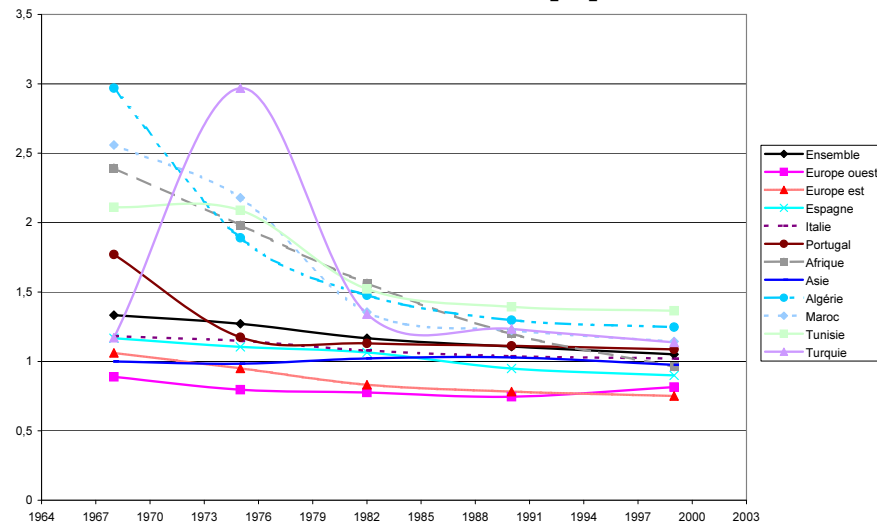
## Le calcul des sex-ratios

Comme l'indique la partie consacrée à la dimension maritale, les études méthodologiques sur le calcul des sex-ratios montrent que la délimitation de la population pour laquelle ces derniers sont calculés importe peu, et que le critère le plus important reste le critère géographique. Grâce à des données de recensement, ont été calculés des sex-ratios par commune ou par département. La deuxième partie de cette thèse expose l'évolution de ces sex-ratios sur la période et montre une tendance de plus en plus nette à la féminisation de la population immigrée. Ces sex-ratios ont été utilisés

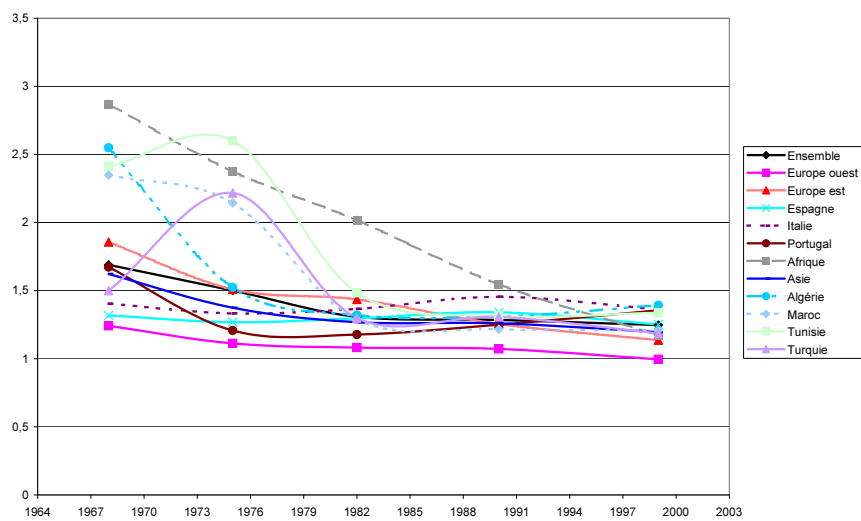


dans les modèles expliquant l'exogamie. Ils ont été calculés sur deux populations : pour les célibataires et pour l'ensemble de la population, par nationalité. Après l'examen des résultats on a opté pour les sex-ratios calculés pour l'ensemble de la population par département de résidence. Le graphique D.1 représente l'évolution des sex-ratios médians pour chacun des groupes d'immigrés sur la période 1968-1999.

FIG. D.1: *Les sex ratios médians par nationalité calculés dans les départements*  
**Pour l'ensemble de la population**



**Pour les célibataires**



Les allures des courbes et les valeurs médianes sont très proches lorsqu'elles sont

calculées pour les célibataires ou pour l'ensemble du groupe. La tendance globale est la même. En début de période, on peut remarquer que de fortes différences existaient entre les sex-ratios médians des communautés calculés par département.

Ainsi, en 1968 il y avait environ 169 hommes immigrés célibataires pour 100 femmes immigrées célibataires dans le département médian. Le déséquilibre démographique était le plus fort pour les originaires d'Afrique subsaharienne (286 hommes célibataires pour 100 femmes) et pour les pays du Maghreb (respectivement 255, 235 et 241 hommes célibataires pour 100 femmes pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie). Il était le plus faible pour les immigrés venue d'Europe de l'Ouest (autour de 130 hommes pour 100 femmes). Ces différences sont à relier à l'ancienneté des vagues migratoires : l'immigration commence très masculine pour ensuite se féminiser progressivement. Avec l'instauration de la politique restrictive et l'augmentation de la part des entrées via le regroupement familial, tous les immigrés, quel que soit leur pays d'origine connaissent un équilibre démographique qui se traduit par une baisse tendancielle des sex-ratios vers la valeur 1 (Borrel, 2006). En 1999, le sex-ratio médian le plus élevé concerne les célibataires Algériens suivis des célibataires Italiens (respectivement 139 et 136 hommes pour 100 femmes). Il est le plus faible pour les pays de l'Europe de l'Ouest (99 hommes pour 100 femmes) et de l'Europe de l'Est (114 hommes pour 100 femmes). Cette forte baisse généralisée des sex-ratios coïncide avec une forte augmentation des mariages mixtes sur la période.



## Bibliographie

- AEBERHARDT R., FOUGÈRE D., POUGET J., RATHELOT R., 2005. - « An econometric evaluation of wage discrimination against French worker with African origin », Document de travail, Crest, INSEE.
- AEBERHARDT R., POUGET J., 2006a. - « Comment expliquer les disparités salariales? », Dans *Les salaires en France, Edition 2006*, INSEE, pp. 29–42.
- AEBERHARDT R., POUGET J., 2006b. - « National origin wage differentials in France », Document de travail, Crest-INSEE.
- AL-ALI N., KOSER K. (eds.), 2002. - *New approaches to migration? Transnational communities and the transformation of home*, Routledge Research, London & New York.
- ALBA R., 1995. - « Assimilation's quiet tide », *Public Interest*, 119, pp. 3–18.
- ALBA R., 1999. - « Immigration and the American realities of assimilation and multiculturalism », *Sociological Forum*, 14(1), pp. 3–25.
- ALBA R., GOLDEN R., 1986. - « Patterns of ethnic marriage in the United States », *Social Forces*, 65(1), pp. 202–223.
- ALBA R., LOGAN J., 1993. - « Minority proximity to Whites in suburbs: an individual-level analysis of segregation », *The American Journal of Sociology*, 98(6), pp. 1388–1427.
- ALBA R., LOGAN J., CROWDER K., 1997. - « White ethnic neighborhoods and assimilation: the greater New York region, 1980-1990 », *Social Forces*, 75(3), pp. 883–912.

- ALBA R., NEE V., 1997. - « Rethinking assimilation theory for a new era of immigration », *International Migration Review*, 31(4), pp. 826–874.
- ALBA R., NEE V., 2003. - *Remaking the American mainstream. Assimilation and Contemporary Immigration*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts and London, England.
- ALBA R., SILBERMAN R., 2002. - « Decolonization immigration and the social origins of the second generation: the case of North Africans in France », *International Migration Review*, 36(4), pp. 1169–1193.
- ALDRICH H., CATER J., JONES T., MCEVOY D., 1981. - « Business development and self-segregation : Asian enterprise in the British cities », Dans Peach C., Robinson V., Smith S. (eds.) : *Ethnic segregation in cities*, Croom Helm, London, pp. 9–22.
- ALEINIKOFF A., 2000. - « Between principles and politics: U.S citizenship policy », Dans Aleinikoff A., Klusmeyer D. (eds.) : *From migrants to citizens: membership in a changing world*, Brookings Institution Press, Washington D.C, pp. 119–172.
- ALVAREZ R., 1987. - « A profile of the citizenship process among Hispanics in the United States », *International Migration Review*, 21(2), pp. 327–351.
- AMRANI Y., BEAUD S., 2004. - *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, La Découverte, Paris.
- ANGRIST J., 2002. - « How do sex ratios affect marriage and labor markets? Evidence from America's second generation », *The Quarterly Journal of Economy*, 57(3), pp. 997–1038.
- ARELLANO M., HONORÉ B., 2001. - « Panel data models: some recent developments », Dans Heckman J., Leamer E. (eds.) : *Handbook of Econometrics*, Elsevier Sciences B.V, volume 5, pp. 3265–3295.
- ARROW K., 1998. - « What has economics to say about racial discrimination », *The Journal of Economic Perspectives*, 12(2), pp. 91–100.
- ATTIAS-DONFUT C., 2006. - *L'enracinement : Enquête sur le vieillissement des immi-*

- grés en France, Armand Colin, Paris.
- AUSCURE C., NERO L., 2006. - « Outils Statistiques », Dans Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (eds.): *La France invisible*, La découverte, Paris, pp. 485–498.
- BAILLET G., 2001. - *Militantisme politique et intégration des jeunes d'origine maghrébine*, L'Harmattan, Paris.
- BALSAN D., HANDCHANE S., WERQUIN P., 1996. - « Mobilité professionnelle initiale: éducation et expérience sur le marché du travail. Un modèle probit à effets aléatoires », *Economie et statistique*, 9, pp. 91–106.
- BARKAN E., KHOKHLOV N., 1980. - « Socioeconomic data as indices of naturalization patterns in the United States: A theory revisited », *Ethnicity*, 7, pp. 159–190.
- BECKER G., 1957. - *Human capital. A theoretical and empirical analysis, with special reference to education*, NBER, New York.
- BECKER G., 1981. - *A treatise on the family*, Harvard University Press, Boston.
- BELBAH M., CHATTOU Z., 2001. - « Sujet et citoyen: évolutions, enjeux et significations de l'acquisition de la nationalité française par des Marocains en France », Rapport de recherche, Ministère de l'emploi et de la solidarité, Paris.
- BELBAH M., SPIRE A., 2004. - « Logiques d'État et logiques de l'immigré », *Terrain et Travaux*, 7, pp. 146–172.
- BERNARD L., 2003. - « La mesure de la ségrégation dans les sciences sociales », Rapport de stage sous la direction de Louis-André Vallet, Laboratoire de Sociologie Quantitative, CREST.
- BERTRAND M., MULLAINATHAN S., 2004. - « Are Emily and Greg more employable than Lakisha and Jamal? A field experiment on labor market discrimination », *The American Economic Review*, 94(4), pp. 159–190.
- BESANCENEY P., 1965. - « On reporting rates of intermarriage », *The American Journal of Sociology*, 70(6), pp. 717–721.

- BESNARD P., 1989. - « Intégration », Dans Boudon R., Besnard P., Cherkaoui M., Lécuyer B.-P. (eds.): *Dictionnaire de sociologie*, Larousse, page 110.
- BLANC-CHALÉARD M-C., 2001. - *Histoire de l'immigration*, La découverte, Paris.
- BLATT D., 2000. - « Une politique sans ethnicité? Les immigrés en France entre théorie et pratique », Dans Greven-Borde H., Tournon J. (eds.): *Les identités en débat: intégration ou multiculturalisme?*, L'Harmattan, Paris.
- BLAU P., 1977. - *Inequality and Heterogeneity: A primitive theory of social structure*, Free Press, New York.
- BLAU P., BEEKER C., FITZPATRICK K., 1984. - « Intersecting social affiliations and intermarriage », *Social Forces*, 62(3), pp. 585–606.
- BLAU P., BLUM T., SCHWARTZ J., 1982. - « Heterogeneity and intermarriage », *American Sociological Review*, 47(1), pp. 45–62.
- BLAU P., DUNCAN O., 1967. - *The American occupational structure*, Wiley, New York.
- BLUM A., 1998. - « Comment décrire les immigrés? A propos de quelques recherches sur l'immigration », *Population*, 53(3), pp. 569–587.
- BOËLDIEU J., BORREL C., 2000. - « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », Insee Première 748, INSEE.
- BORG I., GROENEN P., 1997. - *Modern Multidimensional Scaling*, Springer, New York.
- BORJAS G., 1990. - *Friends or strangers: the impact of immigrants on the US. economy*, Basic Books, New York.
- BORJAS G., 1992. - « Ethnic capital and intergenerational mobility », *The Quarterly Journal of Economics*, 107(1), pp. 123–150.
- BORJAS G., 1995. - « Ethnicity, neighborhood and human-capital externalities », *The American Economic Review*, 85(3), pp. 365–390.
- BORJAS G., 1999a. - « The Economic analysis of immigration », Dans Ashenfelter O., Card D. (eds.): *Handbook of Labor Economics*, Elsevier Science, Amsterdam, volume 3A, pp. 1697–1760.

- BORJAS G., 1999b. - *Heaven's door: immigration policy and the American economy*, Princeton University Press, Princeton.
- BORREL C., 2006. - « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 », Insee Première n°1098, INSEE.
- BORREL C., TAVAN C., 2004. - « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait Social, Édition 2003-2004*, pp. 109–124.
- BOSSARD J., 1932. - « Residential propinquity as a factor in marriage selection », *The American Journal of Sociology*, 38(2), pp. 219–224.
- BOURDIEU P., 1979. - « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (30), pp. 3–6.
- BOURDIEU P., 1987. - *Choses dites*, Ed. de Minuit, Paris.
- BOZON F., HÉRAN F., 1987a. - « La découverte du conjoint : I. évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, 42(6), pp. 943–985.
- BOZON F., HÉRAN F., 1988. - « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43(1), pp. 121–150.
- BOZON M., HÉRAN F., 1987b. - « L'aire de recrutement du conjoint », Dans *Données sociales*, INSEE, Paris, pp. pp. 338–347.
- BRATSBERG B., RAGAN J., NASIR Z., 2002. - « The effect of naturalization on wage growth: a panel study of young male immigrants », *The Journal of Labor Economics*, 20(3), pp. 568–597.
- BROUARD S., TIBERJ V., 2005a. - *Français comme les autres*, Presses de Sciences PO, Paris.
- BROUARD S., TIBERJ V., 2005b. - « Rapport au politique des Français issus de l'immigration », *Rapport de la mire*.
- BRUBAKER R., 1992. - *Citizenship and nationhood in France and Germany*, Harvard university Press, Cambridge.
- BRUBAKER R., 1993. - « De l'immigré au citoyen. Comment le *jus soli* s'est imposé



- en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> Siècle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 99, pp. 3–25.
- BRUN J., 1994. - « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine », Dans Brun J., Rhein C. (eds.) : *La ségrégation dans la ville : concepts et mesures*, L'Harmattan, Paris, pp. 21–57.
- BUMPASS L., SWEET J., 1972. - « Differentials in marital instability: 1970 », *American Sociological Review*, 37(6), pp. 754–766.
- CAHUC P., FOUGÈRE D., 2002. - « Immigration, emplois et salaires », Dans *Immigration, marché du travail et intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Héran*, La documentation française, pp. 323–336.
- CARENS J., 1989. - « Membership and morality: admission to citizenship in Europe and North America », Dans Brubaker W. R. (ed.) : *Immigration and the Politics of citizenship in Europe and North America*, University Press of America, Lanham MD, pp. 31–50.
- CASTEL R., 1995. - *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris.
- CASTELLAN M., GOLDBERGER M-F., MARPSAT M., 1992. - « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », Insee Première n° 234, INSEE.
- CASTLES S., 1992. - « The Australian model of immigration and multiculturalism: Is it applicable to Europe? », *International Migration Review*, 26(2), pp. 549–567.
- CASTLES S., 1995. - « How nation-states respond to immigration and ethnic diversity », *New Community*, 21(3), pp. 293–308.
- CHAN T., GOLDTHORPE J., 2004. - « Is there a status order in contemporary British society? Evidence from the occupational structure of friendship », *European Sociological Review*, 20(5), pp. 383–401.
- CHARBIT Y., HILY M., POINARD M., 1997. - *Le va-et-vient communautaire*, Presses Universitaires de France, Paris.

- CHENU A., 1997. - « La catégorisation statistique », *Sociétés Contemporaines*, 26, pp. 5–9.
- CHISWICK B., 1978. - « The effect of americanization on the earnings of foreign-born men », *The Journal of Political Economy*, 86(5), pp. 897–921.
- CLOGG C., 1992. - « The impact of sociological methodology on statistical methodology », *Statistical Science*, 7(2), pp. 183–196.
- COLEMAN J., 1988. - « Social capital in the creation of human capital », *The American Journal of Sociology*, 94, pp. S95–S121.
- COLLARD C., 2006. - *Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours*, Bibliothèque Nationale de France, Paris.
- COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE, 2005. - « An EU approach to managing economic migration », Green paper.
- COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE, 2007. - « La discrimination dans l'Union européenne », Eurobaromètre spécial n°263.
- COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, 2005. - Rapport présenté au Premier Ministre.
- COMMISSION DE LA NATIONALITÉ, 1988. - « Être Français aujourd'hui et demain », Rapport de la commission de la nationalité présenté par M. Long, La Documentation française, Paris.
- CONSTANT A., 2005. - « Immigrant adjustment in France and Impact on the natives », Dans Zimmermann K. F. (ed.): *European migration: What do we know?*, Oxford University Press, Oxford, pp. 263–302.
- CORDEIRO A., 1987. - « Les Portugais en France : communautés locales, création d'entreprise, et réseaux professionnels communautaires », Rapport de la Mire, Paris.
- COSTA-LASCOUX J., 1991. - « Réussir l'intégration : assimiler, insérer, intégrer », *Projet*, 227, pp. 11.
- COSTA-LASCOUX J., 1992. - « L'immigration au gré des politiques », Dans Ferréol

- G. (ed.): *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Presses Universitaires de Lille, Lille.
- COSTA-LASCOUX J., 1998. - *De l'immigré au citoyen*, La documentation française, Paris.
- COSTA-LASCOUX J., 2005. - « L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17(2), pp. 123–138.
- COSTA-LASCOUX J., CHEYRON P., 2004. - « Quand la recherche française investit les circulations migratoires », *Revue française des affaires sociales*, 2, pp. 183–205.
- COTTRELL A. B., 1990. - « Cross-national marriages: a review of the litterature », *Journal of Comparative Family Studies*, 21(2), pp. 151–170.
- COUET C., 2003. - « La couverture de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) par rapport au recensement de la population de 1999 », Communication à la réunion du groupe d'exploitation de l'Echantillon Démographique Permanent, INSEE.
- COUSTEAUX A-S., 2006. - « Is occupation sufficient to define social status? On the gender neutrality of status scales in contemporary France ». Communication au RC28 meeting, Nijmegen.
- DAYAN J-L., ECHARDOUR A., GLAUDE M., 1996. - « Le parcours professionnel des immigrés en France: une analyse longitudinale », *Economie et statistique*, 9(299), pp. 107–129.
- DE SINGLY F., 1984. - « Les bons usages de la statistique dans la recherche sociologique », *Economie et Statistique*, 168, pp. 13–21.
- DE SINGLY F., 1986. - *Fortune et infortune de la femme mariée*, Presses Universitaires de France, Paris.
- DE SINGLY F., 1987. - « Théorie critique de l'homogamie », *L'année sociologique*, 37, pp. 181–205.

- DESIPIO L., 1987. - « Social science literature and the naturalization process », *International Migration review*, 21(1), pp. 390–405.
- DESROSIÈRES A., 1985. - « Histoires de formes : statistiques et sciences sociales avant 1940 », *Revue française de sociologie*, 26(2), pp. 277–310.
- DESROSIÈRES A., 1993. - *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- DESROSIÈRES A., 2002. - *Les catégories socio-professionnelles*, La Découverte, Paris.
- DESROSIÈRES E., 1978. - « Marché matrimonial et structure des classes sociales », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 20-21, pp. 97–107.
- DEVORETZ D., PIVNENKO S., 2004. - « The Economic causes and consequences of Canadian citizenship », IZA Working paper n°1395.
- DiMAGGIO P., MOHR J., 1985. - « Cultural capital, educational attainment and marital selection », *The American Journal of Sociology*, 90, pp. 1231–1261.
- DOMINGUES DOS SANTOS M., 2005. - « Travailleurs maghrébins et portugais en France », *La revue économique*, 56(2), pp. 447–464.
- DONZELOT J., 1999. - « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, pp. 87–114.
- DUBET F., 1987. - *La galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris.
- DUBET F., 1989. - « Trois processus migratoires », *Revue française des affaires sociales*, 33(3), pp. 7–28.
- DUNCAN B., DUNCAN O., 1968. - « Minorities and the process of stratification », *American Sociological Review*, 33, pp. 356–364.
- DUNCAN B., TREJO S., 2005. - « Ethnic identification, intermarriage, and unmeasured progress by Mexican Americans », Discussion Paper Series 1629, IZA.
- DUNCAN O., 1984. - *Notes on social measurements*, Russel Sage, New York.
- DUNCAN O., LIEBERSON S., 1959. - « Ethnic segregation and assimilation », *American Sociological Review*, 64(4), pp. 364–374.

- DURKHEIM E., 1893. - *De la division du travail social*, Alcan, Paris. Cinquième édition Presses Universitaires de France, 1998.
- DURKHEIM E., 1894. - *Les règles de la méthode sociologique*, Presses Universitaires de France.
- DURKHEIM E., 1922. - *Education et sociologie*, Presses Universitaires de France, Paris. Édition de 1989.
- EDON C., KAMIONKA T., 2006. - « Modélisation dynamique de la participation au marché du travail des femmes en couple », Document de travail du CREST n°2006-04, INSEE.
- EPSTEIN E., GUTTMAN R., 1984. - « Mate selection in man: evidence, theory and outcome », *Social Biology*, 31(3-4), pp. 243–278.
- FASSIN D., 2006a. - « Du déni à la dénégarion. Psychologie politique de la représentation des discriminations », Dans Fassin E., Fassin D. (eds.) : *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La découverte, Paris, pp. 133–157.
- FASSIN D., 2006b. - « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », Dans Fassin E., Fassin D. (eds.) : *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La découverte, Paris, pp. 19–36.
- FAVELL A., 2001a. - « Integration policy and integration research in Europe: a review and critique », Dans Aleinikoff A., Klusmeyer D. (eds.) : *Citizenship today: global perspectives and practices*, Brooking Institute, Washington DC, pp. 349–399.
- FAVELL A., 2001b. - « Multi-ethnic Britain: an exception in Europe? », *Patterns of Prejudice*, 35(1), pp. 35–57.
- FAVELL A., 2001c. - *Philosophies of integration: immigration and the idea of citizenship in France and Britain*, Macmillan, London.
- FELOUZIS G., 2003. - « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de Sociologie*, 44(3), pp. 413–447.

- FILHON A., VARRO G., 2005. - « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », Dans Lefèvre C., Filhon A. (eds.) : *Histoires de familles histoires familiales*, INED, Paris, n° 156 de Cahiers de l'INED, pp. 483–501.
- FITZPATRICK K., HWANG S., 1992. - « The effects of community structure on opportunities for interracial contact: extending Blau's macrostructural theory », *Sociological Quarterly*, 33(1), pp. 51–61.
- FONER N., 1997. - « What's new about transnationalism? New York immigrants today and at the turn of the century », *Diaspora*, 6, pp. 355–375.
- FORSÉ M., CHAUVEL L., 1995. - « L'évolution de l'homogamie en France », *Revue française de Sociologie*, 36(1), pp. 123–142.
- FOSSET M., KIECOLT K., 1991. - « A methodological review of the sex ratio: alternatives for comparative research », *Journal of Marriage and Family*, 53(4), pp. 941–957.
- FOUGÈRE D., 2005. - « L'inégalité de traitement en matière d'emploi, obstacle aux processus d'intégration sociale et politique », Dans Bekkouche A. (ed.) : *La sous représentation des Français d'origine étrangère. Crise du système représentatif ou discrimination politique*, L'Harmattan, Paris, pp. 35–47.
- FOUGÈRE D., 2007. - « L'emploi et les droits des immigrés », Dans Paugam S. (ed.) : *Repenser la solidarité au XXIe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 531–547.
- FOUGÈRE D., KAMIONKA T., 1992. - « Mobilité et précarisation sur le marché du travail: une analyse longitudinale pour les années 1986 à 1988 », *Economie et Prévision*, 1/2(102-103), pp. 157–178.
- FOUGÈRE D., KAMIONKA T., 2006. - « Econometrics of individual labour market transitions », Dans Sevestre P., Matyas L. (eds.) : *Econometrics of panel data: Handbook of theory and applications*, 3<sup>rd</sup> Ed. Kluwer Academic Publishers, Dordrecht.

- FOUGÈRE D., POUGET J., 2005. - « La diversité dans la fonction publique », Rapport annuel 2004-2005 de l'observatoire de l'emploi public, La documentation Française, Paris.
- FOUGÈRE D., SAFI M., 2005. - « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés? », *France, Portrait Social, Edition 2005-2006*, pp. 163–184.
- FOUGÈRE D., SIDHOUM N., 2006. - « Les nouvelles inégalités et l'intégration sociale », *Horizons stratégiques, 2*.
- FRASER N., 2005. - *Qu'est ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, La découverte, Paris.
- FREEMAN G., 1995. - « Modes of immigration politics in liberal democratic states », *International Migration Review, 29(4)*, pp. 881–902.
- FREEMAN G., BIRREL B., 2001. - « Divergent paths of immigration politics in the United States and Australia », *Population and Development Review, 27(3)*, pp. 525–551.
- FREEMAN R., 2002. - « L'immigration et le modèle économique américain : la main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée originaire de l'immigration dans les années 1990 aux États-Unis », Dans *Immigration, marché du travail et intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Héran*, La documentation française, pp. 337–358.
- FRIEDBERG R., HUNT J., 1995. - « The impact of immigrants on host country wages, employment and growth », *The Journal of Economic Perspectives, 9(2)*, pp. 23–44.
- FURTADO D., 2006. - « Human capital and interethnic marriage decisions », Working paper n°2006-03, University of Connecticut.
- GAILLARD A., 1999. - « Assimilation, insertion, intégration adaptation : un état des connaissances », *Hommes et Migrations, 1209*, pp. 122.
- GANS H., 1973. - *Ethnic identity and assimilation: the Polish community*, Praeger, New York.

- GANS H., 1997. - « Toward a reconciliation of assimilation and pluralism: the interplay of acculturation and ethnic retention », *International Migration Review*, 31(4), pp. 875–892.
- GARCIA J., 1981. - « Political integration of Mexican immigrants: Explorations into the naturalization process », *International Migration Review*, 15(4), pp. 608–625.
- GIRARD A., 1964. - « Le choix du conjoint », Travaux et Documents 70, Presses Universitaires de France, Paris.
- GIRARD A., 1971. - « Attitude des Français à l'égard de l'immigration étrangère », *Population*, 26(5), pp. 827–876.
- GIRARD A., 1977. - « Les immigrés du Maghreb: étude sur l'adaptation en milieu urbain », *Population*, 32(2), pp. 405–410.
- GIRARD A., STOETZEL J., 1953. - « Problèmes psychologiques de l'immigration en France », *Population*, 8(1), pp. 73–78.
- GLAUDE M., BORREL C., 2002. - « Les immigrés et leurs descendants sur le marché du travail », Dans *Immigration, marché du travail et intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Héran*, La documentation française, pp. 323–336.
- GLAZER N., 1993. - « Is assimilation dead? », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 530, pp. 122–136.
- GLAZER N., 1997. - *We are all multiculturalists now*, Harvard University Press, Cambridge.
- GLAZER N., MOYNIHAN D., 1963. - *Beyond the melting pot: the Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italians and Irish of New York City*, MIT press. Édition de 1970.
- GLEASON P., 1994. - « American identity and Americanization », Dans Thernstorn S. (ed.): *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, pp. 31–58.
- GLENN N., HOPPE S., WEINER D., 1974. - « Social class and marital success: a study



- of the empirical adequacy of a textbook generalization », *Social Problems*, 21(4), pp. 539–550.
- GOLDBERG D., SOLOMOS J.(eds.), 2002. - « A Companion to racial and ethnic studies », Blackwell, Oxford.
- GOLDBERGER M-F., CHOFFEL P., LE TOQUEUX J-L., 1998. - « Les zones urbaines sensibles », Insee Première n°573, INSEE.
- GOLDMAN N., WESTOFF C., HAMMERSLOUGH C., 1984. - « Demography of the marriage market in the United States », *Population Index*, 50(1), pp. 5–25.
- GORDON M., 1964. - *Assimilation in American life: the role of race, religion, and national origins*, Oxford University Press, New York.
- GOURIÉROUX C., 2000. - *Econometrics of qualitative dependant variables*, Cambridge University Press.
- GOUX D., MAURIN E., 2003. - « Who marries whom in France? An analysis of the cohorts born between 1934 and 1978 », Dans et Y. Shavit H. B. (ed.) : *Who Marries Whom?*, Oxford University Press.
- GRANOVETTER M., 1985. - « Economic action and social structure: the problem of embeddedness », *The American Journal of Sociology*, 91, pp. 481–510.
- GROUPE D'ÉTUDES ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS GELD, 2000. - « Une forme méconnue de discrimination : les emplois fermés aux étrangers », Note du Conseil d'Orientation de la GELD, 1.
- GURAK D., FITZPATRICK J., 1982. - « Intermarriage among Hispanic ethnic groups in New York City », *The American Journal of Sociology*, 87(4), pp. 921–934.
- HABERMAS J., 1994. - « Citizenship and national identity », Dans Steenbergen B. V. (ed.) : *The condition of Citizenship*, Sage, London, pp. 20–35.
- HALABY C., 2004. - « Panel models in sociological research », *Annual Review of Sociology*, 30, pp. 507–44.
- HALBWACHS M., 1935 [1944]. - « La statistique en sociologie », Dans *La statistique, ses*

- applications, les problèmes qu'elle soulève*, Presses Universitaires de France, Rééd. dans Halbwachs M., *Classes sociales et morphologie*, Éditions de Minuit, Paris, pp. 329–348, 1972.
- HALBWACHS M., 1938. - *Morphologie sociale*, Armand Colin, Paris.
- HAMMAR T., 1985. - *European immigration policy: a comparative study*, Cambridge University Press, London.
- HAMMAR T., 1989. - « Comparing European and North American international migration », *International Migration Review*, 23(3), pp. 631–637.
- HAMMAR T., 1993. - « Political participation and civil rights in Scandinavia », Dans Wrench J., Solomos J. (eds.): *Racism and migration in Western Europe*, Berg, Oxford.
- HANSEN R., WEIL P.(eds.), 2000. - *Towards a European nationality: Citizenship, immigration and nationality law in the European Union*, Macmillan, London.
- HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION, 1993. - « L'intégration à la française », Rapport du Haut Comité à l'Intégration.
- HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION, 1998. - « Rapport relatif aux discriminations », H.C.I, Paris.
- HAWLEY A., 1971. - *Urban society: an ecological approach*, Ronald Press Co, New York.
- HEER D., 1966. - « Negro-White marriage in the United States », *Journal of Marriage and the Family*, 28(3), pp. 262–273.
- HEER D., 1994. - « Intermarriage », Dans Thernstorn S. (ed.): *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, pp. 513–521.
- HEISLER B., 1992. - « The future of immigrant incorporation: which models? which concepts? », *International Migration Review*, 26(2), pp. 623–645.
- HONNETH A., 2000. - *La lutte pour la reconnaissance*, Le Cerf, Paris.

- HONORÉ B., KYRIAZIDOU E., 2000. - « Panel data discrete choice models with lagged dependent variables », *Econometrica*, 68(4), pp. 839–874.
- HOROWITZ D., 1992. - « Immigration and group relations in France and America », Dans Horowitz D. L., Noiriél G. (eds.): *Immigrants in two democracies: French and American experience*, New York University Press, pp. 3–35.
- HOUSEAUX F., TAVAN C., 2005. - « Quels liens aujourd’hui entre l’emploi et l’intégration pour les populations issues de l’immigration? », *La revue économique*, 56(2), pp. 423–446.
- HÉLAN F., 1984. - « L’assise statistique de la sociologie », *Economie et Statistique*, 168, pp. 23–35.
- HÉLAN F., 1998a. - « La mobilité sociale et professionnelle à la lumière de l’échantillon démographique permanent : six approches longitudinales », *Economie et statistique*, 316-317, pp. 71–75.
- HÉLAN F., 1998b. - « Statistique publique et catégories ethniques », Dans *Actes du colloque " Science sans conscience... "*, Paris. INSEE.
- HÉLAN F., 2002. - « Les immigrés et leurs descendants dans le système statistique français : réflexions sur les pratiques et les principes », Dans *Immigration, marché du travail et intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Hélan*, La documentation française, pp. 120–133.
- HÉLAN F., 2004. - « Cinq idées recues sur l’immigration », *Populations et sociétés, INED*, 316-317.
- HÉLAN F., 2007. - *Le temps des immigrés, Essai sur le destin de la population française*, Seuil, Paris.
- HUTCHENS R., 2001. - « Numerical measures of segregation : desirable properties and their implications », *Mathematical Social Sciences*, 42(1), pp. 13–29.
- HWANG S., SAENZ R., AGUIRRE B., 1997. - « Structural and assimilationist explanations of Asian American intermarriage », *Journal of Marriage and the Family*,

59(3), pp. 758–772.

INSEE, 2005a. - *Les immigrés en France*, Insee-Références.

INSEE, Edition 2005b. - « Mixité des couples », Dans *Les immigrés en France*, INSEE, pp. 60–61.

IVALDI G., EVANS J., 2002. - « Populisme, extrême-droite et immigration en Europe », *Migrations Société, CIEMI, Mythe(s), mémoire(s), histoire(s), identité(s)*, 14, pp. 145–158.

JAMES D., TAUBER K., 1985. - « Measures of Segregation », *Sociological Methodology*, 15, pp. 1–32.

JARGOWSKY P., 1997. - *Poverty and place. Ghettos, Barrios and the American City*, Russell Sage Foundation, New York.

JAZOULI A., 1986. - *L'action collective des jeunes Maghrébins en France*, L'Harmattan, Paris.

JONES F., LUIJKS R., 1996. - « Post-war patterns of intermarriage in Australia: The Mediterranean experience », *European Sociological Review*, 12(1), pp. 67–86.

JOPPKE C., 1996. - « Multiculturalism and immigration: a comparison of the United States, Germany, and Great Britain », *Theory and Society*, 25(4), pp. 449–500.

KALMIJN M., 1991. - « Status homogamy in the United States », *The American Journal of Sociology*, 97(2), pp. 496–523.

KALMIJN M., 1993. - « Trends In Black/White intermarriage », *Social Forces*, 72(1), pp. 119–146.

KALMIJN M., 1998. - « Intermarriage and homogamy: causes, patterns, trends », *Annual Review of Sociology*, 24, pp. 395–421.

KANTAREVIC J., 2004. - « Interethnic marriages and economic assimilation of immigrants », *IZA Discussion Paper*, (n°1142).

KANTROWITZ N., 1981. - « Ethnic segregation: social reality and academic myth »,

- Dans Peach C., Robinson V., Smith S. (eds.): *Ethnic Segregation in Cities*, Croom Helm, London, pp. 43–57.
- KASTORYANO R., 1986. - *Être Turc en France : réflexions sur familles et communauté*, L'Harmattan, Paris.
- KASTORYANO R., 1992. - « Être Turc en France et en Allemagne », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 13, pp. 5–19.
- KASTORYANO R., 2002. - *Negotiating identities: states and immigrants in France and Germany*, Princeton University Press, Princeton.
- KAZAL R. A., 1995. - « Revisiting assimilation: The rise, fall, and reappraisal of a concept in American ethnic history », *The American Historical Review*, 100(2), pp. 437–471.
- KENNEDY R., 1943. - « Premarital residential propinquity and ethnic endogamy », *The American Journal of Sociology*, 48(5), pp. 580–584.
- KENNEDY R., 1944. - « Single or triple Melting Pot? Inter-marriage trends in New Haven 1870-1940 », *The American Journal of Sociology*, 49(4), pp. 331–339.
- KLUSMEYER D., 2000. - « Introduction », Dans Aleinikoff A., Klusmeyer D. (eds.): *From migrants to citizens: membership in a changing world*, Brookings Institution Press, Washington D.C, pp. 1–21.
- KOOPMANS R., STATHAM P., 1999. - « Challenging the liberal Nation-State? Post-nationalism, multiculturalism, and the collective claims making of migrants and ethnic minorities in Britain and Germany », *The American Journal of Sociology*, 105(3), pp. 652–696.
- KRUGMAN P., 1998. - « Space: the final frontier », *The Journal of Economic Perspectives*, 12(2), pp. 161–174.
- KRUSKAL J., 1964. - « Multidimensional scaling by optimizing goodness of fit to a nonmetric hypothesis », *Psychometrika*, 29(1), pp. 1–27.

- KRUSKAL J., WISH M., 1978. - *Multidimensionnal scaling. Quantitative Applications in the Social Sciences*, Sage Publications.
- KYMLICKA W., NORMAN W., 1994. - « Return of citizen : a survey of recent work on citizenship theory », *Ethics*, 104(2), pp. 352–381.
- LAGRANGE H., 2006. - « Ethnicité et déséquilibres sociaux en Ile-de-France », Dans Lagrange H. (ed.) : *L'épreuve des inégalités*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 248–282.
- LAGRANGE H., OBERTI M., 2006. - *Émeutes urbaines et protestations : une singularité française*, Presses de Sciences Po, Paris.
- LANDALE N., OROPESA R., 1995. - « Immigrant children and the children of immigrants: inter- and intra-group differences in the United States », Research Paper n°95-02, Population Research Group Michigan State University.
- LAPEYRONNIE D., 1987. - « Assimilation, mobilisation et action collective de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie*, 28(2).
- LAZARFELD P., 1961. - « Notes on the history of quantification in sociology. Trends, sources and problems », *Isis*, 52(2), pp. 277–333.
- LAZARFELD P., 1962. - « The sociology of empirical social research », *American Sociological Review*, 27(6), pp. 757–767.
- LEBON A., 1991-1998. - « Immigration et présence étrangère en France », Rapports annuels du ministère de l'emploi et de la solidarité, La Documentation française, Paris.
- LE BRAS H., 1998. - *Le démon des origines*, L'Aube, Paris.
- LEGROS F., 2003. - « La fécondité des étrangères en France : une stabilisation entre 1990 et 1999 », Insee Première 898, INSEE.
- LE HUU K., 1996. - *L'immigration asiatique : économie communautaire et stratégies professionnelles*, CHEAM, Paris.
- LEPOUTRE D., 1997. - *Cœur de Banlieue*, Odile Jacob, Paris.

- LEY D., 1983. - *A social geography of the city*, Harper and Row, New York.
- LIANG Z., 1994a. - « On the measurement of naturalization », *Demography*, 31(3), pp. 525–548.
- LIANG Z., 1994b. - « Social contact, social capital and the naturalization process: evidence from six immigrant groups », *Social Science Research*, 23, pp. 407–437.
- LIANG Z., ITO N., 1999. - « Intermarriage of Asian Americans in the New York City region: contemporary patterns and future prospects », *International Migration Review*, 33(4), pp. 876–900.
- LIEBERSON S., 1961. - « The impact of residential segregation on ethnic assimilation », *Social Forces*, 40(1), pp. 52–57.
- LIEBERSON S., 1963. - *Ethnic patterns in American cities*, Free Press, New York.
- LIEBERSON S., 1981. - *A piece of the pie: Black and White immigrants since 1880*, University of California Press, Berkeley.
- LIEBERSON S., 1985. - *Making it Count: the improvement of social research*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles.
- LIEBERSON S., WATERS M., 1988. - *From many strands: ethnic and racial groups in contemporary America*, Russel Sage, New York.
- LINDGAARD J., 2006. - « Discriminés. Quand il est impossible de mesurer les injustices quotidiennes », Dans Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (eds.): *La France invisible*, La découverte, Paris, pp. 62–78.
- LOCHAK D., 1990. - « Les discriminations frappant les étrangers sont-elles licites? », *Droit Social*, 69.
- LOCHAK D., 1994. - « Genèse idéologique d'une réforme », *Hommes et Migrations*, 1178, pp. 23–29.
- LOGAN J., ALBA R., DILL M., ZHOU M., 2000. - « Ethnic segmentation in the American metropolis: increasing divergence in economic incorporation, 1980-1990 », *International Migration Review*, 34(1), pp. 98–132.

- LOGAN J., STULTS B., FARLEY R., 2004. - « Segregation of minorities in the metropolis: two decades of change », *Demography*, 41(1), pp. 1–22.
- LOLLIVIER S., 1999. - « Coût de l'enfant et hétérogénéité individuelle », *Annales d'économie et de statistique*, 54, pp. 269–291.
- LOLLIVIER S., 2001. - « Le choix d'activité des femmes en couple: une approche longitudinale », *Economie et statistique*, 349-350, pp. 125–140.
- LOLLIVIER S., 2006. - *Econométrie avancée des variables qualitatives*, Economica, Paris.
- LOLLIVIER S., VERGER D., 2005. - « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Economie et statistique*, 383-384-385, pp. 245–281.
- LORCERIE F., 1997. - « Les habits neufs de l'assimilation en France », Dans Simon-Barouh I., De Rudder V. (eds.): *Migrations internationales et relations interethniques*, L'Harmattan, pp. 297–344.
- LUNDBERG S., STARTZ R., 1998. - « On the persistence of racial inequality », *Journal of Labor Economics*, 16, pp. 292–323.
- MADDALA G., 1983. - « Limited dependent and qualitative variables in econometrics », *Econometric Society Monographs*, 3. Cambridge University Press.
- MANÇO U., 2000. - « Turcs d'Europe: de l'image tronquée à la complexité d'une réalité sociale immigrée », *Hommes et Migrations*, 1226.
- MANÇO U., 2004. - *Turquie: vers de nouveaux horizons migratoires?*, L'Harmattan, Paris.
- MARE R., 1991. - « Five decades of educational assortative mating », *American Sociological Review*, 56(1), pp. 15–32.
- MARTIN D., 2000. - « Introduction to part one. Citizenship in countries of immigration », Dans Aleinikoff A., Klusmeyer D. (eds.): *From Migrants to Citizens: Membership in a Changing World*, Brookings Institution Press, Washington D.C., pp. 25–31.



- MARTIN-HOUSSART G., TABARD N., 2002. - « Représentation socio-économique du territoire: typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », Document de travail n°F0208, INSEE.
- MARTINIELLO M., 1997. - *Sortir des ghettos culturels*, Presses de Sciences Po, Paris.
- MARTINIELLO M., 2002. - « Citizenship », Dans Goldberg D., Solomos J. (eds.): *A companion to racial and ethnic studies*, Blackwell, Oxford, pp. 115–123.
- MARUANI M., 2002. - *Les mécomptes du chômage*, Bayard, Paris.
- MASSEY D., 1981. - « Dimensions of the new immigration to the United States and the prospects for assimilation », *Annual Review of Sociology*, 7, pp. 57–85.
- MASSEY D., 1985. - « Ethnic residential segregation: a theoretical synthesis and empirical review », *Sociology and Social Research*, 69, pp. 315–350.
- MASSEY D., DENTON N., 1985. - « Spatial assimilation as a socioeconomic outcome », *American Sociological Review*, 50(1), pp. 94–106.
- MASSEY D., DENTON N., 1987. - « Trends in the Residential Segregation of Blacks, Hispanics, and Asians: 1970-1980 », *American Sociological Review*, 52(6), pp. 802–825.
- MASSEY D., DENTON N., 1988. - « The Dimensions of residential segregation », *Social Forces*, 67(2), pp. 281–315.
- MASSEY D., DENTON N., 1993. - *American apartheid: segregation and the making of the underclass*, Harvard University Press, Cambridge.
- MATH A., SPIRE A., 1999. - « Des emplois réservés aux nationaux? Dispositions légales et discriminations dans l'accès à l'emploi », *Informations sociales, Droits des étrangers*, 78.
- MAURIN E., 2004. - *Le ghetto français: enquête sur le séparatisme social*, Seuil, Paris.
- MENG X., GREGORY R., 2005. - « Intermarriage and the economic assimilation of immigrants », *Journal of Labor Economics*, 23(1), pp. 135–175.

- MENG X., MEURS D., 2006. - « Intermarriage, language and the assimilation process: a case study of France », Working paper, IZA.
- MERTON R., 1941. - « Intermarriage and the social structure: fact and theory », *Psychiatry*, 4, pp. 361–374.
- MEURS D., PAILHÉ A., SIMON P., 2005. - « Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités: l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », Document de Travail 130, INED.
- MEURS D., PONTHEUX S., 2000. - « Une mesure de la discrimination dans l'écart des salaires entre hommes et femmes », *Economie et Statistique*, 337–338, pp. 135–158.
- MEURS D., PONTHEUX S., 2006. - « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser? », *Economie et Statistique*, 398–399, pp. 99–129.
- MILZA P., AMAR M., 1990. - *L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris.
- MONAHAN T., 1970. - « Are interracial marriages really less stable? », *Social Forces*, 48(4), pp. 461–473.
- MULLER L., 2001. - « Les Espagnols en France: une étude de l'intégration depuis 1968 », Mémoire de DEA sous la direction de G. Noiriel.
- MUNOZ-PEREZ F., TRIBALAT M., 1984. - « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France: évolution depuis la Première Guerre », *Population*, 39(3), pp. 427–462.
- MUTTARAK R., 2003. - *Who intermarries in Britain? Ethnic intermarriage*, Thèse de doctorat, University of Oxford.
- NAKOSTEEN R., WESTERLUND O., ZIMMER M. A., 2004. - « Marital matching earnings. Evidence from the unmarried population in Sweden », *The Journal of Human Resources*, 39(4), pp. 1033–1044.
- NAKOSTEEN R., ZIMMER M., 1987. - « Marital status and earnings of young men: a model with endogenous selection », *The Journal of Human Resources*, 22(2), pp. 248–268.

- NEIDERT L., FARLEY R., 1985. - « Assimilation in the United States: an analysis of ethnic and generation differences in status and achievement », *American Sociological Review*, 50(6), pp. 840–850.
- NEYRAND G., M' SILI M., 1997. - « Les couples mixtes dans la France contemporaine. Mariage, acquisition de la nationalité française et divorce », *Population*, 52(3), pp. 571–606.
- NOIRIEL G., 1988. - *Le creuset français, histoire de l'immigration (19ème, 20ème siècle)*, Seuil, Paris.
- NOIRIEL G., 1992. - *Population, immigration et identité nationale en France XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, Paris.
- NOIRIEL G., 2000. - *Etat, nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*, Belin, Paris.
- NOIRIEL G., 2002. - « Petite histoire de l'intégration à la française: l'insertion des immigrants dans la société française est-elle, comme on le prétend, le produit d'une politique spécifique à la République? », *Manière de Voir*, 62, pp. 30–34.
- NOVAK W., 1983. - *The great American man shortage*, Rawson Associates, New York.
- OAXACA R., 1973. - « Male-female wage differentials in urban labor markets », *International Economic Review*, 14(3), pp. 693–709.
- OBERTI M., PRÉTECEILLE E., 2004. - « Les classes moyennes et la ségrégation urbaine », *Education et sociétés*, 14, pp. 135–153.
- OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI PUBLIC, 2004. - *Rapport annuel: décembre 2003*, La documentation Française, Paris.
- OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS EN FRANCE, 2004. - « Enquête Testing sur CV », *Enquête réalisée pour l'Observatoire des Discriminations*.
- OGBU J., 1978. - *Minority education and caste: The American system in cross-cultural perspective*, Academic Press, New York.

- OGBU J., 1990. - « Minority education in comparative perspective », *The Journal of Negro Education*, 59(1), pp. 45–57.
- ORIOU M., 1992. - *Les immigrés devant les urnes*, CIEMI, L'Harmattan, Paris.
- PAGNINI D., MORGAN S., 1990. - « Intermarriage and social distance among U.S. immigrants at the turn of the century », *The American Journal of Sociology*, 96(2), pp. 405–432.
- PAN KÉ SHON J-L., 2006. - « Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation », Document de Travail de l'INED n°137, INED.
- PARK R., 1925. - « The City: suggestions for the investigation of human behavior in the city environment », *The American Journal of Sociology*, 20(5), pp. 577–612.
- PARK R., 1928. - « Human migration and the marginal man », *The American Journal of Sociology*, 33(6), pp. 881–893.
- PARK R., 1930. - « Assimilation, Social », Dans Seligman E., Johnson A. (eds.): *Encyclopedia of the Social Sciences*, Macmillan, New York.
- PARK R., 1952. - *Human communities: The city and human ecology*, Free Press, Glencoe.
- PARK R., BURGESS E., 1921. - *Introduction to the science of sociology*, University of Chicago Press, Chicago.
- PARK R., BURGESS E., MCKENZIE R., 1925. - *The city*, University of Chicago Press, Chicago.
- PAUGAM S., 1991. - *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris.
- PAUGAM S., 2005a. - *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris.
- PAUGAM S., 2005b. - « Processus d'intégration et lien de citoyenneté », Dans Bekkouche A. (ed.): *La sous représentation des Français d'origine étrangère. Crise du système représentatif ou discrimination politique*, L'Harmattan, Paris, pp. 57–63.

- PAUGAM S., 2007. - « Les fondements de la solidarité », Dans Paugam S. (ed.): *Repenser la solidarité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 5–28.
- PÉCHOUX S., 2004. - « Vivre dans un quartier disqualifié. Image des lieux et images de soi dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris », Mémoire de DEA sous la direction de S. Paugam, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- PEACH C., 1974. - « Homogamy, propinquity, and segregation: a re-evaluation », *American Sociological Review*, 39(5), pp. 636–641.
- PEACH C., 1980. - « Ethnic segregation and intermarriage », *Annals of the Association of American Geographers*, 70(3), pp. 371–381.
- PEACH C., SMITH S., 1981. - « Introduction », Dans Peach C., Robinson V., Smith S. (eds.): *Ethnic Segregation in Cities*, Croom Helm, London, pp. 9–22.
- PERLMANN J., 2000. - « Demographic outcomes of ethnic intermarriage in American history: Italian-Americans through four generations », Working Paper n°312, Levy Institute.
- PERLMANN J., 2003. - « Mexicans now, Italians then: Intermarriage patterns », Working Paper n°376, Levy Institute.
- PERSONS S., 1987. - *Ethnic studies in Chicago*, University of Illinois Press, Urbana.
- PETEK-SALOM G., 1999. - « La difficile intégration des immigrants de Turquie », Dans Dewitte P. (ed.): *Immigration et Intégration, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- PETERSON T., 1993. - « Recent advances in longitudinal methodology », *Annual Review of Sociology*, 19, pp. 425–454.
- PETTIGREW T., 1998. - « Reactions toward the new minorities of Western Europe », *Annual Review of Sociology*, 24, pp. 77–103.
- POIRET C., 1994. - « Les migrants africains : acteurs collectifs sur la scène urbaine », *Tumultes*, 5, pp. 25–48.

- POIRET C., 1996. - *Familles africaines en France*, L'Harmattan, Paris.
- POLANYI K., 1983. - *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris.
- PORTES A., 1995. - *The Economic sociology of immigration: Essays on networks, ethnicity and entrepreneurship*, Russel Sage Foundation, New York.
- PORTES A., 1996. - *The New Second Generation*, Russell Sage Foundation, New York.
- PORTES A., 1997a. - « Globalization from below: The rise of transnational communities », Wptc-98-01, Princeton.
- PORTES A., 1997b. - « Immigration theory for a new century: Some problems and opportunities », *International Migration Review*, 31(4), pp. 799–825.
- PORTES A., 1999. - « The study of transnationalism: Pitfalls and promises of an emergent research field », *Ethnic and Racial Studies*, 22(2), pp. 217–237.
- PORTES A., CURTIS J., 1987. - « Changing flags: Naturalization and its determinants among Mexican immigrants », *International Migration Review*, 21(2), pp. 352–371.
- PORTES A., GUARNIZO L., HALLER W., 2002. - « Transnational entrepreneurs: an alternative form of immigrant economic adaptation », *American Sociological Review*, 67(2), pp. 278–298.
- PORTES A., MOZO R., 1985. - « The Political adaptation process of Cubans and other ethnic minorities in the United States: A preliminary analysis », *International Migration review*, 19(1), pp. 35–63.
- PORTES A., RUMBAUT R., 1990. - *Immigrant America: a portrait*, University of California Press 2<sup>d</sup>, Berkeley, CA.
- PORTES A., SENSENBRENNER J., 1993. - « Embeddedness and immigration: notes on the social determinants of economic action », *The American Journal of Sociology*, 98(6), pp. 1320–1350.
- PORTES A., ZHOU M., 1993. - « The New Second Generation: segmented assimilation

- and its variants », *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 530, pp. 74–96.
- POUGET J., 2005. - « La Fonction publique : vers plus de diversité? », *France, Portrait Social, édition 2005-2006*, pp. 143–162.
- PRICE C. A., ZUBRZYCKI J., 1962. - « The use of inter-marriage statistics as an index of assimilation », *Population Studies*, 16(1), pp. 58–69.
- PRÉTECEILLE E., 2006a. - « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », Dans Lagrange H. (ed.) : *L'épreuve des inégalités*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 195–246.
- PRÉTECEILLE E., 2006b. - « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté? », *Sociétés contemporaines*, 62, pp. 69–93.
- PRÉTECEILLE E., 2007. - « La ségrégation (sociale et « ethno-raciale ») a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne? », *Communication au séminaire de sociologie du LSQ-Crest*.
- QUIAN Z., 1997. - « Breaking the racial barriers: variations in interracial marriage between 1980 and 1990 », *Demography*, 34(2), pp. 263–276.
- RAFTERY E., 2001. - « Statistics in sociology, 1950-2000 : A selective review », *Sociological Methodology*, 31, pp. 1–45.
- RAMSAY J., 1982. - « Some statistical approaches to Multidimensional Scaling », *Journal of the Royal Statistical Society*, 145(3), pp. 285–312.
- REA A., TRIPIER M., 2003. - *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris.
- RIBERT E., 2006. - *Liberté, égalité, carte d'identité*, La Découverte, Paris.
- RICHARD J-L., 1998. - « Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Economie et Statistique*, 316/317, pp. 151–162.
- RICHARD J-L., 2004. - *Partir ou rester?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- RICHARD J-L., TRIPIER M., 2002. - « Quelle intégration? », Dans *Immigration, mar-*

- ché du travail et intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Héran*, La documentation française, pp. 285–296.
- ROSS S., 2003. - « Segregation and racial preferences: new theoretical and empirical approaches », *Annales d'économie et de statistique*, 71-72, pp. 143–172.
- ROUAULT D., THAVE S., 1997. - *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, n° 66 de INSEE méthodes, INSEE.
- RUDE-ANTOINE E., 1997. - *Des vies et des familles, les immigrés, la loi et la coutume*, Odile Jacob, Paris.
- RUDE-ANTOINE E., 2000. - « Le mariage des Marocains et des Vietnamiens en France: contrainte, persuasion ou liberté », *Hommes et Migrations*, 1227, pp. 77–86.
- RUMBAUT R., 1999. - « Assimilation and its discontents: ironies and paradoxes », Dans Hirschman C., Kasinitz P., DeWind J. (eds.): *The Handbook of International Migration: The American Experience*, Russel Sage Foundation, pp. 172–195.
- SABBAGH D., 2007. - « La transparence comme obstacle, les déterminants de l'euphémisation de la "discrimination positive" en France et aux États-Unis », Dans Paugam S. (ed.): *Repenser la solidarité au XXIe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 585 – 598.
- SAFI M., 2006. - « Le processus d'intégration des immigrés en France: inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 62(3), pp. 618–639.
- SAMPSON R., 1984. - « Group size, heterogeneity, and intergroup conflict: a test of Blau's inequality and heterogeneity », *Social Forces*, 62(3), pp. 618–639.
- SAYAD A., 1979. - « Les enfants illégitimes », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 26-27. Première partie n° 26: 61-81, Deuxième partie n° 27: 117-132.
- SAYAD A., 1982. - « La naturalisation, les conditions sociales et sa signification chez les immigrés algériens », *Migrations Internationales*, 13(4-5). GRECO.
- SAYAD A., 1993. - « Naturels et naturalisés », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 99, pp. 26–35.



- SAYAD A., 1994. - « Qu'est ce que l'intégration? », *Hommes et Migrations*, 1182, pp. 8-14.
- SAYAD A., 1999a. - *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- SAYAD A., 1999b. - « Immigration et Pensée d'État », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129, pp. 50-56.
- SCHELLING T., 1980. - *La tyrannie des petites décisions*, Presses Universitaires de France, Paris. Traduction française de *Micromotives and Macrobehavior*.
- SCHNAPPER D., 1991. - *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris.
- SCHNAPPER D., 1992. - *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, François Bourin, Paris.
- SCHNAPPER D., 1994. - *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, Paris.
- SCHNAPPER D., 1998. - *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Gallimard, Paris.
- SCHNAPPER D., 1999. - « Traditions nationales et connaissance rationnelle », *Sociologie et Société*, XXXI, n°2, pp. 15-26.
- SCHNAPPER D., 2002. - *La démocratie providentielle : essai sur l'égalité contemporaine*, Gallimard, Paris.
- SCHNAPPER D., 2007. - *Qu'est ce que l'intégration?*, Gallimard, Paris.
- SCHOEN R., 1983. - « Measuring the tightness of a marriage squeeze », *Demography*, 20(1), pp. 61-78.
- SCHOEN R., 1986. - « A methodological analysis of intergroup marriage », *Sociological Methodology*, 16, pp. 49-78.
- SCHOEN R., WOOLDREDGE J., 1989. - « Marriage choices in North Carolina and

- Virginia, 1969-71 and 1979-81 », *Journal of Marriage and the Family*, 51(2), pp. 465–481.
- SCHOR P., SPIRE A., 2005. - « Les statistiques de la population comme construction de la nation », Dans Kastoryano R. (ed.) : *Les codes de la différence*, Presses De Sciences Po, pp. 91–121.
- SCHOR R., 1996. - *Histoire de l'immigration en France*, Armand Colin, Paris.
- SHORTER E., 1977. - *Naissance de la famille moderne*, Seuil, paris.
- SILBERMAN R., 1992. - « French immigration statistics », Dans Horowitz D. L., Noiriel G. (eds.) : *Immigrants in two democracies: French and American experience*, New York University Press, pp. 112–123.
- SILBERMAN R., 2002. - « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », Dans *Immigration, marché du travail et intégration, Rapport du séminaire présidé par F. Héran*, La documentation française, pp. 296–310.
- SILBERMAN R., FOURNIER I., 1999. - « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation-Emploi*, 65, pp. 31–35.
- SILBERMAN R., FOURNIER I., 2006. - « Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée », *Revue française de Sociologie*, 47(2), pp. 243–292.
- SIMIAND F., 1922. - *Statistique et expérience : remarques de méthodes*, Librairie des Sciences Politiques et Sociales Marcel Rivière, Paris.
- SIMON P., 1998. - « Nationalité et origine dans la statistique française », *Population*, 53(3), pp. 541–567.
- SIMON P., 2000. - « The Mosaic pattern: Cohabitation between ethnic groups in Belleville (Paris) », Dans Body-Gendrot S., Martiniello M. (eds.) : *Minorities in Euro-*

- pean cities. The Dynamics of social integration and social exclusion at the neighbourhood level*, Macmillan Press, London, pp. 100–115.
- SIMON P., 2003. - « Challenging the French model of integration: discrimination and the labor market case in France », *Studi Emigrazione*, 152, pp. 717–745.
- SIMON R., LYNCH J., 1999. - « A comparative assessment of public opinion toward immigrants and immigration policies », *International Migration Review*, 33(2), pp. 455–467.
- SÉNAT, 2005. - « Le droit de vote des étrangers aux élections locales », Document de travail du Sénat, série législation comparée LC 154.
- SOBEL M., 2000. - « Causal inference in the social sciences », *Journal of the American Statistical Association*, 95(450), pp. 647–651.
- SOUS DIRECTION DES NATURALISATIONS, 2001. - « La politique de la nationalité en 2000 : données, chiffres et commentaires », Ministère de l'emploi et de la solidarité. p.112-113.
- SOUTH S., MESSNER S., 1986. - « Structural determinants of intergroup association: interracial marriage and crime », *The American Journal of Sociology*, 91(6), pp. 1409–1430.
- SPIRE A., 1999. - « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129, pp. 50–56.
- SPIRE A., 2005a. - *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, Paris.
- SPIRE A., 2005b. - « Faire payer les étrangers : l'avenir d'une vieille idée », *Plein droit*, 67.
- SPIRE A., THAVE S., 1999. - « Les acquisitions de la nationalité française depuis 1945 », Dans *Regards sur l'immigration-depuis 1945*, INSEE, n° 30 de Synthèses.
- STASI B., 2004. - « Vers la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité », Rapport au Premier Ministre.

- STONEQUIST E., 1937. - *The marginal man. A study in personality and culture contact*, Russel and Russel, New York.
- STREIFF-FENART J., 1989. - *Les couples franco-maghrébins en France*, L'Harmattan, Paris.
- STREIFF-FÉNART J., 1999. - « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 15(3), pp. 45–61.
- STREIFF-FÉNART J., 2002. - « Modèle républicain et discriminations ethniques : un dilemme français », *Faire Savoir*, 1, pp. 69–76.
- TABARD N., 2002. - « Représentation socio-économique du territoire », *Recensement de 1999, INSEE*.
- TAVAN C., 2005. - « Les calendriers de constitution de la famille : quelles différences entre les immigrés et l'ensemble de la population », Dans Lefèvre C., Filhon A. (eds.) : *Histoires de familles histoires familiales*, INED, Paris, n° 156 de Cahiers de l'INED, pp. 443–460.
- TAYLOR C., 1994. - *Multiculturalism: examining the politics of recognition*, Princeton University Press, Princeton.
- TAYLOR C., GUTMANN A., 1992. - *Multiculturalism and the politics of recognition: an essay*, Princeton University Press, Princeton.
- THOMAS W., PARK R., MILLER H., 1921. - *Old world traits transplanted*, Patterson Smith, Montclair. Édition de 1971.
- THOMAS W., ZNANIECKI F., 1927. - *The polish peasant in Europe and America*, University of Illinois Press.
- TILLY C., 1990. - « Transplanted networks », Dans Yans-MacLoughlin V. (ed.) : *Immigration reconsidered*, Oxford University Press, pp. 79–95.
- TOULEMON L., 2004. - « La fécondité des immigrés : nouvelles données, nouvelle approche », *Populations et sociétés, INED*, 400(Laurent Toulemon).

- TRIBALAT M., 1989. - « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglia statistique », *Population et Sociétés*, 242, pp. 17–29.
- TRIBALAT M., 1995. - *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Paris.
- VALLET L-A., 1986. - « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique: La France entre 1962 et 1982 », *Revue Française de Sociologie*, 27(4), pp. 655–696.
- VALLET L-A., 1995. - « Diplôme féminin et carrière masculine: le sens d'une corrélation », *Revue française de Sociologie*, 36(1), pp. 143–169.
- VALLET L-A., CAILLE J-P., 1995. - « Les carrières scolaires au collège des élèves étrangers ou issus de l'immigration », *Education et formations*, 40, pp. 5–14.
- VALLET L-A., CAILLE J-P., 1996. - « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers de l'Éducation et formations*, 67.
- VAN TUBERGEN F., MAAS I., FLAP H., 2004. - « The Economic incorporation of immigrants in 18 western societies: Origin, destination, and community effects », *American Sociological Review*, 69(5), pp. 704–727.
- VARRO G., 2003. - *Sociologie de la mixité*, Belin, Paris.
- VARRO G., PHILIPPE C., FÉNART J. S., 1994. - « Des mariages et des familles dits mixtes », Dans Labat C., Vermès G. (eds.): *Cultures croisées : du contact à l'interaction*, L'Harmattan, pp. 227–228.
- VERTOVEC S., 2002. - « Transnational networks and skilled labour migration », Wptc-02-02, Transnational Communities Programme.
- VERTOVEC S., COHEN R., 1999. - *Migration and transnationalism*, Introduction, pp. xiii–xxviii, Edward Elgar.
- WACQUANT L., 1992. - « Banlieues françaises et ghetto noir américain : de l'amalgame à la comparaison », *French et Politics & Society*, 10(4), pp. 81–103.

- WACQUANT L., 2005. - « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 160, pp. 4–21.
- WARNER W., SROLE L., 1945. - *The social system of American ethnic groups*, Yale University Press, New Haven.
- WATERS M., ESCHBACH K., 1995. - « Immigration and ethnic and racial inequality in the United States », *Annual Review of Sociology*, 21, pp. 419–446.
- WATERS M., JIMÉNEZ T., 2005. - « Assessing immigrant assimilation: new empirical and theoretical Challenges », *Annual Review of Sociology*, 31, pp. 105–125.
- WEIL P., 2002. - *Qu'est-ce qu'un Français : Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, Paris.
- WEIL P., 2005a. - *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Gallimard. nouvelle édition refondue.
- WEIL P., 2005b. - *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Le Seuil, Paris.
- WEISS Y., 1994. - « Les économistes et la formation des couples, le fonctionnement du mariage et du marché matrimonial », *Population*, 49(4-5), pp. 1015–1040.
- WIEVIORKA M., 1996a. - « Culture, société et démocratie », Dans Wieviorka M. (ed.) : *Une Société Fragmentée? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte, Paris, pp. 11–60.
- WIEVIORKA M., 1996b. - *Une Société Fragmentée? Le multiculturalisme en débat*, La découverte, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1987. - *Citoyenneté, nationalité et immigration*, Arcantère Editions, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1994. - « The French Response to the Asylum Seeker Influx, 1980-93 », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 534, pp. 81–90.

- WIHTOL DE WENDEN C., 1999a. - *La citoyenneté européenne*, Presses de Sciences-po, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1999b. - *L'immigration en Europe*, La documentation Française, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., 2000. - « Comment l'immigration contribue à définir l'identité européenne », *Hommes et Migrations*, 1223, pp. 5–11.
- WILSON W., 1978. - *The declining significance of race: Blacks and changing American institutions*, University of Chicago Press, Chicago.
- WILSON W., 1987. - *The truly disadvantaged: the inner city, the underclass and public policy*, University of Chicago Press, Chicago.
- WONG L., 2003. - « Why do only 5.5% of Black men marry White women? », *International Economic Review*, 44(3), pp. 803–826.
- WOOLDRIDGE J., 2005a. - *Introductory econometrics: a modern approach*, South-Western publishing.
- WOOLDRIDGE J., 2005b. - « Simple solutions to the initial conditions problem in dynamic, nonlinear panel data models with unobserved heterogeneity », *Journal of Applied Econometrics*, 20(1), pp. 39–54.
- YANG P., 1994. - « Explaining immigrant naturalisation », *International Migration review*, 28(3), pp. 449–477.
- ZAPPALÀ G., CASTLES S., 2000. - « Citizenship and immigration in Australia », Dans Aleinikoff A., Klusmeyer D. (eds.): *From Migrants to Citizens: Membership in a Changing World*, Brookings Institution Press, Washington D.C, pp. 32–81.
- ZARET D., 1987. - « Statistical techniques and sociological theory », *Sociological Theory*, 5(1), pp. 36–40.
- ZHOU M., 1992. - *Chinatown: the socioeconomic potentiel of an urban enclave*, Temple University Press, Philadelphia.
- ZHOU M., 1997. - « Segmented assimilation: issues, controversies, and recent research

on the New Second Generation », *International Migration Review*, 31(4), pp. 975–1008.

ZHOU M., CARL B., 1994. - « Social capital and the adaptation of the Second Generation : The case of Vietnamese youth in New Orleans », *International Migration Review*, 28(4), pp. 821–845.





## Liste des figures

II.1.1	L'immigration dans la population de la France . . . . .	131
II.1.2	Evolution de la part de l'immigration européenne et non européenne dans la population de la France . . . . .	136
II.1.3	Les sex-ratios globaux . . . . .	144
II.1.4	Les sex-ratios calculés par origine . . . . .	145
II.2.1	Evolution des taux de chômage et d'inactivité sur la période (en%) . . .	149
II.2.2	Evolution des taux de chômage pour les immigrés et les non immigrés par classe d'âge et par sexe (en%) . . . . .	151
II.2.3	Evolution des taux de chômage des immigrés selon leur origine sur la période pour les hommes (en%) . . . . .	152
II.2.4	Evolution des taux de chômage et de non emploi (inactivité ou chômage) des immigrées selon leur origine sur la période pour les femmes (en%) .	154
II.2.5	Répartition en catégories socioprofessionnelles dans la population totale et dans la population immigrée selon le sexe . . . . .	156
II.2.6	Evolution des pourcentages de cadres et d'ouvriers par origine et par sexe	157
II.2.7	Le diplôme le plus élevé obtenu : évolution dans la population totale et dans la population immigrée pour les hommes et pour les femmes . . . .	160
II.2.8	Evolution des parts des non diplômés et des diplômés du supérieur parmi les immigrés et les non immigrés selon la classe d'âge et le sexe . . . . .	161
II.2.9	Evolution des parts des non diplômés et des diplômés du supérieur selon l'origine des immigrés . . . . .	162

II.2.10	La probabilité d'être actif: coefficients associés à la modalité "immigré" estimés par des régressions dichotomiques par année de recensement pour les hommes et pour les femmes . . . . .	164
II.3.1	Evolution des indices de dissimilarité calculés entre les communes de la France . . . . .	200
II.3.2	Evolution de la concentration pour les Français et les immigrés . . . . .	203
II.3.3	Indices de concentration pour les différentes communautés immigrées en 1999 . . . . .	204
II.3.4	Evolution des indices d'interaction avec les Français de naissance . . . . .	206
II.3.5	Evolution des indices d'isolement par rapport aux Français de naissance	207
II.3.6	Indices de dissimilarité calculés pour la France, l'Ile-de- France, la petite couronne et Paris en 1999 . . . . .	210
II.3.7	Evolution des indices de dissimilarité calculés pour différentes zones de la région parisienne . . . . .	211
II.3.8	Cartes des dissimilarités en Ile-de-France . . . . .	214
II.3.9	Cartes des dissimilarités dans la petite couronne de Paris . . . . .	216
II.3.10	Cartes des dissimilarités à Paris . . . . .	218
II.3.11	Evolution des indices de regroupement pour la petite couronne . . . . .	220
II.3.12	Evolution des indices de regroupement pour l'Ile-de-France . . . . .	221
III.2.1	Taux d'acquisition de la nationalité française selon la période inter-censitaire	258
III.2.2	Structures par sexe de l'échantillon des immigrés naturalisés et de l'échantillon total selon l'origine . . . . .	260
III.2.3	Taux moyen de naturalisation sur une période inter-censitaire par âge .	261
III.2.4	Structure par PCS de l'échantillon des immigrés naturalisés par rapport à l'échantillon total selon la nationalité . . . . .	262
III.2.5	Probabilité moyenne de naturalisation entre deux recensements selon le sexe et le pays d'origine . . . . .	269

III.2.6	Probabilité moyenne de naturalisation entre deux recensements selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme . . . . .	270
III.2.7	Probabilité moyenne d'être en emploi selon le sexe, le pays d'origine et la naturalisation éventuelle au cours de la période inter-censitaire . . . .	282
IV.2.1	Classification des mariages . . . . .	330
IV.2.2	Evolution des mariages mixtes entre 1968 et 2000 (en pourcentage des mariages selon le critère de nationalité) . . . . .	332
IV.2.3	Evolution des mariages des immigrés entre 1968 et 2000 . . . . .	337
IV.2.4	Distances sociales sur les dimensions 1 et 2 (MDS) . . . . .	342
IV.2.5	Coefficients estimés par le modèle multinomial . . . . .	348
IV.2.6	Probabilités moyennes du choix du conjoint estimées par le modèle multinomial . . . . .	351
IV.2.7	Probabilité moyenne de mariage exogame estimée par diplôme avec le modèle multinomial . . . . .	352
IV.2.8	Le lien entre mariage, naturalisation et emploi . . . . .	359
IV.2.9	Probabilités moyennes d'être en emploi selon le type de mariage pour les immigrés selon leur origine . . . . .	365
A.1	Redressement des déclarations de nationalité en 1990 . . . . .	386
D.1	Les sex ratios médians par nationalité calculés dans les départements . .	406



# Liste des tableaux

I.2.1	Les dimensions de l'assimilation selon Gordon . . . . .	72
II.1.1	Composition de la population française en pourcentage . . . . .	134
II.2.1	Structure temporelle de l'échantillon non cylindré . . . . .	167
II.2.2	Transition emploi/chômage entre deux dates de recensement(1982-1999)	168
II.2.3	Transition inactivité/activité pour les femmes entre deux dates de recensement (1982-1999) . . . . .	169
II.2.4	Estimation sur des données de panel de l'inégalité entre immigrés et non immigrés face à l'emploi . . . . .	170
II.2.5	Coefficients des modalités de la variable origine nationale dans les modèles dichotomiques du chômage pour les immigrés . . . . .	173
II.2.6	Coefficients des modalités de la variable origine nationale dans les modèles dichotomiques de l'inactivité pour les immigrées . . . . .	174
II.2.7	Estimation sur des données de panel de l'inégalité entre les différents groupes d'immigrés face à l'emploi . . . . .	175
II.3.1	Le rapport entre l'écart type empirique et l'écart type théorique de la distribution des différentes populations dans les communes françaises . .	201
II.3.2	Evolution de la corrélation entre les indices de dissimilarité spatiale et les taux de chômage pour les différentes communautés immigrées sur la période . . . . .	208
II.3.3	Comparaison des différentes mesures de la ségrégation en France . . . .	222

II.3.4	Comparaison des différentes mesures de la ségrégation dans la région parisienne . . . . .	223
II.3.5	Indices de dissimilarité à New York et Los Angeles, pour les populations noires et hispaniques en 2000 . . . . .	226
III.2.1	Pays ou groupes de pays de naissance retenus dans l'analyse . . . . .	257
III.2.2	Taux d'acquisition de la nationalité par pays de naissance et par période inter-censitaire . . . . .	258
III.2.3	Taux d'acquisition de la nationalité par période inter-censitaire selon le sexe . . . . .	259
III.2.4	Taux d'acquisition de la nationalité par période inter-censitaire selon le diplôme . . . . .	263
III.2.5	Les facteurs explicatifs de l'acquisition de la nationalité (modèle probit)	268
III.2.6	L'effet de la naturalisation sur l'emploi (modèle probit univarié) . . . . .	276
III.2.7	L'effet de la naturalisation sur l'emploi pour les hommes et pour les femmes (modèle probit univarié) . . . . .	277
III.2.8	Prime de la naturalisation pour les hommes et pour les femmes selon le pays de naissance estimée par un modèle bivarié . . . . .	279
III.2.9	Résultats du modèle probit bivarié pour les hommes et pour les femmes .	280
III.2.10	Comparaison des résultats des modèles univariés et bivariés pour l'équation de l'emploi . . . . .	281
III.2.11	Situation d'emploi en fin de période selon la naturalisation éventuelle . .	284
III.2.12	Pourcentage de départ (deux absences successives) selon le sexe et la naturalisation éventuelle . . . . .	287
III.2.13	Résultats du modèle probit bivarié de l'effet de la naturalisation sur le départ des immigrés pour les hommes et pour les femmes (modèle probit bivarié) . . . . .	288

IV.2.1	Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP selon le sexe (critère de nationalité) . . . . .	331
IV.2.2	Evolution des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP . . . . .	332
IV.2.3	Répartition des mariages contractés par les individus EDP Français de naissance selon le sexe (critère de nationalité) . . . . .	333
IV.2.4	Répartition des mariages contractés par les individus EDP Français de naissance selon le sexe (critère de nationalité et de pays de naissance) .	334
IV.2.5	Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP immigrés selon le sexe (critère de nationalité) . . . . .	334
IV.2.6	Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP étrangers selon le sexe (critères de nationalité et de pays de naissance)	336
IV.2.7	Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 par les individus EDP immigrés devenus français avant le mariage selon le sexe (critères de nationalité et de pays de naissance) . . . . .	336
IV.2.8	Nationalité des étrangers ayant contracté un mariage entre 1968 et 2000	338
IV.2.9	Matrices croisant le statut de l'individu EDP et la nationalité de son conjoint . . . . .	340
IV.2.10	Résultats du modèle logit multinomial du choix du conjoint . . . . .	347
IV.2.11	Résultats du modèle dichotomique du choix du conjoint . . . . .	353
IV.2.12	Résultats du modèle probit univarié de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrés . . . . .	361
IV.2.13	Résultats du modèle probit bivarié de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrés . . . . .	363
IV.2.14	Résultats du modèle probit bivarié de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrés selon la trajectoire de naturalisation . . . . .	364
B.1	Effectifs transversaux . . . . .	389



B.2	Estimation des modèles probit transversaux de l'emploi et du chômage pour les individus EDP dont l'âge est compris entre 18-55 ans . . . . .	390
-----	---	-----